

Bibliothèque numérique

medic @

Recueil de médecine vétérinaire.

Ville année. Tome huitième. - Paris : Béchet jeune, 1831.



Exemplaire de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons Alfort

Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?extalformvx1831x008>

AVIS DE L'ÉDITEUR :

TOUT L'ANNEE 1831.

Le Journal de Médecine vétérinaire qui se publie depuis sept années, et qui continue maintenant pour plusieurs années leurs des professeurs des écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon, est sans doute généralement trop connu des vétérinaires et des colporteurs pour que je craie qu'ils le regardent comme un nouveau prospectus. Tantôt, ce journal ayant été depuis l'année dernière un nouvel accroissement, je puis et je dois l'indiquer, et dire non seulement qu'il est bon, mais surtout ce qui doit être dit.

RECUEIL

DE

MÉDECINE VÉTÉRAIRE.

pour accomplir les vœux, au texte plus étendu et plus utile, et unique moyen de donner à ces analyses l'extension qu'il leur est indispensable, sans nuire à l'insertion de mémoires originaux, nombreux et variés. En augmentant ainsi considérablement le volume de l'ouvrage, j'ai laissé le prix de l'abonnement au taux qu'il était à l'époque où ce journal était plus restreint. Ce surcroît de dépenses n'a jamais été publié l'année dernière, indépendamment des mémoires et observations de plusieurs professeurs des trois écoles vétérinaires, ceux de vingt-cinq vétérinaires, et de nos collègues de tout ce qui concerne les maladies des animaux, et leur traitement, et l'application des principes. En voyant répétés par plusieurs vétérinaires qui jouissent d'une bonne réputation, tels que le docteur Progrès agricoles, les Annales de l'Agriculture Française, le Journal des Bêtes, etc., plusieurs articles d'économie rurale et vétérinaire, déjà insérés dans le Recueil, j'ai pu croire que le choix n'en avait pas été inutile, et que mon journal mensuel continuait à être utile aux agriculteurs par ses vétérinaires. Non intention est de continuer. Il m'a paru le plus utile sur ces faits, parce qu'ils procurent de nouvelles observations utiles à l'art, et qu'il ne parle que du bien.



AVIS DE L'ÉDITEUR ,

POUR L'ANNÉE 1831.

Le Recueil de médecine vétérinaire qui se publie depuis sept années, et qui compte maintenant pour principaux rédacteurs les professeurs des Écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon, est sans doute généralement trop connu des vétérinaires et des cultivateurs pour que je croie utile de répandre un nouveau prospectus. Toutefois, ce journal ayant pris depuis l'année dernière un nouvel accroissement, je peux et je dois l'indiquer, et dire non pas seulement ce qui aura lieu, mais surtout ce qui déjà est exécuté. C'est depuis 1830 qu'il existe en France trois journaux vétérinaires, et que chacun des trois a annoncé l'intention de donner l'analyse des deux autres. De ces trois journaux, deux seulement ont cherché à tenir leurs promesses, et le *Recueil de médecine vétérinaire* seul a employé, pour accomplir les siennes, un texte plus serré et plus fin, sûr et unique moyen de donner à ces analyses l'extension qui leur est indispensable, sans nuire à l'insertion de mémoires originaux, nombreux et variés. En augmentant ainsi considérablement le volume de l'ouvrage, j'ai laissé le prix de l'abonnement au taux où il était à l'époque où ce journal était plus restreint. Ce surcroît de dépenses m'a permis de publier l'année dernière, indépendamment des mémoires et observations de plusieurs professeurs des trois écoles vétérinaires, ceux de vingt-cinq vétérinaires, et de ne négliger ni tout ce qui concerne les maladies des bestiaux, ni leur hygiène, ni l'amélioration des races. En voyant reproduits par d'autres journaux qui jouissent d'une bonne réputation, tels que le *Journal des Progrès agricoles*, les *Annales de l'Agriculture française*, le *Journal des Haras*, etc., plusieurs articles d'économie rurale et vétérinaire, déjà insérés dans le Recueil, j'ai pu croire que le choix n'en avait pas été mauvais, et que mon journal mensuel convenait autant aux agriculteurs qu'aux vétérinaires. Mon intention est de continuer. Il m'a paru utile d'insister sur ces faits, parce que les promesses ne sont pas toujours suivies d'exécution, et qu'ici je ne parle que du passé.

RECUEIL

DE

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE,

PUBLIÉ PAR

MM. J. GIRARD, Directeur de l'École royale vétérinaire d'Alfort ;
GROGNIER, Professeur à l'École royale vétérinaire de Lyon ;
MOIROUD, Professeur à l'École d'Alfort ;
RAINARD, Professeur à l'École de Lyon ;
RENAULT, Professeur-adjoint à l'École d'Alfort.
VATEL, ancien Professeur à l'École d'Alfort, médecin vétérinaire à Paris ;
A. YVART, Professeur à l'École d'Alfort.

VIII^e ANNÉE.

TOME HUITIÈME.



A PARIS,

CHEZ BÉCHET JEUNE, LIBRAIRE

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,

PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N^o 4.

A BRUXELLES,

AU DÉPÔT GÉNÉRAL DE LA LIBRAIRIE MÉDICALE FRANÇAISE,
MARCHÉ AUX POULETS, N^o 1213.

1831.

RECUEIL

MÉDICINE VÉTÉRINAIRE

MURIN 1831

M. J. GARRAUD, Directeur de l'École Vétérinaire de Lyon, a été nommé
 Directeur de l'École Vétérinaire de Paris, le 15 Mars 1831.
 M. J. GARRAUD, Directeur de l'École Vétérinaire de Paris, a été nommé
 Directeur de l'École Vétérinaire de Lyon, le 15 Mars 1831.
 M. J. GARRAUD, Directeur de l'École Vétérinaire de Paris, a été nommé
 Directeur de l'École Vétérinaire de Lyon, le 15 Mars 1831.
 M. J. GARRAUD, Directeur de l'École Vétérinaire de Paris, a été nommé
 Directeur de l'École Vétérinaire de Lyon, le 15 Mars 1831.

VILLE DE PARIS



JOSEPH MULLER

A PARIS

CHEZ BROCHET JEUNE, LIBRAIRE

RUE DE LA HARPE, N° 4.
 PRÈS DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON,
Rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.

1831

RECUEIL

DE

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

Nouvelle manière d'abattre et de fixer les grands quadrupèdes domestiques, lorsqu'on le croit nécessaire pour la facilité et la réussite des opérations;

Par M. ROHARD, élève vétérinaire.

DE tout temps les hommes qui se sont occupés du traitement des animaux domestiques ont senti la nécessité de s'en rendre maîtres avant de les opérer, afin de se mettre à l'abri de leurs armes défensives et offensives, et d'assurer ainsi le succès des opérations. Les moyens imaginés pour contenir les animaux ont varié selon la force, la méchanceté et l'indocilité des animaux, selon la gravité de l'opération et le lieu où elle devait être pratiquée.

Après avoir mis en usage différentes machines, telles que les *travails*, on a pensé qu'il était plus commode, et surtout moins dispendieux, d'abattre avec des cordages les chevaux à opérer, et de les fixer ainsi

sur un lit de paille. On a proposé plusieurs moyens pour arriver à ce but ; on trouve dans le Traité du Pied, de M. Girard , ainsi que dans l'ouvrage de M. Vatel , la description détaillée de ces procédés qui peuvent tous être utiles , chacun selon les circonstances ; mais dans aucun d'eux on n'indique la manière de fixer les membres du cheval une fois abattu, si ce n'est dans le procédé au moyen des entravons , d'un lacs ou d'une plate-longe. Ce dernier a cela d'avantageux sur tous les autres qu'il est un des moins dangereux pour l'opérateur et pour le cheval , qui est pour ainsi dire fixé une fois qu'il est abattu ; seulement il a l'inconvénient d'exiger un plus ou moins grand nombre d'aides. Le cheval tombe toujours de toute sa hauteur ; il éprouve une secousse plus ou moins forte , et il arrive fort souvent que , se sentant pris par les quatre pieds, il s'élanç hors du lit , et va se heurter sur le sol ou contre les corps environnans.

D'un autre côté, les vétérinaires sont toujours dans la nécessité d'avoir dans leur porte-manteau des entravons qui les gênent et les embarrassent.

Un moyen plus commode, tout aussi avantageux, il me semble, et qui n'est probablement encore connu que de peu de vétérinaires, est celui que j'ai vu employer par un praticien il y a déjà plusieurs années, et dont je vais donner la description.

Pour faire usage de ce moyen, on n'a besoin que d'un seul aide, dont on peut même se passer à la rigueur. Un lacs ou deux plates-longes sont aussi nécessaires pour le manuel de cette opération, qui est très-prompte, très-expéditive, et exempte de tous dangers pour l'opérateur et pour le cheval ; il n'est

pas même nécessaire de faire un lit lorsqu'on a à sa disposition un terrain un peu doux, tel qu'un pré, car jamais le cheval ne tombe en masse de toute sa hauteur.

Je suppose un cheval à abattre sur le côté gauche (voy. pl. 1, fig. 1) : on commence par l'approcher de l'endroit où il doit être abattu ; si on a un lit à sa disposition, on le met sur le bord de ce lit, parallèlement à la longueur de ce dernier, et de manière que les deux membres antérieurs soient presque sur le bord correspondant à un des bouts du lit ; car presque toujours l'animal recule un peu lorsqu'il vient à s'abattre. On recommande à l'aide de passer du côté droit les rênes du bridon ou la longe du licol, préalablement passée dans la bouche du cheval. L'aide maintient dans la main droite les rênes du bridon ou la longe du licol, ainsi que l'oreille gauche ; de la main gauche il tient le licol ou les rênes du bridon, très-près de la bouche du cheval. Lorsque l'aide est ainsi placé, ses fonctions sont les mêmes que celles indiquées dans le procédé au moyen des entravons, d'un lacs ou d'une plate-longe ; cependant il doit faire en sorte que l'animal recule un peu, en même temps qu'il tâche de lui faire pencher la nuque du côté gauche. L'aide doit toujours être prêt à agir, et ses efforts pour renverser le cheval doivent avoir lieu en même temps que ceux de l'opérateur, qui peut être surpris par les mouvements de l'animal.

Quand un cheval est maintenu par un aide, et dans les conditions que je viens d'indiquer, il faut, pour l'abattre, un lacs long de 23 à 24 pieds, ou deux

plates-longes de 11 à 12 pieds chacune, que l'on attache l'une au bout de l'autre, en les passant réciproquement l'une dans la ganse de l'autre, de manière à ce que le nœud qui résulte de leur union soit moins gros (voy. pl. 1, fig. 3). Cette longueur est nécessaire pour les gros chevaux. Pour les chevaux de petite taille, un lacs de 20 à 21 pieds, ou deux plates-longes de chacune 10 à 11 pieds, unies ensemble par un nœud semblable à celui dont j'ai parlé plus haut, sont suffisans.

Arrivons à la mise en œuvre de ces moyens. Je rappelle que le cheval doit être abattu du côté gauche, et je le suppose de forte taille. L'opérateur se met du côté droit du cheval, et vis-à-vis son épaule; il prend le bout du lacs opposé à celui de la ganse; il fait, à sept pieds et demi de cette extrémité, un nœud simple, et que j'appellerai *nœud-anneau*; il le serre peu; il jette cette extrémité par dessus l'encolure, la ramène en dessous, la passe dans le *nœud-anneau*, et fait immédiatement au dessous de ce premier nœud un second nœud que j'appellerai *nœud d'arrêt*; il comprend dans ce nœud le lacs immédiatement au dessous du *nœud-anneau*. De cette manière, le lacs forme d'abord une espèce de collier. Ces deux nœuds doivent descendre jusqu'au dessous de la pointe de l'épaule. Cela fait, on prend l'autre extrémité du lacs, que l'on passe par derrière les avant-bras, à peu près à leur tiers supérieur; on la ramène sur le côté externe de l'avant-bras gauche, puis en avant des avant-bras, et enfin sur le côté externe de l'avant-bras droit, et au dessus de la partie du lacs primitivement passée à la partie postérieure des avant-bras.

On a soin de serrer un peu cette circonvolution, en rapprochant, s'il est possible, les deux membres antérieurs l'un de l'autre; puis on jette le lacs par dessous le ventre et du côté gauche. Tandis que l'aide maintient cette circonvolution autour des avant-bras, l'opérateur prend avec le lacs le paturon du membre postérieur gauche de dehors en dedans et d'arrière en avant; il en ramène ensuite l'extrémité sur la partie postérieure du garrot et du côté droit. Sans quitter le lacs, il passe du côté gauche, se place un peu en arrière de l'épaule; il pose le bord cubital de ses deux avant-bras sur la partie postérieure du garrot, afin de pouvoir saisir une plus grande partie du lacs. Ainsi placé, il tire doucement le lacs, en même temps qu'avec son pied droit il frappe le pied gauche postérieur du cheval, qui ne tarde pas à le lever. L'opérateur attire ce membre le plus possible et sans secousse, en ayant soin de reporter les mains plus loin sur le lacs au fur et à mesure qu'il avance; et lorsqu'il s'aperçoit que l'animal veut se défendre, il commande à l'aide d'agir, tandis que lui-même tire promptement et avec force, en appuyant le ventre contre le cheval. Aussitôt le cheval glisse pour ainsi dire sur le ventre de l'opérateur, et tombe sans aucun danger. Ce dernier doit toujours tenir le lacs très-court, autrement l'animal serait difficile à abattre; et lorsqu'il est à terre, il pourrait encore étendre le membre que l'on tient par le paturon, et qui ne serait pas alors suffisamment fléchi.

Le cheval une fois abattu, il s'agit de fixer les membres d'une manière définitive. On commence par le membre postérieur gauche; on passe la partie

libre du lacs par dessous l'autre partie, qui s'étend de la circonvolution des avant-bras au membre postérieur gauche; puis on replie sur elle-même cette partie du lacs, de manière à former une anse dans laquelle on prend le paturon, qui se trouve alors enveloppé par un nœud analogue à celui de la saignée; on le serre en tirant le bout libre du lacs que l'on vient fixer au collier par un nœud semblable à celui de la saignée, et que j'appellerai *immobile* (voy. pl. 2, fig. 1, n° 4); puis on amène l'autre membre postérieur avec le bout du lacs, qui est encore assez long pour faire deux circonvolutions autour du paturon et revenir jusqu'au collier, où on le fixe par un nœud simple (voy. pl. 2, fig. 1, n° 6).

Le cheval que l'on abat par le procédé que je viens d'indiquer, ne tombe jamais immédiatement de toute sa hauteur. En effet, lorsque l'opérateur tirant sur le lacs, porte le membre postérieur gauche en avant et du côté opposé en diagonale, l'animal abaisse la croupe peu à peu, et tombe toujours doucement et sans se faire de mal, même sur un sol dur et inégal; mais il est facile de le faire tomber sur un terrain uni, car il ne peut que reculer très-peu, et tombe presque toujours sur place. Lorsqu'il est à terre, il est déjà fixé de trois membres d'une manière suffisante pour ne blesser ni l'aide ni l'opérateur, qui doit alors le fixer définitivement et comme il convient pour agir librement et en toute sûreté. Pendant cette dernière manipulation, il faut prendre garde d'être blessé par le membre postérieur droit, qui n'est pas encore fixé.

Ce procédé peut s'exécuter avec un aide, ou sans aide, comme je l'ai déjà dit. Si l'opérateur est seul pour abattre un cheval, il peut le faire facilement en renversant la tête du cheval sur l'encolure, et du côté droit, à l'aide des rênes du bridon qu'il tient dans les mains en même temps que le lacs, qu'il tire à lui avec force et promptitude; mais quand l'animal est tombé il faut nécessairement confier la tête à un aide, afin de pouvoir fixer les membres comme il convient.

Je suppose le cheval abattu sur le côté gauche, et fixé à l'aide d'un lac (voy. pl. 2, fig. 1). Une extrémité du lacs forme d'abord un collier, l'autre contourne les avant-bras du cheval, puis va prendre le paturon du membre postérieur gauche par un nœud semblable à celui de la saignée, revient se fixer au collier par un nœud que j'ai appelé immobile, et va ensuite former deux circonvolutions autour du paturon du membre postérieur droit, pour enfin revenir au collier, où on la fixe par un nœud simple.

Le nœud qui résulte de l'union des deux plates-longes les empêche de glisser facilement dans le paturon. Il en est de même lorsque le lacs dont on se sert n'est pas bien uni et bien souple; mais l'obstacle n'est pas difficile à vaincre. Deux traits assez longs et liés au bout l'un de l'autre seraient également bons; mais le nœud qui résulterait de leur union aurait le même inconvénient. S'il arrivait que le cheval étant abattu, étendit le membre postérieur gauche, il faudrait, pour fixer définitivement ce membre, le rapprocher à l'aide du lacs, ce qui pourrait produire une enchevêtrure. Si cependant l'opérateur

n'était pas sûr de lui-même, ou s'il avait un cheval fin à abattre, il devrait, avant de le faire sortir de l'écurie, lui faire envelopper le paturon avec un mauvais linge, ou bien un peu de paille ou de foin, ou bien encore y mettre un entravon; mais lorsqu'on a un peu d'habitude, il n'y a rien à craindre, même pour les chevaux fins.

○ Dans le cas où on aurait une grande opération à faire sur un membre quelconque autre que le membre postérieur qui se trouve en dessus, il faudrait, au lieu de deux circonvolutions autour du paturon de ce membre, faire un nœud semblable à celui de la saignée: de cette manière on pourrait disposer du restant du lacs pour fixer les trois autres membres ensemble et relâcher sans aucun danger la circonvolution des avant-bras, ce qui permettrait à l'un des membres antérieurs de pouvoir être porté en arrière ou en avant, selon le besoin, et faciliterait ainsi le maintien de l'un des membres postérieurs sur l'un des avant-bras, ou réciproquement le maintien de l'un des membres antérieurs sur l'un des membres postérieurs.

○ Mais, me dira-t-on, le cheval étant ainsi tenu par un même lacs, il n'est pas facile de détacher le membre sur lequel on voudrait opérer, comme on le fait avec les entravons, sans que les autres membres se trouvent en liberté! Rien n'est plus facile à éviter; et pour cela, on n'a besoin que d'une plate-longe pour fixer le membre où on le juge à propos. Je suppose que l'on veuille opérer un javart au côté interne du membre postérieur gauche (dans ce cas, on a fait un nœud de saignée autour du paturon du membre postérieur droit): il est facile de voir, par la disposi-

tion du nœud que j'ai appelé immobile, que le membre peut être désentravé et amené sur l'avant-bras opposé en diagonale à l'aide d'une plate-longe, sans craindre que le membre postérieur droit puisse se déranger de place.

Quand on veut amener un des membres antérieurs sur la jambe, on y parvient facilement après avoir relâché la circonvolution des avant-bras. Pour cela, on désentrave le membre postérieur qui se trouve en dessous, et on le fixe à l'autre membre antérieur avec l'extrémité du lacs, comme on le juge convenable, pour ne pas en être gêné pendant l'opération. C'est ainsi que l'on agit, toutes les fois que l'on veut fixer l'un des membres postérieurs sur l'un des antérieurs, *et vice versa*.

On sera peut-être tenté de me demander pourquoi je préfère prendre l'extrémité du lac opposée à celle de la ganse pour en faire un collier; car, me dira-t-on, il serait beaucoup plus simple et plus commode de se servir de la ganse pour le confectionner; il serait également facile de l'empêcher de se serrer trop par un simple nœud. J'en conviens; mais quand on abat un cheval, et que l'on n'a pas à fixer les membres d'une manière toute spéciale pour la facilité et la sûreté de certaines opérations, on n'aurait pas le grand avantage, lorsqu'il s'agit de faire relever le cheval, de lui mettre les quatre membres en liberté par la solution d'un seul nœud, comme cela arrive quand on défait le nœud d'arrêt dont j'ai parlé plus haut.

Si le procédé que je propose n'avait reçu l'approbation de M. le directeur et de plusieurs professeurs

de l'Ecole d'Alfort, qui m'ont engagé à le publier, après m'avoir vu jeter à terre, et à différentes reprises, un cheval qui était d'autant plus difficile qu'il avait été plus tourmenté; jeune encore dans la carrière que j'ai entrepris de parcourir, j'aurais cru devoir garder le silence. J'aime à croire que MM. les vétérinaires ainsi que mes condisciples qui liront cet article, y voyant le désir que j'ai d'être utile, auront pour mon style toute l'indulgence qu'il réclame.

Explication des planches.

N° 1, nœud-anneau.

N° 2, nœud d'arrêt.

N° 3, nœud de la saignée.

N° 4, nœud immobile.

N° 5, deux circonvolutions.

N° 6, nœud simple.

Pl. 1, fig. 1, cheval debout prêt à abattre.

Pl. 1, fig. 3, union des deux plates-longes.

Pl. 2, fig. 1, cheval abattu et fixé.

Mémoire sur la guérison de crapaud ou fic dans le cheval;

Par M. PREVOST.

(Extrait d'un Recueil d'observations adressé à la Société centrale d'agriculture, et qui a obtenu une grande médaille d'argent.)

De toutes les maladies qui affectent le pied du cheval, il n'en est point qui soit plus difficile à guérir que celle connue sous le nom de *crapaud*; nous passerons légèrement sur les symptômes, les causes

et le pronostic de cette affection : ils sont connus de tous les vétérinaires. Le traitement seul fixera notre attention.

Cette maladie consiste dans une tumeur mollesse, fongueuse, spongieuse et filamenteuse, avec ulcère rongeur squirrheux, d'où découle une matière ichoreuse extrêmement fétide, et dont le siège primitif est à la fourchette.

Les chevaux dont les pieds sont larges et plats, ceux qui ont les talons hauts et la fourchette petite, ceux qui sont élevés dans les climats bas et marécageux, qui travaillent dans les grandes villes où se trouvent des boues âcres, qui croupissent dans les écuries sans prendre assez d'exercice, dont les pieds ne sont que rarement nettoyés, sont généralement prédisposés à contracter cette maladie.

C'est à tort que l'on divise le crapaud en local et en constitutionnel, et surtout qu'on avance que ce dernier est incurable. Je prouverai par des faits qu'il est presque toujours curable au moyen d'un traitement suivi et méthodique, sauf quelques cas particuliers, par exemple, lorsque cette maladie est compliquée d'eaux aux jambes, de la carie de l'os du pied, de la lésion des tendons, etc.

Avant de passer aux moyens propres à combattre le fic, jetons un coup d'œil sur la *nature de la corne d'un pied affecté de crapaud*.

Les corps fibreux, filamenteux, qui se trouvent en très-grand nombre dans le sabot du cheval atteint de cette maladie, ont à l'intérieur des racines profondes ; à l'extérieur, c'est un faisceau de fibres, dont les filamens déliés cheminent en divergeant, et ressemblent aux barbes d'une plume.

La corne de la fourchette d'un animal affecté de crapaud, coupée longitudinalement et examinée avec la loupe, nous a offert une masse de fibres jaunes et noires, n'ayant plus aucune adhérence entre elles; les fibres étaient ramollies et humectées par de la sanie.

La corne de ladite fourchette coupée transversalement nous a montré ses fibres irrégulièrement couchées à droite et à gauche; ces fibres formaient des bandes noires et jaunes qui s'alternaient d'une manière tranchée.

La corne de la sole, coupée dans tous les sens, nous offrit une apparence analogue.

La corne de la paroi, près des talons, nous montra les fibres cornées, séparées et très-molles.

Il résulte de cet aperçu que le crapaud, tel que nous le voyons dans la pratique, tout en étant une affection des parties molles sous-jacentes, altère sensiblement la boîte cornée. Il serait essentiel de savoir si la corne elle-même ne serait point primordialement affectée: c'est un point que nous éclaircirons par la suite.

Traitement. La base du traitement du crapaud consiste dans la compression. Qu'il me soit permis de dire un mot sur ce moyen trop souvent négligé.

Personne n'ignore que la chirurgie humaine obtient les plus heureux résultats de la compression pour guérir de vieux ulcères calleux qui ont résisté aux traitemens les plus énergiques. Dans la médecine vétérinaire, la compression a fait disparaître nombre de ces engorgemens invétérés qui surviennent aux

extrémités du cheval ; qu'ils soient la suite d'un repos prolongé, ou dus à une infiltration du tissu cellulaire (œdème), j'ai obtenu un résultat vraiment surprenant de longues bandes de flanelle, de drap ou de toile, d'environ trois pouces de largeur, avec lesquelles je comprimais graduellement l'engorgement. Ce moyen mécanique agit, en produisant une inflammation nécessaire pour opérer l'absorption du liquide épanché, ou en donnant simplement du ton, de l'élasticité à la peau et au tissu cellulaire sous-cutané. Dans le cas de plaie, de javart, de dessolure, etc., une compression sagement exercée est de rigueur. Enfin, la plupart des auteurs tant anciens que modernes, qui ont écrit sur le crapaud, ont indiqué la compression comme le premier moyen à mettre en usage, et celui sur lequel on devait le plus compter, sans qu'aucun d'eux, pour obtenir cet effet, ait songé à se servir du poids de l'animal : c'est cependant par ce moyen simple et facile qu'on obtiendra la guérison du crapaud, comme nous allons le faire voir.

Voici la médication, tant locale que générale, que je mets en usage pour combattre le fic, lorsqu'il n'est pas très-ancien, et qu'il se borne à la fourchette et au corps pyramidal : on commence par placer deux sétons au poitrail, si la maladie est fixée aux pieds antérieurs ; et aux fesses, si elle existe aux postérieurs : on affaiblit la sole jusqu'à la rosée ; on enlève toute la corne de la fourchette qui se trouve détachée ; on coupe avec l'instrument tranchant toutes les parties désorganisées ; on laisse saigner, afin de dégorgé la partie malade ; on cautérise les parties mises à nu

avec le beurre d'antimoine liquide (chlorure d'antimoine), on fixe sous le pied un fer à dessolure qui a été préalablement ajusté, puis on place immédiatement l'appareil qui consiste dans des étoupes trempées dans une liqueur spiritueuse ; avec des étoupes sèches, il est presque impossible d'exercer une bonne compression, à cause de la trop grande élasticité des plumasseaux. Le tout est maintenu avec une plaque en fer, dont le dessous, le côté répondant au sol, est muni d'un morceau de bois d'un demi-pouce environ d'épaisseur, qui s'enchâsse librement entre les branches du fer.

Voici comment sont faites, disposées et maintenues les pièces de l'appareil. Le fer à dessolure, attaché sous le pied par six clous seulement, a les branches un peu plus larges que celles du fer à dessolure ordinaire, afin de mieux fixer l'éclisse. Cette éclisse consiste en une plaque de fer très-mince, ayant tout-à-fait la forme de la face inférieure du pied sous lequel elle devra être appliquée ; et sur la face de cette plaque correspondante au sol, est fixé un morceau de bois d'épaisseur variable, et qui doit occuper et remplir le mieux possible tout l'espace qui existe entre les branches du fer. Ces deux pièces sont unies entre-elles par quatre clous rivés ; à leur partie postérieure sont percés deux trous destinés à donner passage à un ruban de fil qui sert à faire plusieurs tours sur le sabot et affermir le pansement.

On conçoit facilement le mécanisme de cet appareil ; outre qu'il produit la même compression que celle exercée avec une éclisse ordinaire, il a l'avantage de comprimer fortement, tout le temps

que l'animal fait son appui sur le pied malade.

Le premier pansement sera levé le quatrième ou le cinquième jour en été, et le sixième ou le septième jour en hiver; lorsque la suppuration sera bien établie, on le fera régulièrement tous les trois jours, pour ne le renouveler que tous les cinq, lorsqu'elle aura en grande partie cessé.

Ces moyens seront secondés par la médication suivante :

- 1° Prenez : Aunée en poudre. . . ℥ viij (8 onces.)
 Sel ammoniac en poudre (hydrochlorate d'ammoniaque). . . ℥ iv (4 onces.)
 Sel de nitre (nitrate de potasse en poudre). ℥ iv (4 onces.)
 Muriate de chaux (chlor. de calcium en poudre). ℥ j (1 once.)
 Oignon de scille en poudre. ℥ j (1 once.)

Mélangez ces substances, et donnez une once dudit mélange dans deux poignées de son sec, une demi-heure avant chaque repas. Ces médicamens, continués pendant huit jours, seront remplacés par les suivans :

- 2° Prenez : Gentiane en poudre. ℔ j (1 livre.)
 Antimoine cru en poudre (sulfure

d'antimoine) . . . ℥ ix (9 onces.)
 Fleur de soufre. . . ℥ iv (4 onces.)
 Kermès min. (sous-
 hydro - sulfate de
 protoxide d'antim.) ℥ j (1 once.)

Mélangez ces substances, et donnez deux onces dudit mélange dans deux poignées de son sec, une demi-heure avant chaque repas.

Ces médicamens seront, comme les précédens, continués pendant huit jours.

Le dix-septième ou dix-huitième jour, on purgera l'animal. Pour un cheval adulte d'une bonne constitution,

Prenez : Aloës succotrin en poudre. . . 1 1/4 once.
 Sel d'Epsom (sulfate de ma-
 gnésie). 2 onces.

Mettez ces substances dans un vase, versez dessus une bouteille d'eau bouillante, remuez jusqu'à ce que le liquide soit tiède, et administrez à l'animal en une seule dose.

Le dix-neuvième ou vingtième jour, on recommencera les poudres n° 1 : on les continuera pendant huit jours, pour ensuite mettre en usage les poudres n° 2. Le trente-sixième ou quarantième jour, pour terminer la médication, on administrera de nouveau le purgatif ci-dessus indiqué. Quant à la nourriture, elle sera diminuée d'un quart; et toutes les fois qu'on le pourra, on donnera au malade des alimens adoucissans dépuratifs, tels que des racines jaunes, des laitues, etc.

Le crapaud est-il très-étendu? la sole de corne est-elle séparée de celle de chair et de la paroi? suint-il de l'ulcère un ichor extrêmement fétide? enfin, ses racines pénètrent-elles jusqu'aux tendons fléchisseurs et à l'os du pied? On commence par préparer l'appareil, on s'assure que toutes les pièces qui le composent sont bien ajustées, on pare le pied jusqu'à la rosée, on fait porter le fer; puis on enlève par les procédés ordinaires la sole de corne, la fourchette, la sole de chair, le corps pyramidal, et on continue son opération jusque sur les tendons et l'os du pied; on rugine et on cautérise même ce dernier, s'il est dans un état morbide; on lâche la ligature, on laisse saigner pendant quelques minutes, on cautérise avec le cautère actuel indistinctement toute la plaie, surtout la face interne de la paroi; car là se trouvent souvent des racines de cette végétation; on panse avec des plumasseaux trempés dans de l'eau chargée de sel marin (chlorure de sodium), on fait une compression égale et forte, on introduit entre le fer et le pied la plaque sus-mentionnée, on la fixe solidement; et l'animal est conduit à l'écurie, où on lui aura préparé une bonne litière. Les deux ou trois premiers jours qui suivent l'opération, on lui donne très-peu à manger, mais, par contre, beaucoup à boire d'eau tiède blanchie et nitrée.

Le quatrième ou sixième jour, on lève le premier appareil; le pus a une odeur forte et désagréable; le plus souvent l'escharre tient encore. De nouveau on cautérise légèrement toute la face interne de la paroi avec le beurre d'antimoine (chlorure d'antimoine), et le pansement se fait, comme la première fois,

avec une étoupe imbibée d'une solution de muriate de soude. Trois jours plus tard, le second pansement est renouvelé; l'escharre tombe ordinairement avec les étoupes, et laisse voir une plaie de bonne nature, recouverte de pus; on l'essuie très-doucement avec de la filasse sèche, car elle saigne très-promptement si on exerce sur elle des frottements brusques, surtout avec des corps grossiers; le tour de la plaie est couvert d'alun calciné, et le centre d'onguent égyptiac; le tout est recouvert avec des plumasseaux serrés et comprimés. Au quatrième pansement, la plaie est ordinairement vermeille; sa surface est recouverte de bourgeons ou granulations, et d'un pus blanc dont l'odeur n'est pas sensiblement désagréable. La plaie sera pansée comme la précédente fois; on ne négligera aucun des moyens indiqués lorsqu'il a été question du traitement du crapaud commençant; les exutoires, la médication générale, ne peuvent que faciliter la guérison. Enfin, il est une infinité de circonstances que je ne puis pas indiquer, mais qu'il est facile au praticien de prévoir: par exemple, on examinera régulièrement si aucune végétation fongueuse ne s'observe à la face interne de la muraille; si le cas était tel, on les cautériserait sur-le-champ, soit avec le beurre d'antimoine, soit avec la pierre infernale (nitrate d'argent fondu), soit avec l'acide nitrique, sulfurique, le sublimé corrosif (deuto-chlorure de mercure), l'arsenic, la potasse (sous-carbonate de potassium), la chaux (oxide de calcium), et surtout avec le cautère actuel. En vain emploierait-on tous ces moyens, s'ils n'étaient accompagnés d'une égale, d'une forte,

d'une permanente compression ; on n'obtiendrait aucun résultat satisfaisant. La compression seule peut guérir ; les médicamens et les caustiques échouent devant cette redoutable maladie ; ils aident, ils facilitent la guérison ; mais seuls ils ne peuvent l'opérer, surtout si le crapaud a fait beaucoup de progrès.

Parmi les faits nombreux qui viennent à l'appui des préceptes que je viens de donner, je rapporterai les suivans :

Premier fait. MM. Déjean de Sécheron, qui possèdent de soixante à quatre-vingts chevaux, avaient, au mois de septembre 1816, une jument de race suisse, âgée de huit ans, affectée de trois crapauds, deux aux pieds antérieurs, qui dataient d'environ quinze mois, un récent au pied gauche postérieur. Mon estimable collègue, M. Sylvestre, praticien habile qui exerçait la médecine vétérinaire depuis environ trente-cinq ans, ne se souciait pas d'entreprendre cette cure, et engageait les maîtres de l'animal à le vendre. Après de mûres réflexions de la part de ces derniers, je fus appelé pour voir le malade et dire mon opinion. En moi-même, je considérai la cure comme fort longue, bien coûteuse, et de plus, incertaine ; et j'aurais peut-être été de l'avis de mon confrère, si je n'eusse été jeune vétérinaire, fixé depuis quelques mois seulement dans ce pays ; mais comme je désirais établir ma réputation, je ne balançai pas à entreprendre la guérison de l'animal. Afin de ne pas entraîner les propriétaires dans des frais peut-être inutiles, je leur proposai un arrangement qui consistait à ce que je n'exigerais un salaire qu'autant que l'animal guérirait complètement. Pendant plusieurs

Leve de nb boiq nb stichonol si à menuevins

jours, je songeai aux moyens que je pourrais employer pour obtenir une prompte et entière guérison ; c'est alors qu'il me vint à l'esprit de me servir du poids de l'animal pour obtenir une forte compression.

Le 22 août, l'animal fut abattu ; les pieds de devant furent opérés à fond et pansés comme il a été indiqué ; quant aux pieds de derrière, j'enlevai la corne désorganisée du malade, et me bornai à la compression. Pour le pied sain, je comprimai également la fourchette, afin que, pendant le traitement des autres pieds, la maladie ne pût pas se déclarer au quatrième. Je passai quatre sétons à l'animal, deux au poitrail, deux aux fesses, et il fut en tout rigoureusement soumis au traitement qui a été mentionné. Après trois semaines de soins, on n'apercevait pas trace de crapaud au pied postérieur, ce qui n'a pas empêché que la compression ne fût encore continuée pendant quinze jours. Les pieds antérieurs ont été radicalement guéris à la fin de la neuvième semaine ; la suivante, la dixième, l'animal a été remis à son travail habituel ; et douze jours plus tard, fin novembre, il est parti pour faire un voyage à Marseille. J'ai suivi l'animal pendant quatorze mois, et il a été vendu à Rome sans apparence de rechute. Dans le traitement de cette maladie, j'ai été frappé de la promptitude avec laquelle l'onguent égyptiac cicatrisait les plaies et durcissait la corne. La sole est-elle tendre, faiblissant sous le doigt, il ne s'agit que de la couvrir d'une couche de cet onguent pour la durcir, et pour faire cesser d'un jour à l'autre ces suintemens d'une odeur fétide et particulière, qui surviennent à la fourchette du pied du cheval.

La régénération des tissus enlevés ayant suivi la même marche sur les différens sujets , je la décrirai ici , ce qui nous évitera de nous répéter.

La cicatrisation a ordinairement lieu de la circonférence au centre ; les chairs du milieu de la plaie sont vermeilles , saignent facilement ; à la circonférence , on observe un cercle d'un blanc jaunâtre , plus élevé que le centre de la plaie , et qui a plus ou moins de consistance. Si on irrite ou gratte ce cercle , il n'en découle point de sang ; mais on obtient des lames plus ou moins épaisses , ayant quelque ressemblance avec l'épiderme. Dans un cas , j'ai vu un noyau gros comme une fève s'élever à peu près au centre de la fourchette : de ce noyau , tout aussi bien que de la circonférence , se faisait le départ de la cicatrisation.

Deuxième fait. En janvier 1818 , un cheval de race suisse , appartenant à M. Lapierre , agriculteur de la commune du Grand-Sacconnex , était , depuis deux années , affecté d'un crapaud au pied droit antérieur. Consulté par le propriétaire , je lui conseillai l'extirpation de toutes les parties désorganisées ; il ne se décida pas de suite en faveur de ce moyen : ce ne fut que deux mois après que l'animal me fut amené. L'opération fut faite sans retard ; la plaie fut cautérisée avec le cautère actuel ; je pensai comme il a été dit , et mis en usage le traitement ci-devant indiqué. Au bout de six semaines , l'animal a commencé à faire un léger travail sur un chemin non ferré ; et un mois plus tard il a été remis à son travail accoutumé. Le cheval est encore , à l'heure qu'il est , chez le même propriétaire , sans traces de sa maladie.

Troisième fait. En avril 1819 , un beau cheval

hanovrien, appartenant à M. Cornaz, marchand de chevaux, et qui était destiné à un officier de sa majesté sarde, perd un de ses fers en passant dans notre ville, et est conduit chez le maréchal pour y être ferré : ce dernier aperçoit que l'animal est affecté d'un crapaud à chaque pied postérieur. Le propriétaire, très-surpris, me fait immédiatement demander pour visiter et soigner le cheval. Arrivé près de ce dernier, je vis effectivement qu'il était affecté de fics. J'enlevai de suite la corne détachée, ainsi que toutes les parties fongueuses, filamenteuses, désorganisées; et je saupoudrai la plaie avec du sublimé corrosif réduit en poudre; j'exerçai une forte compression, et l'animal fut conduit à l'écurie. Je le vis quatre heures après le pansement : il avait refusé toute nourriture; les extrémités postérieures étaient dans une agitation continuelle; le pouls donnait soixante-trois pulsations à la minute; ce qui me détermina à lui faire une saignée, à lui administrer deux lavemens, et à lui faire donner pour boisson de l'eau tiède blanchie avec de la farine d'orge et légèrement nitrée. Le quatrième jour, je renouvelai le pansement; la superficie de la plaie ressemblait à de la bouillie; j'épongeai légèrement, et pansai avec des plumasseaux trempés dans une solution de muriate de soude. Trois jours plus tard, je levai mon second pansement; la plaie était belle; un seul point semblait encore offrir des végétations de mauvaise nature; il fut cautérisé avec le beurre d'antimoine, et la plaie pansée comme ci-dessus. Vingt-huit jours après le premier pansement, l'animal fut mis en route pour Turin avec un nouveau convoi de chevaux. J'ai mon-

tré à son conducteur comment il devait faire les pansemens ; et il s'en est si bien acquitté, qu'en arrivant à sa destination le malade était complètement guéri.

Quatrième fait. En septembre 1821, M. Sarrasin, conseiller d'état de la république et canton de Genève, vint me consulter pour un cheval qui était depuis quelques mois affecté de crapaud aux pieds postérieurs. Je lui conseillai de faire opérer l'animal. Après avoir pris tous les renseignemens nécessaires, il me dit que dans quelques jours il me ferait une réponse. Effectivement, je reçus une lettre qui m'invitait à faire tout ce qui dépendait de moi pour guérir ce cheval, auquel on était très-attaché. Cet animal, de race suisse, âgé de vingt-deux ans, fut opéré, pansé et traité comme il a été dit plus haut. Cette cure a été extrêmement longue, car ce n'est qu'après quatre mois de soins que l'animal a été remis à son travail habituel. Depuis, il a fait son service jusqu'en mai 1827, époque à laquelle il a été tué pour cause de vieillesse.

Il est nécessaire de faire observer que le crapaud est plus difficile à guérir aux membres postérieurs, ce qui est dû sans doute à l'humidité dans laquelle les pieds se trouvent constamment; aussi est-il très-utile de tenir les animaux sur une bonne litière souvent renouvelée, et de recommander aux cochers d'enlever sur-le-champ les crottins.

Cinquième fait. En mai 1823, je fus appelé pour donner mes soins à un cheval alezan, âgé de sept ans, appartenant à M. Jourdan, voiturier. Il était affecté d'un crapaud récent au pied gauche antérieur : j'enlevai la corne détachée, je coupai les parties

molles désorganisées, pansai avec des plumasseaux imbibés de parties égales d'eau et d'eau-de-vie, et comprimai fortement. Au troisième pansement, voyant que de nouvelles végétations anormales avaient lieu, je cautérisai avec le cautère actuel, pansai avec une étoupe trempée dans une solution de muriate de soude, et comprimai fortement.

Pour tout le reste, on continua le traitement qui a été indiqué. Cinq semaines après le premier pansement, l'animal était guéri.

Sixième fait. Je fus appelé le 16 octobre 1824, chez M. Larpin, agriculteur à Vernier, pour donner mes soins à un cheval affecté de crapaud au pied gauche postérieur. Cet animal, âgé de douze ans, était maigre et ne me paraissait pas valoir les frais d'un traitement. Le propriétaire insista : la maladie étant ancienne et ayant de profondes racines, je jugeai nécessaire d'enlever jusqu'aux moindres traces de cette végétation morbide. L'opération faite, je cautérisai, pansai et indiquai la médication dont il a été ci-devant question ; le maréchal de la commune fut chargé de lui donner quelques soins ; douze jours après l'opération, je fis le pansement moi-même ; et dix-huit jours plus tard, on me l'amena à la ville pour le faire soigner. Sept semaines après l'extirpation, l'animal commençait à faire un petit travail sur un terrain doux ; au bout de deux mois et demi, la plaie était cicatrisée.

Septième fait. A la fin de novembre 1824, M. Burdin, du pays de Gex, m'amena un de ses chevaux qui était affecté de crapaud au pied droit antérieur ; j'enlevai toutes les productions anormales, ainsi que

toutes les parties qui se trouvaient dans un état morbide, et pansai comme sur les précédens animaux. Les soins généraux ne furent point oubliés. Au bout de douze jours, la plaie était dans un état satisfaisant ; le propriétaire désirant emmener son cheval, je lui fis voir comment il devait le panser. La plaie s'est bien guérie ; mais trois mois après cette apparente guérison, le crapaud a reparu ; M. Burdin, craignant de nouveau frais, a vendu le cheval.

Huitième fait. En mai 1825, M. Vicat, maître voiturier, acheta de M. Baumont deux jumens carrossières, âgées de douze ans ; l'une d'elles était depuis plus de quatre ans affectée de crapauds aux pieds postérieurs, avec commencement d'eaux aux jambes ; cette dernière maladie faisant des progrès décida le propriétaire à se défaire de l'animal. Dès l'invasion des crapauds, mon savant collègue et ami M. F*** n'avait pas jugé à propos de les opérer, se fondant sur ce qu'ils étaient dus à un vice interne, à une disposition humorale, qui, si elle était détournée des pieds, se porterait sur un organe plus essentiel à la vie. Fort de son raisonnement, il ne mit en usage que des palliatifs. Ne partageant pas cette opinion, j'opérai le cheval, et pansai la plaie comme il a été indiqué. Je mis quatre sétons, deux au poitrail, deux aux fesses ; et l'animal fut rigoureusement soumis à la médication qui a été conseillée ; les eaux aux jambes furent combattues par la cautérisation par approximation et par les autres médicamens ordinairement employés. Cette cure a été longue et difficile, et ce n'est que trois mois après l'opération que l'animal a pu rendre quelques légers services. A cette époque,

un pied était guéri, tandis que l'autre qui, lors de l'opération, était le moins malade, présentait encore une plaie plus large qu'un écu de six francs : l'entière cicatrisation de cette plaie a traîné en longueur, et ce n'est qu'après quatre mois et demi de soins qu'elle a été complète. Il est à remarquer que les eaux aux jambes, contre leur ordinaire, n'ont pas été opiniâtres; peut-être la plaie du pied a-t-elle agi comme dérivatif.

Neuvième fait. En octobre 1825, je fus appelé par un roulier marchand de vin, pour donner mes soins à son cheval, qui était depuis environ quatre mois affecté d'un crapaud au pied droit postérieur; toutes les parties qui étaient dans un état morbide furent enlevées avec l'instrument tranchant; la portion restante de la sole fut affaiblie jusqu'à la rosée, et le crapaud fut traité, tant localement que généralement, comme chez les précédens animaux. Neuf jours après l'opération la plaie était vermeille; il en découlait un pus séreux, d'une odeur assez fétide. Vingt-trois jours après l'opération, l'animal fut rendu à son propriétaire; la plaie n'était que de la grandeur d'un petit écu; ses bords blancs, de nature cornée, étaient l'indice d'une prochaine guérison; en effet, quarante-neuf jours après l'opération, l'animal vint de la Chouagne à Genève, attelé à un char chargé de trois miconnaises de vin. Environ sept mois après son entière guérison le cheval fut avantageusement vendu à un roulier de Nantua.

Dixième fait. En mars 1827, M. Chardon, résident près d'Annecy, en Savoie, m'envoya, d'après les conseils de M. le docteur Carrier, un cheval de cinq

ans, issu d'un étalon normand avec une jument savoisiennne, qui était affecté aux extrémités postérieures de crapaud, précédemment traité par un empirique ; les tumeurs dépassaient le fer et reposaient sur le sol, ce qui était cause d'une claudication assez forte ; les talons étaient écartés, et, en levant les pieds, on voyait une multitude des filamens dont nous avons déjà parlé ; un pus gris noirâtre, extrêmement fétide, suintait de la plaie ; enfin, la totalité de la tumeur avait l'aspect d'un chou-fleur. Jugant la maladie très-ancienne, je procédai à l'amputation des parties désorganisées, je pansai et suivis la médication indiquée. Au bout de deux mois et quelques jours, l'animal fut rendu à son propriétaire ; à chaque pied, à peu près au milieu de la fourchette, on voyait encore une plaie de la largeur d'une pièce de deux francs. Je montrai au propriétaire comment il devait panser son cheval ; et, cinq semaines après sa sortie de l'infirmerie, je reçus une lettre qui m'annonçait que depuis quelques jours l'animal était parfaitement rétabli.

Conclusion. La manière de guérir les animaux affectés de crapaud dépend, comme on vient de le voir, de peu de chose ; ce peu de chose a été trouvé. Tous les praticiens savent qu'un rien influe sur le résultat d'une opération ; ainsi, par exemple, fait-on une compression méthodique ou non après l'extirpation de la sole, d'un quartier, du fibro-cartilage de l'os du pied, on obtiendra des résultats bien différens : dans le premier cas, deux, quatre ou six semaines après l'opération, le malade pourra travailler ; dans le second, ce ne sera qu'au bout de deux ou

trois mois ; le sabot sera difforme ; et heureux l'animal, s'il n'est pas condamné à rester toute sa vie boiteux. Dans une maladie de ce genre, qui a été regardée par quelques vétérinaires comme l'écueil de l'art, je compte, sur seize crapauds traités, quinze guérisons ; ce qui m'autorise à regarder le procédé et le traitement que je viens d'indiquer comme ceux qui jusqu'à ce jour ont été le plus constamment suivis de succès.

Si le mémoire de M. Prevost n'apprend rien aux vétérinaires qui n'ait déjà été dit, du moins, a-t-il l'avantage de fournir de nouveaux, nombreux et positifs argumens en faveur d'une des méthodes de traitement conseillées contre le crapaud : celle par l'extirpation radicale des tissus altérés, la cautérisation immédiate et successive des plaies par le fer et les caustiques, et enfin la compression forte et égale exercée par l'appareil de pansement. Le moyen que propose et qu'a employé M. Prevost, pour faire servir le poids de l'animal à la compression, nous paraît simple et ingénieux. Nous dirons ici que, sans accorder une importance capitale à la forte compression, sans en faire une condition *sine qua non* de guérison, nous la regardons comme un puissant auxiliaire des moyens curatifs essentiels. Nous rappellerons à cet égard une observation de M. Vatel, recueillie aux hôpitaux de l'Ecole et publiée dans le tome 1^{er} du *Journal pratique*, sur le sujet de cette observation ; la compression seule, et sans extirpation ni cautérisation aucune, avait presque entièrement guéri un crapaud déjà ancien, lorsque le propriétaire, au bout de trois semaines de traite-

ment, retira son cheval des infirmeries. Nous savons aussi que M. Bouley jeune aurait eu beaucoup à se louer des pansemens compressifs dans le traitement de cette maladie. Quant au procédé opératoire, aux moyens de cautérisation, à la surveillance et la nature des pansemens qu'a mis en usage M. Prevost, ils sont tout-à-fait en rapport avec ceux généralement conseillés par les partisans de l'opération du crapaud, et sur l'utilité desquels a déjà insisté M. Renault, dans le numéro de juin 1828 de notre journal. Nous renvoyons nos lecteurs aux réflexions qui précèdent l'article de M. Renault.

Nous saisisons cette occasion de publier le sommaire d'une observation de guérison de quatre crapauds sur un même cheval, observation qui nous a été communiquée par M. Saussol. Un cheval de cinq ans, qui avait les pieds parfaitement sains, fut mis à la campagne par M. Monbase, son propriétaire, et y resta trois mois dans une ferme où on oubliait tous les jours de l'étriller, et où on le laissait dans l'étable à vaches, les pieds plongés dans le fumier et l'urine. Au bout de ce temps, on s'aperçut du mauvais état des pieds et on le conduisit à M. Saussol. La marche était pénible; les membres engorgés depuis les jarrets et les genoux jusqu'aux boulets; les ulcères, à peine commençans aux pieds antérieurs, avaient complètement désorganisé la fourchette et une partie de la sole aux membres postérieurs. Un pus clair et d'une odeur pénétrante s'échappait des parties malades. L'animal, n'ayant pas été déferré depuis son entrée à la ferme, avait les pieds très-longs; ils furent parés à fond; toutes les parties ulcérées et dés-

Tom. VIII, Janvier 1831.

3

organisées furent enlevées avec la feuille de sauge ; quelques gouttes d'acide nitrique furent versées sur les ulcères postérieurs ; et, nonobstant cette cautérisation, les premiers plumasseaux furent encore recouverts d'onguent égyptiac. On avait d'abord ferré à dessolure : l'appareil fut maintenu avec des éclisses. La maladie n'étant que commençante aux membres antérieurs, on se contenta d'enlever les fourchettes et de faire une application d'onguent égyptiac (bonne litière, pansement de la main souvent répété, mélange de foin et de paille, barbotage). Le lendemain saignée à la jugulaire ; et le troisième jour, opiat composé de poudre de gentiane, de sulfure de fer et d'aloës, qui fut continué pendant huit jours. Au bout de quatre jours, premier pansement : odeur fétide, douleur au toucher, boiterie extrême (pansement avec égyptiac, et éclisses). Le huitième jour, deuxième pansement : chute des escarres, plaie assez belle (pansement avec eau-de-vie affaiblie). Le dixième jour, plaie boursoufflée, jaunâtre (égyptiac et teinture d'aloës). Le treizième jour, mieux, boiterie moindre (même pansement, légère promenade, purgatif).

Depuis, l'animal fut toujours pansé avec des étoupes imbibées de teinture d'aloës ou d'eau-de-vie affaiblie, et, un mois après, il fut rendu guéri à son propriétaire. (*Note du rédacteur.*)

en opposition manifeste avec les faits qu'elles sont destinées à expliquer. Exposons d'abord avec le plus de précision qu'il nous sera possible la substance

Examen d'un article ayant pour titre : Réflexions sur l'opération de la névrotomie, par MM. DUBUY et PRINCE. (Journal pratique, N° de 1830.)

Par M. RENAULT, médecin-vétérinaire.

Tant qu'on s'est borné à recueillir et à constater les effets heureux ou malheureux de tels ou tels moyens thérapeutiques, sans chercher à se rendre compte de leur mode d'action, la médecine, comme la chirurgie, sont restées stationnaires, ou n'ont avancé qu'avec une lenteur désespérante. Ce n'est que depuis que l'on a fait entrer la physiologie pour quelque chose dans l'appréciation des causes de succès ou d'insuccès des moyens curatifs, qu'on s'est ouvert une route plus large et plus facile dans l'art de guérir, et qu'on a fait des progrès plus rapides. C'est sans doute parce qu'ils sont pénétrés de cette vérité, que MM. Dupuy et Prince ont envisagé sous un point de vue tout-à-fait physiologique la question si importante aujourd'hui de la *névrotomie plantaire*, qu'ils regardent avec raison comme une innovation chirurgicale des plus heureuses. Cependant, tout en rendant justice au talent et au mérite des deux collaborateurs, tout en approuvant le but de leur travail et son opportunité, j'avouerai qu'il est quelques-unes de leurs opinions qui me paraissent encore trop peu justifiées pour être admissibles; et que d'autres me paraissent

(1) Recueil de Médecine Vétérinaire, n° de juin 1828.

(2) *Ibid.*, n° de décembre 1829.

en opposition manifeste avec les faits qu'elles sont destinées à expliquer. Exposons d'abord avec le plus de précision qu'il nous sera possible la substance des réflexions sur la névrotomie; et, avant, répondons deux mots à quelques considérations qui les précèdent.

« Les innovations les plus heureuses, disent en commençant les deux auteurs, ne sont que trop communément entravées dans leur marche par les préjugés qu'elles rencontrent; peut-être appartient-il à la médecine vétérinaire de le démontrer avec évidence. » Ils rappellent, à l'appui de cette assertion, la levée de boucliers que provoqua, en 1817, la publication de l'ouvrage sur l'affection tuberculeuse, parce qu'on y déclarait que la morve n'était pas contagieuse, opinion à laquelle se rattachent aujourd'hui une foule de bons esprits; et ils ajoutent: « Ce qui est arrivé pour la morve arrive maintenant pour d'autres idées, qui sans doute finiront aussi par avoir leurs partisans. » Une note indique que ces idées sont celles publiées par M. Dupuy sur les *fièvres intermittentes*; la *fluxion périodique*, l'*examen de la moelle épinière*. « Et la névrotomie aussi, malgré son utilité, n'a pas manqué d'avoir ses détracteurs! »

Trop jeune encore pour exprimer une opinion sur la grande et délicate question de la contagion de la morve, je dirai seulement que, tout en partageant la plupart des idées de M. Dupuy sur cette matière, je conçois que trop peu de faits concluans étaient connus, en 1817, en faveur de la non contagion; que trop d'observations contraires, et jusque là non contestées, existaient à la connaissance de tout le

monde, pour que l'opinion de M. Dupuy ne produisît pas une vive sensation, ne trouvât pas de nombreux et très-excusable contradicteurs. Aujourd'hui même, il se trouve encore quelques hommes *d'un mérite reconnu, d'une longue et judicieuse expérience*, qui hâtent de tous leurs vœux le jour où ils *pourront affirmer* que la morve n'est pas contagieuse, mais qui ne pensent pas que ce moment soit déjà arrivé. Est-ce opiniâtreté de leur part? Est-ce sage réserve? Je laisse à d'autres à prononcer.

Quant aux idées sur les fièvres intermittentes, que MM. Dupuy et Prince se plaignent d'avoir vu combattre, les lecteurs du *Recueil* se rappellent sans doute par combien d'argumens puisés dans l'observation matérielle des faits M. Yvart a réfuté (1) les assertions de M. Dupuy, qui regardait *la pourriture et le sang de rate* comme des variétés de la même affection se développant sous l'influence d'une même cause, et qu'on pourrait comparer aux fièvres intermittentes de l'homme. Plus tard (2), un anonyme qui paraît très-versé dans l'étude des maladies des bêtes à laine, a démontré jusqu'à l'évidence, en examinant comparativement les altérations d'organes dans ces deux maladies, que « l'opinion de M. Dupuy » était *l'opinion la plus paradoxale, l'assertion la plus surprenante* qui ait été jamais publiée par un vétérinaire instruit. »

MM. Yvart et *** articulaient des faits nombreux,

(1) *Recueil de Médecine Vétérinaire*, n° de juin 1828.

(1) *Idem*, n° de décembre 1829.

concluans, authentiques. M. Dupuy aurait dû leur *prouver*, et non pas leur dire, qu'ils avaient tort de ne pas se ranger à son avis.

Je dirai la même chose à M. Dupuy relativement à la contradiction qu'ont essuyée de la part de M. Yvart ses idées sur la fluxion périodique. M. Yvart a avancé (1) que quelques-unes des explications données sur les causes de la fluxion périodique n'étaient justifiées par aucun fait; que de plus, elles étaient en opposition complète avec les lois connues de la physiologie; il l'a démontré. M. Dupuy a laissé ces démonstrations sans réponse. Lequel des deux a raison? MM. Yvart et *** sont-ils donc si blâmables d'avoir d'autres opinions que M. Dupuy? Le serai-je moi-même, parce que je discute ici la valeur de quelques opinions qui ne me paraissent pas suffisamment établies?

Mais revenons à la névrotomie, à laquelle MM. Dupuy et Prince *supposent* aussi des détracteurs. S'il en existe, du moins ont-ils eu la discrétion de ne pas publier leurs opinions (2).

Deux exemples de chute du sabot à la suite de la

(1) Recueil de Médecine Vétérinaire, n° de janvier 1830.

(2) On me parlera sans doute de celles insérées par M. Husard fils dans le Recueil de Médecine Vétérinaire, cahier de mai 1826. Ce vétérinaire, qui a seulement dit que la *théorie* de cette opération lui paraissait encore bien environnée de ténèbres, n'en était cependant pas un *détracteur*; car c'est ainsi qu'il termine son article: « Je ne pense pas, malgré mes raisonnemens, qu'il faille renoncer totalement à cette opération; des autorités telles que celles de MM. Sewel, Percival et Goodwin valent certainement bien les miennes. » (1)

névrotomie, rapportés par Goodwin, doivent, d'après les auteurs des réflexions, attirer l'attention des vétérinaires. On ne pouvait plus regarder l'opération comme infaillible; il fallait, pour lever les doutes que cet accident faisait naître, chercher à déterminer quelle influence exercent les nerfs plantaires sur les parties situées au dessous de l'endroit où on fait leur section. « Pour ce premier point, à défaut d'expériences directes, deux explications se présentent: » ou bien les nerfs plantaires président également à la sensibilité et à la nutrition des parties dans lesquelles ils se divisent, ou bien ils ne donnent que la sensibilité aux parties dont la nutrition dépend de filets nerveux accompagnant les parois artérielles et non démontrés par l'anatomie. Bien que cette opinion soit celle du plus grand nombre; on nous permettra de ne pas la partager. L'anatomie est une science toute démonstrative où il est permis de douter tant qu'on n'a pas vu; *et puisque jusqu'ici on n'a pas vu de filets nerveux accompagnant les artères des membres, nous doutons de leur existence* (1). »

(1) Ce passage n'exprime probablement que l'opinion de M. Prince; car voici ce que je lis dans un article publié par M. Dupuy sur la névrotomie, en février 1828 (Journal pratique de Médecine Vétérinaire): « Lors même que tous les nerfs qui se rendent aux organes renfermés dans le pied seraient coupés, nous croyons que le mouvement circulatoire ne serait pas suspendu; par plusieurs raisons: d'abord, *parce que les parois des artères reçoivent des filets nerveux du nerf grand sympathique, etc.* »

MM. Dupuy et Prince pensent donc que les nerfs plantaires président non-seulement à la sensibilité, mais encore aux actes nutritifs et sécrétoires des parties où ils se terminent. Ils en trouvent une preuve dans la chute des deux sabots dont parle Goodwin, chute qui n'aurait pas eu lieu si la nutrition du pied était sous l'influence de nerfs autres que les nerfs plantaires; car, dans cette hypothèse, le pied n'aurait perdu que sa sensibilité. Mais pourquoi, s'il en est ainsi, la chute du sabot n'a-t-elle pas lieu toutes les fois qu'on fait la névrotomie? Telle était l'objection qui devait naturellement se présenter à l'esprit de MM. Dupuy et Prince; elle était spécieuse, et voici comment ils ont cherché à y répondre.

On sait qu'il suffit du contact des deux bouts d'un nerf simplement coupé, pour que l'action de ce nerf se rétablisse; que, quand il y a eu section avec perte de substance, l'action se rétablit par l'intermède des tissus voisins; et que, si la distance n'est pas trop grande entre les deux bouts, ceux-ci se trouvent bientôt réunis par une substance qui se forme entre eux, et qui rétablit l'influence nerveuse d'une manière durable. Or, en tenant compte du vague des règles prescrites pour l'opération de la névrotomie, on est autorisé à penser que les vétérinaires ne l'ont pas tous pratiquée de la même manière, et même qu'un opérateur a pu, à titre d'essai, la faire plusieurs fois d'après des procédés différens. Ainsi, une fois, il l'aura faite par section simple; une autre fois par résection de quelques lignes; et une troisième fois par résection beaucoup plus étendue. Il aura dû nécessai-

rement en résulter des effets différens dans les parties situées au dessous du lieu où l'opération a été pratiquée. Dans le premier cas, elle n'aura amené aucun changement; dans le second, en suspendant pendant un certain temps la sensibilité et les phénomènes nutritifs et sécrétoires dans le pied, elle aura pu amener la guérison; dans le troisième, elle aura d'abord produit un effet semblable; mais la nutrition et la sensibilité ne se rétablissant pas, la séparation de l'ongle aura été la suite de l'abolition définitive de l'action nerveuse.

Voici maintenant, sinon le texte, du moins le sens très-précis des raisonnemens de MM. Dupuy et Prince pour expliquer les bons effets de la seconde méthode d'opérer, la seule qui puisse guérir : « En admettant, comme nous l'avons dit, que » la nutrition et la sécrétion du pied ne sont pas » moins que la sensibilité sous la dépendance des nerfs » plantaires, on doit être convaincu que ces fonctions » cessent dans le pied avec l'action des nerfs qui les » y entretient. Or, comme, d'après nous, il n'y a au- » cune maladie du pied qui ne reconnaisse pour cause » l'augmentation des mouvemens nutritif ou sécré- » toire, il en résulte que l'on combat directement cette » cause par la névrotomie. Par elle, en effet, le nerf » cessant ses fonctions, il n'y a plus de sensibilité dans » le pied, *les sécrétions et la nutrition ne s'y font plus*, » bien que la circulation continue comme à l'ordi- » naire. »

MM. Dupuy et Prince ajoutent plus loin : « La nu- » trition, comme nous la concevons, comprend » deux grands phénomènes, l'assimilation et la dés-

» assimilation. Dans le premier de ces mouvements
 » vitaux il y a addition et arrangement, dans l'autre
 » il y a soustraction des molécules. Or la résection du
 » nerf empêche l'assimilation ou la nutrition proprement
 » dite; mais tout porte à croire qu'elle ne change en rien
 » le mouvement de décomposition des parties ou la sous-
 » traction moléculaire. Ainsi, la section du nerf ayant
 » pour effet de suspendre l'assimilation, en même
 » temps qu'elle permet, si même elle n'augmente le
 » mouvement contraire, attaquera directement dans
 » leur cause les maladies qui l'auront nécessitée. Par
 » exemple, supposons une exostose contre laquelle on
 » aura employé la névrotomie: il est évident que cette
 » exostose, regardée ici comme une augmentation de
 » nutrition de l'os, n'augmentera pas, puisque l'opé-
 » ration viendra s'opposer au mouvement additionnel
 » des molécules nutritives; mais en même temps que
 » l'addition des molécules cesse, leur soustraction con-
 » tinue: non-seulement la tumeur n'augmentera pas,
 » mais elle devra diminuer. Si le temps qui s'écoule
 » entre le moment de l'opération et celui où l'influence
 » nerveuse sera rétablie est assez long, l'exostose aura
 » beaucoup diminué, *aura même pu disparaître*, et
 » alors le retour de l'action nerveuse ramènera celui
 » de la nutrition. L'observation suivante est rapportée
 » en preuve et à l'appui de ce qui précède:

« On pratiqua la section du tendon perforant sur
 » une vieille ânesse bouletée. Dès la fin du second
 » jour, l'extension forcée que provoquaient l'exercice
 » graduel et un fer à pince prolongée qu'on avait fixé
 » préalablement sous le pied du membre malade, dé-
 » terminèrent une vive inflammation de toute la por-

tion du membre située au dessous du boulet. On excisa une portion des deux nerfs plantaires : tout aussitôt, la sensibilité cessa au dessous de la section. Bientôt après, la chaleur, puis le gonflement, diminuèrent; et enfin, au bout de quelques heures, tout symptôme irritatif avait cessé.

Telle est l'analyse de la partie des réflexions de MM. Dupuy et Prince qui m'a paru prêter à la critique; ce qu'ils disent ensuite est relatif à des modifications importantes qu'ils désireraient voir apporter dans le procédé opératoire. C'est ainsi qu'ils établissent avec raison que, la maladie qui nécessite la névrotomie pouvant affecter tantôt la totalité, tantôt seulement une partie du pied, il serait convenable de ne pas opérer, dans tous ces cas, de la même manière; l'affection s'étendrait-elle à tout le pied, il y aurait nécessité de réséquer les deux cordons plantaires au dessus du mal; mais si le point malade pouvait être reconnu, circonscrit, alors il serait rationnel de ne couper que la branche nerveuse qui se rend au siège du mal. A l'appui de ces sages préceptes se trouvent deux exemples qui en justifient l'application. Deux chevaux de trait, portant chacun une tumeur osseuse sur la partie antérieure du deuxième phalangien, furent amenés à l'École de Toulouse dans le courant d'avril 1830. Ils boitaient depuis long-temps, et tous les moyens ordinaires, même la cautérisation, avaient été inutilement essayés. On coupa environ un demi-pouce de chacun des nerfs digités antérieurs à leur passage sur l'os du paturon. La boiterie cessa bientôt, et depuis ce temps ces animaux rendent de très-bons services.

Je le répète, bien que, dans certains cas de boiterie chronique, il ne soit pas toujours possible de préciser le siège du mal, que pourtant on sait être dans le pied; bien que, par conséquent, les préceptes de MM. Dupuy et Prince ne puissent toujours être rigoureusement suivis; il n'en est pas moins vrai que ce qu'ils disent sur le procédé opératoire est juste, et, suivant moi, à l'abri de toute contestation.

Il n'en est pas de même de la première partie des réflexions; sans doute les principes sur lesquels elles reposent une fois admis, les conséquences en sont vraies. Mais ce sont précisément ces principes qui ne me paraissent pas suffisamment établis, et que j'aurais désiré que MM. Dupuy et Prince sanctionnassent au moins par quelques expériences.

1°. Ils *supposent*, car rien ne les autorise à affirmer, que les nerfs plantaires président non-seulement à la sensibilité, mais encore à la nutrition et aux sécrétions du pied; et la preuve, c'est que sur deux chevaux les sabots tombèrent à la suite de la névrotomie. Mais sur une foule d'autres, et dans le même cas, la même opération a été faite, et cependant les sabots ne sont pas tombés. Comment répondront-ils à cette pressante objection?

2°. Ils *supposent* que les vétérinaires qui ont pratiqué la névrotomie ne l'auront pas faite toujours de la même manière, et que vraisemblablement le sabot n'est tombé que sur les animaux où la section du nerf aura été faite avec une trop grande perte de substance. Mais si cette supposition, qui me paraît bien gratuite, est vraie, comment croire que cette cause d'un grave accident eût échappé à ceux qui opé-

raient comparativement d'après divers procédés? Comment admettre que des vétérinaires comme MM. Goodwin, Sewel et Turner, qui ont écrit sur la névrotomie, ne l'eussent pas facilement reconnue et signalée? Pourquoi MM. Dupuy et Prince n'en ont-ils pas cherché la preuve sur quelques chevaux d'expérience? C'était un beau sujet d'instruction pratique pour les élèves. Ils le feront sans doute, et la science ne pourra qu'y gagner beaucoup.

3. *Toutes* les maladies du pied, disent MM. Dupuy et Prince, reconnaissent pour cause l'augmentation des mouvemens nutritifs ou sécrétoires; or la névrotomie combat et détruit directement cette cause. La conséquence toute naturelle de ces principes est, selon moi, celle-ci: donc la névrotomie est un bon moyen curatif contre toutes les maladies du pied. Assurément ces deux vétérinaires n'ont pu s'exagérer à ce point les avantages de la névrotomie. Et puis, est-il vrai, comme ils l'avancent, que depuis le moment où l'opération est faite jusqu'à l'époque où une substance intermédiaire est formée entre les bouts du nerf coupé, la nutrition et les sécrétions soient suspendues dans le pied? Si nous nous rappelons ce qu'ils disent plus loin, qu'il est possible qu'une exostose bien développée diminue beaucoup ou même disparaisse entièrement avant le retour de l'action nerveuse dans le pied, nous serions forcés d'admettre que la nutrition et les sécrétions peuvent cesser pendant plusieurs semaines, sinon plusieurs mois. En vérité, il me paraît impossible de me ranger à une pareille supposition. J'ai encore sous les yeux en ce moment la preuve vivante du contraire. Un petit

mieux que tous les raisonnemens.

Cheval gris a été opéré de la névrotomie aux hôpitaux de l'École, pour une exostose autour de la couronne. Un pouce à peu près de chaque nerf a été excisé. Le pied avait été paré la veille de l'opération. Un mois après, on a ferré ce cheval à lunette. La quantité de corne qu'il a fallu enlever n'était guère propre à faire penser que la sécrétion de ce solide eût été suspendue.

4°. La dernière supposition de MM. Dupuy et Prince n'est pas la moins hasardée. Ils ont admis, ce qu'ils sont loin d'avoir démontré, que la nutrition, qui comprend l'assimilation et la désassimilation, était subordonnée, dans le pied, à l'intégrité des nerfs plantaires; et voilà qu'ils imaginent qu'un seul des phénomènes nutritifs, l'assimilation, a cessé de s'exécuter après la section des nerfs: tandis que l'autre, la désassimilation, n'est en rien modifiée; qu'il conserve la même activité, si même il n'en prend pas davantage. Certes, cette théorie est ingénieuse; mais jusqu'à présent, à mes yeux, elle n'est que cela; car je cherche en vain sur quelles preuves, sur quels raisonnemens, même spécieux, on a prétendu la baser. On a supposé une exostose, et on a dit: Une exostose résulte d'une augmentation dans la nutrition de l'os; or la névrotomie a pour effet de suspendre l'addition des molécules organiques et d'augmenter leur soustraction; donc (et voyez comme l'imagination marche), quand cette opération aura été pratiquée, l'exostose n'augmentera plus, diminuera même, et, qui sait? pourra bien disparaître. Il y aurait ici bien des choses à dire; je ne ferai qu'un raisonnement, et je citerai deux faits, ce qui vaut mieux que tous les raisonnemens.

Si l'on admet cette influence de la névrotomie sur les forces d'assimilation et de soustraction, si l'on admet qu'elle puisse opérer la résolution d'une exostose d'un volume que je supposeai seulement celui d'une noix, on doit admettre que cette soustraction s'exercera de même sur les organes privés temporairement, comme l'exostose, de l'influence nerveuse. Or, et pour prendre un exemple, quand cette exostose aura disparu, l'os de la couronne aura dû perdre à peu près un tiers, l'os du pied un quart du volume qu'ils avaient avant l'opération, puisque, les conditions étant les mêmes, ils auront dû diminuer d'une quantité égale au volume d'une noix que j'ai supposé à l'exostose. Je ne sache pas qu'aucun de ceux qui ont écrit sur les suites de la névrotomie aient parlé de ces conséquences, si faciles à saisir, si elles avaient lieu. Mais voici qui parle plus haut.

1°. M. Villate a fait la névrotomie avec perte de substance sur un cheval de jardinier, et la boiterie a cessé; mais la *forme* qu'il avait au côté externe de la couronne est *devenue très-grosse*, ce qui ne l'empêche pas de travailler. (*Recueil de méd. vét.*, juillet 1850.)

2°. Un cheval de selle, gris pommelé, qui se trouve encore dans les hôpitaux de l'École d'Alfort, a été opéré de la névrotomie, il y a près de trois mois, pour une exostose autour de la couronne. On a excisé à peu près un pouce de chaque nerf. Il y a plus, une artère a été blessée et liée pendant l'opération, ce qui a dû diminuer encore les élémens de nutrition: et cependant, aujourd'hui, il y a évidemment une légère augmentation de l'exostose.

Enfin, dans les exemples cités par MM. Dupuy et Prince, constatant la cessation de la boiterie sur deux chevaux affectés de forme antérieure, il n'est pas dit que le volume des tumeurs osseuses ait diminué.

Quant à l'observation recueillie sur l'ânesse, elle ne prouve pas du tout que la névrotomie ait fait cesser l'action nutritive. Une douleur vive existait; des phénomènes inflammatoires en étaient la conséquence: on pratique la névrotomie; on prive le pied de sa sensibilité; la douleur cesse, et avec elle les phénomènes inflammatoires qu'elle avait provoqués. Qu'y a-t-il là que de très-ordinaire?

Disons-le en terminant, les idées de MM. Dupuy et Prince sont ingénieuses; elles seraient de nature à satisfaire l'esprit, si leur exactitude était démontrée. Mais elles ont besoin d'être appuyées sur des expériences nombreuses que ces deux vétérinaires sont en position et en état de bien faire; et j'ai la certitude, s'ils les entreprennent, que la physiologie et la chirurgie vétérinaires leur devront un beau et utile travail.

Sur les inconvéniens du croisement des étalons de grande taille avec des jumens moins élevées. — (Extrait d'un Mémoire sur l'amélioration des chevaux dans le canton de Vaud, rédigé par M. LEVRAT, et adressé à la Société royale et centrale d'agriculture.)

Depuis bien long-temps, et dans nombre de localités, des hommes qui s'occupent de l'amélioration

des chevaux sans en avoir fait l'objet sérieux de leurs études, cherchent à augmenter la taille des races indigènes, en accouplant des jumens de petite stature, à formes grêles, avec des étalons plus élevés et plus étoffés. C'est le moyen, dit-on, de donner aux poulains plus de valeur, et, par suite, d'augmenter les bénéfices des éleveurs. On peut cependant assurer que, le plus souvent, la spéculation est mauvaise. Les soins plus multipliés et plus dispendieux que demandent les métis, la nourriture plus substantielle et plus abondante qu'il faut leur donner ne sont pas accordés partout où l'industrie agricole ne comprend pas les moyens indispensables d'amélioration. Et quand au contraire l'agriculteur est assez instruit pour comprendre la nécessité de ces avances, et assez riche pour les faire, il faut au moins que la plus-value des produits les lui paie avec bénéfice. Or, cette circonstance est rare quand on emploie des étalons d'une taille beaucoup plus élevée que celle des jumens, parce que les produits de ces accouplemens, décousus dans leur forme, ont généralement un tempérament peu énergique, et que la taille plus élevée qu'ils acquièrent ne suffit pas pour leur donner alors beaucoup de valeur. La vérité de cette assertion a été démontrée par de nombreuses observations, notamment par celles de Henri Cline, dont on peut connaître le résumé dans les *Annales de l'agriculture française* et dans le journal de M. de Férussac; elle l'est aussi par les essais tentés dans le canton de Vaud, et indiqués avec détail par M. Levrat, vétérinaire à Lausanne.

Les observations que cite cet auteur dans un mémoire
Tom. VIII. Janvier 1851.

moire adressé à la Société royale et centrale d'agriculture peuvent malheureusement être vérifiées par des faits semblables, faciles à recueillir dans plus d'un département; mais c'est un motif pour leur donner toute la publicité possible. Ainsi, dans beaucoup de provinces, les anciennes races, mélangées sans réflexion, sans calcul, avec des races voisines, ont presque entièrement disparu; ou bien encore, croisées par des étalons d'une taille proportionnellement trop élevée, elles ont perdu leur rusticité, et ne présentent plus que des chevaux décousus. Ces deux circonstances se sont successivement fait remarquer dans le canton de Vaud.

Actuellement les chevaux de ce pays ne sont point, dit M. Levrat, ce qu'ils étaient en 1790 et antérieurement. D'après ce qu'en rapportent les anciens connaisseurs de chevaux, on remarquait à cette époque deux races distinctes; l'une, connue sous la dénomination de petits chevaux du *Jorat*, n'excédait guère la taille de 4 pieds 2 pouces, avait une constitution sèche et très-solide, et semblait se rapprocher beaucoup des petites races de la Pouille et de la Calabre; l'autre dite du *Vully* et des *marécages*, se composait d'animaux d'une plus forte corpulence, de la taille de 4 pieds 5 pouces environ, d'un tempérament sanguin, plus cellulaire que dans la race précédente, sans cependant être lymphatique. Ces chevaux étaient d'un entretien facile, ils étaient robustes, et s'étaient beaucoup plus propagés que ceux de la petite race: c'étaient eux qui dominaient dans le canton en 1790.

Depuis cette époque jusqu'en 1808 que commença

1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1819 1820 1821 1822 1823 1824 1825 1826 1827 1828 1829 1830 1831 1832 1833 1834 1835 1836 1837 1838 1839 1840 1841 1842 1843 1844 1845 1846 1847 1848 1849 1850 1851 1852 1853 1854 1855 1856 1857 1858 1859 1860 1861 1862 1863 1864 1865 1866 1867 1868 1869 1870 1871 1872 1873 1874 1875 1876 1877 1878 1879 1880 1881 1882 1883 1884 1885 1886 1887 1888 1889 1890 1891 1892 1893 1894 1895 1896 1897 1898 1899 1900

la distribution des primes aux étalons, la première de ces deux races disparut presque entièrement; et la seconde, en raison de ce qu'elle réunissait plus de qualités pour le service du trait, et qu'elle était plus recherchée que l'autre, fut croisée par l'introduction des étalons et des jumens des cantons voisins, et par quelques étalons tout-à-fait étrangers. Mais par tous ces croisemens avec des chevaux de races si différentes, si elle a gagné en taille, elle a perdu de cette constitution solide qui faisait son principal mérite. Au lieu d'avoir obtenu une race bien caractérisée et d'un genre décidé, l'on n'avait plus en 1816 qu'une masse de chevaux de toutes catégories, à l'exception de quelques individus de l'ancienne race, nourris dans les environs d'Avenches et de Bierre.

En 1818, le gouvernement de notre canton ayant jugé convenable, continue M. Levrat, de créer une race de chevaux marchands, c'est-à-dire, qui réunit les qualités désirées par les marchands étrangers qui viennent acheter dans ce canton, décréta l'établissement d'un haras composé de six étalons normands et de quatre jumens de même race. Trois de ces jumens, qui étaient pleines à leur arrivée, mirent bas des poulains un peu trop élevés sur jambes, et disproportionnés surtout par l'excès de longueur de la région tibiale; et comme cette défectuosité se reproduisit dans les portées suivantes, ces mères furent réformées.

On conserva les étalons, qui sont encore en activité aujourd'hui; mais il est à remarquer que deux de ces étalons qui ont la jambe trop longue communiquent ce défaut à leurs poulains.

Le gouvernement aurait pu, dès les premières années, connaître d'une manière certaine quels étaient les résultats de ces premiers croisemens, qui auraient dû surtout être faits à titre d'essais. Loin de là; l'administration des haras n'a rien vu de positif. Continuant à suivre la route qu'il s'était tracée par avance, et sans doute mal conseillé par des personnes qui n'y entendaient rien, le gouvernement décréta en 1822 une nouvelle acquisition d'étalons normands.

Sept étalons furent donc achetés en 1825, mais plus grands encore que ceux de la première importation, et tout-à-fait du genre carrossier. De sorte que, dans l'état actuel des choses, les étalons comparés aux jumens sont dans les rapports suivans :

NOMS des étalons.	Taille des étalons du haras.			Nombre des jumens	Taille des jumens marquées pour la monte en 1822.							
	Mesure du roi.		Mesure métriq.		Mesure du roi.		Mesure métriq.					
	Pieds.	Pouces.	Lignes.		Décimètre.	Centimètre.	Millimètre.					
Le Résolu ...	5	1	16	5	2	4	11	6 1/2	16	1	1	
Le Beau ...	5	—	6 1/2	16	3	8	5	4	10	8	15	8
Le Fermier ...	5	—	6 1/2	16	3	8	11	4	9	9	15	6
Le Courageux	5	—	6 1/2	16	2	6	33	4	8	10 1/2	15	3
L'Accompli ...	4	11	16	16	2	—	137	4	7	10 1/2	15	1
Le Bienvenu.	4	11	8	16	1	4						
Le Séduisant.	4	11	6 1/2	16	1	1						
Le Volage ...	4	11	5	16	—	8						
Le Brave ...	4	11	3 1/2	16	—	5						
Le Galant ...	4	10	2 1/2	15	7	5						
Le Dragon ...	4	9	9	15	6	3						
Le Gracieux ..	4	9	2 1/2	15	4	8						

193 jumens marquées dans tout le canton pour la monte de 1822, époque où le minimum de la taille des jumens fut fixé à 4 p. 7 p. 11 l. 2 l. tandis que les années précédentes il l'avait été seulement à 4 p. 7 p. 11 l. 1 l. 2 l. est la taille moyenne des jumens du pays.

Cette disproportion choquante de taille entre les étalons de ce dépôt et la majeure partie des jumens qui leur étaient destinées, a été une des causes essentielles du défaut de succès dans l'amélioration de la race.

J'ai remarqué que partout où l'appariement de l'étalon et de la jument avait présenté des rapports de taille et de corpulence, le produit qui en provenait était bien suivi dans ses formes et fortement constitué. Au contraire, l'accouplement des plus grands de ces étalons avec de petites jumens n'a produit en général que des poulains décousus dans leurs formes, haut montés sur jambes et sans vigueur.

Mais pour ne pas trop généraliser ce sujet, je crois devoir présenter le résultat de mes observations sur l'ensemble des produits de ce croisement, en indiquant quelques particularités de croisements disproportionnés, par l'excès de grandeur de l'étalon, qui me paraissent ne pas avoir été saisies par les auteurs qui ont écrit sur le croisement des races : elles pourront peut-être jeter quelque jour sur les préceptes des croisements en général.

J'ai observé que les plus grands étalons du haras au canton de Vaud, avec les petites jumens marquées pour la monte, ont donné des produits différents entre eux par la taille, la proportion dans les formes et le degré de vitalité, que l'on peut à la rigueur grouper dans deux séries distinctes. Les uns, qui se rapprochent le plus de la taille du père, au terme de l'accroissement, constituent la première

série; les autres, dont la taille s'éloigne peu de la taille de la mère, formeraient la deuxième série.

Plus ces produits s'élèvent au dessus de la taille de leur mère au terme de l'accroissement, plus ils sont défectueux, moins ils ont de qualités; et, si l'on en rencontre quelques-uns qui sont proportionnés dans leurs formes (ce qui est rare), ils ont moins de vitalité, ils sont mous et sans fond, il pèchent en général par excès de longueur des membres, mais plus spécialement des postérieurs. Le défaut qui existe surtout à la région tibiale rend les jarrets trop coudés, vacillans. Un grand nombre de ces produits sont panards. Au contraire, j'ai observé que, moins les poulains s'élèvent au dessus de la taille de la mère au terme de leur accroissement, plus ils ont de proportion et de suite dans leurs formes. Les plus petits de ces produits se distinguent surtout des précédens par de belles proportions, beaucoup de vitalité et une constitution solide. On en rencontre cependant encore quelques-uns dans cette dernière catégorie qui sont panards, mais il en est très-peu qui offrent des défectuosités notables.

J'ai remarqué que les meilleurs poulains issus du croisement des étalons du haras cantonal avec les jumens du pays sont ceux qui proviennent de bons appareillemens, soit des plus petits de ces étalons avec de bonnes jumens corsées, soit des plus grands même avec les plus fortes jumens. Mais le nombre de ces dernières étant très-petit, il y a fort peu de poulains de cette catégorie.

Ce court exposé démontre évidemment que dans le canton de Vaud on s'est éloigné de la bonne

route en croisant les jumens du pays par des étalons d'une stature trop disproportionnée avec celle de la majeure partie de ces jumens. Il serait donc absurde d'attribuer à la race normande le défaut de plein succès de ces croisemens; mais il est plus juste et plus certain de dire qu'il est dû 1° à la disproportion choquante qui existe dans la taille, la longueur et la corpulence des étalons du haras cantonal et des jumens marquées pour la monte; 2° aux défauts existant sur quelques-uns de ces étalons, et surtout à leur mollesse; 3° au mauvais choix des jumens de toutes les catégories; 4° aux appareillemens défectueux; 5° à l'ignorance des éleveurs dans l'emploi des moyens d'amélioration, et dans les soins hygiéniques nécessaires pour maintenir la santé des poulains et favoriser leur accroissement. En Normandie, comme dans tous les pays, il y a des chevaux de toutes les tailles, de tous les genres, et de races pures et métissées; et j'ose affirmer, par mon expérience, qu'il suffirait de choisir dans les chevaux de la race pure normande les étalons qui présenteraient des rapports proportionnels avec la masse des jumens du canton pour en obtenir des résultats satisfaisans.

En mai 1820, je fis observer, dans un mémoire que j'adressai au département de l'intérieur, le vice des appareillemens disproportionnés. En 1822, je fis les mêmes observations, et je proposai de nommer une commission spéciale pour le haras, et d'accorder des primes pour les belles jumens poulinières, afin de favoriser l'introduction des belles jumens des cantons voisins. En 1824, je fis connaître les incon-

vénient qui résultent des appareillemens disproportionnés, dans la critique que je fis d'un mémoire de M. Rodieux sur l'amélioration du bétail. Le 25 avril 1825, je signalai au gouvernement de notre canton le vice attaché au mode de croisement dont il s'agit, et les mêmes observations que je fis à ce sujet furent consignées dans la réfutation que je publiai à la réponse de M. Rodieux à mes observations analytiques et critiques sur son mémoire. Le 28 septembre 1826, je pris de nouveau la liberté d'adresser au gouvernement un mémoire dans lequel je fais connaître le vice attaché au mode de croisement de nos jumens avec les étalons du haras et le résultat de mes observations sur les produits de ce croisement. Enfin, le 2 mai 1827, dans un travail lu à la Société des sciences naturelles du canton de Vaud, sur la nécessité d'améliorer les races de quadrupèdes domestiques dans le canton, j'ai fait l'énumération des fautes que l'on a commises, en démontrant les particularités qui résultent des appareillemens disproportionnés par l'excès de grandeur du mâle, et en indiquant les moyens qui me paraissent le plus convenables pour opérer l'amélioration des races dans ce canton.

VARIÉTÉS.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal théorique et pratique de médecine vétérinaire.

Numéro d'octobre 1830.

Les 56 pages de ce numéro sont remplies ainsi qu'il suit : 17 par un mémoire de M. Bénard, que nous allons faire connaître ; 20 par un troisième article de MM. Trouseau et Leblanc, sur le *tissu encéphaloïde*, dont nous croyons pouvoir, sans inconvénient, ne pas présenter l'analyse à nos lecteurs ; et les 19 autres, par les extraits analytiques des numéros de mars, avril et mai du Journal pratique, que nous avons en grande partie publiés dans le Recueil. L'article de M. Bénard nous paraît donc seul offrir quelque intérêt à nos abonnés vétérinaires.

Mémoire par M. Bénard, vétérinaire à Boulogne-sur-Mer, sur une maladie qui a régné, en 1826, dans quelques communes du canton de Desvres, arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — Dans le courant de mars 1826, une maladie offrant des caractères alarmans exerça ses ravages successivement dans plusieurs communes du canton de Desvres. Elle sévit principalement sur les jumens dont elle fit périr un très-grand nombre, et affecta aussi quelques poulains. Elle semblait s'être arrêtée, lorsqu'elle reparut en avril, fit de nouvelles victimes, cessa momentanément, puis se montra une troisième fois dans les premiers jours du mois de mai.

Symptômes. Les symptômes suivans décelaient l'existence de cette maladie : d'abord tristesse, dégoût pour certains alimens ; un peu de raideur des membres ; assoupissement qu'intrompait pour un instant seulement le bruit qu'on faisait en entrant dans l'écurie ; le troisième jour, refus absolu d'alimens, mouvemens nonchalans ; le quatrième, hève abondante, air expiré fétide ; gonflement des yeux, larmolement ; le cin-

quième, les animaux ne se couchaient plus; écoulement par les narines d'une matière gluante, verdâtre, dont la quantité augmentait progressivement, et à laquelle des flocons de sang caillé se mêlaient vers la fin de la maladie; alors la respiration devenait accélérée, pénible, bruyante; cet état empirait jusqu'au huitième jour, quelquefois jusqu'au douzième, et la mort s'ensuivait. Chez quelques malades il y eut rareté et épaissement des urines. On remarqua aussi que chez les jeunes animaux les organes malades étaient plus particulièrement ceux de la tête, et ceux de la poitrine dans les adultes; différence qui tient vraisemblablement à l'irritation permanente qu'entretient vers la tête la pousse des dents chez les jeunes animaux, tandis que les organes de la respiration sont ceux qui fonctionnent principalement et sont plus développés chez les adultes. Aussi a-t-on observé chez la plupart des poulains un engorgement considérable du tissu cellulaire de la tête, accompagné de douleurs vives et se terminant par gangrène; chez d'autres, la tuméfaction excessive de la langue, de la pituitaire, du larynx se firent remarquer. Enfin, chez deux jumens adultes, il s'est développé sur toute l'arrière-main un engorgement énorme suivi de gangrène, à la suite de l'application des sétons aux fesses. La plénitude de même que l'embonpoint aggravaient singulièrement l'état des malades, qui mouraient presque tous lorsqu'ils étaient dans l'un ou l'autre de ces états. Chez les jumens pleines, l'avortement précédait toujours la mort. Les bêtes vides et maigres sont en général celles qui ont survécu à la maladie.

Lésions cadavériques. — M. Bénard ne rapporte l'ouverture que d'une seule jument. Système musculaire décoloré; estomac contenant des matières non digérées; foie très-pâle, se déchirant facilement à sa face diaphragmatique; tissu des poumons dans un état voisin de la putréfaction; cavités pleurales remplies d'un liquide sanguinolent. Tous les tissus exhalent une odeur *cadavéreuse* très-forte. Tous les cultivateurs que M. Bénard a consultés l'ont assuré qu'ils avaient remarqué les mêmes lésions. Chez les animaux sur lesquels il y a eu tuméfaction considérable de quelque partie, on a trouvé les tissus engorgés très-noirs et gangrénés.

Nature de la maladie. — D'après ces lésions, M. Bénard regarde cette maladie comme une inflammation très-intense, dont la marche rapide détruisait en très-peu de jours les forces vitales, et avait une tendance très-grande à la désorganisation des tissus affectés; inflammation qui se fixait plus particulièrement sur les organes les plus délicats; qui, par conséquent, chez les adultes siégeait sur les poumons; tandis que chez les jeunes sujets elle affectait plus particulièrement la tête: et chez les uns comme chez les autres, lorsqu'un point d'irritation existait à l'extérieur, le point irrité était affecté. On voit que d'après cette définition, ainsi que d'après les lésions trouvées à l'ouverture des cadavres, il serait bien difficile d'assigner une place à cette maladie dans un cadre nosologique.

Causes. — M. Bénard, malgré sa sagacité bien connue, n'a pas été plus heureux sous le rapport des causes, sur lesquelles son opinion ne paraît pas bien fixée. Il ne pense pas qu'on puisse les trouver dans la malpropreté des écuries, bien que la plupart soient peu soignées, sans air, et construites sur un sol enfoncé, etc. En effet, la maladie ne s'est pas montrée dans plusieurs de ces écuries, qui toutes sont placées dans les mêmes localités. L'insalubrité des eaux ne paraît pas non plus avoir contribué à son développement, puisque, dans le bassin du Boulonnais, la plupart des mares où s'abreuvent les animaux sont alimentées par des sources; et que, sur la montagne, les eaux n'avaient pas encore manqué et ne pouvaient pas être altérées, puisqu'il n'avait pas encore fait de chaleurs: d'ailleurs, beaucoup des jumens pleines qui sont tombées malades étaient abreuvées au blanc. On ne pouvait pas accuser la surabondance des alimens, puisqu'à l'époque où régnait la maladie, les travaux champêtres n'étant point encore commencés, les cultivateurs donnaient encore peu de grains à leurs chevaux. Cependant il est de remarque que l'embonpoint favorisait toujours le développement et l'intensité de la maladie. La qualité des fourrages a été bonne; et pourtant M. Bénard ne les croit pas innocens dans cette circonstance. En effet, les warats de bizaille qui, sur la montagne, forment presque exclusivement la nourriture des chevaux pendant l'automne et l'hiver, avaient leurs tiges recouvertes d'une poussière couleur de rouille

tellement abondante, que les ouvriers qui coupaient les yarats de bizaille en avaient le corps entièrement couvert. Il est vrai de dire, qu'au bas de la montagne, où les alimens étaient très-sains, la plupart des animaux ont été atteints par la maladie, et que beaucoup en sont morts. L'accouplement paraît avoir eu une influence très-grande sur l'invasion de cette maladie, dans la majeure partie des écuries où elle a régné, et notamment lorsque les jumens avaient été saillies par l'étalon d'un sieur F..., qui cependant était très vigoureux et a constamment joui d'une santé parfaite. Sur dix-sept maisons dans lesquelles cette maladie a régné, seize en ont été infectées peu de temps après les saillies faites par l'étalon du sieur F...; et ce fut presque toujours les bêtes saillies qui furent les premières malades, à moins qu'elles ne l'aient déjà été, ou qu'elles n'aient éprouvé la maladie de 1825. (On remarqua, en effet, que les bêtes qui avaient été affectées de l'épizootie de 1825 étaient, en général, préservées de la maladie actuellement régnante, aussi bien que les bêtes qui avaient déjà été atteintes par celle-ci.) Tandis que les jumens qui avaient été saillies par d'autres étalons n'ont pas éprouvé le moindre dérangement dans leur santé, bien qu'elles vécussent dans les mêmes villages, quelquefois dans les mêmes écuries que les jumens qui tombaient malades, et qu'elles fussent dans des conditions parfaitement semblables. Ce qui fortifia dans cette opinion contre l'étalon du sieur F..., c'est que la réapparition de la maladie, après six semaines de disparition complète, eut encore lieu après des saillies de cet animal.

69 D'après M. Bénard, cette maladie aurait été contagieuse; et il fonde cette opinion sur ce qu'elle fit moins de victimes dans quelques écuries où on eut soin de séparer les poulains de leurs mères, aussitôt que celles-ci présentaient les premiers symptômes. Ces preuves, toutes négatives, ne nous paraissent pas démontrer avec évidence la propriété contagieuse; lors surtout que M. Bénard ajoute que la plupart des poulains âgés étaient soumis à un traitement préservatif, immédiatement après qu'ils étaient éloignés de leurs mères. Mais ce qui nous paraîtrait plus probant en faveur de la contagion, c'est que dans plusieurs écuries où des jumens tombèrent malades

après avoir été saillies par l'étalon du sieur F., les autres ne tardèrent pas à être affectées de la maladie; 2^o c'est que, chez le seul cultivateur où la maladie ne fut pas introduite par le fatal étalon, elle l'y fut, suivant toutes les probabilités, par le cultivateur lui-même, qui, se mêlant du traitement des animaux malades, n'avait cependant pas cessé de visiter et de toucher fréquemment les siens.

Traitement. — Les saignées fortes et répétées au début de la maladie, des boissons nitrées, la propreté et le renouvellement fréquent de l'air dans les écuries, contribuèrent efficacement à la guérison. Les sétons, toujours persistieux au début de la maladie, ont paru produire quelques bons effets lorsque les malades commençaient à aller mieux. M. Bénard est persuadé que si ce traitement bien simple avait été employé lors de l'invasion, au lieu de certains breuvages prônés et administrés comme infallibles par les charlatans qui infestent le pays, la maladie aurait fait beaucoup moins de ravages. La séparation des animaux sains d'avec les malades, la diminution de la quantité ordinaire d'alimens, l'aspersion des fourrages avec de l'eau salée, la saignée au besoin, la propreté des écuries, que l'on désinfectait par les lavages et les fumigations guytoniennes, quand elles avaient logé des animaux infectés, composèrent le traitement préservatif.

Dans le même temps, une maladie analogue, mais moins meurtrière, s'est manifestée dans des communes voisines, sans qu'on ait remarqué que la saillie d'aucun étalon ait contribué à son développement.

La maladie qui régna en 1825, dit M. Bénard, s'est souvent développée dans quelques-unes des communes environnantes, peu de jours après les saillies faites par l'étalon d'un sieur C., qui cependant n'était pas malade lui-même.

Une maladie à peu près semblable à celle que vient de faire connaître M. Bénard a été observée en 1827, par M. Meilhon, vétérinaire à Valenciennes: une circonstance tout aussi singulière paraissait la produire. Trois étalons du dépôt d'Abbeville faisaient des saillies dans le pays. Toutes les jumens qui furent couvertes par l'un d'eux (l'Aneüs) contractaient la maladie qui ensuite se communiquait successivement aux autres chevaux,

aux ânes mêmes, de la ferme qu'elles habitaient. Et cependant l'Anés était tout aussi bien portant que les deux autres étalons dont les saillies ne produisirent jamais rien de semblable.

Il ressort des observations de M. Bénard et de celle de M. Meilhon un fait très-curieux; c'est que deux étalons jouissant d'une santé parfaite ont évidemment été, sinon la cause exclusive, du moins la cause déterminante d'une maladie dont ils n'avaient jamais éprouvé la moindre atteinte. Comment se rendre raison de ce fait? Nous pensons, comme M. Bénard, qu'il est au nombre de beaucoup d'autres qui se rencontrent fréquemment dans la pratique, et qu'il faut bien se résoudre à admettre, sans pouvoir les expliquer.

N° de novembre 1830. Les 56 pages de ce n° sont remplies ainsi qu'il suit: 4 pages par une observation de M. LIÉGARD, et 8 par un mémoire de M. JANNET.

Nous donnerons ici l'analyse de ces deux articles. Viennent ensuite les *Variétés*, et sous ce titre, apparaissent: 1° Une notice de M. VIANNA, sur l'introduction de la médecine vétérinaire, et la création d'une école de cet art, en Portugal. 2° Une lettre de remerciemens adressés à M. le rédacteur du Journal théorique et pratique par plusieurs de ses abonnés qui lui expriment leurs sentimens de respect et de vive reconnaissance pour la part active qu'il prend à l'intérêt et à l'avancement de la médecine vétérinaire. (Cette lettre eût été mieux placée dans le n° de janvier). 3° L'analyse de quelques articles des n°s de juillet, août et septembre du *Recueil de médecine vétérinaire*, et des n°s de mai et juin du *Journal pratique*. 4. Une lettre de M. THOMMINES, qui sollicite de nouveaux secours de ses confrères.

Coma profond consécutif à une entérite, observé sur un cheval; par M. Liégard. — Un cheval de cinq ans qui n'avait pu se coucher de la nuit et avait souvent gratté le sol, présentait les symptômes suivans: Pouls petit et concentré, artère roulante, extrémités et oreilles froides, rougeur des muqueuses apparente, roideur des reins, agitation continuelle de la queue, léger trépigement. M. Liégard regardant ces symptô-

mes comme caractéristiques d'une entérite, fit une saignée de 8 livres (breuvage et lavemens émoulliens, couverture, diète absolue). Le mieux qui se manifesta quelques heures après, s'étant soutenu jusqu'au lendemain soir, on permit un peu de foin et de paille que le malade mangea avec appétit. Deux jours après, le cheval était à sa ration ordinaire, moins l'avoine (ce qui nous paraît bien imprudent). Aussi, le quatrième jour, le cheval était triste, le pouls petit, la température du corps abaissée. Nouvelle diète. Le cinquième jour, coma profond; la tête est appuyée sur le bord de la mangeoire; la lèvre inférieure et la langue pendantes; sens obtus, conjonctive rouge, surface du corps froide, pénis froid et pendant, marche chancelante. On présume une congestion cérébrale (saignée de 12 livres; 4 sétons fortement animés aux fesses; lavemens mucilagineux fréquents; bouchonnement, couverture, diète absolue). Le soir, légère amélioration malgré la somnolence; on permet un peu d'eau blanche dégourdie, miellée et légèrement nitrée, que l'animal boit difficilement. La nuit fut assez tranquille. Le lendemain matin, léger amendement dans les symptômes, les sétons commencent à suppurer (barbotage, lavemens émoulliens). Le soir, les sens reviennent, les yeux sont moins fermés, la pupille moins dilatée, le pouls presque normal; l'animal lève la tête et cherche à manger, boit facilement, mâche bien le foin, mais ne peut avaler. (Gargarismes acideux, lavemens mucilagineux, avec un peu de sulfate de soude, sel de nitre dans l'eau blanche. Trois jours après, le mieux s'étant soutenu, on commença à le ramener à sa nourriture ordinaire (ce qu'on eût dû faire après la première maladie). Le septième jour après la rechute, les sétons étaient supprimés, et l'animal reprit son service.

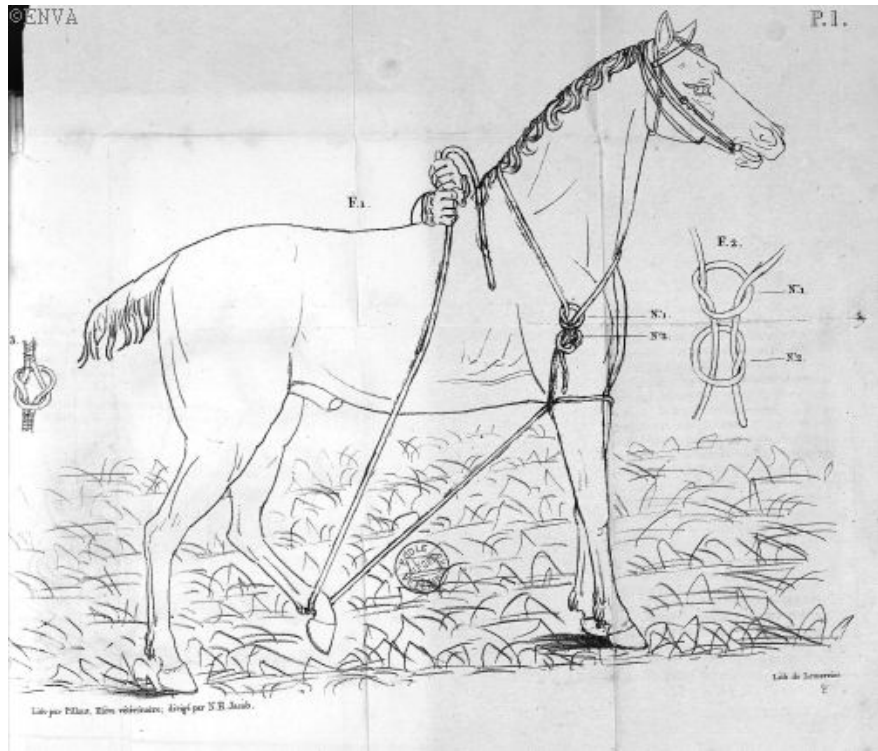
Mémoire et observations sur les hernies, par M. Jannet. — Après les travaux imprimés sur les hernies, les vétérinaires ne devaient pas s'attendre à voir publiées sur le même sujet, dans un style souvent inintelligible, les observations les plus incomplètes. C'est cependant ce que vient de faire M. Jannet, qui n'ayant vu dans aucun auteur qu'on doit mettre les malades

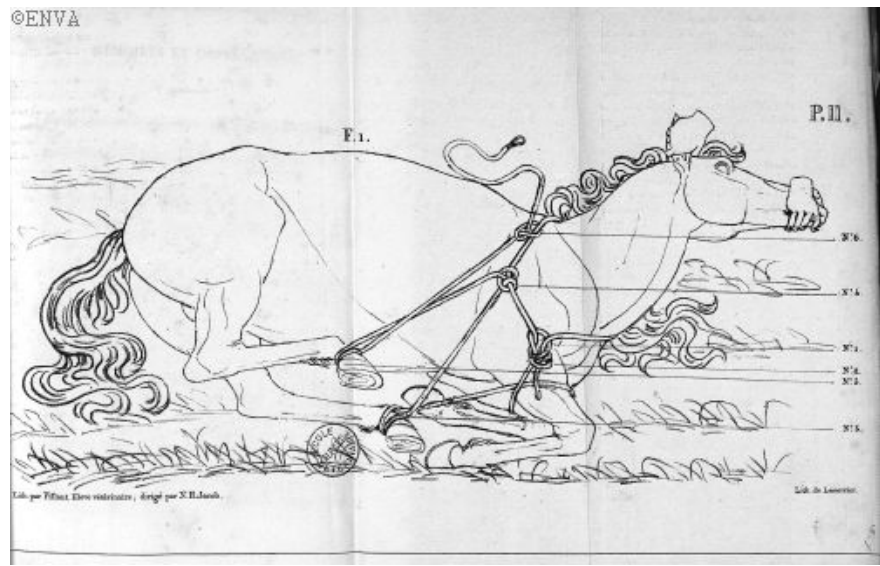
dans une position telle que la hernie tende à se réduire par son propre poids; veut bien nous apprendre, chose assez difficile à concevoir, qu'il faut donner aux animaux une position presque perpendiculaire.

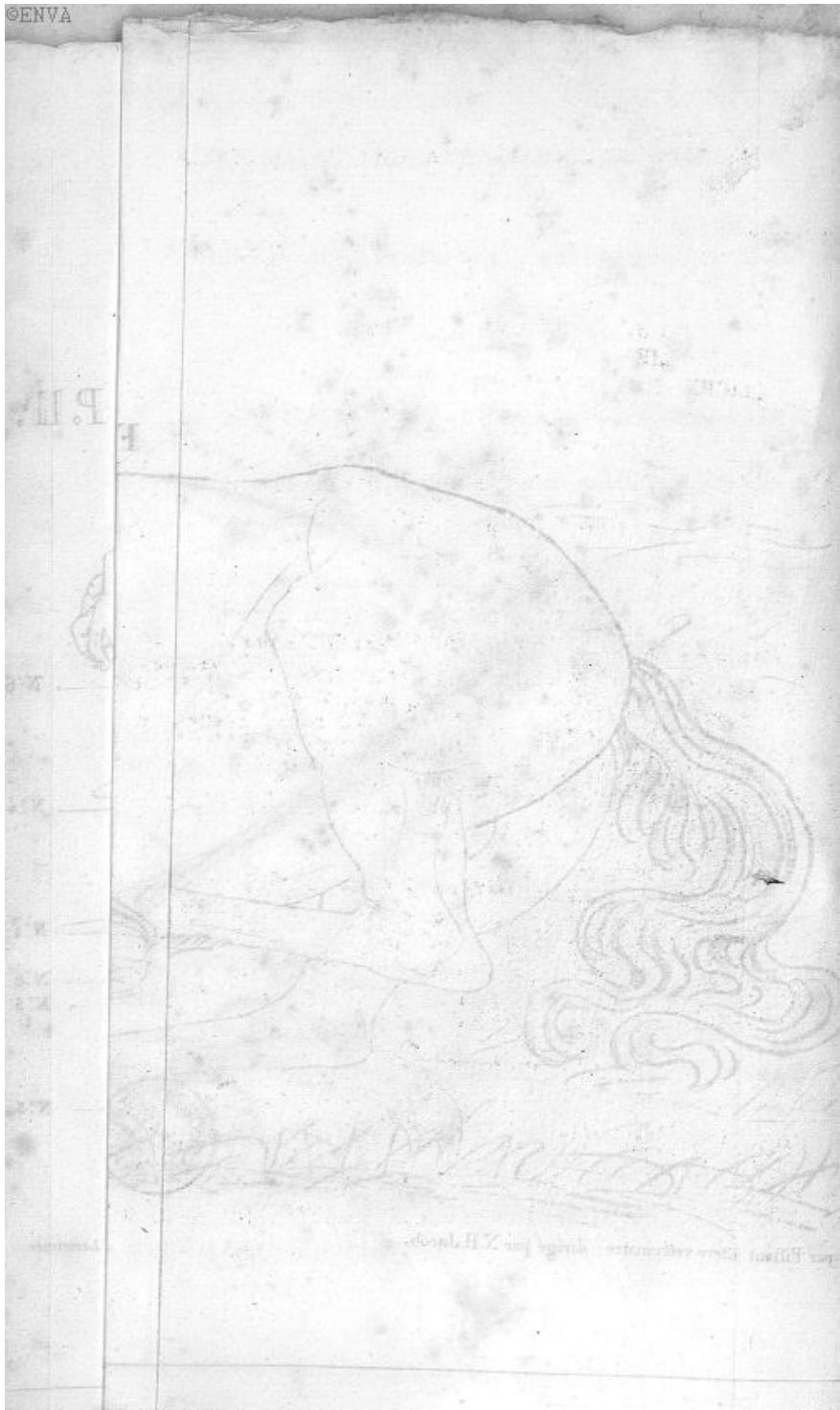
Le mémoire et les observations sont à peu près de la même force; quoique dans une note le Rédacteur du journal théorique et pratique trouve les observations intéressantes. — M. Jannet appelle *mémoire* une définition inexacte, qui n'a qu'un seul mérite, celui d'occuper un peu moins de huit lignes. Je vais, ajoute-t-il, donner les résultats des hernies que j'ai observées depuis que j'exerce l'art de guérir: et, après avoir ainsi terminé son mémoire, l'auteur passe aux faits qui doivent l'appuyer. Il prouve par deux observations recueillies sur des chevaux, ce dont n'ont jamais douté les hommes qui ont le sens commun, et ce que n'ignore sans doute aucun vétérinaire, qu'il faut dans le cas de hernies vers les aînes ou les flanes, élever la croupe du cheval, de manière à faire peser les viscères sur le diaphragme. Là se bornent les principes applicables à la réduction des hernies. Mais pour les étayer M. Jannet cite encore un fait recueilli sur une femme, et une quatrième observation que nous rapporterons textuellement parce que (et l'on en comprendra facilement les motifs) il nous est impossible d'en donner l'analyse.

« *Quatrième observation.* J'ai observé plusieurs autres hernies que j'ai opérées de la même manière, et par laquelle j'ai obtenu constamment de bons résultats; j'ai observé des épiplocèles, des entérocéles; etc.; en agissant ainsi, je suis toujours parvenu à mon but. Cette méthode, simple et peu usitée, de réduire les hernies n'a été employée par aucun des auteurs que j'ai médités jusqu'à présent. Aussi bien, je me fais un plaisir d'adresser ces observations à M. le rédacteur du Journal vétérinaire comme formant une partie très-essentielle de la science. »

— Ce travail de M. Jannet a été trouvé intéressant par le rédacteur du Journal théorique et pratique; et Jauze, qui publie que le temple de mémoire est ouvert pour un chacun, Jauze n'aurait pas autrement jugé le mémoire de M. Jannet.







MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

Recherches sur le diagnostic des maladies des plèvres ;

Par M. DELAFOND, préparateur-répétiteur des cours de pathologie
et de chirurgie à l'école d'Alfort.

(Suite et fin.)

Observations de pleurite chronique avec hydro-thorax et pneu-
mo-thorax.

*Première observation. — Pleurite chronique avec
hydro-thorax. — Mort de l'animal. (Clinique de M. le
professeur Moiroud.)*

6 juillet 1830. Cheval sous poil gris pommelé âgé
de neuf à dix ans, envoyé à l'École par M. Chef, vé-
térinaire à Paris.

Depuis long-temps l'animal jette par les naseaux,
il a toussé fréquemment. Dans le début de la maladie,
cette toux était grasse et forte, mais elle a toujours
diminué de résonance, s'est effectuée avec plus de
difficulté, et est devenue petite et avortée; les mou-
vemens des flancs se sont accélérés et sont devenus,
dit M. Chef, irréguliers. Depuis trois ou quatre jours,
il y a exacerbation dans les symptômes; le jetage est

Tome VIII. Février 1831.

5

plus fort : il s'est développé des chancres sur la pituitaire, les ganglions de l'auge se sont fortement tuméfiés, et la respiration est devenue bien plus accélérée.

Le 7, *examen de l'animal*. Nous ne notons que les symptômes fournis par l'altération des organes renfermés dans la poitrine.

L'animal ne s'est pas couché dans la nuit du 6 au 7.

Le 7, au matin, la respiration est accélérée, 30 à 35 par minute; l'inspiration est grande, régulière, égale; l'expiration est un peu plus courte : elle est également régulière. *Le murmure respiratoire est très-fort aux régions moyenne et supérieure de la poitrine; la région inférieure ne fait entendre aucun bruit, si ce ne sont les battemens du cœur qui sont forts, bruyans, et qui retentissent dans toute la partie postérieure et inférieure de la paroi gauche. Léger râle sibilant muqueux dans les grosses branches; sensibilité aux parois thoraciques; résonnance à la partie moyenne et supérieure de la poitrine; matité dans toute la partie inférieure.* Toux petite, grasse et avortée; l'animal ne peut l'effectuer que lorsqu'elle est provoquée artificiellement, en serrant les cerceaux de la trachée; pouls accéléré et mou; pouls veineux très-fort dans les jugulaires; léger œdème sous la partie inférieure et postérieure de la poitrine; muqueuses de couleur rosée.

Diagnostic. Pleurite chronique avec hydro-thorax.

Le 8, respiration aussi accélérée, mais les mouvemens des flancs sont moins élevés; *même bruit respiratoire, même résonnance et même matité.* Les parois

costales sont toujours sensibles; le pouls est un peu plus petit et dur : il a conservé la même fréquence; les muqueuses sont rosées; la toux est la même; l'air expiré n'est pas plus chaud.

Les 9 et 10, mêmes signes.

Le 11, œdème sous la poitrine et au fourreau; engorgement des membres postérieurs; conjonctives toujours rosées; le pouls, quoiqu'un peu plein, a conservé sa même fréquence; les battemens du cœur sont moins forts; la respiration est plus accélérée; l'inspiration est grande; l'expiration est plus courte. *Le murmure respiratoire et la matité sont les mêmes.*

Le 12, le flanc est encore plus accéléré; l'inspiration est plus élevée; le *bruit respiratoire, sans râle crépitant, est toujours très-fort à la partie supérieure de la poitrine; absence de ce bruit et matité à la partie inférieure: on n'entend aucun bruit de liquide.* Le pouls est plus accéléré et un peu plus dur; les battemens du cœur ont la même force; l'œdème du fourreau du ventre, ainsi que l'engorgement des membres est augmenté.

Le 13, l'engorgement du fourreau est un peu plus considérable. L'animal, en cherchant à se coucher, prend beaucoup de précautions. Couché, la respiration devient extrêmement laborieuse et plaintive: il est forcé de se relever promptement; la toux ne peut plus être effectuée, quoique provoquée artificiellement par la compression de la trachée; la température de l'air expiré n'est pas plus élevée que dans l'état de santé; la peau est chaude, sèche, et devient de plus en plus adhérente aux parties sous-jacentes.

Les 14, 15 et 16, l'animal présente les mêmes symptômes; seulement ceux tirés de l'*auscultation et de la percussion indiquent que l'épanchement continue; absence plus étendue du bruit respiratoire; diminution de la résonance dans les régions moyennes du thorax.*

Les 17, 18, 19 et 20, même état du pouls; les signes qui indiquent l'épanchement sont encore plus évidens. L'engorgement du fourreau et de la poitrine est augmenté.

Les 21, 22 et 23, marasme; naseaux très-dilatés et laissant écouler une matière purulente grisâtre très-fétide. Le râle muqueux ne se faisant pas entendre dans la trachée ni dans les bronches, je soupçonnai que le jetage ne pouvait venir que des cavités nasales. L'inspiration est haute et laborieuse; l'expiration est également prolongée, mais irrégulière, 35 à 40 respirations par minute; l'air expiré est froid; la *respiration est moins grave à la partie supérieure de la poitrine; au milieu de cette cavité le frottement se fait entendre*; l'absence du bruit respiratoire et la matité de la partie inférieure de la région moyenne du thorax annoncent que la moitié de la capacité de la poitrine est remplie de liquide; le pouls est extrêmement petit et insensible, cependant les battemens du cœur sont très-forts; faiblesse extrême; grande anxiété. Cet état se prolonge jusqu'au 24, à six heures du soir, époque à laquelle l'animal se laisse tomber, et expire sur-le-champ.

Ouverture le 25. Dix heures après la mort.

Le sac pleural droit est aux deux tiers rempli d'un

liquide limpide citrin se coagulant en masse, comme de la gelée de viande pendant son refroidissement; le poumon droit est refoulé à la partie supérieure des côtes; il a contracté des adhérences avec la plèvre costale et diaphragmatique; son parenchyme est plus dense que dans l'état normal: il contient quelques tubercules miliaires ramollis.

Le sac pleural gauche est aussi rempli d'un liquide en tout analogue à celui du sac droit, seulement quelques petits flocons de fausses membranes s'y font remarquer; le poumon est atrophié et refoulé à la partie supérieure de la poitrine où il est adhérent. Une poche accidentelle, sans ouverture de communication avec les deux sacs, s'est formée entre les lames du médiastin; cette poche, qui contient sept à huit litres de liquide limpide et citrin, sans flocons de fausses membranes, est tapissée à sa face interne par des fausses membranes qui recouvrent la séreuse. La quantité du liquide, renfermée dans les deux sacs pleuraux et dans la poche accidentelle, est de cinquante-huit litres. Les plèvres sont recouvertes, dans une grande partie de leur étendue, de fausses membranes à différens degrés d'organisation.

Résumé. L'absence du bruit respiratoire sans râle crépitant, et la matité à la partie inférieure des deux parois thoraciques; la force de cette même respiration et la résonnance de sa partie moyenne et supérieure étaient évidemment les signes d'un épanchement pleural, lequel a été confirmé, d'un autre côté, par la grandeur et la régularité de l'inspiration, l'abaissement et l'irrégularité des flancs, la petitesse

et la vitesse du pouls, la difficulté d'exécuter la toux, la température ordinaire de l'air expiré, et enfin par la diminution de l'étendue du bruit respiratoire et de la résonnance à la partie moyenne de la poitrine. Ces derniers caractères indiquaient positivement que la quantité de liquide épanché augmentait continuellement.

Si nous n'avons ici entendu aucun bruit produit par le liquide épanché, c'est que ce liquide n'était contenu que dans trois grandes cavités dans lesquelles il ne pouvait se produire, pendant les mouvemens de la respiration, qu'un léger mouvement ondulatoire non susceptible de produire un choc ou un bruit quelconque sur les parois thoraciques, attendu 1° qu'il ne pouvait passer d'une cavité dans une autre; 2° qu'il n'était mélangé avec aucun fluide gazeux.

Deuxième observation.—Pleurite chronique avec hydrothorax.—Mort de l'animal.(Clinique de M. Renault.)

6 novembre 1830. Chien mâtin, de forte taille, appartenant à M. Abit aîné, demeurant à Paris, place du Marché-aux-Veaux.

Renseignemens. Depuis deux mois l'animal est malade, et a été traité infructueusement par un guérisseur de la capitale jusqu'au jour de son entrée aux hôpitaux de l'École.

Examen de l'animal. Maigre; peau adhérente aux os; ventre levreté; muqueuses pâles, quoique les capillaires des conjonctives soient injectés. L'animal a conservé son appétit; la toux, provoquée artificiellement en pressant le larynx, ne peut être exécutée; respirations vites; inspiration sublime; expiration courte; *matité et absence du bruit respira-*

toire dans les régions moyenne et inférieure gauche du thorax ; résonnance et bruit respiratoire très-fort dans la région supérieure ; expansion pulmonaire et résonnance normale dans toute la paroi droite. La respiration devient plus vite et plus laborieuse, si on comprime le thorax avec les deux mains ; la dyspnée survient également après que l'animal a fait quelques pas ; les espaces intercostaux ne paraissent pas plus élargis du côté où existent la matité et l'absence du bruit respiratoire ; la paroi de ce même côté ne paraît pas plus bombée.

Diagnostic. — *Hydro-thorax du sac pleural gauche.*

Pronostic. Mort prochaine.

Nous allons procéder à la ponction du thorax, lorsqu'on vint nous dire que l'animal, après avoir fait quelques pas en sortant des hôpitaux, s'était laissé tomber, et avait expiré tout à coup.

Ouverture faite deux heures après la mort. Légère infiltration du tissu cellulaire sous-sternal ; les muscles sont pâles ; le sang est séreux.

Poitrine. Le sac pleural gauche renferme sept litres de liquide clair, d'un jaune citrin. Fausses membranes anciennes sur les portions de plèvre dite costales, pulmonaires, diaphragmatiques et médiastines. Cette dernière laisse voir cinq ouvertures étroites, communiquant chacune d'elles dans une cavité particulière terminée en cul-de-sac. Ces sortes de poche, en tout comparables aux sacs herniaires, sont remplies de liquide ; leur fond est recouvert d'anciennes fausses membranes. Généralement la plèvre est épaissie par l'addition de fausses membranes ajoutées à sa surface libre : celles-ci sont injectées, résistantes,

et à surfaces rugueuses. Le poumon gauche est petit ; son parenchyme est dense et renferme une grande quantité de tubercules miliaires entourés d'une matière grise. Le poumon droit est de grosseur normale ; son tissu, qui est expansible et élastique, renferme aussi quelques tubercules miliaires.

Les muqueuses présentent çà et là quelques traces d'inflammation. Tous les autres viscères sont sains.

Troisième observation. — Pleurite chronique avec hydro-thorax et pneumo-thorax. — Mort de l'animal. (Clinique de M. Renault.)

2 novembre 1830. Chien braque, de race anglaise, âgé de six ans, appartenant à M. Duval, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 7, à Paris.

Renseignemens. Il y a environ trois semaines que l'animal étant accouplé avec une chienne fut jeté à l'eau ; depuis cette époque, la respiration est devenue accélérée ; une toux petite et quinteuse s'est fait entendre.

Examen de l'animal le 2 novembre, vingt-deux à vingt-trois jours après la cause probable qui a déterminé la maladie. Maigreur ; le nez est humide ; les muqueuses conjonctives sont injectées et pâles ; la toux est courte, petite et avortée ; respiration accélérée ; inspiration grande et accompagnée d'un fort mouvement rotatoire des côtes asternales ; l'expiration est courte et brusque. *Matité et absence du bruit respiratoire, sans râle crépitant, dans toute la région inférieure de la paroi droite ; légère matité et faible expansion pulmonaire dans la région moyenne ; résonance et fort murmure respiratoire dans la région supérieure ; un peu de matité et d'absence du murmure*

respiratoire dans la région inférieure gauche; le reste de l'étendue de cette paroi donne une résonnance et un bruit respiratoire normal. Le pouls est accéléré, petit et mou.

Diagnostic. — Pleurite chronique avec hydro-thorax.

Pronostic. Fâcheux.

Traitement. Saignée de 5 onces à la jugulaire; le sang est noir, son jet est peu fort. Après la saignée, les muqueuses sont pâles, le pouls est mou et insensible. A peine si l'animal peut se tenir debout. Cet état de débilité dure quatre à cinq heures. Couvertures chaudes sur tout le corps. L'animal est placé dans un lieu chaud; nourriture composée de lait dans lequel on fait dissoudre une once de gomme arabique en poudre.

Les 3 et 4, mêmes symptômes, même médication, même régime.

Le 5, l'absence du bruit respiratoire et la matité se font remarquer dans le commencement de la région moyenne droite du thorax; dans toutes les régions thoraciques gauches, les symptômes sont les mêmes.

Diagnostic. L'épanchement continue dans le sac pleural droit.

Traitement. Séton sous la poitrine; du reste, même traitement.

Les 6 et 7, l'inspiration devient plus haute et laborieuse; la toux est moins fréquente: elle reste toujours petite et avortée; l'air expiré est froid; le nez est humide; les muqueuses sont pâles et légèrement infiltrées; l'animal se tient alternativement appuyé sur le derrière, ou bien couché sur le sternum, reste long-temps dans ces deux positions, qui lui permettent

sans doute de respirer plus facilement. Pendant la marche, la respiration devient aussitôt accélérée, pénible, et l'animal est obligé de s'arrêter. *L'absence du bruit respiratoire et la matité occupent une partie de la région moyenne droite du thorax; la résonnance et le bruit respiratoire existent toujours dans la région supérieure; la paroi thoracique gauche fournit les mêmes signes.* Le séton donne une suppuration séro-sanguinolente. Même traitement.

Les 8 et 9, l'auscultation et la percussion confirment l'épanchement du sac pleural droit, en fournissant les mêmes signes. M. Renault propose de renverser l'animal le dos en bas, et d'ausculter de nouveau la poitrine dans cette position, afin de savoir si le liquide épanché, en suivant les lois de la pesanteur, viendrait occuper la partie déclive; dans cette position, la résonnance et le bruit respiratoire devaient être remplacés par l'absence de ce bruit et la matité; en effet, l'observation s'est trouvée d'accord avec ce raisonnement, et nous avons été convaincus, par l'auscultation et la percussion, que le liquide était venu occuper la région dorsale de la poitrine rendue déclive momentanément.

Traitement. Frictions d'oximel scillitique sous la poitrine; le même médicament est employé à l'intérieur à la dose d'une $\frac{1}{2}$ once. Même régime.

Les 10 et 11, peu de changement. Même traitement.

Le 12, *la matité qui avait toujours existé dans la paroi thoracique droite, est remplacée par une forte résonnance qui contraste d'une manière remarquable avec la résonnance presque normale de la paroi opposée;*

cependant l'absence du bruit respiratoire de la région inférieure et moyenne de cette première paroi indiquait toujours la présence du liquide ; et le murmure très-fort de la région supérieure venait encore confirmer ce diagnostic.

Diagnostic. Un fluide gazeux est mêlé au liquide épanché (pneumo-thorax).

Le 13, l'animal ne peut respirer qu'en se tenant assis sur le derrière (orthopnée) ; l'inspiration est sublimée ; l'auscultation donne les mêmes signes ; la percussion donne toujours une forte résonance du côté droit.

Diagnostic. L'épanchement continu.

Pronostic. L'animal n'a plus que très-peu de temps à vivre. Nous étions convaincus de l'existence de l'épanchement ; nous étions sûrs aussi que le sac pleural droit était aux deux tiers rempli de liquide ; et cependant, en comparant avec soin la paroi droite et la paroi gauche, nous n'avons pas vu qu'une de ces parois fût plus dilatée que l'autre ; les espaces intercostaux qui étaient très-élargis, ne l'étaient pas davantage que sur des chiens qui, sans être affectés d'hydrothorax, éprouvent une grande difficulté de respirer. Nous le répétons ici, ces deux signes ne doivent donc être regardés que comme équivoques, quoi qu'en dise M. Leblanc.

Mort le 14 novembre.

Ouverture faite cinq heures après la mort.

Poitrine. Le sac pleural droit renferme deux litres d'un liquide séreux légèrement mousseux. Plusieurs surfaces du sac pleural, et principalement les supérieures, sont recouvertes de petites bulles gazeuses.

Quelques flocons de fausses membranes nagent au fond du liquide ; des pseudo-membranes très-vasculaires existent sur la plèvre costale diaphragmatique et médiastine ; elles se montrent sous la forme , tantôt de petits filamens rouges plus ou moins longs, libres par une de leur extrémité ; tantôt, et cela se remarque principalement sur la plèvre médiastine , ce sont des granulations rouges de la grosseur de la tête d'un épingle et plus ; dans d'autres endroits ce sont de légères brides répandues çà et là. La plèvre , très-vasculaire, est épaissie par la superposition des couches de fausses membranes qui se sont organisées à sa surface libre. Le sac pleural droit renferme un quart de litre de liquide ; la plèvre médiastine de ce côté offre des traces d'inflammation.

Poumons. Le poumon gauche est sain ; le poumon droit présente à la surface costale de son lobe postérieur une opacité de la plèvre de la largeur d'une pièce de trente sous , au milieu de laquelle existe une petite ouverture fistuleuse , qui laisse échapper, par la pression du parenchyme qui l'entourne, un pus séreux, mélangé de quelques bulles d'air. En suivant la fistule avec l'instrument tranchant on pénètre dans une cavité irrégulière , pouvant loger une grosse noisette , renfermant un liquide grisâtre , légèrement fétide. Cette cavité est entourée d'une légère induration grise du parenchyme. Quelques petites divisions bronchiques avaient sans doute été détruites par la formation de cette cavité ; car, bien que nous n'ayons pu par l'inspection anatomique prouver cette destruction, nous pouvions à volonté rendre mousseux le liquide qui était contenu dans la cavité

en pressant le parenchyme pulmonaire environnant. Cette seule altération existait dans ce poumon.

Les muqueuses intestinales présentent çà et là quelque traces d'inflammation, les autres organes n'offrent rien de notable.

Résumé des deux dernières observations. Sur ces deux animaux, chez le premier le sac pleural gauche renfermait sept litres de liquide; chez le second le sac pleural droit n'en renfermait que deux, mais associé à des gaz. Sur tous les deux l'hydrothorax a été positivement reconnu par l'auscultation et la percussion. Sur le premier animal, l'absence du bruit respiratoire et la matité des régions thoraciques moyenne et inférieure gauches, la résonnance et la force du murmure respiratoire de la région supérieure de la même paroi, le murmure respiratoire et la résonnance presque normale de la paroi thoracique gauche, ont été les signes pathognomoniques de l'épanchement pleural gauche.

Sur le second animal, les mêmes signes, mais opposés, ont d'abord fait reconnaître l'épanchement pleural droit, dont le diagnostic a été assuré par le déplacement du liquide; l'épanchement gazeux, uni au liquide, ou le pneumothorax a été reconnu par une résonnance plus forte que dans l'état normal, là où le bruit respiratoire ne se faisait pas entendre et où la matité aurait dû exister.

Il nous reste maintenant à faire connaître les signes fournis par l'auscultation et la percussion, dans l'inflammation aiguë et chronique des plèvres, les réunir et les comparer avec ceux qui sont le résultat du trouble sympathique des fonctions d'organes éloignés,

et à démontrer que les premiers sont les plus constans, et par cela même éclairent mieux le diagnostic de cette maladie. Cependant (nous ne saurions le dissimuler) nous ne voulons pas en exagérer l'importance; et nous rappellerons ici ce principe qui nous a sans cesse guidé, que c'est sur la connaissance et la comparaison de tous les signes, et non de quelques signes isolés, que le praticien doit asseoir son jugement.

Symptômes pathognomoniques de la pleurite aiguë.

A. *Début.* Frisson ou tremblemens généraux; peau froide, douleurs thoraciques qui portent les animaux à se débattre, se coucher et regarder leurs flancs; ces symptômes sont suivis d'une élévation de température à la peau, quelquefois accompagnée de sueurs aux flancs et à la face interne des cuisses (expér. 1, 2 et 3). Respiration plus ou moins accélérée; inspiration toujours courte, brusque, inégale, entrecoupée ou interrompue; expiration plus grande, irrégulière, entrecoupée (expér. 1, 2 et 3, observ. 1 et 2); température normale de l'air expiré; toux rare, petite, avortée; artère tendue; pouls accéléré, dur et serré (expér. 1, 2 et 3, obs. 1 et 2); murmure respiratoire faible, quelquefois accompagné d'un léger frottement dans la région supérieure de la poitrine, résonnance toujours distincte (expér. 1, 2, et 3). Sensibilité des parois thoraciques développée par la percussion ou par une forte pression entre les côtes. Les symptômes de légères coliques, les tremblemens généraux, sont éphémères et ne durent que cinq, dix ou quinze heures au plus; tous

les autres symptômes persistent, pendant vingt-quatre à quarante heures; temps après lequel la pleurite se termine par la délitescence ou par l'épanchemens.

B. *Délitescence.* La délitescence peut être obtenue promptement par l'art en mettant les animaux dans des conditions opposées à celles qui ont pu déterminer la maladie; elle se reconnaît par la diminution prompte et graduée de tous les symptômes qui avaient accompagné le début et par le retour à l'état normal de toutes les fonctions.

C. *Epanchemens. Fausses membranes.* Si la quantité de liquide épanché est peu considérable, et si des gaz ne sont pas mélangés avec lui, il est difficile sur les grands animaux de le diagnostiquer (expér. 1, 2 et 3, observ. 1^{re}). Chez les petits animaux l'absence du bruit respiratoire et la matité étant plus faciles à saisir à la région inférieure de la poitrine, ces symptômes peuvent rendre le diagnostic probable; mais si des produits gazeux sont accidentellement associés au liquide, un gargouillement ou un léger ballonnement indiquera sa présence dans la région inférieure. Sur les petits animaux, comme les chiens, le liquide peut encore être reconnu d'une manière évidente en explorant d'abord la région inférieure, puis (comme l'a proposé M. Renault, pour distinguer cet épanchement de l'induration grise des régions inférieures des poumons), après avoir placé les animaux sur le dos, en explorant la région supérieure, qui est devenue inférieure; alors, si dans la première position l'absence du bruit respiratoire, le gargouillement et la matité existaient; si, d'un autre côté, le

bruit respiratoire se faisait entendre à la région supérieure; dans la seconde position, on observera les signes contraires, parce que le liquide se déplacera et viendra occuper la partie déclive, tandis que le poumon plus léger flottera à sa surface. Si la quantité du liquide s'élève à huit ou dix litres, la matité et l'absence du bruit respiratoire, non précédé du râle crépitant dans la région inférieure de la poitrine, la résonnance et la force du murmure respiratoire dans la région supérieure, sont les quatre signes qui rendront probable l'existence du liquide (expér. 1, 2, et 3, observ. 1^{re}). L'accumulation croissante du liquide est reconnue par la persistance des quatre signes que nous venons d'indiquer; mais la matité alors et l'absence du bruit respiratoire, qui d'abord n'existaient qu'à la région inférieure, s'étendent à la région moyenne, en même temps le bruit respiratoire de la région supérieure devient plus circonscrit et plus fort, et un frottement remarquable commence à se faire entendre dans la région moyenne (expér. 1 et 2, obser. 1 et 2). L'existence des fausses membranes et du liquide est probable toutes les fois que le bruit que nous avons comparé au glouglou d'une bouteille remplie de liquide, que l'on vide à plein goulot, se fait entendre soit dans la région inférieure ou moyenne; ce bruit, qui est circonscrit et qui n'existe que dans les mouvemens d'*inspiration* et d'*expiration*, ne se développe que dans les circonstances que nous avons déjà indiquées (voy. cahier d'avril 1830); il est loin d'être toujours constant dans les épanchemens (exp. 1, obs. 1 et 2).

D'autres symptômes pathognomoniques accompa-

gnent ceux-ci. La toux reste rare, petite et avortée; la température de l'air expiré est comme dans l'état normal, quelquefois même cette température est plus basse. Le pouls conserve sa vitesse, sa petitesse et sa dureté (expér. 1, 2 et 3, observ. 1 et 2); d'autres fois il devient mou (expér. 1, 2 et 3, observ. 1 et 2); l'inspiration devient de plus en plus grande et laborieuse (expér. 1, 2 et 3, observ. 1 et 2). La marche semble s'accompagner d'une sensation douloureuse ou pénible, puisqu'après quelques pas l'accélération de la respiration devient extrême, et que les animaux sont forcés de s'arrêter; à l'écurie ils se tiennent ordinairement debout ou ne se couchent que très-peu de temps sur le côté où existe l'épanchement (expér. 2 et 3, observ. 1^{re}). Enfin la mort des animaux est précédée par des symptômes d'asphyxie, dus tout à la fois à la dyspnée et à la difficulté de la petite circulation. Le murmure respiratoire devient faible, la matité apparaît à la région supérieure, et un frottement, d'autant plus fort que le poumon est plus comprimé par le liquide qui l'empêche de se dilater, se fait entendre dans la région supérieure; un état d'anxiété se déclare, l'animal cherche à prendre diverses positions, il hésite longtemps à se coucher; enfin il finit, ne pouvant plus se soutenir, par se laisser tomber, se relève quelquefois, se couche de nouveau et meurt promptement par asphyxie (expér. 1, 2 et 3, observ. 1^{re}).

Nous croyons que le bruit que Laennec a décrit sous le nom de *respiration bronchique*, et qu'il a comparé au bruit que produit l'air en traversant un conduit d'une certaine largeur, ne peut être que

ce bruit si remarquable que nous nommons *frottement*, qui chez les animaux est sans doute plus fort.

D. *Résolution.* — *Résorption du liquide épanché, produit de l'inflammation pleurale.* — *Organisation des fausses membranes.*

La résorption du liquide épanché est annoncée par la diminution lente et successive de la matité et de l'absence du bruit respiratoire à la région inférieure de la poitrine, la cessation des bruits produits par les liquides, l'absence du frottement, le retour gradué de l'inspiration à l'état normal, la mollesse de l'artère et du pouls; enfin quand l'animal se couche pour reposer (observ. 2). Cette résorption est d'autant plus lente que la quantité de liquide est plus considérable et que les fausses membranes sont plus nombreuses et surtout très-épaisses; c'est dans cette dernière circonstance surtout qu'une convalescence toujours très-longue expose les animaux à des rechutes funestes et que souvent les flancs conservent de l'irrégularité. En général les animaux maigrissent, et chez quelques-uns une toux grasse se fait entendre et persiste quelquefois encore long-temps.

Chez tous les sujets les fonctions de la peau se rétablissant peu à peu lui rendent sa souplesse et son enduit graisseux en même temps que les poils deviennent lisses et luisans.

Nous n'avons jamais remarqué la terminaison de la pleurite par la gangrène. Cette terminaison, dit M. D'Arboval, est annoncée lorsque les symptômes se succèdent avec une grande rapidité, et que, malgré tous les secours de la thérapeutique, la mort arrive

au bout du quatrième au cinquième jour. Cette gangrène, ajoute l'auteur, est ordinairement précédée par un épanchement tantôt sanguinolent et tantôt de couleur citrine. Reste donc à étudier par l'auscultation et la percussion s'il est possible de pouvoir distinguer cette fâcheuse terminaison. L'épanchement ne peut donner que des probabilités puisque, dans les circonstances ordinaires, il existe le quatrième jour : ce serait donc les symptômes donnés par les produits morbides, résultant de la gangrène, tels que la présence de gaz dans la plèvre, indiqués par une résonnance plus forte, jointe aux symptômes pathognomoniques de la gangrène des viscères internes, qui pourraient faire diagnostiquer cette redoutable terminaison, heureusement assez rare.

Signes pathognomoniques de la pleurite chronique.

E. *Pleurite chronique.* — *Epanchement³ chronique.*
— *Hydro-thorax.* — Nous réunissons ici les signes pathognomoniques de l'hydro-thorax à ceux de la pleurite chronique, attendu que, dans la majorité des cas, l'hydro-thorax est le symptôme ou la conséquence de la chronicité de cette maladie; rarement l'hydro-thorax est consécutif à d'autres maladies, telles que les affections du cœur, des gros vaisseaux, de la pneumonie chronique ou de l'ascite. Au reste, tout en admettant ces différentes causes, les moyens de constater l'épanchement thoracique restant toujours les mêmes, nous ne voyons pas l'utilité d'indiquer les symptômes de l'hydro-thorax séparément.

Chez tous les animaux la maigreur, la sécheresse et la chaleur de la peau, la couleur terne des poils,

la pâleur des muqueuses, leur infiltration séreuse, la faiblesse générale, sont des symptômes généraux qui accompagnent tous les épanchemens séreux; ils ne sauraient donc que faire confirmer le diagnostic de la pleurite chronique avec hydro-thorax, mais non l'assurer; aussi ne nous attacherons-nous ici qu'aux symptômes locaux. L'inspiration est grande et l'expiration courte et irrégulière. Absence du bruit respiratoire et matité dans la région inférieure de la poitrine; augmentation de la force du murmure respiratoire et résonnance distincte dans la région supérieure; les deux premiers signes se font remarquer aussi dans la région moyenne en suivant l'accumulation progressive du liquide, tandis que dans les deux derniers, l'absence du bruit respiratoire diminue et s'accompagne d'un léger bruit de frottement et une légère matité remplace la résonnance (observ. 1^{re}). Le bruit produit par le liquide existe rarement; souvent il ne consiste qu'en une sorte de gargouillement, ou bien c'est un bruit sourd que l'on a comparé au ballotement d'un liquide renfermé dans un tonneau (M. Massot). Chez les petits animaux l'absence du bruit respiratoire et la matité peuvent être déplacées à volonté en mettant les animaux dans différentes positions, qui forcent le liquide à s'accumuler dans une partie déclive (obs. 2^{me}). Si l'épanchement, comme il arrive chez les chiens, n'existe que dans un sac pleural, un contraste frappant existe aux deux parois thoraciques: la paroi correspondante à l'épanchement donne à la percussion un son mat et ne laisse pas entendre le bruit respiratoire, tandis que la paroi opposée donne une résonnance

très-forte et fait entendre un fort murmure respiratoire (obs. 2 et 3). La toux est rare, toujours petite, faible, sans expectoration; le pouls petit, dur, quelquefois mou; tous ces symptômes, excepté ceux fournis par l'exploration de la poitrine, éprouvent une exacerbation remarquable le soir, qui constitue la fièvre connue sous le nom impropre de fièvre *hectique*. Chez les gros animaux, et chez ceux surtout d'un tempérament lymphatique, l'extrémité inférieure des membres thoraciques et abdominaux s'engorge, un œdème se développe et s'accroît lentement sous la poitrine, gagne le ventre et s'avance quelquefois jusque vers les enveloppes des testicules (obs. 1^{re}). C'est à cette époque surtout que la marche des animaux rend la respiration laborieuse et qu'une suffocation imminente les force à s'arrêter. Nous n'avons jamais observé chez les animaux que le côté du thorax où existe l'épanchement fût plus bombé que l'autre; non plus, l'observation ne nous a pas prouvé que ce dernier fût rétréci sensiblement après la résorption du liquide. Jamais, comme on l'a observé quelquefois chez l'homme, nous n'avons vu le liquide se frayer une issue au dehors à travers les muscles intercostaux.

F. *Pneumothorax*. Toutes les fois qu'un gaz quelconque est associé au liquide épanché, ce gaz est décelé par une forte résonance, des deux côtés ou d'un seul côté de la poitrine, toutes fois que cette résonance est réunie à l'absence du bruit respiratoire, non précédée du râle crépitant et à tous les autres symptômes pathognomoniques de l'épanchement. Dans cette singulière maladie nous n'avons pas con-

staté les signes produits par la présence de l'air, comme le ballottement du liquide par la succussion et les bruits pectoraux connus et désignés dans la médecine de l'homme sous les noms de *tintement métallique* et *respiration amphorique* (1).

Ici se termine tout ce que nous avons à dire sur les signes fournis par l'auscultation et la percussion de la poitrine des animaux domestiques. Dans la pleurésie aiguë et chronique, avec hydro-thorax, ces signes, comme nous avons cherché à le faire remarquer, donnent des renseignemens plus certains que ceux regardés jusqu'à ce jour comme pathognomoniques de ces maladies. Cependant il reste encore beaucoup de recherches à faire sur la possibilité de diagnostiquer le siège spécial de l'inflammation pleurale, et de pouvoir constater la présence, le développement et la marche de l'organisation des fausses membranes; espérons que plus tard nous acheverons notre travail. Nous réclamons même de l'indulgence pour celui-ci. Les moyens d'exploration que nous conseillons ne s'acquièrent que par l'habitude de l'observation; sinon on peut commettre des erreurs plus ou moins graves; nous-mêmes, nous l'avoue-

(1) La *respiration amphorique* peut être comparée à un bruit qui se passerait dans un vaste tuyau dans lequel on soufflerait. Le *tintement métallique* est un bruit particulier à celui que l'on produirait en frappant un vase de métal avec une épingle, ou mieux, en laissant tomber un grain de sable au fond de ce vase; ce bruit reconnaît, comme condition de son existence, un mélange de gaz et de liquide dans une cavité de grandeur variable.

rons sincèrement, nous avons été trompés, et, en avouant ici notre faute, nous voulons prouver à nos collègues qu'ils ne devront diagnostiquer et pronostiquer les maladies de poitrine qu'avec circonspection, jusqu'à ce que leur oreille soit bien exercée et qu'elle puisse leur fournir des renseignemens certains.

Maintenant que nous avons traité séparément de la pneumonite et de la pleurite, nous croyons qu'il est utile, pour bien faire saisir à nos lecteurs les signes diagnostiques de ces deux maladies, de les mettre en parallèle à l'aide d'un tableau comparatif, par lequel il leur sera facile de se convaincre que, par la connaissance de quelques-uns des signes essentiels de ces deux maladies, on peut parvenir à distinguer l'*inflammation* pleurale de l'*inflammation* pulmonaire.

TABLEAU COMPARATIF

Des signes diagnostiques de la pleurite et de la pneumonite.

PLEURITE AIGUE.

PNEUMONITE AIGUE.

Début de l'inflammation.
Frissons, généraux accompagnés de légères coliques, suivis de sueurs générales ou partielles. Inspiration toujours courte, inégale ou entrecoupée; expiration grande, air expiré à la température normale... Toux rare, petite, avortée, sans expectoration. Artère tendue; pouls vite, petit et dur (serré).

(*Auscultation.*) Murmure respiratoire faible ou accompa-

Début de l'inflammation. Frissons généraux, rarement accompagnés de coliques, suivis de sueurs partielles aux flancs et à la face interne des cuisses. Inspiration grande, expiration courte. Air expiré chaud. Toux sèche, fréquente, quelquefois suivie d'un léger jetage de mucus roussâtre. Artère tendue; pouls accéléré, fort, large et mou.

(*Auscultation.*) Absence du murmure respiratoire dans les

gné d'un léger frottement dans toute l'étendue de la poitrine ou dans quelques endroits seulement.

(*Percussion.*) Légère matité ou résonance distincte de toute la poitrine. Sensibilité des parois thoracique pendant la percussion.

Terminaisons. — 1° *Delitescence.* Cessation de la douleur et par conséquent des coliques. Température douce de la peau, quelquefois sueurs abondantes générales. Respiration moins accélérée. Inspiration plus facile et plus grande. Pouls plus fort et plus mou. Air expiré, même température. Retour normal du murmure respiratoire et de la résonance. Disparition de la sensibilité des parois thoraciques.

Nous laisserons ici de côté les symptômes qui peuvent indiquer d'une manière équivoque l'épanchement pleural et l'hépatisation pulmonaire, pour ne nous attacher qu'aux signes pathognomoniques différentiels de ces deux terminaisons.

2° *Épanchement, fausses membranes.* — L'inspiration devient de plus en plus grande.

(*Auscultation et percussion.*) Matité et absence complète du bruit respiratoire sans râle crépissant toujours à la partie inférieure de la poitrine, quelquefois bruit de glouglou ou gar-

endroits où le poumon est engoué, faiblesse de ce bruit dans les points enflammés, avec râle crépissant humide; bruit respiratoire augmenté dans les endroits sains.

(*Percussion.*) Matité circonscrite vis-à-vis les endroits enflammés, résonance distincte vis-à-vis les endroits sains, matité rarement générale : la sensibilité des parois thoraciques existe peu pour ne pas dire qu'elle n'existe pas.

Terminaisons. 1° *Résolution.* Température douce de la peau, quelquefois sueurs partielles abondantes; respiration ralentie, inspiration moins grande. Artère moins tendue, pouls souple; air expiré moins chaud. Disparition lente et successive du râle crépissant; retour lent de la résonance.

2° *Hépatisation rouge.* Respiration irrégulière et entrecoupée.

(*Auscultation et percussion.*) Matité et absence circonscrite du bruit respiratoire, sans siège déterminé, dans un seul point ou dans plusieurs points des poumons. Bruit respira-

gouillement; respiration vésiculaire très-forte dans la région supérieure, ou dans le sac opposé à l'épanchement.

(Persistance de l'épanchement.)

La matité et l'absence du bruit respiratoire gagnent la région moyenne de la poitrine en suivant le niveau du liquide. Ces signes ne peuvent exister que d'un seul côté; circonstance fréquente chez les chiens, rare sur les autres animaux. La force du bruit respiratoire augmente dans la région supérieure de la poitrine ou du côté opposé à l'épanchement. L'inspiration devient de plus en plus grande. Air expiré toujours froid. Toux nulle ou très-rare, toujours petite et avortée. Marche accompagnée d'une grande difficulté de respirer.

Résolution ou résorption du liquide épanché, organisation des fausses membranes produit de l'inflammation pleurale. Disparition lente et successive de la matité, de l'absence du bruit respiratoire, et des bruits produits par le liquide; diminution de la force du bruit respiratoire de la région supérieure de la poitrine, ou dans le poumon opposé au sac où existe l'épanchement. Retour lent du murmure respiratoire dans la région inférieure de la poitrine. L'inspiration moins grande, revient lentement à l'état normal, reste rarement entrecoupée.

toire augmenté dans un seul endroit ou dans plusieurs endroits non malades des poumons, ou bien dans le poumon sain si un seul poumon est enflammé.

(Passage à l'état d'induration grise.)

L'absence du bruit respiratoire et la matité indiquent également l'hépatisation d'une grande étendue d'un seul poumon; circonstance très-rare. La force du bruit respiratoire reste la même. L'inspiration et l'expiration restent dans le même état ou deviennent irrégulières. Air expiré moins chaud. Toux sèche ou humide, fréquente, quelquefois quinteuse. Marche accompagnée d'une gêne de la respiration sans dyspnée.

Résolution ou résorption des produits de l'inflammation du parenchyme combinée à sa substance (hépatisation rouge). A l'absence du bruit respiratoire succède la râle crépitant humide, qui disparaît seulement. Diminution de la force du bruit respiratoire aux endroits sains. Cessation du râle crépitant. Retour lent du murmure respiratoire là où il avait cessé d'exister. La respiration cesse d'être irrégulière ou entrecoupée, revient lentement à l'état normal ou reste entrecoupée; elle indique alors le passage de l'induration rouge à l'état d'induration grise.

PLEURITE CHRONIQUE AVEC HY-
DROTHORAX.

Inspiration toujours grande expiration courte. Toux sèche, quelquefois grasse, fréquente ou quinteuse; absence toujours complète du bruit respiratoire dans les régions inférieures de la poitrine, quelquefois bruit de glouglou ou gargouillement pendant l'inspiration ou l'expiration; matité. Bruit respiratoire très-fort dans la région supérieure, résonnance. Sur les chiens, ces symptômes peuvent n'exister que d'un seul côté de la poitrine. Muqueuses pâles, infiltrées; infiltrations séreuses de la partie inférieure de la poitrine, du ventre, quelquefois du scrotum ou des extrémités inférieures des membres, surtout des membres antérieurs. Se couche quelquefois. Mort par suffocation.

PEUMONITE CHRONIQUE.

(*Induration grise.*) Inspiration ou expiration entrecoupée. Toux rare, petite, rarement grasse toujours avortée. Absence complète du bruit respiratoire, et matité dans un ou plusieurs endroits circonscrits, mais non déterminés.

(*Ramollissement de l'induration, cavernes, vomiques.*) Râle caverneux circonscrit, râle muqueux et râle sibilant muqueux dans les bronches; jettage par les naseaux, de matières purulentes blanches, grisâtres ou noirâtres, quelquefois très-fétides. Pâleur des muqueuses. Se couche très-rarement et toujours pendant peu de temps. Mort par suffocation quand la matière provenant des cavernes, vomiques, ou abcès obstrue les canaux bronchiques, ou par suite du développement d'une inflammation aiguë entée sur l'inflammation chronique.

Errata du premier article. Page 628, au lieu de Vite, lisez : Vitet; pag. 629, au lieu de agophonie, lisez : égophonie.

Sur l'application des corps gras après la cautérisation transcurrente;

Par M. RENAULT.

En analysant, dans le numéro de décembre du *Journal théorique et pratique*, l'article publié par M. Favre dans le cahier d'octobre du *Recueil*, M. Le-

blanc a dit : « Je sais que M. Renault a écrit que, lors-
» que la cautérisation est terminée, il est prudent
» d'enduire toute la région recouverte de feu d'une
» couche d'onguent populéum, etc., etc. Il est pro-
» bable que ce procédé n'est pas aussi nuisible que le
» dit M. Favre; car M. Renault, qui observe bien,
» l'aurait promptement abandonné. » En ne citant
que la prescription, sans parler du but dans lequel
je la conseillais, M. Leblanc laisse supposer que j'at-
tribue à l'onguent populéum quelque effet avanta-
geux propre à seconder, en la modifiant, l'action
curative du feu. Tel est aussi le sens que paraît prê-
ter M. Favre à ce que j'ai écrit sur ce sujet. Or telle
n'a point été ma pensée; et il suffira, pour le prou-
ver, de rappeler ce passage de mes *Reflexions sur la
cautérisation transcurrente* (1). Voici comment il est
conçu : « La cautérisation étant terminée, il est pru-
» dent d'enduire toute la région recouverte de feu
» d'une couche d'onguent populéum, dont le prin-
» cipal but est de s'opposer à la sécheresse des escharres,
» qui est quelquefois telle que le membre de l'animal ne
» peut être fléchi, et de faciliter la marche de l'animal
» pendant l'exercice auquel il doit être soumis, etc. »
Ce n'est donc point comme corps médicamenteux des-
tiné à modifier l'intensité de la cautérisation que j'ai
conseillé l'usage de l'onguent populéum, mais bien et
seulement pour éviter la rigidité des escharres. Et ce
qui démontre combien j'étais loin de supposer à cette
préparation quelque propriété curative à la suite du

(1) Recueil de médecine vétérinaire, N° de mars 1829.

feu, c'est que je ne trouve d'avantage à une application d'onguent populéum ou à un corps gras quelconque, que parce que, en assouplissant les escharres, il permet *la flexion du membre et facilite la marche*. Évidemment, c'était restreindre ma pensée, trop généralisée d'abord; c'était donner à entendre que l'onction n'était vraiment utile que sur les membres; c'était dire implicitement qu'il n'y avait aucune nécessité d'employer de préparation de cette nature sur toute autre région que les membres. Ce n'était donc pas conserver *religieusement* l'usage de l'onguent populéum comme adjuvant ou modificateur nécessaire de toute cautérisation.

Cela posé, je conviens de bonne foi que M. Favre a eu raison de proscrire tout-à-fait les applications d'un corps gras ou émollient quelconque à la suite immédiate de toute cautérisation, même de celles des membres. Depuis la publication de mes *Réflexions*, et avant que M. Favre ne l'eût écrit, j'avais déjà reconnu, non pas que ces corps fussent aussi nuisibles qu'ils le paraissent à ce praticien, mais qu'ils avaient le grave inconvénient de donner plus de largeur aux escharres, et conséquemment d'agrandir leurs cicatrices, qui, pour cette raison, restent plus long-temps apparentes.

Je dois dire aussi, et je le sais pertinemment, qu'à l'époque où parut l'article de M. Favre, M. Bouley jeune se préparait à publier quelques notes sur le même sujet. Ce vétérinaire avait remarqué depuis quelque temps que l'engorgement produit par le feu était moindre, que ses traces disparaissaient plus promptement ou restaient moins apparentes, quand

on n'avait point fait usage de corps gras après l'opération.

Je m'associe donc à M. Favre pour blâmer l'emploi des corps gras immédiatement après la cautérisation ; mais je persiste à croire , et c'est aussi l'avis de M. Leblanc , que ces substances sont utiles , sur les membres surtout, quand les croûtes sont formées et prennent de la consistance : alors l'onguent populéum , l'huile d'olive , etc. , appliqués seulement sur les raies qu'a tracées le cautère , ne peuvent que faire beaucoup de bien , en assouplissant les croûtes trop sèches , qui rendent difficiles et douloureux les mouvemens de l'animal , font quelquefois fendiller la peau , et déterminent souvent un prurit qui excite l'animal à se frotter , se mordre , et déchirer la surface cautérisée.

M. Favre ne partage pas toutes mes opinions sur le mode d'application du feu et sur les caractères qui peuvent faire juger ses divers degrés d'intensité. Je ne me dissimule point combien est plus imposante que la mienne l'autorité de ce vétérinaire ; cependant , je ne suis point convaincu par ce qu'il a dit ; et comme des questions de cette nature ne s'éclaircissent pas par des raisonnemens , mais par l'observation des faits , je laisse aux praticiens à prononcer entre nous.

M. Favre ne m'approuve pas d'avoir réfuté sérieusement la méthode de cautérisation par l'intermède d'une couenne de lard. S'il eût connu , comme moi , les accidens graves arrivés à quelques jeunes vétérinaires qu'avaient séduits les avantages prêtés à cette méthode , certainement il ne m'eût pas blâmé.

Je ne terminerai pas , sans assurer que M. Favre a

méconnu la délicatesse de beaucoup de ses collègues, en publiant sans restriction que ce qui a retardé et retardera encore l'adoption de sa méthode, *c'est qu'elle nuit au bénéfice sur les pots d'onguent et diminue le nombre des visites.* Je n'ai pas besoin de dire ici combien une pareille supposition a de gravité sous la plume d'un homme aussi estimable que M. Favre, et je suis persuadé qu'il ne l'eût pas émise, s'il en eût calculé toute la portée.

Plusieurs exemples de guérison des hernies ombilicales par la suture entortillée et les casseaux;

Par M. THIBEAUDEAU, vétérinaire, à Oulines.

Dans un excellent Mémoire sur les exomphales, publié dans le numéro de janvier 1828 de notre journal, M. Benard, en reconnaissant que l'emploi de la ligature (suture entortillée) pouvait être essayé dans le traitement de la hernie ombilicale, ajoute qu'un des inconvénients de ce mode opératoire est de ne pas déterminer toujours une adhérence assez complète des parois de la poche herniaire, et d'exposer à la récurrence d'une hernie. Il regarde la méthode par les casseaux comme préférable à la ligature, bien que n'étant pas elle-même exempte d'inconvénients. « Ainsi, dit-il, on a vu des poulains arracher le casseau, et donner lieu à des maladies graves. Très-souvent aussi, chez les poulains mâles, ce casseau excorie le fourreau, et en détermine l'inflammation.

D'un autre côté, la difficulté que l'on éprouve à placer cet instrument assez près de l'anneau ombilical, fait que fréquemment la récurrence a lieu; aussi ne peut-on l'employer que pour les hernies peu volumineuses, et où l'anneau est peu dilaté. »

M. Benard préfère la suture entrecroisée, et décrit l'instrument simple et très-ingénieux à l'aide duquel il la pratique sans être exposé à piquer le viscère hernié.

Les observations suivantes, que nous a adressées M. Thibeaudeau, vétérinaire à Oulines, prouvent que la ligature et les casseaux, bien que n'offrant pas les mêmes garanties que le procédé de M. Benard, peuvent cependant être employés avec succès, même sur des hernies très-anciennes.

Les détails dans lesquels est entré M. Thibeaudeau sur la manière de réduire la hernie, de faire la ligature ou d'appliquer les casseaux, se trouvant consignés dans le Mémoire de M. Benard, nous ne les répéterons pas ici; nous dirons seulement que le procédé par les casseaux, en dessous desquels M. Thibeaudeau place deux broches pour les soutenir, est celui qu'il regarde comme préférable, en ce qu'il est plus facile dans son exécution, moins douloureux pour l'animal, et plus certain dans ses résultats. Voici le sommaire des faits que nous a fait connaître ce vétérinaire :

Premier fait. Le 14 octobre 1815, une mule de deux ans, affectée d'une hernie ombilicale, appartenant à M. L. Rousseau, cultivateur à Nieuil (Vendée), a été traitée par la ligature; elle est parfaitement guérie.

Deuxième fait. Le 26 mai 1850, une petite mule de trois mois, appartenant à M. Michaud, cultivateur à Sainte-Christine (Vendée), a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux. Cette bête avait de violentes coliques; le trou ombilical avait plus de trois doigts d'ouverture, et le sac herniaire près de quinze centimètres de longueur.

Troisième fait. Le 20 août 1824, un cheval d'un an, appartenant à M. Renaudet, commune de Saint-Hilaire (Vendée), a été traité et guéri d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux.

Quatrième fait. Le 15 janvier 1825, une mule de dix-huit mois, appartenant à M. Ribreau, commune de Renet (Vendée), a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux.

Cinquième fait. Le 17 août 1826, un mulet de deux ans et une pouliche d'un an, appartenant à M. Lucas, commune de Renet, ont été traités et guéris d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux.

Sixième fait. Le 26 avril 1827, une jument de quatre ans, appartenant à M. Raison, commune de Nieuil, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux.

Septième fait. Le 30 avril 1827, une pouliche de deux ans, appartenant à M. Quillet, commune de Maille, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux.

Huitième fait. Le 27 septembre 1827, une pouliche de dix-huit mois, appartenant à M. Thibeau-deau, commune de Renet, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux.

Neuvième fait. Le 24 octobre 1827, une petite mule de six mois, appartenant à M. Charbonneau, commune de Benet, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux. Cette bête était tourmentée par de violentes coliques avant l'opération. Le sac herniaire avait au moins dix-huit centimètres de longueur.

Dixième fait. Le 14 novembre 1827, une petite mule de six mois, appartenant à M. Larignon, commune de Lié, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux. La hernie avait le volume des deux poings; l'anneau était très-dilaté.

Onzième fait. Le 29 décembre 1828, une mule de dix mois, appartenant à M. Trubaud, commune de Sainte-Christine, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux.

Douzième fait. Le 30 décembre 1828, une mule de dix mois, appartenant à M. Robin, commune de Benet, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux. La bête avait de temps en temps quelques coliques avant l'opération.

Treizième fait. Le 22 août 1829, une mule de l'année, appartenant à M. Girardin, commune de Benet, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux.

Quatorzième fait. Le 29 août 1829, un mulet de dix-huit mois, appartenant à M. Fison, commune de Coulon (Deux-Sèvres), a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi de la ligature.

Quinzième fait. En octobre 1829, une mule de l'année, appartenant à M. Ravard, commune de

Coulon, a été traitée et guérie d'une hernie ombilicale par l'emploi des casseaux. Cette bête avait de fortes coliques; le sac herniaire était très-allongé.

Nota. Sur tous les animaux qu'il opère, M. Thi-beauveau laisse le casseau ou la ligature jusqu'à leur chute naturelle, qui a lieu du dixième au douzième jour. La plaie qui en résulte est une plaie simple, et n'exige aucun traitement.

Nouveau bandage pour les fractures avec déviation latérale de l'os maxillaire;

Par M. GROS, vétérinaire à Milan.

On s'est long-temps exagéré la gravité des fractures de l'os maxillaire sur les grands animaux domestiques. Nous possédons aujourd'hui plusieurs exemples qui prouvent en faveur de la curabilité de ces lésions, contre lesquelles Bourgelat, MM. Godine jeune, Barthélemy aîné et d'Arboval ont proposé des bandages particuliers, dont l'application a été justifiée par des succès. Aussi, c'est moins pour ajouter un exemple de guérison à ceux déjà connus, que pour faire connaître un bandage simple et applicable aux cas de fractures avec déviation latérale de l'os de la mâchoire, que nous publions le fait suivant, extrait des mémoires envoyés par M. Cros à la Société royale et centrale d'agriculture.

Un cheval de Meklembourg, propre au trait, hors d'âge, eut la branche droite du maxillaire fracturée

d'un coup de pied, au niveau de la première dent molaire; il y avait déchirement des parties molles qui recouvraient les points fracturés, et on distinguait facilement deux ou trois esquilles qui furent extraites. Le malade perdait beaucoup de sang par la bouche, et la lèvre postérieure était pendante. La partie inférieure de la mâchoire, à partir du point fracturé, était très-sensiblement portée à gauche; quand on essayait de la redresser on y parvenait facilement; mais les parties retombaient dans leur position anormale aussitôt qu'on cessait de les maintenir.

Malgré l'âge avancé et le peu de valeur du cheval, M. Cros, ayant proposé et obtenu de tenter la guérison, appliqua l'appareil suivant le lendemain de l'accident: Les mâchoires furent maintenues rapprochées l'une contre l'autre par un licol ordinaire, fait de sangle forte et large, et dont la muserole, qui pouvait se serrer à volonté, ne permettait aucun mouvement aux mâchoires, tout en laissant à la langue assez de liberté pour favoriser la succion des liquides avec lesquels on devait nourrir le malade. Le col du maxillaire fut entouré par une courroie souple et forte; celle-ci, passant sur les barres et en dessous de la barbe, venait se boucler du côté gauche; à la portion de cette courroie qui correspondait au côté droit, était fixé un anneau de fer. Deux autres anneaux semblables étaient fixés sur le montant droit du licol, l'un au niveau de la muserole, l'autre plus près de la nuque; de telle sorte que sur la même ligne du côté droit de la tête se trouvaient, à peu près à égale distance l'un de l'autre, trois anneaux attachés solidement, l'un à la courroie qui ceignait le col du

maxillaire, les deux autres au montant du licol. Un fort ruban de fil, noué par une de ses extrémités à l'anneau supérieur, traversait successivement les anneaux mitoyen et inférieur dans lesquels il pouvait glisser librement. Par ce moyen, et en tirant en haut l'extrémité libre du ruban, on put replacer dans sa position et sa direction normales le fragment inférieur de l'os dévié à gauche, et prévenir son déplacement, en arrêtant par un nœud à l'anneau supérieur, le bout du ruban sur lequel on avait tiré. Cet appareil fut maintenu pendant quarante jours, temps au bout duquel le cal était assez solidement formé. La blessure des parties molles fut pansée avec la teinture d'aloës, et se cicatrisa promptement, après la sortie d'une esquille d'environ un demi-pouce de long sur une ligne d'épaisseur.

Le quarante-deuxième jour, le malade pouvait déjà se nourrir de son, ainsi que de quelques poignées d'herbes; pour en faciliter la mastication, on relâcha la muserole d'à peu près un pouce et demi.

Le cinquante-quatrième jour l'appareil fut entièrement défait; la mastication était cependant encore un peu difficile et lente, à cause d'un empâtement osseux qui s'opposait au parfait rapprochement des dents molaires.

Pendant les huit à dix premiers jours, on fut obligé de nourrir l'animal avec de l'eau farineuse tiède, qu'on lui injectait dans la bouche au moyen d'une seringue; il avalait d'abord avec assez de difficulté, à cause de l'engorgement des gencives du côté malade; mais bientôt il commença à sucer lui-même, et alors il fut alimenté par des bouillies d'orge et de farine qu'on lui présentait cinq à six fois par jour.

Ce cheval ne maigrit pas beaucoup pendant le traitement ; lorsqu'on commença à le faire travailler, on se servit d'un caveçon pour le conduire ; et, pour éviter la pression trop douloureuse de la portion de la muserole qui passe sous la barbe, on eut la précaution de la faire bien large et bien rembourrée. Lorsque la tuméfaction produite par le cal sur les barres fut entièrement disparue, on put se servir d'un mors ; cependant, il resta toujours une légère proéminence sur le contour postérieur du maxillaire lésé.

*Observation sur une plaie pénétrant dans l'articulation
des os métatarsiens, avec épanchement de synovie ;*

Par M. E. GÉRARD, ancien vétérinaire de première classe du régiment
de l'artillerie à cheval de l'ex-garde royale.

J'ai souvent entendu dire que l'ouverture par une cause quelconque, avec épanchement de synovie, des articulations des os des membres, ne laissait aucun espoir de guérison ; que les résultats ordinaires de ces accidens étaient une cure très-imparfaite, suivie de claudication plus ou moins sensible, de tumeurs synoviales, et quelquefois même d'ankylose complète. Cette doctrine est souvent fautive, et il importe aux vétérinaires de l'apprécier à sa juste valeur.

Plusieurs fois, dans le cours de ma pratique, j'ai été à même d'observer des accidens semblables, et je

reste convaincu qu'il serait dangereux pour la science de s'en rapporter à des opinions aussi erronées.

Quatre chevaux de l'artillerie à cheval de la garde et du train, ont été traités et guéris d'articulations ouvertes avec épanchement de synovie, par mon collègue Durand et par moi. Je me bornerai à rapporter un fait présentant un caractère très-grand de gravité, et qui démontrera le danger qu'il peut y avoir à se prononcer trop légèrement contre la possibilité d'une guérison dans des cas semblables.

Au mois de janvier 1826, un cheval de six ans, portant le n° 132, appartenant à la compagnie de service à l'École militaire, reçut un violent coup de pied à la face interne du jarret à sa partie centrale, et précisément entre les deux rangées des os métatarsiens : le ligament articulaire et la capsule synoviale se trouvaient rompus ; il en résulta une inflammation très-considérable avec douleur, fièvre et impossibilité absolue de l'appui du membre.

Cependant le cheval était très-vigoureux et n'avait pas perdu l'appétit ; il se couchait et se relevait avec assez de facilité. On pensa néanmoins qu'il n'existait point de probabilité de guérison, et qu'il fallait abattre l'animal. Mais auparavant, le commandant de la compagnie ayant désiré avoir mon avis, et m'ayant fait appeler, j'examinai l'animal et m'opposai à ce qu'il fût sacrifié.

Fort de mes précédentes observations, je tentai cette nouvelle cure. Je commençai par une copieuse saignée ; je cautérisai ensuite par le moyen d'un fer d'une grosseur proportionnée à l'ouverture, chauffé à blanc, et que j'introduisis dans la plaie pour cher-

cher à en obstruer l'ouverture, en charbonnant les tissus qui en formaient l'entrée et provoquant l'inflammation des parties blanches: j'ordonnai pour toute nourriture de la paille choisie et de l'eau blanche par la farine d'orge. Au bout de deux jours l'engorgement du jarret était considérablement augmenté, mais il n'y avait plus d'épanchement de synovie. Je prescrivis des lotions d'eau de mauve trois fois par jour; lorsque le jarret était sec, on appliquait une couche de populéum sur toute sa surface. Quelques jours après le pied appuyait légèrement sur le sol, et l'animal ne tarda pas à faire quelques pas sur la terre. Au fur et à mesure que l'engorgement diminuait, l'appui se faisait mieux: bref tout marchait rapidement vers la guérison: pour l'obtenir parfaite, je parsemai de quelques pointes de feu toute la face interne du jarret, et l'animal put bientôt rentrer à sa compagnie et faire son service comme à avant l'accident (1).

(1) Les plaies pénétrantes des articulations ne sont point regardées par les vétérinaires comme aussi graves que l'a dit notre estimable collaborateur. Il est peu de praticiens qui ne sachent que ces blessures, avec épanchement de synovie, sont très-curables quand elles sont simples; presque tous ont eu l'occasion de s'en convaincre, s'il leur est arrivé d'ouvrir l'articulation de l'os du pied pendant l'opération du javart cartilagineux. Le simple tamponnement prolongé pendant plusieurs jours, des lotions émoullientes et des saignées, des pansements avec des teintures résineuses ou des excitans volatils, etc., ont souvent suffi pour guérir des plaies articulaires plus ou moins étendues. Quant à la cautérisation de la fistule articulaire qu'a employée M. Gérard, elle n'est pas un moyen nouveau dans la thérapeutique vétérinaire; c'est un fait à ajouter à ceux déjà

VARIÉTÉS.

Ordonnance du Préfet de police concernant les Chevaux et autres Animaux vicieux ou atteints de maladies contagieuses. Paris, le 17 février 1851.

Nous, conseiller d'Etat, préfet de police,

Vu 1° l'arrêté du conseil d'Etat du 16 juillet 1784, dont les dispositions sont maintenues par l'art. 484 du Code pénal;

2° La loi des 16-24 août 1790;

3° Le § III de l'article 20, titre 1^{er}, section IV, de la loi du 6 octobre 1791;

4° Les arrêtés du gouvernement des 12 messidor an 8, et 3 brumaire an 9;

5° Les articles 425, 459, 460 et 461 du Code pénal;

6° Les ordonnances de police des 16 avril 1825, et 1^{er} juillet 1829;

7° L'arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 11 septembre 1813;

Considérant que les mesures prises jusqu'à ce jour, à l'égard des chevaux malades ou vicieux, n'ont point eu assez d'efficacité, et qu'il est dans l'intérêt général, aussi bien que dans celui des entrepreneurs de voitures, qu'aucun de ces animaux ne paraisse sur les places de stationnement, ou sur tel autre point de la voie publique;

publiés dans notre recueil par MM. Renault (n° de novembre 1827) et Pauleau (n° d'août 1828). Ce moyen est très-usité dans la chirurgie vétérinaire anglaise.

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est défendu de vendre et d'exposer en vente, dans les marchés et partout ailleurs, des chevaux, mulets et autres animaux atteints ou présentant des symptômes de maladies contagieuses.

Il est également défendu de faire stationner sur les places de voitures de louage, ou d'employer à un service public quelque, des chevaux atteints de maladies contagieuses, vicieux ou hors d'état de faire le service.

2. Toute personne qui aurait en sa possession des chevaux et autres animaux atteints ou présentant des symptômes de maladies contagieuses, sera tenue d'en faire sur-le-champ sa déclaration, savoir : dans les communes rurales du ressort de la préfecture de police, devant le maire ; et à Paris, devant un commissaire de police.

3. Il sera fait de fréquentes visites par l'artiste vétérinaire de notre préfecture, ou par tout autre préposé que nous désignerons à cet effet, soit dans les marchés, soit sur les places affectées au stationnement des voitures de place et sur tous autres points de la voie publique, à l'effet de rechercher les animaux atteints de maladies contagieuses, vicieux ou hors d'état de faire le service public auquel ils sont employés.

4. Les animaux dont il est question en l'article précédent seront conduits, dans les communes rurales, devant les maires ; et à Paris, à la fourrière.

Le propriétaire sera requis de se présenter sur-le-champ, pour être procédé, en sa présence, à la visite par l'expert vétérinaire de la préfecture de police.

Si le propriétaire consent à ce que l'animal soit abattu, il sera marqué d'un M pour être livré à l'écarisseur, entre les mains duquel il devra être remis sans délai ; il sera dressé, de cette visite, un procès-verbal qui contiendra le consentement d'abattage.

Si le propriétaire ne consent pas à l'abattage, il nommera un expert ; en cas de dissidence, il sera nommé par nous un tiers expert. Le procès-verbal nous sera adressé immédiatement, pour être, par nous, statué ce qu'il appartiendra.

Dans tous les cas, l'abattage devra avoir lieu en présence de l'artiste vétérinaire, qui nous en rendra compte.

Si les animaux sont reconnus sains, ils seront remis à leurs propriétaires.

5. Après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article précédent, s'il est décidé que la maladie n'est pas incurable, ou si l'animal est seulement reconnu vicieux ou impropre au service public auquel il est employé, il sera remis à son propriétaire; mais il sera marqué, au préalable, d'un signe représentant une équerre tracée au ciseau, au défaut de l'épaupe gauche.

Il ne pourra être employé de nouveau à un service public, avant que l'artiste vétérinaire de notre préfecture ait constaté, par un certificat dont le conducteur sera porteur, qu'il est en état de faire le service.

Faute par le conducteur d'exhiber ce certificat, le cheval sera renvoyé à son propriétaire, sans préjudice des peines de police encourues.

6. Les visites ordonnées par l'article 3 de la présente ordonnance, seront faites également dans les écuries des entrepreneurs de diligences et messageries, des aubergistes, voituriers, rouliers, maîtres de poste, loueurs de voitures et marchands de chevaux.

L'expert vétérinaire sera accompagné dans ces visites par le maire de la commune ou par le commissaire de police, toutes les fois qu'il sera nécessaire.

Il sera procédé, dans ces établissemens, à l'égard des chevaux malades ou vicieux, ainsi qu'il est dit dans les articles 4 et 5.

7. Faute par le propriétaire de se rendre gardien ou d'en présenter un, les animaux atteints de maladies contagieuses seront conduits, s'il y a lieu, au dépôt à ce affecté, rue de la Bûcherie, n° 12, à Paris.

Le propriétaire sera tenu de consigner à la préfecture de police le montant des frais de nourriture pour huit jours, sauf la restitution d'une partie de ces frais, si l'animal était abattu ou retiré avant l'expiration de la huitaine.

Si le propriétaire refuse de faire cette consignation, l'animal sera abattu.

8. Les écuries et autres localités, dans lesquelles auront séjourné les animaux atteints de maladies contagieuses, seront aérées et purifiées à la diligence des maires ou des commissaires de police, par les soins des personnes de l'art.

Elles ne pourront être occupées par d'autres animaux, qu'après qu'il aura été constaté, en présence d'un expert vétérinaire, que les causes d'infection n'existent plus.

Ces dispositions seront également applicables aux équipages, harnais et colliers.

9. Toute personne qui sera appelée à traiter les animaux atteints de maladies contagieuses devra en faire la déclaration, savoir : dans les communes rurales, au maire ; et à Paris, à un commissaire de police, pour qu'il nous en soit immédiatement rendu compte.

10. Il est expressément défendu à qui que ce soit, de prendre le titre de vétérinaire, s'il n'est muni d'un diplôme, brevet ou certificat de capacité délivrés par un JURY D'EXAMEN (1).

11. Dans un mois, à compter de la publication de la présente ordonnance, les vétérinaires qui exercent dans le département de la Seine et dans les communes de Sèvres, Saint-Cloud et Meudon, seront tenus de faire enregistrer, à notre préfecture, le titre en vertu duquel ils se livrent à cette profession.

12. Les contraventions aux dispositions de la présente ordonnance seront constatées par des procès-verbaux ou rapports qui nous seront adressés, pour être transmis au tribunal compétent.

13. La présente ordonnance sera imprimée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, et les maires des communes rurales du ressort de la préfecture de police, le chef de la police municipale, les commissaires de police, l'artiste vétérinaire de notre préfecture, l'inspecteur en chef du service des voitures, et les préposés de

(1) Nous ne croyons pas inutile de rappeler que ces jurys d'examen n'existent que dans les écoles vétérinaires.

la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Elle sera adressée, en outre, à M. le colonel de la garde municipale et à M. le colonel de la gendarmerie du département de la Seine, pour qu'ils en assurent l'exécution par tous les moyens qui sont en leur pouvoir.

Le conseiller d'Etat, préfet de police, *signé* J. J. BAUDE.

Par le conseiller d'Etat, préfet,

Le secrétaire-général, *signé* BILLIG.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal pratique de médecine vétérinaire.

Numéro d'octobre 1830.

Sept articles remplissent les pages de ce numéro, savoir : 1° une observation de M. Dupuy sur l'effet des cantharides sur l'économie du cheval; 2° une note de MM. Dupuy et Prince sur la clavelisation d'un troupeau; 3° un *mot* de M. Jouanaud sur l'accouplement de l'âne avec la jument. Sous le titre de *VARIÉTÉS* se trouvent; 4° une analyse des *Éléments de chimie agricole* de Davy, par M. Dupuy; 5° une analyse par le même d'un mémoire sur la nourriture des bestiaux à l'étable; 6° des *réflexions* par le même sur l'agriculture et l'art vétérinaire; 7° un programme des cours de l'école vétérinaire de Toulouse.

1° *Effet des cantharides sur l'économie du cheval.* Dans les 10 pages consacrées à cette observation, se trouvent énumérés jour par jour, et quelquefois heure par heure, les symptômes que présenta pendant 4 jours un cheval espagnol de 15 ans, morveux, auquel on administra une once de poudre de cantharides. Les phénomènes qui suivirent cette administration; peuvent, d'après M. Dupuy que nous copierons dans cette partie de son observation, se résumer ainsi qu'il suit : — 1^{er} *temps.* Peu d'effets sensibles; c'est le temps de l'incubation, il a duré à peu près un quart heure. — 2^e *temps.* L'irri-

tation se développe; le pouls devient dur, fort; la respiration fréquente; le cordon spermatique très-douloureux ainsi que la région lombaire; le testicule droit rétracté; le pénis rouge sort continuellement du fourreau. — 5^e temps (période d'état). Les battemens du cœur sont forts, accélérés; l'urine filante, semblable à une décoction de graine de lin; la salive visqueuse, abondante; les veines du pénis gorgées; la peau du scrotum rouge (1); le pouls à la queue est dur, fort et fréquent. Il y a douleur extrême de la région lombaire; légères coliques. — 4^e temps (période de déclin). L'animal est assoupi et dans un état comateux; le pouls est mou, embarrassé; les pulsations de l'artère s'effacent par la moindre pression du doigt; la peau du scrotum est bleuâtre. — 5^e temps (période de terminaison). Cette période, qui commence vers la fin du troisième jour, se manifeste par le refroidissement des différentes parties extérieures; le cordon testiculaire et les lombes ne sont plus douloureux; la peau des narines, des paupières et du scrotum est d'une couleur noire et livide; le pénis est froid et pendant, comme s'il était frappé de gangrène; l'urine est claire, l'animal la rend fréquemment et en petite quantité; la respiration devient courte, bruyante, stertoreuse; le pouls vermiforme. L'animal tombe et meurt. — Ouverture deux heures après la mort. Tissu cellulaire sous-cutané fortement injecté; muscles des régions axillaires et crurales flasques et ramollis; muqueuse des intestins grêles d'un rouge livide, tachée de nombreuses ecchymoses et ramollie; infiltration gélatineuse entre cette membrane et la charnue qui était aussi sans consistance. Reins ramollis, comme dissous, se déchirant avec la plus grande facilité; veines du tissu cortical de ces viscères gorgées de sang noir; muqueuse du bassinet noire, ainsi que celle de la vessie; elle était, de plus, profondément altérée et ramollie; urètre très-rouge; tissu caverneux du pénis et enveloppes du testicule

(1) La robe du cheval étant soupe de lait, il était facile de distinguer la teinte de la peau.

gorgés de sang noir. Il en était de même des ganglions mésentériques et inguinaux, ainsi que du tissu pulmonaire qui semblait avoir éprouvé un ramollissement putride. Cœur noir, ramolli, renfermant dans le ventricule gauche du sang liquide, comme charbonné, sans coloration des membranes. Cerveau un peu ramolli et fortement injecté, aussi bien que le plexus choroïde. Rien de remarquable dans le cervelet et la moelle allongée. — Dans l'énoncé des désordres trouvés à l'ouverture, nous avons négligé, à dessein, de comprendre les lésions caractéristiques de la morve que M. Dupuy rapporte sans en omettre une seule; nous avons pensé que ces lésions, d'ailleurs bien connues de nos lecteurs, étaient tout-à-fait étrangères au sujet et au but de l'expérience en question. Nous avons aussi passé sous silence des réflexions que M. Dupuy emprunte à M. Cuvier sur certains caractères organiques des chevaux grands-coueurs; réflexions qui sont sans doute fort justes, mais qui pourraient trouver leur place ailleurs que dans le récit d'une expérience sur l'effet des cantharides. Nous croyons plus utile de faire remarquer que les principaux symptômes ont été présentés par les organes génito-urinaires, sur lesquels les principales lésions ont été trouvées à l'ouverture. Sous ce rapport, cette expérience confirmerait l'idée où l'on est généralement que les cantharides exercent une action spéciale très-marquée sur l'appareil génito-urinaire; opinion opposée à celle qui résulte d'expériences faites par M. Barthélemy, et que nous avons fait connaître dans le Recueil, tom. VII, pag. 60.

2°. *Note sur la clavelisation d'un troupeau; par MM. DUPUY et PRINCE.* — La clavelée s'était déclarée dans un troupeau de deux cent cinquante têtes; vingt-six bêtes en étaient déjà atteintes. MM. Dupuy et Prince proposèrent et effectuèrent la clavelisation sur les deux cent vingt-quatre qui n'en étaient pas encore affectées et qui avaient été séparées des autres. Ils inoculèrent le claveau sous la queue, avec la lancette qui leur paraît préférable à l'aiguille cannelée; choisissant, pour y puiser le virus claveleux, les boutons sur lesquels une pellicule blanche et membraneuse annonçait un commencement de sé-

crétion puriforme. Ils décrivent les caractères du bouton claveux, et le procédé opératoire; rappellent les inconvénients de l'emploi de l'aiguille cannelée, les accidens qui peuvent suivre l'insertion du virus dans l'épaisseur du derme ou sous la peau, et enfin les conditions hygiéniques dans lesquelles fut mis le troupeau inoculé, qui ne perdit aucune bête.

Comme on le voit, cette note, qui comprend huit pages, n'apprend rien qui n'ait déjà été dit avec beaucoup plus de détail par les vétérinaires ou les agriculteurs qui ont traité du claveau. Il nous paraît probable que MM. Dupuy et Prince ne lui ont donné cette extension que parce que leur journal est lu par des agriculteurs du midi de la France, et surtout des environs de Toulouse, où la clavelée décime quelquefois les troupeaux, parce que, par préjugé ou ignorance, on néglige de lui opposer le seul moyen qui puisse l'arrêter. Il est pourtant un passage de cette note sur lequel nous nous permettons une réflexion; il y est dit: « Quelques-unes des bêtes clave- » lisées eurent des furoncles. Outre la cause que nous venons » de leur assigner, et qui peut bien avoir existé (la blessure » du derme), nous avons *cru* remarquer encore que la plupart » de ces furoncles se trouvaient sur des bêtes qui avaient été » inoculées avec de la matière sanguinolente; *ce qui infirme* » l'opinion que le sang mêlé au claveau se borne à en atténuer » les effets, et n'est lui-même cause d'aucun accident parti- » culier. » Et MM. Dupuy et Prince, qui n'ont pas la *certitude* que leur observation est exacte, qui ont *cru* avoir remarqué un fait, n'en concluent pas moins, sans aucune restriction conditionnelle, que ce fait, qui n'est pas même avéré pour eux, *infirme* l'opinion, etc... Nous avons déjà fait remarquer plus d'une fois cette singulière logique dans les écrits de M. Dupuy; nous verrions avec peine qu'elle devint familière à M. Prince, à qui nous connaissons moins d'inconséquence dans les jugemens.

« Cette inoculation, disent en terminant les auteurs de la » note, nous a donné l'occasion de vérifier la justesse de l'ob- » servation que l'un de nous a faite depuis long-temps; nous » avons remarqué que le bélier qui avait fourni le virus, avait

» été le premier parmi le petit nombre des animaux guéris (1). » Cette observation rappelle entièrement les observations semblables consignées tout récemment dans le Recueil (tom. vii , p. 452) par MM. Hoveillier et Rigot. Il résulterait de ces faits l'indication de percer le bouton claveleux, pour donner, autant que possible, écoulement à la matière qui s'y forme ; ce serait le moyen de rendre cette éruption moins dangereuse.

3° *Un mot sur l'accouplement de l'âne avec la jument ;* par M. JOUANAUD, vétérinaire à Saint-Céré (Lot). — Ce mot agite une question d'intérêt purement local. Dans le pays de M. Jouanaud, les jumens pleines, après avoir été saillies par un âne, se vendant mieux que celles qui l'ont été par un cheval, et les jeunes mulets étant achetés plus cher que les poulains, parce qu'ils sont plus sobres et de meilleure venue, ce vétérinaire conseille de préférer la mulasse. A la suite de ces réflexions, il rapporte en quelques lignes deux exemples, l'un de superfétation dans une jument, après deux saillies par un âne à deux mois d'intervalle ; l'autre de part double observé dans une jument fécondée par le même étalon. Pareil fait s'est reproduit sur une ânesse.

Numéro de décembre 1830.

Expérience sur l'administration de la digitale pourprée ; par M. DUPUY. — Il est peu de médicamens sur les effets desquels on ait professé des opinions aussi diamétralement opposées, que sur ceux que produit la digitale pourprée. Regardée en général comme ayant une influence très-marquée sur la circulation ; suivant les uns, elle diminue notablement la fréquence des battemens du cœur ; suivant les autres, elle les accélère de plus de moitié ; d'après d'autres expérimentateurs, elle produi-

(1) Sur les vingt-six bêtes affectées de la clavelée naturelle, dix-sept moururent malgré les moyens les plus rationnels employés pour la guérir.

rait d'abord l'accélération de la circulation, qui bientôt après se ralentirait d'une manière très-sensible; ce dernier phénomène qui se continuerait pendant plusieurs jours après l'administration du médicament. Ce qu'il y a de plus constant dans les effets de ce médicament, c'est la congestion sanguine qu'il détermine vers la tête; or on sait que, presque toujours, lors des congestions cérébrales, le nombre des pulsations du cœur est sensiblement diminué; d'où il résulterait que ce n'est pas par une action directe sur les organes circulatoires, mais bien d'une manière secondaire, que la digitale pourprée modifie la circulation.

Cette plante, qu'on administre ordinairement sous forme pulvérulente, et dont on fait aussi des teintures, des onguens, etc., n'a encore été que très-peu employée comme médicament sur les animaux domestiques; aussi n'est-ce qu'arbitrairement et approximativement, qu'on a fixé à 1 ou 2 gros la dose de poudre de digitale qu'on peut administrer aux grands herbivores.

C'était donc des expériences qui pouvaient être utiles que celles entreprises pour déterminer les effets de la digitale sur l'économie du cheval. Voyons si la médecine vétérinaire a gagné quelque chose à celles dont M. Dupuy vient de publier le résultat.

Première expérience. Deux hectogrammes (6 onces $1/2$ à peu près) de poudre de digitale sont administrés à un cheval de quinze ans. Le pouls, qui au moment de l'administration donnait 40 pulsations, en donne 150, quatre heures après. Pesanteur de la tête, extrémités froides, pituitaire pâle; mouvemens convulsifs du globe oculaire. Bientôt petitesse et intermittence du pouls; accélération de la respiration; légers soubresauts. Le pouls s'affaiblit et s'efface progressivement; excréctions fréquentes mêlées de glaires, marche chancelante, vaisseaux de la face gorgés, ventre ballonné, tremblemens généraux; mort quelques heures après sans grandes convulsions. — *Ouverture faite sur-le-champ*: ventricules du cerveau et canal rachidien remplis de sérosité; veines cérébrales et choroïdiennes gorgées de sang; hydropisie du péricarde; substance

du cœur ramollie ; plusieurs ecchymoses dans les ventricules ; estomac ballonné, marqué de taches rouges à sa face interne ; fluidité des matières renfermées dans le colon, dont la muqueuse est rouge livide dans la portion cœco-gastrique.

Deuxième expérience. Cheval de trait, hors d'âge ; 52 pulsations avant l'expérience ; administration de 7 onces de poudre de digitale : au bout de deux heures, coliques ; vaisseaux pleins ; respiration légèrement convulsive. Au bout de trois heures, 95 pulsations des artères et du cœur ; rougeur des muqueuses, borborygmes. Ensuite, peau chaude, flancs ballonnés ; force remarquable dans les battemens du cœur qui sont irréguliers ; pouls fort et intermittent ; muqueuse décolorée ; excréments liquides et mêlés de mucosités. Plus tard, diminution de la chaleur de la peau ; 122 battemens du cœur. Quelques heures après, effacement successif du pouls, qui finit par n'être plus sensible, tandis que les battemens du cœur conservent leur force et leur vitesse ; ballonnement ; chute de l'animal, mort. — *Ouverture :* Distension de l'intestin par des gaz ; muqueuses parsemées de taches noirâtres. Estomac également distendu, rouge à sa face interne ainsi que le colon. Foie ramolli. Déchirure d'un pied et demi dans la portion charnue inférieure du diaphragme. Epanchement de sang entre l'épaule et le thorax. Rougeur du tissu pulmonaire, des ganglions bronchiques et de la muqueuse trachéale. Beaucoup de sérosité jaunâtre dans le péricarde. Tissu du cœur ramolli ; sa membrane interne est rouge.

Neuf autres expériences, dit M. Dupuy, ont présenté à l'observation les mêmes phénomènes ; et sur sept sujets, on a remarqué le ballonnement et la déchirure du diaphragme à sa portion charnue près du sternum, avec une injection de sang de couleur violacée, distension de tout le système capillaire du corps et surtout des sous-cutané et pulmonaire.

On s'attend sans doute qu'après avoir raconté ces expériences, M. Dupuy va en tirer une conséquence quelconque : pas du tout. Il avait pour but, dit-il, de démontrer l'importance de l'étude de l'effet des médicamens auprès des animaux et de faire connaître son utilité pratique ; tant pis pour vous si, d'après ce qui précède, vous n'êtes pas pénétré de cette importance ;

tant pis pour vous, si, après avoir lu ces expériences, vous n'avez pas une opinion bien arrêtée sur l'utilité que peut avoir la digitale pourprée en médecine vétérinaire, car M. Dupuy n'en dit pas davantage sur ce médicament. Mais, en revanche, il entre dans des considérations générales, plus ou moins suivies et liées entre elles, sur la manière dont on doit envisager les effets thérapeutiques des médicamens, sur le peu de foi qu'on doit accorder aux prétendues vertus que les auteurs de matière médicale prêtent trop souvent aux médicamens, sur la nécessité de n'employer que des remèdes bien éprouvés et dont les effets auront été constatés sur des animaux *sains et malades*. « On observe encore une autre cause d'incertitude, » dit M. Dupuy, sur les vertus des médicamens ; c'est que cet » objet est traité isolément ; on ne les rapproche pas assez des » maladies. On donne dans les ouvrages l'histoire de l'instrument en général, et l'on n'indique pas les cas particuliers où l'on » peut s'en servir avec avantage. » Il blâme avec raison les abus qu'on fait ordinairement des formules composées, et insiste sur la nécessité de simplifier la thérapeutique, en resserrant le cadre de la matière médicale, et n'y comprenant que les médicamens les plus simples et dont l'action sur l'économie animale et les effets curatifs auront été bien déterminés.

Comme on le voit, M. Dupuy n'a pas dit le premier les vérités qui précèdent, et ce n'est pas non plus la première fois qu'il les dit. Cependant, nous ne voulons pas l'en blâmer ; car elles sont du nombre de celles qu'on ne saurait trop répéter, par ce qu'elles sont, en totalité ou en partie, trop souvent oubliées par les vétérinaires. M. Dupuy, lui-même, ne les a pas toujours présentes à la mémoire ; et nous avons souligné, dans les citations que nous avons faites, un précepte de la plus haute importance que nous voudrions voir plus souvent mis en pratique par ce savant expérimentateur.

En effet (et dans l'intérêt de la science, nous dirons ici toute notre pensée, protestant d'avance contre les intentions personnelles qu'on pourrait nous supposer), malgré tout ce qu'on était en droit d'attendre des travaux entrepris par M. Dupuy sur l'administration des médicamens, qu'on nous dise quels

avantages la matière médicale et la thérapeutique ont déjà tirés des expériences qu'il a publiées depuis un an dans le *Journal pratique*. Quelle vérité nouvelle en a jailli? a-t-on de nouvelles données sur l'action primitive ou secondaire, l'utilité, l'inutilité ou le danger des substances médicamenteuses sur l'administration desquelles il a expérimenté? a-t-il fait connaître les doses absolues ou relatives auxquelles on devait les administrer? *n'a-t-il pas trop isolé les médicaments des maladies?* etc.; etc. Disons-le : la série d'expériences qu'a entreprises M. Dupuy peut avoir pour la thérapeutique vétérinaire des résultats d'une utilité incontestable; mais la marche qu'il suit ne nous paraît rien moins que bonne. Qu'est-ce, en effet, que d'administrer à un animal une certaine quantité d'un médicament, de recueillir minutieusement tous les symptômes qui se développent, de noter exactement toutes les lésions rencontrées à l'ouverture; puis ensuite de recommencer sept, huit ou dix fois la même expérience, et de raconter tout ce qu'on a fait, tout ce qu'on a vu, sans dire un mot des conclusions qu'on en tire relativement à l'emploi de la substance médicamenteuse sur laquelle on a expérimenté? Voilà pourtant, à très-peu d'exceptions près, ce qu'a fait jusqu'à présent M. Dupuy. Que si, après plusieurs expériences, il ne se croit pas encore assez éclairé pour prononcer avec certitude sur la valeur toxicologique, physiologique ou thérapeutique du médicament, eh bien! qu'il attende, pour avoir des résultats à annoncer, et qu'il ne publie pas des mots et des phrases dont le lecteur, encore moins que lui-même, ne pourra tirer aucun parti.

En résumé, nous applaudirons toujours aux travaux qu'a commencés M. Dupuy sur l'administration et l'action des médicaments; mais nous pensons que la publication de ces travaux n'aura d'utilité réelle, d'avantage pratique, que lorsque les expériences dont on nous entretiendra auront eu pour résultat, soit de faire connaître l'action sur l'économie d'un médicament jusque là inusité; soit de déterminer approximativement la dose à laquelle une substance peut être administrée sans danger à telle espèce d'animal, dans telle ou telle circonstance; soit de mettre en évidence la vertu curative de tel ou

tel moyen médicamenteux, dans telle ou telle maladie, etc... En un mot, nous voudrions que quelque chose de nouveau, de positif et d'utile résultât pour la science ou la pratique, de ces expériences si longuement détaillées.

Notice sur l'inflammation de la membrane interne du rumen;
par MM. DUPUY et PRINCE. — Avant d'aborder la question relative à l'inflammation de la membrane interne du rumen, MM. Dupuy et Prince rappellent quelques-unes de ces vérités, aujourd'hui bien connues de la plupart des vétérinaires, savoir : que les maladies les plus communes des animaux sont, en général, celles de leurs organes qui dominent les autres par leur développement et leurs fonctions; que le rumen, le réseau et le feuillet ne sont pas des estomacs, puisqu'ils ne digèrent pas, mais bien plutôt des renflements de l'œsophage avec lequel ils ont de commun la texture et l'usage; que la muqueuse de ces renflements œsophagiens diffère de celle de la caillette et des intestins par l'épaisseur bien remarquable de son épithélium, par la petitesse des vaisseaux qu'elle reçoit relativement à son étendue, par l'absence de villosités et de follicules apparentes dans son épaisseur. Aussi ces renflements œsophagiens n'ont-ils à remplir que des fonctions purement mécaniques, ne sont-ils que des annexes du système masticatoire; tandis que la chimification, la formation du chyle et l'absorption, qui sont des actions toutes vitales, s'exécutent entièrement dans la caillette et l'intestin. De ce contraste frappant, il résulte un fait démontré par l'observation : c'est que les maladies de ces deux parties du tube digestif ne peuvent être semblables, ni par leur nature ni par leur cause : en effet, les affections du tube gastro-intestinal sont toutes caractérisées par des lésions plus ou moins graves de ses parois; tandis que celles de sa partie œsophagienne sont dues, le plus souvent, à la fermentation qui se développe dans la masse alimentaire. Cependant, *l'irritation de la membrane muqueuse de la partie œsophagienne se montre aussi, quoique plus rarement que celle de la muqueuse gastro-intestinale.*

Cette proposition est loin d'être en rapport avec les idées

qu'ont la plupart des vétérinaires sur le rumen, qu'on a été jusqu'à comparer à un vase purement inerte, et qui a été regardé par quelques-uns comme n'étant passusceptible d'irritation (1). Chabert lui-même, suivant MM. Dupuy et Prince, n'aurait pas connu l'inflammation de la muqueuse du rumen, bien qu'il ait dit que les alimens verts pouvaient irriter ce viscère. En effet, les lésions pathologiques qu'il décrit laissent supposer qu'il a attribué à la membrane muqueuse les altérations de la lame épidermoïde.

Les faits suivans sont rapportés à l'appui de la proposition de MM. Dupuy et Prince.

Première observation. A l'ouverture (cinq heures après la mort) d'une chèvre de sept ans, morte sans météorisme, et sur laquelle l'épithélium du rumen s'enlevait avec plus de facilité que de coutume, on reconnut que la muqueuse sous-jacente était d'un rouge sanguin très-vif; les prolongemens papillaires qu'elle envoie dans les éminences cornées de l'épithélium sont aussi très-rouges. Cette lésion occupe la moitié antérieure

(1) Cette opinion a été émise par M. Gellé, dans un article sur la gastro-entérite des ruminans à grosses cornes, publié dans le cahier d'août 1829 de notre Recueil. Ce professeur s'y exprime en ces termes : « Cette sensibilité si exquise n'existe point dans le rumen, le réseau et le feuillet, qui sont tapissés par l'épithélium et ne reçoivent que peu de vaisseaux et de nerfs. La panse peut être impunément irritée, contuse, ponctuée, incisée, sans qu'il en résulte d'accidens; le bonnet contient des corps étrangers, des clous, des épingles, des lames de fer, de cuivre, des quartiers de fers à chevaux, sans que l'animal paraisse en souffrir... »

Dans une note insérée dans le *Journal pratique* (janvier 1828), M. Cruzel avait semblé avoir aussi cette opinion; il a dit : « Les toniques, que l'on a conseillés dans le dessein d'augmenter l'énergie vitale de la panse, ne peuvent être que nuisibles ou inutiles, puisque sa membrane interne n'est ni sensible ni absorbante, etc... » — Dans un autre article où il cherche à prouver le peu de danger des plaies contuses du rumen, le même vétérinaire répète (*Journal pratique*, mars 1828) « que la panse est un réservoir doué de peu de sensibilité. » Cependant, en traitant de la gastro-entérite du bœuf (*Journal prati-*

des deux sacs, mais elle est plus prononcée dans le gauche; il n'y a pas d'altération dans le réseau, le feuillet et la gouttière.

Deuxième observation. A l'ouverture (douze heures après la mort) d'une chèvre morte du tétanos, on vit entre autres lésions, que les papilles muqueuses de la moitié antérieure du rumen étaient très-rouges, l'épithélium s'en détachait facilement. De même que dans l'observation précédente, la muqueuse avait sa consistance et son épaisseur ordinaires.

Troisième observation. Une vache morte météorisée fut ouverte. Les lésions trouvées à l'ouverture étaient semblables à celles que nous venons d'indiquer.

Quatrième observation. A l'ouverture (dix heures après la mort) d'un bœuf qui avait succombé à une météorisation, on remarqua que l'épithélium se détachait par un faible effort de toute la surface du rumen et du réseau. Son adhérence était cependant beaucoup moindre sur les papilles qu'à leur base. La muqueuse était partout d'un rouge violacé; son épaisseur était un peu augmentée et sa cohésion était moindre.

que, octobre 1827), il avait admis la possibilité de l'inflammation de la membrane interne du rumen, comme le prouve évidemment le passage suivant: « A l'ouverture des animaux morts de la gastro-entérite » aigue, on trouve la panse remplie d'alimens durcis, le feuillet en contient qui paraissent desséchés; ils sont noirâtres, adhérens à la muqueuse, au point qu'en les arrachant on enlève aussi cette membrane par plaques; elle est phlogosée dans toute l'étendue des estomacs, principalement de la caillette. »

Plus tard (Recueil de médecine vétérinaire, N° de février 1829), M. Gaulliet admet aussi que le rumen peut s'enflammer, puisqu'il dit, en parlant de l'ouverture de vaches empoisonnées par les tiges du pavot coquelicot, « que la lame épidermoïde des estomacs ne se détachait pas facilement; fait contraire à ce qu'il a généralement remarqué dans les inflammations du rumen et du réseau. »

Il suffit de ces deux derniers exemples pour prouver que l'inflammation de la muqueuse du rumen a été signalée avant MM. Dupuy et Prince; bien qu'il soit vrai de dire qu'elle soit regardée comme impossible par le plus grand nombre des vétérinaires.

(Note du rédacteur.)

Les observations fournies par les deux chèvres prouvent que l'inflammation du rumen peut exister sans météorisation. D'un autre côté, on voit souvent le rumen tympanisé sans irritation de ses tuniques. L'inflammation du rumen et sa météorisation peuvent donc exister isolément.

L'épaisseur de l'épithélium fait penser à MM. DUPUY et PRINCE que cette inflammation ne peut être produite par des causes directes, tant que l'épithélium reste intact; mais s'il vient à être ramolli ou détruit, la muqueuse dénudée est plus exposée à l'action des causes irritantes. Or les alcalis ou l'eau de chaux qu'on emploie souvent en trop grande abondance dans les météorisations ayant pour effet de ramollir l'épithélium, l'imbibent, le pénètrent, et se trouvent ainsi en contact immédiat avec la muqueuse qu'ils irritent; effet qui sera plus marqué, si déjà la lame épidermoïde se trouve ramollie par une irritation préexistante. Il serait donc important de distinguer les cas où la météorisation existe avec ou sans irritation de la panse, puisque les moyens à employer ne peuvent être indifféremment les mêmes dans ces deux circonstances; malheureusement, MM. DUPUY et PRINCE ne peuvent encore nous faire connaître les symptômes différentiels de ces deux affections.

Comme eux, nous attendons de nouvelles lumières des praticiens que leur position met à même de les recueillir et de les répandre.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

PRÉCIS d'observations sur quelques affections chroniques du cerveau et de ses enveloppes qui occasionent l'hydrocéphale (1), recueillies

Par M. LEVRAT, médecin-vétérinaire, à Lausanne.

Extrait des mémoires envoyés à la Société royale et centrale d'agriculture pour le concours de 1829.

Les affections du cerveau et de ses annexes, dont la marche est rapide et les symptômes alarmans, ont jusqu'à présent fixé particulièrement l'attention des vétérinaires; tandis qu'on n'a rien ou presque rien dit de celles que leur marche occulte et leurs progrès lents font passer à l'état de chronicité, sans qu'on puisse toujours soupçonner leur existence à leur début; telles sont les irritations lentes et occultes des méninges, de la tige susphénoïdale, du plexus choroïde et de la membrane qui tapisse les grands

(1) Nos lecteurs rapprocheront avec intérêt, des observations de M. Levrat, celles publiées dans le numéro de décembre 1827 de notre journal, sur l'*hydrocéphale* dans le cheval; observations recueillies par M. Lessona, directeur de l'École vétérinaire de Turin, traduites et annotées par M. Rodet.

ventricules du cerveau; lesquelles se terminent le plus souvent par un épanchement de sérosité, soit dans les méninges, soit dans les ventricules latéraux du cerveau, et quelquefois aussi dans la gaine rachidienne.

Dans l'exposé des faits pratiques que je me propose de présenter ici, j'aurais pu suivre l'ordre chronologique; mais j'ai pensé qu'il était plus convenable de les grouper en séries distinctes, suivant l'analogie des symptômes qui caractérisent les affections qui y sont décrites, et en raison des lésions organiques qu'elles présentent.

PREMIÈRE SÉRIE. *Affections lentes et occultes du cerveau et de ses dépendances, qui ne causent de convulsions qu'aux approches de la mort.*

Premier fait. Le 19 juin 1817, on soumit à mon examen une jument mecklembourgeoise de cinq ans, appartenant à M. Dupasquier de Neufchâtel. Cette bête, dont la constitution était détériorée, paraissait avoir été éminemment sanguine et nerveuse; elle était dans le marasme.

Renseignemens. Cette jument, jusque là bien portante et ayant de l'embonpoint, a perdu insensiblement l'appétit depuis environ trois semaines. Elle est maintenant molle, faible sur ses membres, et souvent plongée dans la stupeur. Par momens, elle mange passablement; tandis que dans d'autres elle a de la difficulté à lever la tête pour prendre son foin dans le râtelier; et quelquefois, quand elle en a pris, elle le garde un instant dans la bouche sans le mâcher.

Etat actuel de la malade. Plusieurs examens attentifs me firent remarquer les symptômes suivans : le flanc est retroussé ; mais les mouvemens respiratoires s'exécutent avec calme ; le poil est terne, les muqueuses pâles, l'œil fixe, la pupille dilatée, l'air stupide, le pouls est faible, et donne trente-cinq pulsations par minute, la marche chancelante, les membres peu assurés, principalement les antérieurs ; l'animal recule et se tourne facilement. A l'écurie, cette bête fait peu de mouvemens, lorsqu'elle approche de la crèche ; si elle est disposée à manger, elle lève très-lentement la tête jusqu'au râtelier, saisit du foin, puis la rabaisse dans la mangeoire, mâche son foin lentement, le garde quelques instans dans la bouche sans le mâcher, puis continue la mastication : d'autres fois, elle lève la tête lentement, en tremblant ; la tourne à gauche, appuie les dents contre les fuseaux du râtelier, reste quelques instans dans cette position, prend quelquefois du foin dans le râtelier ; mais le plus souvent rabaisse la tête lentement ou brusquement, sans toucher au fourrage. Par intervalles très-courts, elle prend son foin comme si elle n'avait point eu de mal, et le mâche assez vite ; mais la plupart du temps, elle est dans un état de stupeur, la tête au fond de la mangeoire, le front appuyé contre le mur ; elle est peu sensible aux coups, mais le moindre bruit l'effraie. Les crottins sont rares, petits, durs et noirâtres.

Le 20, l'état est le même. (Pilules purgatives composées de deux onces d'aloès et un gros de calomel. Boissons tièdes, et promenades au pas pour le lendemain.)

Le 21, commencement d'évacuations mi-solides d'abord, puis liquides; la bête est triste, mange peu, et boit passablement.

Le 22, mieux apparent, tête plus libre, mastication plus facile; assoupissement par intervalle, le pouls est toujours lent.

Le 23, retour des symptômes observés le 19. (Administration, le matin à jeun, de pilules composées de poudre d'angélique et d'oignon de scille aa 1/2 once, kermès minéral 1 gros, avec quantité suffisante de conserve de genièvre.)

Le 24, même état. (Administration des mêmes pilules, foin à discrétion, demi-ration d'avoine, boissons farineuses.)

Le 26, pas de changement. (Même purgatif que le 20.)

Le 27, évacuation plus abondante et plus liquide que la première fois; grande faiblesse, tristesse, perte d'appétit.

Le 28, mieux sensible; l'appétit revient. (Pilules d'angélique, d'oignon de scille, et de kermès minéral.)

Les 29 et 30, la diminution d'intensité des symptômes continue; le pouls devient sensiblement plus fort et plus développé. (Mêmes pilules, boissons plus farineuses, promenade au pas d'une demi-heure par jour.)

Le 2 juillet, administration d'un troisième purgatif, dont les effets se manifestent le lendemain. La bête paraît en souffrir davantage que les premières fois; il y a de légères coliques.

Les 4, 5, 6 et 7, on aperçoit chaque jour un

mieux sensible. (Même régime , promenade au pas.)

Les jours suivans , jusqu'au 15, le mieux continue , quoique lentement. Chaque jour la malade prend un verre à peu près de conserve de genièvre , et une cuiller à soupe de conserve de gentiane ; la ration d'avoine est graduellement augmentée. Enfin les forces sont revenues peu à peu , et le 6 août la jument était parfaitement rétablie. Depuis cette époque , elle a fait , chez le même propriétaire , le service ordinaire de la campagne , et pouliné deux fois sans accidens.

Deuxième fait. Je fus consulté le 8 juillet 1817 sur un cheval hongre , carrossier , de race mecklebourgeoise , âgé de douze ans , constitution lymphatico-sanguine , appartenant à M. le baron Mayor de Lully.

Renseignemens. Ce cheval a toujours été vigoureux et très-bien portant jusqu'au commencement de juin dernier , où sa vue s'affaiblit beaucoup sans cause apparente ; depuis lors , ses forces ont sensiblement diminué , mais l'appétit ainsi que l'embonpoint se sont conservés. Depuis quelques jours , il semble avoir perdu complètement le sens de la vision ; abandonné à lui-même , il se heurte contre les murs ; au repos , sa tête est tenue constamment baissée.

J'examinai le cheval avec attention. Son état est exactement le même que celui du sujet de la précédente observation ; à cela près qu'il a perdu la vue , que le pouls est plus fort , l'artère plus pleine , et que les crottins ont une forme et une consistance ordinaires.

Je diagnostiquai l'existence d'une hydrocéphale ,

dont la curabilité me paraissait très-douteuse. Cependant, prenant en considération l'état satisfaisant dans lequel se trouvait alors le sujet de la précédente observation, que j'avais regardé comme affecté d'une hydrocéphale, j'obtins du propriétaire que celui-ci serait soumis au même traitement; de plus, deux sétons animés furent placés aux fesses, et un troisième à l'encolure du côté droit.

Jusqu'au 29, le cheval alla de mieux en mieux; il avait complètement recouvré la vue; et le regardant comme entièrement guéri, j'écrivis dans ce sens au propriétaire, pour qu'il l'envoyât chercher. Aussi, fus-je étrangement surpris, quand le 2 août, à quatre heures du matin, le garçon d'écurie vint me réveiller pour m'informer que ce cheval avait de violentes convulsions de tout le corps. Je le trouvai dans l'état suivant: tremblemens, sueurs abondantes, soubresauts de tout le corps, convulsions dans les membres, yeux tournés dans l'orbite, agitation convulsive des lèvres, respiration accélérée et bruyante, bouche écumeuse, pouls accéléré, intermittent, difficile à sentir. Une heure après ce cheval tombe et expire, dans de violentes convulsions.

Ouverture (trois heures après la mort). *Cavités abdominale et thoracique, canal rachidien*; rien de particulier. La section de la tête, faite à l'articulation atloïdo-occipitale, laisse échapper un demi-verre de sérosité limpide, qui paraît venir du côté de la tête. A l'ouverture du *crâne*, faite avec précaution, on voit le cerveau baigné dans deux verres environ de sérosité limpide; le volume de cet organe paraît diminué; ses vaisseaux superficiels sont gorgés de

sang très-noir; la pulpe cérébrale est molle, surtout aux parois des ventricules, où elle est comme de la bouillie; quelques portions paraissent s'en être détachées, et troublent la sérosité dont les ventricules sont remplis; ce liquide est d'un blanc de lait. Le plexus choroïde des ventricules est décoloré et sans consistance. La mésocéphale, le cervelet et le prolongement rachidien ont encore de la consistance.

Troisième fait. 16 juin 1819. Cheval hongre, carrossier, de race holstein, âgé de 15 ans, chanfrein busqué, front étroit, constitution molle, appartenant à M. le docteur Miéville de Lausanne. Le jour de ma visite, étant attelé à une voiture, il s'est emporté sans qu'on ait pu en connaître la cause. Le palefrenier me dit que depuis plusieurs jours ce cheval ne se nourrissait pas, et qu'il avait des habitudes singulières en prenant son foin.

Examen du cheval. Pouls plein, quarante-cinq pulsations par minute; corps maigre, poil long, mais non hérissé, yeux fixes, air stupide, conjonctive légèrement injectée, flanc calme, marche embarrassée et chancelante, mouvemens lents; les sens sont conservés, mais l'animal est peu sensible aux coups. Lorsqu'il est à l'écurie, il remue rarement les membres, et reste long-temps dans la même attitude. Quand il prend du foin au râtelier, il lève lentement la tête, quelquefois en la tournant du côté gauche, et en tremblant; quand il a pris une bouchée de foin, il le garde parfois plus ou moins long-temps sans le mâcher, d'autres fois il le mâche; enfin il lui arrive assez souvent de rabaisser la tête sans avoir rien pris.

(1) Un dessein que l'on a fait de publier en France, sous le titre de "Mémoires de la Société de Médecine vétérinaire de Lausanne", les observations de M. le docteur Miéville sur ce cheval, est resté sans suite.

Je soupçonnai une affection cérébrale à marche lente, mais il me fut alors impossible d'en établir le diagnostic; je me bornai pour le moment à pratiquer une saignée de quatre livres à la jugulaire, et à prescrire la diète, l'eau blanche nitrée, et quelques lavemens d'eau de savon.

Le 17, pouls faible, trente-cinq à trente-huit pulsations par minute, muqueuses pâles et décolorées, yeux fixes, pupilles dilatées. Le rapprochement de ces symptômes, de ceux précédemment décrits, ne me permit pas de douter de l'existence d'une hydropisie du cerveau, que je jugeai incurable.

Jusqu'au 30, époque jusqu'à laquelle je gardai ce cheval, d'après le vœu du propriétaire, les mêmes symptômes persistèrent en augmentant d'intensité, au point que l'animal ne mangeait plus et maigrissait chaque jour davantage. Je persistai dans mon diagnostic, et conseillai définitivement l'abattage de l'animal qui fut sacrifié par effusion de sang.

Ouverture (deux heures après la mort). Cavités abdominale et thoracique, rien d'anormal. Par la section faite à la nuque pour séparer la tête de l'encolure, il s'échappe un demi-verre de sérosité limpide. A l'ouverture du crâne, on trouve un peu de sérosité semblable à celle qui s'est écoulée par la nuque. Les vaisseaux du cerveau sont vides et peu colorés; la pulpe cérébrale est ramollie; les grands ventricules du cerveau sont remplis de sérosité limpide; le canal rachidien ne contient que très-peu de sérosité, dont la petite quantité ne peut être prise en considération (1).

(1) On a beaucoup exagéré la quantité de liquide qu'on

DEUXIÈME SÉRIE. *Affections cérébrales lentes qui se terminent, comme les précédentes, et qui sont accompagnées de crises convulsives dès leur début.*

Premier fait. 29 juin 1828. Jument de trait, de

trouve, soit dans le crâne, soit dans le canal rachidien, à l'état normal. Des recherches que j'ai faites à cet égard prouvent que le plus souvent, lorsqu'on procède, immédiatement après la mort ou l'abattage d'un cheval, à l'ouverture de ces parties, on trouve : 1^o pour la cavité crânienne, les faces perspirables des méninges simplement humectées de sérosité limpide, et quelquefois, quelques gouttes de sérosité dont la quantité ne peut être évaluée à plus d'une demi-once ; il en est de même pour les grands ventricules latéraux du cerveau ; 2^o pour la cavité du rachis, on peut établir la quantité moyenne à une once. Quelques vétérinaires pensent que, plus on tarde à faire l'ouverture d'un animal, moins on trouve de sérosité dans les parties dont il s'agit, parce que l'absorption s'en fait après la mort. Je ferai observer que, si cela est vrai pour l'état naturel de l'animal, il n'en est pas de même lorsqu'il existe une hydrocéphale : j'ai procédé à l'ouverture de chevaux qui avaient succombé à cette maladie, vingt-quatre heures après la mort, et chez quelques-uns j'ai vu le liquide en quantité telle qu'elle n'aurait pu être plus grande, si l'ouverture eût été faite immédiatement après la mort (1).

(Note de l'Auteur.)

(1) En évaluant à une once la quantité moyenne de sérosité qui se trouve dans le canal rachidien, M. Levrat est loin de se trouver d'accord avec les résultats accusés par MM. Barthélemy aîné et Renault. Nous renvoyons nos lecteurs aux articles publiés par ce dernier dans les numéros d'octobre et novembre 1829, et janvier 1830 de notre journal, où sont consignées les recherches qu'il a faites sur le liquide céphalo-rachidien dans le cheval. Quant à la diminution de la quantité du liquide au fur et à mesure qu'on s'éloigne du moment de la mort, ce

race suisse, âgée de douze ans, constitution sanguine, appartenant à M. Balissat de Lutry.

Renseignemens. Depuis l'avant-veille seulement, cette jument a cessé de manger comme à l'ordinaire; elle est devenue tout à coup si molle, qu'on avait peine à la faire avancer, et qu'elle semblait étourdie.

Examinée après une heure de repos, elle est dans l'état suivant: embonpoint satisfaisant, poil bon, respiration normale; tête reposant au fond de la mangeoire, et quelquefois appuyée contre le mur de fond; par momens assez éloignés, la malade trébuche du côté gauche, comme si elle allait tomber; marche chancelante, tendance à se porter en avant, rétrogression facile, yeux fixes, conjonctive injectée, pupille dilatée; la vue semble altérée; effroi au moindre bruit. Lors de la préhension des alimens au râtelier, la tête se lève lentement, se tourne à gauche, et décrit un quart de cercle de ce côté; quand la bête a pris un peu de foin, elle le garde un moment dans la bouche sans le mâcher; d'autres fois, quand elle lève la tête, ses lèvres entrent en convulsion; et dans ce cas, elle la baisse de suite et lentement; de temps à autre, il y a des soubresauts dans tout le corps. Les crottins ne présentent rien d'extraordinaire. (Saignée de dix livres, boissons blanches,

fait a été constaté par MM. Andral et Renault; mais aucun ne l'attribue à l'*absorption*, qui ne peut avoir lieu sur un cadavre. M. Andral la regarde comme un effet de la transsudation du liquide dans la gaine rachidienne à travers le feuillet interne de l'arachnoïde; M. Renault pense que sa diminution graduelle est la conséquence de son mélange avec la substance de la moelle qu'il imbibe d'abord et qu'il finit ensuite par délayer entièrement. (Note du Réd.)

avec une once de sel de nitre par seau. On permet une poignée de foin.)

Le 3^o, légère diminution dans l'intensité des symptômes.

Le 1^{er} juillet, mêmes symptômes ; un peu plus de calme. (Pilules purgatives avec deux onces d'aloës et un gros de calomel.)

Le 2, évacuation abondante de matières liquides. Il y a tristesse, abattement, mais on ne remarque plus de sursauts. La malade est plus attentive à ce qui se passe autour d'elle, boit passablement, mange peu, et mâche lentement. La préhension des alimens au râtelier est toujours difficile, mais semble moins pénible ; artère moins pleine, pouls plus souple et plus accéléré. (Cinquante pulsations par minute.)

Le 3, les yeux ont repris leur mobilité, les momens de stupeur sont plus rares ; la station n'est plus chancelante.

Le 4, stupeur plus grande que la veille, pouls plus lent (quarante-deux pulsations). (Vésicatoire d'un demi-pied carré de chaque côté de la partie supérieure de l'encolure, près de la nuque.)

Le 5, les vésicatoires ont pris, et ils donnent pendant trois jours. Au bout de ce temps (le 8), je fais poser deux sétons de chaque côté de l'encolure, en arrière des vésicatoires qu'on laissera sécher.

Le 13, la jument m'est de nouveau présentée ; je la juge guérie ; j'ordonne la suppression des sétons et l'administration d'un purgatif. Depuis cette époque, jusqu'aujourd'hui 20 février 1829, la jument a très-bien fait son service ordinaire, sans éprouver aucun dérangement de santé.

Deuxième fait. 27 juin 1828. Cheval hongre, carrossier, de race suisse, âgé de quinze ans, d'une constitution sèche et irritable, appartenant à M. Constant, d'Hermenche.

Renseignemens. Depuis quelques jours, ce cheval ne prend pas son foin comme de coutume; il paraît avoir de la peine à lever la tête jusqu'au râtelier. La nuit précédente (du 26 au 27), il a eu une violente attaque, s'est jeté en arrière en tirant sur son licol, qui s'était rompu; et depuis, il a perdu l'appétit.

Etat du cheval. Attitude naturelle, poil ras et luisant, yeux immobiles, pupille dilatée, altération de la vue sans cause apparente, légère rougeur de la conjonctive, pouls dur et un peu lent, artère pleine; par intervalles, l'air expiré sort avec force, et produit en passant dans les narines un bruissement semblable à celui que font entendre les chevaux qui sont effrayés; agitation extrême au moindre bruit, marche chancelante; tendance à se porter en avant; l'animal butte; il paraît plus faible du devant que du derrière. La préhension des alimens au râtelier et leur mastication s'opère comme chez les sujets des précédentes observations; crottins petits, durs et noirâtres.

Diagnostic. Affection chronique du cerveau avec épanchement de sérosité. Peu de chances de guérison.

Le propriétaire voulant attendre quelques jours avant de prendre une décision à l'égard de ce cheval, il ne lui fut rien fait pour le moment. De nouvelles attaques, semblables à la première et d'aussi courte durée, ayant eu lieu les jours suivans, et l'animal continuant à présenter les mêmes symptômes, le pro-

priétaire le fit abattre le 30. La mort eut lieu par effusion de sang.

Ouverture. Cavités thoracique et abdominale; canal rachidien : rien d'anormal.

Cavité crânienne : les méninges sont légèrement colorées en rose, à la partie de leur étendue qui correspond à la face inférieure et postérieure du cerveau; la tige susphénoïdale est d'un rouge vineux; son volume paraît augmenté. Point de sérosité dans les méninges; celle contenue dans les ventricules latéraux est en petite quantité (demi-once environ), et d'un rouge pâle. Il n'y pas d'altération sensible de la substance du cerveau.

Troisième fait. 16 décembre 1827. Cheval hongre, carrossier, de race suisse, âgé de dix ans, constitution molle, tempérament lymphatico-sanguin, ayant beaucoup d'embonpoint, appartenant à M. de Constant-Rosset, de Mézery.

Renseignemens. Au rapport du cocher, ce cheval n'avait jamais eu de mal, quand ce matin il s'est aperçu qu'il ne mangeait pas, et l'a vu tout à coup faire des grimaces immédiatement suivies d'une crise violente, pendant laquelle l'animal s'est jeté en arrière, en tirant avec une telle force sur son licol que celui-ci s'est rompu. Aussitôt après, il s'est mis à manger, comme s'il n'avait pas de mal; mais il n'a pas mangé long-temps; il semblait par momens qu'il ne pouvait pas prendre son foin au râtelier et qu'il le mâchait mal; enfin, le cocher ajouta que pendant le trajet d'une demi-lieue, qu'il avait parcourue ce matin pour venir à Lausanne, ce cheval marchait

si vite qu'il avait eu de la peine à le retenir. Il paraissait faible des membres et buttait fréquemment.

Etat du cheval après une demi-heure de repos. Attitude d'un cheval au repos; tête à la hauteur de la mangeoire, air stupide, ne faisant aucune attention aux personnes qui approchent; poil luisant, peau souple; respiration calme; vue bonne, muqueuses injectées; artère pleine et tendue, trente-six à quarante pulsations par minutes; défécation naturelle. On met un peu de foin dans le râtelier; le cheval s'en approche, lève la tête jusqu'aux fuseaux et la baisse sans rien prendre; après un instant de stupeur, il se met à manger comme un cheval en parfaite santé. Je le fais sortir pour le voir marcher: comme l'avait remarqué le cocher, il se porte en avant en forçant la main de son conducteur. Il y a faiblesse des membres, notamment des antérieurs qui fléchissent et restent toujours trop engagés dans le centre de gravité. Considérant l'état du pouls et des muqueuses, l'embonpoint de l'animal et le peu de temps qui s'est écoulé depuis le développement de la maladie, je pratique une saignée de dix livres à la jugulaire, et prescris la méthode antiphlogistique à suivre: le cheval est reconduit à la campagne.

Le 18, le malade m'est de nouveau présenté. La stupeur est augmentée, dure plus long-temps; trente-cinq pulsations; l'artère est moins tendue; la faiblesse des membres est plus marquée; marche chancelante, yeux fixés, pupille dilatée, appétit sensiblement diminué; la préhension du foin au râtelier et la mastication donnent lieu aux mêmes remarques que sur les sujets des précédentes observations. Ces symp-

tômes ajoutés aux nouveaux renseignemens que j'obtiens du cocher me confirment dans l'opinion que ce cheval est affecté d'une hydropisie cérébrale ; et je déclare au propriétaire que cette maladie me paraît incurable ; mais comme , malgré cette déclaration , il me prie de tenter un traitement convenable pendant quelques jours , je me rends à ses désirs. (Administration de bols purgatifs avec aloës et calomel auxquels on ajoute un gros de jalap.)

Le 20 , grand abattement , rien d'extraordinaire dans les évacuations.

Les 21 , 22 et 23 , petites crises convulsives de la tête et des membres ; mêmes symptômes ; l'appétit ne revient point.

Le 24 , l'animal a un violent accès ; il tire sur son licol , comme s'il voulait se jeter en arrière ; secoue souvent la tête d'un côté à l'autre , la lève doucement ; si on le contrarie en le conduisant , il se cabre ou frappe des pieds antérieurs qu'il jette en avant. (Vésicatoires de chaque côté de la partie supérieure et antérieure de l'encolure). L'animal est reconduit à la campagne.

Je ne revins que le vingt-six : d'après le rapport du cocher , il a eu des crises fréquentes , mais courtes. Il a encore mangé un peu de foin dans les intervalles , mais n'a bu que très-peu d'eau. Je l'examinaï de nouveau : les vésicatoires ont produit du gonflement et le soulèvement de l'épiderme ; le cheval veut toujours se porter en avant ; mais lorsqu'on le fait reculer , ce qu'il exécute assez librement , il lève la tête , la renverse en arrière , entre en convulsion et se cabre ; les yeux sont fixes ; la vue semble altérée par momens. Cet

état me paraissant désespéré, je conseille de nouveau le sacrifice de l'animal; on le fait mourir par effusion de sang.

Ouverture immédiatement après la mort. Rien de notable dans les cavités thoracique et abdominale. un peu de sérosité limpide s'échappe de la section faite à la nuque, pour séparer la tête de l'encolure; le canal rachidien n'en contient pas.

Cavité crânienne. Environ un verre de sérosité dans les méninges; les ventricules du cerveau en sont remplis; le plexus choroïde de couleur lie de vin rouge, présente à sa base plusieurs petits graviers roux; la substance du cerveau est très-molle; celle du cervelet est assez consistante.

Quatrième fait. Grand cheval hongre, carrossier, de race suisse, âgé de neuf ans, d'une constitution sanguine-nerveuse, appartenant à madame Rosset, de Lausanne.

Renseignemens. Ce cheval est bien nourri, et fait un service très-doux; il est très-irritable et impatient, surtout lorsqu'on le ferre des pieds de devant. Pendant l'été de 1829, il a eu sur la tête des dartres farineuses qui ont cédé à l'emploi des purgatifs et aux lotions de chlorure de chaux. L'automne suivant il a été envoyé à la campagne pour y travailler sur un terrain doux, parce qu'il avait les pieds très-douloureux. Pendant tout ce temps il ne parut pas malade. Le 15 septembre, même année, il avait peine à uriner, quoique du reste paraissant bien portant; l'administration de sel de nitre dans les boissons ne produisit aucun changement dans l'évacuation de

l'urine. Le 6 janvier 1829, il m'est amené à Lausanne, parce qu'il avait eu une crise convulsive. Au rapport de celui qui le panse, ce cheval est plus mal depuis quelques jours qu'il ne l'était auparavant; il est moins sensible aux coups, ne mange que par intervalles; le 4 au matin, il a eu des convulsions si fortes qu'il a cassé son licol en se jetant en arrière; il ajoute qu'il a eu beaucoup de peine à l'amener, parce qu'il était très-faible et ne sentait pas les coups de cravache.

Etat du cheval, le lendemain de son arrivée, 7 janvier. Artères moins pleines et moins tendues que dans l'état normal (trente-six pulsations par minute); œil fixe, pupille dilatée; muqueuses pâles; bouche écumeuse, sans chaleur; peau souple, poil terne; crochets petits, durs et noirâtres. Quand l'animal mange, ce qui n'a lieu que par momens très-courts, il trépigne fréquemment; pour prendre du foin au râtelier, il lève lentement la tête, quelquefois la rabaisse sans en prendre; d'autres fois, il demeure un moment les dents appuyées contre le râtelier, et un instant après il saisit son foin, baisse la tête, demeure immobile sans mâcher; ou bien, il donne quelques coups de dents, s'arrête et continue de mâcher: après avoir mangé quelques momens, il tient la tête dans la mangeoire et garde cette attitude, comme s'il était endormi; dans d'autres instans, il appuie les dents sur le fond de la mangeoire, le front contre le mur du fond, et reste plus ou moins long-temps dans cette position. La respiration est lente, le flanc un peu tendu et contracté. La marche est chancelante, l'animal butte souvent. Le moindre bruit l'effraie à tel

point, qu'un contre-vent s'étant fermé un peu fort lui causa un sursaut qui fit fléchir les quatre membres à la fois. Il recule facilement, et se tourne assez bien de droite à gauche. Il a des momens où il mange passablement et est aussi éveillé que s'il était en parfaite santé.

Je crus pouvoir diagnostiquer une hydropisie du cerveau. (Pilules purgatives avec aloès, calomel et jalap.)

Le 8, même état; le purgatif n'a produit aucun effet.

Le 9, la tête paraît mieux portée, l'animal semble avoir plus de vivacité; mais les membres sont toujours faibles et la marche toujours chancelante. (Vésicatoires près de la nuque.)

Le 10, même état; on recharge les vésicatoires qui prennent bien.

Le 11, pas de changement; les vésicatoires commencent à donner.

Le 12, scarifications sur l'engorgement produit par les vésicatoires; l'animal y paraît très-sensible. (Administration d'un second purgatif auquel on a ajouté un gros de calomel.) Pendant la nuit l'animal a une attaque, il casse son licol.

Le 13, même état; le purgatif n'a produit aucune évacuation.

Le 14, à quatre heures du matin, l'animal a une attaque, et tire violemment sur son licol qui résiste; depuis ce moment, il devient triste et plus faible, le pouls se ralentit; l'appétit est presque nul, la pupille toujours dilatée. Je conseille le sacrifice de l'animal,

qui a lieu à neuf heures du matin par l'ouverture de la carotide.

Ouverture immédiatement après la mort. Rien de remarquable dans les cavités thoracique et abdominale. Un demi-verre de sérosité limpide s'échappe par la section faite à la nuque pour séparer la tête.

Cavité crânienne. Point de liquide dans les méninges; vaisseaux superficiels du cerveau injectés de sang noir-brun; le tissu vasculaire a une teinte lie de vin rouge; la tige susphénoïdale adhère fortement à la méninge, qui à cet endroit est très-épaisse et ridée; le tissu de cette tige est très-dur et marbré en rouge, brun et jaune; cette marbrure est plus apparente à l'intérieur, ainsi qu'à la partie adhérente à la méninge. Les ventricules cérébraux sont remplis de sérosité limpide; et toutes les anfractuosités cérébrales sont tellement distinctes, qu'on peut en écarter les replis et les suivre, en agissant légèrement avec l'extrémité du manche d'un scalpel, aplatie en forme de spatule; la glande pinéale et le plexus choroïde sont pâles et flétris; la substance du cerveau est très-ramollie; celle du cervelet est plus ferme. Il n'y a rien de notable dans le prolongement rachidien.

CINQUIÈME FAIT. Le sujet de cette observation se distingue de ceux des précédentes, en ce qu'il présenta évidemment tous les caractères de l'immobilité. Du reste, une grande partie des symptômes et des lésions organiques observés sur ces derniers le furent aussi sur lui.

21 mars 1827. — Cheval hongre, propre au trait, de race suisse, d'une constitution molle, lymph-

tique, appartenant à M. Jean-Louis Cobaz, du Mont-sur-Lausanne.

Renseignemens. Depuis environ quinze jours, ce cheval a des habitudes singulières; il fait des grimaces, ne mange pas régulièrement; il s'est emporté deux ou trois fois, attelé au char, malgré tous les efforts que pût faire son conducteur en le retenant par la bride.

Etat du cheval lors de mon examen à l'écurie. Artère pleine et tendue, trente-quatre à trente-six pulsations; parfois l'animal lève la tête lentement, sent le foin et la rabaisse sans en prendre; d'autres fois il saisit du foin et ne le mâche pas; tandis que dans d'autres momens, il le dévore et semble manger avec rage. On observe, quand il lève la tête vers le râtelier, que quelquefois il la tourne convulsivement du côté gauche et reste un instant dans cette position: quand il ne mange pas, il est dans un état complet de stupeur et d'immobilité: si on lui croise les pieds antérieurs, il reste assez long-temps sans les décroiser; il garde assez long-temps aussi les diverses positions dans lesquelles on place la tête: les mouvemens du flanc sont calmes; la marche est chancelante; il y a faiblesse des membres, impossibilité de reculer; les yeux sont fixes, la pupille dilatée; l'animal s'effraie au moindre bruit.

L'existence de l'hydrocéphale était évidente pour moi; il y avait *immobilité*. Je conseillai le sacrifice de l'animal; mais le propriétaire voulut attendre avant de se décider. Au bout de huit jours, ce cheval mourut dans de violentes convulsions.

Ouverture six heures après la mort. Etat normal des viscères thoraciques et abdominaux.

Canal rachidien. Il contient environ six onces de sérosité un peu rousse; la moelle épinière est ramollie.

Cavité crânienne. Les méninges et les ventricules du cerveau sont remplis de sérosité un peu trouble, comme du lait de beurre; la substance du cerveau est si molle qu'on ne peut la toucher sans la réduire en bouillie; le cervelet est assez ferme.

J'aurais pu ajouter d'autres observations à celles que je viens de rapporter; mais j'ai pensé que le nombre de celles-ci suffisait pour caractériser les affections que j'ai voulu faire connaître: des faits plus nombreux, et n'offrant aucune différence, n'auraient servi qu'à grossir le mémoire sans y ajouter d'utilité.

Résumé. Il résulte des faits qui précèdent et de ceux que j'ai observés dans le cours de ma pratique:

Que les affections lentes du cerveau et de ses annexes, qui se manifestent chez le cheval, ne doivent pas être confondues avec les maladies aiguës de ces organes, quoiqu'elles paraissent, dans quelques cas rares, en être une conséquence.

Que celles dont il s'agit sont des irritations légères et chroniques de quelques-unes des parties du cerveau et de ses dépendances; irritations qui mettent en jeu l'irritabilité nerveuse et suscitent l'irritation sécrétoire des méninges, laquelle produit l'épanchement de sérosité que l'on remarque entre les membranes du cerveau ou dans les grands ventricules de cet organe, et qui est le mode de terminaison le plus fréquent de ces maladies.

Que les symptômes qui les caractérisent sont dans le principe très-obscurs, difficiles à saisir, mais qu'ils peuvent être apparens aux yeux d'un praticien instruit, habitué à les observer et à analyser les fonctions de l'économie animale.

(Ainsi, l'état de stupeur momentanée, la faiblesse des membres, le peu de sensibilité aux coups de fouet, la difficulté de lever la tête pour saisir le foin au râtelier, la mastication lente et souvent interrompue, le plus ou moins de dilatation de la pupille, et parfois la lésion de la vue, la lenteur du pouls, etc. : si ces symptômes se trouvent réunis, il est présumable que l'animal est menacé d'hydropisie cérébrale. S'ils persistent quelques jours, et qu'il s'y joigne des mouvemens convulsifs des lèvres, surtout au moment où l'animal lève la tête pour prendre son foin au râtelier, ou qu'il se renverse en arrière en entrant en convulsion, et que le calme se rétablisse aussitôt, le diagnostic devient déjà plus certain. Enfin, si en outre, on remarque que l'animal butte du devant, chancelle, trébuche, qu'il s'effraie au moindre bruit, qu'il y ait lésion de la vue, avec persistance des symptômes énumérés, et que le pouls continue à être lent, on peut être certain que la maladie se termine par l'épanchement de sérosité, et qu'il y a hydrocéphale.)

Qu'il est possible de guérir les chevaux qui sont atteints de ces affections, lorsqu'elles sont encore dans le début, que le sujet est jeune; et qu'on voit quelques cas, rares à la vérité, où ces maladies déjà très-avancées guérissent par un traitement convenable.

Que le traitement doit varier et être relatif au de-

gré de la maladie, à l'état du sujet, à celui du poulx, en un mot à la nature de la maladie.

Ainsi, dans le début, si les symptômes annoncent une légère irritation cérébrale qui, quoique n'étant point aiguë, se rapproche un peu de cet état avec une marche lente, les saignées médiocres et répétées deux ou trois fois, auxquelles on fait succéder les purgatifs drastiques et les dérivatifs vésicans, les réfrigérans sur la tête et le régime diététique, sont les moyens thérapeutiques qu'on peut employer avec quelque succès pour les combattre.

Mais si ces maladies existent depuis plus de quinze jours, et que les symptômes qui annoncent l'hydrocéphale soient évidens, les purgatifs drastiques, répétés de trois en trois jours, les vésicatoires à l'encolure, et les sètøns animés peuvent quelquefois produire un bon effet.

Enfin, si ce traitement n'est pas suivi de succès au bout de huit, dix ou douze jours, le vétérinaire peut facilement établir son pronostic, et doit conseiller l'abattage du cheval.

De l'emploi des chlorures d'oxide, dans la météorisation des animaux domestiques;

Par M. CHARLOT, vétérinaire et pharmacien à Saint-Aignan, membre de la Société médicale de Tours.

On sait que les animaux domestiques herbivores sont sujets à être météorisés ou gonflés par des gaz

qui se développent et s'accumulent dans le tube digestif, et que ces sortes d'accidens sont surtout très-communs parmi les bêtes bovines et ovines, chez lesquelles le rumen devient le siège principal des dégagemens gazeux.

Les fluides élastiques qui donnent lieu à la météorisation ne sont pas toujours de même nature, ni dans les mêmes proportions; ils varient, sous ce double rapport, suivant l'espace de temps écoulé entre l'ingestion des alimens et la météorisation, suivant la qualité de ce même aliment et plusieurs autres circonstances qu'il n'est pas toujours possible d'apprécier.

Quoi qu'il en soit, l'accumulation de ces fluides élastiques est souvent si considérable, que la mort des animaux est à peu près inévitable, si de secours ne leur sont promptement administrés. Divers moyens ont été proposés dans le but de prévenir une terminaison funeste. Ils peuvent se réduire à deux principaux, la *neutralisation des gaz* et leur *évacuation*. Pour évacuer les gaz on emploie des sondes ou des tubes flexibles que l'on fait parvenir de la bouche dans le rumen, ou bien l'on pratique la ponction de la panse; mais le premier procédé n'est pas toujours praticable, tant à cause du manque d'instrumens convenables, que par l'absence de personnes capables d'en faire usage; et le second exige une opération hardie, qui n'est pas toujours exempte d'accident.

Pour neutraliser les gaz, on a principalement proposé les alcalis, parmi lesquels l'ammoniaque a presque toujours été placé au premier rang. Mais cet al-

cali a souvent accéléré l'asphyxie des animaux, loin de la prévenir, surtout chez les bêtes à laine. J'ai reconnu d'ailleurs que les alcalis restent souvent sans effet; ce qui a lieu, sans doute, lorsque l'hydrogène carboné prédomine : c'est pourquoi je me suis attaché à découvrir un médicament qui pût remplir l'indication dont il s'agit, sans faire craindre les accidens ci-dessus indiqués.

Pour simplifier l'examen de la thérapeutique des indigestions, je me borne à les diviser en *récentes* et en *chroniques*. Je compare les produits gazeux des indigestions récentes à ceux qui sont le résultat de la fermentation commençante d'une masse de végétaux, et dans lesquels abondent l'acide carbonique et l'hydrogène carboné. Dans les indigestions chroniques, la fermentation est plus avancée, et alors l'hydrogène sulfuré prédomine.

Quoique nous ne possédions que des travaux isolés sur l'analyse des gaz intestinaux de nos animaux domestiques, on peut cependant présumer que c'est l'hydrogène et ses composés qui dominent dans la généralité des cas. Les faits rapportés par Chabert et Barrier, et surtout l'analyse de MM. Fremi et Lameyran, justifient suffisamment cette manière de voir. J'ai pensé que les résultats de cette analyse ne seraient point déplacés ici. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'ouvrage de M. Thénard (t. iv, p. 541, 5^e édition) : « Leurs expériences, dit cet auteur en parlant des recherches de MM. Fremi et Lameyran, ont été faites sur une vache ; cette vache étant extrêmement gonflée ; ils en ont retiré les gaz en lui faisant la ponction ; ils les ont trouvés formés de

» 8° d'hydrogène sulfuré, de 15 d'hydrogène carboné
» et de 5 d'acide carbonique. »

D'après cette analyse, et la manière simple dont j'envisageais les indigestions, je fus naturellement conduit à penser que, puisque l'hydrogène prédomine dans les produits gazeux qui en proviennent, il fallait choisir un corps qui eût beaucoup d'affinité pour ce gaz, et qui, en le faisant entrer dans de nouvelles combinaisons, pût facilement le condenser. Or le chlore m'offrait naturellement un moyen simple de réaliser cette supposition ; mais comme le chlore dans son état de pureté est d'une administration assez difficile, je fus porté à faire usage des chlorures.

Toutefois, avant de faire l'application de cette théorie au traitement des animaux météorisés, j'ai voulu en constater l'exactitude par la voie de l'expérience directe : j'ai fait passer dans un tube rempli de mercure un mélange de gaz acide carbonique, hydrogène sulfuré et hydrogène carboné, et j'y ai fait parvenir ensuite un peu de chlorure d'oxide de sodium. Bientôt les gaz disparurent et le mercure remonta dans le tube.

Cette expérience ayant complètement confirmé mes vues théoriques, je recommandai à divers praticiens les différens chlorures à base alcaline, mais pour les ruminans seulement. Voici le mode d'administration dont je les engageai à faire usage : Pour les indigestions et météorisations récentes, résultant d'alimens verts, je conseillai une cuillerée de chlorure d'oxide dans une bouteille d'eau de lessive froide ; considérant, dans ce cas, que l'acide carbonique domine et qu'il convient d'augmenter la dose d'al-

cali. Pour les indigestions et météorisations chroniques, comme celles qui ont lieu à la suite de l'emploi de certains alimens secs, je conseillai deux cuillerées de chlorure dans une bouteille d'eau froide, afin que la grande quantité d'hydrogène carboné et sulfuré qui existe dans ce cas pût être entièrement décomposée par le chlore.

Je recommande surtout de ne jamais administrer les chlorures dans les liquides qui contiennent des substances organiques dont la grande affinité pour le chlore en neutraliserait l'action; telles sont les décoctions de plantes amères ou aromatiques, le vin, les huiles, les mucilages. Quant au choix de l'excipient alcalin, il faut toujours faire usage d'un alcali fixe comme la potasse, la soude, la chaux, etc. On n'associera jamais un chlorure à l'ammoniaque; car celle-ci serait décomposée et neutraliserait ainsi l'action thérapeutique du chlore. On pourra joindre, si l'on veut, au médicament principal, l'éther sulfurique, sans avoir à craindre de décomposition.

Si je conseille de mesurer le chlorure avec une cuiller à bouche ordinaire, c'est que cet ustensile est à la portée du cultivateur comme à celle du vétérinaire. Cependant, pour apprécier la dose au poids, je me suis assuré qu'une pleine cuiller à bouche de chlorure d'oxide de potassium pèse environ une demi-once (16 grammes).

D'après ma recommandation, beaucoup de praticiens ont fait un usage très-satisfaisant des chlorures d'oxides dans le cas de météorisation; je me bornerai à citer ici MM. Jousset, Simoneau, et Labreuille père et fils, qui en ont obtenu les plus heureux résultats sur le bœuf et sur la vache.

MM. Draï, de la commune de Cérai; Salman, de la commune de Coudre, et moi, sommes, je crois, les seuls qui ayons employé ces médicamens chez les bêtes à laine. La dose pour ces animaux est d'une demi-cuillerée à bouche. N'ayant point observé par moi-même les effets de ce remède sur l'espèce bovine, je me bornerai à rapporter quelques faits recueillis sur le mouton et le cheval.

Le 26 novembre 1830, j'eus occasion de voir deux vieilles brebis, destinées à la boucherie, appartenant au sieur Joseph Coen, boucher à Saint-Aignan, et qui au retour des champs se trouvaient fortement gonflées. Je donnai à chacune de ces brebis, dans un verre d'eau froide, une cuillerée d'eau de javelle. L'une d'elles était couchée et sur le point d'expirer, lorsque je lui fis avaler le remède; bientôt elle se releva, et le gonflement cessa sur l'une et sur l'autre en très-peu de temps. J'eus occasion plus tard, chez la même personne, d'observer en différentes fois les mêmes effets sur quatre moutons, et toujours j'ai obtenu le même succès.

Il faut remarquer que les chlorures seront toujours préférables à l'ammoniaque pour les bêtes à laine, non-seulement à cause de leur plus grande efficacité, mais encore parce que le dernier médicament occasionne souvent une irritation vive du pharynx, qui détermine le passage d'une portion du liquide dans la trachée et provoque ainsi la suffocation de l'animal.

Pendant long-temps je m'étais borné à n'administrer les chlorures qu'aux animaux ruminans, considérant la météorisation des chevaux comme incu-

rable, ou du moins comme au dessus d'un semblable moyen. D'ailleurs, ne connaissant pas l'analyse des gaz intestinaux du cheval, et l'accumulation de ces gaz ayant lieu dans les gros intestins, je pensais que le chlorure, en parcourant l'estomac et l'intestin grêle, serait décomposé avant d'arriver dans la portion du conduit alimentaire distendue par les fluides élastiques : cependant l'expérience m'a démontré le contraire.

J'avais donné à mon père, qui demeurait à la campagne, de l'eau de javelle (chlorure d'oxide de potassium) pour en faire usage au besoin sur les animaux ruminans seulement. Cependant le mulet de l'un de ses voisins étant fortement météorisé et près de mourir, il lui donna deux cuillerées de ce médicament dans une bouteille d'eau froide; quelques minutes après le flanc s'abaissa beaucoup; la même dose fut réitérée, et le gonflement disparut entièrement.

Aussitôt que j'eus connaissance de ce fait, je recommandai l'usage du chlorure pour les animaux solipèdes, et j'eus tout lieu de m'applaudir de cette nouvelle application.

M. Simoneau, de la commune de Saint-Romain, l'a employé plusieurs fois à ma recommandation sur des mulets et sur un cheval avec un plein succès. Le sieur Garnon, cultivateur à Cheusset, et le sieur Jousset, maréchal à Saint-Aignan, l'ont aussi donné avec succès à des monogastriques.

Le 25 juillet 1850, le sieur Jean Ouchette, meunier, à Sagi, avait un cheval qui, après avoir mangé beaucoup de foin, se trouva fortement gonflé; on

lui fit avaler deux cuillerées d'eau de javelle, et presque immédiatement après, il fut débarrassé de son gonflement.

Le 11 août, même année, un cheval appartenant au sieur Blanchet, de Lusé, qui, à la suite d'une indigestion et de coliques se trouva fortement météorisé, fut traité de la même manière par le chlorure de potasse et en éprouva les mêmes effets salutaires.

Un peu plus tard, ayant essayé sur moi-même l'eau de javelle pour faciliter la digestion, et ayant reconnu son efficacité sous ce rapport, je fus porté à l'administrer dans le cas d'indigestion chez le cheval.

Le 8 novembre, M. Joineau, maître de poste à Saint-Aignan, me consulta pour un de ses chevaux qui était atteint de coliques déterminées par une indigestion. J'administrai à cet animal deux onces d'eau de javelle en deux fois dans de l'eau froide; bientôt après les coliques disparurent complètement. Je me suis assuré, sur un vieux cheval de taille moyenne, que l'on pouvait donner jusqu'à douze onces d'eau de javelle sans déterminer d'accidens graves. Dix-huit onces administrées au même animal ont produit des coliques violentes et une superpurgation très-forte.

Le chlorure d'oxide de potassium contient deux corps doués de beaucoup d'activité : mais est-ce au chlore ou à la potasse que l'on doit attribuer l'action digestive de l'eau de javelle? C'est là une question dont l'expérience ne me permet pas encore de donner la solution et que je me propose d'examiner plus tard.

Je considère les résultats obtenus sur les monogastriques comme plus importants que ceux observés

sur les ruminans. On possède en effet pour ceux-ci plusieurs moyens qui ne sont pas toujours dépourvus d'efficacité, tandis que pour les solipèdes il n'en existe aucun, parmi ceux préconisés jusqu'à ce jour, qui puisse inspirer de la confiance. Je me suis assuré, par l'autopsie cadavérique de plusieurs chevaux morts à la suite de gonflement gazeux, que cet accident ne s'accompagne que de peu ou point de lésions intestinales, et que l'on ne rencontre ordinairement que celles qui sont le résultat d'une apoplexie ou d'une asphyxie. Tous les auteurs recommandables regardent les chevaux fortement météorisés comme irrévocablement perdus; la ponction qui, sur les ruminans, est souvent pratiquée avec succès, n'est sur les solipèdes qu'un moyen désespéré.

Je pense que l'eau de javelle, qui est très-répandue dans le commerce, doit obtenir la préférence sur les autres chlorures; mais avant d'en faire usage, il serait bon de s'assurer de son degré de force au moyen du sulfate d'indigo: 1 partie de chlorure liquide doit en décolorer 15 de solution d'indigo dans l'acide sulfurique.

De tout ce qui précède, je crois pouvoir conclure, 1° que les chlorures d'oxides sont bien préférables aux alcalis pour neutraliser les gaz qui se développent et s'accumulent soit dans la panse des ruminans, soit dans l'intestin des monogastriques;

2° Que, bien que ces moyens n'attaquent pas directement la cause du mal et qu'ils ne détruisent que l'un de ses effets, ils ont cependant le grand avantage de décomposer, de neutraliser et de condenser des gaz, qui non-seulement deviennent irritans

pour l'organe qui les contient, mais qui, très-souvent, par la distension qu'ils produisent sur les parois abdominales, diminuent la capacité de la poitrine, et gênent la dilatation du poumon, au point de déterminer la suffocation ;

3° Que le moyen de neutralisation est toujours préférable aux moyens d'évacuation connus jusqu'à présent pour les ruminans, lorsque toutefois il n'y a pas surcharge d'alimens ;

4° Que l'eau de javelle est, de tous les chlorures d'oxides, celui qui doit obtenir la préférence, en raison de la modicité de son prix et de la facilité qu'on a à se le procurer ;

5° Enfin, que les chlorures peuvent être associés avec l'éther, et fournir ainsi aux praticiens un nouveau mélange pharmaceutique dont ils peuvent tirer parti comme tonique et diffusible.

*Part contre nature. — Embryotomie. — Instrument
nouveau pour cette opération.*

Par M. THIBAudeau, vétérinaire, à Oulines.

Le 1^{er} mars 1824, je fus appelé par M. Fr. Mathé, cultivateur à Benet (Vendée), pour opérer un part contre nature chez une jument bretonne de vingt à vingt-deux ans. J'eus bientôt reconnu l'obstacle à la parturition : les deux membres antérieurs se présentaient bien comme à l'ordinaire, mais la tête et l'en-

colure, renversées latéralement, étaient couchées sur le côté gauche de la poitrine ; et la position du fœtus était telle, qu'il reposait par le côté droit sur les parois inférieures de l'utérus. J'essayai vainement, en donnant différentes positions à la mère pendant les manipulations, de ramener la tête et l'encolure dans une direction plus favorable ; toutes mes tentatives furent inutiles. Je pensai que la parturition serait plus facile en l'effectuant par la partie postérieure ; mais il me fut impossible de saisir les membres postérieurs, qui se prolongeaient dans une des cornes de la matrice. Enfin, en désespoir de cause, je fis quelques efforts pour extraire le petit sujet, en le tirant fortement par les deux membres antérieurs qui se présentaient ; mais, comme je m'y attendais bien, le renversement de l'encolure et de la tête m'opposa une résistance insurmontable. Une seule ressource me restait pour sauver du moins la mère, c'était l'embryotomie.

Les vétérinaires qui ont eu l'occasion de pratiquer cette opération, savent combien il est difficile, pendant les manœuvres qu'elle nécessite, de ne pas léser la muqueuse génitale ; soit parce que la mère se livre à de grands mouvemens, soit parce que la présence des mains provoque de violens efforts expulsifs, soit enfin à cause de l'infiltration et de l'engorgement de cette muqueuse. L'opérateur aussi, en cherchant à éviter de blesser l'animal, se blesse souvent lui-même. Pour éviter ou au moins pour rendre plus rares ces accidens, j'avais fait construire depuis quelque temps un instrument *ad hoc*, pour m'en servir au besoin. Cet instrument est bien simple ; il consiste

en un étui en acier dans lequel est contenue une lame à deux tranchans, qu'on peut faire rentrer et sortir à volonté par le moyen d'un ressort. Il est aisé de concevoir les avantages qu'offre cet instrument : l'opérateur peut le conduire dans le vagin et l'introduire dans la matrice sans courir le risque de blesser la bête ou de se blesser lui-même ; arrivé dans l'utérus, il s'assure de la position des parties fœtales qu'il veut réséquer, en approche l'étui, et alors seulement fait sortir la lame et commence la dissection. Si cependant la mère se livre à des mouvemens désordonnés, ou si son bras se trouve gêné par les contractions énergiques de l'utérus, il fait rentrer la lame, et attend pour continuer que la bête soit plus tranquille. Il replace encore la lame dans son étui, avant de retirer le bras de l'utérus, quand l'opération est terminée.

L'occasion était favorable pour faire usage de mon instrument ; j'en profitai. J'amputai, dans l'utérus, l'épaule gauche du fœtus qui fait le sujet de cette observation, malgré les difficultés que me présentait la position de l'encolure et de la tête sous lesquelles elle se trouvait. Après l'avoir retirée au dehors, je fis sur tous les cartilages des côtes une incision qui ouvrit la poitrine dans toute sa longueur, et me permit d'extraire tous les viscères que renferme cette cavité. De cette manière, le volume du petit sujet se trouvant considérablement diminué, il me fut possible, en tirant doucement avec un aide sur le membre antérieur restant, de déterminer la sortie du fœtus, qui s'effectua sans beaucoup de résistance, quoique la tête et l'encolure eussent conservé leur position.

sur la poitrine. L'arrière-faix fut enlevé immédiatement après.

La mère était très-affaiblie; je la fis bien couvrir, on lui fit avaler une bouteille de vin rouge tiède, et on la laissa reposer. Elle resta quatre à cinq heures sans se lever. (Injections émollientes dans le vagin; cataplasme de son bouilli sur les reins; farineux à l'intérieur.)

Pendant les huit jours suivans la faiblesse fut extrême, l'appétit presque nul, et des coliques se manifestèrent à des intervalles assez rapprochés.

Le douzième jour elle commença à manger un peu, et depuis lors ses forces sont revenues progressivement; elle jouit aujourd'hui d'une santé parfaite.

Tout récemment encore, j'ai fait avec le même instrument l'opération césarienne vaginale sur une vache à terme, dont le col utérin était tellement resserré, qu'on ne pouvait y introduire le doigt. J'en opérai le débridement, et je parvins ainsi à sauver la vache et le veau.

Encore de la cautérisation.

Par M. FAVRE, médecin-vétérinaire.

Réfutation et critiques. — Le lecteur n'a pas oublié, peut-être que, dans le cahier d'octobre 1850 (p. 570 et suivantes), j'ai blâmé l'usage de couvrir d'onguent populéum, ou d'autres corps gras, les parties sur lesquelles on vient de donner le feu.

Je crois que celui qui attaque des usages routi-

niers, confirmés par le temps et par l'habitude, doit, 1° établir par la théorie la probabilité de son opinion; 2° prouver par des expériences multipliées, irrécusables et faciles à vérifier, que la méthode proposée est préférable; 3° citer les opinions, les pratiques contraires, et les réfuter.

J'avais cru avoir à remplir ces trois conditions; mais voici venir M. Leblanc, qui analyse en neuf pages ce que j'avais imprimé en sept, même format. (*Jour. de méd. vétér.*, décembre 1830.)

Il oppose à des faits son opinion, des dénégations, etc. Je me contenterai d'opposer ses phrases à ses phrases, n'ayant rien à changer à ce que j'ai publié, et ne me mettrai pas dans le cas de dire avec lui: « Il est temps de cesser ces plaisanteries, sérieusement parlant, etc. (p. 690). »

« Je suis persuadé que M. Favre en dit plus qu'il n'en fait, (p. 686). » M. Leblanc voudrait sans doute pouvoir effacer une inculpation si grave, si gratuite, et qui peut se qualifier de satire personnelle, le plus déplorable, le plus honteux abus des talents. Il l'aurait supprimée, s'il se fût rappelé ces deux vers:

Je sais que les mortels, vertueux ou coupables,
Dans les autres toujours pensent voir leurs semblables.

« Il paraît qu'un mauvais esprit vous avait jeté du vinaigre bouillant dans les yeux, et vous avait réellement aveuglé (p. 690). »

« Lecteur, prenez pitié d'un pauvre aveugle, quoiqu'il n'éprouvât pas de grandes douleurs, puisqu'il dormait, » dit ailleurs M. Leblanc. J'ai ri en lisant presque à chaque page d'un gros

livre : « le pauvre bœuf pleurait ; le pauvre âne pleurait ; le pauvre animal pleurait ; la pauvre bête pleurait ; » et mon rire a allumé le courroux de M. Leblanc, qui m'accuse d'avoir fait de *grosses plaisanteries*, d'avoir *ouvert mon sac à malices*.

Non tamen hi quamquam risu affectantur amaro.

Ces expressions seraient passées inaperçues, si elles n'étaient d'un vétérinaire qui brille au premier rang. M. Leblanc insiste, et me demande si, « avec mon style si pur, si correct, je ne serais pas obligé d'avoir recours à une périphrase, pour dire *pleurer* ? » Il ajoute qu'il ne connaît pas d'expression, et donne un modèle de périphrase en quatre lignes.

Je dirais *écoulement de larmes*, *larmoiement*, *épiphora*. *Pleurer* est le résultat d'une affection morale ; l'écoulement de larmes, l'*épiphora*, terme technique, est le résultat d'une lésion d'organe. La « pauvre bête qui pleure » est une afféterie, une sensibilité d'apparat, dont on a fait justice en la flétrissant du nom de sensiblerie.

« On a écrit mille fois que la vigne pleurait au printemps (p. 602). » Dire que « la vigne pleure » est une expression *métaphorique*, qui ne peut induire en erreur, parce que la vigne ne vit pas de la vie animale. On dit aussi, par *catachrèse*, « les pleurs de la vigne, les pleurs de l'aurore ; » mais qui dirait « la pauvre vigne » et la pauvre aurore pleuraient ? »

« Je trouve ces distinctions trop subtiles, lorsqu'il s'agit de médecine surtout (p. 692.) » Cela prouve que M. Leblanc le pense, puisqu'il le dit. Mais c'est trop ravaler la médecine que vouloir faire croire qu'il

ne vaut pas la peine de choisir les expressions pour écrire sur cette science. Il joint malheureusement les exemples au précepte : « Les croûtes résultent de l'épaississement des liquides sécrétés à la surface des raies tracées par le cautère (p. 685.) » *Des liquides* ! Cela signifierait-il que ces croûtes se forment de plusieurs espèces de liquides ? on ne doit pas le croire, car M. Leblanc dit ensuite : « Un liquide séreux, trouble, un peu plus dense que la sueur, etc. (p. 687.) » Le mot *liquide* appartient plutôt à la physique, et le mot *humeur* à la pathologie. Ces liquides transudent, sont exhalés, s'accumulent, se dessèchent à la surface ; mais il n'est pas exact de dire que la sécrétion s'en fait à la surface.

Je suis, en général, peu disposé à user de pareils galimatias (p. 686). » *Galimatias* ne se dit pas d'un mélange de substances ; on le définit un mélange confus de paroles et d'idées incohérentes, qu'on ne saurait entendre, quoiqu'elles semblent dire quelque chose ; et Boileau nomme *galimatias double* ce qui est également inintelligible et pour le lecteur et pour l'auteur lui-même. Si M. Leblanc a voulu dire une *monstruosité pharmaceutique*, il s'est entendu lui-même ; mais il a porté un jugement faux. Il me pardonnera sans doute de ne pas vouloir l'en croire, quand il insinue qu'il aime quelquefois à se servir de galimatias ; c'est du moins le sens de : « Je suis, en général, peu disposé à user du galimatias. »

M. Favre demande si les écoles qui ont laissé passer mon conseil admettaient le résultat heureux que j'ai promis. Les écoles sont plus sages que M. Favre ; elles ne donnent leur avis qu'après avoir

« éprouvé le moyen qu'elles doivent juger. » (P. 689.)
 Il me semble que les écoles *donnent leur avis* sur les choses douteuses; et que, quand elles ont *éprouvé*, elles admettent, elles prononcent. Six ans sont écoulés depuis la publication du livre de M. Leblanc : on peut présumer qu'elles n'ont pas été satisfaites de l'épreuve, ou qu'elles n'ont pas daigné en faire l'essai. Et puisque l'auteur dit que « les nombreuses observations dont il a déduit les résultats sont trop vulgaires pour les faire imprimer, » comment y a-t-il tant de distance de son savoir à celui des écoles, qu'il estime celles-ci sages d'attendre plus de six ans pour donner leur avis sur des choses si vulgaires?

L'article que j'ai publié porte pour titre : *De la méthode admise par les praticiens et professée par les écoles*, etc. Et ce titre n'a pu trouver grâce devant M. Leblanc. Si les écoles ont abandonné la méthode d'enduire de populéum les parties où l'on a mis le feu, c'est qu'elles en auront reconnu le vice; j'ai donc eu raison de publier mon article, puisque le silence des écoles laissait leur anciens élèves dans l'erreur qu'ils y ont entendu professer et vu pratiquer.

J'ai souvent entendu dire à l'École d'Alfort qu'il « ne fallait recouvrir la partie cautérisée avec des corps gras, que dans certaines circonstances (p. 685). » Avoir entendu dire est une expression trop vague. M. Lebas a dit, dans la préface de sa *Pharm. vétér.* (p. vj, 2^e édit.) : « Je dois un témoignage particulier de reconnaissance à MM. Girard, Dupuy et Godine, professeurs à l'École d'Alfort; ils m'ont secondé... et leurs observations m'ont été infiniment utiles; » et

on lit, art. *Populéum*, p. 351 : « On graisse d'onguent
 » populéum les parties malades, après y avoir mis le
 » feu. » M. Renault est professeur adjoint à l'Ecole d'Al-
 fort; il a écrit en 1829 : « Quand la cautérisation est
 » terminée, il est prudent d'enduire toute la région
 » couverte de feu d'une couche d'onguent popu-
 » léum, etc. » (*Recueil de médéc. vétér.*, p. 189); et
 M. Leblanc dit que ce professeur observe bien (p. 684);
 puis il ajoute, deux lignes plus bas : « Mon avis est
 » que l'usage du populéum immédiatement après l'o-
 » pération est inutile, et que dans certains, cas il oc-
 casione, etc. » Le lecteur a du moins à choisir ! (1)

« C'est être bien peu conséquent que de conseiller,
 » d'une part, de brûler la peau jusqu'au tiers de son
 » épaisseur, et, de l'autre, de ne pas l'entailler avec
 » le cautère (pag. 687). » J'ai dit : l'incision de la
 peau doit être en moyenne du tiers de l'épaisseur. Ce
serait même trop chez un sujet irritable ou à peau
 mince; ce *serait également trop* sur les places où la
 peau est fort épaisse, comme aux couronnes. Outre
 les autres attentions et précautions d'usage, j'ai dit :
 il importe que les cautères soient légers, non-seu-
 lement pour ne pas entailler la peau *par la pres-
 sion*, etc.; et M. Leblanc tronque la phrase, dénature

(1) Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs l'article
 publié par M. Renault, dans le dernier numéro du *Recueil*,
 où ce professeur, après avoir rappelé le véritable sens d'un
 passage de son mémoire qu'on avait tronqué, donne son assen-
 timent à la méthode proposée par M. Favre; ce que ce dernier
 ignorait, puisque son article que nous publions aujourd'hui,
 nous est parvenu à l'époque où celui de M. Renault était sur le
 point de paraître. (Note du réd.)

le sens, trompé le lecteur, en retranchant *par la pression*.

« Pour moi, je ne brûle jamais le derme dans la cautérisation transcurrente (pag. 687). » Vous connaissez, lecteur, la ténuité et l'insensibilité de l'épiderme auquel M. Leblanc borne l'ustion, puisqu'il ne brûle jamais le derme.

J'ai parlé des *surfaces torréfiées*, et M. Leblanc dit la *peau torréfiée*.

J'ai dit que cette méthode, qui ne parle pas aux yeux, affaiblit l'importance des pansemens, nuit au bénéfice sur les pots d'onguent, et diminue le nombre des visites; j'en conclus que ce motif en a retardé l'adoption par mes collègues, à qui je ne l'ai pas tenue cachée. M. Leblanc paraît se fâcher; cela ne peut se rapporter qu'au vétérinaire à qui j'en ai parlé. Où a-t-il pu trouver dans ma phrase: « user de subterfuge pour retarder la guérison ou la rendre imparfaite? » (Pag. 685.)

Quem recitas, meus est, o Fidentine, libellus:

Sed malè cùm recitas, incipit esse tuus.

(MART., liv. I, Epigr. 39.)

• Il y a aujourd'hui assez de raison en France pour que les vétérinaires puissent se faire payer de leurs honoraires d'une manière digne d'eux. » (Pag. 683.) C'est donc être injuste, c'est insulter à la raison d'aujourd'hui que de réclamer, avec tant d'instance, une loi ou des réglemens pour protéger l'exercice de la médecine vétérinaire. La Chambre des Députés a donc été induite en erreur, quand en 1829, après

avoir entendu MM. de Tracy, Charles Dupin, de Puy-maurin, sur une pétition à ce sujet, l'a prise en considération, et renvoyée au ministre de l'intérieur. (1)
 - J'aurais fait preuve d'inattention, si je n'avais pas remarqué que M. Leblanc ne cite aucun exemple de son collyre au fer ardent et à la graisse brûlante, quoique son livre abonde d'exemples toujours bien appropriés aux autres médications qu'il conseille (2). Il dit qu'il ne les a pas imprimés, parce qu'ils sont trop vulgaires, et il m'invite à aller les lire dans le manuscrit qu'il a adressé à la *Société royale d'Agric-*

(1) Voir notre numéro de mai 1829, où nous avons fait connaître avec détail les opinions des orateurs qui ont été entendus dans la discussion élevée à l'occasion de cette pétition, et au sujet de laquelle nous avons publié quelques observations particulières. (Note du réd.)

(2) Pour remédier à cette lacune, je rappellerai les préceptes : « Le meilleur moyen est de mesurer l'intensité de la chaleur en glissant les doigts au dessous de la peau de chon. On doit retirer le cautère dès que la chaleur est telle que la main ne puisse plus la supporter. »

N. B. C'est l'œil affecté d'ophthalmie qui doit supporter cette chaleur, pendant cinq minutes ; plus le feu par rayonnement ; plus l'insolation.

« L'ophthalmie chronique résiste rarement à tous ces moyens. » J'insiste beaucoup à recommander leur usage, jusqu'à guérison complète, parce que, si on les néglige un seul instant, le mal peut faire des progrès » (p. 145 du *Traité des maladies des yeux*). J'avoue que je ne comprends pas encore, malgré l'apostrophe de M. Leblanc : « Que de pauvres plaisanteries vous auriez gardé dans votre sac à malice, M. Fayre, si votre conception eût été plus habile ! » (p. 690.)

culture. A présent que nos plumes font connaissance, il me serait très-agréable de faire celle de M. Leblanc.

Tunc rixæ dulces, jucundaque jurgia gliscunt.

MASSIEU. *Poema.*

Mais cent lieues nous séparent; puis, avant de consulter le manuscrit, je voudrais pouvoir me rendre raison si l'auteur a cru devoir ne pas se gêner en écrivant pour la société, et s'il a plus redouté l'examen par ses confrères; ou s'il a cru que ceux-ci devaient le croire sur parole, et s'il n'a pas daigné, pour eux, étayer ses préceptes par des observations pratiques.

Conclusions. La méthode pyro-thérapeutique que j'ai publiée sera jugée par les praticiens et admise par les écoles; alors je demanderai avec un juste orgueil quelle réforme thérapeutique plus utile a été publiée depuis trente ans? M. Leblanc y accole ce que sa pratique a d'analogue; je m'en flatte, je m'en honore; c'est un motif de plus à l'estime que je lui porte. Il attendait sans doute de pouvoir dire comme moi: « Je donne pour garans vingt ans de pratique » heureuse. »

Le lecteur me comprendrait mal, s'il croyait que je porte sur le *Traité des maladies des yeux* le même jugement que sur la cautérisation des yeux, par l'intermédiaire d'une couenne de lard.

ERRATA en faveur de M. Leblanc, médecin-vétérinaire à Paris, et à sa demande. (*Journ. de méd. vétérin. théorique et pratique*, décembre 1850, pag. 689.)

Ingenium, studiumque tibi, morisque, genusque

Fator. (MART. liv. V, in *scutum equitem*.)

Après avoir dit ce que je pensais de son collyre au

fer ardent et à la graisse brûlante, après avoir cité textuellement et entre guillemets, j'ai ajouté : l'auteur recommande... un cautère..., lequel doit être bombé dans son milieu pour embrasser *plus exactement* la surface de l'œil. (*Recueil de méd. vétérin.*, octobre 1830, pag. 575.) — Cette phrase n'était pas une citation, et l'absence de guillemets devait empêcher de s'y méprendre. *Plus exactement*, mis en italiques, m'a paru suffisant pour indiquer le sens vrai de l'expression. J'ai manqué de clarté, ou bien l'on n'a pas voulu comprendre, pour avoir le plaisir de dire que je dormais en lisant, expression à laquelle personne ne reprochera d'être trop obscure.

M. Leblanc est injuste envers lui-même, quand il dit que son livre m'a endormi; mais qui l'empêche de le croire, puisqu'il s'y croit obligé? qui l'empêche encore de croire que je ne mets aucune différence entre une surface convexe et une surface concave? Je suis du moins bien éveillé, en faisant ces concessions à l'aménité, à la bienséance, à la politesse et à la bienveillance pour les personnes, malgré la différence d'opinion.

M. Leblanc est descendu jusqu'aux personnalités. Aurait-il oublié qu'elles sont nuisibles à celui qui se les permet, que la polémique devient oiseuse quand elle dépasse les bornes, que la critique cesse d'être utile quand elle n'a pas pour objet unique l'intérêt de la science, et qu'elle est alors, de la part d'un rédacteur de journal, une déception pour le lecteur peu disposé à payer des mots et des disputes à ceux qui lui promettent de la science ou de l'instruction?

Après avoir dit ce que je pensais de son ouvrage

Exportation et importation des chevaux français et étrangers pendant l'année 1830.

Extrait du Journal des Haras.

Depuis que nous dirigeons la rédaction du *Recueil de médecine vétérinaire*, nous avons présenté chaque année à nos lecteurs le relevé des exportations et importations de chevaux français et étrangers, constaté dans les bureaux de nos douanes pendant chaque exercice écoulé. Ces tableaux, extraits du *Journal des haras*, ont pu démontrer l'énormité des tributs que la France ne cesse de payer à l'industrie étrangère pour une production que le sol fournit cependant en abondance, et qui, encouragée comme elle devrait l'être, établirait entre elle et les nations voisines une source importante de commerce dont la balance serait toute en sa faveur. Voici quelles ont été nos exportations et nos importations pendant l'année qui vient de s'écouler :

1830.

IMPORTATION.		EXPORTATION.	
Pays de provenance.	Nombre de chevaux.	Pays de destination.	Nombre de chevaux.
Angleterre	522	Angleterre	407
Pays-Bas	9,211	Pays-Bas	324
Autriche	112	Prusse	26
Prusse	670	Allemagne	85
Allemagne	5,594	Suisse	364
Suisse	3,927	Sardaigne	924
Sardaigne	142	Toscane et Etats romains	11
Toscane	1	Espagne	769
Espagne	47	Iles Anglaises	8
Egypte	2	Ile Maurice	6
Etats-Barbaresques	5	Ile Bourbon	17
Total	17,925	Martinique	7
		Guadeloupe	19
		Total	2,967

Les chiffres pour 1829 étaient :

IMPORTATION.		EXPORTATION.	
Chevaux entiers	1,050	Chevaux entiers	183
Chevaux hongres	7,056	Chevaux hongres	1,901
Jumens	2,371	Jumens	1,425
Poulains	5,598	Poulains	900
Total	16,075	Total	4,409

En comparant ces derniers chiffres avec ceux que présente l'année qui vient de s'écouler, nos lecteurs verront que les importations de 1830 dépassent celles de 1829 de 1848 têtes; et que, comparées à celles de 1829, les exportations de 1830 offrent une diminution de 1442 individus. Cette double différence est un signe de la gêne et du marasme où se trouve aujourd'hui notre élève indigène, d'autant plus fâcheux, qu'au moment où les registres de la douane ont été arrêtés, pas un seul des chevaux destinés à la remonte actuelle de notre cavalerie n'avait encore passé la frontière. Quel ne sera donc pas le chiffre des importations de cette année, quand les 20,000 chevaux achetés à l'étranger pour le service du département de la guerre, seront venus apprendre à la France les énormes exportations du numéraire que lui coûte les importations des chevaux! Ne serait-il donc pas possible à l'administration des haras, dans un pays comme le nôtre, de mettre un terme à un état de choses, qui déjà coûte tant de millions à la France?

VARIÉTÉS.

Traité élémentaire de matière médicale, ou de pharmacologie-vétérinaire, suivi d'un formulaire pharmaceutique;

Par M. MOIROUD.

Analysé par M. Bernard, professeur-adjoint à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

La matière médicale, ou plus exactement la pharmacologie, forme aujourd'hui une vaste branche des études médicales. L'histoire naturelle, dit un des meilleurs auteurs sur cette partie, lui fournit les corps médicamenteux, indique leurs caractères et les moyens de les conserver dans les conditions les plus favorables à leur emploi; la chimie l'éclaire sur leur composition; et la pharmacie, qui n'est qu'une de ses branches, convertit ces corps en médicaments: c'est-à-dire que, par d'heureuses combinaisons, elle met à découvert leurs principes actifs, développe leur efficacité et leur puissance; et c'est alors que la pharmacologie, après avoir constaté leurs effets sur les tissus vivans et les modifications physiologiques qui en résultent, les livre à la thérapeutique qui en dirige l'emploi.

Là s'arrête la pharmacologie, si l'on adopte l'opinion de M. Barbier d'Amiens. Son plan alors est nettement tracé, et sa marche est toute expérimentale; elle se borne à constater les effets primitifs des médicaments, laissant à la thérapeutique le soin d'apprécier leurs effets secondaires, toujours plus ou moins inconstans. Sans doute, ces derniers dépendent plus ou moins des premiers; tout se lie et s'enchaîne dans les sciences médicales, et le praticien ne s'arrête pas à cette distinction; mais en théorie, quand une science se forme, il est important de bien en arrêter les limites pour ne pas perdre de vue son objet principal. Les vétérinaires sont plus avantageusement placés que les médecins pour étudier, indépendamment de toute considération thérapeutique, les effets primitifs ou la

médication qui appartient à chaque agent pharmacologique; car ils peuvent expérimenter sur des animaux sains. Le problème se réduirait donc à ceci: *Un médicament étant donné et supposé parfaitement identique, déterminer l'impression qu'il fera sur les organes au point de son application et dans tous les appareils, et les modifications physiologiques qu'il suscitera dans les diverses fonctions de l'économie; constater ces effets d'abord dans un sujet sain adulte, et ensuite dans toutes les conditions d'âge et de sexe, de tempérament, d'espèce, de race, etc.*

Cette étude est encore à faire, du moins pour le plus grand nombre de médicaments. Elle est longue et difficile; les vétérinaires, entraînés sur la route de la médecine humaine, ont souvent confondu avec leurs maîtres la pharmacologie et la thérapeutique; avant de poser les bases de la première, ils ont passé aux applications incertaines de la seconde. Souvent on n'a vu dans l'étude d'un médicament que le but que l'on se propose, la guérison; de là, confusion dans les termes et dans les idées; de là, les noms si divers par lesquels on désigne l'action prétendue de certains médicaments suivant les effets plus ou moins salutaires qu'on en obtenait, ou suivant les doctrines médicales en honneur.

Que si l'on voulait absolument ne point séparer l'étude des moyens de celle de leurs applications, alors une autre série de questions difficiles se présente: Un médicament étant supposé parfaitement connu sous le rapport pharmacologique, il s'agira de déterminer quelles modifications il doit apporter dans un sujet livré à une maladie ou à un état morbide connu, soit qu'il agisse sur les organes souffrants eux-mêmes, soit qu'il porte son action sur des organes plus ou moins éloignés; et enfin quelle direction en définitive il imprimera à cette maladie. Or on entrevoit deux moyens d'arriver à cette solution: l'expérience médicale et les théories. L'empirique notera les résultats salutaires ou funestes du médicament sans se soucier de ses titres pharmacologiques; le Rasorien présentera comme devant produire une diminution dans l'action vitale d'un organe, le même médicament que le pharmacologiste regarde comme un stimulant; puis viendront les partisans des métho-

des antipathique, homœopathique, allopathique ; et nous voilà en présence de tous les systèmes, de toutes les dissensions médicales. Encore, la question n'est-elle pas aussi simple qu'elle paraît d'abord : une maladie nommée n'est pas toujours une maladie connue. Que de maladies différentes sous un même nom ! Que de conditions dans une même maladie ! Ses degrés, ses périodes, ses complications, ses causes, l'état du sujet, etc., etc. Comment rendre compte de l'action pharmacologique d'un médicament qui est un et identique, dans des circonstances si variées, sans faire en quelque sorte l'histoire tout entière d'une maladie ? Un ouvrage de pharmacologie ne pourra donc le faire que d'une manière abstraite et sans profit pour la thérapeutique.

Après avoir fait connaître les véritables attributions de la pharmacologie et les principales difficultés du sujet, voyons comment il a été traité par M. Moiroud.

L'auteur définit la pharmacologie et rappelle son objet. Quoique liée à la plupart des sciences naturelles et médicales, elle a cependant ses doctrines propres et indépendantes. Cette science, dit-il, puise il est vrai d'importants matériaux dans les observations recueillies sur des individus malades ; mais les expériences faites sur les animaux sains, lui en fournissent également de fort utiles. Si je ne me trompe, cette proposition donnerait une idée fautive de la pharmacologie, en lui assignant pour base les faits thérapeutiques, tandis que ceux observés sur les animaux sains seraient accessoires ou seulement fort utiles (1). Les termes me semblent ici renversés, et l'auteur l'a senti lorsqu'il a ajouté plus loin que cette science, qui

(1) La citation que fait ici M. Bernard ne paraîtra pas aussi restrictive qu'il le suppose, si l'on fait attention à l'ensemble de la phrase dont elle est détachée. En effet l'auteur, en disant que les expériences faites sur les animaux sains, fournissent aussi d'utiles matériaux à la science, et surtout en ajoutant que ces matériaux lui servent, en quelque sorte de fondement, qu'ils sont le point de départ et le terme de comparaison de tous les préceptes qu'elle comporte, n'a-t-il pas envisagé la question à peu près sous le même point de vue que M. Bernard ? (*Note du réd.*)

au premier aperçu semble se confondre avec la thérapeutique, s'en distingue cependant par son objet.

Passant ensuite à la nature intime des médicamens et à leur composition chimique, l'auteur rappelle les bases de la nouvelle nomenclature chimique, les lois de la décomposition des sels, etc. Il convient lui-même qu'il a donné aux détails de chimie plus d'étendue que n'en comporte un ouvrage de pharmacologie; mais à l'époque de sa rédaction, le traité de chimie à l'usage des écoles vétérinaires, par M. Lassaigne, n'avait pas paru, et il a cru convenable de rassembler dans un même ouvrage l'ensemble de connaissances utiles à l'étude des médicamens. A propos des principes immédiats que nous devons aux brillantes découvertes de la chimie moderne, je remarque cette réflexion qui n'est pas sans valeur : Ces principes ont sans doute, généralement parlant, une plus grande puissance médicatrice que les corps médicamenteux dont ils sont extraits; mais s'ensuit-il qu'on doive les préférer toujours à ces derniers? n'y a-t-il pas dans les végétaux d'autres matériaux qui peuvent, suivant les circonstances, en modifier avantageusement les effets? Vouloir réduire toutes les substances organiques à leurs principes immédiats pour les administrer isolément, c'est comme si l'on voulait isoler les divers matériaux du même ordre, qui entrent dans la composition des alimens, afin de n'introduire dans l'estomac que ceux d'une digestion prompte et facile, et qui fournissent abondamment à la nutrition.

L'action chimique des médicamens, se rattachant aux lois ordinaires de la nature morte, se conçoit et s'explique assez bien; mais cette autre action que l'on pourrait appeler physiologique, inconnue dans son essence, ne peut être appréciée que par ses résultats. L'auteur pense qu'on peut distinguer deux modes d'influence sous ce dernier rapport, l'un *passif* et l'autre *actif*. Le premier, appartenant aux excitans, se fait sentir plus particulièrement sur les solides; le second, qui est celui des débilitans, modifie principalement les fluides. Cette opinion pourrait trouver des contradicteurs, et les explications données par l'auteur ne justifient pas suffisamment

l'introduction des deux] nouveaux mots qu'il propose. Plus loin, nous suivons le médicament propageant son action par les différentes voies de continuité, de contiguïté, d'absorption, de sympathie, etc. On discute les avantages de la méthode endermique, et les circonstances dans lesquelles elle peut être fort utile.

Les effets des médicamens sont de deux ordres, *primitifs* et *secondaires*. Ici l'auteur fait mieux sentir la nécessité de baser l'étude de ceux-ci, qui appartiennent à la thérapeutique, sur la connaissance précise de ceux-là, qui sont spécialement du domaine de la pharmacologie; mais il faut convenir, dit-il, que, lorsqu'on a voulu rechercher le rapport qui existe entre les propriétés pharmacologiques d'un médicament, et les modifications qu'il imprime aux forces vitales pour les ramener à leur rythme habituel quand elles en ont été déviées par une cause perturbatrice quelconque, on n'a jamais pu émettre à ce sujet que des doutes ou des hypothèses. A cette occasion, il passe rapidement en revue les doctrines médicales dites *physiologique*, *perturbatrice*, *homœopathique* et *rasorienne*. Il présente ensuite quelques considérations sur les médecins *expectante* et *agissante*. Sans prendre parti pour aucun système (il est éclectique), l'auteur fait cependant la remarque que la médecine expectante est rarement suivie dans la vétérinaire. Les propriétaires sont trop impatiens de voir leurs animaux rendus au travail, et les efforts de la nature trop souvent impuissans pour que l'on ne cherche pas à les seconder et à leur donner une direction convenable.

Il aurait pu ajouter que ces mêmes motifs et quelques autres rendent, dans beaucoup de cas, impraticable ou très-difficile l'application de la doctrine physiologique. La diète et les antiphlogistiques, deux de ses principaux moyens, produisent souvent une longue convalescence, et l'habitant des campagnes se lasserait d'attendre l'entier rétablissement de ses animaux: il veut qu'un prompt retour au travail vienne couvrir les frais occasionés par la maladie; il se croit donc obligé de faire passer rapidement son animal, affaibli par une diète plus ou moins sévère, à une alimentation substantielle, qui cause

des rechutes ou des récidives fâcheuses, lesquelles portent atteinte à la réputation du vétérinaire. Ce n'est pas sans doute la faute de la doctrine, mais les choses le veulent ainsi, et il est difficile de détruire les préjugés fondés sur des motifs d'intérêt.

Viennent ensuite les circonstances qui modifient l'action des médicamens. Il en est de générales et communes à la médecine de l'homme et à celle des animaux, comme la qualité, la quantité, la forme, le mode d'administration des substances; d'autres sont particulières à la médecine vétérinaire : ce sont les différences d'organisation qui distinguent nos animaux domestiques. L'auteur fait ressortir l'influence que doit avoir la forme de l'estomac dans les monogastriques et les ruminans, et qui rend dans les premiers le vomissement impossible; le peu de sensibilité des trois premiers réservoirs dans les quadrigastriques, et la longueur du canal intestinal des herbivores comparée à celui des carnivores, et enfin certaines idiosyncrasies d'espèces, dont l'anatomie ne rend pas raison, et qui font que tel animal mange impunément certaine substance qui est pour un autre un poison violent.

La classification termine les considérations générales; c'était encore un des points difficiles de la science, et la société de médecine de Paris l'a reconnu lorsque, il y a quelques années, elle mit cette question au concours : « Peut-on, dans l'état actuel de la science, établir une classification régulière des médicamens ? » La question fut résolue négativement par l'auteur du mémoire couronné, M. Cap, pharmacien à Paris. Mettre en question, disait M. Cap, ce qui me semble avoir été résolu tant de fois, n'est-ce pas reconnaître qu'aucun traité publié jusqu'à ce jour n'a atteint le but ? C'est en faire la critique la plus judicieuse. Donner une classification avant d'avoir établi les faits, c'est, selon le mot d'un ancien, vouloir arranger une chambre vide.

Cependant, le besoin indispensable d'une classification a engagé M. Moiroud à adopter pour base de sa distribution les effets primitifs connus des médicamens. Admettant, avec beaucoup d'auteurs modernes, que presque tous les agens pharma-

cologiques ont pour effet immédiat de débilitier ou d'exciter les tissus vivans, il groupe tous ces agens dans deux grandes divisions, qui comprennent : la première, les *délibilitans*, et la deuxième, les *excitans*. Les débilitans renferment deux classes, les émoulliens et les tempérans. Relativement aux excitans, considérant que les uns exercent leur action à peu près de la même manière sur tous les appareils organiques, à des degrés différens il est vrai suivant la structure et le mode de vitalité de ces appareils, mais partout avec les mêmes caractères, tandis que les autres agissent plus particulièrement sur certains organes, et semblent aller démêler, par une sorte de faculté élective, entre toutes les parties de l'économie animale, celles qui semblent leur convenir; l'auteur a cru devoir partager ces médicamens en deux ordres, dont le premier comprend les excitans généraux, et le deuxième les excitans spéciaux. Il fait trois classes distinctes des excitans généraux, les stimulans, les toniques et les astringens. Les excitans spéciaux en comprennent neuf, et presque toutes ces classes sont fondées, comme je l'ai déjà dit, sur les effets primitifs des agens qui les composent. Cependant, quand ces effets ne sont pas bien connus ou déterminés, l'auteur y joint la qualification thérapeutique la plus généralement avouée : telle est celle de fondant, qu'il appelle impropre et qu'il a conservée. Il a préféré faire des classes particulières de certains médicamens, qui à la vérité produisent souvent des effets primitifs distincts, mais que plusieurs auteurs regardent comme des modifications accidentelles de la propriété excitante : tels sont les diurétiques, les diaphorétiques, et même les rubéfiants épispastiques, qui n'ont aucune action spéciale sur la peau, mais qui sont appliqués sur cet organe dans des vues purement thérapeutiques.

Suit la description des médicamens de chaque classe; l'auteur commence par l'histoire naturelle de la substance, son origine, ses caractères, sa composition, sa préparation, etc. Toute cette partie est traitée avec un soin particulier, les analyses les plus modernes sont rapportées fidèlement, les procédés de chimie pharmaceutique le plus accrédités exactement

décrits; on peut même dire qu'il y a du luxe dans cette partie, et qu'elle occupe trop de place relativement au sujet principal (1). On fait ensuite connaître les effets primitifs du médicament, les expériences propres de l'auteur et celles des vétérinaires et des médecins qui ont servi à les établir. Malheureusement, ce travail n'est pas complet; il y a un grand nombre de substances qui n'ont pas été soumises à l'expérimentation, et dont la connaissance des effets primitifs n'est basée que sur des inductions thérapeutiques, des analogies de composition ou autres, etc.

Enfin, l'histoire de chaque médicament est terminée par un aperçu sur ses indications et contre-indications thérapeutiques. C'est la partie faible de l'ouvrage, c'est là que l'auteur me semble sortir de son sujet. Parmi un grand nombre d'exemples, j'en prends un au hasard, l'*acétate d'ammoniaque*. Ses effets primitifs sont ainsi énoncés : Il paraît exercer principalement son influence stimulante sur la sécrétion urinaire et la perspiration cutanée. Partant de là, l'auteur le recommande à titre d'antiseptique dans le charbon, le typhus, la morve aiguë, le mal de tête de contagion, puis sans doute comme diurétique dans les hydropisies, la cachexie aqueuse, les infiltrations, etc. Or on peut se demander si c'est sur l'expérience médicale ou sur une théorie que l'auteur fonde cette indication. L'expérience, elle a pu prononcer pour et contre; une théorie : laquelle? l'auteur n'en adopte point; il condamne leurs écarts, sans rejeter ce qu'elles offrent de bon dans quelques circonstances. Ce sont donc ces circonstances qu'il fallait

(1) Sans méconnaître ce que cette proposition peut avoir d'exact, nous ferons toutefois remarquer que l'on s'exposerait à en exagérer l'importance, si l'on ne consultait que l'histoire particulière des médicaments pour apprécier l'étendue des détails que l'auteur a consacrés aux propriétés médicales et aux usages de chacun d'eux. Si, au lieu de cela, l'on fait entrer en ligne de compte les considérations générales qui forment les prolégomènes de l'ouvrage, de même que celles qui se rattachent à chaque classe, on verra que les considérations essentiellement médicales occupent plus de la moitié du traité dont il s'agit.

(N. du R.)

indiquer; il faudrait savoir si ces maladies, dont les noms sont si différens, reposent sur un même fait pathologique, une lésion identique. En considérant la morve aiguë comme une vive inflammation qui tend à la gangrène, cette terminaison n'est pas subite; et avant de la combattre, avant qu'elle soit déclarée, ne vaut-il pas mieux la prévenir? et n'y a-t-il pas des moyens autres que les antiseptiques, etc.? Les hydropisies sont-elles aussi des inflammations? le médicament cité tend-il à diminuer l'inflammation directement ou par révulsion? dans quel cas devra-t-on tenter la révulsion, dans quel autre cas les révulsifs seraient-ils inutiles ou nuisibles? etc. etc. On ne le dit pas, et on ne pouvait pas le dire; ce n'est pas ici le lieu. Mais on répondra qu'on ne donne que des indications, et que le thérapeute appréciera les circonstances de leur application. Ce qui revient à ce que j'é disais tout à l'heure, que la pharmacologie est une science de faits qu'il faut distinguer de la thérapeutique, qui est toute d'application; que la première ne peut donner que des indications vagues et abstraites presque inutiles pour celui qu'une étude profonde de la thérapeutique conduit à rechercher les conditions variées de leur application, et nuisibles peut-être à celui qui, les prenant à la lettre comme un résultat de l'expérience, les considérerait comme un moyen de guérir une maladie donnée sur la foi du pharmacologiste, sans autre guide dans leur application.

Il est inutile de multiplier les citations, et de dire que, s'il est encore un bon nombre de substances pour lesquelles on n'aperçoit pas trop la liaison qui existe entre leurs effets primitifs et les indications qu'on en déduit, il en est aussi beaucoup dont les indications sont autorisées par des faits nombreux, recueillis par des vétérinaires ou par l'auteur, soit dans sa pratique, soit dans la clinique de l'École d'Alfort.

Ces défauts tiennent bien plus, il faut le dire, à l'état de la science qu'à l'auteur qui, ayant professé dans les écoles la pharmacologie et la thérapeutique, s'est trouvé favorablement placé pour bien juger les rapports de ces deux sciences. S'il a empiété sur la thérapeutique, s'il a laissé subsister quelques indications qui lui ont paru vagues et indéterminées, il a son

excuse dans le but qu'il s'est proposé, d'être utile aux élèves qui étudient la pharmacologie dans nos écoles, et en même temps aux jeunes vétérinaires qui n'ont pas encore eu le temps de faire des observations, et qui trouveront ici des résultats pratiques et un guide sage dans l'exercice de leur art.

A la suite du traité de matière médicale se trouve, comme sujet en quelque sorte complémentaire, un formulaire pharmaceutique, dans lequel on s'est attaché à rassembler toutes les formules dont l'expérience ou les théories peuvent justifier l'usage. Bien que l'auteur ait banni celles qui par leur étendue et leur complication lui ont paru peu en rapport avec les sciences chimiques et médicales, peut-être sera-t-on porté à l'accuser d'avoir entaché son livre de polypharmacie, moins à cause du nombre des substances qu'il indique pour chaque formule; qu'en raison de la multiplicité de ces formules; mais en réfléchissant sur l'ensemble de l'ouvrage, il est facile de s'apercevoir que l'auteur s'est attaché à reproduire dans son formulaire les substances les plus importantes dont l'histoire est consignée dans la première partie du livre, afin de faire connaître les préparations et les principales associations dont chacune d'elles est susceptible.

En résumant, l'ouvrage de M. Moiroud est un bon traité de pharmacologie vétérinaire qui satisfait aux exigences du moment; il est fait avec soin, avec conscience, et il sera recherché, je n'en doute pas, par les vétérinaires praticiens, et adopté comme classique pour l'instruction des élèves dans nos écoles.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal de médecine vétérinaire théorique et pratique.

Numéro de décembre 1830.

Ce numéro se compose des articles suivans : 1° Institutions médicales vétérinaires en France; ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être; par M. Leblanc. 2° Observations sur la morve

et son traitement, principalement par le chlorure d'oxide de sodium; par M. Jacob. 3. Observations sur les remontes, par le même; et sous le titre de *Variétés* se trouvent: 4. Un extrait du rapport de M. Acerbi, consul autrichien, sur les résultats de l'expédition scientifique d'Egypte, dirigée par M. Champollion jeune. 5. Des faits rapportés à l'Académie de médecine sur l'emploi du galvanisme contre la rage; par M. Pravaz. 6. L'analyse du *Recueil de Médecine vétérinaire*, cahier d'octobre 1830.

Le premier article, qui occupe 24 pages (près de la moitié du numéro), n'étant point terminé, nous ne pouvons encore en parler à nos lecteurs.

Le second article a déjà été imprimé dans le *Recueil* sous le titre d'*Emploi du chlorure d'oxide de sodium contre la morve*, numéro de décembre 1830; nous ne le rappellerons donc point ici. Seulement, nous exprimerons notre étonnement que, en publiant cette observation dans le *Journal théorique et pratique*, M. Leblanc n'ait pas saisi cette belle occasion de nous initier au secret de la guérison de la morve, qu'il paraît décidément vouloir garder pour lui.

Troisième article. Dans ses observations sur les remontes, M. Jacob répète une vérité déjà mille fois répétée: que la France, en matière de remontes, pourrait n'avoir pas besoin du secours de l'étranger, et trouver dans son sein des chevaux tout aussi propres au service de la cavalerie, et d'une meilleure constitution que ceux qu'elle va chercher au bord du Rhin. Il suffirait d'encourager les éleveurs, en payant chaque cheval un peu plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent; ce qui n'augmenterait pas sensiblement les dépenses des remontes, aujourd'hui que nous n'avons plus de garde, qui, à elle seule, coûtait plus à monter que toute la ligne. M. Jacob croit que les dépôts de remonte qu'on a établis depuis quelques années ne sont point encore assez multipliés; et il pense que, si quelques régimens ont eu à se plaindre des chevaux qu'ils en ont reçus, la cause en est dans la médiocrité du prix accordé pour chaque cheval. D'après un nouveau système adopté par le ministre de la guerre, un officier et un vétérinaire sont chargés de parcourir les départemens voisins de la garnison du régiment, pour y faire des

achats. Afin de rendre ce système aussi avantageux et aussi peu coûteux que possible, M. Jacob proposerait de faire publier par l'administration, dans chaque commune de ces départements, que tel jour, à telle heure, à tel endroit, des officiers de telle arme doivent faire des achats de chevaux de remonte : on indiquerait d'avance et d'une manière générale les qualités que doivent réunir ces chevaux. — La Lorraine, suivant ce vétérinaire, a beaucoup amélioré sa race chevaline, et elle possède aujourd'hui d'excellens chevaux d'artillerie, de dragons et de chasseurs. Il en trouve la cause dans l'émulation entretenue chez les propriétaires par les courses annuelles de Nancy, et surtout dans la bonté des étalons qui composent le haras de Rosières. Il serait important de faire multiplier les productions dans ce pays, où les pâturages sont abondans et de bonne qualité, en stimulant l'intérêt personnel des éleveurs ; c'est-à-dire, en donnant aux éleveurs, par des achats annuels, la certitude qu'ils vendront avantageusement leurs chevaux. — Dans les pays de remonte, la saillie devrait être gratuite, et dirigée par une personne entendue en hippiatricque ; tandis que la plupart des personnes attachées aux haras, n'ont pas ou que très peu de connaissances sur l'espèce chevaline. — M. Jacob ne pense pas que *la maladie* (il ne dit pas laquelle) dont sont atteints les chevaux qui arrivent dans les corps soit due à leur jeunesse ; il en accuse le changement subit d'habitudes, de nourriture, de logement presque toujours étroit et malsain dans les villes de garnison, etc. : les jeunes chevaux (il eût fallu préciser l'âge) sont ceux qui, suivant lui, résistent mieux aux maladies qui peut-être seraient plus meurtrières, si les chevaux arrivaient plus âgés aux régimens. On ne devrait jamais acheter de chevaux entiers, car, par la castration faite trop tard, ils se déforment et deviennent décousus. — Il faudrait acheter des chevaux plus jeunes (1) ; on aurait l'avantage de les payer

(1) Consultez à ce sujet deux articles publiés dans le Recueil, l'un par M. Yvart (extrait d'un ouvrage de M. Rodet), numéro de février, l'autre par M. Riss, numéro d'avril 1830. On y verra consignés des dé-

moins cher ; on aurait plus de choix ; et en les nourrissant convenablement, les soignant bien et les formant peu à peu au genre de travail auquel ils sont destinés, on éviterait un grand nombre de maladies, qui plus tard se développent, parce qu'ils ont été dans des conditions opposées. Enfin, M. Jacob estime qu'on rendrait les remontes plus faciles et moins dispendieuses, en mettant chaque régiment à monter, en station dans ceux des départemens qui produisent des chevaux les plus propres à l'arme de chacun de ces régimens.

Quatrième article. — *Extrait du rapport de M. Acerbi, etc.* Nous passons sous silence cet article, qui nous paraît sans intérêt pour la théorie ou la pratique de la médecine vétérinaire. Il tend à prouver que les Egyptiens n'étaient point étrangers à la médecine des animaux ; et qu'il résulte des tableaux que la commission a trouvés en Egypte, qu'autrefois, dans ce pays, chaque espèce d'animal domestique était traitée par des médecins spéciaux.

Cinquième article. Les faits qu'il renferme ont été consignés dans le numéro de décembre de notre *Recueil*.

Sixième article. M. Leblanc analyse en dix pages l'article publié en sept pages par M. Favre, sur l'emploi des corps gras après la cautérisation transcurrente (*Recueil de médecine vétérinaire*, numéro d'octobre 1830) ; et là se borne l'analyse du numéro d'octobre du *Recueil*. Après cela, ayez foi aux prospectus, dans lesquels on vous assure que les analyses des journaux vétérinaires seront si complètes dans le *Journal théorique et pratique*, qu'elles pourront remplacer les journaux eux-mêmes !

Pour ceux de nos lecteurs qui s'imaginent que, dans un journal scientifique, les plaisanteries doivent être rares, et qu'elles ne peuvent s'y racheter que par la concision, l'élégance et la pureté du style, et surtout par le piquant et la finesse des pensées, nous rapporterons ici un passage de l'analyse précitée de M. Leblanc.

« Que de pauvres plaisanteries vous auriez gardées dans votre

taille statistiques remplis d'intérêt sur l'âge que devraient avoir les chevaux de remonte. Les conséquences de ces deux articles sont contraires à l'opinion que professe ici M. Jacob. (Note du Réd.)

» sac à malice, M. Favre, si votre conception eût été plus ha-
 » bile, et si vous ne vous fussiez pas avisé de juger sans com-
 » parer ! Il paraît qu'un mauvais esprit vous avait jeté du vin-
 » aigre bouillant dans les yeux, et vous avait réellement aveu-
 » glé, comme les empereurs romains aveuglaient les victimes
 » de leur sombre despotisme, en employant le même procédé.
 » Je puis vous assurer que vous n'auriez pas éprouvé le même
 » malheur, si d'une couenne de lard, appliquée sur votre pau-
 » pière et échauffée par mon cautère cylindroïde et mobile,
 » il se fût écoulé un peu de graisse fondue entre vos paupières.
 » Je suppose, comme vous le pensez bien, que la graisse n'au-
 » rait pas été bouillante, et qu'elle n'aurait pas été échauffée par
 » une forte cautérisation sur la face externe de la couenne. Mes
 » victimes chevaux n'ont pas eu plus de malheur que vous n'en
 » auriez éprouvé par l'usage bien combiné du procédé que je
 » viens de rappeler en quelques mots. »

A propos de l'ordonnance du préfet de police, qui a paru le 17 fé-
 vrier 1831, et que nous avons insérée dans notre numéro du même mois,
 le *Constitutionnel* publie les réflexions suivantes que nous ne croyons
 pas inutile de transcrire dans notre journal.

« Les contraventions aux mesures qui doivent être prises pour éviter
 la propagation des maladies contagieuses des animaux domestiques,
 viennent de déterminer M. le préfet de police à publier le 17 février
 1831, une ordonnance concernant les chevaux et autres animaux atta-
 qués de maladies contagieuses. Cette ordonnance rappelle, art. 10,
 qu'il est expressément défendu à qui que ce soit, de prendre le titre
 de vétérinaire s'il n'est muni d'un diplôme, brevet ou certificat de ca-
 pacité, délivré par un jury d'examen. L'art. 11 prescrit aux vétérinaires
 qui exercent dans le département de la Seine, et dans les communes
 de Sèvres, Meudon et St-Cloud, de faire enregistrer à la préfecture
 le titre en vertu duquel ils se livrent à cette profession. Ces articles
 fort sages ont pour but d'empêcher que le titre de vétérinaire soit
 pris par des hommes qui ne l'ont pas obtenu, et de défendre ainsi les
 propriétaires de bestiaux du mal que font les nombreux charlatans qui
 exploitent la crédulité publique; sous ces deux rapports il serait bien
 à désirer que ces dispositions fussent rappelées dans chaque départe-
 ment autres que celui de la Seine. Dans les cantons où l'instruction
 des cultivateurs est moins avancée, c'est à l'autorité à veiller à ce qu'ils
 ne soient pas trompés. »

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

De l'évulsion des dents du cheval ;

Par M. DELAFOND, préparateur-répétiteur des cours de pathologie
et de chirurgie à l'école d'Alfort (1).

On pratique quelquefois l'extraction ou l'évulsion
des dents des animaux domestiques, dans le but

(1) Nous avons reçu de M. Jouet, vétérinaire à Rambouillet, la description d'un instrument qu'il désigne sous le nom de *pied-de-biche* , et dont il se sert pour arracher les dents molaires qui dépassent les autres dents, ou qui, par une direction vicieuse, rendent la mastication difficile. L'instrument de ce vétérinaire n'est autre chose que le *pied-de-biche* employé en médecine humaine, mais considérablement agrandi : sa tige ici est de la longueur de dix-huit pouces, et de l'épaisseur de quatre lignes et demie ; elle est terminée par un manche en bois. Pour se servir de cet instrument, on saisit la dent entre les deux branches du *pied-de-biche* , on l'y fixe solidement en donnant quelques légers coups de marteau sur le manche ; puis, par un mouvement de bascule exécuté sur celui-ci, en prenant un point d'appui sur les dents molaires antérieures, on enlève la dent de l'alvéole. Si la dent n'est pas pourvue de collet, ce qui est peu fréquent, le *pied-de-biche* est exposé à glisser sur la dent ; M. Jouet conseille d'en opérer l'extraction

Tom. VIII. *Avril* 1831.

13

de remédier aux accidens qui résultent de leur déviation, et aux maladies qui les affectent.

Aucun auteur, que je sache, n'a fait connaître jusqu'à présent les règles à suivre pour opérer l'évulsion des dents des animaux domestiques : bien que ces auteurs aient parlé des maladies des dents du cheval, bien qu'ils aient recommandé l'évulsion comme le plus sûr moyen d'arrêter la carie des dents, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont laissé le praticien incertain dans les règles à suivre pour l'emploi méthodique de l'instrument propre à opérer cette évulsion, dans les différentes circonstances qui en réclament l'emploi. Nous nous proposons dans cet article de faire connaître l'emploi méthodique de la *clef de Garengéot* ou *clef anglaise* pour opérer l'évulsion des dents du cheval, les avantages qui en sont la suite, et les cas où elle ne peut être que d'un faible secours. Toujours jaloux de ne rien publier qui ne soit le résultat de l'expérience, nous avons basé notre théorie sur des essais et l'observation des faits pratiques.

L'évulsion des dents incisives du cheval est la plus difficile à opérer, et la moins souvent mise en pratique pour des altérations pathologiques ; leur dévia-

en frappant sur le manche de la tige jusqu'à ce que la dent soit arrachée. Ce dernier moyen doit avoir l'inconvénient d'ébranler les autres dents. Toutefois, ce procédé ne peut être mis en usage que dans les circonstances qu'indique M. Jouet, et ne peut remplacer la *clef de Garengéot* dont l'emploi peut être avantageux dans les mêmes cas. (Note du Réd.)

tion nécessite plus souvent cette opération. Placées à l'entrée de la bouche, présentant un léger collet et pourvues d'une racine simple, les dents incisives ne sont cependant faciles à arracher que chez les jeunes animaux. Quant aux dents molaires, leur grosseur, la longueur de leur partie enchâssée, les cannelures dont cette partie est pourvue, l'absence d'un collet, leur connexion avec les dents voisines, leur situation dans le milieu et le fond de la bouche, le peu d'ouverture de celle-ci, sont autant de circonstances qui rendent l'évulsion de ces dents très-difficile, quand elle n'est pas impossible.

Les déviations et la carie des dents, l'inflammation et la carie de l'alvéole dans laquelle elles sont enchâssées, sont les circonstances les plus fréquentes qui nécessitent l'évulsion des dents. Leur fracture en réclame aussi l'emploi, ainsi que les dents supplémentaires lorsqu'elles nuisent à l'accroissement des dents de remplacement.

L'inspection de la bouche suffit pour faire reconnaître la déviation des dents et la présence de dents supplémentaires. L'évulsion des unes et des autres remédie de suite aux altérations pathologiques de la bouche qu'elles déterminent, ou pourraient déterminer plus tard.

N'ayant pas encore attaqué la substance pulpeuse ou sensible de la dent, la carie ne cause pas de douleurs, ce n'est que plus tard, en attaquant cette pulpe sensible, qu'elle les fait naître. Bientôt, se manifeste l'inflammation de la gencive, du périoste, de l'alvéole et même du tissu osseux. Ces douleurs sont décelées par l'inappétence, la tristesse, jointes à

la difficulté de la mastication, et le rejet par la bouche d'alimens incomplètement broyés, ou bien leur accumulation dans la poche des joues. L'existence d'une salive filante et fétide dans l'intérieur de la bouche; la sensibilité de la dent, lorsqu'on la touche et surtout lorsqu'on la frappe avec un corps dur; la présence d'une cavité accidentelle sur l'une des trois surfaces de la partie libre, principalement sur la surface de frottement, sont les quatre symptômes pathognomoniques de l'existence de la carie des dents. C'est à cette époque que les animaux maigrissent, qu'ils deviennent faibles et incapables de continuer bientôt un service soutenu.

Les altérations pathologiques que la carie détermine dans la dent qui en est attaquée, intéressent l'émail et l'ivoire principalement; elles consistent dans une cavité irrégulière, s'enfonçant quelquefois jusqu'au centre de la dent, et renfermant une matière noire ou grise très-fétide. L'ivoire qui forme les parois de cette cavité est noir et se coupe facilement.

Le tissu osseux qui concourt à former l'alvéole renfermant la dent cariée, peut être affecté aussi de carie consécutive à la carie de la dent, ou primitivement à celle-ci. Les douleurs dans cette dernière circonstance sont très-vives; la gencive qui repose sur l'os malade, est tuméfiée, rouge, et saigne au moindre contact. Le tissu osseux gonflé par l'inflammation, présente bientôt une cavité produite par la carie. La dent, enchassée dans un tissu osseux altéré, quoique saine quelquefois, est très-douloureuse à la percussion. La fétidité de la bouche, la difficulté de la mastication,

L'accumulation de substances alimentaires dans la poche des joues, sont des symptômes qui existent ici de même que dans le cas de carie de la dent; le seul symptôme différentiel est que la carie affecte l'os à côté de la table de la dent; ce dont le praticien peut s'assurer en explorant la bouche de l'animal, lorsqu'il est abattu.

La cautérisation actuelle et l'évulsion de la dent sont les moyens à mettre en pratique pour remédier à ces deux maladies. MM. Hurtrel d'Arboval et Vatel pensent qu'après que la dent a été brisée en éclats au moyen de la gouge et du maillet, l'application d'un cautère chauffé à blanc sur la racine de la dent suffit quelquefois pour borner les progrès de la carie. Nous aimons à croire à des succès obtenus par ces moyens curatifs, quand la carie affecte une dent incisive, ou la première et la seconde molaires. Mais pour toutes les autres dents, il serait trop difficile, pour ne pas dire impossible, d'employer un semblable moyen, vu le grand rapprochement des dents molaires les unes contre les autres, leur solidité, et la difficulté d'exécuter leur brisement jusque dans leur partie enchâssée. La cautérisation doit être profonde et répétée, disent ces auteurs, jusqu'à ce qu'on ait détruit toute la partie de la dent restée dans l'alvéole.

L'évulsion de la dent cariée, quand elle est praticable, est, selon nous, le meilleur moyen à mettre en usage. Par elle, on enlève à l'instant même la douleur, et les récidives ne sont plus à craindre, avantages que n'a pas la cautérisation. Elle est encore utile, l'évulsion, quand la carie affecte la table osseuse qui forme l'alvéole, parce qu'elle favorise le

gonflement inflammatoire de l'os, du périoste alvéolaire, des gencives, et qu'elle facilite l'application du cautère dans l'endroit carié. MM. d'Arboval et Vatel semblent partager notre opinion, lorsqu'ils disent que l'évulsion est le plus sûr moyen à mettre en usage. Cependant nous lisons deux lignes plus bas dans l'ouvrage de M. d'Arboval : « On a bien employé les différens instrumens en usage dans la médecine humaine, mais on ne peut *jamais appliquer sur la dent malade* la somme de forces nécessaire pour l'arracher. » Nous ne concevons pas la réflexion de cet auteur qui n'est pas conséquent avec le principe qu'il avait adopté : selon nous, il aurait dû dire, avec M. Vatel, *qu'on ne peut pas toujours* appliquer sur la dent des forces nécessaires pour l'arracher. Le même auteur conseille d'évulser la dent en la repoussant par la racine, lorsque l'os n'est pas malade, après avoir pratiqué une couronne de trépan sur la lame osseuse de l'os maxillaire, à l'endroit correspondant à la racine de la dent. Ce procédé nous a paru nécessiter des expériences dans le but d'en constater la valeur. Il n'est guère possible d'appliquer une couronne de trépan sur l'os sus-maxillaire, sans inciser les muscles qui se rendent aux lèvres et qui forment une couche assez épaisse sur la surface de l'os qui correspond à la racine des dents. Dans cette dissection, il devient difficile aussi de ne pas blesser les différens cordons nerveux qui se rendent à la lèvre supérieure ; et, à la rigueur, ce procédé ne peut être mis en pratique que pour les trois premières molaires, puisque le muscle zigomato-maxillaire empêche de trépaner plus en arrière. Le même inconvénient existe pour

le maxillaire inférieur auquel ce même muscle va s'insérer. Nous avons trépané sur un cheval la lame externe de l'os sus-maxillaire, au niveau de la racine de la seconde molaire ; les gencives ont été incisées de chaque côté de la dent pour en faciliter la sortie, et celle-ci a été repoussée avec un mandrin rond, en frappant avec un marteau sur son extrémité ; la dent a bien été chassée de l'alvéole, mais une portion de la table externe de l'os a été emportée avec elle jusqu'à l'endroit trépané. J'ai fait les mêmes essais sur l'os maxillaire inférieur, après en avoir trépané la lame externe vis-à-vis la racine des dents ; mais toujours la sortie de celle-ci a entraîné une portion de la lame interne très-mince de l'os. Cette fracture avec esquille n'est pas encore, suivant nous, l'accident le plus grave qui pourrait arriver en employant ce procédé, mais bien la contusion de la branche maxillaire du nerf trifacial, qui se trouve précisément au dessous de la racine de ces dents.

Quoique persuadé que l'évulsion des dents par leur racine peut être mise en pratique, nous ne la conseillons que lorsque la partie libre de la dent a été entièrement détruite par la carie, et que celle-ci continue ses ravages dans la partie enchâssée : autrement, c'est un procédé à rejeter, attendu 1° qu'il peut déterminer la fracture des lames osseuses maxillaires, 2° qu'il expose à blesser le nerf maxillaire inférieur par l'évulsion des molaires inférieures, 3° qu'il donne naissance à une plaie extérieure qui met le tissu spongieux de l'os en contact avec l'air ou avec des matières étrangères qui peuvent déterminer son inflammation et sa carie ; 4° enfin, parce qu'il peut être remplacé par la

clef anglaise, toutes les fois que la dent pourra être saisie par cette clef.

La clef de Garangeot dont nous nous servons, porte une tige de la longueur de 16 pouces, terminée par un manche transversal à sa direction, de la longueur de 8 pouces; le panneton est de 1 pouce carré, et les crochets sont de différentes grandeurs (1).

Nous désirerions que la tige et le manche de cette clef fussent plus grands de $\frac{1}{4}$ pouces au moins; alors le bras du levier serait plus long, et il serait plus facile d'enlever les dernières molaires surtout.

Manuel opératoire de l'évulsion des dents. La bouche étant nettoyée par des injections d'eau tiède acidulée, on jette l'animal par terre; deux aides tiennent la tête en maintenant la bouche placée en haut. Celle-ci tenue ouverte avec le pas-d'âne, et la langue tirée en dehors, l'opérateur coupe avec le bistouri la gencive qui entoure la dent, pour en empêcher la dilacération. Il procède ensuite à l'application du panneton de la clef, tant sur la face interne de la dent que sur la face de l'os; le crochet doit être fixé le plus près possible de la gencive, et sur la gencive même si la dent est courte. Souvent cette application du crochet est difficile à bien faire à cause des mouvemens qu'exécute l'animal avec sa langue et sa mâchoire; cependant elle est de toute importance, puisque c'est principalement ce crochet qui est chargé d'opérer l'évulsion. Les inconvéniens qui résulteraient d'une application imparfaite, seraient que la dent ne pour-

(1) Nos lecteurs trouveront dans l'ouvrage de M. Vatel les desseins de cette clef.

rait être arrachée, qu'elle se fracturerait partiellement, et que la secousse imprimée à la la dent occasionerait de vives douleurs qu'il est bon d'éviter autant que possible.

Le panneton et le crochet étant placés dans les conditions que nous venons de faire connaître, l'opérateur appuie la tige de la clef sur les incisives de la mâchoire supérieure ou inférieure, suivant la situation de la dent, et, s'il le peut encore, sur la face antérieure de sa cuisse ou sur son genou; puis, par un mouvement de torsion un peu prompt et saccadé du crochet sur le panneton, il arrache la dent. Souvent la racine de la dent n'est ébranlée que du côté de l'application du crochet: pour ne pas s'exposer à déchirer la gencive ou à enlever une portion de la table de l'os du côté où le panneton a été appuyé, il est utile de changer l'application du crochet, et de le placer là où était le panneton.

Il est facile de concevoir que l'évulsion de la dent opérée par la clef, est l'effet d'une force appliquée sur un levier à bras très-long, dont le point d'appui, pendant le mouvement de torsion, se trouve, d'un côté, sur le panneton appliqué sur la table de l'os et de la dent, et de l'autre sur la tige appuyée sur la mâchoire de l'animal et encore sur la cuisse de l'opérateur. La résistance est la dent à enlever à l'extrémité de la tige; et la puissance est la force de l'opérateur. Cet effet est donc celui du levier du premier genre. Mais lorsque les dents résistent à la force imprimée par ce levier, une force plus grande peut être mise en jeu, en passant sous le crochet de la clef une tige en fer de la longueur de trois pieds et demi et du diamètre

d'un demi-pouce. Une des extrémités de cette tige est passée sous ce crochet, et doit être appliquée sur les molaires situées en arrière de la dent à enlever, où elle prend un point d'appui. L'autre extrémité est confiée à un aide, qui devra soulever la dent pendant ce mouvement de torsion exercé par l'opérateur; c'est cette seconde force, très-puissante, qui, tirant la dent en haut, en aide l'évulsion. Le mécanisme ici est celui du levier du second genre qui est favorable à la puissance: aussi est-il rare que la dent résiste à l'effet combiné de cette double force.

Lorsque l'inflammation de l'os qui entoure la dent encore saine se termine par la carie, il est indispensable de ruginer avec la gouge ou de cautériser l'os avec le cautère actuel pour en arrêter les progrès.

Les molaires supérieures, plus grosses et pourvues d'une racine plus longue que les molaires inférieures, sont par cette disposition plus difficiles à extraire. La direction oblique d'avant en arrière de la partie enchâssée des dernières molaires, leur situation dans le fond de la bouche, sont des obstacles qui s'opposent à la facilité de leur arrachement; obstacles dus tout à la fois à la résistance de leur racine et à la difficulté de bien saisir les dents entre le crochet et le panneton. Les trois premières molaires supérieures et inférieures, placées dans des circonstances opposées, sont plus faciles à arracher.

Evulsion des dents incisives. Pourvues d'un léger collet, ayant une racine simple et peu profonde, les incisives caduques s'enlèvent facilement avec le pied-de-biche. Cette opération est connue de tous les vétérinaires, des nourrisseurs et des marchands de

chevaux. Ces derniers la pratiquent souvent dans le but de hâter la sortie des dents de remplacement, afin de faire paraître les animaux moins jeunes qu'ils ne le sont.

Les incisives de remplacement, pourvues d'une racine plus grande, dirigée obliquement de haut en bas et d'avant en arrière, ayant un collet peu marqué, sont très-difficiles à arracher, surtout quand les animaux sont vieux; et il arrive souvent qu'elles se brisent en éclats au niveau de leur partie enchâssée, sous la puissance du crochet et de la clef; heureusement cette évulsion de dents se fait rarement et n'est guère mise en pratique que dans le cas de leur déviation.

En général, les dents des adultes sont moins faciles à arracher que les dents des jeunes et des vieux animaux: la raison en est que les racines des premières sont beaucoup plus longues que celles des dernières, qui sont chassées de l'alvéole avec l'âge. Le peu de densité du tissu osseux et l'écartement plus grand des tables des os maxillaires des jeunes animaux sont les deux circonstances qui facilitent l'arrachement de leurs dents.

Lorsque la carie des dents est simple ou bien compliquée de l'inflammation de l'os, les dents, dans ces deux cas, sont beaucoup plus faciles à arracher; les expériences que nous avons faites sur les animaux sacrifiés pour les opérations chirurgicales nous en ont donné la preuve.

Immédiatement après l'évulsion, et lorsque le cheval est relevé, il convient de faire dans la bouche des gargarismes acidulés, qu'il est utile de réitérer après le repas pendant une huitaine de jours; ces

gargarismes débarrassent l'alvéole des matières étrangères qui pourraient y séjourner et préviennent ainsi l'inflammation et la carie de l'os. Cette précaution est surtout indispensable lorsque l'os est affecté de carie. Les repas des animaux seront composés d'alimens de facile mastication, tels que l'herbe fraîche ou du foin bien fin, et par dessus tout, de pâtées composées de farine d'avoine ou d'orge; on continuera ces soins jusqu'à ce que les parois de l'alvéole soient rapprochées et que sa cavité soit peu profonde.

Passons maintenant de la théorie à l'exposition des faits pratiques que nous avons recueillis à la clinique des hôpitaux de l'École.

Premier fait. Cheval de trait, âgé de dix à douze ans, sous poil bai-cerise. Clinique de M. le professeur Moiroud. — Ce cheval fut conduit à l'École par M. Dancongnée, vétérinaire à Lagny, le 15 juin 1829. Depuis long-temps il mâchait difficilement les alimens, et faisait ce qu'on appelle vulgairement *magasin*. Ces alimens, qui avaient ainsi séjourné dans la bouche pendant quelque temps, exhalaient une odeur infecte qui fit soupçonner à notre confrère l'existence de la carie des dents. En effet, il a remarqué que la deuxième molaire de la rangée gauche de la mâchoire inférieure était attaquée par la carie, et que les deux tables de l'os maxillaire qui l'entoure étaient tuméfiées et douloureuses à la pression. Après avoir reconnu de nouveau l'existence de ces altérations, nous convenons avec notre collègue d'évulser la dent cariée et de nous servir à cet effet de la clef de Garengéot ou clef à l'anglaise.

Le cheval abattu, la tête placée et solidement tenue

entre deux bottes de paille ; la bouche, est portée en haut, et maintenue ouverte avec un pas-d'âne. La dent malade présente à sa surface de frottement, qui est moins élevée que celle des autres dents, une cavité assez profonde dont le fond et les parois sont grisâtres. La clef de Garangeot est appliquée sur la dent ; et, lorsqu'on se fut assuré qu'elle était solidement saisie entre le panneton et le crochet, comme nous l'avons indiqué, un point d'appui est pris sur l'arcade dentaire incisive de la mâchoire inférieure, et un mouvement de torsion, prompt et saccadé, enlève une moitié de la dent cariée. Nous changeons le crochet de position, et un second mouvement de torsion en sens inverse enlève l'autre portion de la dent, qui est ensuite complètement sortie de l'alvéole avec la gouge. Injections acidulées dans la bouche et dans l'alvéole. Ce cheval est sorti des hôpitaux le même jour ; il était dans le marasme. Trois mois après, notre collègue nous a assuré qu'il était devenu très-gras.

Examen de la dent. La carie semble avoir pris naissance au milieu de la surface de frottement et s'être propagée sur sa face interne et dans la racine ; elle constitue une cavité renfermant une matière grise très-fétide ; une couche assez épaisse d'ivoire, qui forme les parois de cette cavité, se coupe facilement avec le scalpel ; l'autre couche est plus dure et d'une couleur jaune. La longueur de cette dent est d'un pouce et demi. La partie enchâssée porte deux racines.

Second fait. 15 juillet 1829. Cheval entier, propre au trait, âgé de dix à onze ans. Clinique de M. le professeur Moiroud. Ce cheval, conduit aux hôpitaux par M. Changy, voiturier à Bercy, éprouve depuis

long-temps de la difficulté pour broyer les alimens, qu'il rejette sous forme de pelotes plus ou moins grosses; il est maigre, la peau est sèche et adhérente aux os, le poil est piqué et terne. La bouche examinée avec soin, nous reconnaissons que la surface de frottement de la troisième molaire de la rangée droite de la mâchoire inférieure est au dessous du niveau de la surface de frottement des autres dents; l'os maxillaire est tuméfié, et la table externe de la dent porte une cavité assez profonde, renfermant des matières alimentaires d'une odeur infecte.

Le cheval est abattu, fixé, et maintenu la bouche ouverte, comme il a été dit dans le premier fait. La dent est facilement saisie entre le panneton et le crochet de la clef de Garangeot; le point d'appui est pris tant sur la mâchoire inférieure que sur la cuisse de l'opérateur; le mouvement de torsion est exécuté de gauche à droite sur le panneton, et la dent est arrachée au premier effort.

La dent est de la longueur de deux pouces, porte quatre racines et est cariée à la face externe de la portion enchâssée vis-à-vis la carie de l'alvéole. La carie du tissu osseux est ruginée profondément. Injections acidulées dans l'alvéole et dans l'intérieur de la bouche. Ce cheval est sorti immédiatement des hôpitaux; je n'ai pas eu occasion de le revoir, quoique le propriétaire se fût engagé de nous le ramener si la mastication ne s'exécutait pas plus facilement.

Troisième fait. M. Garache, voiturier, à Yvry, conduit, le 24 août 1829, dans les hôpitaux de l'École un cheval de trait sous poil fleur-de-pêcher, âgé de quatorze à quinze ans.

Renseignemens. Depuis quinze jours le cheval ne peut pas broyer les alimens; ils les rejette aussitôt qu'il essaie de les triturer: depuis ce temps il ne peut manger que des pâtées de farine d'orge; il a maigri beaucoup, et il est extrêmement faible.

Examen de la bouche. Elle n'exhale pas d'odeur infecte; des alimens sont accumulés entre les molaires supérieures gauches et la joue. La table de frottement de la troisième molaire gauche est au-dessous du niveau de la surface de frottement des autres dents. La table externe de l'os grand sus-maxillaire, vis-à-vis cette dent, est tuméfiée considérablement au bord osseux externe de l'alvéole; et au milieu de ce gonflement nous croyons apercevoir, avec M. le professeur Moiroud, une cavité peu profonde renfermant des alimens broyés imparfaitement; le moindre choc, porté sur la troisième molaire et même sur les dents voisines, détermine de grandes douleurs. Nous conseillons au propriétaire de nous laisser arracher la troisième molaire, comme le moyen qui réunissait le plus de probabilités pour la guérison.

Le 27 l'animal est abattu et fixé, la bouche ouverte avec le pas-d'âne; la clef de Garangeot est appliquée sur la troisième molaire gauche supérieure; le point d'appui de la tige est pris sur l'arcade dentaire incisive supérieure; le mouvement de torsion est exécuté avec force de droite à gauche, mais la dent reste immobile; une force plus grande, portée jusqu'à tordre la tige de la clef, est mise en action; son effet est d'ébranler un peu la dent. Afin de vaincre la résistance qu'elle opposait encore, un levier, consistant en une tige de fer d'un demi-pouce de dia-

mètre et de la longueur de deux pieds et demi, est passé dans l'arcade formée par le crochet de la clef fixée à la dent et au panneton. Le point d'appui de ce levier est pris sur le même endroit que celui de la tige : notre but était de faire soulever la dent pendant la torsion qu'on allait exécuter ; en effet, par l'emploi combiné de ces deux forces, la dent fut arrachée. Après l'opération l'animal, qui était déjà très-faible, n'eut pas la force de se relever : on fut obligé de le soulever avec des barres pour le mettre debout. (Injections acidulées dans l'intérieur de la bouche.) Dans la soirée, le cheval refuse les alimens et les boissons ; on lui fait avaler des breuvages nourrissans. Le lendemain, il reste couché ; le pouls est petit, concentré, la respiration accélérée, la peau froide ; il se débat sur les cinq heures du soir, et meurt à cinq heures et demie.

Ouverture. Le bord alvéolaire du grand sus-maxillaire correspondant à la cavité de la dent extraite est très-gros ; cette tuméfaction s'étend en avant et en arrière sur les racines des autres dents ; sa substance spongieuse est rouge et se coupe facilement, surtout autour de l'alvéole ; le suc médullaire a également une teinte rouge. La muqueuse des sinus est fortement injectée, épaissie, et recouverte d'une sérosité jaunâtre dans laquelle nagent des flocons blancs purulo-sanguinolens. L'estomac ne contient point d'alimens ; il est distendu par des gaz ; les villosités de l'intestin grêle sont rouges ; le cœcum contient des alimens peu liquides ; la muqueuse est rouge à sa pointe ; le colon renferme également peu d'alimens, sa muqueuse est saine. Tous les autres viscères n'ont rien offert de remarquable.

Il est évident ici, que l'inflammation de l'os maxillaire était la cause des douleurs que l'animal ressentait pendant la mastication, douleurs qui certes n'ont pas seules amené la mort de l'animal, aussi bien que l'altération de l'os; mais qui empêchaient ce cheval de prendre des alimens nécessaires à la nutrition et à l'entretien de la vie des organes. L'évulsion de la dent, qui aurait pu soulager l'animal dès le début de la maladie, n'a pu avoir ici ce résultat, puisqu'il était d'une maigreur et d'une faiblesse excessives.

De la Castration dans le cheval;

Par M. CAILLEUX, vétérinaire à Caen.

(Extrait des mémoires envoyés à la Société royale et centrale d'agriculture.)

Presque tous les chevaux achetés au dépôt de remonte de Caen sont entiers; ils subissent l'opération de la castration avant d'être envoyés dans les différens corps de l'armée où ils sont répartis. Chargé depuis environ deux ans de faire cette opération, qui jusqu'alors avait été pratiquée par un châtreur du pays, j'ai hongré seize ou dix-huit cents chevaux; le manuel opératoire et les soins ultérieurs ont fourni des résultats satisfaisans; les pertes ont été en très-petit nombre comparativement à celles qu'on éprouvait les années précédentes. Les observations recueillies sur un aussi grand nombre de chevaux

Tom. VIII. *Avril* 1831.

14

m'ont engagé à consigner dans ce rapport la méthode que j'ai suivie et adoptée jusqu'à ce jour dans la pratique de cette opération.

L'expérience m'a d'abord prouvé, qu'en abrégeant le plus possible les souffrances de l'animal, on prévenait bien des accidens. La dextérité contribue donc puissamment au succès de l'opération.

Les chevaux hongrés au dépôt ne sont nullement préparés à subir la castration; tous ces chevaux ont beaucoup travaillé jusqu'au moment où les cultivateurs les engraisent pour les vendre; ils les mettent au repos pendant vingt ou trente jours, temps nécessaire pour leur faire acquérir l'embonpoint désiré. Achetés journellement ensuite par le dépôt, mais en trop grand nombre pour être conservés entiers, ils sont castrés le même jour et placés dans des écuries chaudes et barrées, où ils suivent le régime indiqué. Ces chevaux sont en parfaite santé et sous bon poil.

La castration se fait en toute saison, mais plus particulièrement dans les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars et avril, époques où les chevaux entiers se vendent en plus grand nombre.

Les chevaux castrés au dépôt de remonte sont âgés de trois ans et demi à sept ans. Jamais on ne fait cette opération sur des chevaux d'un âge plus avancé, parce qu'on n'en reçoit aucun au-dessus de sept ans, et que d'ailleurs les vieux chevaux sont rares en Normandie.

Les objets nécessaires à l'opération sont un bistouri, une paire de casseaux, des pinces et de la ficelle.

Le bistouri est légèrement courbé sur le tranchant

et doit se terminer carrément comme un rasoir ; cette forme est préférable pour éviter les accidens que pourrait occasioner la pointe de l'instrument, lors de certains mouvemens brusques que fait l'animal. Les casseaux sont faits de bois de coudrier ; ils n'ont aucune rainure, et sont enduits d'une couche légère de sublimé corrosif étendu avec un peu d'eau ; les pinces ont environ dix-huit pouces de longueur ; la ficelle est en trois, bien lisse et assez forte pour ne pas se rompre.

On place l'animal sur un bon lit de paille préparé pour le recevoir, on se sert pour l'abattre d'une longue et forte corde qu'on fixe par un nœud coulant dans le paturon postérieur gauche ; deux anneaux en fer sont passés d'avance dans cette corde et sont pourvus chacun d'une corde plus petite qui sert à les attacher aux paturons antérieurs ; l'extrémité opposée de la corde principale est passée dans un fort anneau fixé au mur. Une autre corde, un peu moins grosse que la précédente, tient également par un nœud coulant dans le paturon postérieur droit, l'autre bout embrasse l'encolure et revient du côté gauche rejoindre la même corde vers le garrot, passe par dessous et retombe sur l'épaule gauche ; cette dernière sert à fixer le membre postérieur sur l'avant-bras pour faciliter l'opération. Le cheval ainsi entravé, on place un homme à la tête pour tenir la longe, passée préalablement dans la bouche en évitant de prendre la langue ; un autre tient la queue, et un troisième saisit la corde passée dans l'anneau qui tient au mur. Dès que le cheval est suffisamment approché du mur, on arrête la corde près de l'anneau en la tournant

deux fois sur elle-même ; au même instant on excite l'animal par un bruit quelconque à se porter en avant ; les hommes placés à la tête et à la queue profitent de ce mouvement et tirent avec force , le cheval tombe à l'instant sur le côté gauche. L'aide qui tenait la queue s'empresse de saisir la corde qui est sur le garrot , et la passe de dessus en dessous dans le paturon postérieur droit ; deux hommes tirent cette corde doucement et sans secousses pour ramener la jambe sur l'épaule droite ; lorsqu'elle est suffisamment relevée , ils arrêtent la corde en la passant une seconde fois autour du paturon et continuent de la tenir.

Cette manière d'abattre le cheval est beaucoup plus expéditive et exige moins d'hommes que l'emploi des entraves ordinaires.

Le cheval ainsi abattu, on procède à l'opération : après avoir incisé le scrotum d'un bout à l'autre jusqu'à la membrane érythroïde, bien entendu que l'opérateur tient le testicule avec la main gauche, on déchire avec les doigts le tissu lamineux, afin de découvrir le testicule qui reste toujours contenu dans la tunique vaginale ; on le saisit alors avec la main droite en évitant une pression toujours douloureuse, les doigts de la main gauche désunissent le cordon d'avec les parties voisines, et opèrent ensuite un appui sur la peau du scrotum et les muscles de l'abdomen, afin de faciliter le placement du casseau et pour éviter le pincement de la peau ; un aide pose alors le casseau en le coulant d'arrière en avant au-dessus de l'épididyme, il en saisit les extrémités avec les pinces et en opère le rapprochement ; l'opérateur

les maintient ensuite en faisant trois tours de ficelle, qu'il serre fortement et qu'il arrête en faisant plusieurs nœuds. On délie promptement les cordes, et l'animal est bientôt relevé. La même opération est faite au second testicule. Il est inutile de dire qu'on commence toujours la castration par le testicule gauche, à moins que l'opérateur ne soit gaucher, alors le cheval est abattu sur le côté droit.

Cette manière d'opérer est celle à testicules couverts. Il arrive quelquefois, lorsque ces organes sont volumineux et qu'on peut craindre les tiraillemens occasionés par leur poids, qu'on est obligé de castrer à testicules découverts; l'opération ne diffère que par l'incision du feuillet externe de la gaine vaginale qui découvre en entier le testicule et permet d'en opérer sur-le-champ la soustraction. Quelle que soit d'ailleurs la méthode employée, il faut soigneusement éviter de prendre l'épididyme dans le casseau, car il en résulte toujours des accidens graves; il faut prendre garde aussi d'opérer un tiraillement trop considérable sur les cordons testiculaires. Il ne faut pas non plus laver les plaies après l'opération, ainsi que plusieurs vétérinaires l'ont fait jusqu'à présent. Je crois également dangereux de nettoyer ces plaies quelques jours après l'opération; j'ai toujours remarqué que le frottement occasioné par l'éponge avait des suites fâcheuses, et que l'eau tiède lancée avec la seringue devenait quelquefois, en se refroidissant, cause occasionelle du tétanos. Il suffit tout au plus de laver le plat des cuisses et les jambes, ayant l'attention de sécher ensuite soigneusement ces parties.

Immédiatement après l'opération de la castration,

et dès que l'animal est relevé, on retrouve sa queue qui doit rester ainsi jusqu'à ce que les casseaux soient retirés, afin d'empêcher les crins de s'y accrocher et d'opérer quelque tiraillement, assez souvent dangereux, puisqu'il n'est pas sans exemple que l'un des testicules ait été complètement arraché, et qu'il en soit résulté une hémorragie qu'il n'est pas toujours facile d'arrêter; le cheval est enveloppé d'une bonne couverture et promené au pas pendant deux heures.

Lorsque les chevaux castrés rentrent à l'écurie, ils sont mis sur une bonne litière, on les attache au râtelier pendant quelques heures pour qu'ils ne puissent se coucher, on leur donne sur-le-champ un barbotage composé de farine d'orge et de son; le râtelier est garni de bonne paille; des hommes intelligens et soigneux sont chargés de les veiller; ils font sortir et promènent de nouveau ceux qui éprouvent des coliques et cherchent à se coucher, ils bouchonnent avec soin ceux qui sont en sueur; pendant six ou huit jours, tous ces chevaux sont exactement promenés deux fois par jour, ces promenades durent une heure et demie. Le régime est le même pendant les quatre jours qui suivent l'opération; c'est-à-dire, qu'ils ne mangent que de la paille et du son mêlé de farine d'orge et toujours en barbotage: les jours suivans et jusqu'au huitième, on leur donne un léger repas d'avoine et environ six livres de foin, conjointement avec la paille et le son; insensiblement on les amène à la ration des chevaux anciennement castrés. Huit jours après l'opération les chevaux peuvent être mis en route; s'ils restent encore

quelque temps au dépôt, on continue de les promener, mais seulement une fois par jour.

Il est bon d'observer ici, qu'il est indispensable, pour assurer le succès de l'opération, que les promenades prescrites soient faites exactement; dans les temps pluvieux ou venteux, ces promenades se font à couvert.

C'est le troisième jour en été et le quatrième en hiver, que les testicules sont enlevés et les casseaux retirés, rarement ils tombent d'eux-mêmes.

Quelques chevaux d'un tempérament nerveux paraissent souffrir davantage après l'opération: une saignée et quelques lavemens émoulliens suffisent ordinairement pour calmer les douleurs et faire cesser toute inquiétude.

Il est bien rare que cette opération soit suivie d'accidens fâcheux; quelques chevaux cependant sont morts du tétanos et d'engorgemens gangreneux aux cordons testiculaires. Ceux qui ont succombé à la suite du tétanos ont toujours eu le trismus dès l'apparition des premiers symptômes, et n'ont jamais été plus de quarante-huit heures malades. L'engorgement des cordons s'est toujours montré d'un seul côté; l'inflammation gagnait l'abdomen, suivait une marche rapide et ne tardait pas à passer à l'état gangreneux; plusieurs chevaux affectés de cet engorgement ont été guéris par l'emploi des saignées répétées à l'encolure et surtout aux plats des cuisses, des fumigations émoullientes sous le ventre, des lavemens mucilagineux, l'administration intérieure des adoucissans, et en dernier lieu des scarifications profondes dans les parties engorgées; quelquefois aussi il

a fallu donner le quinquina aux sujets faibles, chez lesquels la maladie se prolongeait long-temps. Il n'a été possible d'essayer aucun traitement sur les chevaux pris du tétanos.

On remarque assez souvent que plusieurs chevaux nouvellement castrés ont le fourreau très-engorgé : quelques scarifications peu profondes ont toujours fait disparaître ces engorgemens en vingt-quatre heures, sans que jamais ils aient eu aucune suite fâcheuse.

En cherchant la cause du petit nombre d'accidens survenus après la castration, j'ai observé qu'elle provenait presque toujours de l'intempérie de certaines saisons ou de la négligence de quelques hommes chargés de promener les chevaux. J'ai appris que des chevaux avaient été montés le jour même de l'opération et s'étaient beaucoup tourmentés, que d'autres n'avaient pas été bouchonnés en rentrant lorsqu'ils étaient couverts de sueur. J'ai toujours vu les chevaux souffrir davantage lors des temps humides et froids : quelques-uns de ceux qui avaient reçu une forte averse à la promenade ont eu le tétanos peu d'heures après. Toujours est-il cependant, que ces accidens n'ont eu lieu que les jours où l'on coupait un grand nombre de chevaux, et qu'alors la plus active surveillance se trouvait quelquefois en défaut. S'il est mort quelques chevaux en route, il faut l'attribuer à la difficulté qu'éprouvent les commandans de détachemens à loger convenablement leurs chevaux ; plusieurs des nouveaux castrés sont placés dans des écuries très-froides, mal closes et sans litière ; souvent on ne peut se procurer du son ; quel-

quefois les jeunes chevaux restent long-temps exposés à un air froid ou à la pluie en attendant les billets de logemens ; parfois aussi on les abreuve avec une eau de puits très-froide, dont il faudrait corriger la crudité en la faisant tiédir ; combien de fois enfin , n'a-t-on pas fait monter inconsidérément les chevaux nouvellement castrés , malgré la défense qui en était faite avant le départ ! Il nous est malheureusement difficile de pouvoir prévenir ces accidens : la petitesse de nos écuries nous empêche d'y rassembler un grand nombre de chevaux , nous sommes obligés de les faire partir au fur et à mesure des achats. Si, comme on nous le fait espérer , notre établissement devient plus vaste et plus commode , il ne partira aucun cheval du dépôt de remonte , qu'il ne soit hors des dangers qui suivent ou accompagnent l'opération de la castration. L'expérience nous a prouvé que douze ou quinze jours après l'opération , le cheval est en bonne voie de guérison et n'a plus rien à redouter.

Je préfère l'opération à testicules couverts, non pas seulement parce qu'elle est plus expéditive, mais bien parce qu'elle est couronnée d'un plus heureux succès. J'ai castré des deux manières, et j'ai vu qu'après la castration à testicules découverts, il survenait fréquemment des champignons, souvent très-considérables, et qui demandoient beaucoup de temps pour guérir. Je n'ai pas remarqué que les chevaux coupés à testicules couverts fussent plus exposés au tétanos et à la péritonite, et je pense que la compression des cordons peut être tout aussi parfaite, quand les casseaux sont assez forts pour ne pas ployer. D'ailleurs, si réellement il faut moins de temps pour opérer à testicules

couverts et que les douleurs soient moins vives, n'est-ce pas un motif suffisant pour préférer ce mode opératoire ? Il m'est arrivé assez fréquemment de castrer quarante ou cinquante chevaux le même jour, j'ai calculé qu'il fallait une minute pour faire l'opération et trois pour abattre et désentraver l'animal, au total quatre minutes : je pense qu'il serait impossible d'opérer aussi promptement en castrant à testicules découverts.

Je préfère aussi l'usage des anneaux et des cordes à celui des entraves ordinaires ; ce moyen d'assujétir le cheval est beaucoup plus prompt et n'est jamais accompagné ou suivi d'aucun accident. Lorsqu'on est obligé de castrer un grand nombre de chevaux en peu de temps, on fait préparer deux lits ; l'opérateur est toujours au travail et peut aisément castrer trente ou quarante chevaux par heure.

En continuant de faire cette opération aux chevaux achetés par le dépôt de remonte, je noterai exactement à l'avenir le résultat de mes observations.

Caen, le 1^{er} décembre 1828.

Depuis la rédaction de ce mémoire, c'est-à-dire, du 1^{er} au 10 décembre, soixante-sept chevaux ont été castrés : deux sont morts six ou huit jours après l'opération, malgré le traitement et les soins les plus assidus ; l'autopsie de ces chevaux a fait reconnaître l'existence de la péritonite aiguë la plus intense ; les lésions étaient les mêmes que celles observées sur ceux morts à la suite d'engorgemens des cordons testiculaires, ce qui prouve que l'engorgement de ces cordons, celui de l'abdomen et des cuisses, n'était

que la complication de l'inflammation du péritoine. L'endroit couvert où l'on promène les chevaux, est une ancienne église qui nous sert d'écurie au besoin; lorsqu'elle est occupée, et cela arrive assez fréquemment, il devient impossible d'y faire ces promenades. La cause de ces accidens est bien connue: l'humidité constante qui règne dans l'atmosphère depuis quelque temps, les pluies assez fréquentes que les chevaux ont reçues à la promenade, la boue qui s'attachait aux parties opérées, ont occasionné subitement la suppression de la suppuration établie au scrotum, et ont fait déclarer promptement la péritonite.

Pour éviter le renouvellement d'accidens semblables, tant que le mauvais temps continuera, c'est-à-dire le brouillard et la pluie, je garderai à l'écurie les chevaux nouvellement opérés, ils seront promenés seulement immédiatement après l'opération, et une fois par jour ensuite, lorsque le temps le permettra. Je tiendrai note du résultat de cet essai.

Le grand nombre de chevaux achetés dans cette saison par le dépôt de remotes, met un obstacle momentané à la suspension de cette opération.

VARIÉTÉS.

ORDONNANCE DU ROI SUR LES REMONTES.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français,

A tous présens et à venir, salut.

Considérant que les dépôts de remonte, établis comme essai

sur divers points du royaume, réalisent chaque jour davantage les résultats qu'on s'en était promis, tant dans l'intérêt de l'industrie agricole que dans celui de la remonte militaire; que ces dépôts offrent le meilleur moyen de mettre nos ressources en rapport avec les besoins de l'artillerie, des équipages, et notamment de la cavalerie, tels qu'ils résultent de notre ordonnance constitutive du 19 février dernier.

Voulant en conséquence donner au service général des remontes toute l'extension convenable et une organisation définitive et complète;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

TITRE PREMIER. Organisation et objet du service général des remontes.

Art. 1^{er}. Les remontes de troupes de la cavalerie et de l'artillerie, celles du train des parcs d'artillerie et du génie et des équipages militaires seront à l'avenir réunies sous la dénomination de *service général des remontes*.

2. Le service général des remontes comprendra : 1^o l'achat de chevaux indigènes propres au service de la guerre;

Leur séjour dans des établissemens appelées *dépôts de remontes*;

Les soins à leur donner pour les faire passer progressivement et sans danger au régime militaire; la livraison et la conduite de ces chevaux aux divers corps auxquels ils sont destinés;

2^o. L'achat de poulains présumés propres au service militaire, et leur éducation dans les dépôts de remontes jusqu'à l'âge où ils peuvent être mis à la disposition des corps;

3^o. En cas d'urgence et d'insuffisance des deux moyens ci-dessus indiqués, l'achat par marchés généraux de chevaux à livrer, soit dans les dépôts de remontes, soit sur des points déterminés.

5. Le nombre des dépôts de remontes est fixé à quinze; ils seront placés au centre des pays qui produisent ou élèvent plus particulièrement des chevaux, et répartis en trois circonscriptions: de l'est, du midi et de l'ouest, dans l'ordre ci-après :

Circonscription de l'est.	{	Départemens des Ardennes, de la Meurthe, des Vosges, de l'Yonne.
Circonscription du midi.	{	Départemens de l'Indre, du Puy-de-Dôme, du Cantal, du Tarn, du Gers.
Circonscription de l'ouest.	{	Départemens du Calvados, de l'Eure, de l'Orne, de la Manche, des Côtes-du-Nord, des Deux-Sèvres.

4. Ceux des établissemens qui existent et doivent être maintenus seront mis, sans délai, en état de recevoir un plus grand nombre de chevaux.

Ceux qui sont à former le seront à mesure des besoins du service.

5. Le personnel de chaque dépôt sera composé, d'un officier supérieur commandant, d'officiers sous ses ordres, de sous-officiers, brigadiers et cavaliers.

Le nombre des officiers composant avec le commandant l'état-major de chaque dépôt sera fixé en raison de l'étendue de la circonscription, des localités et de l'importance des opérations.

Le petit état-major de chaque dépôt comprendra :

Un vétérinaire en premier, et un adjudant (si l'importance du dépôt l'exige).

6. Un corps de remontes composé de sous-officiers, brigadiers et cavaliers mentionnés à l'article précédent, sera organisé pour le service des dépôts, et classé dans la nomenclature à la suite de la cavalerie.

Il se subdivisera, en raison des établissemens, par escadrons, divisions, pelotons.

Chacune de ces fractions sera administrée comme corps particulier par le conseil d'administration de chaque dépôt.

7. Le corps des remotes sera porté, dès à présent, à quatre cent soixante sous-officiers, brigadiers et cavaliers qui seront répartis dans les dépôts; son effectif pourra être augmenté par notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, en raison des créations de nouveaux établissemens et du développement à donner à ceux existans.

8. Les emplois dans les dépôts de remotes seront confiés à des officiers justifiant des connaissances nécessaires au choix, à l'achat ou à la conservation des chevaux.

Ces officiers seront facultativement tirés des cadres de l'activité ou de la non activité. Dans le premier cas, ils continueront d'appartenir aux corps dont ils seront détachés; dans le second cas, ils seront placés à la suite d'un des régimens de troupes à cheval, et portés sur les contrôles d'activité du jour de leur nomination à un emploi dans le service des remotes.

Les officiers du grade de capitaine tirés des cadres de l'activité, seront pris parmi les capitaines en second.

Le vétérinaire sera choisi, autant que possible, parmi les vétérinaires en premier de l'armée les plus instruits et les plus exercés à la pratique de la castration.

Le maréchal-des-logis chef sera pris parmi les sous-officiers soit du corps de remotes, soit des régimens de cavalerie.

Le corps de remotes se formera :

1°. De tous les hommes de troupes faisant actuellement partie des détachemens permanens, s'ils conviennent au service des remotes, exception faite des enrôlés volontaires qui exprimeraient le désir d'être renvoyés à leurs corps;

2°. De cavaliers des corps de troupes à cheval que choisiront les inspecteurs-généraux d'armes, d'après les instructions de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre;

3°. D'hommes ayant l'habitude et le goût du cheval, soit enrôlés volontaires, soit subsidiairement choisis sur le produit annuel du recrutement des départemens dans lesquels seront établis les dépôts.

9. Les officiers attachés aux dépôts jouiront de tous leurs

droits à l'avancement, et les généraux, inspecteurs des remontes, rempliront à leur égard les fonctions attribuées aux inspecteurs-généraux d'armes.

Les sous-officiers et brigadiers rouleront pour l'avancement sur la portion du corps de remontes comprise dans la circonscription dont fera partie le dépôt auquel ils appartiendront.

10. Les officiers conserveront l'uniforme de leur régiment.

L'uniforme du vétérinaire sera le même que celui des autres vétérinaires de l'armée.

L'uniforme du corps de remontes est réglé ainsi qu'il suit :

Habit-veste bleu mélangé, collet, paremens et passe-poil en drap garance.

Boutons portant au centre : *remontes militaires*.

La forme du schakos, les distinctions, l'armement et le petit équipement seront déterminés par notre ministre secrétaire-d'état de la guerre.

11. Les dépôts sont, quant à la police et à la discipline, placés sous les ordres des lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp commandant les divisions et subdivisions territoriales.

Ces officiers généraux ne pourront, hors le cas d'événemens majeurs et imprévus, disposer des officiers, sous-officiers et cavaliers pour un service étranger à celui des remontes.

12. L'ordonnance sur le service intérieur des corps est applicable aux dépôts des remontes. Toutefois, les officiers n'y seront pas habituellement assujétis aux obligations de tenue imposées par cette ordonnance.

Les officiers de remontes seront considérés dans les cérémonies publiques comme faisant partie de l'état-major de la subdivision où se trouve le dépôt; ils y prendront rang selon leur grade.

TITRE II. *Commandement et administration des dépôts de remontes.*

13. Le commandant du dépôt est le chef du service.

Il reçoit les ordres du ministre de la guerre, est responsable de leur exécution et lui en rend un compte direct et détaillé.

Il commande les officiers et les hommes de troupe employés sous sa direction.

Il dirige et fait effectuer par des officiers de son dépôt les achats ordonnés par le ministre de la guerre, assigne à ces officiers les localités qu'ils doivent explorer, rédige les instructions qui doivent les guider, achète par lui-même lorsqu'il en aperçoit la nécessité, et prend enfin toutes les dispositions qu'il croit utiles dans l'intérêt du bon service.

Les officiers sont employés à l'achat ou à la surveillance du service intérieur, selon les ordres qu'ils reçoivent du commandant du dépôt.

Un officier du dépôt est chargé de la comptabilité et des détails qui s'y rattachent.

14. Les hommes de troupe sont employés à ramener dans les dépôts les chevaux achetés au dehors, à les soigner pendant leur séjour dans les établissemens et à les conduire à leur destination.

15. Un conseil d'administration est chargé de l'administration des dépenses et de leur justification, et est assimilé, pour le mode de comptabilité, de paiement et de régularisation des dépenses, aux conseils d'administration des corps de troupe.

Le conseil d'administration est composé du commandant du dépôt, président, de deux à quatre officiers les plus élevés en grade, selon que le comporte le personnel du dépôt.

L'officier comptable remplit les fonctions de secrétaire.

16. Les fonctionnaires de l'intendance militaire exerceront sur l'administration des dépôts de remotes la surveillance qui leur est attribuée sur l'administration des corps de troupes et des établissemens militaires.

Ils constateront l'effectif, assisteront à la réception des chevaux pour la constater, et arrêteront la comptabilité des dépenses aux époques et dans les formes prescrites par les réglemens.

TITRE III. *Exécution du service.*

17. L'achat doit être direct, et s'opère sans intermédiaire entre le producteur ou le propriétaire, et le commandant du dépôt ou l'officier qu'il prépose aux achats.

Il a lieu, soit au domicile du producteur, éleveur ou propriétaire, soit au chef-lieu du dépôt, soit aux foires, marchés ou autres réunions de chevaux, mais de préférence à domicile.

18. A moins d'autorisation spéciale de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, il est interdit aux commandans des dépôts de traiter pour la fourniture d'un nombre quelconque de chevaux à une époque déterminée et à des prix réglés d'avance.

19. Les chevaux, présentés un à un, seront achetés à prix débattu, sans que le prix moyen résultant de la totalité des achats dans chaque dépôt, et par arme, puisse dépasser le maximum fixé au budget de chaque année.

20. Aucun cheval ne sera acheté, s'il ne réunit les conditions d'âge, de taille, d'aptitude à l'arme ou au service auquel il est destiné. Ces conditions, ainsi que la proportion relative de jumens à admettre, seront réglées dans l'intérêt de la reproduction.

21. Un tableau détaillé des vices réputés rédhitoires par le département de la guerre, et des délais réservés pour constater ces vices, sera publié et affiché dans toutes les communes de la circonscription de chaque dépôt.

La quittance portant garantie stipulera que le vendeur a eu connaissance de ce tableau, et qu'il en accepte les conditions.

22. La vente faite par achat direct soit dans les communes, soit à l'établissement du dépôt, est définitive, sous la garantie indiquée dans l'article précédent, et le paiement en est fait au comptant sur quittance timbrée du vendeur dûment légalisée.

23. Dans les circonstances où il serait indispensable d'employer les courtiers, les commandans de dépôts sont autorisés à en faire usage; mais l'intervention de ces agens sera bornée à l'indication des chevaux, l'achat devant toujours être fait et conclu par les officiers préposés à cet effet.

24. La réception des chevaux s'opère au chef-lieu du dépôt. Une commission composée du commandant du dépôt et de deux membres du conseil délégués à cet effet, assistée du vétérinaire, procède à cette opération en présence du sous-intendant militaire qui en dresse procès-verbal.

Ce procès-verbal énoncera la date de l'achat, le prix, le nom, la profession, la commune du vendeur, l'arme dans laquelle la commission a classé les chevaux, le nom de l'officier acheteur, et les observations auxquelles l'acquisition peut avoir donné lieu.

Si les observations consignées au procès-verbal étaient de nature à provoquer une décision de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, il lui en serait immédiatement référé.

25. La réception dans les dépôts de chevaux qui proviendraient de marchés généraux, s'opérera par les soins des conseils d'administration des dépôts dans les formes prescrites en l'article précédent.

A l'égard des réceptions qui seront à faire sur des points déterminés, le mode d'opérer sera spécialement prescrit par notre ministre secrétaire-d'état de la guerre.

26. Les chevaux admis dans les dépôts seront séparés par arme, par âge et par tempérament, et soumis à un traitement hygiénique propre à les amener progressivement et avec méthode au régime habituel des chevaux de troupe.

L'âge, l'état de santé, la guérison plus ou moins prompte après la castration, détermineront, suivant les diverses saisons de l'année, la fixation du départ.

27. Si, dans les dépôts, des chevaux devenaient, par faiblesse d'organisation, accident ou autre cause imprévue, impropres au service militaire, il en serait dressé procès-verbal, et la remise de ces chevaux serait faite aux domaines sur autorisation de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre.

28. La livraison des chevaux de remonte est faite par le commandant du dépôt aux officiers envoyés du corps pour les recevoir et les amener.

Ces officiers ne peuvent refuser les chevaux qui leur sont livrés, mais sur le contrôle signalétique qui leur est remis, ils doivent consigner, avant le départ, les observations qu'ils auraient à faire sur l'âge, la taille, le signalement, l'aptitude à l'arme, l'état de santé des chevaux, l'état de la ferrure; le commandant du dépôt émet, s'il y a lieu, sur le même contrôle, son opinion contradictoire.

Le visa du sous-intendant militaire constate, *ne varietur*, les observations faites de part et d'autre.

Les officiers envoyés en remonte seront désignés par les chefs de corps, et choisis, sous leur responsabilité, parmi les plus capables de remplir cette mission de confiance.

Elle leur est comptée comme tour de détachement.

29. La conduite des chevaux sera exclusivement confiée aux cavaliers du corps de remonte, à raison d'un homme pour six ou sept chevaux.

Les convois marcheront sous la direction des officiers envoyés par les corps.

30. Pour la conduite des chevaux de remonte, les officiers seront nantis, comme il sera expliqué au titre des dépenses diverses, des fonds nécessaires pour les faire loger et nourrir, à prix débattu, dans les auberges de chaque gîte.

31. Les dispositions relatives à l'achat, à la nourriture et à l'éducation des poulains seront ultérieurement prescrites par notre ministre secrétaire-d'état de la guerre.

TITRE IV. *Des dépenses diverses et de leur justification.*

32. Il sera mis, au commencement de chaque mois, à la disposition du conseil d'administration, au moyen d'ordonnances directes du ministre de la guerre, une somme suffisante pour subvenir aux dépenses présumées du mois suivant.

Les intendants militaires pourront, en outre, sur des crédits qui lui seront ouverts à cet effet, faire faire, subsidiairement et en cas d'urgence, les avances nécessaires dans la forme prescrite par l'ordonnance du 14 septembre 1822.

33. Les allocations de solde, supplémens de solde et indemnités attribuées aux officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers, seront payées au titre de la cavalerie, dont le corps de remonte formera un article spécial.

34. Les officiers des dépôts de remontes recevront la solde et les indemnités de toute nature attribuées à leur grade.

Ils jouiront, en outre, à l'exception du commandant titulaire, du supplément de solde accordé aux officiers employés au recrutement.

35. Les hommes de troupe du dépôt recevront la solde, la masse individuelle et les autres prestations attribuées aux hommes de troupe des régimens de cuirassiers.

Il leur sera alloué, en outre, en raison du service spécial des dépôts, un supplément de solde fixé à cinq centimes par jour.

36. Les officiers envoyés dans les dépôts pour recevoir les chevaux destinés à leurs régimens et les y conduire, jouiront, pendant le temps que durera cette mission, du supplément de solde accordé par l'ordonnance du 19 mars 1823, aux officiers détachés pour le service du recrutement.

37. Les dépenses d'administration seront à la charge de l'officier comptable, dont les frais de bureau seront réglés en conséquence.

38. Les sous-officiers, brigadiers et cavaliers de corps de remonte auront droit à la première mise et à la masse d'habillement.

39. Les dépôts de remontes percevront la masse d'entretien, de harnachement et de ferrage.

Les dépenses ordinaires ou imprévues, à l'acquittement desquelles cette masse devra subvenir, seront faites, selon les localités, par abonnement ou par économie; elles seront acquittées, sur pièces justificatives, à la fin de chaque mois.

40. Les avances nécessaires pour le paiement des dépenses en route, seront faites sur les fonds généraux de la solde, au moyen de mandats délivrés par les sous-intendants militaires, et imputées aux corps dans les décomptes de libération des revues trimestrielles.

Ces dépenses seront réglées, sur pièces justificatives, à l'arrivée de chaque détachement, et le conseil d'administration sera définitivement remboursé par ordonnance du ministre de la guerre.

41. Il est accordé, sur le fonds des remontes, aux commandans des dépôts, un traitement extraordinaire de 1,800 francs à 2,400 francs.

42. L'officier commandant par intérim, en l'absence du chef du dépôt, jouira de la moitié de ce traitement pendant tout le temps qu'il exercera le commandement.

43. Le vétérinaire recevra, sur le même fonds des remontes, un supplément destiné à porter son traitement annuel à 2,400 francs.

44. Les frais de tournée, pour achat de chevaux, seront fixés, d'après un tarif, par jour et par grade.

Les dépenses en seront acquittées sur mandats de l'intendance militaire, appuyés de la déclaration écrite du conseil d'administration, indiquant les jours d'absence des officiers ou du vétérinaire, les communes qu'ils auront parcourues, les foires, marchés ou autres réunions de chevaux, auxquels ils auront assisté.

45. Il sera accordé pour la conduite des chevaux une indemnité fixée par jour, pour les sous-officiers, à 2 fr. ; pour les brigadiers et cavaliers, à 1 fr. 50 c.

Dans cette position, ces militaires ne recevront que la solde dite de présence sans vivres.

46. En cas d'insuffisance dans le nombre des cavaliers de remonte, présents aux dépôts, des palefreniers pourront être pris au dehors, soit pour panser soit pour conduire les chevaux ; le prix de leur journée sera réglé par le conseil d'administration, sous l'approbation du sous-intendant militaire.

47. Le prix du courtage sera réglé par un tarif et acquitté par le conseil d'administration ; les quittances des parties prenantes seront dûment légalisées, et feront connaître les chevaux procurés par voie de courtage.

48. Il ne sera pas alloué de frais pour la castration, mais il pourra être accordé annuellement des gratifications aux vétérinaires qui auront pratiqué le plus fréquemment et avec le plus de succès cette opération.

49. Les chevaux de remonte seront nourris par les magasins de l'État.

Les fourrages qui leur seront distribués seront de première qualité.

La ration sera déterminée par notre ministre secrétaire-d'état de la guerre.

Sur la demande écrite et motivée des commandans de dépôts, les sous-intendants militaires autoriseront provisoirement

et sans délai les substitutions réclamées. Ces fonctionnaires rendront un compte immédiat à l'intendant de la division, qui approuvera les substitutions ou en référera au ministre, selon qu'il jugera convenable.

50. Les ordonnancemens de fonds applicables aux dépôts de remontes seront faits au nom du conseil d'administration, et leur montant sera versé dans une caisse à trois clefs.

Les sorties de caisse pour dépenses faites ou à faire auront lieu conformément aux réglemens en vigueur.

A l'égard des achats, le conseil d'administration sera autorisé à verser sur l'ordre écrit du commandant du dépôt, dans les mains des officiers acheteurs ou dans celles du commandant, s'il doit lui-même faire des achats, les sommes nécessaires pour les effectuer.

51. Les officiers préposés aux achats justifieront au conseil d'administration des dépenses qu'ils auront faites, tant pour l'achat que pour la nourriture des chevaux avant leur réception au dépôt, et le conseil, après avoir admis ces dépenses, les comprendra dans ces comptes généraux.

TITRE V. *Dispositions générales et d'ordre.*

52. Les commandans de dépôt ne borneront pas leur mission à l'acquisition et à la conservation des chevaux qui leur seront demandés par le département de la guerre; ils devront encore, dans un intérêt général et d'avenir, s'occuper des moyens d'activer et de favoriser la production, et d'améliorer les races.

Ils apporteront une attention continue à constater :

Les ressources en chevaux propres aux divers services de la guerre, dans l'étendue de leur circonscription ;

L'accroissement ou la diminution de ces ressources ;

La différence des espèces de chevaux ;

L'amélioration ou le dépérissement des races ;

Les défauts et les qualités les plus ordinaires ;

L'espèce d'étalons qui réussit le mieux sur les divers points ;

Les méthodes diverses apportées par les principaux producteurs ou éleveurs de chaque canton, pour élever, nourrir et abriter les chevaux ;

Les encouragemens donnés au pays ;
 Ceux qu'il serait nécessaire d'y ajouter ;
 La nouvelle direction qu'il pourrait être utile d'imprimer à la reproduction et à l'éducation des chevaux.

Ils entreront en communication, pour obtenir ces renseignements, avec MM. les préfets, les maires, les officiers de l'administration des haras, et informeront notre ministre secrétaire-d'état de la guerre de tout ce qui leur paraîtra propre à perfectionner le service important dont la direction leur est confiée.

53. Des inspections générales auront lieu, soit à des époques fixes, soit inopinément.

Les généraux inspecteurs rempliront, à l'égard des dépôts de remontes, les fonctions dévolues aux inspecteurs généraux d'armes.

Ils prononceront les réformes nécessaires, arrêteront définitivement les comptes au moment de leur inspection, et statueront, s'il y a lieu, sur les dépenses en litige.

Ils prescriront, dans l'esprit de la présente ordonnance, toutes les mesures propres à activer et à régulariser les opérations des dépôts.

54. Les fonctionnaires de l'intendance vérifieront et arrêteront la comptabilité par trimestre et par exercice ; ils assisteront, conformément aux réglemens, MMz les inspecteurs-généraux dans toutes les opérations qui se rattachent à l'administration.

55. Une instruction rédigée par les soins de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre indiquera les règles à suivre, tant dans le service spécial des dépôts de remonte que dans leur administration.

56. Notre ministre secrétaire-d'état de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, le 11 avril 1831.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,
 Maréchal duc de DALMATIE.

L'ordonnance qui précède a été rendue sur le rapport suivant adressé au roi par le ministre de la guerre :

SIRE,

La révolution en divisant les fortunes, l'empire en faisant une énorme consommation de cavalerie, l'industrie en multipliant les voitures publiques, ont concouru à diminuer, pour ne pas dire à faire passer en France l'usage des chevaux de selle : avec l'usage s'en perdit le goût ; et avec le goût l'intérêt d'en élever.

Aussi exista-t-il un moment où l'on put croire que les races manqueraient à leur reproduction.

Depuis, et malgré la paix, l'administration des haras, soit qu'elle n'eût pas suffisamment le but de régénérer et propager les races propres à la guerre, soit qu'elle ne possédât pas, dans son organisation et dans l'étendue des ressources mises à sa disposition, le moyen d'atteindre ce but, n'a obtenu, sous ce rapport, que de faibles résultats. La preuve évidente, c'est qu'aujourd'hui même nous sommes forcés de faire acheter à l'étranger les élémens nécessaires pour porter notre cavalerie à une force qui devrait être celle d'un pied de paix sagement calculé.

Il appartenait au ministère de la guerre, resté presque le seul consommateur de chevaux de selle, d'exercer une active et salutaire influence sur la reproduction et l'amélioration de cette espèce de chevaux. Ce département en avait dans la remonte un moyen efficace ; mais de tous les systèmes de remonte successivement essayés depuis 1785, les dépôts de remonte établis en 1826, sur la proposition de trois commissions comprenant ensemble seize officiers généraux et un inspecteur général des haras, malgré l'imperfection de leur organisation et l'insuffisance de leur personnel, ont produit les résultats les plus faits pour encourager à donner à ce système tout le développement dont il est susceptible.

Bientôt les conseils de départemens et les conseils municipaux ont, dans les pays de production, manifesté le vœu de

voir s'organiser définitivement et se propager des établissements qu'ils sentaient n'être pas moins avantageux à l'agriculture que favorables à l'économie dans les finances et à une bonne composition de la cavalerie.

L'institution de dépôts de remonte concilie en effet tout à la fois l'intérêt du pays, l'intérêt de l'armée et celui du trésor : l'intérêt du pays, en épargnant, au profit principal des producteurs, le salaire d'agens intermédiaires ; l'intérêt de l'armée, en lui assurant des ressources régulières, en la garantissant des inconvéniens attachés à des réceptions en masse et à des achats trop précipités ; l'intérêt du trésor enfin, en l'affranchissant de la fréquence de remplacement, suite ordinaire des mauvais choix.

C'est donc fort des résultats d'une expérience de cinq années et du concours de toutes les opinions compétentes en faveur du système des dépôts de remonte, que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté :

- 1°. De donner aux dépôts existans une organisation définitive propre à ajouter à leurs moyens d'action ;
- 2°. De créer, selon le besoin ou les facilités offertes par les localités, de nouveaux dépôts ;
- 3°. De former de la totalité du service des remontes une branche spéciale du ministère de la guerre.

J'exposerai sommairement les motifs des dispositions principales du projet de création et d'organisation ci-joint.

Centralisation de la remonte. Jusqu'ici la cavalerie, l'artillerie, le génie, les équipages militaires ont effectué leur remonte séparément et par un mode distinct d'opération. De là, entre les agens achetant au compte de ces divers services, une concurrence qui préjudicie au trésor sans profiter au producteur, parce que l'augmentation de prix reste tout entière aux mains d'intermédiaires ; la centralisation de la remonte des différens services soustrait à cet inconvénient. Elle a de plus l'avantage de présenter dans leur ensemble tous les besoins du département de la guerre, d'en faire ressortir aussi l'importance, et, par là, de porter à la production.

Éducation dans les dépôts. Diverses raisons forcent les pro-

priétaires à vendre leurs produits avant l'âge où ils sont devenus propres au service, fort souvent même dans l'état de poulains. L'administration des remontes, en faisant élever les uns et les autres dans des établissemens spéciaux jusqu'à leur entière croissance, levera les difficultés qui empêchent beaucoup de cultivateurs de se livrer à la production, assurera les ressources, et pourra diriger l'éducation dans le but d'un bon service militaire.

Création de nouveaux dépôts. S'il est des départemens où l'élevage des chevaux est pour ainsi dire inhérente au sol et aux habitudes, il en est d'autres en aussi grand nombre où l'on n'attend, pour se vouer avec ardeur à la production, que des débouchés plus assurés et des encouragemens plus actifs.

Ces débouchés et ces encouragemens, on les trouvera dans une extension convenable donnée au système des dépôts de remonte. De nouveaux dépôts seront formés à mesure des besoins et en raison de la disposition des localités à contribuer aux frais de leur établissement.

Le service des dépôts se fera désormais par un personnel spécial et formant corps. Les élémens n'en seront plus pris au hasard, mais choisis parmi les hommes qui auront le plus l'habitude et le goût des chevaux.

Organisation. Les sous-officiers et cavaliers de remonte composeront des escadrons, divisions ou pelotons, selon l'étendue d'opérations de chaque dépôt ; plusieurs dépôts formeront une circonscription municipale.

Les chefs de dépôts par des relations continues avec les autorités locales, les propriétaires et les éleveurs, s'efforceront de concilier à leurs agens la confiance du pays. Ils faciliteront ainsi aux officiers sous leurs ordres la prompte appréciation des ressources ; ils mettront ces officiers à même de suivre la marche de la production, d'étudier et de faire connaître les causes qui la ralentissent ou l'activent.

Avantages de l'achat direct. Le principal avantage du nouveau mode de remonte, c'est l'achat direct. Dans ce système, l'officier de remonte juge par lui-même des élémens de la production, des ressources à venir, des pâturages ; il examine et

discute les procédés locaux d'éducation, et peut ainsi parvenir à déraciner des pratiques routinières, des préjugés nuisibles. Le marché à domicile profite tout ensemble au vendeur de bonne foi et à l'acheteur : au vendeur, car il n'oblige à aucun déplacement ; il n'expose point à une discussion, à une dépréciation publique ; à l'acheteur, car il permet d'examiner et de juger avec moins de précipitation.

Inconvénient des tarifs d'achats. Avec le mode de payer au même taux toutes les remontes d'une même arme, on n'obtenait que rarement un cheval de distinction ; qui encore servait de *laisser-passer* à de très-médiocres. L'achat à prix débattu permet seul de bons choix et n'entraîne pas beaucoup plus de frais.

Age que doivent avoir les chevaux de remonte. Les chevaux de remonte ne doivent avoir ni moins de quatre ans ni plus de huit. On peut admettre les jumens dans la proportion d'un quart. On ne saurait continuer de limiter l'admission au huitième sans trop restreindre les ressources et la faculté d'un bon choix.

Défense d'acheter des marchands. L'habileté des marchands à préparer et à présenter leurs chevaux peut tromper jusqu'à l'officier le plus expérimenté. En conséquence, les dépôts ne devront plus, pour les achats, recourir au commerce sans une expresse autorisation.

Le parti d'acheter les chevaux avant l'âge où l'on a coutume de les mettre en vente prévient la concurrence, et tournera au bénéfice du trésor.

Séjour des chevaux au dépôt. Même dans sa quatrième année, le cheval n'a pas encore acquis tout son développement : il est pour ainsi dire incomplet. Le travail de la dentition, l'apparition des gourmes le recommandent à des soins particuliers. Le soumettre en cet état aux fatigues d'un déplacement, serait l'exposer au risque d'une mort presque certaine. Un danger réel menace également tout cheval, même formé, faisant route dans une saison rigoureuse. Il est donc important de pouvoir garder dans les dépôts jusqu'à parfait développement les che-

vaux non faits encore, et jusqu'au retour du printemps ceux achetés au commencement de l'hiver.

Conduite des chevaux à leur destination. Jusqu'ici les remontes étaient amenées aux corps par des détachemens temporaires et voyageaient par journées d'étapes. Ainsi de jeunes chevaux, dont l'état de faiblesse eût exigé les plus grands ménagemens, se trouvaient livrés à des hommes le plus souvent incapables ou insoucians. Ils étaient forcés à parcourir des distances mal proportionnées à leurs forces et condamnés à attendre, dans des écuries souvent délabrées, quelquefois sans fermeture ni litière, la livraison de fourrage rarement convenable à leur état et à leur âge.

Ce mode de conduite sera abandonné; à l'avenir les régimens n'enverront au lieu de détachemens qu'un officier qui recevra des mains du chef du dépôt les chevaux destinés à la remonte de son corps; cet officier les fera conduire par des sous-officiers et cavaliers du dépôt mis à cet effet sous ses ordres, et subsidiairement, mais seulement dans le cas d'insuffisance du personnel du dépôt, par des gens du pays, habitués à ce genre de conduite.

Les chevaux de remonte seront menés accouplés selon le procédé des marchands; ils seront logés dans les écuries des auberges; l'officier dirigeant la conduite aura soin de leur faire donner, à prix débattu, une nourriture abondante et de bonne qualité.

Institution de conseils d'administration. L'ordonnance institue dans chaque dépôt, sous la surveillance et la direction des membres de l'intendance, des conseils d'administration. Les attributions de ces conseils sont réglées de manière à concilier à la fois la régularité des formes et la liberté d'action que réclame le genre de service auquel ils doivent s'appliquer.

Des généraux inspecteurs des remontes. Enfin, des généraux inspecteurs seront chargés d'aller fréquemment dans les dépôts activer et régulariser les opérations, et remplir, d'ailleurs, les fonctions d'inspecteurs d'armes.

De la connexité des dépôts de remonte et des haras. Les dépôts de remonte ainsi organisés et successivement étendus à toutes

les parties de la France où ils seront utiles pourront, par la suite, faire double emploi avec les dépôts d'étalons; car le but des haras et des dépôts d'étalons n'est-il pas d'assurer la reproduction de toutes les espèces indistinctement, comme celui des dépôts est de procurer des chevaux propres à la cavalerie, à l'artillerie et aux équipages?

Les agens des dépôts d'étalons et ceux des dépôts de remonte doivent également, en effet, parcourir le pays et se mettre en rapport avec les éleveurs, les uns pour faire produire, les autres pour acheter.

Ainsi les fonctions de l'administration productrice et celles de l'administration qui consomme peuvent se trouver tellement rapprochées qu'elles paraissent presque se confondre, et que, d'un rapport aussi intime à une complète réunion, il n'y ait plus qu'une transition aussi facile qu'avantageuse.

On ne peut disconvenir qu'on trouverait à la réunion des deux administrations en une seule, sous le titre complexe d'*administration des haras et remontes*, à la fois simplification et économie.

Cette combinaison obtient en Autriche un succès tel, que le général comte Henry de Hardegg, directeur des haras et remontes de ce pays, put, en 1822, livrer 30,000 chevaux pour l'expédition de Naples, et s'engager à en fournir encore autant dans un très-court délai.

En France même, un essai de l'introduction d'un dépôt d'étalons dans l'Ecole de cavalerie a pu, quoique assez restreint, donner une idée des avantages que ce mode procurerait.

En conséquence de ce qui précède, j'ai l'honneur de proposer à l'approbation de Votre Majesté, l'ordonnance ci-jointe portant organisation du service général des remontes.

Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,

Maréchal duc DE DALMATIE.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE

Séance publique du dimanche 10 avril 1831.

Rapport sur le concours pour des ouvrages, des mémoires et des observations de médecine vétérinaire. — *Commissaires*: MM. Tessier, Girard, Huzard fils, A. Yvart, Huzard père, rapporteur. — 1° *Mention honorable* des mémoires envoyés par par MM. Bouin, vétérinaire au dépôt d'étalons de Saint-Maixent (Deux-Sèvres); Revell, vétérinaire en chef au 5^e régiment de hussards; Cattel, vétérinaire au Mont-de-Suans, arrondissement de Baume (Doubs); Jacob, vétérinaire au 11^e régiment de dragons;

2° *Grande médaille d'argent* à MM. Belhomme, vétérinaire à Coucy (Yonne); Saussol, vétérinaire en chef au 18^e régiment de chasseurs; Decaix, vétérinaire au même régiment;

3° *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, d'Olivier de Serres, à MM. Lecoq, vétérinaire à Bayeux, secrétaire de la Société vétérinaire des départemens de la Manche et du Calvados; Charlot, vétérinaire-pharmacien, à Saint-Aignan (Loir-et-Cher);

4° *Médaille d'or* à l'effigie d'Olivier de Serres, à M. Didry, vétérinaire à Montmedy (Meuse); Mangin, vétérinaire à Verdun, même département;

5° *Collection des mémoires de la Société*, à M. Gailleux, vétérinaire au dépôt des remontes, à Caen, président de la Société vétérinaire des départemens de la Manche et du Calvados.

Nota. MM. Grogner, professeur à l'École royale vétérinaire de Lyon; Levrat, vétérinaire à Lausanne, en Suisse; Fauvet, vétérinaire à Rome; Tamberlicchi, vétérinaire à Forli, dans les États-Romains; B. Gaspard, docteur-médecin à Saint-Étienne en Bresse (Saône-et-Loire); Gaultet, vétérinaire à Bar-sur-Aube (Aube), ayant été nommés correspondans de la Société, dans les séances publiques précédentes, et ayant,

par ce titre, obtenu le maximum des récompenses qu'elle puisse décerner, la Société n'a pas cru devoir comprendre dans le concours les mémoires qu'ils lui ont adressés; elle se borne à les mentionner avec éloges, pour entretenir l'émulation parmi MM. les vétérinaires.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal de médecine vétérinaire théorique et pratique.

Numéro de janvier 1830.

Table des matières. — 1° Recherches d'anatomie et de physiologie pathologiques; par M. Dupuy.

2° Infiltration tuberculeuse du poumon du bœuf; par MM. Dupuy et Prince.

3° Observations et réflexions sur l'éléphantiasis des bœufs; par M. Taiche.

4° Observation de vomissemens contre nature sur un cheval; par le même.

5° Dégénérescence squirrheuse de la caillette, observée sur une vache; par M. Cailleau.

6° Expériences sur le camphre; par M. Dupuy.

Variétés. — 7° Sur l'identité du fluide nerveux et du fluide électrique; par le docteur David.

8° Clinique de l'École de Toulouse pendant le mois de novembre 1830.

Article 1^{er}. D'après M. Dupuy, Cabanis aurait dit qu'un petit nombre d'années suffirait aujourd'hui pour vérifier *tous les faits* dont se compose la médecine vétérinaire, répéter toutes les expériences, en constater les résultats. Sans rechercher si c'est bien là ce qu'a dit Cabanis, et s'il a eu raison de le dire, nous nous contenterons de faire connaître à nos lecteurs que M. Dupuy annonce qu'il vient de commencer un plan d'expériences qui, s'il était adopté et si les autorités lui fournissaient les moyens d'en poursuivre l'exécution, lui permettrait de

résoudre enfin tous les problèmes de la médecine, et de l'élever par sa certitude au niveau de toutes les autres sciences, pour peu qu'on voulût ensuite perfectionner les méthodes pratiques déjà bien améliorées par les expériences. Viennent ensuite de très-longes détails de toutes les expériences physiologiques qu'il serait possible de faire sur la digestion, la circulation, le sang et ses globules, la moelle épinière la section des pneumogastriques, etc. — On ferait encore d'autres expériences ayant pour objet de constater les effets des médicaments et des poisons sur l'économie des animaux. — De plus, on aurait les moyens de classer les maladies des animaux d'après les connaissances fournies par l'anatomie pathologique. — On aurait en outre l'avantage de rapprocher les symptômes observés pendant la vie des lésions trouvées après la mort, etc..., et beaucoup d'autres avantages encore, que M. Dupuy continue à énumérer, et dont la suite est renvoyée à un prochain numéro.

Comme on le voit, il ne s'agit de rien moins que de reconstruire la médecine vétérinaire de toutes pièces. Veuillez donc les autorités être en aide à M. Dupuy ! et puissent, cette fois, se réaliser les promesses trop souvent oubliées de cet infatigable expérimentateur. Nous serons heureux d'avoir à enregistrer les immenses résultats dont la science sera redevable à ses travaux.

Article 2. A l'ouverture d'un bœuf, MM. Dupuy et Prince ont trouvé dans le tissu pulmonaire un petit nombre de tubercules à l'état de crudité, ressemblant à la matière des os. Ces tubercules sont dépourvus de kystes, mais sont entourés d'une auréole inflammatoire. Leur présence a déterminé l'engouement inflammatoire du tissu pulmonaire. Le parenchyme des deux tiers antérieurs du poumon est remplacé par une matière jaune, dure, d'aspect caséux, renfermant une infinité de granulations très-dures, semblables à des fragmens d'os; on n'y rencontre ni artères ni veines; mais des canaux blanchâtres à parois minces, terminés en cul-de-sac (ce sont évidemment les bronches), remplis d'une matière glaireuse comparable à du blanc d'œuf. Cette production est divisée en lobules séparés par un tissu cellulaire exempt de toute altération. Les

ganglions lymphatiques des bronches offrent au milieu de leur tissu propre, la même altération que le tissu pulmonaire. Celui-ci, coupé en lames minces mises à l'étuve, s'est recouvert de phosphate et de carbonate de chaux. Nous aurions désiré que l'analyse chimique eût prouvé la présence de ces sels; et tout en admettant leur existence, nous croyons que cette altération ne peut être comparée à une *infiltration tuberculeuse*, puisque des recherches récentes sur les tubercules ont démontré que la matière animale y était en proportion plus grande que les sels calcaires. M. Dupuy n'a fait que reproduire ici les idées émises dans son ouvrage sur la *pommelière*, qu'il appelle *phthisie tuberculeuse*, et que M. Delafond désigne, avec plus de raison, selon nous, sous le nom de *phthisie calcaire*, d'après la nature des produits qui la constituent.

Article 3. — M. Taiche donne comme des exemples de l'éléphantiasis du bœuf, les trois faits suivans. — *Premier fait* : Deux bœufs, paraissant malades depuis deux jours, sont présentés à M. Taiche, qui observe les symptômes suivans : Tristesse, tête basse, respiration fréquente, température du corps élevée, peau très-sensible; pouls plein, fréquent; *tuméfaction et rougeur du muflle; engorgement des quatre membres et du fourreau; aspect érysipélateux de la peau sur les faces de l'encolure, au défaut des coudes et à la face interne des cuisses.* — Ces animaux sont debout, immobiles et semblent assoupis. (Large saignée, diète; boissons adoucissantes; nitrées; lavemens émolliens, bain de rivière.) — Le lendemain, mieux marqué; on les envoie quelques instans au pré. Le surlendemain, le mieux ne continuant pas, nouvelle saignée. La guérison fut prompte et l'engraissement eut lieu peu de temps après.

Second fait. Chez le bœuf sujet de cette observation, les bourses et les cordons testiculaires sont le siège d'un engorgement inflammatoire, suite de l'ablation des testicules atrophiés après le bistournage. Tristesse, tête basse, pouls fréquent; conjonctive injectée, muflle rouge, rumination rare et incomplète; l'animal n'a pas mangé de la nuit. (Large saignée, breuvages de décoction d'orge, abstinence d'alimens solides.) — Trois heures après, la rougeur du muflle est considérablement

augmentée; cette couleur se fait aussi remarquer sur les faces latérales de l'encolure. M. Taiche n'a plus revu ce bœuf, qui mourut cinq jours après.

Troisième fait. Bœuf de travail, âgé de six ans : tristesse; appétit presque nul, irrégulier; rumination rare; chaleur générale du corps, brûlante vers la tête; pouls embarrassé; marche chancelante; membres antérieurs engorgés. Il y a trois jours que le malade est dans cet état. (Saignée de huit livres; trois lotions par jour d'un mélange tiède de vin et d'eau sur les membres; vu la chaleur de la saison, l'animal restera dehors pendant la nuit et à l'ombre des arbres pendant le jour.) — Le lendemain, l'abattement est plus grand; pouls plus développé; rumination plus complète, déjection facile: une tumeur énorme, médiocrement chaude, existe au fanon; on la traverse par un séton; il s'en écoule une verrée de sérosité sanguinolente. (Même lotion que la veille.) — Trente-neuf jours après, M. Taiche revoit ce bœuf, qu'il croyait guéri et qu'il trouve dans l'état suivant : Maigreur générale; engorgement des quatre membres; cuir adhérent, épaissi et fendillé, parsemé de crevasses, dont beaucoup sont saignantes, notamment vers la tête où elles sont réunies et représentent de larges surfaces ulcérées. — Du reste, peu de tristesse et de souffrance apparentes; l'animal se lèche, comme s'il était bien portant. — On conseille le régime suivant : Comme il fait déjà froid, le malade restera à l'étable, et n'ira au pré que deux ou trois heures par jour, quand il fera beau. On le nourrira avec de bon foin, donné en petite quantité à la fois, et avec de la bouillie de farine d'orge et de seigle. Lotion d'eau tiède miellée autour et dans l'intérieur de la bouche; on lavera tout le corps avec de l'eau tiède; on couvrira le malade après le lavage, et on fera aussi des frictions sèches. Ce régime fut suivi pendant huit jours, au bout desquels on se dégoûta, et l'animal fut sacrifié.

Que ces trois faits aient de l'analogie avec ceux rapportés par MM. Cruzel (1) et Gellé (2), sur l'éléphantiasis des bœufs, c'est ce que nous pouvons bien admettre; mais s'ils

(1) *Journal pratique*, année 1829, pag. 721. M. Cruzel renvoyait à

étaient les seuls que l'on pût invoquer pour prouver l'existence de cette maladie sur ces animaux, il y aurait lieu, ce nous semble, de conserver des doutes. En effet, ce n'est que dans la seconde visite faite au sujet de la troisième observation, qu'ont été reconnues des lésions qu'on peut rapporter à l'éléphantiasis, mal caractérisé sur les deux bœufs de la première observation, et dont rien ne prouve l'existence sur l'animal qui a fourni la seconde. M. Taiche, qui assure avoir vu un grand nombre d'animaux affectés de cette maladie, qu'il croit un éléphantiasis, aurait dû choisir des exemples où l'altération cutanée qui constitue ce genre d'affection fût plus évidente. De ce que le changement de nourriture, la saignée et la migration font souvent disparaître cette maladie, de ce qu'elle se développe de préférence dans certains prés où se trouvent beaucoup de graminées vivaces et de renoncules, M. Taiche pense qu'elle n'est que secondaire à une phlegmasie gastro-intestinale. Nous aurions bien des choses à dire ici sur cette tendance qu'on a depuis quelques années à voir le point de départ de toutes les maladies dans la muqueuse gastro-intestinale, à ne trouver plus que des *gastro-cystites*, *gastro-cutites*, *gastro-pneumonites*, etc..., à tout expliquer par des *connexions* ou *irradiations sympathiques*, etc. Nous nous contenterons d'observer qu'au lieu de faire des conjectures, M. Taiche aurait dû ouvrir quelques bœufs; c'eût été le meilleur moyen de conviction pour lui comme pour nous; et s'il avait réellement reconnu une inflammation gastro-intestinale, il aurait changé sa méthode curative, et n'aurait plus envoyé ses malades au pâturage, ou ordonné du foin le lendemain même de la saignée, pendant la période d'état de la maladie.

Article 4. — Un cheval qui a beaucoup bu et passé une nuit très-fraîche dans un pâturage, présente un ensemble de symptômes que M. Taiche regarde comme ceux d'une indigestion;

un prochain numéro la suite de ce premier article : nous l'avons vainement attendu jusqu'à présent. C'est un désappointement auquel M. Dulpuy a depuis long-temps habitué les lecteurs de son journal.

(2) Recueil de médecine vétérinaire, année 1827, pag. 42.

il fait des efforts pour vomir, et rend, principalement par les narines, des matières glaireuses; il n'en sort que très-peu par la bouche; ces vomissemens sont plus fréquens après une demi-heure de promenade. Il avale avec peine un demi-litre d'infusion de thé. (Bouchonnement, couverture, promenade.) Mieux sensible au bout d'une demi-heure; efforts pour vomir moins fréquens. (Nouveau breuvage d'infusion de thé; lavemens d'eau de son, que l'animal rend avec beaucoup de gaz.) Quatre heures après la visite de M. Taiche, le vomissement n'a plus lieu, tous ces symptômes ont disparu. — C'est un exemple à ajouter à tous ceux que nous avons déjà publiés, et qui prouve que le vomissement, dans le cheval, n'est pas toujours le symptôme d'une lésion incurable.

Article 5. — Cette observation sur le squirrhe de la caillette ne renfermant rien qui n'ait été dit avec plus de détail dans deux mémoires insérés dans notre journal (1), nous pouvons nous dispenser d'en présenter l'analyse.

Article 6. — Avant de parler de ses expériences sur le camphre, M. Dupuy rappelle avec détails les caractères physiques et chimiques de cette substance, les plantes qui la fournissent, les caractères botaniques et le pays du *Laurus Camphora*; le procédé d'extraction du camphre, sa composition, les propriétés qu'on lui suppose; la dose à laquelle on l'administre ordinairement et le mode d'administration. — Peu satisfait de ce qui a été dit sur les effets du camphre par les auteurs qui l'ont précédé, M. Dupuy a cru utile de faire des expériences. En voici le résumé très-succinct :

Première expérience : Une jument de trait, de quinze ans, prend une demi-once de camphre. Plénitude et accélération du pouls; augmentation de la respiration et de la température du corps. On remarque une grande sensibilité de la région crânienne, des mouvemens convulsifs dans les muscles de la

(1) Observations sur le cancer de la caillette et du pylore dans le bœuf, par M. Bernard, vétérinaire à Parthenay; n° de janvier 1829. — Gastro-entérite dans les animaux à grosses cornes, par M. Gellé; n° de juin 1829.

queue. L'air expiré est chaud et exhale une forte odeur de camphre. Tous ces symptômes ont disparu trois heures après l'administration. — Le lendemain, on administre à cette même jument quatre onces de camphre : au bout d'une heure, outre les symptômes ci-dessus relatés, on remarque des mouvemens convulsifs dans les muscles de l'encolure, avec agitation brusque et secousses rapides de la tête, comparables aux effets de fortes commotions électriques. Agitation convulsive du globe de l'œil, dilatation de la pupille, vision suspendue. L'animal appuie la tête contre la muraille; les mâchoires sont fortement écartées. Abandonné à lui-même, le sujet tourne en cercle, tombe et se relève presque aussitôt. Le moindre bruit le surprend et augmente les accidens. Une saignée de six livres produit un peu de calme. — Après trois quarts d'heure, nouvelle exacerbation; une seconde saignée est suivie d'une rémission qui dure une heure et demie, et à laquelle succède une troisième puis une quatrième attaque. On observe que les fléchisseurs sont principalement le siège des mouvemens convulsifs généraux, et que ceux-ci coïncident avec les battemens du cœur sur les côtes. La peau se couvre de sueur; il y eut jusqu'à cent pulsations. Au bout de douze heures, on fait périr l'animal par effusion de sang, pour mettre fin aux souffrances horribles qu'il paraît endurer.

Autopsie. — Quelques rougeurs avec infiltration sur la muqueuse de la pointe du cœcum, de la portion cœco-gastrique, et de la vessie; quelques ecchymoses dans les cavités du cœur, notamment dans le ventricule gauche, rougeur du tissu pulmonaire, des plexus choroides et de la membrane nasale.

Deuxième expérience. Une vache de deux ans prend une once et demie de camphre sous forme de breuvage. Une toux convulsive en suit immédiatement l'administration, comme si une partie du liquide avait pénétré dans le larynx; aussitôt la bête devient chancelante et s'éloigne de sa crèche, et les mêmes phénomènes signalés sur le sujet de la précédente expérience se succèdent, mais avec plus de rapidité. Enfin, la malade tombe, se livre à des mouvemens qui paraissent involontaires, et meurt au milieu des plus horribles convulsions.

Autopsie. Rougeur de la muqueuse du pharynx, de la cail-

lette, de l'intestin et du larynx; beaucoup de sérosité dans les ventricules du cerveau et dans la gaine rachidienne. M. Dupuy insiste sur l'existence d'un fluide aëriiforme dans les vaisseaux encéphaliques et cardiaques.

Troisième expérience. Elle a donné des résultats tout-à-fait semblables aux précédens.

Et voilà que tout d'un coup, par un de ces écarts d'imagination que rien n'explique, par une de ces transitions brusques que rien n'amène et qui étonnent le lecteur qui croit à la nécessité de l'ordre et de la succession dans les idées, M. Dupuy, oubliant que c'est du campfire qu'il nous entretient, nous reporte au milieu de l'épizootie de 1795, et nous rappelle qu'à la page 28 de son *Essai sur les épizooties*, le docteur Guersent a signalé l'attention particulière que lui, M. Dupuy, avait portée dans l'examen du système nerveux. « M. Dupuy, est-il dit, a observé 1° que dans différens animaux qui avoient succombé » à ces épizooties, la moëlle épinière était plus injectée, plus » molle que dans l'état naturel, notamment dans la région » lombaire où elle était ramollie, à tel point qu'au moindre » attouchement on la réduisait en bouillie, 2° que les filets ner- » veux étaient parsemés de très-petites ecchymoses, 3° que » les ventricules de cerveau étaient assez souvent remplis de » sérosité, etc.; etc. Or, devinez, lecteur, pourquoi ce hors-d'œuvre si mal à propos présenté? C'est pour trouver l'occasion d'adresser à notre collaborateur, M. Bouley jeune, un reproche aigre-doux bien injuste assurément, puisqu'il repose sur l'omission qu'aurait faite ce vétérinaire de mentionner ces détails dans l'excellent mémoire qu'il a publié dans notre Recueil (2) sur les maladies

(1) Nous ne savons pourquoi M. Dupuy fait spécialement remarquer la présence de ce fluide aëriiforme dans les vaisseaux. Rien n'est plus commun, surtout dans les veines cérébrales et cérébelleuses, dont la pellucidité des parois laisse facilement distinguer les points où les globules du sang sont séparés par un fluide qui ne nous paraît autre chose que l'air atmosphérique qui a pénétré dans le système vasculaire, au moment où les vaisseaux ont été ouverts.

de la moelle épinière; et en même temps pour réclamer l'antériorité du travail et des découvertes sur ce sujet important. Nous pensons, nous, 1^o que, bien que M. Bouley n'ait pas fait une mention spéciale des faits dont vient de parler M. Dupuy, il a rendu aux travaux du directeur de Toulouse tout l'hommage qu'ils méritaient, en disant : « Parmi ceux qui se sont » particulièrement occupés des maladies sur la moelle épinière, » il faut citer surtout M. le directeur Dupuy; ce savant est le » premier chez nous qui ait fait sentir combien était impor- » tante l'étude des altérations du prolongement rachidien; il » a recueilli sur ce sujet une foule de faits consignés dans les » comptes rendus des écoles, et dans les *journaux* de méde- » cine humaine et *vétérinaire*, desquels il résulte que le ramol- » lissement de la moelle épinière est fréquent chez nos ani- » maux domestiques, etc., etc.... » Or, le fait dont l'omission a été si sensible à M. Dupuy ayant été publié dans le *Journal pratique de médecine vétérinaire* (février 1829), se trouve donc cité d'une manière générale par M. Bouley jeune.

2^o Que ce fait, raconté avec tous ses détails, n'aurait rien ajouté à l'intérêt que présente le mémoire de M. Bouley, puisque ce praticien avait pour but essentiel, dans ce travail, de faire connaître les altérations de la moelle épinière dans leurs rapports avec la paraplégie : aussi n'a-t-il donné quelque développement qu'à celles des observations dans lesquelles on observait ce symptôme; 3^o qu'il est assez étrange que M. Dupuy prétende à l'antériorité des recherches et des découvertes sur les maladies de la moelle épinière, et qu'il s'en adjuge ainsi tout le mérite. Eh quoi! suffirait-il donc d'avoir indiqué vaguement dans le cours d'une observation, que tel organe était altéré, pour venir ensuite réclamer l'antériorité sur un auteur qui, quelques années plus tard, après avoir étudié laborieusement les maladies de cet organe, en aura développé avec méthode et précision la nature, la cause, la marche, les terminaisons et le traitement? A ce compte, M. Dupuy a raison. Mais il n'en est point ainsi : et pour nous borner à ce

(1) N^o de décembre 1829, etc., etc.

qui est en question, nous regardons comme singulièrement injuste la prétention de M. Dupuy, dont quelques notes éparées sur la moelle épinière, sans but comme sans conséquence, n'ont pu être que d'un très-faible secours à M. Bouley jeune, dans l'exécution de son travail. *Il ne faut pas prendre à César ce qui appartient à César.*

Nous passons sous silence les septième et huitième articles qui n'offrent aucun intérêt; seulement, nous remarquerons en passant qu'il est fâcheux qu'à l'école de Toulouse spécialement consacrée à la médecine des ruminans, on n'ait, pendant tout le mois d'octobre, visité qu'un bœuf et une vache à la Clinique, et procédé à l'ouverture de deux bœufs, deux vaches et un veau.

AVIS. — A vendre établissement de maréchallerie vétérinaire, situé au centre de Paris, et composé d'une très-bonne clientèle. S'adresser rue de Bondy, n° 48, nouvelle maison d'affaires, et chez M. Cosson, imprimeur, rue St-Germain-des-Prés, n° 9.

Après de longs et honorables services, M. Girard vient de quitter la direction de l'École d'Alfort. M. Yvart a été nommé directeur-professeur à cette école. Dorénavant les mémoires, livres et brochures relatifs à la rédaction du Recueil de médecine vétérinaire, pourront être remis à l'école d'Alfort, ou à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, n° 16, à l'adresse de M. Girard, qui coopérera, comme par le passé, à la rédaction de ce journal. M. Girard continuera ainsi de remplir une carrière qu'il a déjà parcourue de manière à se placer parmi les hommes qui ont été les plus utiles à l'art vétérinaire.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

Observations sur la jurisprudence commerciale vétérinaire.

Par M. BERNARD, professeur-adjoint à l'École vétérinaire de Lyon.

Les différentes provinces de la France étaient autrefois régies par des coutumes très-diverses et souvent contraires, et par des usages plus bornés encore et plus défectueux.

L'usage, disent les jurisconsultes, est une règle non écrite, et la coutume représente une règle écrite dont la rédaction a été ordonnée par l'autorité souveraine.

Les usages, selon Denisard, s'établirent par le libre consentement des peuples, et ils prirent insensiblement le caractère de loi, lorsqu'une longue tradition les eut consacrés. Cependant ils donnaient lieu à beaucoup de contestations. Comme ils n'étaient point écrits, chacun prétendait avoir la règle pour soi, et l'on trouvait souvent des témoins qui déposaient pour ou contre; on sentit donc la nécessité de les rédiger, et c'est à Saint-Louis que remonte cette première entreprise. Ces coutumes, encore très-défectueuses, furent révisées à différentes époques, et la rédaction

Tom. VIII. Mai 1831.

17

en fut achevée et arrêtée sous François I^{er}, par Bourdot de Richebourg.

Le Code civil a paru ; et, par une uniformité plus en rapport avec notre état de civilisation, il a fait disparaître cette diversité de lois, qui ne pouvait appartenir qu'à la législation d'un autre temps.

Les animaux, si utiles à l'agriculture et au commerce, ne pouvaient en aucun temps être passés sous silence. En effet, on les voit sous les Romains, confondus comme objet de commerce, avec les esclaves ; et tout porte à croire que les mêmes vices rédhibitoires leur étaient communs. Dans les coutumes, les animaux sont toujours considérés comme un objet spécial de commerce, et des vices particuliers de rédhhibition leur sont attribués. C'est sous ce rapport que la législation des coutumes et des usages est des plus vicieuses.

En effet, ces usages n'ont pu s'introduire qu'à une époque où la médecine vétérinaire était toute de préjugés, dans ces temps où les écuyers et les maréchaux étaient seuls en possession de l'exercer. On n'avait alors que des notions grossières sur la nature des maladies du bétail, sur leur durée, leur marche, le temps qu'elles mettent à se développer, etc.

Les usages et les coutumes en font foi. La même maladie qui est rédhibitoire dans un pays ne l'est pas dans un autre ; telle maladie qui devrait être partout rédhibitoire, ne se trouve cependant dans aucune coutume ; mais ce qui est surtout contraire au droit commun, c'est la durée accordée pour l'exercice de l'action rédhibitoire. Dans certains pays, l'acheteur

a trente et même quarante jours pour intenter son action, tandis que quelquefois, pour la même maladie, l'usage d'un autre pays n'accorde que huit ou neuf jours. Or, dans ce délai de quarante jours, beaucoup de ces maladies peuvent se développer, et l'usage fera peser sur le vendeur une responsabilité qui ne lui appartient pas, tandis que d'un autre côté il existe des maladies dont la cause peut être attribuée au vendeur, et qui peuvent ne pas se développer dans le délai de huit jours; et l'usage, dans ce cas, privera l'acheteur de son droit de garantie, en le rendant illusoire.

Les vétérinaires, qui sont souvent consultés dans les achats de chevaux et de bestiaux, s'affligeaient depuis long-temps de ces abus, et ils accueillirent avec reconnaissance une loi générale et uniforme qui devait déraciner des coutumes dont l'application était si peu en harmonie avec l'état actuel de leur art. Déjà notre inspecteur général, M. Huzard, avait tracé des règles d'une jurisprudence vétérinaire qu'adoptèrent les écoles, et que les tribunaux de commerce de Paris et de Lyon confirmèrent par des jugemens nombreux et équitables.

Prenant pour base les termes si précis de l'article 1641 du Code civil, M. Huzard et les écoles présentaient, comme entraînant une action rédhibitoire, tous les vices cachés au moment de la vente, et dont l'acheteur n'a pu se convaincre lui-même; ces vices ou ces maladies graves qui rendent la chose impropre au service auquel on la destine, ou qui diminuent tellement sa valeur que l'acheteur ne l'aurait pas ac-

quise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus (1).

Cependant, plusieurs tribunaux de France ne prennent encore pour règle de leurs décisions que l'ancienne coutume du lieu où ils sont établis; et un avocat de la Cour royale de Paris, M. Legat, vient de prendre la défense de cette jurisprudence contre l'avis de M. Huzard, ou plutôt en opposition à la jurisprudence commerciale des tribunaux de deux villes principales, Paris et Lyon.

Dans un petit ouvrage intitulé : *Manuel des marchands et acheteurs de chevaux et de bestiaux* (1828), M. Legat tend à prouver que la jurisprudence de ces deux tribunaux cités est mauvaise, et que la seule vraie pour les cas rédhitoires des animaux est celle des anciens usages conservés par le Code civil, et suivie par la plupart des tribunaux de commerce de la France.

Je reconnais avec M. Legat que les vétérinaires, par leur profession, sont étrangers à toute discussion sérieuse de la loi (du moins je déclare mon incompetence); cependant, puisqu'il existe une foule d'ouvrages où les jurisconsultes ont par de savans commentaires rendue facile l'intelligence de la loi, nous pourrions peut-être aussi les consulter et choisir parmi eux les autorités qui nous seraient le

(1) Malleville pense que ce troisième cas, celui où l'acheteur en aurait donné un moindre prix, ne doit pas donner lieu à l'action rédhitoire; cela favoriserait trop, dit-il, l'inconstance des acheteurs et entraverait le commerce.

plus favorables. Qu'a fait autre chose M. Legat? Mais, je le répète, ce n'est point une discussion de droit que nous voulons soutenir ici; et si j'examine les motifs d'une opinion contraire à la nôtre, c'est pour que d'autres jurisconsultes les apprécient et nous éclairent.

Ce qui nous appartient, à nous vétérinaires, c'est de montrer que la législation des usages, fût-elle fondée en droit, est tout-à-fait en contradiction avec les connaissances actuelles sur la nature des maladies des animaux; qu'elle est inapplicable si l'équité n'est pas un mot, et si les législateurs modernes ont voulu consacrer ce principe éternel, la *bonne foi*, qui caractérisait le contrat de vente chez les Romains.

PREMIÈRE QUESTION. — *Quels vices sont ou ne sont pas rédhitoires, le Code civil ne les désignant pas nominativement?*

L'article 7 de la loi du 30 ventose an 12, qui prononce l'abolition des coutumes, statuts et réglemens, ne fait pas mention des usages; de plus, les articles 1648 et 1736 du Code civil y renvoient spécialement. Les usages sont donc en *partie* conservés par le Code.

Mais voici la question : les législateurs, en les conservant, ont-ils voulu leur accorder souveraine autorité dans les matières y ayant rapport et formant l'objet du Code, ou seulement en appeler à cette ancienne règle pour les cas qui ne sont pas déterminés dans la loi nouvelle?

En considérant combien peu ils sont rappelés, ne

paraît-il pas que le Code n'a voulu conserver dans les usages que ceux qui règlent les points qu'il a laissés indécis ? Tel est le délai pour l'exercice de l'action rédhibitoire ; mais quant à la nature du vice qui donne lieu à cette action, n'est-elle pas déterminée d'une manière bien précise par l'art. 1641 ? Si les vices des animaux n'y sont pas spécialement désignés, n'est-ce pas que le législateur, au lieu d'entrer dans des détails minutieux et inutiles, a dû seulement poser un principe fécond en conséquences, selon l'expression même de M. Legat ? C'est donc méconnaître ce principe et en répudier les conséquences que de n'admettre au nombre des vices rédhibitoires que ceux compris dans les usages du lieu où la vente a été faite. Une disposition aussi importante que celle-là valait bien la peine d'être exprimée, et pourtant l'article 1641 n'en dit rien. Sur quoi cet auteur fonde-t-il donc son opinion, que l'usage seul doit régler la nature des vices rédhibitoires ? Il cite l'opinion des jurisconsultes, Favard Langlade, Faure, Grenier (1). Nous sommes forcés de convenir que ces autorités

(1) Favard de Langlade (*Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale et administrative*): « Le délai pour l'exercice de l'action rédhibitoire varie à l'infini dans les pays coutumiers. Il serait peut-être à désirer que le Code civil, qui établit l'uniformité sur tant d'objets, l'eût également établie pour l'action rédhibitoire ; il aurait sans doute prévenu par là beaucoup de contestations ; mais, quoi qu'il en soit à cet égard, il faut s'en tenir à la disposition de l'art. 1648, et se conformer, pour l'exercice et la durée de l'action rédhibitoire, aux usages locaux. »

M. Faure (*Rapport au tribunal*): « La question de savoir si

paraissent d'abord tout en sa faveur ; cependant, quelque respectables qu'elles soient, on peut demander si l'opinion de quelques jurisconsultes peut l'emporter sur les termes précis d'une loi, et certes, l'article 1641 ne peut pas donner lieu à une fausse interprétation.

Cette opinion indiquait sans doute la meilleure jurisprudence à suivre pour le moment, sur une matière où l'on manquait de renseignemens positifs ; mais en ne l'insérant pas dans la loi, ces jurisconsultes ont voulu conserver dans son intégrité le principe qu'ils ont posé, et que le temps et les circonstances doivent développer.

En effet, M. Favard de Langlade regrette qu'on n'ait pas établi de l'uniformité dans cette matière : on aurait, dit-il, par là, prévenu beaucoup de contestations.

tel ou tel vice est rédhibitoire par sa nature, dépend singulièrement de l'usage des lieux ; la loi n'a pu donner sur cette garantie qu'une définition générale, à laquelle l'usage seul peut appliquer les espèces. »

M. Grenier (*Discours sur la Vente*) : « Quelques personnes regretteront peut-être que le projet de loi ne contienne pas le détail des vices rédhibitoires qui concernent principalement les ventes de certains animaux et de quelques denrées ; mais le législateur a sagement fait de s'interdire à cet égard une disposition générale. Quelquefois la loi, dans son action, doit prendre le caractère de l'administration. Il existe des différences qui tiennent aux localités ; et la loi, pour vouloir être uniforme, deviendrait souvent injuste. Il faut donc, dans ce cas, que la loi respecte des usages antiques et invariables qui sont eux-mêmes devenus une espèce de loi vivante. »

Quant aux motifs que donne M. Grenier, ils ne sont pas applicables aux vices rédhibitoires des animaux ; loin de là , on les dirait choisis tout exprès pour combattre l'opinion que défend M. Legat. Les localités ne changent rien à la nature des maladies ; elles ne peuvent pas faire que la même maladie , qui est cachée dans un pays , soit apparente dans un autre ; et ce n'est pas pour vouloir être *uniforme* que la loi deviendrait *injuste* ; ce qui arriverait , si elle laissait revivre des usages bizarres qu'elle a dû anéantir pour toujours , parce qu'ils sont en opposition avec la nature des choses et les localités ; c'est ce qu'il est facile de démontrer.

D'abord, on ne s'est pas toujours conformé à cette sage disposition de l'article 1641, qui n'admet comme rédhibitoires que les vices cachés ; il s'en rencontre plusieurs qui sont très-apparens, et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même, tels sont l'*étranguillon* ou *esquinancie*, qui est fort apercevable à la difficulté de respirer et d'avaler qu'éprouve l'animal, au soulèvement des parotides, etc. ; la *courbature*, la *toux*, le *vertige*, la *pousse*, qui toutes sont caractérisées par des symptômes très-apparens. D'un autre côté, certains vices trouvés dans les usages ne rendent pas la chose impropre au service auquel on la destine, ou n'en diminuent que très-peu la valeur ; tel est ce tic qui ne consiste qu'en un mouvement convulsif de la tête, le corbe ou courbe, tumeur osseuse du jarret (voy. le tableau de Gohier), tandis que la rage, maladie grave et qui peut produire de grands ravages, n'est écrite dans aucune coutume.

Mais, pour mieux comprendre les défauts

des usages, il suffit de jeter les yeux sur le tableau synoptique qu'en a tracé M. Gohier. On y voit qu'excepté la morve, la pousse et la courbature, qui sont reconnues dans presque toutes les provinces, il y a pour les autres vices une très-grande variété : c'est ainsi que l'épilepsie n'est rédhitoire pour le cheval que dans la Bresse, et pour le bœuf dans quelques provinces ; le claveau n'est rédhitoire qu'en Normandie ; le *farcin* seulement dans la Bretagne ; le *cornage* dans le ressort du parlement de Paris, le Lyonnais et certaines parties de la Normandie (Caen). L'usage du Bigorre, du Maine et de l'Anjou est le seul qui reconnaisse le *tourris* ; celui du Berry, la *gale* dans les bêtes à laine ; celui de la Gascogne et du Languedoc, le *renversement de matrice* ; on ne trouve la *claudication de vieux mal* mentionnée que dans le Dauphiné ; le cheval méchant, felle de dent, dans le département du Nord, et l'immobilité à Paris seulement. Il n'y a qu'un petit nombre de coutumes où il soit question des vices rédhitoires de l'âne et du mulet, lesquels forment cependant une branche de commerce intéressante.

Enfin, certaines coutumes, celle de l'Artois, accordent une garantie pour toutes les maladies qui ne peuvent se reconnaître qu'à l'ouverture du cadavre, et une ordonnance de police de Paris rend les marchands forains garans envers les bouchers de Paris de tous les bœufs qui meurent dans les huit jours après la vente. Qui ne voit combien de tels usages sont injustes, et que de contestations ils doivent faire naître ?

Ainsi, on ne rencontre partout dans les usages

qu'une diversité fâcheuse, diversité pour l'espèce d'animal, et diversité plus grande encore dans chaque province, souvent dans la même province, sans que jamais elle soit fondée sur des raisons de localités ou sur la nature des maladies.

Si donc le principe de la loi nouvelle a été d'offrir une garantie à l'acheteur trop confiant ou inhabile sur la connaissance des vices et des maladies des animaux, on se demandera pourquoi cette garantie serait donnée dans un lieu et non dans un autre. Si l'épilepsie est une affection grave qu'il est impossible de reconnaître hors le temps des accès, pourquoi l'acquéreur d'un cheval épileptique ne peut-il exercer son droit de réhabilitation que dans la Bresse, et ainsi du claveau dans la Normandie, du farcin dans la Bretagne, etc. (1)? Dira-t-on que l'acheteur, qui sait que l'usage ne lui accorde pas ce droit, sera plus en garde dans ses acquisitions? Mais on pourrait le dire bien mieux pour celles de ces maladies que l'usage fait connaître, et pour lesquelles il sert, en quelque sorte, d'avertissement; ce qui détruirait l'utilité de la garantie. Mais, du reste, cet avertissement et toutes les précautions de l'acheteur ne sauraient lui servir pour reconnaître une maladie dont les signes ne sont pas apparens.

Ce n'est pas multiplier les maladies rédhibitoires, déjà très-nombreuses, que de demander qu'elles

(1) Il est vrai qu'à l'égard de ces maladies contagieuses, on peut invoquer l'art. 7 de l'Arrêt du 16 juillet 1784; mais ici nous ne les considérons que sous le rapport des usages.

soient les mêmes partout ; c'est au contraire les restreindre que de n'admettre que celles qui sont dans le cas posé par l'art. 1641 ; mais c'est surtout pour établir une uniformité de droit dont le principe se trouve dans le Code , et qui est fondée sur les motifs les plus équitables.

Si les jurisconsultes , cités par M. Legat , ont émis une autre opinion , c'est qu'ils n'ont pas connu tous les inconvéniens attachés aux usages qui concernent les cas rédhitoires des animaux.

Ce n'est pas une question pour les vétérinaires que la nature des maladies ne varie pas avec les localités. Ces influences peuvent rendre une maladie plus ou moins fréquente , modifier sa durée , sa gravité , mais elles ne changent rien à sa nature considérée sous le rapport de la médecine légale ; elles ne rendront pas apparente une maladie dont les symptômes sont cachés , non contagieuse une maladie qui se communique ; enfin , il n'est aucune de ces influences qui puisse faire que telles maladies , comme l'immobilité , l'épilepsie , la fluxion périodique , ne soient partout des maladies graves , incurables , et qui rendent l'animal qui en est atteint plus ou moins impropre au service auquel on le destinait (1).

Mais rentrons pour un instant dans l'ancienne jurisprudence , et supposons qu'un expert soit commis

(1) Certains vices peuvent même compromettre la vie des acheteurs. Nous avons vu , il y a quelques années , un propriétaire être tué par un cheval immobile qui se renversa sur lui à la porte de l'École vétérinaire de Lyon , au moment où il venait le présenter à la visite.

pour énoncer dans un procès-verbal si le fait qui se présente est l'un de ceux que l'usage reconnaît. Ce ne sera pas une chose facile que de savoir quelles sont ces maladies désignées par les noms de *pian*, *tat* (jestode ou neblade), *gamer*, *gaminge*, *toune*, *follie*, *amoredot*, *antée*, *morve de corbe*, *morve de courbature*, *morve pousse*, etc., etc.

Quelle autorité lui servirait de guide? Sont-ce les maréchaux qui en ont donné une description grossière ou incomplète, ou bien les auteurs de jurisprudence qui en ont dit quelques mots en rapportant les coutumes? c'est sans doute à ces sources que M. Legat a puisé ses définitions, et il a bien fait de nous apprendre que la follie est une maladie de l'animal qui, par son allure et ses actions, semble être privé de tout instinct, que le fait est une espèce d'épilepsie, que la corbe, courbe, courbature ou vice courbature indiquent une même maladie, une espèce de lassitude et de défaillance générale; en un mot, l'état d'un cheval qui n'a pas la respiration libre, que la morve de corbe et de courbature est la suppuration du poumon, etc.

C'en est assez, je crois, pour montrer dans quel embarras se trouverait le vétérinaire, s'il avait à prononcer sur de telles autorités ou sur des renseignements aussi inexacts, et quelles contradictions en pourraient résulter; c'est bien alors qu'on rendrait juges, ainsi que le dit lui-même M. Legat, des experts plus ou moins habiles, tandis qu'ils ne doivent qu'émettre un avis dont les tribunaux peuvent s'écarter (art. 323 du Code); mais quel tribunal pourrait prononcer sur le fait d'une maladie, quand les vétérinaires eux-mêmes ne s'entendraient pas?

Nous n'avons pas épuisé toutes les difficultés de cette position : si l'une des parties niait l'usage , il faudrait prouver son existence ; or les enquêtes par turbes sont abolies par l'article 13 de l'ordonnance de 1667 ; les actes de notoriété le sont aussi par un arrêt de la Cour de cassation du 10 juillet 1821. Il ne reste donc pour le constater que la coutume écrite, l'attestation des auteurs et la jurisprudence du pays.

Mais la coutume ne rapporte pas toujours l'usage ; il y a environ douze ou quinze coutumes muettes sous ce rapport. Dans ce cas on se voit obligé d'établir une jurisprudence qui peut être contestée ; car quelques auteurs veulent que l'on suive le droit écrit ; d'autres la coutume de Paris ou quelque autre plus voisine ; ou encore on conseille de voir quel est l'esprit général du droit coutumier sur la question qui se présente.

L'attestation des auteurs pourra paraître une base flexible , si l'on considère qu'elle est souvent fondée sur des renseignemens plus ou moins exacts ; et M. Legat dit lui-même que leur opinion est insuffisante quand il n'existe pas d'arrêt sur le fait qu'ils expriment (1).

La jurisprudence du lieu est sans doute la première autorité : mais les faits ne sont pas toujours identiques ; puis , on a vu des arrêts contraires rendus

(1) Quelques auteurs prétendent , dit-il , que le claveau est rédhibitoire en Normandie , mais ils ne citent point d'arrêts en faveur de cette opinion ; et en Normandie , où l'on est fidèle observateur d'une ancienne jurisprudence , on ne doit admettre que les vices rédhibitoires déclarés tels par les tribunaux.

sur le même fait. D'ailleurs, suivre à toujours la jurisprudence d'un pays, alors que les circonstances ont changé, n'est-ce pas lui ôter tous ses moyens de perfectionnement? heureusement il n'en est pas ainsi: la jurisprudence peut changer, ainsi que le dit lui-même l'auteur du Manuel, et, depuis la publication du Code, on a reconnu comme rédhitoires des vices qui autrefois ne l'étaient pas; seulement, ajoutait-il, les tribunaux ne doivent pas eux-mêmes opérer ce changement, mais le constater. C'est ainsi que l'usage suivi à Paris pour le congé des appartemens a changé insensiblement, par suite de l'augmentation des loyers.

Eh bien! nous le demandons, ce que l'augmentation des loyers a opéré ici par rapport aux termes des congés, les progrès de la médecine vétérinaire, la connaissance plus approfondie des maladies des animaux répandue par de nombreux vétérinaires sortis des écoles, n'ont-ils pu le faire par rapport aux vices rédhitoires des animaux? et les tribunaux de Paris et de Lyon, en constatant ces changemens qu'ils n'ont pas eux-mêmes opérés, ont-ils donc consacré une mauvaise jurisprudence?

On conçoit comment en matière de loyers il faut attendre que ces changemens s'opèrent d'eux-mêmes, parce que ces usages sont de véritables conventions fondées sur des intérêts qui sont blessés par des changemens faits sans le consentement des parties; mais, quant aux vices rédhitoires des animaux, quels intérêts seraient blessés par ces changemens? ceux de l'acheteur? au contraire, la loi nouvelle lui offre une garantie plus large et mieux établie; ceux du ven-

deur ? oui , celui-ci sera trompé , si , sur la foi des usages , il a cru qu'il pouvait impunément tirer un grand prix d'un animal de peu de valeur ; où serait le mal ? Enfin , quand ces changemens seront arrivés , comment peut-on les constater ? Ce ne sont pas les vendeurs et les acheteurs qui iront dire aux tribunaux qu'ils ont découvert de nouvelles maladies rédhitoires dont l'usage des lieux n'a pas parlé. Les vétérinaires sont donc ici les interprètes naturels du besoin et des intérêts des parties , et il y a long-temps qu'ils l'expriment et qu'ils réclament des changemens sur cette nature. Les tribunaux , en les accordant , n'auront fait que les constater.

S'il fallait aussi nous appuyer de quelques citations , je prendrais ce passage du Traité des Prescriptions , par Dunot :

« Il faut , dit-il , que les faits par lesquels la coutume s'établit soient justes et raisonnables , qu'ils n'aient rien de contraire au droit naturel et divin , aux bonnes mœurs , à la discipline et au droit public ; en un mot , qu'ils aient pu être autorisés par une loi juste. » Et plus loin : « Il n'y a point de loi positive humaine qui ne puisse être changée ; il est même expédient qu'elle le soit , parce qu'une loi juste dans son principe et dans les vues du législateur peut devenir injuste et onéreuse par le changement du temps , des mœurs et des circonstances. »

Ce temps est arrivé , et la loi des usages est depuis long-temps injuste et onéreuse.

Ainsi , sur cette première question , l'opinion de M. Legat ne me semble pas fondée ; elle n'est pas dans la loi nouvelle , qui détermine d'une manière

✓
claire et précise par l'article 1641, la nature des vices rédhibitoires, tandis que, sur ce point, les usages sont contraires à tous les principes du droit, à l'équité.

DEUXIÈME POINT. — *Dans quel temps doit être intentée l'action rédhibitoire.*

• L'action rédhibitoire, dit l'art. 1648, doit être intentée dans un bref délai, suivant la *nature des vices rédhibitoires* et l'usage du lieu où la vente a été faite. »

M. Legat interprète ainsi cet article : « Le Code civil régit toutes les ventes tant mobilières qu'immobilières ; c'est pourquoi le législateur a voulu que dans la vente de choses où il n'existe pas d'usage de lieux, le délai pour l'exercice de l'action rédhibitoire fût réglé par la nature des vices, et que, au contraire, il fût fixé dans les autres ventes, telles que celles d'animaux, par l'usage des lieux.

Il me semble que cette interprétation n'est pas fondée sur les termes de la loi ; car, s'il en était ainsi, il y aurait suivant la nature des choses et non celle des vices, car c'est du vice et non de la chose qu'il est question dans l'article 1641 ; et le vice, pour être rédhibitoire, doit être caché, n'importe la chose. Mais ce qu'il importait, c'était que l'article 1648 fût d'accord avec l'article 1641, et n'offrît pas une garantie illusoire, ce qui arriverait si le délai accordé n'était point en rapport avec la nature du vice, en un mot, s'il expirait avant que le vice, qui était caché au moment de la vente, ait pu devenir apparent, quelle que soit la chose qui en est entachée.

Ici l'auteur du Manuel, à défaut des termes de la

loi, en appelle encore à l'opinion des jurisconsultes (1).

M. Legat en conclut qu'au lieu de s'arrêter à ces expressions, suivant la *nature des vices*, qui ne présentent, dit-il, qu'un *sens vague*, c'est à l'usage seul qu'il faut recourir, quand il en existe un dans le lieu où la vente a été faite.

Cependant, Pailliet, dans ses Commentaires sur le Code civil, dit : « Il faut bien prendre garde à ces mots, suivant la *nature des vices*, car il en est qui se manifestent après un temps plus ou moins long, et Malleville a fait juger que la prescription ne doit courir que de l'époque de l'apparition du vice, ce qui est conforme à l'équité. »

Ces mots, qu'on regarde comme vagues, sont donc au contraire très-importans, en ce qu'ils peuvent

(1) M. Demante, professeur de Code civil : « La sûreté du commerce exigeait qu'on renfermât dans un bref délai l'exercice des actions redhibitoires et *quanti-minoris*. » (Le Code civil ne sépare pas ces deux actions : il les réunit par l'article 1644 ; et cependant M. Legat dit que, pour les vices qui ne sont pas redhibitoires dans un pays, il reste à l'acheteur l'action *quanti-minoris*). Ce délai, ajoute ce professeur, varie suivant la nature des vices (suivant la nature de la chose), et, dans tous les cas, suivant l'usage des lieux. »

M. Malleville dit aussi que l'usage des lieux auxquels renvoie le Code civil varie singulièrement.

M. Delvincourt (cours de droit civil), après avoir dit qu'il n'a point été dérogé aux usages locaux par rapport au délai dans lequel doit être intentée l'action redhibitoire, ajoute que ce délai varie suivant la nature des vices et celle de la chose vendue.

seuls mettre en harmonie les articles 1641 et 1648. En effet, l'usage des lieux varie beaucoup, tandis que le vice est le même partout. On ne peut pas changer la nature d'une maladie suivant l'usage, tandis qu'on peut modifier un usage (s'il est défectueux) suivant la nature des vices. Les tribunaux de Paris et de Lyon l'ont ainsi interprété, lorsqu'ils n'ont accordé, contre l'usage qui est de neuf jours, que vingt-quatre heures pour le tic, vice qui peut s'apercevoir aussitôt que l'animal est libre de s'adonner à cette mauvaise habitude. Quelques usages plus sages que les autres ont aussi cherché à concilier le délai avec la nature du vice; tel est celui de la Gascogne et du Bigorre, qui accorde quarante jours pour la morve et la courbature, trente pour la fluxion périodique, neuf pour la pousse et le pissement de sang, quarante pour l'épilepsie, quatre mois pour l'antée (pommelière), et trois mois pour le tournis et l'amoredat (claveau). On aurait fait de même partout, si on avait eu les connaissances nécessaires. Les usages sont donc aussi déraisonnables sous le rapport du délai de la garantie, que sous celui de la nature des vices.

La première chose qui frappe quand on jette les yeux sur le tableau de Gohier, c'est l'extrême variété, la disproportion de ce délai, qui, dans beaucoup de provinces, est de trente et quarante jours, et même de trois mois (la Provence, Avignon, etc.), tandis qu'il n'est que de huit ou neuf jours seulement dans d'autres, et c'est le plus grand nombre.

Quiconque n'est pas tout-à-fait étranger à la médecine vétérinaire, saura qu'il n'est aucune de ces maladies qu'on appelle rédhibitoires, qui ne puisse

se développer en moins de quarante jours (à plus forte raison dans celui de trois et quatre mois), même les plus chroniques, comme la pousse, la morve, l'épilepsie, la pourriture, etc. ; comme aussi il n'en est que deux peut-être, la fluxion périodique et l'épilepsie qui puissent rester cachées pendant un temps aussi long. De sorte qu'il en résulte deux inconvénients graves : ou la maladie n'existait pas au moment de la vente, et elle pourra se développer dans le temps de la garantie et peser sur le vendeur, quoiqu'elle ne soit point de son fait ; ou bien elle existait cachée au moment de la vente, et l'acheteur aura beaucoup plus de temps qu'il n'en faut pour la reconnaître ; et si, par négligence ou autrement, il attend le dernier moment du délai pour exercer son action, la maladie de l'animal pourra s'aggraver en sa possession, ou le vendeur, s'il possédait depuis peu de temps, pourra perdre son recours (s'il lui en reste un, car il y a des arrêts qui ont décidé que le deuxième acheteur possède pour le premier).

Quoi qu'il en soit, s'il a paru conforme à l'équité de n'accorder que vingt-quatre heures pour ces maladies qui peuvent être reconnues presque aussitôt après la vente, on concevra qu'il serait injuste de ne pas fixer un plus long délai pour certaines maladies intermittentes dont les accès sont quelquefois très-éloignés, comme dans la fluxion périodique, l'épilepsie, etc. Bien que l'une n'ait pas sur la première l'influence qu'on lui a attribuée, l'expérience prouve que le terme moyen entre deux accès est d'environ trente à quarante jours : or le délai de vingt-quatre heures, celui de neuf jours même, qui est le plus

commun, rendrait la garantie tout-à-fait illusoire (1); et cependant cette maladie est une des plus cachées dans toute l'acception du mot; elle est aussi une des plus graves, puisque la cécité, par l'opacité du cristallin, en est la suite ordinaire; enfin, elle suppose presque toujours la *fraude*, car le vendeur n'a pas pu en ignorer l'existence.

Avant qu'on suivît à Paris la nouvelle jurisprudence, il arrivait souvent, comme le rapporte M. Huzard, qu'un marchand, ayant acheté un cheval à Caen, venait le vendre à Paris. S'il était atteint d'immobilité, vice rédhibitoire à Paris, on le forçait à le reprendre; mais comme ce vice n'est pas rédhibitoire en Normandie, le marchand n'avait point de recours, et il se trouvait chargé d'un animal de peu de valeur; il en était de même pour un cheval *cornéneur* acheté à Cambrai et revendu à Paris, parce que le *cornage* est un vice rédhibitoire à Paris, et non à Cambrai.

Je suppose encore qu'un voyageur achète un cheval à Lyon, il se met en voyage; et, arrivé en Normandie, il vend son cheval dix jours après l'achat. Une maladie rédhibitoire se déclare: l'acheteur normand a trente jours pour faire reprendre l'animal; mais le voyageur, qui a ignoré le vice, n'a plus aucun recours; car le délai de neuf jours, accordé à Lyon, vient d'expirer.

(1) Un arrêt du parlement de Pau, du 15 décembre 1720, a jugé: Encore que le vice ne se manifeste qu'un mois après la vente, la garantie doit être proposée dans les neuf jours.

Enfin , pour caractériser d'un seul trait tous les vices de l'ancienne jurisprudence, disons qu'elle peut favoriser la fraude. Il peut se rencontrer des hommes qui, ayant quelque habitude dans la connaissance des chevaux, pourraient acheter à vil prix des animaux affectés de maladies rédhibitoires dans certains pays, et aller les revendre ou s'entendre avec d'autres marchands, pour les vendre dans un pays où l'usage ne les reconnaît pas comme rédhibitoires.

Je termine ici ces observations, qui démontrent suffisamment que la législation des anciens usages n'est plus en rapport avec les connaissances acquises sur les maladies des animaux; qu'elle est contraire au droit naturel, à l'équité. Et, pour conclusion, je demanderai, et tous les vétérinaires doivent demander, à MM. les jurisconsultes s'ils ne trouvent pas dans les termes de l'article 1641 du Code civil tout ce qu'il faut pour établir une jurisprudence meilleure et rejeter bien loin des usages si mal fondés; et quant à l'article 1648 concernant le délai de l'action rédhibitoire, s'il n'y a pas dans ces mots, *suivant la nature des vices*, une considération principale qui doit l'emporter sur des usages que nous avons montrés si défectueux.

Que si on ne pouvait pas faire ployer ainsi une ancienne loi que le Code a conservée, il ne resterait, comme le remarque M. Huzard fils, qu'à solliciter un règlement qui déterminât d'une manière invariable le délai de la garantie, suivant la nature des maladies, et pour lequel les vétérinaires et les écoles pourraient fournir des renseignemens indispensables. Ce serait le seul moyen de rétablir l'équité dans cette

matière ; car les usages sont onéreux : ils peuvent fournir des occasions de fraude, et le dol, dit l'instruction, facile sur les conventions, est directement contraire à la nature de la vente que les Romains appelaient un contrat de bonne foi, *contractus bonæ fidei* : en France, dans la crainte de multiplier les contestations, on multiplie les infidélités. Ce système tend à corrompre l'esprit d'une nation.

Perforation spontanée du ventricule droit du cœur ;

Par M. GAULLET, vétérinaire à Bar-sur Aube.

Dans le courant de mai 1828, je fus appelé par M. Bourgeois, maréchal-des-logis de la brigade de gendarmerie faisant le service de la maison de détention de Clairvaux, pour visiter un cheval de sept ans, d'une belle conformation, qui depuis quelque temps avait eu à plusieurs reprises des attaques épileptiformes. Ces accès s'étaient déjà montrés trois ou quatre fois, et pendant leur durée on remarquait, au dire de M. Bourgeois, d'abord une raideur extrême dans les extrémités antérieures, avec spasme et tremblement des muscles de l'épaule, du bras et de l'avant-bras ; les yeux, convulsivement rentrés vers le grand angle, ne laissaient voir que la cornée opaque. Ce n'était qu'avec la plus grande difficulté que l'animal se déplaçait, et, si on voulait l'y contraindre, il tombait et restait environ une demi-heure dans cet état de raideur avec des mouvemens irréguliers des

mâchoires ; puis il se relevait et mangeait comme à son ordinaire.

Commémoratifs. Ce cheval a été malade il y a un mois, et la personne aux soins de laquelle il a été confié l'a cru affecté d'une fluxion de poitrine et l'a traité en conséquence (saignée deux fois répétée, adoucissans à l'intérieur, régime antiphlogistique). Comme au bout de quinze jours il paraissait parfaitement guéri, qu'il buvait et mangeait, on crut pouvoir le faire travailler avec ménagement. M. Bourgeois le prit donc pour faire une petite course, avec la précaution de le tenir toujours au pas. Cependant, arrivé à un coteau dont la pente était peu rapide, il s'aperçut qu'en le gravissant le cheval respirait de plus en plus difficilement, au point de ne pouvoir plus continuer sa marche. Il mit pied à terre pour le soulager et essaya de le conduire à la main; ce fut en vain, l'animal ne put continuer à monter, il fallut revenir sur ses pas; il eut encore beaucoup de peine à descendre la petite étendue de côte qu'il avait franchie; mais, parvenu au chemin droit, il marcha de suite avec beaucoup de facilité et ne s'arrêta plus, comme il l'avait fait plusieurs fois dans la montée et la descente de la petite côte. Après cette épreuve on lui laissa quelques jours de repos, et, comme l'appétit était bon et que l'embonpoint ne se perdait pas, on se hasarda à une seconde course par le même chemin. Arrivé au monticule, le cheval s'arrêta après avoir fait quelques pas et ne pût aller au delà de l'endroit où il était resté la première fois. Il fut reconduit à son écurie où, une heure après sa rentrée, il eut une attaque convulsive, semblable à celles dont les sym-

ptômes principaux ont été ci-dessus relatés, et qui dura plus long-temps que les premières : il tomba à la renverse et resta couché pendant près de cinquante minutes, l'encolure dans un'état de roideur tétanique. Bientôt après, il se releva et se mit à manger.

Tels sont les renseignemens qui me furent donnés. Embarrassé de trouver la cause de ces accidens nerveux, je mis en usage un traitement antispasmodique, auquel j'ajoutai des anthelmentiques, ayant déjà remarqué, dans le cours de ma pratique, que des symptômes à peu près semblables s'étaient développés sous l'influence de vers dans le tube digestif. Pendant quinze jours, ce cheval resta soumis à ce traitement; j'en avais des nouvelles tous les deux jours, et je commençais à concevoir quelques espérances, quand j'appris qu'il était mort à la suite d'un accès. Je me transportai sans délai à Clairvaux, où je procédai à l'ouverture avec toute l'attention dont j'étais capable.

Les viscères abdominaux ne présentèrent rien de remarquable. Dans la poitrine, les plèvres étaient parfaitement saines; le tissu des poumons dans l'état normal; seulement j'observai sous leur capsule séreuse de petites ecchymoses que j'attribuai aux convulsions qu'avait éprouvées l'animal avant sa mort. Je retirai ces organes du thorax pour examiner le péricarde; il était distendu par une assez grande quantité de liquide. Je l'incisai avec précaution: la sérosité qui s'en écoula était mêlée de caillots fibrineux d'un rouge plus ou moins foncé; l'enveloppe que constitue le péricarde était amincie et distendue en

forme de poche à sa partie inférieure droite; et à la face interne de cette poche, sur les points de son étendue qui paraissaient le plus amincis, existaient des taches brunes. Pour examiner le cœur avec plus de facilité, je le détachai et le retirai de la poitrine sans le blesser : l'aspect extérieur de cet organe était ce qu'il est naturellement; mais en regardant attentivement, j'aperçus, à la partie moyenne du ventricule droit, une petite ouverture fistuleuse, à bords arrondis, d'une ou deux lignes de diamètre, et par laquelle paraissait suinter une humeur sanguinolente, peu colorée. A la circonférence de cette ouverture et à un demi-pouce d'étendue, existait un léger boursoufflement de couleur blanche. Une sonde mousse, que j'introduisis dans cette fistule, pénétra dans le ventricule sans rencontrer aucune résistance. Pour constater si la largeur de cette fistule était la même à l'intérieur qu'à l'extérieur, je fis, sur le ventricule droit, une incision de haut en bas, qui le partagea en deux, laissant la paroi lésée d'un côté, et le septum ventriculaire de l'autre. Je remarquai alors, à la face interne de la partie lésée, une déchirure longitudinale d'un pouce et demi d'étendue, prolongée de haut en bas, pénétrant dans l'épaisseur de la paroi et diminuant sensiblement de largeur jusqu'au milieu du muscle où commençait la fistule dont j'ai signalé l'ouverture extérieure.

Persuadé que là était la cause de tous les symptômes observés pendant la vie de l'animal, je crus pouvoir me dispenser de faire l'ouverture des cavités renfermant les centres nerveux.

Observation de paraplégie sur le cheval;

Par M. VATEL.

Première observation. — *Paraplégie attribuée à une lésion aiguë et spontanée de la moelle épinière, guérie par la méthode antiphlogistique.* — Une jument alezane, très-vigoureuse, en embonpoint marqué, appartenant à M. le comte Lemercier, est attelée à un cabriolet léger, le 2 avril 1831, à quatre heures après-midi. Elle présente, avant son départ, tous les signes de la santé. Sur le boulevard de la Madeleine, le domestique qui la conduit croit reconnaître qu'elle a fléchi un peu sur le membre postérieur gauche; elle fait ensuite quelques courses sans présenter rien de particulier. En revenant à l'hôtel, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, et en tournant au petit trot le coin de la rue de Beaune, elle boite un peu du membre droit postérieur, et elle fléchit sur le gauche, en baissant légèrement la croupe. Le domestique pense que cette bête a pris un clou de rue, ou qu'elle a un effort de boulet; il se propose d'examiner le pied et les rayons inférieurs du membre avant de la rentrer à l'écurie.

A son arrivée, et sortie des brancards, la jument ne boite plus; cependant le domestique croit devoir frictionner le boulet avec de l'eau-de-vie camphrée. La bête mange sa ration d'avoine et de foin sans rien présenter de particulier qu'une difficulté à

faire son appui sur le membre postérieur droit. A neuf heures du soir (deux heures après sa rentrée à l'écurie), elle paraît souffrir beaucoup; elle ne peut garder la même place pendant quelques minutes; elle gratte des pieds de devant et regarde souvent les parties postérieures de son corps. Je suis appelé à dix heures auprès de la malade: elle ne peut s'appuyer sur le membre postérieur droit. Lorsqu'elle cherche à prendre son appui sur lui, le jarret fléchit et la croupe s'abaisse; elle hennit souvent; le hennissement a un ton particulier qui n'est que l'expression d'une vive douleur et de l'état d'anxiété extrême du sujet. Il est peut-être difficile de dépeindre l'état de la face: elle est comme *grippée*; les ailes du nez sont très-dilatées; les yeux saillans; les conjonctives injectées en rouge; le mouvement des flancs est très-accélééré; le corps est couvert de sueur qui forme autour de lui une atmosphère de vapeur. L'animal est sans cesse en mouvement: à peine permet-il de reconnaître l'état du pouls; celui-ci est plein, dur, fort et accéléré. Le membre postérieur droit est froid, principalement depuis le milieu de la jambe jusqu'au sabot inclusivement; le membre opposé a conservé sa chaleur naturelle. Depuis le développement de la maladie, la jument n'a point rendu d'excrémens: elle n'a point uriné.

Le propriétaire de la jument présume qu'elle doit avoir une fracture du bassin ou de la cuisse, ou du moins une luxation ou une forte entorse de l'articulation coxo-fémorale. Cependant, les mouvemens du membre droit ne sont point impossibles; le volume des régions de la hanche et de la cuisse n'est point

augmenté ; il n'existe aucune déformation , aucun signe de déplacement ou de solution de continuité complète des parties dures. Une simple entorse ne me paraît pas susceptible de déterminer des douleurs aussi vives. Je fouille l'animal ; il n'y a ni constipation ni rétention d'urine ; l'exploration ne change pas la première idée que j'ai eue de l'existence d'une lésion aiguë et spontanée de la moelle épinière. Je conseille la saignée. Le propriétaire oppose l'état du malade qui a pris sa ration d'avoine en entrant à l'écurie , et qui jusqu'à présent n'a pour ainsi dire pas cessé de manger du foin. Il ne peut croire à une maladie aussi grave sur une bête qui a bien travaillé dans la journée , et qui de plus ne présente qu'une boiterie d'un seul membre , dont la cause doit être purement locale ; il désirerait bien pouvoir avoir recours à un de ces hommes qui passent pour guérir les *allonges* et les écarts ; il me propose même de mettre en usage les moyens préconisés dans des cas semblables : les frictions dites fortifiantes et résolutive. Mes observations restant inutiles et ne voulant pas me retirer sans avoir convaincu le propriétaire , je propose une consultation. M. Lemer cier envoie chercher un de mes collègues qu'il avait choisi ; celui-ci refuse de se rendre à son invitation. Je quitte la malade en recommandant la diète , des boissons mucilagineuses et des lavemens de même nature. A deux heures de nuit la bête se couche ; la douleur diminue ; la sueur cesse. La bête boit d'elle-même plusieurs litres d'eau blanche mêlée à partie égale de décoction de graine de lin miellée.

Le lendemain, 3 avril, j'arrive auprès de la jument,

à six heures du matin, avec mon collègue et ami M. Bouley jeune, auquel la science est redevable d'un très-bon mémoire sur les maladies de la moelle épinière et de ses enveloppes, et qui a bien voulu m'aider de ses conseils. La malade est couchée : elle ne s'est point calmée de la nuit ; elle a cherché à manger sa litière ; elle n'est pas triste. Sa physionomie contraste maintenant avec sa position. Elle a cherché en vain à se relever. Les membres postérieurs sont paralysés ; le gauche conserve encore sa chaleur à peu près naturelle ; le droit est froid. Aidée par un homme qui tire la tête en avant et en haut, et par deux autres qui soulèvent la croupe en tirant également la queue, la bête se relève : elle fléchit aussitôt sur ses jarrets et se porte précipitamment en avant, en s'accroupissant pour ainsi dire, et en marchant sur ses boulets postérieurs. La jument témoigne le désir de rester debout : elle fait quelques efforts infructueux ; les jambes fléchissent ; elle se couche de nouveau. Saignée de 8 livres à la jugulaire ; boisson de décoction de graine de lin miellée ; lavemens émolliens ; sachet de son cuit sur les reins.

À deux heures après-midi même état. Nouvelle saignée de 8 livres. Continuation des mêmes moyens thérapeutiques.

Le 4, depuis deux heures du matin, la malade a pu se lever et se coucher alternativement. Lors de ma visite, à six heures, elle est levée ; ses jarrets fléchissent, sa croupe s'abaisse ; elle ne reste pas longtemps debout ; elle se couche presque aussitôt. Le pouls est encore plein et dur. Saignée de 8 livres ;

8 onces de sel d'Epsom en breuvage dans une décoction de graine de lin.

Le 5, la jument est debout : elle s'appuie un peu sur le membre droit, qui est toujours plus froid que celui du côté opposé. Les excréments sont faciles. La fièvre est peu marquée. Saignée de 4 livres ; deux séttons aux fesses.

Le 6, le domestique m'annonce que hier la bête est restée debout pendant quelques heures. La marche est chancelante ; le membre droit est moins froid. Frictions d'alcool camphré, avec addition d'essence de lavande sur les reins, le côté droit de la croupe et tout le membre droit.

Le 7, les séttons sont en suppuration ; la marche est plus sûre. La bête ne s'est pas couchée depuis hier : elle a mangé quelques carottes et un peu de pain. Continuation des frictions stimulantes.

Le 8, même état. Application d'un ciroène sur la région lombaire.

Les 9, 10 et 11 avril, mieux marqué.

Le 12, la bête est envoyée à l'île Saint-Denis pour y être mise en liberté.

Le 10 mai, elle est en état d'être retirée des prés et d'être soumise à son travail ordinaire.

Deuxième observation. — Paraplégie attribuée à une indigestion, et guérie par la méthode purgative. — Un cheval de trait, âgé de six ans, de race picarde, sous poil blond, appartenant à M. Boursier, maître paveur au petit Mont-Rouge, près Paris, ne présente rien de particulier dans la journée du 2 novembre 1830. Le soir, il mange comme de coutume un demi-boisseau d'avoine, et ensuite un demi-boisseau

de gros son. Dans la nuit, il est en proie à de légères coliques ; il gratte des pieds antérieurs et regarde son flanc ; il se plaint. Le charretier administre quelques lavemens ; les douleurs persistent. L'animal se laisse tomber, s'agite et ne peut plus se relever.

Appelé auprès du malade le lendemain matin, je le trouve couché. Il se débat des membres antérieurs, les postérieurs sont immobiles : ils conservent néanmoins leur sensibilité. Les pupilles sont dilatées ; l'animal ne voit point ; la peau est sèche et froide. La bête ne cherche point à manger : elle n'a rendu aucun excrément.

Il n'y a point de météorisation ; les membres postérieurs sont écartés l'un de l'autre ; il n'y a point de rétention d'urine. Le pouls est petit, dur et plein. Les commémoratifs et les symptômes observés me font croire à une paralysie sympathique d'une indigestion. Je me propose de mettre en usage les moyens qui, en pareil cas, ont réussi plusieurs fois à M. Philippine, mon beau-père. Électuaire composé de 3 onces d'aloès, 8 onces de sel d'Epsom et demi-livre de miel ; breuvage de décoction de graine de lin miellée ; lavemens émoulliens ; bouchonnement.

Dans l'après-midi, le malade est triste, abattu ; les conjonctives sont injectées ; les membres antérieurs s'agitent toujours convulsivement ; les postérieurs ne se meuvent point du tout ; le ventre est tendu. Breuvage de décoction de graine de lin, avec addition d'infusion de camomille ; lavemens émétiques.

Le 3, au matin, le cheval est dans le même état. Il n'y a encore eu aucune évacuation alvine. Le ventre

est météorisé. Breuvage froid d'infusion de camomille, avec addition d'éther sulfurique. Dans la journée, la météorisation diminue progressivement.

Le 4, le charretier déclare que le malade a bien bu seul de l'eau blanchie avec de la farine d'orge et qu'il a paru moins souffrir pendant la nuit. Il a rendu une très-grande quantité d'excrémens d'une odeur infecte. Nous l'aidons à se relever et nous le faisons soutenir pendant quelque temps; précaution sans laquelle il serait retombé immédiatement. Il boit seul de l'eau blanche qui lui est présentée. Il semble chercher à manger. On lui présente un peu d'avoine; on le bouchonne, on le couvre et on lui prépare une bonne litière. On continue l'usage des boissons et des lavemens émolliens. Les évacuations alvines sont copieuses, saignée de quatre livres dans la journée.

Le 5, le malade est resté debout; il ne s'est point couché; le ventre est libre; la marche est chancelante. Friction d'eau-de-vie camphrée et d'essence de lavande sur la région lombaire et les membres postérieurs. Boissons émollientes; un peu d'avoine et de foin; légère promenade dans la cour.

Le 7, même état. Le malade va de mieux en mieux. Le 12, il est guéri; il reprend son travail ordinaire, neuf jours après l'apparition des premiers symptômes.

La première des observations qui font le sujet de cet article prouve l'exactitude des notions scientifiques contenues dans l'excellent Mémoire de M. Bouley jeune, inséré dans le Recueil de médecine vétérinaire. Avant la publication de ce travail, qui doit fixer l'attention de tous les vétérinaires sur les

maladies de l'appareil cérébro-spinal, on était disposé à attribuer la plupart des paralysies des membres, chez le cheval surtout, à des lésions traumatiques du prolongement rachidien, telles que la compression de la moelle, le déchirement de ses enveloppes et même de sa substance, résultant de fractures ou de luxations de la colonne vertébrale, fréquemment accompagnées de fortes commotions et d'épanchemens sanguins entre les membranes rachidiennes. Si, comme le prouvent les observations de l'École vétérinaire de Lyon (1), et comme le dit très-bien M. Bouley, qui a recueilli un grand nombre de faits de cette nature, ces lésions *accidentelles*, contammment incurables et mortelles, déterminent toujours une paralysie plus ou moins complète des membres postérieurs; et si l'on a quelquefois pu prendre pour des efforts de reins le résultat de luxations et de fractures de la région dorso-lombaire (2), il ne s'ensuit pas que la paraplégie ne puisse être attribuée à d'autres causes.

Mais ce sont ces causes qui pendant long-temps ont été méconnues. L'amendement momentané obtenu sur le cheval par le galvanisme (3), les guérisons

(1) Compte rendu des travaux scientifiques de l'École royale vétérinaire de Lyon. 1814, pag. 9.

Nous avons publié une observation de ce genre dans le *Recueil de médecine vétérinaire*. 1829, pag. 641.

(2) Compte rendu des travaux de l'École de Lyon. 1818, page 39.

(3) Observation de M. Préau : *Correspondance vétérinaire de Fromage de Feugré*. Tom. I, pag. 79.

obtenues sur le même animal par l'emploi exclusif des charges fortifiantes et de la cautérisation de la région lombaire (1), les frictions d'essence de térébenthine (2), et sur les chiens, par les stimulans (3) et la noix vomique (4), sont des observations de médecine hippocratique importantes sous le rapport de la thérapeutique, mais non susceptibles de nous dévoiler la nature des lésions spontanées qui peuvent occasioner la paralysie. L'ouverture des cadavres pouvait seule agrandir la sphère de nos connaissances pathologiques. Des observations d'anatomie pathologiques recueillies par MM. Bouley jeune (5), Coulbeau (6), Charlot (7), Olivier de Saint-Maximin (8), Chouart (9) et Moiroud (10) ont prouvé que la paralysie du cheval pouvait résulter de lésions spontanées, telles que les congestions sanguines rachidiennes, les épanchemens sanguins dans les enveloppes de la moelle, les méningites rachidiennes,

(1) *Compte rendu des travaux de l'École d'Alfort. 1809, p. 9.*

(2) *Ibid. 1818, pag. 42.*

(3) *Compte rendu des travaux de l'École de Lyon, An XIII, pag. 21.*

(4) *Compte rendu des travaux de l'École d'Alfort. 1822, pag. 55. 1823, pag. 29.*

(5) *Mémoire sur les maladies de la moelle épinière et de ses enveloppes. (Rec. de méd. vétér.)*

(6) *Recueil de médecine vétérinaire. 1824, pag. 431.*

(7) *Recueil de médecine vétérinaire. 1825, pag. 300.*

(8) *Journal pratique de médecine vétérinaire. 1826, page 148.*

(9) *Journal pratique de médecine vétérinaire. 1826, pag. 390.*

(10) *Observation consignée dans le Mémoire de M. Bouley.*

l'inflammation, le ramollissement de la moelle épinière (1), quelquefois accompagnées d'altérations notables des muscles des parties environnantes (2). M. Chouart a observé, sur un cheval paraplégique, une augmentation de consistance de la moelle (3); Gohier a trouvé un dépôt de matière purulente entre la moelle épinière et ses enveloppes (4). Des altérations de la moelle épinière et de ses enveloppes ont aussi été observées sur les ruminans dans les cas de

(1) Nous avons publié une observation qui a de l'analogie avec les précédentes, dans le *Recueil de médecine vétérinaire*. 1826, pag. 505.

(2) Observations de MM. Coulbeaux, Olivier et Moiroud, *loc. cit.*

Je viens de retrouver une note que je me serais fait un plaisir de communiquer à M. Bouley jeune, à l'époque où il rédigea son *Mémoire sur les maladies de la moelle épinière*. Elle a pour sujet un cheval de limon qui tomba subitement paralysé dans les brancards, le 28 octobre 1828, et fut apporté sur un traîneau à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, après avoir été traité par un maréchal qui lui donna du vin blanc et de la muscade. Le malade succomba le troisième jour. Il y avait gangrène des muscles de la face interne des cuisses et de la région sous-lombaire, avec infiltrations semblables à celles que l'on remarque dans les tumeurs charbonneuses; injection des vaisseaux qui rampent à la surface de la moelle, depuis le renflement cervical jusqu'à la région sacrée, mais principalement au renflement lombaire; épanchemens sanguins au niveau des 4^e et 5^e paires lombaires, et dans les trous intervertébraux de ces dernières paires du côté droit seulement. La substance osseuse des vertèbres correspondantes était très-rouge.

(3) *Journal pratique de médecine vétérinaire*. 1826, pag. 392.

(4) *Compte rendu des travaux de l'Ecole de Lyon*. 1811,

paraplégie par MM. Gellé (1), Dupuy (2) et Dormont (3). Et pour notre compte, nous avons eu occasion d'en observer sur des chiens affectés de paralysies (4).

Néanmoins, soit que toutes les recherches n'aient pu toutes être faites avec une scrupuleuse attention, ou que certaines altérations soient quelquefois de nature à ne pouvoir être reconnues à l'inspection cadavérique, il est des observations de paraplégie sans lésion notable de la moelle épinière et de ses enveloppes. De ce nombre sont, sur le cheval, celle de M. Prévost, de Genève (5); et, sur le bœuf, celle de M. Buisson, vétérinaire à Saint-Antoine (6). Enfin, dans la paraplégie dite *sympathique*, on a attribué celle-ci à des inflammations des viscères abdominaux (7), de la vessie, des reins (8)

pag. 10. *Mémoire sur la chirurgie et la médecine vétérinaire*. T. I, pag. 424.

(1) *Journal pratique de médecine vétérinaire*. 1826.

(2) *Ibid.* 1826, pag. 525.

Compte rendu de l'Ecole de Toulouse. 1829.

(3) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires*. Tom. 3. pag. 377.

(4) *Journal pratique*. 1826, pag. 239.

Elémens de pathologie vétérinaire, art. *Myélite*. T. I, pag. 43.

(5) *Recueil de médecine vétérinaire*. 1825, pag. 243.

(6) *Correspondance de Fromage de Feugré*. T. I, pag. 181.

(7) Gohier, *Compte rendu des travaux de l'Ecole de Lyon*: 1810.

Roup. *Compte rendu des travaux de l'Ecole d'Alfort*. 1822, pag. 76.

(8) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires*, art. *Paralysie*.

et de la matrice (1). Mais en admettant la possibilité de semblables effets sympathiques, on ne peut nier que, dans quelques circonstances, des lésions notables de la moelle épinière ne puissent être simultanées ou successives aux inflammations gastro-intestinales et génito-urinaires (2); ce qui explique les résultats avantageux de la méthode antiphlogistique dans les cas de cette nature, comme dans tous ceux où la maladie a été attribuée à une lésion primitive de la moelle épinière et de ses enveloppes.

J'ai souvent entendu dire à des vétérinaires qu'ils avaient eu occasion de traiter des chevaux affectés d'indigestion compliquée de paraplégie. M. Hurtrel d'Arboval en dit quelque chose dans son *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires*. (T. III, p. 367). L'École de Lyon fait connaître dans le compte rendu de ses travaux (1814, page 14), que M. Bonni, vétérinaire à Limonet, départ. du Rhône, a vu dans une vache une paralysie succéder à une forte indigestion. Mais la seule observation clinique de ce genre que je connaisse est celle que M. Damoiseau a publiée dans la Correspondance de Fromage de Feugré. (T I, p. 137). La paraplégie qui fait le sujet de la deuxième observation, que nous insérons dans ce

-
- (1) Observation de M. Gellé, *loc. cit.*
Compte rendu des travaux de l'École de Lyon. 1815, p. 33.
- (2) Observations de M. Charlot: *Recueil de médecine vétérinaire*. 1825, pag. 300, et 1826, pag. 159.
Sixième observation de M. Gellé, *loc. cit.*
Observation recueillie par MM. Loiseau et Lacoite, et publiée par M. Dupuy; *Journ. prat. de méd. vét.* 1826, pag. 525.

Recueil, nous paraît avoir de l'analogie avec l'indigestion vertigineuse, sous le rapport des effets sympathiques et sous celui du traitement qui réussit souvent.

Aussi, dans cette circonstance, de nouveaux faits sont nécessaires pour confirmer ou rejeter cette manière de voir. Les vétérinaires ne sauraient donc trop multiplier les observations de cette nature.

Le leveur de sort.

Il est vieux comme la superstition dont il s'est fait le ministre; mais chez lui la vie est tenace comme le sont, chez les cultivateurs, les préjugés qu'il exploite. L'ignorance lui prête son aide, la sottise lui donne secours, et l'autorité, qui le tolère, semble le protéger. Vendeur d'espérance, il mène joyeuse vie; car les chalands sont nombreux, malgré la concurrence et les divers genres de marchands.

C'était le 23 décembre. Le vent nord-nord-est avait soufflé pendant toute la nuit, et fait mugir les quatre tours des quatre points cardinaux; la vieille girouette, tournant sur son pivot rouillé, criait d'un ton aigre et perçant; le chien de garde hurla; on dit que les chats miaulèrent plus que de coutume, et que le vent bruissait d'une manière sinistre dans les vastes contours des branches du gros chêne.

O nuit d'angoisses et d'effroi! nuit terrible et d'une longueur désespérante! car il ne dort point, et ne

ferma les yeux que pour avoir moins peur ! (c'est du fermier que je parle.) Le jour parut enfin ; il se leva pâle et tremblant , s'assura d'abord qu'il ne lui était arrivé aucun mal , ni à sa femme , ni à ses enfans , ni aux gens de sa maison (il est bon époux , bon père et bon maître) ; la grange n'était pas incendiée ; il ne pouvait croire à tant de bonheur après tant de noirs présages , et tous les pressentimens affreux auxquels il avait été en proie pendant toute la nuit.

Maître vigilant , il veut tout visiter , tout voir par lui-même. Il entre dans l'étable ; deux vaches venaient d'avorter !

On dit qu'il ne témoigna ni faiblesse ni colère. Son âme grandit avec le péril et son courage s'éleva à la hauteur du danger. Une pensée unique l'absorbe ; il médite un projet , se promène long-temps , la tête penchée et les bras croisés. Il les entr'ouvre de temps en temps pour porter la main au front , et laisse échapper quelques mots sans suite ; puis , rentrant dans sa chambre , il s'assied sur une chaise , et , après avoir médité dans l'attitude d'un homme qui dort , il s'endormit réellement , comme autrefois Napoléon la veille de la bataille de Wagram.

« Pierre , Jacques ! le char ! Attendez ! dépêchez-vous ! cela presse ; dépêchez donc ! »

Le fouet claque , le char s'ébranle , et le cheval trotte. Le voilà parti ; ses gens le suivent des yeux. Il sait où il va , mais il ne l'a dit à personne ; et grande fut l'inquiétude des uns , la curiosité des autres , car ce n'était pas sa manière de faire.

Il revint long-temps avant la nuit , mais accom-

pagné. Figurez-vous un personnage de petite stature, au corps trapu, au maintien grave, au port droit et raide; affublé d'un large chapeau à ailes rabattues; vêtu d'un habit gris à manches larges avec de grands paremens haut retroussés, et dont les pans raccourcis se croissent par devant. Ses cheveux, blanchis par l'âge, flottent épars sur ses épaules. De larges favoris touffus et blancs, une barbe longue de demi-pouce, des sourcils saillans et épais se dessinent fortement sur un visage ridé, plat et au teint cuivré. Ajoutez deux petits yeux très-éloignés l'un de l'autre, un regard vif, un sourire malin, et un ensemble d'expression de figure qui annonce la finesse et décèle la ruse. Vous connaissez le compagnon qui a été le sujet des graves méditations du matin et l'objet du voyage mystérieux.

« Hum! hum! il y a de la charge d'âme par ici.
 » — Ah! mon pauvre X^{***}, il y a bien du mal; je suis
 » un homme perdu si vous n'y pouvez rien. — Hum!
 » si je n'y pouvais rien, ce ne serait pas un autre
 » qui y pourrait; mais il y a charge d'âme, compre-
 » nez-vous cela? Il y a *malice, sort donné et sortilège*;
 » mais on fera du mieux. Ouf! il y aura à suer ce
 » soir; mais le dernier qui suera suera de l'eau
 » bouillante. Tant pis pour lui. »

L'étable des vaches fut examinée, visitée dans plusieurs coins et recoins. Il frappa à divers endroits avec un marteau contre la crèche, trois fois trois coups, et il appuyait aussitôt l'oreille sur la place où il avait frappé. Quelques poils furent arrachés à chaque vache, à la nuque, sur la queue, sous le ventre, et pliés dans trois doubles de papiers de

couleur différente. Quoique ces incantations eussent été commencées lorsqu'il faisait encore jour, elles furent faites à la lumière, parce qu'il fallait que l'étable fût bien fermée et à l'abri du regard des curieux. « A présent je ne peux plus rien jusqu'à minuit, » dit le leueur de sorts au fermier qui l'avait éclairé. Ils sortirent.

La scène change : ils sont à table, tête à tête, tous deux silencieux. Cependant le vin coulait avec abondance dès sept heures, il en était neuf. « A la santé de votre bonne œuvre ! dit le fermier. — Taisez-vous ; » imprudent ! pas un mot, un seul mot de cela jusqu'à ce que l'heure soit venue, » répondit le leueur de sort, qui savait qu'on ne fait pas bien deux choses à la fois. Le vin coula de plus belle, les gros propos arrivèrent, et la conversation était devenue bruyante quand l'horloge sonna minuit.

La fermière était restée près du foyer, parce qu'il fallait grand feu. « Ce n'est plus là votre place ; » il range le brasier, et met au milieu le papier à trois doubles qui contenait les poils. Le fermier fut chargé d'en surveiller l'ignition *complète, quoi qu'il pût arriver*. Ces derniers mots, prononcés à dessein d'une manière significative, firent passer dans son cœur le trouble que le vin avait porté au cerveau, ou, pour dire plus vrai, la peur fit passer l'ivresse. Il obéit, s'assit et regarda.

La fermière fut conduite dans la chambre voisine, et assise à la table encore couverte des débris d'un long souper. En face d'elle fut placée, entre deux chandelles allumées, une assiette blanche, dans laquelle il cassa deux œufs. « Examinez bien, lui dit-il,

» ces deux œufs à la fois , sans détourner les yeux ,
» quoi qu'il puisse arriver, quoique vous puissiez en-
» tendre , sans faire aucun mouvement ni des pieds ,
» ni des mains , ni de la tête , jusqu'à ce que vous
» les voyez bouger. Alors éteignez les deux chan-
» delles , et allez vous coucher sans adresser la pa-
» role à personne ». L'attitude était fatigante , c'était
un vrai supplice ; mais il ne fut pas de longue durée :
les yeux fatigués par la blancheur de l'assiette , par
les lumières opposées , par les deux points de vue
qu'il fallait embrasser à la fois , et l'imagination
troublée par les terribles paroles, *quoi que vous puis-
siez entendre* , elle ne tarda pas à voir que les œufs
bougeaient. Elle éteignit les lumières ; mais elle se-
rait morte de peur , si la porte de la cuisine , restée
ouverte , n'eût laissé pénétrer dans la chambre la
lueur du foyer.

Après avoir ainsi disposé son monde , il mit son
soulard gauche en pantoufle , se couvrit la tête d'un
grand bonnet, recommanda bon courage, et ajouta :
« A demain... peut-être... Je vais travailler ; » puis
un long soupir , avec expiration prolongée.

Il ne devait y avoir dans l'étable que lui avec le
silence et l'obscurité. A peine entré , il ferma la porte
en dedans , il éteignit la lumière.

Quoique tout se fût passé avec mystère , les gens
de la ferme avaient conjecturé , puis deviné qu'il se
passait dans l'étable des manœuvres de sorcellerie ;
car on avait fait coucher ailleurs le domestique qui y
avait son lit ; et le fermier défendait d'entrer, sous pré-
texte qu'on administrait des remèdes aux vaches ma-

lades. Aucun des gens de la ferme n'était resté endormi le matin.

Cependant les vaches accoutumées à recevoir leur ration aussitôt qu'il fait jour, attendaient impatiemment dès plus d'une heure. Alors l'une se mit à beugler, puis une autre, et bientôt toute l'étable retentit de telle force que le fermier, ne doutant pas que, dans cet instant terrible, son troupeau et le sorcier ne fussent aux prises avec les diables, et craignant que ceux-ci ne fussent les plus forts, se mit à crier au secours et appeler par son nom celui qu'il croyait dans le plus grand péril.

On accourt, les uns pressent la porte qu'ils veulent briser, et d'autres, plus avisés, pénètrent par la grange. Dans cet instant le sorcier qui, en entrant dans l'étable, s'était couché pour cuver dans le plus profond sommeil les vapeurs du vin de la veille, se réveille en sursaut, et, sans être interdit, sans hésiter, crie lui-même d'une voix de tonnerre : « Arrêtez, » malheureux, c'est fini, c'est fait ; vous avez manqué de tout gâter. »

Il sort de l'étable, traverse la cour rapidement, comme pour échapper à sa gloire, et va s'asseoir près du feu.

Le fermier lui fit voir avec non moins d'étonnement que de regret, la portion de poils qui était restée incombustible, quoiqu'il eût soufflé sur les braises pendant toute la nuit. C'était des filamens d'amiante. Le sorcier les prit, les plia dans un morceau de papier, et ne prononça que ces mots : « On les brûlera d'une autre manière. »

Je passe sous silence le déjeuner qui suivit. On but

à plein verre, car le fermier s'était réellement desséché le gosier pour faire brûler l'amiante ; et le sorcier, altéré par l'excès de la veille, attribuait la soif qu'il en éprouvait à ce qu'il appelait ses travaux de la nuit.

On procéda à l'ouverture du plus gros des avortons. Le cœur en fut arraché, puis en y enfonça vingt-cinq épingles neuves. Le tout fut plié dans trois papiers, et ficelé avec du gros fil.

« Prenez cela, ne le laissez voir à personne ; et lorsqu'un de vos voisins chauffera le four, jetez, sans qu'il s'en aperçoive, ce petit paquet au milieu des flammes. »

L'occasion ne se fit pas attendre ; mais le voisin, qui chauffait le four avec ses fagots de broussailles, ce qui exige une attention continuelle pour entretenir le feu, aperçut bientôt quelque chose d'extraordinaire fumant dans les braises. Il le retire. Quelques débris de papier préservé, par l'humidité, des charbons, des cendres collées autour, et peut-être la peur qui juge mal, l'empêchèrent de connaître la substance extraordinaire qui, selon lui, avait été mise dans le milieu du fagot. Il lui vint en idée que c'était une de ces boules incendiaires dont on parle tant, qui avait été placée dans le tas de fagots. Homme prudent, il ne touche pas au corps du délit, et va avertir son proche voisin, l'adjoint du maire. Vérification faite en présence de cinq à six des notables du lieu, on reconnaît que la boule est un morceau de viande. Nouvelle présomption : c'est la bande des voleurs qui avait posé des gobbes empoisonnées pour les chiens.

La renommée, qui va dans le village à tire d'aile comme dans la ville, a bientôt répandu cette nouvelle : enfans et vieillards, vieilles femmes et jeunes filles accourent ; la foule grossit, le bruit augmente, l'alarme se répand : on propose de faire des battues le long des ravins, dans les bois, de monter la garde, etc. Mille avis sont exprimés à la fois, le tumulte est extrême.

Le boucher du lieu s'avisa d'examiner le morceau de viande, il reconnut que c'était un cœur, et ajouta (je dois le dire à sa gloire) que c'était celui d'un animal de la taille d'un mouton de petite race. Il le serre dans la main ; et le laisse échapper avec une exclamation de douleur. Instruit par l'expérience, il le reprit avec plus de précaution et en retira vingt-cinq épingles implantées tout autour.

C'est un maléfice!.....

Mais on se rappela la venue du leveur de sort, qui n'était parti que la veille, puis la visite du fermier qui s'était arrêté près du four où il n'avait rien à faire. On le questionna ; ses réponses embarrassées, et les révélations officieuses des gens de la ferme eurent bientôt expliqué tout ce mystère, qui fit du malheureux fermier le sujet des plaisanteries de tous les gens sensés. Ils n'étaient pas, heureusement pour lui, les plus nombreux.

Et cela se passait chez des protestans, dans une des communes de la république de Genève, sur les bords de la Loudon, l'an de grâce 1850, le 24 décembre !

VARIÉTÉS.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal pratique de médecine vétérinaire.

Numéro de janvier 1830.

- Table des matières.* — 1° Des effets d'un irritant, tel que l'acide oxalique, injecté dans les plèvres du cheval; par M. Dupuy.
 2° Des effets de l'eau et de l'air froids sur l'économie du bœuf; par M. Caussé, vétérinaire à Castelnaudary.
 3° Plan raisonné du cours de chirurgie à l'École de Toulouse, à l'article *Variétés*.
 4° Nouvelles recherches sur la composition des fausses membranes de la plèvre chez l'homme; par M. Lassaigne.
 5° Note sur l'avoine d'hiver.
 6° Extrait d'un ouvrage espagnol; par M. Rodet.

Article premier. Les expériences que rapporte M. Dupuy, sur les effets de l'acide oxalique injecté dans les plèvres, pouvaient être une nouveauté intéressante, à l'époque où elles ont été communiquées à l'Académie royale de médecine (août 1824); mais depuis cette époque elles ont été répétées et publiées tant de fois, qu'il n'est pas un vétérinaire, pour peu qu'il s'occupe des progrès de la science, qui puisse ignorer la nature des pseudo-membranes qui se développent sous l'influence des injections irritantes dans les plèvres, leurs caractères physiques, et leur mode de formation. Si donc M. Dupuy se croyait obligé de reproduire le mémoire pour la seconde ou la troisième fois, il devait, pour le rendre utile, pour lui donner une physionomie contemporaine, en retrancher certains passages qui sont aujourd'hui des erreurs, et surtout le mettre à la hauteur des

découvertes intéressantes dont s'est enrichie depuis quelque temps l'histoire des pleurésies. M. Dupuy n'en a rien fait, et il a eu tort ; car son mémoire, aussi bien que ses lecteurs, n'auraient pu qu'y gagner beaucoup. Est-il permis, par exemple, d'écrire en février 1851 « que les injections irritantes dans les plèvres ont ce grand avantage, qu'elles permettent d'étudier les premiers phénomènes de l'inflammation des membranes séreuses, *inflammation sur laquelle il règne dans les ouvrages une grande obscurité*, etc. ? » Nous avons, sous ce rapport, une opinion bien différente de celle du savant directeur de Toulouse ; car nous pensons qu'il n'est aucun tissu sur l'inflammation duquel on ait eu des données plus satisfaisantes et plus vraisemblables que le tissu séreux, et surtout celui qui tapisse la poitrine. Nous croyons pouvoir affirmer aussi que, grâce aux belles recherches de M. Delafond, la pleurésie est, de toutes les phlegmasies internes, celle dont on peut diagnostiquer l'existence, circonscrire l'étendue et suivre les progrès avec le moins d'incertitude. Certes, nous n'en serions pas arrivés à ce point si M. Delafond, dans la relation des faits qu'il a observés, s'était borné à dire, comme M. Dupuy dans son mémoire : « En appliquant le stéthoscope, on a reconnu que » l'hydropisie de poitrine était manifeste. » Voilà le lecteur bien instruit !

Dans la description des altérations de la plèvre, M. Dupuy ne dit rien non plus que de très-vulgairement connu. Il y ajoute l'analyse chimique du liquide épanché et des pseudo-membranes, faite par M. Lassaigne : nous dirons un mot de cette dernière à l'article *Variétés*, où M. Dupuy (par distraction, sans doute) a donné une seconde édition de cette analyse.

— La phrase suivante se trouve textuellement à la fin du mémoire : « Il est facile de s'apercevoir pourquoi *les moyens antiphlogistiques et dérivatifs sont souvent inefficaces* ; mais il est bon de faire observer que *la saignée est le moyen héroïque*, et qu'il faut l'employer jusqu'à la faiblesse de l'animal. » D'après ce qui précède, nous sommes fondés à croire que la saignée n'est plus un moyen antiphlogistique ; autrement, nous saurions expliquer pourquoi il a appelé *héroïque* un moyen sou-

vent inefficace. Nous signalerons enfin ce dernier passage comme pouvant être la source des plus graves erreurs. « Ces fausses membranes, ainsi que l'hydropisie, d'après ce que nous venons d'exposer, ne peuvent donc pas être regardées comme des lésions anciennes, puisqu'elles se produisent en peu de jours, et par conséquent elles sont postérieures à la vente, et non antérieures, comme on le croit ordinairement. » Nous ne rappellerons pas toute la différence qu'il doit y avoir entre l'action instantanée et directe d'un médicament irritant, mis brusquement en contact avec les plèvres, et une cause souvent inconnue dans la nature, mais dont l'influence sur ces membranes est certainement beaucoup moins active et les effets moins prompts que ceux de l'acide oxalique. Or qui oserait dire, en rencontrant des fausses membranes déjà bien formées sur les plèvres, que ces productions ne sont développées qu'après la vente, si l'animal est mort deux ou trois jours seulement après avoir été acheté? Tel est pourtant le sens de ce qu'a avancé M. Dupuy.

Article deuxième. — Effets de l'eau et de l'air froids sur l'économie du bœuf. — Pendant l'hiver 1829-1830, M. Caussé se trouvait heureux de n'avoir aucun bœuf malade; lorsque le froid devint rigoureux, M. Caussé fut appelé à donner ses soins à nombre de bœufs expirans. En suivant la méthode, ou plutôt le système adopté par M. Dupuy, il décrit les lésions cadavériques pour passer à l'examen des causes et des moyens prophylactiques; ce qui est, comme on l'a déjà dit, prendre le roman par la queue. De ce que les intestins réfléchissaient une couleur noire, qu'ils contenaient du sang, que la rate était gorgée de sang noir, qu'elle était facile à déchirer, la maladie est considérée comme une entéro-spléonite. Elle est attribuée à l'eau très-froide dont on abreuvait les bœufs, eau qui détermine d'abord dans le canal intestinal le resserrement momentané des vaisseaux, puis, après cette première impression, une excitation d'afflux plus grand du sang, une irritation inflammatoire ou une irritation hémorrhagique, non pas cependant tout d'abord, mais seulement par l'action répétée de la même cause, à moins que préalablement le bœuf ne soit atteint d'une

inflammation. Dans l'état de santé, le bœuf, qui doit être considéré comme doué d'un tempérament lymphatique, serait difficilement excitable; et M. Caussé fait remarquer qu'il se trouve ici en opposition avec un vétérinaire distingué, qui admet que les bœufs ont en partage un tempérament sanguin (1). Passant enfin à l'explication de la manière d'agir de l'air froid sur la peau, M. Caussé, qui est fécond et même trop fécond en explications, trouve qu'ici le résultat doit consister dans l'engorgement de la rate.

Les moyens prophylactiques consistent à faire cesser les causes qui occasionent la mort. Au lieu de casser la glace des étangs ou des mares, etc., pour donner à leurs bœufs une eau très-froide, les métayers devront employer l'eau moins froide, sortant des fontaines ou des puits; et celui qui n'a ni puits ni fontaine corrigera la température de l'eau en y ajoutant de l'eau bouillante. Au lieu de rendre les bœufs très-sensibles à l'action de l'air froid, parce qu'on les tient dans des étables

(1) C'est une grande question maintenant en médecine vétérinaire que celle du tempérament du bœuf. Pendant long-temps on s'était accordé à considérer cet animal comme étant d'un tempérament lymphatique, comparativement à d'autres animaux, au cheval, par exemple, qui nous sert si souvent de type de comparaison: maintenant il n'en est plus ainsi. On devrait cependant, pour mieux s'entendre, déterminer si le grand développement des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, du système veineux, du tissu cellulaire, la petitesse du cœur, le peu de dimension des artères, de capacité des poumons, la difficulté d'exécuter des mouvemens rapides, la propension au repos et à l'engraissement, si toutes ces conditions, et plusieurs autres analogues, ne se remarquent pas dans le bœuf, et n'accompagnent pas ce qu'on est convenu d'appeler un tempérament lymphatique. Il faudrait encore, pour s'éclairer plus sûrement, n'établir aucune relation entre le taureau de Salers ou du département de Lot-et-Garonne, et le cheval châtré de la Picardie ou de la Flandre, mais rapprocher au contraire les animaux des mêmes races, des mêmes sexes, et voir à côté du bœuf robuste des montagnes de l'Auvergne le cheval auvergnat; à côté de la vache flamande la jument du même pays. Avec une pareille méthode, la question nous semblerait pouvoir être simplifiée.

très-chaudes, on rendra ces logemens plus sains en y pratiquant des ventilateurs. Le plancher offrira une ouverture ronde dont le diamètre se trouvera en rapport avec la grandeur de l'étable; sur le pourtour de cette ouverture on construira un tuyau en cône tronqué, et de la partie supérieure de ce tuyau s'en élèvera un autre semblable à une petite cheminée.

Art. troisième. — Le plan raisonné du cours de chirurgie de l'École de Toulouse n'est autre, à peu d'exceptions près, que le plan adopté à Alfort. Mais, bien que nous soyons tout prêts à l'approuver, nous pensons que l'analyse d'une pareille matière intéresserait très-médiocrement nos lecteurs.

Nous en disons autant des *nouvelles* recherches sur la composition chimique des fausses membranes de la plèvre dans l'homme, lues, le 17 février 1826, à la Société de médecine de Paris; car, quoique les bonnes choses puissent être redites avec avantage, elles ne peuvent plus offrir le même intérêt et ne doivent pas être présentées comme nouvelles. Elles ont l'air de constituer des articles de remplissage lorsqu'elles ne consistent absolument que dans une copie de ce qui a été publié, est connu ou doit l'être. D'ailleurs, nous pouvons le redire encore en quatre lignes: les fausses membranes, développées sur la plèvre de l'homme, ont la composition des fausses membranes développées sur la plèvre du cheval. Dans les unes et dans les autres les essais chimiques prouvent la grande similitude qui existe entre la matière fibrineuse du sang et la substance qui compose ces tissus morbides.

Art. cinquième. — La note sur l'avoine d'hiver, extraite du *Journal d'Agriculture des Pays-Bas*, tend à démontrer la supériorité de cette variété automnale sur la variété printanière, en quantité comme en qualité; mais on y rappelle avec raison qu'elle ne supporte pas toujours le froid des hivers rigoureux, et la difficulté d'ensemencer beaucoup d'avoine d'hiver à une époque où le cultivateur est très-occupé de l'ensemencement des blés.

Art. sixième. — La traduction espagnole de M. Rodet, toujours zélé à enrichir la littérature vétérinaire française, peut être reproduite textuellement. C'est dans l'ouvrage intitulé :

Institutiones Albeyteria, etc., publié pour la première fois en 1773, que M. Rodet a trouvé d'anciens documens sur un ver décrit et indiqué en 1827 dans les journaux vétérinaires (Voir *Recueil de médecine vétérinaire*, année 1827, pag. 573) : « Le jour de Saint-Joseph, qui vient de passer, dit l'auteur espagnol, on m'appela pour voir une mule de six ans, appartenant au provincial de l'ordre de Saint-François, dans notre royaume d'Arragon, laquelle avait dans l'intérieur de l'œil gauche une *petite couleuvre*, grosse comme un cheveu et longue comme cette ligne, un peu plus un peu moins (une ligne d'un peu moins d'un pouce est ici marquée par des points dans le livre espagnol), ayant des mouvemens si vifs que, dans l'eau même, ils n'auraient pas pu être plus visibles; ce dont je demeurai très-étonné, quoique je sache bien que, chez les êtres animés, il peut s'engendrer de très-grandes variété d'insectes... Le religieux dit avoir déjà vu un semblable fait en France, et que la petite couleuvre fut retirée de l'œil à l'aide d'une lancette, sans que l'animal perdit la vue. »

M. Rodet ajoute cette note : « Non-seulement ces vers, ainsi que leur existence dans l'œil des animaux, étaient donc connus en France avant 1773, mais encore l'on y pratiquait déjà avec succès l'opération de la ponction de la cornée lucide pour leur donner issue. »

Mémoires de la Société vétérinaire des départemens du Calvados et de la Manche. — Première année. — Avec cette épigraphe : « Si l'agriculture est le premier des arts et la source féconde de notre plus véritable richesse, elle doit le plus puissant moyen de sa prospérité à la science qui lui conserve et qui améliore les diverses races d'animaux dont elle fait usage. » (Discours prononcé par M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, lors de la distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'école d'Alfort, en 1821.)

Messieurs les vétérinaires des départemens du Calvados et de la Manche sont les premiers qui en France se réunissent en société pour se communiquer les observations de leur pratique, pour les publier sous forme de mémoires, et augmenter ainsi leur instruction. L'utilité d'un pareil exemple sera sans

doute sentie; et quant à nous, nous le concevons d'autant mieux que la Société nous paraît bien comprendre sa mission, si on la juge non pas seulement par ses statuts, mais surtout par ses actes. J'appelle ainsi les Mémoires déjà publiés, qui se rapportant tous à la pratique de la médecine vétérinaire, et conduisant pour la plupart à un résultat utile, sont recommandables sous ces rapports, et encore sous cet autre point de vue, qu'ils semblent écrits avec bonne foi, et ne nous disent pas, par exemple, des succès qu'il est difficile d'expliquer, et dont l'expérience vient souvent ensuite démontrer la fausseté. Notre intention dans cet état de choses est de puiser dans une aussi bonne source, de faire connaître soit par extrait, soit *in extenso*, les observations de MM. Canu, Cailleux, Delalande, Duplenne, Mazure, Dufour, Rouelle, Gefroy, Briand, Vigney et Lecoq, qui ont coopéré à la publication des Mémoires de la Société.

Exemple de renversement de la vessie lors du part et de l'excision d'une partie de cet organe; par M. CANU, père. — (Mém. de la Soc. vétér. du Calvados et de la Manche.) — Il existe la plus grande ressemblance entre le fait dont M. Canu donne la relation, et les deux exemples du même genre consignés en 1828, dans le Recueil de médecine vétérinaire, par MM. Girard et Gaultet. (Voir dans ce journal, t. V, p. 253, Exemples de renversement complet de la vessie urinaire.) — Toujours l'accident est survenu à la suite de parts laborieux, et dans ce que nous a dit autrefois M. Gaultet, dans ce que raconte maintenant M. Canu, l'urine était lancée par jets par les uretères, et l'excision de la vessie, faite par M. Gaultet, sa ligature par M. Canu, n'ont pas déterminé la mort. Ces observations peuvent ainsi éclairer les vétérinaires qui auraient à se prononcer lors de pareils accidens, heureusement fort rares. Voici les principaux détails du travail de M. Canu. A la suite d'un part laborieux, un lambeau qui pendait à la vulve, et qui d'abord avait été pris pour un renversement du vagin, fut reconnu comme provenant du renversement de la vessie; en effet on ne trouvait pas le méat urinaire, le lambeau était attaché à cet endroit, et lors des grands efforts de la jument, les uretères lan-

caient au loin l'urine. Le propriétaire, en voulant réduire cette hernie, l'avait déchirée dans son fonds ; aussi cela seul aurait empêché le vétérinaire de tenter la réduction, si d'ailleurs elle avait été possible. M. Canu se borna pendant quatre jours à ordonner des lotions, la diète, une saignée : mais la vessie, qui devenait noire, s'engorgeait de plus en plus. Le quatrième jour, de concert avec M. Diguët, vétérinaire au haras du Pin, il fit au dessous des uretères la ligature de cette poche. Le lendemain la ligature, remontée, comprimait les uretères, et déterminait des coliques ; il fallut la descendre et la maintenir en place, la serrer graduellement pendant huit jours, époque à laquelle il ne restait plus qu'un petit pédoncule auquel pendait une masse d'environ six livres, d'une odeur infecte, et qui fut coupée. Pour empêcher l'urine de séjourner dans le vagin, pour la conduire hors de cette cavité, de manière à ce qu'elle ne tombât pas sur les jarrets et les fesses, dont elle aurait déterminé l'excoriation, M. Canu introduisit dans le vagin une espèce de gouttière en fer-blanc, moulée sur du fil d'archal ; il la fixa, au moyen de ce fil, aux lèvres de la vulve, qui furent maintenues rapprochées comme dans le bouclement des jumens. L'animal reprit son travail environ six semaines après cet accident, et trois mois plus tard, il fut vendu à une foire de St-Lô. A l'exception de l'appareil de M. Canu, dont il vient d'être donné une idée, et que M. Gullet n'employa pas, on trouve entre les deux faits, rapportés par ces deux vétérinaires, la plus grande similitude, si ce n'est cependant que l'excision de la vessie, suivie de la cautérisation de la plaie, fut plus expéditive et détermina moins d'accidens que la ligature de cet organe.

Observation sur l'extraction de calculs salivaires contenus dans le canal parotidien d'un cheval ; par M. MAZURE. — Le degré de gravité que tout vétérinaire doit attribuer à la présence des calculs dans le canal parotidien, dépend du pronostic à porter relativement à la facilité de la cicatrisation du canal ou à son oblitération, ou à la persistance d'une fistule. La plaie que nécessite l'extraction du corps étranger, pourra-t-elle se cicatriser ? se fermera-t-elle promptement ? le canal salivaire ne

sera-t-il pas oblitéré ? Voilà ce qu'on doit se demander. On serait dans l'erreur si, avec M. Leblanc, et d'après une seule expérience, qui aurait pu être plus complète, on admettait l'incurabilité des plaies dont il s'agit. Aux faits qui sont rapportés par M. Olivier, à ceux qu'ont publiés MM. Bettinger et Delafond, dans le tome VI du *Recueil du médecin vétérinaire*, et qui viennent tous déposer contre la théorie de M. Leblanc, nous pouvons ajouter l'observation de M. Mazure.

On conduisit à ce praticien, en octobre 1827, un cheval de 9 ans, acheté depuis deux mois, et qui maigrissait depuis cette époque. Ce cheval avait sur la joue gauche une tumeur qui suivait la direction du canal parotidien, se contournait un peu sur le bord postérieur du maxillaire, était dure, indolente, mobile, et de la grosseur d'un œuf de pigeon. Un peu plus bas, sur le contour de l'os maxillaire et à sa face interne, existait une autre tumeur molle et fluctuante, contiguë à la première. M. Mazure reconnut l'existence d'un calcul salivaire; le cheval fut abattu, une incision fut faite de quinze à dix-huit lignes, dans la longueur et le milieu de la concrétion. Un premier calcul sortit par l'effet d'une légère pression, deux autres sortirent encore à l'aide du même mécanisme. A la suite de l'extraction du dernier, il s'écoula par la plaie environ un demi-verre de salive, retenue dans la tumeur molle dont il a été question.

Les pierres qu'obtint M. Mazure étaient dures, pesantes, d'un blanc mat, assez polies, à l'exception de celle du milieu qui était garnie de petites aspérités. Réunies, elles représentaient un corps oblong de deux pouces et demi dans son plus grand diamètre; elles diminuaient de volume à mesure qu'elles s'éloignaient de l'origine du canal, de manière que celle qui se trouvait le plus près de la bouche était de moitié plus mince que les autres. Le diamètre en largeur n'excédait pas un demi-pouce là où il était le plus grand.

Après l'extraction de ces calculs, dit en terminant M. Mazure, je rapprochai les lèvres de la plaie par le moyen d'une suture simple, sans aucune autre précaution. Pendant les jours qui suivirent l'opération, je fis supprimer totalement les ali-

mens solides, afin que la mastication fût très-bornée. La seule nourriture qui fut donnée à l'animal pendant tout ce temps consistait en eau d'orge, que je rendais plus nutritive en y ajoutant une plus grande quantité de farine. A partir de cette époque, je fis donner des alimens solides, dont j'augmentai graduellement, chaque jour, la ration. J'ai vu avec satisfaction les lèvres de la plaie se réunir. Au moment où j'écris, l'animal est parfaitement guéri, sans même présenter de trace de cicatrice; enfin il a repris de l'embonpoint, quoique étant soumis au même travail et à la même nourriture qu'avant l'extraction des calculs.

Guérison d'une déchirure de l'œsophage, par M. DUFOUR, vétérinaire. — L'œsophage est quelquefois ouvert au moyen de l'instrument tranchant dans l'opération de l'œsophagotomie; mais une déchirure de ce conduit offre d'autres caractères, et la guérison de cet accident est un fait utile à recueillir. Un cheval fut présenté à M. Dufour, avec ces symptômes: la respiration était laborieuse; l'air expiré chaud; la tête portée en avant; une tumeur chaude, très-sensible, dure au centre, œdématiée à la circonférence, et du volume d'un pain de deux livres, était située à la face antérieure et inférieure de l'encolure; elle rendait la déglutition impossible: prise d'abord pour une tumeur charbonneuse, elle fut scarifiée. Dans les deux jours suivans, elle augmenta beaucoup, et M. Dufour regardait l'animal comme perdu. »

En examinant cependant le centre de la tumeur avec une nouvelle attention, il remarqua qu'une des scarifications suppurait plus abondamment que les autres. Il y introduisit une sonde à une profondeur de deux pouces, et incisa de nouveau cette partie. Plusieurs morceaux de tissus désorganisés, d'une odeur fétide, furent extraits par cette nouvelle ouverture qui donne encore issue à une certaine quantité de liquide également fétide. Arrivé à quelque profondeur, M. Dufour reconnut ensuite un amas de matières alimentaires qui n'auraient pas tenu dans deux litres; la déchirure de l'œsophage ne put être mise en doute.

Toutefois après cette opération, le cheval parut mieux; il

chercha à avaler plusieurs gorgées de liquides qui sortaient par la plaie du poitrail, entraînant avec elles des matières purulentes et des débris d'alimens. Pendant quinze jours, le cheval fut nourri de farine d'orge délayée dans l'eau, et injectée dans l'estomac par la plaie, au moyen d'une seringue à longue canule. Pendant ce temps, la plaie, qui le premier jour avait été pansée avec de l'eau-de-vie camphrée, le fut avec du digestif animé. Les bourgeons cellulo-vasculaires se développèrent promptement, et l'ouverture diminua d'étendue; on crut pouvoir donner au cheval une bouillie très-claire, composée de racines cuites et de farine d'orge, quoique ce mélange s'échappât en petite partie par la plaie. La blessure diminuant sensiblement, la proportion de farine d'orge fut augmentée; et en définitif, lorsqu'il ne resta plus qu'une légère fistule, la déglutition de fourrages verts et tendres s'opéra très-bien, sauf quelques parcelles qui s'échappaient encore. En deux mois, la cicatrisation fut complète, et il ne resta d'apparent, de tout ce grand délabrement, qu'un moyen enfoncement et une légère cicatrice.

... les jours suivants, on donna au cheval une bouillie très-claire, composée de racines cuites et de farine d'orge, quoique ce mélange s'échappât en petite partie par la plaie. La blessure diminuant sensiblement, la proportion de farine d'orge fut augmentée; et en définitif, lorsqu'il ne resta plus qu'une légère fistule, la déglutition de fourrages verts et tendres s'opéra très-bien, sauf quelques parcelles qui s'échappaient encore. En deux mois, la cicatrisation fut complète, et il ne resta d'apparent, de tout ce grand délabrement, qu'un moyen enfoncement et une légère cicatrice.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

Quelques exemples d'arachnoïdite aiguë ;

Par M. RENAULT.

S'IL est vrai que l'analogie peut être d'un grand secours dans l'étude des maladies du cheval comparées à celles de l'homme, il est vrai aussi qu'on ne doit la consulter qu'avec beaucoup de circonspection : 1° parce qu'il est tel organe dans le cheval dont les lésions naissent, s'expriment et ont besoin d'être traitées d'une manière différente que dans l'homme ; 2° parce que, quelque avancée que soit, sous certains rapports, la médecine humaine, il est des points sur lesquels règnent encore beaucoup d'erreurs, qu'on s'exposerait à répéter, si on adoptait sans examen tout ce qu'il a plu aux pathologistes d'écrire sur ces points. C'est pour n'avoir point assez observé cette sage réserve, c'est pour avoir voulu attribuer à l'inflammation de l'arachnoïde du cheval, dont ils n'avaient point d'exemple bien constaté, les symptômes prêtés chez l'homme à la même maladie, que la plupart des vétérinaires qui ont écrit sur l'arachnoïdite ont mal décrit, ou plutôt n'ont pas dé-

Tom. VIII. Juin 1831.

21

crit du tout les caractères propres à cette phlegmasie, plus rare chez le cheval que leurs écrits ne le feraient supposer. Je ne veux point examiner ici si tous les médecins sont d'accord sur la symptomatologie de l'arachnoïdite ; je n'ai point non plus l'intention de faire la monographie de cette maladie dans le cheval ; les matériaux que j'ai recueillis sont loin d'être suffisants pour une question de cette importance, et jusqu'à présent plutôt embrouillée qu'éclaircie par les écrits dont elle a été l'objet. Ce que je me propose, c'est de prouver par des observations où l'existence de l'arachnoïdite ne peut être révoquée en doute : 1° que la marche de l'inflammation sur l'arachnoïde, et les caractères anatomiques par lesquels elle peut être constatée sur le cadavre, sont les mêmes que sur les autres membranes séreuses ; 2° que les symptômes convulsifs, les spasmes, la fureur, etc., qu'on a jusqu'à présent regardés comme se montrant toujours pendant cette maladie, lui sont complètement étrangers, ou du moins ne sont pas la conséquence nécessaire de son existence, et conséquemment ne peuvent servir à la caractériser ; 3° enfin, que puisque une altération dans les produits de la sécrétion de l'arachnoïde est, comme sur les plèvres, une suite inévitable, une lésion caractéristique de son inflammation, on ne peut regarder comme des exemples d'arachnoïdite les observations qui ont été jusqu'à présent données comme telles, et dans lesquelles on ne dit rien sur les altérations dans les produits de la sécrétion de l'arachnoïde.

J'aurais pu rappeler et développer ici ce que j'ai dit dans mes observations sur le liquide céphalo-

rachidien (1), de l'erreur qu'ont commise ceux qui ont cru que le *vertige* était *le plus souvent* une arachnoïdite aiguë; j'aurais pu signaler un des exemples les plus frappans de l'abus qu'on peut faire de l'analogie, en analysant l'article *Arachnoïdite* du Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires, où M. D'Arboval, tout en avouant que cette maladie n'a pas été étudiée dans les animaux, qu'il ne la connaît pas, non-seulement décrit les symptômes qu'on remarquerait si on avait l'occasion de l'observer, mais encore va jusqu'à assigner les différences qui la distingueraient de l'*encéphalite*, et à indiquer les caractères, les *nuances* qui pourraient lui donner de la ressemblance, de l'identité même avec d'autres maladies. Mais, je le répète, je me borne aujourd'hui à raconter des faits encore trop peu nombreux pour me permettre de hasarder des idées générales. Les détails dans lesquels je suis entré dans leur exposition ne paraîtront pas trop étendus à ceux qui savent que rien n'est à dédaigner, que tout est intéressant dans l'énumération des circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi une maladie sur la nature et l'étiologie de laquelle on ne possède rien encore que des erreurs. Je ferai connaître d'abord deux expériences que j'avais faites avant d'avoir recueilli aucune des observations qui les suivent, dans le but de constater si, comme je le pensais, des fausses membranes pourraient se former sur l'arachnoïde comme

(1) *Recueil de Médecine vétérinaire*, tome VII. N° de janvier 1830.

sur les plèvres, quelle était leur nature, et par quels symptômes leur présence pourrait être soupçonnée.

PREMIÈRE EXPÉRIENCE. 2 septembre 1828, dix heures du matin. Cheval alezan, hors d'âge, abandonné pour cause de morve. Le pouls est modérément développé et donne trente-huit pulsations.

L'animal étant abattu et bien fixé, je fis sur la région pariétale gauche une incision en T; j'enlevai, dans l'étendue de près d'un pouce carré, la portion du muscle temporo-maxillaire mise à découvert, et je parvins à la table osseuse que je ruginai. Quelques lotions réfrigérantes arrêtaient bientôt le peu de sang qui s'écoulait. A l'aide d'une couronne de trépan, je découvris la dure-mère, à laquelle je fis une ouverture suffisante pour y introduire la canule d'une petite seringue (il est bien entendu que l'ouverture faite à la dure-mère traversait aussi le feuillet externe de l'arachnoïde qui lui est uni d'une manière intime). J'injectai alors dans le sac arachnoïdien environ un quart de décilitre, un mélange à parties égales d'eau et d'alcool; un sin don fut placé entre les parois osseuses du crâne et la grande méninge: on fit un pansement mollet maintenu par une suture à bourdonnets, et le cheval se releva.

Peu d'instans après l'injection, l'animal leva plusieurs fois de suite la tête, en faisant des grimaces, comme on le dit, c'est-à-dire, en relevant la lèvre supérieure et dilatant les naseaux, comme un cheval qui flaire l'urine d'une jument en chaleur. Ses yeux pirouettaient fréquemment dans leurs orbites; le corps clignottant recouvrait à chaque instant le globe de l'œil; les mouvemens de rapprochement et

d'écartement des paupières étaient souvent répétés. Deux heures après l'opération, l'animal cherchait à manger et à boire. Jusqu'au lendemain, neuf heures du matin, on n'aperçut rien de bien remarquable dans l'état général du sujet; seulement on observa que la tête était portée beaucoup plus bas que la veille, et que, quand l'animal n'était pas excité, il restait triste et abattu, sans faire le moindre mouvement, surtout de la tête, qu'il appuyait sur la mangeoire, quand il ne tirait pas sur sa longe. L'appétit était diminué: cependant l'animal mangeait encore, mais lentement, par intervalles, et gardant quelque temps une bouchée de fourrage sans le mâcher. On enleva le pansement; on injecta par l'ouverture des méninges deux centilitres de teinture d'aloës, et on remplaça le sindon et l'étoupe. Les mêmes grimaces que la veille se renouvelèrent immédiatement après l'injection, et eurent lieu pendant près d'une demi-heure sans discontinuer. Au bout de ce temps, l'animal prit quelques bouchées de foin qu'il ne mangea point, et tomba dans un état de somnolence plus grand que celui de la veille; cependant les sens de l'ouïe et de la vue étaient conservés; la sensibilité de la peau paraissait émoussée. Cet état dura toute la journée; le soir, l'animal commença à manger et à boire, quoique avec quelque difficulté.

Pendant tous les jours suivans jusqu'au 10, on n'observa rien autre chose que l'augmentation lente, mais sensiblement progressive de l'état comateux. L'animal fut remarqué plusieurs fois appuyant son front sur le mur, ou le nez au fond de la mangeoire; mais il ne *poussait* pas. L'appétit diminuait tous les

jours, mais ne cessa jamais complètement. Sa respiration, bien que profonde, fut toujours régulière, et on ne remarqua de constipation que depuis le 7 au soir. Il n'y eut pas non plus de variation bien notable dans l'état du pouls; qui ne donna jamais plus de cinquante pulsations; ce ne fut que vers la fin qu'il devint fort et l'artère tendue. La température de la peau alla toujours en augmentant; elle était très-développée, mais sans sueur, les deux jours qui précédèrent le sacrifice de l'animal, qui eut lieu le 10 à sept heures du matin. Dès la veille, il était tombé sur le côté droit, s'était beaucoup débattu toute la nuit, et n'aurait pas tardé à mourir, si on ne l'eût sacrifié; ce à quoi je me décidai, dans la crainte qu'il ne mourût dans l'après-midi, moment où le temps m'aurait manqué pour assister à l'ouverture qui fut faite immédiatement après la mort.

Autopsie.— *Crâne.* Les membranes cérébrales, disséquées avec beaucoup de soin, présentèrent les désordres suivans : quelques petites ecchymoses existaient entre la dure-mère et l'arachnoïde, au pourtour de l'ouverture par laquelle l'injection avait été faite. Une incision prolongée sur cette ouverture mit à découvert tout le sac arachnoïdien du côté gauche; la face interne de l'arachnoïde, dans presque toute l'étendue du sac, était tapissée par une production molle, jaunâtre, d'apparence fibrineuse, facile à détacher, mais adhérant plus fortement au feuillet pariétal qu'au feuillet viscéral. Au dessous de cette fausse membrane qui ne s'étendait pas au delà du sac gauche et dont l'épaisseur était de près d'une ligne sur quelques points, on distinguait l'injection forte

et très-prononcée des capillaires sous-arachnoïdiens. La substance de l'hémisphère correspondant du cerveau ne paraissait aucunement altérée ; seulement, les vaisseaux qui la pénètrent étaient plus injectés. Rien de notable ne fut trouvé dans le côté droit du crâne, où la faux du cerveau et la tente du cervelet avaient sans doute empêché la matière de l'injection de pénétrer.

Thorax. Le poumon, violacé à sa surface, était engorgé par beaucoup de sang très-noir épanché dans deux ou trois points sous forme d'ecchymose. Quelques ecchymoses furent aussi remarquées dans l'épaisseur du tissu du ventricule gauche du cœur.

Abdomen. On n'y trouva rien, sinon un peu de rougeur et d'injection arborisée vers le fond de la vessie.

DEUXIÈME EXPÉRIENCE. 19 septembre 1828. Cette expérience, répétée quelques jours après la première, et toujours en présence des élèves, eut des résultats parfaitement semblables. L'injection fut faite du côté droit, et avec le même mélange alcoolique. Aucun phénomène ne se fit observer les deux premiers jours ; ce ne fut qu'au bout du second que commencèrent à se faire remarquer la pesanteur de la tête, la diminution progressive de l'appétit, et, en un mot, et à quelques légères différences près, tout ce que nous avons dit exister sur le sujet de la précédente expérience. Je dois dire pourtant que chez celui-ci, la tête, soit qu'elle fût baissée, soit qu'elle se portât en haut, était toujours manifestement penchée du côté droit, c'est-à-dire, du côté où l'injection avait été faite. Le sujet de cette expérience vécut douze jours.

À l'ouverture on trouva la cavité arachnoïdienne droite tapissée par une fausse membrane, présentant les mêmes caractères que la première, mais un peu plus épaisse, et ayant sa plus grande épaisseur à la partie supérieure du lobe cérébral; ce qui expliquerait peut-être la tendance de ce sujet à porter constamment sa tête du côté droit.

M. Lassaigne, qui eut la complaisance d'analyser les deux fausses membranes, les trouva tout-à-fait analogues dans leur composition chimique à celles développées sur les plèvres par l'injection de matières irritantes dans leur cavité.

PREMIÈRE OBSERVATION. (Extrait de la clinique de M. Vatel.) — 28 décembre 1828. Cheval entier, de forte taille, propre au trait, de l'âge de huit ans. Cet animal était affecté depuis trois mois d'un mal de garrot, lorsqu'on le présenta à la visite du matin, aux hôpitaux de l'École. Deux fistules s'ouvrent par un orifice assez étroit sur le sommet de la région malade, qui, du reste, n'est pas sensiblement tuméfiée; la peau est détachée des parties sous-jacentes dans une étendue de quelques pouces sur le côté gauche. Il existe du roux-vieux à la partie postérieure de l'encolure; le cheval a de l'embonpoint et paraît jouir d'une bonne santé. (On fait couper les crins et laver avec une dissolution de savon vert sur les endroits où il y a du prurit; injection de chlorure de chaux dans les fistules; diète blanche).

Le 29, on abat le cheval, on sonde les plaies, et on reconnaît sur la partie latérale droite du garrot une large poche remplie de pus, sur laquelle on pratique trois incisions transversales à la longueur du corps.

Ce foyer s'étend jusque entre les deux lames du ligament cervical dont la corde est cariée en plusieurs points. Par la plus antérieure de ces incisions on reconnaît que le sommet de l'apophyse épineuse de la troisième vertèbre dorsale est carié ; on enlève avec la feuille de sauge toute la portion fibro-cartilagineuse de cette apophyse. Là se borne l'opération ; on absterge le sang ; on recouvre les points où la carie avait existé avec des plumasseaux imbibés de liqueur corrosive (sulfate de zinc , 1 partie ; sulfate de cuivre ; 1 partie ; sous-acétate de plomb liquide , 2 parties ; vinaigre blanc , 16 parties) , et on fait quelques points de suture à bourdonnets. (Diète blanche.)

Le 30 , engorgement et chaleur de la région malade ; il n'y a pas eu de fièvre de réaction. (On lave le pourtour des plaies ; pansement sec).

Le 31 , commencement de suppuration ; même pansement.

Les 1 et 2 janvier , même état ; mêmes soins. On donne une demi-ration.

Dans la nuit du 3 au 4 , l'animal a cassé son licol et s'est roulé sur le dos. Les plaies sont rouges et saignantes. (Pansement avec digestif simple et plumasseaux maintenus par un bandage ; frictions de savon vert , suivies , quelques heures après , de l'application d'onguent vésicatoire sur le roux-vieux.)

Jusqu'au 5 rien de notable.

Le 6 , les plaies sont ternes et livides. (Bandage matelassé qu'on humectera souvent avec une infusion de plantes aromatiques.)

Dans la nuit du 6 au 7 , le cheval est triste et abattu : il a la face grippée , le pouls plus développé que la

veille, sans être plus accéléré; il cherche plusieurs fois à se coucher et reste debout. A quatre heures du matin, il tombe brusquement et comme une masse, reste quelques instans étendu, puis fait pour se relever quelques tentatives qui sont infructueuses; alors il se roule sur le dos, sans qu'on puisse parvenir à l'en empêcher. Sollicité par les coups de fouet qu'on lui donne, il essaie de nouveau à se relever, se dresse sur les membres antérieurs seulement, et tombe en se frappant violemment la tête contre une pièce de bois qui sert à séparer les chevaux. Jusqu'à sept heures du matin, les personnes qui l'entourent tentent, à plusieurs reprises et inutilement, de le remettre debout; il ne se prête que faiblement à leurs efforts, et se laisse lourdement retomber aussitôt qu'on cesse de le soutenir. A sept heures et demie, il parvient à se lever seul, mais avec beaucoup de difficulté; il a les fesses appuyées sur le mur, les membres tremblans, les genoux demi-fléchis; la station est si incertaine qu'on ne peut lui faire faire un pas, dans la crainte de le voir tomber de nouveau. On l'examine dans cette position: l'engorgement du garrot a disparu; les plaies sont d'un rouge-brun, et ne suppurent plus; l'artère est pleine, roulante; le pouls accéléré; la conjonctive rouge; la pupille dilatée, mais la vue bonne; la respiration est gênée, et l'air expiré a une odeur légèrement fétide. On parvient enfin à le conduire à sa place où il reste, la tête basse et immobile, dans un état complet d'abattement et de stupeur. (Saignée de 8 livres; application d'onguent vésicatoire sur les plaies du garrot). Quelques instans après la saignée, l'animal se porte

en avant et appuie la tête contre le mur de fond, mais sans pousser; il garde cette attitude à peu près une demi-heure; et, au bout de ce temps, il se recule aussi loin que sa longe peut le lui permettre, et tire en s'acculant. A dix heures il se couche, se met sur le dos, se roule pendant quelques minutes avec des mouvemens convulsifs, se relève et tombe dans un assoupissement profond qu'il n'interrompt que pour gratter le sol de temps en temps avec le membre antérieur droit. On a remarqué pendant ce temps une érection qui dura plus de dix minutes. A une heure de l'après-midi, saignée de 10 livres; douches d'eau froide sur la tête; lavemens laxatifs; synapismes aux fesses. Après quoi l'animal reste tranquille quelques instans, rend en abondance et avec facilité une urine claire et peu odorante, et quelques excréments semi-liquides. A quatre heures, nouvel accès; l'animal se porte en arrière, tire sur sa longe et retombe dans son état comateux. A six heures, il urine de nouveau en grande quantité, se couche, mange avec fureur la paille de sa litière, se relève de suite et boit beaucoup d'eau blanche. A sept heures, nouvelle saignée; mais le sang sort du vaisseau avec tant de difficulté qu'on ne peut en retirer que 2 livres, après beaucoup de temps: on réitère l'application d'onguent vésicatoire sur les plaies qui sont un peu plus vermeilles, et on emploie la cautérisation objective sur les fesses, pour activer l'action des sinapismes qui n'ont encore produit aucun effet sensible. L'animal paraît beaucoup agité par cette dernière opération, pendant laquelle il se livre à de grands mouvemens. (Continuation des lavemens laxa-

tifs et des douches froides sur la tête). Jusqu'au lendemain matin, il y eut alternative d'agitation et de coma. L'animal but beaucoup et urina quatre fois pendant la nuit.

Le 8 au matin, une légère suppuration se remarque aux plaies du garrot; mais la respiration est de plus en plus courte et difficile, et l'air expiré a une odeur de gangrène insupportable. Le pouls est petit, lent et serré, et la marche chancelante. La vue conserve son intégrité. (Pansement des plaies du garrot avec du digestif fortement animé; douches froides sur la tête, cautérisation objective sur la place des sinapismes, diète blanche.) Jusqu'à quatre heures du soir, il y a de fréquentes excréctions d'urine claire, d'excrémens sans consistance; l'animal mange, en deux fois différentes et avec avidité, une pâtée faite avec de la farine d'orge et de l'eau mucilagineuse. Quand il prend du foin ou de la paille, il mâche la bouchée qu'il a prise, s'arrête, mâche de nouveau, et finit par la laisser tomber. Mais bientôt à l'état de stupeur succède un état d'agitation continuelle et parfois convulsive; l'animal cherche à mordre tout ce qu'il peut saisir, frappe le sol avec fureur, et tire quelquefois si fortement sur ses longes qu'on est obligé de le détacher; la difficulté de la respiration augmente à chaque instant; la fétidité de l'air expiré est insupportable; le pouls, accéléré, est presque imperceptible. Le malade se couche et se relève à chaque instant; assez souvent il s'assied sur sa croupe et garde quelque temps cette position. A trois heures du matin, il tombe et meurt au milieu des convulsions. Il avait uriné dix fois depuis neuf heures du soir jusqu'à trois heures du matin.

Ouverture, six heures après la mort. — Abdomen. Toute la muqueuse gastro-intestinale est saine et plutôt pâle que rouge. La vessie offre une injection pointillée vers son fond.

Thorax. Quelques ecchymoses très-petites dans l'épaisseur du cœur. On rencontre des tubercules ramollis en petit nombre dans le milieu du poumon gauche, qui du reste n'est pas autrement altéré. Toute la moitié postérieure du lobe droit, dont l'aspect extérieur est marbré et dont le poids est sensiblement augmenté, offre à l'intérieur un putrilage sanieux, d'une odeur infecte, présentant tous les caractères de la gangrène. Le tissu cellulaire interlobulaire, voisin du siège de la désorganisation, est infiltré; mais il n'est ni induré, ni épaissi. La partie antérieure de ce lobe contient de larges vomiques, communiquant avec les points gangrénés et s'ouvrant dans les tuyaux bronchiques.

Crâne. Les sinus veineux sont pleins; la dure-mère n'est aucunement altérée. Des ecchymoses, dont la largeur varie depuis celle d'un centime jusqu'à celle d'une lentille, existent entre la lame externe de l'arachnoïde et la dure-mère, à la partie tout-à-fait antérieure du crâne, près des lames criblées. Une infiltration de sérosité, ayant la consistance gélatineuse, se fait remarquer entre ces deux membranes du côté droit, dans une étendue de plus de deux pouces. Cette couche a près de deux lignes d'épaisseur et correspond au centre latéral du lobe droit du cerveau. La portion de séreuse qui recouvre ce lobe est elle-même séparée de la substance cérébrale par un peu de sérosité de même nature, aussi consistante,

mais en moins grande quantité. Le tissu cellulaire sous-arachnoïdien est partout très-injecté. Il existe dans le sac de l'arachnoïde environ quatre cuillerées à bouche d'un liquide trouble et un peu sanguinolent. Plusieurs ecchymoses, de la largeur d'une grosse lentille, furent aussi remarquées dans le tissu cellulaire sous-arachnoïdien, à la face inférieure du cervelet et du bulbe rachidien. La petite quantité de liquide trouvée dans le ventricule du cerveau était claire et limpide. La substance de tout l'encéphale était saine.

DEUXIÈME OBSERVATION. (Extrait de la Clinique de M. Moiroud.) — 27 octobre 1829. Cheval entier, de forte taille, d'une bonne constitution, âgé de douze ans, faisant le service des berlines de Charenton. Ce cheval était depuis quatre mois affecté d'un trombus à la jugulaire gauche, compliqué d'ulcération de la veine. Pendant tout ce temps, il avait été successivement et infructueusement traité par les topiques astringens, émoulliens et vésicans; par le mélange de sublimé et de térébenthine, et enfin par l'application du feu en pointes pénétrantes et non pénétrantes. La tumeur, long-temps stationnaire, faisait de nouveaux progrès, lorsqu'on se décida à envoyer le malade aux hôpitaux de l'École.

Le 27 octobre on l'abattit pour s'assurer de la profondeur de la fistule; mais à peine la sonde eut-elle pénétré de quelques pouces dans le conduit fistuleux, que le caillot qui obstruait la veine ulcérée se détacha et que le sang s'échappa à flots par l'ouverture. En vain eût-on tamponné; l'appareil qu'on eût placé n'aurait probablement pas arrêté le sang: et

l'eût-il arrêté, l'hémorragie aurait infailliblement eu lieu à la levée de chaque appareil. Un seul moyen était rationnel, c'était la ligature; elle fut pratiquée à la réunion des deux branches qui donnent naissance à la jugulaire; mais ce ne fut pas sans beaucoup de temps et de difficulté, car il fallut chercher le vaisseau au milieu des tissus environnans, considérablement tuméfiés et de consistance lardacée. Quelques branches nerveuses furent coupées ou tirillées pendant cette opération, ce qui parut faire beaucoup souffrir l'animal. La ligature faite, on enleva les tissus indurés qui constituaient l'engorgement de l'encolure; on excisa les débris de la veine, et on pansa avec des plumasseaux imbibés d'eau froide, et maintenus par une suture à bourdonnets. (Lotions réfrigérantes sur l'encolure, abstinence complète d'alimens solides). Jusqu'au lendemain, à la tristesse près, on ne nota rien de bien remarquable.

Le 28 au matin, l'animal est très-agité; il s'élançe avec force en avant, tombe, se relève peu d'instans après, et se reporte brusquement en arrière en s'acculant sur ses jarrets. Lorsqu'il est à l'extrémité de sa longe, il s'arrête, la tête haute et renversée en arrière, et reste près de quatre heures dans cette position. La langue et les deux lèvres remuent continuellement; le pouls est vite et serré, l'artère pleine; les yeux hagards; la pupille très-dilatée; il y a conservation du sens de la vue. (Saignée à la queue de près de huit livres, applications réfrigérantes sur la tête; injection de vinaigre affaibli par les naseaux.) Les symptômes paraissent calmés quelques instans après la saignée, bien que le pouls conserve sa vitesse (70 pulsations).

Le 29, depuis la veille au soir, l'animal est dans un état de stupeur complète : il a la tête basse, la pupille toujours très-dilatée, le pouls moins vite et plus serré; les mouvemens des lèvres et de la langue se répètent toujours et par intervalles; la salive a une odeur fétide. L'engorgement de l'encolure s'étend jusqu'à la base de l'oreille, est chaud et très-douloureux. (Deux onces d'aloès en deux lavemens; administration de six gros de laudanum dans deux litres d'eau; boissons nitrées, gargarismes acidules; sinapismes aux fesses; continuation des réfrigérans sur la tête.)

Le 30, l'état comateux continue; le pouls a augmenté de fréquence (78 pulsations). L'engorgement de l'encolure s'étend jusqu'à la joue gauche et dans l'espace inter-maxillaire. La plaie a un mauvais aspect; rien n'y annonce la suppuration; on la panse avec du digestif animé, et on fait sur l'engorgement des onctions d'onguent populéum. (Réapplication des sinapismes, qui n'ont produit aucun effet, quatre gros de laudanum dans les lavemens. Du reste, même traitement que la veille.)

Le 31, coma plus prononcé; pouls petit et faible; déglutition difficile. L'engorgement s'étend à la joue droite. La plaie ne suppure pas, et a toujours un mauvais aspect. Les sinapismes n'ont rien fait. (Même traitement que la veille).

Le 1^{er} novembre, l'animal s'est couché ou plutôt est tombé à huit heures du matin. La respiration est difficile; la bouche presque toujours ouverte, les lèvres pendantes. Le malade cherche de temps à autre à saisir quelques brins de paille qu'il mâchonne

long-temps sans les avaler. On essaie plusieurs fois et sans succès de le faire lever. Il ne veut ou plutôt ne peut plus rien prendre. La plaie, exhalant une assez mauvaise odeur, est pansée deux fois dans la journée avec du chlorure de chaux. Mort à une heure du matin.

Ouverture dix heures après la mort. Aucune lésion dans les organes abdominaux et thoraciques.

Depuis le point où la ligature a été faite jusqu'au sinus susphénoïdal, la veine qui émane de ce sinus est remplie d'une matière plastique, d'un gris sale par places, brunâtre dans d'autres, formant un véritable caillot peu adhérent aux parois vasculaires, et renfermant çà et là dans son intérieur de petits amas d'un liquide ayant l'aspect et la consistance du pus. Le tissu cellulaire parotidien est infiltré de matière purulente. Les veines cérébrales et cérébelleuses sont fortement injectées. Entre les deux lames de l'arachnoïde, et à la partie postérieure de chaque lobe du cerveau, existe une couche de matière fibrineuse d'un pouce de long sur un demi-pouce de large; sa couleur jaune-brunâtre est sans adhérence avec la séreuse: cette couche, d'une demi-ligne environ d'épaisseur, ressemble à sa circonférence à un caillot sanguin dont une partie de la matière colorante aurait été résorbée. Une couche toute semblable à la précédente, seulement un peu plus large, se trouve dans le sac arachnoïdien, à la partie postérieure et supérieure du cervelet, au niveau de sa réunion avec le bulbe rachidien. Enfin, sous ce dernier organe, et sur le prolongement basilaire de l'occipital, on remarque une troisième couche, de la largeur à peu près d'une

pièce de six francs, jaune-terne, peu consistante, et présentant tous les caractères des fausses membranes récemment formées sur les plèvres. On ne remarque rien dans la substance de l'encéphale, si ce n'est l'injection des vaisseaux qui la pénètrent. L'origine du nerf de la cinquième paire est infiltrée d'une matière gélatineuse assez consistante, d'un jaune verdâtre, et qu'on ne retrouve plus aussitôt que le nerf est sorti du crâne.

TROISIÈME OBSERVATION. 28 avril 1831. Cheval entier, propre au trait, âgé de cinq ans, d'une constitution vigoureuse. Ce cheval était sorti trois jours auparavant (25 avril) des infirmeries de l'École, où il avait été traité et guéri d'une piqûre pénétrante très-grave, faite par un clou de rue (1). En le recon-

(1) La guérison de cette blessure fut si prompte, eu égard à l'étendue et à la gravité des désordres qu'elle avait occasionnés, que j'ai lieu de croire que quelques mots sur son histoire seront lus ici avec intérêt. Ce cheval fut conduit à l'école le 28 mars par son propriétaire, M. Liguier, cultivateur à Wisson, qui donna ces renseignemens : Depuis quinze jours environ, il a pris un clou de rue (clou à bande) qu'on lui a retiré sur-le-champ ; le maréchal a débridé l'ouverture, pansé avec de l'eau-de-vie, mis un fer couvert et ordonné le repos. Au bout de huit jours la boiterie étant bien diminuée, on crut pouvoir le mettre à la charrue, ce qui aggrava singulièrement son état. Il ne posait plus le pied à terre, et paraissait souffrir horriblement. Un vétérinaire fut consulté, et, effrayé des désordres qu'il reconnut, conseilla de l'envoyer à l'école pour y subir l'opération, si toutefois elle présentait encore des chances de succès. On parvint avec beaucoup de peine à l'amener à nos hôpitaux, où je le vis dans l'état suivant : il marche à trois

duisant chez lui, le propriétaire s'aperçut que l'animal marchait très-vite, malgré les efforts qu'il faisait pour le retenir; ses yeux étaient vifs, et lui paraissaient avoir un certain air qu'ils n'avaient pas d'habitude. Arrivé à son écurie, ce cheval refusa le foin et l'avoine; il était triste et abattu. Cet état continua jusqu'au lendemain. Le propriétaire, alarmé, se décida à le reconduire à l'Ecole, où il arriva le 28 à la visite du matin.

Il est triste, porte la tête basse, a les yeux hagards, mais la vue bonne; la pupille très-dilatée; la respiration fréquente, et a de la tendance à se porter en avant. La conjonctive infiltrée est d'un rouge jaunâtre; les oreilles sont alternativement froides et chaudes; le front est chaud, le pouls variable. L'ani-

jambes; le pied postérieur droit est tenu en l'air, même au repos; le flanc est retroussé; les muqueuses apparentes très-injectées; l'habitude générale exprime une vive douleur. Le pouls est plein, dur et fréquent; la respiration accélérée; l'appétit nul. Le sabot est très-chaud, ainsi que la couronne qui est tuméfiée et sensible à la moindre pression. Il existe dans le paturon une tumeur qui paraît contenir du pus. A la face inférieure du pied, à un demi-pouce en arrière de la pointe de la fourchette et du côté externe, se trouve une plaie de la largeur d'une pièce de six francs, au centre de laquelle on remarque une fistule profonde, se dirigeant en dedans et un peu en arrière, par laquelle s'écoule de la synovie en grande abondance mêlée à du pus grisâtre, peu consistant et d'une odeur fétide. Il était bien clair que la gaine synoviale de l'aponévrose plantaire avait été traversée; la largeur du clou devait faire présumer celle de la blessure. Un temps considérable (15 jours) s'était écoulé depuis l'accident, sans que l'écoulement synovial ait cessé ou

mal peut à peine se tenir sur ses membres et ne tourne qu'avec beaucoup de difficulté. Comme il ne

même diminué; tout se réunissait donc pour rendre le pronostic fâcheux. Cependant je fis parer la sole à la rosée, notamment autour de la plaie; le sabot fut entouré d'un cataplasme de farine de lin, et le lendemain matin, 29, je procédai à l'opération. J'enlevai les deux tiers antérieurs de la fourchette et du coussinet plantaire, et mis ainsi à découvert le fond de la fistule, beaucoup plus large que son entrée; en effet, le tendon était déchiré suivant le sens de la longueur de ses fibres, dans une étendue de près de deux pouces; les bords de la déchirure étaient filandreux et d'un jaune verdâtre; en écartant ces bords, on distinguait tout le corps du petit sésamoïde sur lequel le clou avait creusé une rainure d'au moins une ligne de profondeur, et qui sillonnait toute la largeur de l'os; des bourgeons violacés recouvraient une partie du fond de cette rainure. Du pus, présentant les mêmes caractères que celui qui s'écoulait par la fistule, était accumulé sous l'expansion du tendon, et fusait jusque dans le paturon. La vue de pareils désordres ne me laissant espérer qu'une guérison très-incertaine, et dans tous les cas fort éloignée et peut-être imparfaite, je conseillai au propriétaire de ne pas faire de dépenses pour un cheval que je regardais comme à peu près perdu. Cependant, comme il tenait beaucoup à cet animal, et qu'il était décidé à attendre une quinzaine de jours avant de le sacrifier, je continuai l'opération. J'excisai les bords filandreux de la blessure du tendon; j'enlevai les bourgeons de mauvaise nature qui végétaient sur le petit sésamoïde, et je pansai avec des plumasseaux imbibés de teinture d'aloës, en ne faisant qu'une très-légère compression. Un litre de sang environ s'écoula par la plaie. (Diète blanche.)

Le 30, appétit nul, pouls plein et accéléré. (Saignée de cinq livres, cataplasme émollient autour du sabot.)

1^{er} avril, le membre est toujours rétracté, la couronne très-

veut rien avaler, on lui administre, dans le courant de la journée, quatre lavemens dans chacun desquels

douloureuse, le pouls dans le même état, la soif vive. (Saignée de quatre livres; même régime.)

Le 2 avril, levée du premier appareil; la plaie est violacée, saignante et recouverte de synovie concrétée, au milieu de laquelle on distingue des filamens tendineux. (Pansement sec.)

Le 4, continuation de la fièvre. (Saignée de quatre livres.) L'abcès du paturon s'est ouvert, on y introduit une mèche.

Le 6, il y a un peu de mieux; le pied se pose quelquefois sur la litière; l'animal est moins triste et cherche à manger. (Un quart de botte de foin.)

Le 7, deuxième pansement. La suppuration, plus abondante, est moins fétide; le pus est plus épais et plus homogène que le 2. On n'aperçoit plus le tendon au fond de la plaie qui représente une surface grenue d'un rouge brunâtre, sur laquelle on remarque pourtant encore çà et là quelques filamens ou points blanchâtres. Il n'y a plus d'écoulement synovial, et l'animal s'appuie sur son pied en marchant. Il est plus gai, et manifeste beaucoup d'appétit. (Demi-botte de foin, cessation des cataplasmes; on fait le pansement à sec.)

Du 7 au 14, mieux tous les jours plus sensible. Augmentation progressive de la ration, en raison de l'augmentation de l'appétit. La couronne n'est plus engorgée ni douloureuse, la boiterie est beaucoup moindre. On lève l'appareil le 14; le pus est peu abondant, blanc, épais et tout-à-fait homogène. La plaie, légèrement bleuâtre, est circonscrite par une corne jaune, de bonne nature; la fistule du centre est beaucoup moins profonde. (Pansement à sec; une botte de foin; deux quarts d'avoine.)

Le 23, l'appui se fait bien à l'écurie sur le pied malade; et pendant la marche, la boiterie est presque nulle. La plaie, très-rétrécie, est lisse, d'un rose pâle, et ne supure plus. (Pansement à sec.)

Le 25 (vingt-sept jours après l'opération), la boiterie n'est

entrent trois gros d'aloës et deux onces de sulfate de magnésic. (Sétons animés aux fesses; applications réfrigérantes sur la tête). Jusqu'à deux heures de l'après-midi, il reste tranquille, la tête appuyée sur le mur, mais sans pousser; on peut le faire reculer sans efforts. Il a eu des érections fréquentes et long-temps prolongées. Le pouls a constamment varié de force, de plénitude et de vitesse. Il y a en ce moment perte de la vue; la respiration est accélérée. (Saignée de huit livres; deux onces d'aloës en électuaire qu'il avale cette fois sans difficulté). A dix heures du soir rien n'est changé dans l'état du malade, qui a toujours la tête lourde et au fond de la mangeoire. Il y a eu quelques momens d'agitation; le pouls est plus développé. (Saignée de six livres. On a remarqué à chaque exsanguination, que le sang se prenait promptement en un caillot rouge-noirâtre, et ne se recouvrait que de très-peu de sérosité). Dans la nuit l'agitation augmente; elle n'est pas continue; mais les accès en sont plus fréquens que dans le jour.

Le 29, le malade se couche à trois heures du matin et reste tranquille dans cette position jusqu'à six heures, où il se lève, fiente et urine facilement; les crottins peu consistans, ont une odeur fétide; l'urine est foncée en couleur. Le pouls est revenu à son état presque normal, la respiration est moins vite. (Lavemens purgatifs comme les précédens, et nitrés. Breuvages d'eau d'orge miellée). Jusqu'à la fin du

plus sensible au pas. Le cheval est ferré avec un fer couvert et une plaque, et rendu à son propriétaire étonné autant que nous d'une aussi prompte guérison.

jour le mieux augmente sensiblement; la vue est revenue, la pupille se contracte à la lumière; l'animal est moins abattu, porte la tête haute, cherche à boire, appète l'eau de farine d'orge, seule nourriture qui lui soit accordée. Il fiente et urine plusieurs fois pendant la nuit : les excréments sont toujours mous et fétides; l'urine, très-abondante, est plus claire.

Le 30, à la visite, état très-satisfaisant. Comme l'animal a des épreintes, on remplace les lavemens purgatifs par des lavemens émolliens. Mêmes breuvages que la veille. On passe en arrière de l'encolure un séton, dont l'application paraît très-douloureuse et agite beaucoup le cheval, qui se défend et se livre à de grands mouvemens. Comme il cherche à manger, on lui donne dans le courant de la journée deux livres de foin.

Le 1^{er} mai, le cheval est beaucoup plus mal qu'il n'a jamais été; le pouls est faible et mou; la respiration profonde et saccadée; l'air expiré a une odeur légèrement fétide; les narines sont dilatées; la percussion de la poitrine est très-douloureuse. Les épreintes se renouvellent fréquemment, et occasionent de vives douleurs. Les muqueuses sont pâles; le sens de la vue est de nouveau perdu; l'animal est inquiet, et s'agite beaucoup au moindre bruit qu'on fait autour de lui. Ces symptômes s'aggravent pendant la nuit.

Le 2, l'air expiré d'une odeur insupportable; l'état du flanc et de la poitrine indiquent évidemment la gangrène du poumon; le pouls est insensible. Vers le soir l'animal tombe, essaie en vain de se relever, reste couché jusqu'à trois heures du matin, fait de nouveaux efforts, parvient à se relever, se traîne

dans une écurie voisine, où il tombe et meurt à quatre heures du matin.

Ouverture quatre heures après la mort. — Abdomen. L'estomac, à moitié rempli par du liquide, renferme une trentaine à peu près d'*ascarides lombricoïdes* (*strongles* de Chabert). La membrane du sac droit est enduite d'une couche de mucus épaissi, et offre une légère couleur rosée. De longs ascarides se retrouvent encore dans la première portion de l'intestin grêle; le reste de l'intestin ne présente rien de remarquable, non plus que le foie, la rate et les reins. La vessie, vers son fond, est parsemée de piqûres d'un rouge foncé.

Thorax. La plus grande partie du lobe gauche du poumon offre toutes les lésions caractéristiques d'une gangrène récente : on n'y trouve ni tubercules, ni point induré, ni couche celluleuse épaissie; mais dans les portions non encore gangrénées, du sang est épanché entre les lobules pulmonaires, et a déjà une légère odeur de décomposition putride. Le lobe droit est sain, ainsi que les plèvres. Le tissu du cœur est pâle, comme tout le système musculaire en général. Il y a quelques ecchymoses dans le ventricule gauche.

Crâne. Les deux feuillets de l'arachnoïde adhèrent entre eux dans leur partie supérieure, au moyen d'une exsudation albumineuse, d'une ligne environ d'épaisseur, s'étendant longitudinalement depuis la tente du cervelet jusqu'à l'origine des couches ethmoïdales, et transversalement depuis la cloison fal-ciforme, jusqu'à un pouce environ du plan médian inférieur du cerveau. Cette pseudo-membrane est déjà consistante, et se sépare facilement des deux

feuillet de l'arachnoïde; son adhérence est cependant plus forte au feuillet externe, dont les capillaires sous-jacens sont aussi beaucoup plus injectés que ceux du feuillet viscéral. La substance du cerveau est saine, aussi bien que celle du cervelet. Le liquide ventriculaire du cerveau est très-clair et paraît un peu plus abondant que dans l'état normal.

QUATRIÈME OBSERVATION. 18 mai 1832. Cheval entier, propre au trait, âgé de huit ans, d'une forte constitution. Six semaines avant son entrée aux infirmeries de l'École, ce cheval a été opéré d'un mal de garrot, qui, malgré l'opération, fit toujours des progrès, sans pourtant influencer d'une manière sensible sur son état général.

Le 19, lendemain de son arrivée, on l'opère de nouveau : on excise une large portion cariée du ligament sus-épineux, on cautérise avec le cautère actuel et on panse avec des plumasseaux secs. Jusqu'au 27, époque où les escarrhes étaient entièrement détachées, on pansa tous les jours avec des plumasseaux imbibés de chlorure de chaux, à cause de la mauvaise odeur du pus.

Le 28, en sortant l'animal de l'écurie pour le panser, on s'aperçoit qu'il chancelle, butte contre les corps qui se trouvent sur son passage, et a de la tendance à se porter en avant, sans pourtant pousser au mur. Les yeux sont hagards, la pupille dilatée; le pouls plein, dur et vite; l'artère tendue; la respiration fréquente et profonde; l'appétit presque nul. Le malade prend une bouchée de foin, la garde dans la bouche sans la mâcher, ou ne la mâche que lentement et par intervalle, et ensuite la laisse tomber. Il a le

front chaud et porte la tête basse. Éclairé par les observations précédentes, on soupçonne l'existence d'une arachnoïdite. (Saignée de huit livres ; lavemens aloëtiques ; on fixe sur le front une éponge qu'on arrose d'eau froide à chaque instant). L'état de stupeur continue toute la journée et pendant la nuit. Les lavemens sont rendus sans excréments aussitôt qu'ils sont administrés.

Le 29, à six heures du matin, même état. (Saignée de six livres à la saphène ; breuvages d'eau d'orge miellée ; lavemens avec une décoction de tabac). Le soir l'animal est chancelant et peut à peine se tenir ; pouls fréquent et dur ; soixante pulsations par minute ; respiration profonde, trente-quatre par minute ; front chaud et sensible à la percussion ; bouche chaude et rouge ; pupille contractée ; l'animal voit bien clair. (Continuation des mêmes soins).

Le 30, l'animal est plus triste que le jour précédent ; le menton est toujours appuyé au fond de la mangeoire, les yeux demi-fermés ; la tête chaude, malgré les réfrigérations continuelles ; la chaleur de l'air expiré, la fréquence et la profondeur de la respiration, l'absence du bruit respiratoire dans le tiers inférieur des deux lobes pulmonaires, et cependant la résonnance très-forte que produit la percussion sur tous les points de la poitrine font diagnostiquer l'existence d'un pneumo-thorax. La plaie du garrot a perdu la couleur rosée qu'elle avait eue jusqu'alors ; elle est violacée et ne sécrète qu'une petite quantité de pus séreux : on la panse avec du digestif fortement animé. (Sétons aux fesses, enduits de pommade stibiée ; l'animal se défend violemment pendant leur

application ; lavemens de décoction de tabac ; réfrigérans sur la tête). A six heures du soir , la faiblesse allant toujours croissante , l'animal tombe sur le côté droit , et reste dans cette position toute la nuit , malgré de fréquentes tentatives pour se relever.

Le 31 , à six heures du matin , le malade est toujours couché ; en se débattant il a arraché le pansement et les points de suture qui le maintenaient. La plaie a un aspect livide , et le pus séreux qui la baigne exhale une odeur de gangrène. Pouls confus et presque insensible ; respiration bruyante et accélérée ; expiration plus longue que l'inspiration. On ausculte la poitrine des deux côtés ; il y a absence du murmure respiratoire dans la moitié inférieure des deux poumons et gargouillement dans leur tiers inférieur. La résonnance que produit la percussion est très-forte dans toute l'étendue de la poitrine des deux côtés. A neuf heures l'animal s'est relevé seul ; mais il est très-chancelant ; le pouls est insensible. A dix heures il est retombé sur le côté droit et se tourmente beaucoup. Mort à onze heures.

Ouverture une heure après la mort. — Abdomen. Estomac rempli par des alimens liquides et distendu par des gaz. Traces légères d'inflammation dans le tiers postérieur de l'intestin grêle. Colon et cœcum remplis d'alimens secs et en grande quantité.

Thorax. Traces de fausses membranes récentes autour du péricarde (pleurite partielle). Il existe dans le sac des plèvres du liquide mélangé avec des gaz. On remarque sur la face costale du poumon gauche deux vomiques dont la plus antérieure communique par une ouverture dans la cavité pleurale. Ces vo-

miques, d'une égale étendue, ont une largeur d'environ sept centimètres. Il en existe trois autres beaucoup plus étendues à la surface costale du poumon droit; mais elles n'ont point d'ouverture dans la poitrine (1). L'intérieur des deux lobes renferme beaucoup de petits abcès enkystés. La bronche droite contient un peu de matière purulente roussâtre.

Crâne. Une fausse membrane, bien organisée, épaisse et assez résistante, existe dans toute l'étendue du sac arachnoïdien cérébral. Elle est plus adhérente au feuillet pariétal qu'au feuillet viscéral de l'arachnoïde. Au dessous de sa face, qui repose sur les hémisphères cérébraux, se trouve un fluide jaunâtre, analogue à celui qui infiltre le tissu des fausses membranes pleurales de nouvelle formation. Cette pseudomembrane, lisse et polie dans quelques points, a toutes les propriétés physiques des séreuses, si ce n'est qu'elle a plus d'épaisseur et d'opacité. Le tissu cellulaire sous-arachnoïdien, simplement injecté du côté du cerveau, l'est fortement du côté de la duremère, où il est le siège de larges ecchymoses: l'arachnoïde elle-même n'est point épaissie. A l'origine du prolongement rachidien, on remarque aussi des ecchymoses étendues et nombreuses sous les deux

(1) Cette ouverture des abcès pulmonaires dans le sac des plèvres est un fait d'anatomie pathologique rare dans le cheval; c'est le seul que je connaisse; tandis que j'en ai vu plusieurs exemples dans le chien. Cette communication de la cavité pleurale avec l'intérieur du poumon, explique la résonance que produisait la percussion sur des points où il y avait absence du murmure respiratoire.

lames arachnoïdiennes du bulbe de la moelle allongée.

La substance du cerveau, du cervelet et de la moelle épinière est saine : le liquide ventriculaire et le liquide rachidien sont parfaitement limpides ; leur quantité est normale.

Deux circonstances que je signalerai avant de terminer, et que les lecteurs auront sans doute remarquées dans le cours de ces observations, sont : 1° que, dans les quatre sujets qui en font l'objet, l'arachnoïdite a accompagné ou suivi l'existence de lésions traumatiques assez graves ; 2° que, dans trois des sujets, on a reconnu à l'ouverture des altérations étendues des poumons et notamment sa gangrène récente chez deux d'entre eux. Or, de ces faits, surgissent naturellement les questions suivantes : 1° L'existence de ces lésions traumatiques a-t-elle eu quelque influence sur le développement de l'arachnoïdite ? et, dans l'affirmative, quel a été le mode d'influence ? 2° La gangrène du poumon dans deux de ces animaux a-t-elle été cause ou effet de l'arachnoïdite, ou cette gangrène doit-elle être attribuée à des circonstances fortuites et indépendantes de cette maladie ? 3° La marche et les symptômes de l'arachnoïdite n'ont-ils pas pu être modifiés par la co-existence des blessures extérieures ou de l'affection pulmonaire ? Je laisse au temps et à de nouvelles observations à résoudre ces questions, auxquelles il me serait actuellement impossible de répondre.

Observations sur l'ablation d'une portion de l'épiploon ;

Par M. RISS, vétérinaire en chef au 1^{er} régiment de hussards.

(Extrait des mémoires envoyés à la Société royale et centrale d'agriculture.)

Le retranchement d'une portion de l'épiploon n'est point un fait nouveau dans la chirurgie vétérinaire. Nous en devons des exemples à MM. Mathieu, Roupp et Hugon, qui ont pratiqué cette excision avec succès, dans des cas où l'épiploon faisant hernie par l'anneau inguinal, s'échappait au dehors après l'opération de la castration. Mais les observations de ces deux derniers, consignées dans le *Traité des hernies* de M. Girard, ne sont peut-être pas connues de beaucoup de vétérinaires; c'est pourquoi je pense que les nouveaux exemples que je vais rapporter ne pourront qu'être utiles aux praticiens, en les confirmant dans l'opinion qu'on peut sans danger couper une portion de l'épiploon, toutes les fois qu'il serait impossible ou imprudent d'en opérer la réduction.

PREMIÈRE OBSERVATION. — *Excision d'une portion d'épiploon à la suite d'une éventration.* — Le 25 juillet 1825, je fus appelé par M. Thouret, adjoint au maire de Hendicourt, près Saint-Mihiel, pour donner mes soins à une jument de petite taille, âgée de cinq ans, portant du côté gauche une tumeur volumineuse qui s'étendait de la partie moyenne des côtes sternales

jusqu'au flanc, en s'étendant sous l'abdomen. Quatre jours avant ma visite, cette bête n'avait rien le matin lorsqu'elle avait été mise au pâturage; on l'avait rentrée le soir sans s'apercevoir de rien; ce ne fut que le lendemain matin, en la sortant de l'écurie, qu'on reconnut l'existence de cet engorgement. On le lotionna avec une décoction de mauve, on appliqua même des cataplasmes émolliens, sans pouvoir obtenir la diminution de cette tumeur qui ne fit au contraire qu'augmenter, quoique la bête ne parût pas en souffrir beaucoup: du moins son appétit était le même. Mais le 23 (quatre jours après l'accident), elle éprouva de violentes coliques, ce qui engagea le propriétaire à me faire demander.

Pendant que j'explorais cette tumeur en la comprimant dans tous les sens, j'entendis distinctement dans son intérieur des flatuosités, des borborygmes, et je sentis sous ma main une espèce de mouvement vermiculaire, qui ne me permirent pas de douter de la présence de l'intestin sous la peau. Les questions que j'adressai au gardien de la jument ne m'apprirent rien sur les causes de cette éventration.

Deux moyens curatifs se présentaient: la réduction par le *taxis*, et la *herniotomie*. J'essayai inutilement la première de ces opérations, d'abord en laissant l'animal debout, et ensuite en le couchant sur le côté droit et sur le dos. Toutes mes tentatives furent inutiles: l'infiltration des tissus environnans m'empêchait non-seulement de soulever la peau et d'agir sur les portions herniées, mais encore de reconnaître précisément l'ouverture par laquelle l'intestin s'était échappé. La *herniotomie* était la seule et der-

nière ressource ; j'en proposai l'emploi immédiat au propriétaire : il y consentit.

J'ignorais et l'étendue et la direction de la blessure des muscles abdominaux ; ce fut donc au hasard que je donnai à l'incision de la peau une direction de haut en bas, de trois pouces à peu près de longueur. Cette incision fut pratiquée sur le centre de la tumeur, en arrière de la dernière fausse-côte, point que je croyais correspondre à l'ouverture de l'abdomen. Il est bien entendu que je fis cette incision avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas blesser l'intestin. Une grande quantité de sérosité roussâtre s'écoula de l'incision, et je pus reconnaître que la masse herniée était formée par une anse de l'intestin grêle, d'une couleur rougeâtre, déjà très-distendue par des gaz, mais ne renfermant que peu de matières alimentaires. Ce ne fut qu'après une longue et difficile manœuvre faite avec tous les ménagemens que comportait la circonstance, que je parvins à faire rentrer toute la portion herniée. Alors seulement je pus reconnaître exactement l'étendue de l'ouverture herniaire. Elle avait environ quatre pouces de longueur, et se dirigeait d'avant en arrière (direction précisément opposée à celle que j'avais donnée à l'incision de la peau). Les bords de cette blessure étaient flasques et très-relâchés ; et la place qu'occupait l'intestin avant sa réduction constituait actuellement sous la peau, une poche assez grande, circonscrite par un fort engorgement œdémateux.

La laxité des bords de la blessure musculaire me permit de les rapprocher facilement par le moyen

d'une suture simple. Des points de suture semblables furent faits à l'incision de la peau, avec la précaution toutefois de ménager une petite ouverture à l'un des angles de l'incision, pour permettre l'écoulement du produit de la suppuration qui devait s'établir. Des scarifications et la cautérisation par pointes pénétrantes furent pratiquées sur l'engorgement œdémateux et donnèrent écoulement à beaucoup de sérosité. Un large plumasseau imbibé d'eau salée, fut appliqué sur les ouvertures et maintenu par un bandage approprié pour être légèrement contentif, et empêcher que par le tiraillement les lèvres des plaies ne fussent déchirées par les points de suture. (Saignée de huit livres).

Craignant les accidens qui pouvaient résulter des mouvemens que la bête pourrait faire en se couchant et se relevant, je la fis suspendre par le moyen d'un sac rempli de sainfoin passant sous le ventre et maintenu par les moyens ordinaires. J'ordonnai des lavemens souvent répétés, et ne permis pour toute nourriture que de l'eau blanche dégourdie et légèrement nitrée.

Les 24 et 25, la bête ne paraît point malade et cherche à manger. (Pansement de la plaie avec du vin tiède, frictions spiritueuses sur l'œdème, lavemens laxatifs, mêmes boissons; diète sévère.)

26 et 27; continuation de la gaieté; l'engorgement œdémateux est bien diminué; mais la suppuration a été si abondante sous la peau qui avait formé le sac herniaire, que je fus obligé de pratiquer une contre-ouverture pour permettre l'écoulement de son produit par la partie la plus déclive de la tumeur.

Tom. VIII. Juin 1831.

23

(Même traitement ; quelques poignées de paille pour nourriture.)

28 : le bandage compressif s'étant dérangé, le propriétaire aidé de quelques voisins allait le replacer, lorsqu'il s'aperçut qu'il pendait hors de la plaie un tissu semblable à de la graisse. Craignant que ce ne fût une portion de l'intestin, il fit appeler le maréchal, qui le rassura en lui disant que c'était un morceau de graisse provenant des alentours de la plaie, et qui, dans cette persuasion, coupa ce morceau avec des ciseaux, refoula le reste dans la plaie et remit le bandage. Mais grande fut la frayeur du propriétaire, quand le lambeau examiné avec plus d'attention par un des assistans, fut reconnu pour être une portion de la *toilette* (épiploon). On me fit prier de venir sur-le-champ, et on me fit voir cette portion longue d'environ huit pouces et légèrement phlogosée, me demandant ce qu'il y avait à faire dans un pareil danger. J'examinai l'état de la plaie qui était vermeille et moins étendue. Les points de suture faits sur les muscles avaient été en grande partie détruits par la suppuration ; cependant les lèvres de cette blessure étaient presque entièrement réunies ; il ne restait qu'une ouverture grande tout au plus d'un pouce, par laquelle l'épiploon avait fait hernie. Pour éviter le renouvellement de cet accident, je rapprochai les bords de cette ouverture par un nouveau point de suture ; je fis replacer le bandage et ordonnai les mêmes soins que les jours précédens. Depuis ce moment, aucun accident ne reparut ; la jument alla de mieux en mieux ; elle était parfaitement guérie le 19 août.

DEUXIÈME OBSERVATION. — *Excision d'une portion d'épiploon, à la suite de la castration.* — Le 15 juin 1825, après avoir châtré six chevaux sans accident, à la commune de Brasseite, près Saint-Mihiel, je procédai à la même opération, toujours à testicule découvert, sur un poulain de quatre ans, de moyenne taille et bien constitué. L'incision des enveloppes, la descente de l'organe et l'application du casseau, se firent sans difficulté et sans de grands efforts de la part de l'animal, sur le testicule gauche. Il n'en fut pas de même sur le droit, qui était beaucoup plus volumineux : l'animal se livra à de nombreux et violents mouvemens, rétractant fortement le testicule près de l'anneau, malgré qu'on lui pinçât et piquât continuellement le nez et la lèvre supérieure ; ce ne fut qu'après un temps assez long et quelques efforts que je parvins à maintenir assez bien le testicule, pour inciser les enveloppes. Beaucoup de sérosité s'échappa de la gaine vaginale, quand j'en eus fait l'ouverture ; et au moment où je relevais les membranes et la peau pour placer le casseau au dessus de l'épididyme, j'aperçus une assez grande portion d'épiploon appliquée contre la face externe du cordon. Attribuant cette épiplocèle aux efforts qu'avait faits l'animal, je fis sur-le-champ placer celui-ci sur le dos, et parvins assez facilement à faire rentrer la portion herniée : je reconnus en même temps que l'anneau inguinal de ce côté était très-dilaté ; après cette réduction, et quand le casseau fut appliqué sur le cordon, j'eus soin que le cheval fût désentravé et relevé avec le plus de douceur possible, et qu'à l'écurie où on le conduisit immédiatement, il eût le train

de derrière élevé et fût attaché au râtelier et à deux longes.

Ce fut alors que le propriétaire crut utile de me prévenir qu'un an auparavant, le cheval avait eu à la région testiculaire, un engorgement qui ne s'était dissipé que lentement et avec difficulté. Une heure après je revins voir mon malade : une portion d'épiploon de près de huit pouces (la même sans doute que j'avais déjà vue) pendait de la région inguinale (1). Je n'avais jamais opéré d'accidens semblables ; mais me rappelant avoir entendu dire à mon confrère Bourgeat, vétérinaire en 1^{er} au 7^e chasseurs, qu'en pareille circonstance il avait excisé sans danger une portion de l'épiploon, je fis à l'instant même l'ablation du lambeau que j'apercevais le plus près possible de l'anneau. Après ce, je repoussai doucement dans l'abdomen le peu qui dépassait encore l'anneau que je tamponnai. (Saignée, lavemens émolliens, diète sévère.) Aucun accident n'est survenu depuis, et cet animal a été guéri aussi promptement que les six autres que j'avais opérés le même jour.

(1) Aussitôt que je m'aperçus de cet accident, je regrettai de n'avoir point opéré à testicules couverts ; cependant, et en supposant, ce qui est vraisemblable d'après ce qu'a dit le propriétaire que chez ce cheval l'épiploon était renfermé dans le sac vaginal depuis quelque temps, n'était-il point à craindre que sa présence n'échappât à l'opérateur, et qu'il ne fût compris et serré entre les deux branches du cassot ? Qui peut dire alors quelle série d'accidens eussent résulté de cet étrangement, et si la mort du sujet n'en eût point été la conséquence ?

*Quelques faits pratiques de médecine et de chirurgie
vétérinaires ;*

Par M. SAUSSOL.

(Extrait des Mémoires adressés à la Société royale d'Agriculture.)

1°. *Guérison d'une plaie pénétrante de la poitrine.*
— Le 9 mai 1827 à Lunéville, un cheval du 4^e escadron, de belle taille, âgé de dix ans, étant monté par son cavalier, glissa à la sortie du quartier et s'abattit sur le côté droit; par l'effet de cette chute l'étrier du même côté se cassa, et une des branches s'enfonça entre les cinquième et sixième côtes, un peu au dessus de la veine thoracique. Je fus appelé immédiatement après l'accident. Cette même branche à son entrée dans la poitrine, par la résistance que pouvait lui avoir présentée l'une des côtes entre lesquelles elle avait pénétré, se cassa en deux portions qui toutes les deux entrèrent par la même ouverture. Je fis de suite l'extraction de celle qui était apparente, croyant qu'il n'en existait point d'autre. Cependant, ayant sondé la plaie pour m'assurer de sa profondeur, je rencontrai une résistance que je reconnus pour être une portion d'étrier. Je la retirai avec les pinces à anneaux. Elle était entrée d'un pouce environ dans la poitrine.

La plaie dont les bords étaient déchirés, était d'une grandeur telle, que que mon indicateur entraît aisé-

ment dans le thorax. Craignant que le contact de l'air ne donnât naissance à une inflammation de la plèvre, j'approchai aussi bien qu'il me fut possible les lèvres de la peau ; j'appliquai par dessus un tampon d'étoupes imbibées d'eau vé géto-minérale , et je l'assujettis au moyen d'une sangle. L'animal était tout stupéfait ; il ne bougea point lorsque je fis l'extraction des branches de l'étrier. Il fut mis à l'infirmierie et saigné quatre heures après. (Diète, eau blanche, bonne litière.)

Le 10, inflammation, gonflement et douleur vives autour de la plaie ; pouls plein et lent , respiration fréquente, yeux abattus, tristesse, dégoût. (Scarifications au pourtour de la plaie, lotions émollientes souvent répétées, nouvelle saignée, breuvages adoucissans nitrés, lavemens émolliens, même régime.)

Le 11, plaie dans le même état, léger calme dans les symptômes. (Même traitement, sauf la saignée.)

Les 12 et 13, mieux ; respiration moins active, pouls petit et régulier, appétit. (Mélange de foin et de paille, eau blanche, onction d'onguent populéum sur les environs de la plaie.)

Le 14, état satisfaisant du malade, écoulement d'une suppuration louable de la plaie ; la couleur vermeille de cette dernière annonçait une marche rapide vers la guérison, l'air n'entraît plus dans la poitrine. (Détersion, étoupes sèches.)

Le 15, augmentation de ration. (Même pansement, cessation de tout traitement interne.)

Le 20, l'animal fut remis à sa ration ordinaire. La plaie suppura avec abondance pendant quelque

temps, et le 10 avril suivant, le cheval fut remis dans son escadron où il reprit son service.

2°. *Plaie pénétrante du jarret guérie par la suture entortillée et les sinapismes.* — Par le même. — Le 6 août, une jument de troupe du 5^e escadron, âgée de huit ans, entra à l'infirmerie, pour un coup de pied qu'elle avait reçu à la face interne du jarret gauche. Il en était résulté une plaie transversale, d'un centimètre environ, dont les bords inégalement coupés étaient meurtris : il y avait épanchement de synovie ; la partie était douloureuse et la boiterie très-forte. Après avoir égalisé les bords de la plaie avec des ciseaux, j'y pratiquai une suture entortillée, au moyen de quatre épingles et de fil ciré. Immédiatement après, j'appliquai une couche de poudre de moutarde délayée dans le vinaigre sur toute la face interne du jarret. Au bout de quelques heures, il y avait augmentation d'engorgement et de douleur ; l'animal n'appuyait point son pied à terre. (Barbotage, paille et bonne litière.)

Le 12, on faisait sur la partie des lotions émollientes qu'on continua jusqu'au 18. A cette dernière époque, les bords de la plaie étaient réunis, les épingles tombées et la boiterie presque nulle.

Le 19, frictions résolutes, composées de partie égale d'eau-de-vie camphrée et de vinaigre, avec un dixième d'extrait de saturne. Ce traitement fut continué jusqu'au 26, où la jument fut jugée guérie et capable de reprendre son service.

3°. *Entérocele double dans un cheval, guérie par la castration.* — Par le même. — Il fut présenté à

M. Sarcrat, vétérinaire à Limoges, dans le mois de juillet 1826, un cheval de la taille de 1 mètre 540 millimètres environ, âgé de trois ans, qui depuis un an était affecté d'une entérocèle qui grossissait sensiblement. La masse qui faisait hernie était du volume de la tête d'un homme; l'animal marchait avec difficulté; cet état le rendait peu propre à tel service que ce fût.

Je fus engagé par M. Sarcrat à l'aider de mes conseils. Les intestins faisaient hernie par les deux anneaux: en exerçant une pression sur eux, on les faisait remonter facilement. Les testicules n'étaient point apercevables; on ne les distinguait qu'au tact: ils étaient confondus parmi les intestins; au reste ils n'étaient pas plus gros qu'une noix: nous décidâmes d'un commun accord de châtrer l'animal à testicules couverts.

Le lendemain, le malade, préparé à cette opération, fut couché sur le dos, dans un pré voisin de l'écurie, et ainsi maintenu par les moyens d'usage. Cette position nous permit de mieux explorer les parties: les intestins reprenaient bien leur place par la pression, mais ils entraînaient avec eux les testicules. Ce ne fut que par la persévérance et le tâtonnement que nous parvînmes à les saisir; nous pratiquâmes l'opération ainsi que nous l'avions conçue; les casseaux furent placés sur les cordons aussi haut que possible, en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter de pincer l'intestin: l'animal fut remis à l'écurie immédiatement après l'opération; on le bouchonna, et deux heures après on lui fit une saignée.

Le lendemain, il existait un engorgement à la partie opérée. M. Sarcrat n'employa pour tout traitement que les bains de rivière. Il laissa tomber les casseaux ; la plaie fut toujours tenue propre, et la cure fut radicale trois semaines après.

4°. *Gale ancienne des moutons traitée avec succès dans deux troupeaux.* — Par le même. — M. Sabatier, de Mazamet, me consulta dans le mois de mai 1819, pour son troupeau de bêtes à laine, qui, depuis deux ou trois ans, était affecté de la gale. Il se plaignait des pertes que lui avait fait éprouver cette maladie en mettant ses animaux dans un état de marasme qui était souvent suivi de la mort. Je me transportai avec lui à la métairie dite du Cros, située dans la montagne : je visitai très-attentivement le troupeau, dont les bêtes étaient en général très-maigres. Les parties où siégeait la maladie, dégarnies de laine, laissaient voir beaucoup de petites pustules la plupart ulcérées, sécrétant un pus de mauvais aspect ; d'autres étaient desséchées et croûteuses. Elles occupaient plus particulièrement le col, le dos, les ars, le dessous du ventre et plus rarement les autres parties. La démangeaison était violente ; l'appétit diminué ; la marche pénible, surtout chez les individus qui en étaient affectés aux ars ; les muqueuses pâles : les nourrices avaient peu de lait. Les bergers parvenaient quelquefois, au moyen de certains topiques, à guérir le mal sur quelques parties ; mais un peu plus tard, il reparaisait sur d'autres. L'éruption qui était générale chez les agneaux, retardait leur croissance.

Je conseillai à M. Sabatier de ne faire subir aucun traitement extérieur avant la tonte qui devait se faire sous peu. J'administrai le sel de cuisine et le soufre sublimé dans le son frisé à tous les animaux ; je les fis conduire dans les meilleurs pâturages ; on leur donnait à la bergerie du foin de la première qualité ; le fumier était souvent enlevé, et la litière soigneusement renouvelée. Les portes et les lucarnes des bergeries étaient constamment ouvertes, à moins que des causes particulières ne s'y opposassent ; les portes étaient remplacées par des claies.

J'attribuai les causes de la maladie à la malpropreté des bergeries, au peu de zèle et de soins que portaient les bergers à employer les moyens hygiéniques d'usage. En effet, une métairie contiguë à celle-ci, sous tous les rapports, et ayant un troupeau dont les animaux sont de la même espèce, les conservait toujours dans un état parfait d'embonpoint et de santé, parce que, dans cette métairie, le troupeau était bien surveillé et bien dirigé.

L'époque de la tonte arriva ; les animaux furent tondus aussi ras que possible. Cette opération ayant mis le mal complètement à découvert, les animaux furent lotionnés sur toutes les parties du corps pendant quatre jours, avec une décoction de mauve. Le cinquième jour, 24 juin, je leur fis des onctions sur les parties malades, avec un onguent ainsi composé :

Graisse oxigénée,	} àà 10 parties.
Fleur de soufre,	
Essence de térébenthine,	
Poudre d'euphorbe.	1 partie.
Mercure coulant.	4 parties.

J'employais pour les agneaux la graisse, le soufre sublimé et l'essence de térébenthine à parties égales. J'en laissai une quantité suffisante aux bergers, afin qu'ils pussent remplacer celui que les animaux auraient enlevé par le frottement. Le troupeau resta deux jours sans sortir. Huit jours après, je vins le visiter de nouveau : la démangeaison n'existait plus que chez un très-petit nombre d'individus ; les pustules étaient généralement desséchées. Je renouvelai les onctions sur les parties où la maladie persistait encore, et soumis de nouveau tout le troupeau à l'usage du sel et du soufre sublimé. Quinze jours plus tard, je lavai tous les animaux à l'eau chaude ; les murs des bergeries furent blanchis à la chaux ; les fumiers enlevés ; la litière renouvelée. Je fis des fumigations guytonniennes ; la plus grande propreté fut observée par la suite, et les animaux reçurent une bonne nourriture.

Comme il restait encore quelques pustules volantes sur un très-petit nombre d'individus, je confiai aux bergers le soin de faire des onctions avec le même onguent. Deux mois après, il n'existait plus de traces de la maladie, et le troupeau jouit par la suite d'une bonne santé.

La même affection régna en 1821 sur le troupeau d'une métairie dite du Prat-Vieil, appartenant à M. Landes ; elle était due aux mêmes causes. Les mêmes soins et le même traitement en triomphèrent. J'ai eu souvent occasion de voir ces troupeaux depuis leur guérison, et jamais la maladie n'a reparu.

Déplacement du muscle ischio-tibial externe dans une vache, remis en place par une enchevêtre accidentelle ;

Par M. SORILLION fils, vétérinaire à Abzac (Gironde).

Le 28 juin 1826, je fus demandé par la veuve Goutéyron de Barraud (Abzac), pour donner mes soins à une vache âgée de huit à neuf ans, qui boitait fortement du membre postérieur gauche. La bête eut beaucoup de peine à sortir de l'étable ; elle ne pouvait fléchir les rayons supérieurs du membre malade qu'elle traînait plutôt qu'elle ne le portait en avant ; j'eus bientôt reconnu le déplacement du muscle ischio-tibial externe.

Deux jours auparavant, cette vache était descendue dans un fossé, où il y avait beaucoup d'herbe. Le domestique la frappa pour la faire remonter, ce qu'elle fit avec rapidité ; mais, en arrivant au haut du fossé, elle tomba sur le dos, et quand elle se releva, on s'aperçut qu'elle boitait considérablement du membre postérieur gauche, au point qu'elle eut beaucoup de peine à se rendre à l'étable qui se trouvait près du lieu où l'accident était arrivé. La section du muscle était le seul moyen à mettre en usage ; mais je n'osai la pratiquer, attendu que la vache allaitait un petit âgé de six semaines. Je me bornai à prescrire des frictions spiritueuses sur la partie. Il n'était encore survenu aucune amélioration le 6 juillet, époque où l'on mit la vache dans un pré voisin de l'étable,

en la fixant par les cornes au moyen d'une grande corde dont l'autre extrémité était attachée à un arbre. Le pied du membre malade s'étant embarrassé dans cette corde, la vache se débattit fort longtemps sans pouvoir parvenir à se dégager. Aussitôt qu'on s'en aperçut, on s'empressa d'aller la débarrasser, bien persuadé que cet accident aggraverait la maladie primitive; mais on fut bien surpris, après avoir rendu la liberté à cette bête, de la voir marcher jusqu'à l'étable sans boîter, elle qui, quelques heures auparavant, n'avait pu être conduite à cet endroit qu'avec beaucoup de peine. Depuis lors, elle n'a pas boité du tout de ce membre, et a repris son travail accoutumé jusqu'à ce jour 7 novembre 1826.

Nouvelles preuves en faveur de la contagion du piétin;

Par le même.

1° Jusqu'au 4 septembre 1824, M. Pierre Vidal, boucher à Abzac, n'avait pas encore eu le piétin dans son troupeau, alors composé de quarante-six bêtes, dont deux béliers. Il prêta pour la monte, au sieur Troussain, un de ces béliers, qui fut mis dans le troupeau de ce dernier, formé de trente-six bêtes, pour la plupart affectées du piétin. Le 7 octobre suivant, ce bélier, bien que boitant très-fort, fut rendu à M. Vidal qui, ne connaissant pas le piétin, le remit dans son troupeau sain, sans faire aucune attention à sa boiterie. Soit négligence ou insouciance, ce ne fut que le 11 décembre suivant que le berger de M. Vidal le prévint que, depuis la

rentrée du bélier qu'il avait prêté au sieur Troussain, seize bêtes étaient devenues boiteuses dans son troupeau. Appelé pour visiter ces animaux, j'eus bientôt reconnu l'existence du piétin; six d'entre eux avaient trois pieds malades, cinq n'en avaient que deux, et les cinq autres, un seulement.

2° En avril 1825, le troupeau de M. Vidal, composé de cinquante-deux bêtes, était entièrement renouvelé depuis l'année dernière (M. Vidal est boucher). Aucune n'était boiteuse. Dans sa bergerie, saine et bien aérée, les fumiers sont souvent enlevés et la litière toujours fraîche. Vers la fin du mois, il prit un autre berger. Celui-ci, malgré la défense expresse qui lui avait été faite de faire paître son troupeau en compagnie de ceux des autres bouchers, le conduisit avec celui du sieur Guimard, boucher du même endroit, dans le troupeau duquel le piétin était général. Le 11 mai suivant, M. Vidal me fit demander pour visiter deux moutons et six brebis qui boitaient. Ces huit bêtes étaient affectées du piétin. Leur séparation du troupeau, et toutes les précautions que l'on prit préservèrent les autres de cette maladie qui fut bientôt guérie sur les huit malades, et ne reparut plus de l'année chez M. Vidal, dont le troupeau fut conduit seul à la pâture pour éviter la contagion.

3° Dans les derniers jours de juin 1826, le berger de M. Vidal, à l'insçu de son maître qui le lui avait sévèrement défendu, fit paître son troupeau deux ou trois jours de suite en compagnie de ceux des autres bouchers de la ville, chez lesquels le piétin était général. Le 15 juillet suivant, M. Vidal me

manda pour donner des soins à quinze bêtes boiteuses sur lesquelles je reconnus le piétin. Les quarante-neuf autres étaient saines (le troupeau se composait alors de soixante-quatre têtes). Après avoir opéré, pansé et séparé les malades, j'interrogeai le berger, enfant de onze à douze ans, qui, en présence de son maître, me fit l'aveu de sa désobéissance.

4° Le piétin n'avait plus reparu sur les bêtes de M. Vidal, et le troupeau était resté sain jusque vers la fin de novembre 1827, époque à laquelle le berger prit un congé de huit jours. Pendant son absence, le troupeau fut conduit au pacage par une petite fille de treize ans, qui, pour être en compagnie des autres bergers et bergères, fit paître son troupeau avec les leurs, et notamment avec celui d'un propriétaire voisin chez lequel le piétin avait fait de tels ravages, que beaucoup de bêtes se traînaient sur les genoux, et que toutes étaient dans un marasme complet. Il y avait déjà quatre jours que le troupeau avait été confié à la garde de cette bergère, lorsqu'on avertit M. Vidal de ce qui se passait : aussitôt, il congédia sa bergère, et garda lui-même son troupeau jusqu'au retour du berger. Celui-ci prévint son maître, le 14 décembre suivant, que onze bêtes de son troupeau boitaient considérablement. J'ai visité ces animaux le 20 du même mois, et reconnu l'existence du piétin.

5° Jusqu'au mois de juin 1828, aucune bête du troupeau de M. Vidal ne fut atteinte du piétin, grâce aux soins de propreté dont il les entourait à la bergerie, et à l'attention qu'il avait de ne les faire paître que dans des lieux non fréquentés par les autres troupeaux de la commune, qu'on laissait toujours dans

l'incurie la plus complète. Le 9 juin, M. Vidal acheta vingt-six moutons de race poitevine, dont il lava et visita attentivement les pieds, avant de les mettre dans son troupeau. Le 17 du même mois, son garçon acheta un mouton du pays, de la commune de Peintures; il le prit dans un troupeau où régnait le piétin; mais comme il ne boitait pas, il crut pouvoir sans danger le mettre dans le troupeau de son maître. Quelques jours après l'acquisition, ce mouton devint boiteux, ce dont le berger ne dit rien, attribuant cette boiterie à une blessure que son chien avait faite au membre malade. Le 13 juillet suivant, M. Vidal, prévenu par son berger que sept de ces brebis boitaient, depuis que le mouton du pays avait boité lui-même, me fit demander : je reconnus l'existence du piétin sur ces animaux (1).

VARIÉTÉS.

Habitude vicieuse contractée par une vache, observée par
M. SORILLION.

Le 22 mai 1826, je fus demandé par le nommé Gardé, de Brantirat (Sablon), pour visiter une vache nouvellement achetée, et au sujet de laquelle il voulait intenter une action rédhibitoire, attendu qu'elle était méchante, et qu'elle mangeait le linge et les souliers.

(1) L'exactitude des faits rapportés par M. Sorillion est certifiée par une attestation de M. Vidal, dont la signature est légalisée par M. le maire de Coutras.

J'étais depuis quelques instans dans l'étable, lorsque je vis cette bête porter sa croupe à droite en fléchissant les reins de ce côté, lever le membre postérieur droit, plier l'encolure du même côté en portant la bouche vers un des trayons qu'elle saisit et se mit à téter. Peu de momens après, elle le quitta, saisit l'autre qu'elle suçà de la même manière; et, quand elle eut épuisé ce côté, elle changea de position, se fléchit à gauche et teta les deux trayons de ce côté. Le propriétaire me dit qu'il s'était déjà aperçu de cette singulière habitude, à laquelle cette bête se livrait plusieurs fois dans la journée, en tetant un à un tous les trayons, jusqu'à ce que le pis fut totalement épuisé. Du reste, cette vache, quoique maigre, buvait et mangeait bien, et paraissait jouir d'une bonne santé. Je n'hésitai pas à conseiller au propriétaire de se mettre en règle contre son vendeur, non-seulement pour la méchanceté de la vache, mais encore pour cette habitude que je regardai comme essentiellement rédhibitoire. En effet, ce vice pouvait être caché au moment de la vente, et rendait la bête de nulle valeur, soit qu'on l'eût achetée pour la traite, soit qu'on l'eût achetée pour le vélage, puisque, dans le premier cas, elle frustrait le propriétaire de son lait, et que dans le second elle en privait son veau.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal théorique et pratique de médecine vétérinaire.

Numéro de janvier 1831.

Table des matières. — 1° Institutions médicales vétérinaires en France, ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être; par M. Leblanc (second article). — 2° Kyste dermoïde trouvé dans le crâne d'un cheval; par M. Leblanc. — 3° Observations sur les tumeurs blanches des articulations; par M. Jacob. — 4° Intus-susception intestinale observée sur le cheval; par M. Ch. Debeaux. — *Variétés.* — 5° Emploi de la pomme de terre cuite à la nourriture des chevaux (extrait du *Journal d'agriculture des Pays-Bas*). — 6° Absence du rein gauche chez un cochon, et existence d'une vessie pleine d'eau, à la

Tom. VIII. Juin 1831,

24

place du rein ; par M. Busch. — 7^e Chèvre hermaphrodite.

Premier article. Nous ne dirons rien de cet article, qui est le second que publie M. Leblanc sur les institutions vétérinaires en France. Les dix-neuf pages qu'il occupe dans le numéro n'ayant point suffi à l'auteur pour exposer toutes ses idées, nous attendrons, pour dire quelques mots de l'ensemble, l'analyse du prochain numéro auquel la suite en est renvoyée.

Second article. (*Kyste dermoïde*, etc.) Nous ne savons trop pourquoi M. Leblanc s'attribue, dans le titre de cet article, le mérite d'une découverte qui appartient tout entière à M. Colas, son collègue à Paris. C'est en effet M. Colas qui a vu le cheval avant sa mort, qui a soupçonné l'existence de quelque anomalie dans le crâne, et qui a trouvé le kyste dont il s'agit; il a eu l'obligeance de le montrer à M. Leblanc, de l'examiner avec lui, et M. Leblanc s'est modestement emparé de l'observation pour la publier sous son nom. M. Trousseau était plus généreux avec son ex-collaborateur. Arrivons au fait :

Un cheval, âgé de sept ans, examiné par M. Colas, présentait, outre les signes de la morve, les symptômes suivans : La tête est toujours baissée et inclinée à gauche; quand l'animal se déplace, c'est constamment de ce côté qu'il se dirige, quoi qu'on fasse pour l'en empêcher. Les renseignemens fournis sur le cheval ont appris que déjà, depuis fort long-temps, il manifestait cette tendance à se porter à gauche, surtout quand il était libre dans sa marche. Le cheval fut abattu et M. Colas fit procéder à l'ouverture du crâne. On ne trouva rien d'anormal dans les parois antérieures de cette cavité. La masse encéphalique, sortie du crâne, ne présenta de remarquable qu'une légère augmentation dans la quantité du liquide ventriculaire et une dépression bien sensible à la partie inférieure du lobe gauche du cerveau. Cette dépression répondait à une tumeur qui faisait saillie sur la paroi interne et correspondante du crâne, et qui était le kyste dont il est ici question. Lisse et polie à sa face externe, cette tumeur était recouverte par les méninges qui n'étaient point altérées. Osseuse à son point de contact avec les parois du crâne, sur lesquelles elle faisait une saillie du volume de la moitié d'un œuf de poule, on ne put la

pénétrer avec le scalpel qu'à son sommet et vers son centre, seul point où les parois fussent membraneuses. La matière renfermée dans ce kyste était pâteuse, formée d'un mélange de poils de diverses couleurs, très-déliés et très-courts, et disposés sans ordre au milieu d'une substance molle, aussi diversement colorée, qui était du mucus condensé. Ces poils et ce mucus n'avaient contracté d'adhérence qu'avec quelques points des parois osseuses du kyste, dont la capacité aurait pu contenir un œuf de poule. Au dessous de ce kyste, les os du crâne étaient déformés et amincis; le sphénoïde était dévié en arrière et un peu à droite; le trou sous-sphénoïdal avait au moins le triple de sa dimension normale. En général, tous les nerfs qui se trouvaient en rapport avec le kyste ont paru dans leur état normal: aussi leurs fonctions n'ont-elles paru aucunement altérées pendant la vie. Il n'y eut que la compression exercée sur le lobe gauche du cerveau qui se manifesta par la tendance qu'avait l'animal à se porter à gauche.

Troisième article (Tumeurs blanches, etc.) M. Jacob définit les tumeurs blanches des articulations, des engorgemens longs à se former, très-durs au toucher, ayant leur siège dans les parties molles des articulations et dans celles qui les entourent. Quelquefois les os et les cartilages articulaires participent à l'altération. C'est ordinairement par les ligamens que débute la maladie. Ces tumeurs proviennent de causes extérieures ou sont la suite d'affections rhumatismales ou articulaires, développées par un travail pénible ou prématuré. Elles se développent lentement et sans signe de vive inflammation. Quand on dissèque les tumeurs blanches, on trouve successivement la peau saine, le tissu cellulaire un peu infiltré immédiatement sous la peau; plus profondément, il renferme un liquide jaune clair; près des ligamens, il est totalement induré; les ligamens articulaires sont infiltrés d'un liquide assez consistant, parfois gélatineux; les capsules synoviales sont rouges et parfois épaissies. Sur quelques sujets les extrémités osseuses sont augmentées de volume et moins dures; les fibro-cartilages participent à cette altération. Plus la maladie est ancienne, plus elle est difficile à guérir; elle peut se terminer par l'ankylose.

Traitement. Repos de la partie malade, pour peu qu'il y ait de douleur. Y a-t-il signe d'irritation vive? on a recours à la méthode antiphlogistique. Dans ce cas, les saignées générales et locales, les bains et cataplasmes émolliens, les bains de vapeurs sont avantageusement employés dans les huit premiers jours. On se trouve bien aussi des cataplasmes faits avec des plantes narcotiques, ou du laudanum uni aux cataplasmes émolliens. Diète plus ou moins sévère suivant le cas. Ouverture des collections purulentes qui pourraient se former. Les tumeurs blanches sont-elles anciennes? Après quelques saignées au début, on a recours à une compression méthodique et modérée: dans l'insuffisance de ces premiers moyens, aux vésicatoires volans employés avec circonspection, et renouvelés tous les cinq ou six jours. Sont-ils infructueux? on peut mettre en usage les moxas de la largeur d'une pièce de dix sous, qu'on renouvelle aussi tous les cinq à six jours. Si, par ces derniers moyens, la tumeur est diminuée ou ramollie, on a recours à la compression, avec la précaution de protéger les plaies, en les couvrant d'étoupes et de populéum. Des frictions avec l'hydriodate de potasse, et ensuite avec des linimens camphrés et ammoniacés, terminent le traitement.

Suivent deux observations, dont la seconde seule vient à l'appui des généralités qui précèdent; elle a pour objet un engorgement du boulet existant depuis plusieurs mois sur un cheval lymphatique. Cet engorgement est dur, peu chaud, très-douloureux, et cependant ne fait boiter l'animal qu'après un peu d'exercice. Depuis le 4 août 1822 jusqu'au commencement d'octobre, on employa les petites saignées et la demi-diète dans le début. Les bains, les cataplasmes émolliens et le repos furent continués jusqu'au 18 septembre, époque à laquelle on mit en usage les douches d'eau froide et les frictions d'hydriodate de potasse. Le cheval ne boitant plus dans le milieu d'octobre reprit son travail habituel.

Nous ignorons pourquoi M. Jacob ne dit pas un mot, dans le traitement des tumeurs blanches, de la cautérisation transeurante que les vétérinaires emploient si souvent et avec tant d'avantage dans le traitement des engorgemens chroniques des

régions articulaires (genou, jarret, boulet, etc.), qui ne sont autre chose que ce que M. Jacob désigne sous le nom de *tumeurs blanches*, emprunté à la pathologie de l'homme. La cautérisation transcurrente est certainement plus facile et plus expéditive que ne le sont sept ou huit moxas, dont il faut répéter l'application tous les cinq jours. Son action est aussi progressive, aussi profonde, plus durable; elle enveloppe mieux toute la partie malade. Et ce n'est pas nous seulement qui préférons dans ce cas la cautérisation transcurrente aux moxas; nous avons souvent entendu les plus célèbres chirurgiens, et entr'autres MM. Dupuytren et Marjolin, regretter, l'un dans son cours de clinique, l'autre dans son cours de pathologie externe, que la pusillanimité des malades et les douleurs de l'opération fussent un obstacle à l'emploi de la cautérisation transcurrente, dans le traitement des tumeurs blanches de l'homme. Nous pensons aussi que sur le sujet de l'observation rapportée par M. Jacob, sujet dont le tempérament était lymphatique et la maladie ancienne, on a trop long-temps employé les moyens antiphlogistiques; nous avons vu maintes et maintes fois des engorgemens, présentant les mêmes caractères, disparaître bien plus promptement que sur ce sujet, par l'usage, pendant quelques jours seulement, de topiques émolliens, auxquels on faisait succéder, suivant l'ancienneté et les caractères de l'engorgement, les frictions spiritueuses d'eau-de-vie camphée, de liniment ammoniacal, d'essence de lavande ou d'alcool de cantharides; un bandage matelassé recouvrait toujours le siège du mal.

Quatrième article. (Intus-susception intestinale, etc.) Parmi les deux observations que rapporte M. Debeaux, la première seule offre un exemple d'intus-susception intestinale. Le sujet de la seconde, si nous en jugeons par les lésions rapportées à l'article *Ouverture*, a succombé à un entérite sur-aiguë, avec épanchement de sang dans l'intestin (entérorragie). Ces deux faits n'apprennent rien sur la symptomatologie encore si obscure des intus-susceptions; ils constatent seulement qu'elles peuvent se manifester autrement que par des coliques, puisque, sur les deux animaux qui les ont fournis, on a observé la plu-

part des symptômes propres aux affections dites vertigineuses. C'est sans doute parce que ces symptômes avaient existé, que M. Debeaux, ainsi que les officiers présents à l'ouverture, se sont étonnés, je ne sais trop pourquoi, de ne trouver aucune trace d'inflammation, ni dans le cerveau, ni dans ses enveloppes; comme s'il n'en était pas ainsi à l'autopsie de la plupart des chevaux qui ont succombé à des affections vertigineuses.

Cinquième article. (Emploi de la pomme de terre, etc.) Le supérieur des trapistes de la Milleraie a essayé de donner aux chevaux, en place d'avoine, des pommes de terre cuites dans un peu d'eau. Treize ont été soumis à ce régime, à raison de vingt livres par jour, en trois fois. Depuis un mois qu'ils étaient ainsi nourris, à l'époque où le supérieur écrivait, ces animaux n'avaient pas perdu de leurs forces: ils étaient plus frais et plus gras qu'auparavant, et travaillaient tous les jours à l'exploitation. Nous pensons que dans aucun cas la pomme de terre ne peut remplacer l'avoine pour les chevaux pour peu que leurs travaux soient pénibles, lors surtout que la température est un peu élevée.

Le peu d'intérêt que présentent les articles 6 et 7 nous dispense d'en donner l'analyse.

Numéro de février 1831.

Table des matières. 1° Institutions médicales vétérinaires en France, etc. (troisième et dernier article.) 2° Description d'un nouveau tube à trachéotomie, par M. Leblanc. — *Variétés.* 3° Analyse du *Journal pratique* et du *Recueil de médecine vétérinaire*.

Premier article. Cet article est le dernier consacré par M. Leblanc à l'exposition de ses idées sur les institutions médicales vétérinaires. Ce serait donc ici le lieu de tenir la promesse que nous avons faite à nos lecteurs de leur présenter l'analyse de ce mémoire. Mais, considérant tout ce qu'il nous faudrait d'espace pour exposer nettement les vues de ce vétérinaire, pour en discuter clairement la valeur et surtout l'opportunité, nous avons pensé que ce serait manquer à nos engagements envers nos lecteurs, que de les occuper si longuement de discussions

qui n'ont avec la médecine vétérinaire, envisagée comme science, que des rapports tout-à-fait indirects; discussions in-
tempesives, et qui prendraient dans notre Journal une place
que nous préférons consacrer à de bonnes observations médi-
cales, plus utiles au perfectionnement pratique de la médecine
vétérinaire, but essentiel du *Recueil*. Ce n'est pas que nous
voulions blâmer M. Leblanc de ce qu'il a fait; car, bien que
quelques-unes de ses propositions soient actuellement impra-
ticables, bien que beaucoup de ses opinions sur ce qui devrait
être, et de ses jugemens sur ce qui a été ou ce qui est nous pa-
raissent erronés, nous croyons ses intentions bonnes, dés-
intéressées; c'en est assez pour que nous lui tenions compte
de ses efforts. Ajoutons aussi que, sous plusieurs rapports, nous
partageons sa manière de voir, celle entr'autres que les écoles
ne peuvent marcher long-temps et remplir complètement le
but de leur institution, tant qu'elles seront sous l'empire des
ordonnances qui les régissent aujourd'hui. Espérons que le
moment n'est pas loin où l'attention du gouvernement se por-
tera enfin sur cette matière; alors le temps sera arrivé pour
nous de développer nos idées sur les modifications les plus
importantes et les plus avantageuses à apporter aux institu-
tions médicales vétérinaires; et alors nous pourrions réclamer
et préparer plus fructueusement que nous ne pourrions le faire
dans un journal, des améliorations dont le besoin se fait si
vivement sentir dans nos écoles, comme dans la condition so-
ciale des vétérinaires qu'elles ont formés.

M. Leblanc a résumé ses réflexions sous la forme d'un pro-
jet d'ordonnance comprenant trente-six articles, et a adressé
le tout, le 29 novembre dernier, à la Chambre des Députés,
émettant le vœu qu'une société ou académie spécialement vé-
térinaire soit instituée et protégée par le gouvernement.

Si la pétition de M. Leblanc est prise en considération par
la Chambre, et nous le désirons bien sincèrement, quoique
l'espérant peu, ce *zooïâtre* (1) aura rendu service à la *zooïa-*

(1) *Zooïâtre* est le nom que, dans le premier article de son projet,
M. Leblanc propose de substituer au mot *vétérinaire*.

trie (1), non pas par le projet qu'il a présenté, dont nous n'adoptons pas toutes les parties ; mais parce qu'il aura hâté l'époque que nous appelons de tous nos vœux, où les institutions vétérinaires seront établies sur des bases nouvelles et plus en harmonie avec leur objet, leur but et leur importance.

Nous ne saurions nous empêcher, avant de terminer, d'adresser à M. Leblanc un reproche dont il ne saurait s'offenser, puisqu'il a pour excuse la précipitation avec laquelle il assure qu'il a fait son travail : nous avons vu avec peine que ce *zooiâtre* qui s'est en quelque sorte constitué le représentant de ses confrères, l'organe de leurs besoins et de leurs vœux, qui s'est plaint à chaque page du peu d'instruction première qu'on exigeait des élèves, qui a semblé faire une concession en n'exigeant des candidats qu'un certificat de troisième dans un collège, etc.... ; nous avons vu avec peine, disons-nous, que M. Leblanc s'adressant à un grand corps politique pour relever à ses yeux l'importance des vétérinaires, se soit montré si peu soigneux de la rédaction de son mémoire, où le style est d'une négligence parfois telle, que ceux de nos députés qui connaissent le mérite médical de M. Leblanc, pourraient en conclure qu'on peut être un vétérinaire fort distingué, sans avoir fait une troisième.

(1) Nom proposé pour remplacer celui de *Médecine vétérinaire*.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

Recherches sur le diagnostic de la pleuro-pneumonie ;

Par M. DELAFOND, préparateur-répétiteur des cours de pathologie
et de chirurgie à l'école d'Alfort.

On donne le nom de pleuro-pneumonie à l'existence simultanée de l'inflammation des plèvres et du parenchyme pulmonaire.

Les auteurs, tels que Gibson, Barthelet Vitet, Delabère-Blaine, Lafosse fils, Aygalenq, Huzard fils, Hurtrel d'Arboval et Vatel, s'accordent tous à dire que l'inflammation du parenchyme pulmonaire est le plus souvent, dans le cheval, accompagnée de l'inflammation des plèvres, et que le plus grand nombre des maladies de poitrine des chevaux ne sont que des pleuro-pneumonies. Nous allons rechercher si cette opinion est sanctionnée par l'observation, ou si l'on ne serait pas plutôt conduit à émettre une opinion contraire fondée sur cette même observation et sur l'organisation et les fonctions des différentes parties qui composent l'appareil respiratoire, ainsi que sur les altérations anatomiques et physiologiques qu'elles

Tom. VIII. *Juillet* 1831.

25

peuvent présenter aux yeux de l'observateur. Disons donc en résumé :

1° Que destinés à remplir une des fonctions les plus importantes de la vie, formés d'une grande quantité de tissu cellulaire, de vaisseaux et de nerfs, entretenant des sympathies avec tous les organes; les poumons jouissant d'une plus grande vitalité que les plèvres, doivent être plus excitable à l'action des différentes causes occasionnelles, déterminantes indirectes, qui agissent tout à la fois et sur ces viscères et sur ces membranes.

2° Que tout en supposant que la même cause puisse faire naître l'irritation dans le tissu pulmonaire et sur les plèvres, il arrivera de deux choses l'une, ou bien les deux maladies marcheront isolément et arriveront à des terminaisons variables, puisque l'irritation affecte des tissus de nature différente, ou bien l'irritation pulmonaire, plus étendue, plus intense, déterminant l'afflux d'une plus grande quantité de sang dans un temps donné dans le tissu du poumon, pourra persister et constituer la maladie principale. De même aussi l'irritation des plèvres plus étendue que l'irritation pulmonaire, et marchant promptement à la terminaison par épanchement, peut persister et devenir également la maladie essentielle. La première circonstance, selon nous, est rare; les deux dernières se rencontrent plus souvent. Cependant nous croyons que dans quelques cas l'inflammation des plèvres peut se propager au tissu pulmonaire par le tissu cellulaire sous-séreux et interlobulaire, bien plus souvent que l'inflammation du parenchyme ne

se propage à la plèvre, ainsi que l'observation pathologique tend à le prouver.

3° Que si nous consultons les faits que nous avons recueillis, nous dirons que, sur cinquante-cinq animaux morts de maladies de poitrine, et que nous avons ouverts, vingt-sept étaient affectés de pneumonie, quinze de pleurite, et huit de pleuro-pneumonie (1).

4° Que tous les auteurs que nous avons cités n'ont pas fait connaître les symptômes de la pleuro-pneumonie, et que plusieurs d'entre eux renvoient les lecteurs aux articles *pleurites* et *pneumonites*, quand il s'agit de parler de cette maladie. Il est vrai que leur co-existence offre à l'observation une série de symptômes qui se rattachent à l'une et à l'autre, comme aussi il est des phénomènes propres à chacune d'elles qui se montrent directement, selon le siège de la maladie; mais pourquoi alors ces auteurs n'ont-ils pas fait connaître les signes diagnostics d'une maladie aussi fréquente? il était aussi important selon nous de les signaler que ceux de deux autres maladies.

Si ce résumé tend à prouver que la pleuro-pneumonie est plus rare que les deux maladies isolées qui la constituent, nous terminerons notre travail

(1) Malgré ce résultat, nous croyons que les localités, les différentes constitutions des animaux et la manière d'agir inconnue de quelques causes déterminantes peuvent avoir une grande influence sur le développement de la pleuro-pneumonie puisqu'elle se rencontre sous la forme enzootique ou épi-zootique.

en faisant connaître au praticien les signes diagnostics qui peuvent la faire distinguer de toutes les autres maladies qui affectent les viscères pectoraux.

Si l'expérience a prouvé que, toutes choses égales d'ailleurs, la pneumonite est plus facile à guérir que la pleurite et que ces deux maladies réunies sont plus redoutables et plus souvent mortelles, n'est-ce pas une raison pour qu'il soit indispensable à un vétérinaire, jaloux de sa réputation, de pouvoir distinguer ces maladies entre elles? Or par quel autre moyen peut-il arriver à cette précision de diagnostic, que par les précieux renseignemens que peuvent lui fournir l'auscultation et la percussion de la poitrine, etc.? Éclairé par ce mode plus certain d'exploration, le praticien pourra plus convenablement diriger l'emploi des diverses médications mises en usage selon la nature, le siège et la période de la maladie, et alors seulement sa pratique sera raisonnée. D'un autre côté, et c'est un point important dans notre médecine vétérinaire, la nature, le siège et l'étendue des lésions étant bien déterminées, combien ne sera-t-il pas plus facile de faire connaître aux propriétaires l'issue probable de la maladie de leurs animaux?

Commençons par faire connaître une partie des faits pratiques que nous avons recueillis jusqu'à ce jour.

Première observation. 24 juin 1831, cheval hongre, poil gris-souris, âgé de six ans, appartenant au 11^e régiment d'artillerie. (Clinique de M. Renault.)

Pleuro-pneumonite aiguë, dans laquelle la pneumonite est devenue la maladie principale. Mort de l'animal.

Renseignemens. Le cheval a été à la manœuvre le matin de son entrée aux hôpitaux; de retour, et à l'écurie, le soldat qui le pansait s'aperçut qu'il était triste, avait les flancs agités et quelques endroits du corps couverts de sueur. Il a refusé les alimens et les boissons.

Examen de l'animal dans les hôpitaux, à trois heures du soir. La respiration est fréquente; les mouvemens des flancs sont très-irréguliers; *le bruit respiratoire se fait très-bien entendre dans toute l'étendue du poumon droit; dans le gauche, ce bruit est faible dans toute la région inférieure; percussion douloureuse à cet endroit; légère matité.* Le pouls est très-fréquent, un peu fort; l'artère est pleine; légères coliques.

Diagnostic incertain.

Traitement. Saignée de sept livres à la jugulaire; opiat adoucissant; lavemens émolliens; bouchonnemens sous la poitrine; couvertures chaudes; diète.

Le 25, tristesse; l'animal tire sur sa longe en baissant la tête; pouls petit et très-fréquent, cinquante à cinquante-cinq pulsations par minute; *murmure respiratoire très-obscur dans la partie inférieure du poumon gauche; matité et douleur très-grande pendant la percussion de cette partie; le bruit respiratoire est toujours très-fort dans la partie supérieure de ce poumon et dans le poumon droit.* L'inspiration et l'expiration sont de la même grandeur; cette dernière seulement est un peu entrecoupée. *Légères coliques.*

Diagnostic. — *Pleurite aiguë.* Nouvelle saignée de six livres; synapismes sous la poitrine. Six heures

après l'application de ces derniers, il existe un engorgement assez considérable qui disparaît successivement en vingt-quatre heures, malgré l'application de nouveaux rubéfiants.

Dans le commencement de la journée, l'animal se couche plusieurs fois sur le côté sain pendant très-peu de temps. Debout, le membre antérieur du côté malade est écarté du thorax et porté en avant. Le *râle crépitant s'est fait entendre un peu au dessus de l'endroit où le bruit respiratoire est tout-à-fait obscur.*

26. *Respiration moins agitée; absence complète du murmure respiratoire dans toute la partie inférieure du poumon gauche; léger frottement dans la région moyenne; au bord supérieur de ce poumon et dans le poumon droit, le bruit respiratoire est très-fort; l'inspiration et l'expiration sont de la même grandeur; le pouls est toujours dur et vite; persistance des légères coliques; sueurs aux flancs et à l'encolure.*

Diagnostic. — Pleuro-pneumonite aiguë. Nouvelle saignée de six livres; nouvelle application de synapismes. Du reste, même traitement.

27. *L'absence du bruit respiratoire augmente dans le poumon gauche; elle a gagné la région moyenne; même bruit dans le reste de ce poumon et dans le poumon droit. Le pouls conserve sa vitesse et acquiert de l'irrégularité; l'air expiré est chaud et inodore; une toux sèche et quinteuse s'est développée.*

Traitement. Saignée de cinq livres; scarifications dans le léger engorgement produit par les synapismes: il ne s'écoule qu'une légère quantité de sang. Frictions d'oximel scillitique sur les avant-bras.

28. L'habitude extérieure de l'animal est la même. Un bruit que nous avons comparé au frottement se fait entendre dans une grande partie de l'étendue du poumon gauche, où le bruit respiratoire n'existe plus. Ce bruit, que nous croyons être le même que celui qui se fait entendre lors de l'existence des épanchemens avec fausses membranes, se passait dans les divisions bronchiques, comme nous avons eu occasion de le remarquer plus tard sur d'autres animaux affectés de pneumonite : aussi, nous a-t-il induit en erreur en nous faisant croire à l'existence d'un épanchement, et en nous forçant à admettre le développement d'une fausse membrane sur le médiastin postérieur, qui aurait, par sa résistance, empêché le passage du liquide que nous supposions épanché dans un seul sac pleural, dans le sac pleural opposé, puisque le bruit respiratoire persistait à se faire entendre dans la région inférieure droite du thorax. Ce dernier signe, joint à la marche prompte de l'absence du bruit respiratoire de bas en haut, la persistance de l'égalité de l'inspiration et de l'expiration, l'existence antérieure du râle crépitant, la chaleur de l'air expiré, nous persuadait que la pneumonite était devenue la maladie principale.

Vésicatoire sous la poitrine, du reste même traitement.

Le 29. L'absence du bruit respiratoire augmente encore de bas en haut du côté gauche. Ce bruit se fait toujours entendre très-distinctement dans la région inférieure droite, et la percussion est toujours douloureuse là où il existe absence du bruit respiratoire : du côté droit, cette sensibilité existe également,

mais moins fort, et elle est accompagnée de résonnance.
L'air expiré est très-chaud, le pouls est toujours petit et très-accélééré, la toux persiste. Couche d'onguent vésicatoire sous la poitrine, frictions d'onguent mercuriel sur les avant-bras.

Diagnostic incertain. Cependant nous sommes disposés à croire que la pleurite avec épanchement existe, mais que la pneumonite est actuellement la maladie principale, tout en admettant l'existence d'une fausse membrane sur le médiastin.

Le 30. Anxiété très-grande, léger râle muqueux dans les bronches; bruit dans quelques-unes comparable au bruit que produit la scie d'un scieur de bois. Matité, et absence du bruit respiratoire encore plus grande, inspiration laborieuse; symptômes d'asphyxie.

Traitement. Regardant l'animal comme perdu et sur le point d'asphyxier, la ponction du thorax fut pratiquée en présence de plusieurs élèves, en les prévenant que nous étions loin de croire à l'existence positive de l'épanchement; qu'au contraire, nous regardions celui-ci comme une véritable anomalie, en supposant aucune communication d'un sac pleural dans le sac opposé. La ponction faite, il ne s'écoula point de liquide. Le 1^{er} juillet, l'animal meurt à sept heures du matin.

Ouverture faite aussitôt.

Thorax. Point de liquide dans les sacs pleuraux, légères fausses membranes sur la plèvre costale droite, injection capillaire des deux plèvres sur les régions costales diaphragmatique et pulmonaire: cette in-

jection est surtout remarquable sur les plèvres costale droite et gauche.

Le poumon gauche est hépatisé dans presque toute son étendue, l'hépatisation est rouge au bord supérieur et grisâtre dans tout le reste du viscère. Ce nouveau produit morbide laisse écouler par la pression un liquide purulo-sanguinolent; coupé, la section laisse voir beaucoup d'ecchymoses noirâtres repandues çà et là. Le tissu cellulaire sous-pleural est très-injecté ainsi que celui qui sépare les lobules pulmonaires. Le poumon droit est entièrement sain.

Résumé de l'observation. Les coliques légères, la faiblesse de la résonnance, puis la matité, jointe à la diminution du bruit respiratoire accompagné du râle crépitant, l'absence complète ensuite de ces deux bruits, la sensibilité des parois thoraciques à la percussion dans la région inférieure gauche du thorax; l'irrégularité de la respiration, la vitesse et la plénitude du pouls, l'absence de la toux, la position du membre antérieur du côté pectoral malade, étaient tous les signes du début d'une pleurite aiguë et de l'inflammation du paranchyme pulmonaire siégant dans la région inférieure du poumon gauche, l'augmentation de la force du bruit respiratoire dans le poumon sain et dans la portion encore saine du poumon malade, le râle muqueux, le développement de la toux, la chaleur de l'air expiré, ont été les signes qui ont indiqué la persistance et la marche rapide de la pneumonite.

La diminution des coliques, la persistance de la sensibilité de la poitrine, l'irrégularité du pouls et des mouvemens des flancs, ont été les signes qui

ont bien indiqué la diminution de l'inflammation pleurale, mais auxquels nous avons accordé une plus grande importance par l'existence de la *respiration bronchique* (1) que nous confondions avec le frottement, signe non équivoque de l'épanchement pleural, et qui nous a engagé à admettre l'existence d'une fausse membrane sur les médiastin postérieur.

Deuxième observation. Cheval hongre, bai-cerise. Six ans, appartenant au 7^e régiment d'artillerie.

Pleuro-pneumonite aiguë simple, dans laquelle la pleurite a persisté et est devenue la maladie essentielle. (Clinique de l'Ecole d'Alfort.)

21 mai 1831. Le 3 mai, le cheval était entré aux hôpitaux pour une claudication ayant son siège dans

(1) « Ce bruit bronchique, dit M. Chomel (*Dictionnaire de médecine* en 21 vol.), est produit par l'entrée et la sortie de l'air dans la trachée-artère et les premières bronches, il est transmis à l'oreille du médecin par le parenchyme pulmonaire devenu imperméable à l'air et plus dense. Ce bruit, auquel se joint quelquefois une sensation de *souffle*, indique peut-être que la portion de poumon hépatisée est peu éloignée d'une des grandes ramifications bronchiques. » Nous sommes convaincus maintenant que le bruit que nous avons entendu sur le cheval dont nous nous occupons, et depuis encore sur d'autres chevaux, et dans les mêmes conditions que celui-ci, ne peut être que la respiration bronchique. Nous avons observé qu'il est facile de s'assurer que ce bruit se passe dans les bronches en auscultant la trachée à son entrée de la poitrine, où le même bruit, mais moins fort, se fait entendre. On ne peut donc alors confondre ce bruit avec le frottement, qui ne se fait entendre que dans la poitrine à travers ses parois.

les muscles de l'épaule droite ; le 12 mai et les jours suivans on s'aperçut que l'animal était triste , paresseux et perdait l'appétit. Deux onces de gentiane en électuaire pendant quelques jours. Ce traitement suffit pour faire reparaître la vigueur et l'appétit. Le 21 les symptômes suivans se firent remarquer.

Refus complet des alimens et des boissons ; respiration très-accélérée ; l'inspiration est sublime, et l'expiration entrecoupée ; des pétéchie pointillées se montrent sur la membrane nasale ; des engorgemens sanguins et œdémateux existent aux membres sous le thorax et entre les deux membres antérieurs : pouls petit , mou et accéléré (soixante pulsations environ par minute). *Le bruit respiratoire , accompagné d'un gros râle muqueux , ne se fait entendre que dans le tiers supérieur des deux poumons. Absence complète de ce bruit dans les deux tiers inférieurs , parois thoraciques sensibles à la percussion ; résonnance dans le tiers supérieur , matité complète dans la région inférieure.* Air expiré peu chaud , les naseaux laissent écouler un mucus légèrement roussâtre , la marche est chancelante.

Diagnostic. Considérant que l'animal n'avait présenté jusqu'au 1^{er} mai aucun symptôme de maladie de poitrine , que les symptômes tels que l'absence complète du bruit respiratoire dans les deux tiers inférieurs des poumons ; le râle muqueux , la matière du jettage par les naseaux , la petitesse et la mollesse du pouls , les pétéchie de la membrane nasale , les engorgemens séro-sanguinolens du tissu cellulaire s'étaient montrés tout à coup le 21 mai ; nous avons diagnos-

tiqué une congestion pulmonaire avec engouement subit du parenchyme pulmonaire.

Pronostic fâcheux.

Traitement. Nous pensons devoir ajouter aux débilitans de légers excitans diffusibles, dans le but de stimuler la contraction des vaisseaux capillaires du poumon engoués par le sang. Saignée de six livres à la jugulaire. Le sang coule par un très-petit jet ; il est noir, mélangé de quelques stries rougeâtres, et se recouvre bientôt d'une couenne de l'épaisseur de deux pouces environ ; fumigations légèrement stimulantes avec l'acétate d'ammoniaque. Boissons et lavemens laxatifs, bouchonnemens fréquens sur tout le corps et principalement sur la poitrine ; légère promenade. Cinq heures après l'emploi de ces moyens, point de mieux : nouvelle saignée de quatre livres à la jugulaire : le sang est plus liquide, plus noir, et ne se recouvre pas de couenne inflammatoire : il contient peu de sérosité.

Le 22 au matin, l'engorgement de la partie inférieure du thorax est un peu plus volumineux. Pouls toujours vite, petit et mou ; respiration très-accélérée, entrecoupée, quarante-cinq à cinquante par minute ; *léger frottement dans la région moyenne des deux parois thoraciques : le bruit respiratoire se fait entendre un peu plus bas que le tiers supérieur de la poitrine ; il est toujours accompagné du râle muqueux : même absence du bruit respiratoire, sans ballotement ni gargouillement ; percussion toujours douloureuse, même résonnance et même matité ; même température de l'air expiré, les pétéchiees sont de la même grandeur ; le jettage par les naseaux est séreux et inodore.*

Diagnostic : pleuro-pneumonite avec commencement d'épanchement, indiquée par le frottement et la persistance de la sensibilité des parois thoraciques.

Traitement. Frictions d'essence de lavande sous la poitrine et sur tous les membres, électuaire béchique incisif. Du reste, même traitement.

Le 23, le bruit respiratoire, toujours accompagné du râle muqueux, est plus fort dans la région supérieure et descend dans la région moyenne; le frottement se fait particulièrement entendre à la paroi gauche; inspiration et expiration de la même grandeur. Les autres symptômes persistent.

Diagnostic. — La pneumonite diminue, la pleurite et l'épanchement persistent.

Pronostic. — L'animal est perdu. Même traitement.

24, peu de changement.

Le 25, frottement très-fort aux deux parois de la poitrine dans toute l'étendue de la région moyenne; l'auscultation de la partie inférieure ne laisse rien entendre; la supérieure fait ausculter un bruit respiratoire très-fort, sans râle muqueux. — L'inspiration est plus grande que l'expiration qui est entrecoupée; l'air expiré conserve la même température; les pétéchies de la membrane nasale ont disparu en partie, le pouls donne les mêmes signes. Même traitement.

26, mêmes symptômes.

Traitement. Cautérisation objective et transcurrente de la peau de toute la région inférieure du thorax, avec un gros cautère chauffé à blanc, suivie de l'application d'une couche d'onguent vésicatoire

que l'on fait fondre et bouillonner sur la partie, en approchant le gros cautère incandescent.

27, la cautérisation n'a pas déterminé de vésication. Les symptômes énumérés jusqu'alors persistent; *le frottement même est plus fort, le matité et l'absence du bruit respiratoire occupent toute la région moyenne une seconde fois.* L'inspiration devient de plus en plus grande; elle est sublime lorsque l'animal a fait quelques pas.

Pronostic. — Mort prochaine.

28, *le râle muqueux bronchique reparait de nouveau. Du reste, mêmes symptômes.*

Cautérisation en pointes pénétrantes dans l'épaisseur de l'œdème sous-sternal. Cet œdème disparaît en partie, le soir; mort à neuf heures du soir.

Ouverture faite douze heures après.

Le tissu cellulaire sous-cutané de la partie inférieure de la poitrine et de l'extrémité inférieure des membres, est infiltré d'une sérosité jaunâtre, quelques vaisseaux capillaires remplis de sang se dessinent çà et là dans ce tissu.

Thorax. Il contient 36 litres de liquide clair, citrin, assez mousseux; les plèvres costales et pulmonaires injectées sont recouvertes de légères et récentes fausses membranes.

Les poumons, de grosseur normale, sont refoulés à la partie supérieure du thorax, où ils adhèrent par quelques fausses membranes récentes; tout le parenchyme du tiers inférieur des deux poumons est rouge brun dur, homogène, et se déchire difficile-

ment; coupé, il ne laisse suinter aucun liquide; sa section est lisse et sans infiltrations du tissu cellulaire interlobulaire, comme on le remarque ordinairement dans ce genre d'altération (1).

Le péricarde renferme un demi-litre de sérosité roussâtre légèrement sanguinolente; quelques échy-moses existent çà et là dans le ventricule gauche du cœur. Tous les autres viscères n'ont rien de remarquable.

Résumé de l'observation. L'absence complète et prompte du bruit respiratoire dans les deux tiers inférieurs des poumons, les ecchymoses et les épanchemens sanguins du tissu cellulaire sous-cutané, l'absence du frottement et du râle grave d'abord, l'existence du râle crépitant et du râle muqueux, la grandeur de l'inspiration, le jettage par les nâaux, ont été les signes du début de la pneumonite. La diminution de tous ces premiers symptômes, et l'apparition en même temps de la sensibilité du thorax à la percussion, l'augmentation de la force du bruit respiratoire de la région supérieure des deux poumons, l'absence de ce bruit et la matité des deux ré-

(1) Cette maladie des poumons est celle qu'il conviendrait selon nous de nommer *induration rouge*, pour la distinguer de l'hépatisation rouge. Dans la première, les matériaux du sang se sont combinés et organisés dans le parenchyme pour constituer ce tissu lourd, dur et résistant à la pression; tandis que dans la seconde le parenchyme, quoique rouge et dur, est friable, se casse facilement et offre une texture grenue analogue à celle du foie.

gions inférieures du thorax, puis successivement de la région moyenne; l'accélération et la petitesse du pouls, la longueur de plus en plus grande de l'inspiration, la persistance des engorgemens des membres et de la partie déclive du thorax, ont été les signes de la pleurite avec épanchement.

Troisième observation. — Pleuro-pneumonite aiguë développée sur une pneumonite chronique. Mort de l'animal. (Clinique de M. le professeur Moiroud, 11 août 1829.) — M. Lecouteux, fermier à Créteil; cheval noir de trait, âgé de 5 ans.

Renseignemens. Le propriétaire assure que, le 10 août, le cheval a rejeté par les naseaux une assez grande quantité de sang. Depuis ce temps, les flancs sont agités.

Examen de l'animal. Le 11 août, au matin, faiblesse générale; les membres postérieurs sont vacillans; pendant la marche les sabots traînent sur le sol; inspiration et expiration courtes, 50 par minutes; la toux fréquente, faible, un peu grasse, sans expectoration; pituitaire sèche, injectée; air expiré, chaud; toutes les muqueuses apparentes sont pâles, artère tendue; pouls petit, accéléré; la peau est froide; le *bruit respiratoire, quoique faible, se fait distinctement entendre dans les deux lobes pulmonaires*; la poitrine est peu sensible à la percussion; légère matité.

Diagnostic douteux.

Traitement. Fumigations émollientes tièdes dans les naseaux, électuaire adoucissant, lavemens émoulliens,

sinapismes chauds sous la poitrine; couvertures chaudes sur tout le corps.

Dix heures après cette médication, le pouls est plus développé et plus accéléré, la peau est chaude, la respiration est la même, les bruits respiratoires ne sont pas plus distincts; les sinapismes ont produit peu d'engorgement.

Application de nouveaux sinapismes: deux heures après, le pouls est plus développé, la respiration est plus accélérée, les muqueuses sont rouges, injectées. Saignée de quatre livres à la jugulaire.

A neuf heures du soir, *diminution du bruit respiratoire dans les deux lobes pulmonaires surtout dans le lobe gauche; râle muqueux à petites bulles dans les bronches; un peu de matité.*

Renseignemens, le 12, au matin. L'animal s'est couché et relevé plusieurs fois dans la nuit; il s'est tenu constamment éloigné de la mangeoire et a tiré sur la longe. Les membres antérieurs sont écartés; léger jettage jaunâtre, inodore, par les naseaux; inspiration et expiration courtes, petites, saccadées (quarante à quarante-cinq pulsations par minutes); *bruit respiratoire faible, malgré la vitesse de la respiration, dans la partie moyenne et supérieure des deux lobes, absence complète de ce bruit au niveau de l'articulation des côtes avec leurs cartilages; un léger gargouillement se fait entendre le long des côtes asternales; matité dans toutes ces régions; pouls petit, faible; la peau est froide.*

Diagnostic. — *Pleuro-pneumonite sur-aiguë avec engorgement du parenchyme et épanchement pleural.*

Tome VIII. Juillet 1831.

26

L'engorgement produit par les sinapismes, quoique peu considérable, est scarifié profondément; il ne s'écoule qu'un peu de sang mêlé de beaucoup de sérosité. Du reste, même traitement.

A midi, la respiration est très-accélérée et courte (quarante-cinq à cinquante respirations par minute); l'inspiration et l'expiration présentent les mêmes caractères. *Gargouillement dans toute la partie inférieure de la poitrine, râle muqueux dans le milieu des deux lobes, râle sibilant muqueux dans les bronches; au milieu de ces bruits, le murmure respiratoire est à peine sensible; matité générale; l'air expiré est peu chaud; un liquide roussâtre s'écoule des naseaux; la face est grippée; pouls très-vite, petit et mou; la peau est presque froide.*

A neuf heures du soir. *Différens bruits se font entendre confusément: le gargouillement est plus fort le long des côtes asternales, au milieu d'un léger bruit respiratoire qui existe seulement dans la région supérieure et moyenne de la poitrine, râles muqueux et sibilant à différens endroits; la matité est généralement plus marquée dans la région inférieure de la poitrine. Les naseaux sont fortement dilatés; l'animal trépigne sur les quatre membres. Le pouls est petit, mais extrêmement accéléré; muqueuses pâles; peau froide, surtout aux extrémités. Mort le 13 au matin, après s'être laissé tomber tout à coup.*

Ouverture faite quatre heures après la mort.

Thorax. Les deux sacs pleuraux renferment chacun deux litres à deux litres et demi d'un fluide séro-sanguinolent; quelques flocons albumineux rougeâ-

tres nagent dans ce liquide ; le feuillet costal des deux plèvres est rouge et injecté ; celui qui forme les médiastins est d'un rouge intense ; le tissu cellulaire sous séreux-pulmonaire est très-injecté ; la séreuse l'est également , et sa surface libre est recouverte de fausses membranes peu épaisses et peu adhérentes. Le parenchyme pulmonaire , d'un rouge intense, se déchire par les plus légères pressions, en laissant écouler un sang noir bourbeux, et se transforme en une bouillie couleur lie de vin. Cette altération est bornée principalement aux lobes postérieurs. On rencontre çà et là, au milieu du parenchyme malade et dans le parenchyme des lobes antérieurs qui sont sains, des tubercules de forme, de grosseur, de nature et de consistance variables : quelques-uns de la grosseur d'une noisette, sont à l'état de ramollissement ; d'autres, gros comme un grain de millet ou d'un petit pois, sont à l'état de crudité ; ces derniers sont entourés par le parenchyme, tandis que la matière ramollie des premiers est entourée d'un tissu blanc serré, dur, peu fibreux, qui paraît être formé par une condensation du parenchyme et des liquides anormaux qui l'ont pénétré (tubercules ramollis enkistés), quelques-uns sont voisins des bronches ou accolés à leurs divisions, sans que celles-ci aient été détruites. La muqueuse bronchique est rouge, pointillée et recouverte d'un mucus épais et plastique.

Tous les autres viscères n'ont rien offert de remarquable.

Résumé de l'observation. Sans envisager spécialement le début, la marche et la terminaison prompte

de la maladie qui nous occupe, nous voyons que les signes fournis par l'inspection de la poitrine auraient pu seuls servir de base au diagnostic : en effet, 1° la faiblesse du bruit respiratoire, puis son absence, jointe à la matité des régions supérieure et moyenne de la poitrine, ont fait diagnostiquer l'engouement sanguin inflammatoire du parenchyme pulmonaire; 2° les râles muqueux et sibilant, l'irritation de la muqueuse bronchique et du parenchyme; 3° l'absence du bruit respiratoire et la matité de la région inférieure de la poitrine, le gargouillement qui se faisait entendre aux mêmes endroits, étaient évidemment les signes d'un épanchement pleural récent; 4° la confusion ou plutôt l'irrégularité des symptômes fournis par l'inspection des mouvemens des flancs, l'exploration du pouls, les caractères de la toux, la température de l'air expiré, la matière du jettage par les naseaux, ont assuré l'existence de l'inflammation du poumon et des plèvres. L'ouverture a confirmé notre diagnostic.

Quatrième observation. — Pleuro-pneumonite aiguë avec épanchement. — Guérison de l'animal. — Clinique de M. le professeur Moiroud. 1^{er} janvier 1830; M. Malleté, à Saint-Marc, département de la Côte-d'Or. Cheval entier de trait, poil fleur-de-pêcher, petite taille, cinq ans.

Renseignemens. Le cheval, vigoureux et plein de courage, a fait soixante lieues en dix jours sans être habitué aux traits; il se tourmentait beaucoup et continuellement; aussi son corps était-il constamment couvert de sueur. Depuis quatre jours il est triste, refuse les alimens et les boissons; la respiration est

devenue accélérée : une saignée de trois livres a été pratiquée.

Examen de l'animal. Tristesse, tête basse, membres antérieurs écartés l'un de l'autre, muqueuses apparentes pâles, extrémités froides, peau sèche, air expiré chaud; vingt-cinq respirations par minute; inspiration et expiration de la même grandeur. *Absence du bruit respiratoire et matité à la partie inférieure et postérieure droite de la poitrine, murmure respiratoire plus fort que dans l'état normal dans le poumon gauche, parois de la poitrine sensibles à la percussion.*

Diagnostic.— *Pleuro-pneumonite aiguë à la période d'augment.*

Traitement. Saignée de huit livres à la jugulaire: sang très-plastique, couenne peu épaisse, caillot très-abondant. Électuaire adoucissant; sinapismes sur le côté droit de la poitrine, lavemens émoulliens et diurétiques, couvertures de laine sur tout le corps.

Le 2, l'animal a toussé quelquefois pendant la nuit, il ne s'est pas couché, a bu et a mangé un peu de paille. Pupille dilatée; légère raideur tétanique des muscles de l'encolure; respiration plus vite, vingt-sept à vingt-huit par minute, inspiration et expiration très-irrégulières, air expiré chaud; *la matité et l'absence du bruit respiratoire existent aux mêmes endroits, les parois thoraciques deviennent plus sensibles au choc de la percussion.* La toux est sèche et petite.

Traitement. Frictions de vinaigre chaud sur le léger engorgement produit par l'application des sinapismes; nouvelle application de sinapismes chauds. Du reste, même traitement.

Les 3 et 4, *absence du bruit respiratoire et matité*

dans les deux régions inférieures de la poitrine; ce bruit est très-fort dans la région supérieure. Même absence et même matité dans l'extrémité postérieure du poumon droit, léger râle sibilant en avant de cette partie. Toux grasse plus fréquente, inspiration et expiration plus régulières et de la même grandeur. Pouls moins accéléré, fort et mou.

Traitement. Scarifications sur le peu d'engorgement produit par les sinapismes; application d'onguent basilicum sous l'épiderme qui est comme desséché. Deux sétons animés au poitrail. Du reste, même traitement.

Les 5 et 6, mieux. Léger jettage de matière blanchâtre par les naseaux; toux grasse; artère pleine et molle (cinquante à cinquante-cinq pulsations par minute); inspiration libre; expiration entrecoupée. *Frottement dans la région moyenne du poumon droit. L'absence du bruit respiratoire qui existait dans la partie postérieure du poumon droit est remplacée par le râle crépitant humide; et le râle muqueux; bruit de glouglou dans la région inférieure droite de la poitrine. Du côté gauche même absence, même force du bruit respiratoire. Gaieté, retour de l'appétit.*

Diagnostic. Résolution de l'hépatisation du poumon.

Les 7, 8, 9, 10, 11 et 12, gaieté, toux avec expectoration de mucus blanchâtre, filant et mousseux par les naseaux. *Bruit respiratoire toujours accompagné de râle crépitant aux endroits que nous avons indiqués. Même râle muqueux, même bruit de glouglou dans les mêmes endroits; la matité et l'absence du bruit respiratoire sont à la même hauteur, signes qui indiquent que la résorption du liquide épanché se fait lentement.*

Traitement. Saignée de 4 livres pour faciliter l'absorption ; boissons diurétiques ; opiat rendu excitant des branches par le kermès légère promenade.

Les 13, 14, 15 et 16, *le bruit respiratoire se fait entendre beaucoup plus bas, dans les régions inférieures gauche et droite. Cependant le bruit du liquide persiste du côté droit ; le murmure respiratoire des régions moyenne et supérieure est à l'état normal.*

Depuis le 17 jusqu'au 7 février, jour de la sortie de l'animal des hôpitaux, *le bruit du liquide avait disparu, ainsi que que l'absence du bruit respiratoire et la matité, l'animal se couchait toutes les nuits ; enfin toutes les fonctions avaient repris leur état normal.*

Les diurétiques et les laxatifs dans les boissons furent continués et les sétons furent entretenus encore quelque temps chez le propriétaire.

Résumé de l'observation. La tension de l'artère, la petitesse, la dureté et l'accélération du pouls, le peu d'élévation de la température de l'air expiré, la respiration accélérée et les deux mouvemens d'inspiration et d'expiration de la même grandeur, l'absence du bruit respiratoire, la matité, la sensibilité de la région *inférieure thoracique droite*, puis l'existence des mêmes signes à la région inférieure opposée, l'existence des râles crépitant, muqueux et sibilant ainsi que le léger jettage par les naseaux, ont été les signes qui ont indiqué l'existence de la pneumonite et de la pleurite.

La disparition des râles crépitant, muqueux et sibilant, suivie du retour normal du bruit respiratoire ; celle de la sensibilité des parois thoraciques

et du bruit produit par le liquide, le retour du bruit respiratoire et de la résonance des régions inférieures de la poitrine, ont été les signes de la résorption lente du liquide épanché dans les sacs pleuraux. (La suite à un numéro prochain.)

Observations de fièvre intermittente à type quotidien, dans le cheval ;

Par M. CLICHY, médecin-vétérinaire à Janville.

L'année dernière, en donnant l'histoire d'une observation de fièvre intermittente à type quotidien observée sur un cheval (1), que j'avais traitée et guérie avec le quinquina, je me suis engagé à faire connaître la même maladie observée sur quatre autres chevaux; attendu que, dans ceux-ci, le quinquina fut remplacé par le sulfate de quinine. Personne n'ignore les propriétés essentiellement fébrifuges de ce dernier médicament, et d'ailleurs l'expérience prouve qu'il les possède à un bien plus haut degré que le kina, et que, sous plusieurs rapports, on doit le préférer à celui-ci. Ainsi, 1° la guérison par ce médicament est toujours plus prompte et plus certaine; 2° son mode d'administration est plus facile; 3° si on a à traiter un sujet dont la muqueuse de l'estomac soit irritée, on peut l'administrer en lavemens; quant au résul-

(1) Voyez *Recueil de médecine vétérinaire*, tome 7, page 401.

tat, il sera le même que si on agissait sur la muqueuse gastrique; 4° enfin, compensation faite, je trouve ce traitement moins coûteux que par le quinquina.

Avant d'entrer en matière, je dois témoigner ma vive reconnaissance et remercier mon estimable ami M. le docteur Genet, médecin de notre ville; c'est à lui que je dois d'avoir tenté cette innovation; car c'est lui qui, par analogie, me suggéra l'heureuse idée de faire usage du sulfate de quinine, et m'aida de ses conseils tant pendant le cours du traitement que dans le mode d'administration de ce médicament. Innovation heureuse, comme le prouveront, sans doute, les observations suivantes, dont les résultats me paraissent on ne peut plus concluans.

Première observation. Dans les premiers jours de septembre 1828, un cheval entier, de race percheronne, âgé de cinq ans, d'un tempérament musculeux et dans un état moyen d'embonpoint, appartenant à M. Badin de Poupry, me fut présenté parce que depuis deux ou trois jours cet animal avait éprouvé régulièrement, à dix heures du matin, un frissonnement de tout le corps, et qu'alors il cessait de manger, s'acculait au bout de sa longe, etc.; ce tremblement durait une heure et demie à deux heures, et était suivi d'une profonde tristesse; ce n'était que quelques heures après que l'appétit et la gaieté revenaient.

A l'examen que je fis de l'animal à son arrivée, il me fut impossible de reconnaître aucuns symptômes maladifs: ce ne fut que le lendemain entre dix et onze heures du matin que je reconnus les symptômes non

équivoques de la fièvre intermittente, que je me dispenserai d'énumérer ici, attendu qu'ils étaient les mêmes que ceux rapportés dans mon observation de l'année dernière (1).

Le troisième jour à la même heure, l'animal éprouva les mêmes accès. Ce même jour à huit heures du soir, j'administrai huit grains de sulfate de quinine, à minuit huit grains du même médicament, à quatre heures du matin huit grains, et, trois à quatre heures après, huit autres grains, que je formulai de la manière suivante :

Sulfate de quinine. huit grains.

Eau commune, distillée, huit onces.

Je fis dissoudre le sulfate dans l'eau au moyen d'un pilon et d'un mortier en cristal, et pour clarifier, je versai dessus quelques gouttes d'acide sulfurique qui a la propriété de dissoudre tous les sulfates.

Le quatrième jour, entre dix et onze heures, accès plus court et moins violent que la veille. — Même médication qu'hier et aux mêmes heures.

Le cinquième jour, les symptômes fébriles ont été peu apparens, l'animal n'éprouve qu'un peu de malaise. — Continuation de la médication.

Le sixième jour, cessation complète des symptômes morbides. Cependant, je continuai d'administrer à l'animal, le matin à jeun, et pendant neuf jours, le sulfate de quinine aux doses ci-après :
les trois premiers jours, huit grains chaque matin ;

(1) Voyez *Recueil de médecine vétérinaire*, tome 7, page 403, à l'article *Symptôme*.

les trois autres, quatre grains; et les trois derniers jours, deux grains seulement chaque matin.

Le quinzième jour, l'animal fut rendu à son propriétaire parfaitement guéri.

Deuxième observation. A la mi-septembre 1828, je fus consulté par M. Sevin, cultivateur à La Vallée, pour un cheval entier, propre au trait, de race picarde, âge de dix ans, d'une constitution molle; qui, depuis cinq à six jours, éprouvait tous les jours à la même heure (trois heures après midi) les symptômes suivans: il cessait tout à coup de manger, était triste, portait la tête basse, s'acculait au bout de sa longe et ne tardait pas à éprouver un tremblement de tout le corps. Cet état durait environ deux heures, après quoi les symptômes disparaissaient progressivement.

J'examinai le cheval à son arrivée: son état était celui d'un animal en bonne santé. A trois heures après midi, les symptômes de la fièvre se déclarèrent; ils étaient exactement les mêmes que ceux observés sur les sujets précédens; à cela près, que les yeux n'étaient pas fermés, que la colonne vertébrale était souple, la marche facile et l'artère plus pleine.

Le deuxième jour de son arrivée, accès comme la veille. Ce même jour à minuit, dix grains de sulfate de quinine dans huit onces d'eau; à quatre heures du matin dix grains; quatre heures après dix grains, et dix autres grains à midi. A trois heures après midi, l'animal a continué de conserver sa gaieté et son appétit ordinaires; en un mot, les symptômes de fièvre ne se firent pas remarquer. Néanmoins,

10
10
10
40

je fis prendre au malade quatre potions de quinine à la même dose et aux mêmes heures qu'hier. Rien de nouveau.

Je continuai pendant neuf jours d'administrer ce médicament et de la même manière que pour le cheval de l'observation précédente.

L'animal sortit de l'infirmerie le treizième jour, pour reprendre ses travaux ordinaires qu'il a toujours continués sans éprouver le plus léger dérangement.

Troisième observation. Le 20 octobre 1828. Cheval entier, propre au trait, d'une forte constitution, de race percheronne, appartenant à mon beau-père M. Breton, propriétaire et cultivateur à Allaines. Celui-ci s'aperçut, quelques jours avant de soumettre cet animal à mon examen, que tous les jours à sept heures du soir, il devenait subitement triste, cessait de manger, appuyait sa tête sur le bord de la mangeoire, rassemblait ses quatre extrémités sous le centre de gravité, que dans cette position il était de toute impossibilité de faire changer l'animal de place, que bientôt on voyait tout son corps trembloter, et que ce n'était qu'environ une heure et demie après que tous les symptômes cessaient, excepté toutefois ceux de la fièvre *chaude*.

D'après ce qui venait de m'être dit, je diagnostiquai l'existence d'une fièvre intermittente à type quotidien; et je ne fus pas trompé dans mon attente, car, à sept heures du soir, je vis reparaître les symptômes de la fièvre.

Le lendemain, à quatre heures du matin, je fis avaler à l'animal douze grains de sulfate de quinine dans

neuf onces d'eau ; quatre heures après, douze autres grains ; à midi douze , et à quatre du soir douze.

Trois heures après cette dernière potion , je ne vis plus se dessiner à mes yeux les symptômes que j'avais observés le jour précédent.

Comme les deux autres chevaux , celui-ci a subi le même traitement de neuf jours , la dose du sulfate de quinine a été la même (huit , six et deux grains), et le quatorzième jour l'animal fut rendu à M. Breton.

Quatrième observation. — Dix novembre 1828. Un cheval de trait , entier , de race percheronne , âgé de six ans , d'une constitution sanguine ; appartenant à M. Grenet , entrepreneur de relais , maintenant maître de poste à Thoury (Eure-et-Loir), éprouvait depuis plusieurs jours des lassitudes spontanées, de l'anorexie. Cet animal , dans un exercice violent et lorsqu'il était couvert de sueur , fut tout à coup saisi par une pluie très-froide qui occasiona un arrêt de transpiration. De retour à l'écurie , ce cheval eut un violent frisson , avec une douleur de tête des plus intenses ; ce qui l'annonçait , c'est qu'au plus léger attouchement sur cette région , l'animal souffrait horriblement. C'est alors qu'il me fut présenté. Voici les symptômes que j'observai.

L'animal était triste et acculé au bout de sa longe ; les yeux étaient fermés , la tête était basse et chaude ; le malade se plaignait et paraissait éprouver une vive douleur lorsqu'on relevait la tête , ce qui annonçait un céphalalgie très-intense. Les muqueuses nasales et oculaires étaient rouges ; le pouls était petit , fréquent , tumultueux ; la bouche pâteuse et chaude : perte totale de l'appétit ; la peau

était sèche et chaude; l'épine dorsale roide, et la locomotion lente et embarrassée. (Saignée aux saphènes, boissons émoullientes et lavemens de même nature.)

Le deuxième jour, mêmes symptômes; de plus, sensibilité du bas-ventre, augmentée par la pression; soif vive; langue aride et saburrale; diarrhée séreuse peu abondante et fréquente. (Boissons mucilagineuses; lavemens avec la décoction de graines de lin et des têtes de pavots.)

Le troisième jour, gonflement du ventre et sensibilité plus vive; langue aride, pouls plus fréquent, écoulement de quelques gouttes de sang par les naseaux; céphalalgie plus grande; urines rares. (Saignée aux saphènes, boissons mucilagineuses. Lavemens émoulliens.)

Le quatrième jour, même état. (Mêmes prescriptions.)

Le cinquième jour, ventre plus tendu et plus douloureux; déjections alvines très-séreuses, urines rares et rouges; grande sécheresse de la peau; un peu de gêne dans la respiration, céphalalgie, épistaxis plus abondante que la première fois. (Saignée aux veines sous-cutanées abdominales; boissons acidulées par l'acide tartareux; deux lavemens émoulliens avec addition de trente-cinq à quarante gouttes de laudanum liquide dans le dernier lavement, qui n'a été administré qu'après que l'animal a eu rendu le premier.)

Les sixième, septième et huitième jours, même état.

Le dixième jour, mieux bien marqué; la langue

s'humecte un peu, l'enduit qui la recouvre est plus épais ; le pouls est moins fréquent ; le gonflement et la douleur du ventre sont diminués ; la peau est moins sèche et la respiration plus courte. (Même traitement , excepté la saignée.)

Les onzième et douzième jours , état à peu près stationnaire , l'oppression est pourtant un peu plus grande. (Même traitement que les jours précédens.)

Le treizième jour , diminution de tous les accidens. Langue toujours couverte d'un enduit plus épais que dans l'état normal.

Le quatorzième jour , pouls bon , ventre souple , urines naturelles , respiration pénible avec toux ; du reste , appétit bon. (Eau blanche , lavemens simples , promenades.)

Le seizième jour , vers les neuf heures du matin , frisson d'une demi-heure environ ; pouls plus élevé ; oppression et toux ; du reste , langue belle , nulle sensibilité du bas-ventre revenu dans son volume ordinaire.

Le dix-septième jour , augmentation bien marquée de la fièvre , de la toux et de l'oppression. (Saignée à la jugulaire , électuaires adoucissans , lavemens émoulliens.)

Le dix-huitième jour , exacerbation des symptômes. (Même traitement qu'hier.)

Les dix-neuvième , vingtième et vingt-unième jours , nulle diminution des symptômes , pouls fréquent et plus grand ; toux fréquente et pénible , respiration haute et courte ; langue sèche et sécheresse de la peau. (Même traitement. Sinapismes aux fesses.)

Les vingt-deuxième et vingt-troisième jours , l'état

de l'animal s'améliore ; le pouls est moins fréquent , la respiration s'exécute avec plus de facilité ; les sinapismes ont déterminé une vive irritation. (Les béchiques adoucissans légèrement incisifs sont administrés dans le miel. Lavemens simples.)

Le mieux allait toujours croissant , et le cheval aurait été complètement rétabli huit à dix jours après, si le vingt-neuvième jour, cet animal n'eût pas été atteint de la fièvre intermittente à type quotidien.

Ce même jour (vingt-neuvième de la maladie), à neuf heures du matin , l'animal éprouva tout à coup un malaise difficile à décrire ; il s'appuyait alternativement sur les quatre extrémités, se tournait à droite et à gauche, se couchait et se relevait brusquement, appuyait le bout de son nez dans la paille ou sur le bord de la mangeoire , pour bientôt reprendre une autre position : cet état dura douze à quinze minutes, après quoi il appuya fortement sa tête sur le bord de la mangeoire et ne se tourmenta plus : mais bientôt il survint un frisson général qui dura près de deux heures : pendant ce temps et pendant toute la durée de la fièvre dite *chaude*, les symptômes étaient à peu de chose près les mêmes que ceux observés sur les chevaux qui ont fait le sujet de mes précédentes observations : je les passerai sous silence.

Le lendemain trentième jour, à neuf heures du matin, frisson de deux heures et demie à trois heures, fièvre chaude ensuite. L'état d'anxiété qui, hier, avait précédé le frisson de douze à quinze minutes, n'a pas reparu aujourd'hui.

Le trente-unième jour, à la même heure, nouvel accès, excepté l'anxiété. Ce même jour, à six heures

du soir, quatorze grains de sulfate de quinine dissous dans un demi-litre d'eau avec addition de quelques gouttes de laudanum liquide que j'administrai en un seul lavement. Quatre heures après, un autre lavement composé comme le précédent ; à deux heures du matin, même lavement ; et quatre heures après, *idem*. Apyrexie bien marquée dans l'ensemble des symptômes fébriles : le frisson avait été peu apparent, la bouche n'était plus chaude, la respiration dans son état normal ; le pouls développé sans être précipité, l'artère souple. L'animal cherchait continuellement à manger.

Ce même jour (trente-deuxième de la maladie), j'administrai en lavemens, en quatre doses et aux mêmes heures que la veille, cinquante-six grains de sulfate de quinine. Disparition complète de tous les symptômes morbides.

De même qu'aux autres chevaux, j'ai administré à celui-ci pendant neuf jours, le matin à jeun et par la bouche, quarante-huit grains de sulfate de quinine suivant le mode indiqué au neuvième alinéa de la première observation.

Depuis cette époque, cet animal s'est toujours bien porté.

NOTA. Il faudra avoir soin, toutes les fois que l'on voudra agir sur la muqueuse du rectum, de vider cet intestin au moyen d'un ou deux lavemens simples ; et aussitôt que le dernier sera rendu, donner de suite le lavement composé dans le moins d'eau possible, et d'y ajouter quelques gouttes de laudanum afin de prévenir les tranchées ; car, pour réussir dans ce traitement, il est de la plus haute impor-

tance que le lavement ne soit rendu par l'animal que long-temps après qu'il aura été administré.

Je pense aussi qu'on pourrait sans inconvénient augmenter la dose du sulfate de quinine, soit qu'on le donne par la bouche, soit qu'on le donne en lavement, peut-être alors on parviendrait à couper la fièvre à son premier accès.

Réflexions sur le cheval de la quatrième observation.

Il me paraît évident que le froid auquel avait été exposé cet animal étant en sueur, a porté son impression au même instant sur le bas-ventre, la poitrine et le cerveau; mais que les accidens ne se sont développés que successivement dans l'estomac, les intestins, le poumon et le cerveau, soit à raison de la susceptibilité et de la prédisposition particulière de ces organes, soit à raison de l'action du froid plus ou moins fort sur chacun d'eux. Admettez que cette cause ait affecté un plus grand nombre d'organes avec une intensité plus grave; eût-il été possible de démêler les signes caractéristiques de chaque phlegmasie à travers la tumultueuse discordance des symptômes? La fièvre intermittente à type quotidien qui se déclara sur ce même animal après six jours au moins de convalescence, doit-elle être considérée comme symptomatique, ou a-t-elle été occasionnée par d'autres causes? Je laisse ce problème à résoudre à plus savant que moi. L'obscurité devient bien plus profonde, lorsque des altérations cachées et inexplicables de l'air atmosphérique et des miasmes délétères ont pénétré dans l'économie.

Il n'est pas besoin d'étendre cette discussion pour être en droit de conclure qu'on est encore peu avancé

sur la connaissance du siège des maladies appelées *fièvres essentielles* ; qu'on n'a pas encore réussi à le découvrir d'une manière précise, non plus que le genre de lésion qui leur donne lieu, et qu'il a été facile de signaler des erreurs ou des imperfections, mais qu'on n'a pas également réussi à construire un édifice nouveau sur les ruines de l'ancien. Des difficultés qu'on ne surmontera peut-être jamais se présentent lorsqu'on cherche à faire rentrer toutes les fièvres dans la classe des phlegmasies locales. Ce n'est pas le trouble des fonctions générales qui peut éclairer sur le caractère des maladies ; car, que le pouls soit plus ou moins fréquent, que la chaleur du corps soit augmentée, qu'il y ait des lassitudes spontanées, un malaise général, etc., tout cela ne montre point encore l'organe malade : mais une douleur fixe, avec des changemens sensibles dans le volume ou la forme d'une partie, et surtout la perversion ou la suspension de certaines fonctions propres à un organe situé dans le lieu douloureux, voilà ce qui détermine le jugement du médecin.

Dans les fièvres, une cause commune agit ordinairement sur plusieurs organes à la fois ; souvent même elle porte son impression sur des systèmes entiers ; ces organes et ces systèmes sont lésés à des degrés différens. Qui pourra, au milieu de leurs cris confus, distinguer la voix de chacun d'eux ? Il arrive aussi que, à raison de leur susceptibilité particulière, les organes frappés en même temps par un agent morbide, ne donnent de signes de leur lésion individuelle que successivement. Ce sont, pour ainsi dire, des *phlegmasies subintrantes*. Combien alors n'est-on pas

exposé à ne voir qu'une fièvre compliquée, dans cette réunion de phlegmasies dont chacune pourrait être regardée comme la maladie principale ! Ce que je viens d'émettre est fondé sur la quatrième et dernière observation; elle a suffi pour éclairer ma pensée.

P. S. Depuis la rédaction de ces observations, j'ai eu occasion d'observer la même maladie sur plusieurs autres chevaux. Ces animaux ont tous été traités par le sulfate de quinine, et tous ont parfaitement guéri.

État de la vessie chez des animaux morts de la rage.

La vacuité complète et l'extrême exiguité de la vessie peuvent-elles être considérées comme des lésions caractéristiques de la rage ? L'affirmative a été soutenue en 1829 par M. Chardon, l'un des collaborateurs du *Journal pratique*, qui conclut, dans un procès-verbal, qu'un loup était mort *enragé*, parce qu'à son ouverture, outre quelques lésions à peu près insignifiantes, il avait trouvé la vessie réduite au volume d'un dé à coudre, ayant sa cavité tout-à-fait effacée par son resserrement, et ne renfermant pas même une goutte de liquide. Cette opinion était au moins hasardée; aussi a-t-elle provoqué une polémique dans laquelle M. Rigot a soutenu l'opinion contraire, que nous avons entièrement partagée.

La question était d'une haute importance; non

point seulement pour la science , mais encore et surtout sous le rapport de la médecine légale et de la police sanitaire. C'était le cas ou jamais pour MM. les rédacteurs du *Journal pratique* d'approuver , d'improver , ou de discuter ; en un mot , de dire leur avis à leurs lecteurs sur ce point d'anatomie pathologique. Ils n'étaient pas certainement sans avoir ouvert plus d'un chien enragé ; ils pouvaient , ils devaient donc prendre couleur dans cette discussion : et s'ils ne l'ont pas fait , c'est que sans doute ils partageaient entièrement l'opinion exprimée par leur collaborateur. Or, si l'on admet, avec M. Chardon, que la vacuité, que le resserrement extrême de la vessie sont *la lésion pathologique caractéristique de la rage*, on doit nécessairement admettre que la rage n'aura pas existé chez un animal à l'ouverture duquel on aura trouvé la vessie dans d'autres conditions, et, *à fortiori*, dans des conditions opposées ; et, dans ce système, telle personne mordue par un chien pourra rester dans une sécurité parfaite, si, après que cet animal aura été tué et ouvert, on trouve sa vessie distendue par quelque peu d'urine. Nous le demandons : qui, d'après l'autorité d'un seul homme et sur la foi d'un seul fait, oserait assumer sur soi la responsabilité d'une pareille opinion ? Les trois observations suivantes, qui nous sont communiquées par M. Renault, pourraient faire chanceler les partisans les plus déterminés de l'hypothèse de M. Chardon, si tant est qu'elle ait trouvé des partisans.

Première observation. Un chien dogue-mâtiné, de six ans, appartenant à M. Bonneville (rue Montgallet, faubourg Saint-Antoine, n° 18), entre aux in-

firmeries de l'Ecole le 14 mars 1831, pour y être traité de la gale. Jusqu'au 30, il est successivement traité par les bains émolliens et sulfureux dont les bons effets commencent à être sensibles. Il paraît, du reste, jouir d'une bonne santé. Le 31, à la visite du matin, on s'aperçoit que cet animal a démoli une partie de sa loge, et qu'il cherche à mordre tous ceux qui l'approchent. Il a l'air inquiet; ses yeux sont vifs et hagards; il se tient dans l'obscurité. Il fait entendre par intervalle ce cri rauque, plus ou prolongé, *qu'on remarque chez tous les chiens enragés*. On le sort avec précaution du lieu où il se trouve pour le conduire au chenil destiné aux animaux atteints de la rage. Pendant ce trajet, il a la queue entre les jambes, et fait tous ses efforts, pour se jeter sur les chiens auprès desquels il passe. On lui présente de l'eau: *il y plonge la gueule, barbotte quelques instans*, mais ne peut déglutir. Le 1^{er} avril, l'animal présente les mêmes symptômes; mais il est plus abattu, ses yeux ne brillent que dans ses rares et courts accès: son cri toujours rauque est moins fréquent, plus sourd et moins prolongé; il ne mord plus que quand on l'y excite et n'a presque plus la force de serrer les mâchoires. Mort dans la nuit du 2 au 3 avril.

Autopsie. L'appareil respiratoire est sain. Il en est de même de l'appareil digestif, si ce n'est qu'on trouve dans l'estomac quelques débris de plâtras, de paille et de gravier. Les reins sont dans l'état normal: *la vessie est complètement distendue par une urine claire et légèrement filante*; la muqueuse ne paraît point altérée. Rien de notable dans le système nerveux.

Ce chien était surveillé par l'élève Lefebvre.

Deuxième observation. Chienne griffon, appartenant à madame Cosse (propriétaire à Paris, rue des Beaux-Arts, n° ...), entrée aux hôpitaux le 8 mai 1831, comme suspecte de rage. On se plaignait que depuis deux ou trois jours cette chienne était devenue triste et plus méchante qu'à l'ordinaire; qu'elle refusait les alimens, mangeait de la terre, se jetait sur les chiens, et même sur les personnes qui l'approchaient, ce qu'elle n'avait jamais fait jusque là. On avait remarqué aussi depuis la veille un changement dans le son de sa voix; enfin, le matin même elle était sortie, et, contre son habitude, elle ne rentra à la maison qu'avec beaucoup d'hésitation. Le lendemain de son entrée aux hôpitaux, on observait tous les symptômes indiqués sur le sujet de la précédente observation. Elle mourut dans la matinée du 10 mai: et, à l'ouverture, l'examen de tous les appareils n'y fit rien trouver d'extraordinaire. *La vessie était dans un état moyen de plénitude.* Cette chienne était surveillée par l'élève Ribierre.

Troisième observation. Petit chien épagneul de deux ans, appartenant à M. Devaux (rue de Jouy, n° 25, à Paris), entré aux hôpitaux le 4 juin 1831, comme suspect de rage. Depuis la veille, cet animal ne mange pas: il a mordu une dame, et a fait aussi plusieurs morsures à deux chiens. Pendant le trajet de Paris à l'École, il s'est jeté à l'eau de lui-même, et est revenu au bord à la voix de son maître. Conduit dans une des loges du chenil, il n'a pas tardé à manifester des symptômes non équivoques de rage: appétit nul, yeux étincelans, cri rauque avec l'ac-

cent particulier aux chiens enragés, accès de fureur pendant lesquels il mord le bois et les barreaux de sa loge, etc., etc... Mort le 6 juin au matin. A l'ouverture on ne trouva pas plus d'altérations que dans les sujets des deux précédentes observations. *La vessie était moyennement distendue par l'urine qu'elle contenait.*

Fic périodique à la tête du membre, observé sur un cheval.

Par M. SAUSSOL.

Le 8 juin 1820, M. Guilhou, fabricant de notre ville, me confia le traitement d'un cheval andaloux de douze ans à peu près, qui depuis deux ans portait un fic à la tête du pénis. L'animal sortait le membre du fourreau au moindre exercice, urinait bien, et ne paraissait incommodé de cette affection que lors de fatigue ou de chaleurs. La tête du membre était garnie d'excroissances brunâtres qui sécrétaient une matière gluante d'une odeur infecte. Depuis peu, ces excroissances, long-temps stationnaires, augmentaient tous les jours; et à l'époque où le cheval me fut confié, leur volume égalait à peu près celui du poing de l'homme.

Le 8 juin, j'abattis le cheval, et arrachai toutes ces fongosités aussi bien qu'il me fut possible; puis, au moyen de ciseaux courbes sur plat, j'excisai les racines qui restaient encore, et que je détruisis complètement par l'application d'un cautère incandescent, destiné en même temps à arrêter l'hémorragie.

Le malade relevé fut mis à la diète, prit deux bains généraux tous les jours jusqu'au 15, époque à laquelle on remarquait déjà les progrès de la cicatrisation. Le 1^{er} juillet, il était guéri et avait repris ses travaux ordinaires.

Au mois de mai 1821, la même production reparut à la tête du membre, mais moins développée que l'année précédente. Avant de faire une nouvelle opération, je crus devoir soumettre l'animal pendant quelque temps à un traitement interne. Il fut purgé trois fois en quinze jours; et pendant ce temps, il prenait tous les matins, dans le son, une demi-once de fleur de soufre, la même quantité de sulfure de fer et une once de poudre de patience. Le 25 du même mois, il fut saigné; et le 27, j'extirpai et cautérisai le fic avec les mêmes précautions et les mêmes soins subséquens que la première fois. Huit jours suffirent à sa guérison.

Au mois d'avril 1823, réapparition du fic à la même place. Même traitement, même opération, mêmes soins et même résultat que les années précédentes.

Depuis cette époque, je vis à Madrid le propriétaire du cheval, et il me dit que tous les ans, à peu près à la même époque, la même production se renouvelait avec la même rapidité que je l'avais vue trois années consécutives. Les causes de cette singulière périodicité me sont tout-à-fait inconnues.

VARIÉTÉS.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal théorique et pratique de médecine vétérinaire.

Suite du Numéro de janvier 1831.

Deuxième article. (Nouveau tube à trachéotomie.) Des vingt-cinq pages qu'occupe cet article, quatorze sont employées à décrire le tube à trachéotomie ordinaire et celui de M. Damoiseau. Ces deux instrumens, malgré l'assertion contraire de M. Leblanc, se trouvant décrits avec assez de détail dans les *Élémens de Médecine opératoire* de M. Vatel, et dans le numéro de novembre 1828 du *Recueil*, pour être connus de nos lecteurs, nous nous bornerons à quelques remarques sur ce qu'a dit à leur sujet l'auteur de l'article. Un passage qui nous a frappé est celui-ci : M. Leblanc, après avoir blâmé la largeur trop grande du disque adapté au tube de M. Damoiseau, et proposé de la diminuer, ajoute : « Mais ce serait peut-être à tort qu'un vétérinaire qui, par hasard, emploierait à son usage un cheval portant un tube en permanence, ne prit pas la précaution de donner une grande dimension au disque pour fixer l'attention du public. Cette enseigne ambulante ne ferait pas de mal : on pourrait même au besoin y faire graver son nom et son adresse. » Pourquoi ne pas proposer de suite de mettre le feu aux quatre membres de son cheval, pour rendre *l'adresse ambulante* plus complète ? pourquoi aussi ne couvrirait-on pas le devant de son infirmerie des soles qu'on a arrachées aux pieds de quelques chevaux, pour avoir en même temps *une adresse permanente* ? En vérité, de pareils moyens sentent par trop le charlatanisme ; ils rappellent trop le collier dont se parent les arracheurs de dents, pour que nous ne soyons pas surpris de les voir proposés dans un journal vétérinaire !

Nous lisons quelques pages plus loin : « En général , les lésions de la partie moyenne de la trachée ne sont que rarement cause du cornage. » Entre plusieurs exemples du contraire que nous connaissons, nous citerons les deux plus récents. Il est venu, il y a deux mois, aux hôpitaux de l'École un cheval de plâtrier, qu'un trachéocèle intérieur, un peu au dessous de la partie moyenne de la trachée, faisait tellement *corner*, qu'à son arrivée à l'École il eût infailliblement suffoqué, si, sur-le-champ et avant qu'il ne tombât, on ne lui eût pratiqué la trachéotomie au dessous du point où l'auscultation faisait entendre le râle sibilant trachéal. Il se trouve encore dans ce moment à l'École un cheval du 11^e régiment d'artillerie qui *corne* horriblement après trois ou quatre minutes d'exercice, et chez lequel ce bruit anormal reconnaît pour cause une tumeur développée dans l'intérieur de la partie moyenne de la trachée, à la suite de l'opération de la trachéotomie. Chez le premier de ces chevaux, on avait fait usage du tube de M. Damoiseau ; il n'est donc pas exact de dire « que, » après l'opération par la méthode, et avec le tube de M. Damoiseau, le canal trachéal, loin de diminuer, est même » plus grand qu'auparavant. »

M. Leblanc préfère le tube de M. Damoiseau au tube ordinaire. Nous sommes entièrement de son avis, toutes les fois que le tube doit rester long-temps : mais quand il est employé pour des cas où on peut prévoir la courte durée de la cause du cornage (angine laryngée, par exemple), nous croyons qu'il vaut mieux se servir d'un tube ordinaire, dont le diamètre transversal serait plus grand que sur ceux qu'on met habituellement en usage, ne serait-ce qu'à cause de l'ouverture moins étendue qu'on fait à la trachée.

M. Leblanc entre ensuite dans de longs détails sur la construction et le mode d'emploi du tube qu'il propose, et dont l'invention appartient en grande partie, dit-il, au docteur Trousseau. Cet instrument se maintient, comme celui de M. Damoiseau, sans le secours de ligature ; mais il a sur ce dernier l'avantage de nécessiter, pour être introduit, une ouverture moins grande à la trachée, d'irriter une surface moins

étendue de la face externe de ce conduit, et de n'empêcher pas le libre passage de l'air du poumon vers le larynx. Nous ne trouvons pas que ce dernier avantage soit d'aucune valeur, quand le tube doit rester à demeure; car alors, si l'ouverture du tube est assez grande, il est fort peu important que l'air passe ou ne passe pas par les voies respiratoires supérieures, obstruées d'ailleurs totalement ou en grande partie par la cause du cornage. M. Leblanc trouve encore que ce libre passage de l'air est avantageux, lorsque l'obstacle à la respiration ne doit être que momentané. Quand on veut s'assurer si l'animal respire librement par les narines, il n'est pas besoin d'enlever le tube, il suffit d'appliquer la main sur son ouverture extérieure. Il est si facile d'enlever un tube en place depuis quelques jours, et si facile de le remettre, surtout quand on s'est servi d'un tube ordinaire, que c'est un bien mince avantage que celui qu'on prête sous ce rapport au nouveau tube. Nous croyons aussi que dans un cas urgent (et ces cas se présentent souvent) il est bien plus expéditif d'introduire un tube ordinaire, ou le tube de M. Damoiseau, que de placer une à une les deux pièces dont se compose le tube de M. Leblanc, de les adapter, puis de les fixer à l'aide d'une troisième pièce, espèce de collier articulé qui se serre à l'aide d'une vis. Ce manuel est trop long, et exige de la part de l'animal une docilité qu'il est si loin d'avoir quand la suffocation est imminente. Pour toutes ces raisons, et tout en convenant que le tube de M. Leblanc peut être utile et même préférable aux autres sous quelques rapports, nous attendrons que l'expérience ait prononcé pour le faire connaître plus spécialement à nos lecteurs, auxquels la copie textuelle de la description qu'en a donnée M. Leblanc n'en aurait donné qu'une idée fort obscure. En matière d'instrumens, ce n'est pas à l'intelligence, c'est aux yeux qu'il faut parler; et si, par la suite, nous reconnaissons à celui-ci une supériorité réelle, nous en représenterons une lithographie dans un des numéros de notre Journal.

Troisième article. — Analyses des journaux vétérinaires.
(N° de juillet du *Journal pratique*. — N° de janvier du *Recueil*.)
Nous observerons que pour le numéro de janvier du *Recueil*,

comme pour beaucoup d'autres, l'analyse de MM. du *Journal théorique et pratique* se borne à une récrimination d'une page contre une de nos analyses. M. Delaguette, auteur de cette petite boutade, y trouve l'occasion de faire un acte de haute modestie; il publie *franchement* que ce n'est pas à lui, mais à ses deux collaborateurs, qu'on doit adresser des remerciemens pour l'intérêt que présente leur journal, si tant qu'il en présente. Nous ne pouvons qu'admirer le désintéressement de M. Delaguette, et rendre hommage au talent de ses deux collaborateurs.

Numéro de mars.

Table des matières. — 1° Expérience tentée sur l'emploi du chlore gazeux contre la morve et le farcin. — 2° Paraplégie occasionnée par l'entorse des deux premières vertèbres lombaires, par MM. Herbelot et Dard. — *Variétés.* 3° Analyse du cahier de novembre du *Recueil vétérinaire*. — 4° *Traité du javart cartilagineux*, par M. Renault, analysé par M. Leblanc.

1°. *Emploi du chlore contre la morve*, etc. — Nous avons dans maintes occasions exprimé notre étonnement et nos regrets du silence que s'obstinait à garder M. Leblanc sur le traitement de la morve par le chlore. Ce traitement, on le croyait, on le disait heureux entre ses mains; et malgré les nombreux et inutiles essais que nous en avons vu faire, nous nous bercions encore de l'idée que les insuccès dont nous étions les témoins pouvaient dépendre de quelque omission, de quelque vice dans le mode suivant lequel le chlore avait été administré sous nos yeux. Nous pressions donc de tous nos vœux le moment de la révélation: nos vœux sont accomplis! M. Leblanc vient de répondre à ce qu'il appelle notre impatience *bien naturelle*, par un long article dont voici l'analyse:

Une série d'expériences avait été commencée par le docteur Trousseau et M. Leblanc, sous l'inspiration et avec l'aide du docteur Cottureau. M. de Boisbertrand, alors directeur général de l'Agriculture, auquel ces messieurs communiquèrent le résultat de leurs premières recherches vers la fin de 1829, leur ayant fait, pour en faciliter la continuation, des proposi-

tions qu'ils n'agréèrent point, ils cessèrent de s'y livrer, sans que pour cela M. Leblanc ait négligé aucune occasion d'appliquer les médications qu'il avait essayées avec ses collaborateurs.

Or voici en substance ce que contenait le rapport adressé à M. de Boisbertrand, et que M. Leblanc reproduit tout entier :

La morve, dont la nature n'est *bien connue* que depuis quelque temps, est une maladie spéciale des organes de la respiration. Elle est caractérisée par la présence de matière dite *tuberculeuse*; elle est le résultat d'une altération de la nutrition. — Il existe donc la plus grande analogie entre la morve du cheval et la phthisie de l'homme. De là, l'idée d'essayer contre la morve le chlore dont l'efficacité avait été vantée contre la phthisie. — Des expériences furent donc commencées, irrégulièrement d'abord, puis avec plus de soin, à dater du 10 avril 1828. Dans les premiers essais, on reconnut d'abord que le contact du chlore, de l'iode, du brome et de leurs composés, sur les organes renfermant du tissu tuberculeux, modifiait ce tissu dans ses divers états, et opérait un changement salutaire dans la nutrition des organes qui le contenaient. Sous leur influence, la matière qui découle du nez des chevaux morveux devient plus homogène, d'un blanc légèrement bleuâtre, et n'adhère plus aux ailes du nez : le fond des ulcérations devient rouge et les bords s'affaiblissent.

Des sujets d'expériences ayant été sacrifiés après dix, quinze, vingt jours de cette médication, on put constater sur le cadavre l'état des tissus tuberculeux, relativement à la durée de la médication et au médicament employé. On observa que plus le traitement avait été long, plus était blanche la matière tuberculeuse; on la trouvait ou mélangée avec du pus, ou remplacée totalement par ce même pus provenant de la sécrétion du tissu cellulaire voisin devenu le siège d'une inflammation provoquée par la médication; quelques-uns des fungus tuberculeux étaient vides et les tumeurs environnantes diminuées. Souvent on trouva des traces de fluxion sanguine dans les divers organes de la respiration; un cheval a même succombé à une pneumonie intense causée par l'inspiration d'une trop grande quantité de chlore. Ici est rapportée

fort au long l'observation fournie par cet animal; nous n'en donnerons que le résumé.

Le 1^{er} février 1828, un cheval normand de dix ans est soumis aux expériences. Il est maigre, respire également des deux côtés du poumon, boit et mange bien. Des ulcères et des tubercules non encore ulcérés existent dans les deux cavités nasales, dont la gauche est cependant plus malade que la droite; les sinus frontaux rendent un son mat à la percussion; les yeux sont chassieux; un liquide d'une nuance mélangée de vert, de jaune et de blanc, et d'une odeur désagréable, s'écoule des deux narines auxquelles il adhère. Les ganglions inter-maxillaires sont du volume de deux œufs de poule; ceux du côté gauche sont plus gros et plus douloureux. Un grand nombre de tumeurs farcineuses indolentes existent sur les côtes et les épaules; quelques-unes sont ulcérées, et laissent échapper une saignée grumelleuse. Injections dans les narines d'une dissolution de chlorure d'oxide de sodium; fumigation de chlore gazeux mélangé avec de la vapeur d'eau.

L'appareil qui sert à M. Leblanc pour les fumigations « consiste dans un vase de fer-blanc cylindrique de trente centimètres de longueur sur douze de diamètre, divisé dans son tiers inférieur par un diaphragme aussi en fer-blanc. Le compartiment inférieur a un fond; son pourtour est percé d'une infinité de trous, ainsi que d'une fenêtre close par une porte qui se ferme à l'aide d'un petit verrou. Cette fenêtre est destinée à passer une lampe à esprit-de-vin. Le compartiment supérieur a une ouverture terminale qui a un diamètre de neuf centimètres; la différence de son diamètre avec le diamètre total du cylindre est occupé par une rondelle soudée, qui est destinée à supporter un vase en verre à bords renversés en dehors, lequel vase a le même diamètre que l'ouverture du vase en fer-blanc. Sur un point de la rondelle se trouve une ouverture qui reçoit un boulet à écrou, et percé d'un trou d'un millimètre de diamètre. Le compartiment supérieur de l'appareil est destiné à contenir de l'eau à 55° centigrades, dans laquelle plonge le vase en verre, qui a environ dix-huit centimètres de longueur sur neuf

» de diamètre. Autour de l'extrémité supérieure du vase
 » en fer-blanc se trouvent quatre anses en fil de fer, fixées à
 » l'aide de replis en fer-blanc soudés. A ces anses sont attachés
 » quatre rubans de cinquante centimètres de longueur ou
 » environ. » Pour administrer la fumigation, on fixe d'abord le
 cheval de manière à ce que sa tête ne puisse bouger de place;
 on entrave aussi les pieds de devant, dans le cas où l'animal
 chercherait par leur moyen à se débarrasser de l'appareil.
 « Le cheval ainsi disposé, on verse de l'eau chaude dans le
 » compartiment supérieur du vase en fer-blanc qu'on remplit
 » au tiers; puis on place le vase en verre dans lequel on met
 » de l'eau à la même température que celle du vase en fer-
 » blanc, jusqu'à la hauteur de six centimètres au moins. En-
 » suite on place l'appareil sous les naseaux du cheval, et on
 » le fixe aux longes et à la muserole à l'aide des quatre rubans.
 » Enfin, on entoure l'extrémité inférieure de la tête du cheval
 » avec un morceau de *culore* » (c'est sans doute de *cair* que
 M. Leblanc a voulu dire) « qui se prolonge jusqu'au delà de
 » la partie supérieure de l'appareil, et qui empêche les cou-
 » rants d'air de faire dévier la colonne de chlore qui est aspirée »
 (c'est-à-dire *inspirée*) « par le cheval. Tout étant ainsi bien
 » disposé, on soulève un peu le morceau de cuir, et l'on
 » verse la dissolution du chlore dans l'eau chaude du vase en
 » verre. »

Le cheval fixé et l'appareil disposé, on versa dans l'appa-
 reil quinze grammes environ d'une dissolution aqueuse de
 chlore. On eut soin que l'eau du vase en fer-blanc fût con-
 stamment échauffée au moyen de la lampe à esprit-de-vin.
 Pendant la fumigation, qui dura une heure, un liquide lim-
 pide s'écoula en grande quantité par les narines. Le 2, même
 état que la veille; nouvelle injection; fumigation avec quatre
 grammes de dissolution aqueuse de chlore dans deux cent cin-
 quante grammes d'eau. Le 3, légère pellicule brunâtre sur les
 ulcérations dont le pourtour est rouge; liquide purulent moins
 infect: nouvelles injections plus difficiles à administrer; l'ani-
 mal se défend; et malgré que la canule de la seringue soit en
 gomme élastique, elle blesse la cloison en plusieurs endroits. Dès
 ce jour, et pour cette raison, on renonce aux injections: fumi-

gation de trois heures pendant lesquelles on administre huit grammes de solution en deux fois. Le 4, liquide morveux presque inodore : ganglions de l'auge moins adhérens ; sécrétion des tumeurs farcineuses plus louable ; inspiration de quinze grammes de chlore le matin , et d'autant le soir. Le 5, quelques-unes des pellicules qui recouvraient les ulcères sont détachées ; le fond de ces derniers qu'elles laissent à découvert est vermeil et bourgeonné. Le liquide morveux est mucoso-purulent ; ganglions de l'auge moins gros , toujours douloureux ; engorgement avec chaleur du membre postérieur gauche. Administration de trente-deux grammes de chlore dans l'espace de deux heures. Le 6, amélioration notable dans l'état du pus, des ulcères et des ganglions de l'auge. Même état du membre. Quarante-huit grammes de chlore sont inspirés dans l'espace de trois heures. Le 7, même état, même traitement. Le 8, air expiré infect, écoulement d'un liquide séro-sanguinolent entraînant des escarres couverts de sang ; ulcérations apparentes moins profondes. Quarante-huit grammes de chlore ; la fumigation dure deux heures. Le 9, air expiré sans odeur ; presque pas d'écoulement ; ganglions presque à l'état normal ; augmentation de l'engorgement du membre ; un abcès s'est ouvert à la partie moyenne du canon ; le pus en est blanc et inodore. Quarante-huit grammes de chlore. Le 10, même fumigation. Le 11, air expiré infect ; liquide morveux purulo-sanguinolent, mélangé à des parcelles d'escarres. Trente-deux grammes de chlore. Le 12, fétidité de l'air expiré ; ulcères d'un rouge foncé, muqueuse enflammée, respiration plus vite ; le membre est un peu dégorgé ; il y a diminution de l'appétit. Point de fumigation. Le 13, *idem*. Le 14, muqueuse nasale violacée, respiration difficile, râle muqueux dans les bronches ; air expiré fétide, écoulement par les narines d'un liquide sanguinolent. Le 15, tous ces symptômes s'aggravent ; l'animal tombe dans la nuit, et asphyxie le 16 à sept heures du matin.

Autopsie quatre heures après la mort. — *Cavités nasales* : la muqueuse, excessivement engorgée est molle et parsemée d'ulcères ou tubercules ramollis. Le fond des ulcères est bourgeonné presque au niveau de leurs bords, et se confond

Tom. VIII. *Juillet* 1851. 28

avec le reste de la muqueuse. Plusieurs sont cicatrisés et remplis par un tissu blanc, ferme, rayonné et adhèrent fortement aux tissus sous-jacens. Le pourtour des ulcérations et des tubercules est d'une nuance plus foncée que le reste de la muqueuse. Les *sinus*, du côté gauche surtout, contiennent beaucoup de matière grumeleuse séparée de la muqueuse par un liquide plus clair et puriforme : cette membrane très-injectée recouvre une infinité de petites périostoses dont plusieurs renferment de la matière tuberculeuse. *Larynx* : muqueuse de couleur lie de vin, épaissie vers l'épiglotte où existe une ulcération arrondie. *Trachée-artère* : moins d'inflammation, pas d'ulcération. — *Poumon* : muqueuse bronchique d'un rouge intense plus ou moins foncé. Tissu pulmonaire farci de tubercules miliaires ; le tissu pulmonaire qui les entoure est d'un rouge plus foncé que le reste du poumon. *Poumon gauche* gorgé de sang ; le droit en contient moins, bien que l'animal soit mort de ce côté. *Cœur* : large ecchymose sous la séreuse de ses cavités. *Ganglions lymphatiques* : ceux dont la situation peu profonde a permis de constater l'état du vivant de l'animal ont évidemment diminué de volume ; ceux de l'auge ne sont plus que de la grosseur d'une noisette. Leur tissu est dense, et renferme dans son centre une petite masse de pus blanc du volume d'un pois. Les tumeurs farcineuses des côtes et des épaules n'existent plus ; celles qui avaient suppuré sont cicatrisées.

Regardant la mort de ce cheval comme une conséquence de la dose énorme de chlore qu'il avait inspirée tous les jours, les auteurs du rapport résolurent de borner à seize grammes la dose de chlore à administrer. Trois chevaux en prirent cette quantité.

Le premier, âgé de quinze ans, en mauvais état, mangeant peu, était glandé, chancre et jeteur des deux côtés, mais plus du côté gauche ; il y avait ulcérations apparentes. Après un traitement de dix jours on remarquait déjà de la diminution sensible dans les ganglions, plus d'homogénéité dans le pus, moins de profondeur aux ulcérations dont le fond était très-rouge. Ce cheval ne mangeant presque pas fut sacrifié : la muqueuse nasale présentée à l'ouverture les mêmes lésions que le sujet de la précédente observation.

Le deuxième cheval, âgé de seize ans, était en assez bon état. Il jetait par les deux narines une matière mucoso-tuberculeuse jaunâtre; portait, notamment du côté gauche, plusieurs ulcérations profondes à bords crénelés et tuméfiés, et avait les ganglions de l'auge engorgés et douloureux. Depuis le 2 jusqu'au 19 mars 1828 il fut soumis aux fumigations de chlore, et prit de l'iode dans sa boisson à la dose de six grains par jour. Le liquide morveux, plus blanc d'abord, avait cessé de couler; les ganglions avaient presque repris leur volume normal, et les ulcérations étaient beaucoup moins profondes. Cependant il fut sacrifié à cause de deux tumeurs osseuses qu'il portait aux jarrets, et des eaux aux jambes dont le liquide répandait une odeur insupportable. A l'ouverture on ne vit dans les narines que ce qu'on avait vu à l'extérieur. Beaucoup de liquide blanc et épais existait dans les sinus. Les poumons contenaient une assez grande quantité de tubercules crus, dont le tissu pulmonaire environnant était d'un rouge foncé.

Le troisième cheval était âgé de quinze ans; il portait dans la cavité nasale gauche une multitude de petites ulcérations, et beaucoup de tubercules dont les plus gros étaient ramollis. La muqueuse était pâle; la matière de l'écoulement jaunâtre et grumelleuse, les ganglions du même côté tuméfiés et douloureux. Plusieurs boutons de farcin existaient en outre sur diverses parties du corps. Du 6 au 24 mars, fumigations de chlore (seize grammes par jour). Pendant les dix derniers jours ce cheval prit six grains d'iode dans sa boisson. On fit pendant la durée du traitement les mêmes remarques que sur les sujets précédents. L'ouverture accusa les mêmes lésions et le même état de la muqueuse respiratoire et de celle du tissu pulmonaire toujours d'un rouge plus foncé aux environs des tubercules.

Instruits par ces observations de l'action du chlore et de l'iode sur les lésions qui constituent la morve, MM. Trousseau, Cottéreau et Leblanc résolurent de continuer leurs tentatives, et de ne plus sacrifier les sujets de leurs expériences avant la disparition complète des symptômes morveux. Mais ayant constamment remarqué aux diverses autopsies qu'ils avaient faites, un état congestionnaire ou inflammatoire des muqueuses

de la respiration ou des poumons eux-mêmes, ils réduisirent la dose de chlore à six grammes par fumigation, et administrèrent deux fumigations par jour. Plusieurs fois dans le courant de ces nouvelles expériences, ils négligèrent de mettre la lampe à esprit-de-vin dans le compartiment inférieur du vase en fer-blanc, la chaleur seule de l'eau du compartiment supérieur suffisant pour faire dégager tout le chlore. Les malades étaient promenés tous les jours pendant deux heures. La ration se composait de cinq livres de foin, dix livres de paille et quatre litres d'avoine. Le pansement de la main était fait deux fois par jour.

Quatre chevaux furent traités par cette nouvelle méthode, et ne furent sacrifiés qu'après que les symptômes de la morve eurent tout-à-fait disparu. Voici l'histoire sommaire de chacun d'eux.

1^o. 10 avril 1828. Jument normande de sept ans, maigre et mangeant bien. Jetage du côté gauche grumeleux, adhérent à la narine; huit ulcères et plusieurs tubercules de la pituitaire du même côté; engorgement des ganglions de l'auge. Les quinze premiers jours, fumigations d'iode (on n'indique ni l'état ni la dose de ce médicament). Les effets salutaires en furent moins marqués que ceux du chlore. Frictions sur les ganglions de l'auge avec une pommade ainsi composée :

Iode pur.	1 gramm.	}
Hydriodate de potasse.	4 gramm.	
Axonge.	64 gramm.	

Le 11 mai, il ne restait plus de traces de la morve que les cicatrices des ulcères. Le 20, la bête fut sacrifiée, et l'ouverture ne présenta d'autres altérations que des tubercules miliaires dans les poumons.

2^o. 10 mai. Jument cauchoise de douze ans, en bon état. Quatre ulcères du côté gauche; jetage d'un blanc mat et adhérent; ganglions douloureux; toux fréquente, râle muqueux intermittent du côté gauche. Les fumigations furent commencées avec le brôme, qui ne produisit pas de meilleurs effets que l'iode. On termina le traitement avec du chlore. Frictions sur les ganglions avec une pommade d'hydrobro-

mate-brômure (mêmes proportions que pour la pommade d'iode). Disparition de tous les symptômes précités après vingt-cinq jours de traitement. A l'ouverture on ne trouva que les cicatrices des ulcères et une carnification d'une partie du poumon gauche.

3°. 20 août. Cheval comtois, âgé de quinze à seize ans, en bon état, corneur depuis long-temps, deux ulcères du côté gauche; jetage fétide, jaunâtre et adhérent; ganglions peu engorgés et très-douloureux. Fumigations de chlore; frictions avec la pommade de l'hydriodate-ioduré de potasse. Sacrifié et ouvert le 1^{er} octobre: ulcères du nez cicatrisés; deux cicatrices sur l'épiglotte.

4°. 6 octobre. Cheval breton, de neuf ans, maigre. Quatre ulcères du côté gauche, trois du côté droit; jetage fétide des deux côtés, variant de couleur; ganglions volumineux. Même traitement que le précédent. Le 15 janvier, cicatrisation des ulcères apparens; la jetage continue du côté gauche; il est inodore, blanc clair, et n'est plus adhérent. *Ouverture*: cornet supérieur gauche recouvert de plusieurs ulcérations et rempli de pus blanc et inodore. Pus de même nature dans le sinus frontal du même côté.

Bien que dans les quatre observations qui précèdent, on ait administré en même temps le chlore, l'iode et le brôme, les auteurs du rapport pensent qu'on peut réussir avec le chlore seul, ainsi que l'expérience le leur a prouvé.

Il n'y a donc dans les faits qui précèdent que trois exemples de réussite: on en avait annoncé quatre. Et cette réussite, en quoi consiste-t-elle? Pourquoi avoir sacrifié des chevaux si promptement, si heureusement échappés à une maladie redoutable? Pourquoi par cette inexplicable précipitation, s'être mis dans l'impossibilité de constater si cette guérison apparente était réelle, si elle était durable? Alors, l'expérience eût été complète, tandis que l'abattage des animaux nous a laissés nous, aussi bien que messieurs les collaborateurs, dans un doute que ne sauraient lever des probabilités. Qu'en est-il résulté? C'est que ces messieurs n'osent assurer que les bons effets du chlore puissent se prolonger au delà de deux mois, ou deux mois et demi: et dès lors, leur travail perd tout l'intérêt qu'il pouvait offrir aux praticiens. C'est donc une faute

grave qu'ils ont commise ; car nous ne saurions trouver une excuse dans le désir qu'ils avaient, disent-ils, de constater l'état des organes respiratoires, non plus que dans la crainte de rendre à leurs propriétaires des chevaux qu'ils ne pouvaient regarder comme infailliblement guéris. Nous ne voyons dans la première de ces raisons qu'une curiosité qui a privé les propriétaires des services qu'ils eussent pu tirer de leurs animaux, si véritablement ils étaient guéris. Dans la seconde, nous n'avons qu'un scrupule assez extraordinaire, puisque les propriétaires eussent bien pu renvoyer leurs chevaux à M. Leblanc, dans le cas où il se serait manifesté de nouveaux symptômes inquiétans.

Un fait vient ensuite, pour prouver qu'un cheval morveux traité par le chlore peut rester guéri pendant deux mois au moins. Un cheval chez lequel existaient tous les symptômes de la morve fut mis en traitement et fumigé dès le 10 juin ; le 30, tous les symptômes avaient complètement disparu. Le 26 juillet, il fut remis à son travail. Cette observation prouve bien que les signes de la morve ont cessé d'exister au bout de vingt jours ; mais nous n'y voyons pas la preuve que la guérison ait persisté deux mois. Fort heureusement, nous pouvons en croire M. Leblanc sur parole.

Par une autre expérience, aussi consignée dans le rapport, messieurs les collaborateurs ont cherché à démontrer que le repos, un bon régime et des soins hygiéniques, pouvaient bien retarder les progrès de la morve, mais ne suffisaient pas pour en faire disparaître les signes, même à son début. Une jument présentant depuis huit jours tous les symptômes de la morve commençante, fut entourée de soins hygiéniques depuis le 29 juin jusqu'au 15 août, sans que son état parût s'améliorer. Dès lors on a commencé les fumigations, et la jument était encore en traitement à l'époque où fut adressé à M. de Boisbertrand le rapport qui se termine par cette observation. Peu de temps après, ajoute M. Leblanc, elle est sortie des infirmeries, ne présentant plus aucun symptôme de morve ; mais elle a été vendue un mois après cette cure, et on n'en a plus entendu parler.

Dans les courtes réflexions qui suivent le rapport dont nous venons de présenter l'analyse, M. Leblanc dit, et il a raison,

que les observations qu'il renferme sont loin d'être concluantes ; mais qu'elles ont cela d'intéressant, qu'elles prouvent qu'on peut faire disparaître les symptômes de la morve pendant un temps assez long, et utiliser pendant cinq à six mois un cheval qu'on aurait été obligé de faire tuer ; car, ajoute-t-il, « je pense, et je l'ai constaté par expérience, qu'en supposant » que la morve soit contagieuse, il n'y a aucun danger à mettre » avec d'autres chevaux des animaux chez lesquels les symptômes de morve ou de farcin ont disparu à la suite d'un traitement par le chlore. » A l'appui de cette opinion, il rapporte les observations de deux chevaux guéris par le chlore et qui ont cohabité pendant trois mois avec d'autres chevaux sans aucun danger pour ces derniers. Cependant, il n'osa assurer au propriétaire que cette cohabitation pourrait continuer sans inconvénient, et ces animaux furent vendus.

Comme on le voit, nous avons analysé avec tous les détails, avec toute la précision possibles, le mémoire de M. Leblanc : nous aurions craint en omettant la moindre particularité, surtout en ce qui regarde les moyens de traitement, de compromettre entre les mains de nos lecteurs, les effets d'un médicament qui a si merveilleusement réussi à ce *zooiâtre*. Nous ne doutons pas, en effet, que parmi nos abonnés plusieurs ne soient désireux de triompher enfin d'une maladie jusque là si rebelle : ils essaieront donc le chlore ; ils l'administreront comme M. Leblanc l'a administré, ils prendront toutes les précautions qu'il conseille, et que nous avons fidèlement apportées. Puisse-t-ils compter aussi leurs cures par des succès !

Nous répondrons en terminant cette analyse à deux reproches adressés à M. Yvart par M. Leblanc. 1^o Il se plaint amèrement de ce que M. Yvart aurait avancé que lui, M. Leblanc, avait dit qu'il *guérissait* la morve ; il ne pense pas qu'un homme raisonnable puisse dire d'une substance médicamenteuse, qu'elle *guérit* telle maladie, etc. Or, et en prenant au hasard parmi les passages de son mémoire où le mot *guérir* la morve est employé, voici une phrase que nous transcrivons textuellement. « Pour nous (dit M. Leblanc), nous sommes convaincus » aujourd'hui que l'on peut *guérir* un grand nombre de chevaux *morveux*, surtout si l'on emploie le *chlore* peu de temps » après la maladie et avec persévérance. »

Il résulte bien clairement, ce nous semble, de ce passage, que M. Leblanc est *convaincu* qu'une substance médicamenteuse (le chlore) peut guérir une maladie (la morve). Nous le prions donc de faire en sorte, au moins, d'être d'accord avec lui-même, et de ne pas se ranger aussi légèrement dans la classe des hommes déraisonnables. Quant au mot *guérir*, il prend soin, comme on le voit, de nous justifier par l'emploi fréquent qu'il en fait dans son mémoire. Mais, nous dit-il, si je l'emploie c'est en lui prêtant un sens particulier, un sens qui modifie l'idée qu'on y attache ordinairement, etc. Nous ignorions que notre confrère eût un vocabulaire particulier; qu'il ne parlât pas français comme tout le monde: nous le prions donc dorénavant, et pour éviter toute fâcheuse erreur de notre part, de vouloir bien en pareil cas traduire ses expressions par des notes explicatives. Jusques là, qu'il nous pardonne, nous n'étions pas prévenus.

2° M. Leblanc assure que si M. Yvart s'entretenait plus souvent avec M. Moiroud et quelques autres vétérinaires, il aurait su que lui, M. Leblanc, avait quelquefois le plaisir de causer avec M. Moiroud, lequel savait fort bien qu'il cherchait toutes les occasions de faire connaître un moyen qui lui avait procuré quelques succès. Nous devons déclarer d'abord que c'est bien à tort que tous ces reproches s'adressent à M. Yvart, complètement étranger à l'article qui paraît avoir tant ému M. Leblanc: mais en vérité, et pour en revenir à notre sujet, nous trouvons assez surprenant que lui, rédacteur d'un journal toujours ouvert au fruit de ses méditations théoriques et pratiques, nous renvoie pour connaître ses opinions à ses *causeries* avec messieurs tels ou tels. M. Leblanc se serait plaint lui-même, et avec raison, si nous avions pris acte de quelques mots échappés au laisser-aller d'une conversation, pour publier ses idées et ses découvertes sur une matière de cette importance: il y eût eu indiscretion de notre part; car nous savions que, lorsque M. Leblanc aurait sincèrement le désir de faire connaître les succès de son traitement de la morve, il en avait dans son journal un moyen plus simple, plus facile et plus certain. Profiter, pour le prévenir, des communications officieuses qui auraient pu nous être faites, c'eût été agir en mauvais confrère, et nous ne serons jamais coupables d'autant de déloyauté.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

Recherches sur le diagnostic de la pleuro-pneumonie ;

Par M. DELAFOND, préparateur-répétiteur des cours de pathologie
et de chirurgie à l'école d'Alfort.

(Deuxième article.)

Cinquième observation. *Pleuro-pneumonie aiguë, avec terminaison par gangrène du tissu pulmonaire. Mort de l'animal.*

Clinique de M. le professeur Vatel, 4 février 1828.

Cheval appartenant à M. Hervir.

Le 3 février, le cheval a fait son service accoutumé ; dans la soirée, de légers symptômes de coliques se manifestent.

Examen de l'animal. Le 4, au matin : tête basse, oreilles froides, température du corps généralement abaissée. Pituitaire pâle ; air expiré froid ; inspiration courte entrecoupée ; expiration saccadée et interrompue ; *bruit respiratoire faible dans toute l'étendue des deux poumons ; pouls serré, très-irrégulier.*

Traitement. Diète, lavemens et breuvages mucilagineux.

Légères coliques dans la journée pendant lesquelles le corps se recouvre de sueur. Même traitement.

Tom. VIII. Août 1831.

Le 5, trente respirations brusques et irrégulières par minute; bruit respiratoire très-fort dans la partie supérieure des deux poumons, absence de ce bruit dans la région moyenne et dans l'extrémité postérieure du poumon gauche, matité à ces derniers endroits, poitrine douloureuse à la percussion, principalement sur la paroi droite; pouls fort, dur; légères coliques.

Diagnostic. Pleuro-pneumonite aiguë.

Saignée de six livres à la jugulaire, opiat adoucissant, fumigations émollientes dans les naseaux et sous la poitrine, lavemens émolliens. Les mêmes symptômes persistent dans la journée. Nouvelle saignée de six livres à la jugulaire; le sang est très-plastique, et se recouvre bientôt d'une couenne inflammatoire d'un pouce et demi d'épaisseur.

Le 6, vingt à vingt-cinq respirations par minute; mouvemens des flancs toujours très-irréguliers; bruit respiratoire peu distinct dans l'extrémité postérieure du poumon gauche. Râle crépitant aux endroits où le bruit respiratoire ne se faisait pas entendre. Léger râle muqueux dans les bronches; absence complète du bruit respiratoire aux deux parois inférieures de la poitrine; percussion douloureuse et matité à ces mêmes endroits, résonnance peu distincte partout ailleurs; pouls fort (55 pulsations par minute) toux provoquée artificiellement, petite, grasse et avortée. Les naseaux laissent écouler un mucus liquide et roussâtre; peau froide. Légères coliques dans la soirée.

Diagnostic. Pleuro-pneumonite avec épanchement.
Pronostic fâcheux.

Traitement. Nouvelle saignée de quatre livres. Sang moins plastique, couenne inflammatoire moins

épaisse. Deux sétons très-animés au poitrail. Du reste, même traitement.

Le 7, air expiré chaud, pouls petit et vite, râle crépitant disséminé çà et là dans les deux poumons, râle muqueux très-fort dans les grosses bronches et dans la trachée. La matité et la hauteur de l'absence du bruit respiratoire de la partie inférieure de la poitrine existent dans la même étendue. Jettage par les naseaux plus abondant, et présentant le même caractère. Les extrémités sont froides; la marche est chancelante.

M. le professeur Vatel fait observer que l'inflammation du tissu pulmonaire tend à se terminer par la gangrène.

Largé vésicatoire sous la poitrine.

Les 8 et 9, peu de changement. Les vésicatoires n'ont déterminé ni engorgement ni vésication.

Les 10 et 11, l'air expiré porte l'odeur caractéristique de la gangrène; bruit respiratoire très-faible, accompagné d'un gros râle muqueux dans quelques points des deux poumons. Le niveau du liquide épanché indiqué par l'absence du bruit respiratoire, et la matité de la région inférieure de la poitrine est à la même hauteur. Pouls petit, mou; la toux, provoquée artificiellement, fait rejeter par les naseaux un liquide grisâtre, mêlé de mucosités parsemées de stries rouges et blanches; ces matières répandent une odeur semblable à celle que laisse échapper l'air expiré.

Le vésicatoire n'a produit qu'un peu d'engorgement sans vésication.

Pronostic. L'animal est perdu: la gangrène pulmonaire existe.

Les 12 et 15, léger râle caverneux dans le milieu du

poumon gauche, gros râle muqueux dans les bronches, bruit respiratoire très-faible dans le milieu des deux poumons, un peu plus fort dans la partie supérieure; nul frottement, point de gargouillement.

Le 14, anxiété très-grande; l'animal se couche et se relève aussitôt; adynamie complète; respiration: 30 par minute; *le râle caverneux se fait toujours entendre dans le poumon gauche*; même jettage par les naseaux, pouls insensible. Mort à trois heures du soir.

Autopsie faite une heure après la mort.

Thorax. — Les sacs pleuraux renferment six litres de liquide roussâtre, trouble et sans odeur. Le tissu cellulaire sous-pleural est très-injecté; les plèvres participent à cette injection. Fausses membranes récentes peu épaisses répandues çà et là sur la plèvre pulmonaire; dans quelques endroits, et principalement au diaphragme, la séreuse porte à sa face interne des prolongemens vasculaires sous forme de petites fongosités.

Les poumons sont pesans, volumineux, d'un rouge foncé ou noir dans quelques endroits; leur cassure offre une texture grenue de laquelle il ne s'écoule qu'un peu de liquide spumo-sanguinolent (hépatisation rouge.) La section de l'extrémité postérieure et de la partie moyenne du poumon gauche laisse écouler un liquide trouble, couleur lie-de-vin, au milieu duquel nagent des débris sphacelés du tissu pulmonaire; ces cavités, de formes et de grandeurs variables, formées au centre d'une hépatisation rouge, communiquent avec les bronches. Le poumon droit est engoué et hépatisé à différens endroits dans sa partie moyenne; le reste est sain.

Quelques traces d'inflammation dans l'étendue de la muqueuse des intestins grêles.

Sixième observation. — *Pleuro-pneumonite aiguë, avec épanchement, et terminaison par gangrène du tissu pulmonaire compliquée de péricardite. Mort de l'animal.*

Cheval noir zain, âgé de dix ans.

M. Thevenin, propriétaire à Laudreville (Aube).

Clinique de M. le professeur Moiroud.

Examen de l'animal. Le 30 juin 1829. — Tristesse, tête basse, adynamie, peau froide aux extrémités, corps froid et couvert de sueur aux flancs, respiration accélérée, râlante, flancs tumultueux et irréguliers; air expiré peu chaud et d'une odeur fétide qui rappelle celle de la gangrène; *râle muqueux très-fort dans la trachée et dans les bronches; râle grave et résonnance dans la région supérieure du thorax. Percussion douloureuse dans les deux régions inférieures, avec absence complète du bruit respiratoire et matité dans toute cette même région. Les battemens du cœur sont très-forts et accompagnés d'un bruit de souffle très-distinct.* Cependant le pouls est petit, mou et très-irrégulier.

Diagnostic. — *Pleuro-pneumonite avec épanchement pleural et gangrène du poumon.*

Pronostic. Mort prochaine.

Traitement. — Saignée de trois livres; le sang coule difficilement de la veine; il est noir, se coagule lentement, en donnant beaucoup de sérosité. Electuaire adoucissant et diurétique, deux sétons au poitrail, animés avec l'essence de térébenthine.

Le 1^{er} juillet, mêmes symptômes; les battemens du cœur sont toujours accompagnés *du bruit de souffle*

et d'un gargouillement ; dans la soirée l'animal tombe et meurt sans se débattre.

Ouverture faite douze heures après la mort.

Les sacs pleuraux contiennent à peu près huit litres de liquide clair jaunâtre, sans odeur; les plèvres, d'une couleur rouge, sont recouvertes de fausses membranes peu organisées. Le lobe antérieur du poumon droit est gangréné; par la pression il se réduit en un putrilage couleur lie-de-vin, laissant échapper l'odeur de la gangrène; le parenchyme environnant est noir, friable et emphysémateux; la plèvre correspondant à cet endroit malade est d'une couleur d'un blanc opalin et épaissie par l'addition de fausses membranes à sa surface. Les poumons droit et gauche sont engoués de sang à leur bord inférieur; le reste est parfaitement sain.

Résumé des deux observations. Les légères coliques intermittentes, l'abaissement de la température cutanée, l'irrégularité et l'entrecouplement de la respiration; *la faiblesse du bruit respiratoire, plus, son absence à la partie inférieure de la poitrine, le développement de ce bruit dans la partie supérieure de cette cavité, le râle muqueux, la matité de la partie inférieure du thorax et la sensibilité de ses parois au choc de la percussion;* le pouls petit, serré et très-irrégulier, ont été les signes caractéristiques de la pleuro-pneumonite du cheval sujet de la première observation.

L'accélération de la respiration, le jettage par les naseaux, les râles muqueux et crépitant, la matité et l'absence du bruit respiratoire de la partie inférieure du thorax, et dans la même étendue à droite et à gauche; la chaleur de l'air expiré; la toux

petite, grasse et avortée, ont été les signes de la période d'état de la pneumonite, et de la terminaison par épanchement de la pleurite; l'odeur de la gangrène unie à l'air expiré, le râle caverneux bronchique; le rejet par les naseaux, avant et après la toux, de matières grisâtres et rouges; l'odeur de gangrène de ces matières; la faiblesse et la vitesse du pouls, ont été les signes diagnostics de la terminaison par gangrène du parenchyme pulmonaire sur les deux animaux dont nous venons de rapporter les maladies.

OBSERVATIONS DE PLEURO-PNEUMONIES CHRONIQUES.

Septième observation. *Pleuro-pneumonite chronique avec épanchement et induration du tissu pulmonaire. Mort de l'animal.*

Vache de race normande, âgée de 7 à 8 ans.

Le 16 juillet 1827, j'accompagnai M. le professeur Dupuy qui allait visiter deux vaches malades appartenant à un nourrisseur demeurant à Saint-Mandé. Ces deux vaches avaient été achetées depuis un mois et placées dans une petite étable basse, peu aérée, qui pouvait à peine contenir douze vaches, et qui alors en renfermait dix-sept.

Examen de l'animal. Marasme, faiblesse très-grande, pâleur, infiltration de la conjonctive et de la muqueuse buccale; la bouche est remplie d'une salive filante et écumeuse. Les naseaux laissent écouler un mucus épais, glaireux et inodore; la respiration est laborieuse, l'inspiration assez grande et saccadée, l'expiration est entrecoupée: pour exécuter la toux, l'animal allonge la tête sur l'encolure et laisse entendre une toux petite et faible: les espaces intercos-

taux sont sensiblement élargis. Le bruit respiratoire ne se fait entendre que dans la partie supérieure et postérieure des deux poumons ; bruit de glouglou et gargouillement très-fort dans les deux régions inférieures du thorax ; râles muqueux et sibilant dans la région moyenne ; la matité est complète dans toute la région inférieure ; un peu de résonance dans la partie postérieure et supérieure, pouls petit et vite. Diarrhée muqueuse et fétide, existant seulement depuis quelques jours. Il y a deux mois que la bête est malade : dès lors la sécrétion laiteuse a considérablement diminué ; depuis huit jours elle est entièrement supprimée.

Diagnostic : pleuro-pneumonie chronique avec épanchement. — M. Dupuy considérant la maladie comme incurable, propose le sacrifice de la bête, et engage le propriétaire à la faire conduire à l'École d'Alfort où elle serait tuée après avoir servi à l'instruction des élèves ; malheureusement la bête meurt en arrivant à Charenton.

Ouverture faite deux heures après la mort.

Les sacs pleuraux renferment trente-six litres de liquide jaunâtre.

Les séreuses sont recouvertes de fausses membranes à différens degrés d'organisation ; quelques-unes sont de l'épaisseur de deux à trois pouces, formées de lacunes qui renferment entre elles une certaine quantité de liquide. D'autres, moins épaisses, constituent les parois de grandes poches situées dans l'épaisseur des médiastins ; quelques-unes de ces poches sont closes, quelques autres communiquent ensemble par une ou plusieurs ouvertures. Les plè-

vres, évidemment épaissies, sont recouvertes de granulations vasculaires qui sont engrenées dans des cavités correspondantes situées dans l'épaisseur et à la face adhérente des fausses membranes. Celles-ci sont très-vasculaires dans quelques endroits.

Les poumons sont petits et fixés à la partie supérieure de la cavité thoracique par des fausses membranes; leur parenchyme et le tissu cellulaire interlobulaire offrent des altérations dont nous résumerons succinctement ici les différens états. 1° Les poumons sont rouges, spongieux, dans leur partie supérieure et postérieure, leur tissu cellulaire interlobulaire est sain. 2° Ailleurs le tissu pulmonaire est moins rouge, constitue un tissu dur, pesant, facile à casser (induration rouge), dans lequel on aperçoit les vaisseaux et les bronches; ici les mailles du tissu cellulaire interlobulaire sont remplies d'une matière jaune et assez dure, qui n'est autre chose qu'un fluide séreux épanché, puis condensé et adhérent aux aréoles cellulaires. 3° Là le parenchyme est pâle et un peu atrophié, plus dur et plus résistant (induration grise); la matière du tissu cellulaire, ainsi que ce tissu, est transformée en une substance homogène non fibreuse, analogue au tissu cartilagineux. 4° A côté de cette dernière altération le parenchyme est dur, jaunâtre, homogène, confondu avec la matière du tissu cellulaire, pour constituer un tissu induré, blanchâtre, peu fibreux, dans lequel on ne rencontre ni bronches ni vaisseaux; 5° dans quelques endroits ce dernier tissu est ramolli en une matière grisâtre, épaisse, homogène, inodore et enkystée dans une portion du même tissu non encore ramolli.

La seconde vache malade nous a présenté les mêmes symptômes que la première ; elle est morte également : nous avons regretté de n'avoir pu en faire l'ouverture.

Huitième observation. — *Pleuro-pneumonite chronique avec épanchement et pneumo-thorax. Mort de l'animal.*

Cheval entier, de trait, appartenant à M. Rainville, propriétaire à Chilly-Mazarin (clinique de M. Renault). 18 mai 1851. — Depuis deux mois l'animal est affecté d'un mal de garrot avec carie des apophyses épineuses des vertèbres, des ligamens sus-épineux et du ligament cervical. Ces altérations ont nécessité l'emploi de larges incisions et la cautérisation des parties cariées. La plaie donnait une suppuration abondante après la chute des escharres, lorsque, le 23 mai le cheval présenta les symptômes d'une arachnoïdite aiguë (voir *Observations d'arachnoïdites*, par M. Renault, cahier de juin 1851) ; et le 30 au matin, tous les signes de l'existence d'une pneumonite chronique compliquée de pleurite avec épanchement et de pneumothorax. Nous ne noterons ici que les signes de ces dernières maladies.

Le 29 mai, respiration accélérée profonde (trente-quatre par minute ; air expiré chaud, inodore) ; absence du bruit respiratoire et gargouillement dans le tiers inférieur des deux parois thoraciques ; bruit respiratoire distinct dans tout le reste de l'étendue des parois de la poitrine, sensibilité de la poitrine pendant la percussion, et résonnance plus forte que dans l'état normal dans toute l'étendue de la poitrine.

Le 30, quarante-deux respirations par minute,

absence du bruit respiratoire dans les deux régions inférieure et moyenne des deux lobes pulmonaires ; le gargouillement existe dans les deux régions inférieures ; la résonnance est toujours très-forte ; expiration plus courte que l'inspiration, air expiré chaud ; léger jettage inodore par les naseaux.

Mort de l'animal à onze heures du soir.

Autopsie une heure après la mort.

Les deux régions inférieure et moyenne des deux lobes pulmonaires renferment une grande quantité de tubercules enkystés de différentes grosseurs ; les uns sont disséminés, les autres sont groupés et réunis en masse, quelques-uns sont ramollis et constituent des vomiques ; une de ces dernières, située sur la face costale du poumon gauche, a détruit la séreuse et s'est ouverte dans le sac pleural ; d'autres, situées près la face costale du poumon droit, sont seulement recouvertes par la plèvre. La bronche droite contient près de ses divisions beaucoup de matières purulentes jaunâtres. Les deux sacs pleuraux renferment environ six litres de liquide, jaune, pâle, trouble et recouvert de nombreuses petites bulles d'air. De légères fausses membranes récentes, recouvertes de bulles gazeuses, existent sur la portion de plèvre qui recouvre le péricarde. Les plèvres sont généralement injectées et recouvertes de très-légères fausses membranes peu épaisses et de nouvelle formation.

Il nous reste à faire connaître maintenant tous les symptômes pathognomoniques de la pleuro-pneumonie depuis son début jusqu'à ses terminaisons, afin de faciliter son diagnostic.

A. *Début.* Lorsque l'inflammation pulmonaire et l'inflammation pleurale débutent en même temps, quelques symptômes se rattachent à l'une et à l'autre maladie.

Ce début est caractérisé tantôt par des tremblemens généraux, ou de légères coliques; d'autres fois, il est accompagné de trépignemens des membres et d'une grande difficulté de respirer, la face est grippée; l'inspiration et l'expiration sont irrégulières, courtes, saccadées, entrecoupées; tantôt c'est l'inspiration qui présente ces caractères, d'autres fois c'est l'expiration; la toux est rare; l'air expiré conserve la température normale; l'artère est tendue, et le pouls offre un caractère de dureté, et quelquefois de petitesse qui peut le faire comparer au pouls serré (observations 1, 2, 4 et 5). L'oreille appliquée sur les parois thoraciques, fait entendre dans les endroits où le tissu pulmonaire est sain un murmure respiratoire généralement plus faible que dans l'état normal; dans les endroits où le tissu pulmonaire est engoué par le sang, la faiblesse de ce bruit, bientôt suivie du râle crépitant humide, annonce le début de l'inflammation de ce tissu. La sensibilité des parois thoraciques à la pression ou pendant la percussion, une légère matité, l'auscultation d'un léger frottement, sont les symptômes locaux de l'inflammation pleurale (observations 1, 2, 3 et 5). La réunion de tous les symptômes que nous venons de signaler sont donc les signes qui caractérisent le début de la pleuro-pneumonie.

B. *Augment et état.* Lorsque les deux maladies marchent avec égale intensité, la période d'augment

est très-courte, et elles arrivent promptement ensemble, en deux ou trois jours, à la période d'état, qui se confond quelquefois avec la terminaison par hépatisation du poumon, et par l'épanchement pleural qui se manifeste même plutôt. L'auscultation et la percussion fournissent seuls les signes qui peuvent rendre probables ces deux terminaisons.

L'existence des râles muqueux et crépitant ou l'absence du bruit respiratoire dans quelques endroits circonscrits des régions moyennes et supérieures de la poitrine, la force de l'expansion pulmonaire dans d'autres, sont les signes qui indiquent l'inflammation pulmonaire. Le râle grave, le frottement, l'absence du bruit respiratoire et la matité complète dans une même étendue, et à la même hauteur des deux régions inférieures de la poitrine, la persistance de la sensibilité des parois thoraciques, sont tous les signes de l'épanchement pleural (observations 2, 3, 4 et 5). Une inspiration et une expiration de la même grandeur, une toux sèche ou grasse, ordinairement petite et avortée, le jettage de mucosités roussâtres par les deux naseaux, un pouls dur, irrégulier dans la force de ses battemens et dans l'intervalle qui les sépare, la difficulté ou l'impossibilité du décubitus (observations 1, 2, 3, 4 et 5), sont les signes qui, réunis avec ceux fournis par l'auscultation et la percussion, assurent le diagnostic de la pleuro-pneumonite. C'est ordinairement pendant cette période qu'il arrive que si l'inflammation pulmonaire est plus intense, plus étendue, que l'inflammation pleurale, on voit bientôt disparaître celle-ci; il en est de même quand c'est

l'inflammation pleurale qui s'est étendue aux deux plèvres, ou que, seulement partielle, elle est très-intense et déjà accompagnée d'épanchement; dans ces deux cas elle devient la maladie essentielle et la plus redoutable (observations 1 et 2). Alors les signes d'une pneumonite simple ou d'une pleurite simple succèdent aux signes de la pleuro-pneumonite.

C. Terminaisons. a. Résolution. Ce n'est positivement que dans les périodes dont nous venons de parler que l'on peut obtenir la résolution des deux inflammations qui nous occupent, par l'emploi de médications puissantes et bien combinées. La diminution graduée, puis par la cessation successive de tous les symptômes que nous avons énoncés, indiquent que cette terminaison heureuse est évidente. La résolution de la pleurite accompagnée d'épanchement est lente, et ce n'est quelquefois qu'au bout d'un mois et plus qu'elle est entièrement achevée (observation 4).

b. Hépatisation et épanchement. Les signes qui rendent probables l'épanchement pleural et l'hépatisation des bords inférieurs du poumon ou de toute leur région inférieure sont très-équivoques. Le tissu pulmonaire hépatisé ayant acquis dans cette altération une pesanteur spécifique plus grande que celle du liquide épanché, il doit nécessairement baigner dans ce liquide, et ne pas fournir de renseignements par les moyens ordinaires qui en font reconnaître l'existence, c'est-à-dire l'auscultation et la percussion; cependant, s'il a été possible de constater le râle crépitant qui ordinairement précède l'hépatisation, si la respiration après la cessation de ce râle est devenue

laborieuse et accompagnée tout à la fois de frottement et de respiration bronchique, on peut soupçonner l'hépatisation et l'épanchement. Ces symptômes sont déterminés selon nous par la petite quantité de tissu pulmonaire accessible à l'air et obligée seule de suffire à la respiration.

L'hépatisation pulmonaire qui affecte les régions moyenne supérieure ou postérieure des poumons peut être reconnue par les signes que nous avons dit être ceux qui caractérisent l'existence de cette terminaison. Comme ces signes sont séparés de ceux qui font constater l'épanchement, il devient facile de ne pas les confondre avec ceux qui annoncent celui-ci.

La résolution de l'hépatisation et de l'épanchement est extrêmement rare; ces deux produits morbides résistent à tous les moyens curatifs mis en usage pour obtenir cette heureuse terminaison. Malheureusement, les animaux meurent du 6^e au 8^e jour de la maladie.

c. *Gangrène du poumon.* La terminaison fréquente par la gangrène du tissu pulmonaire peut être soupçonnée d'abord par la marche prompte de la maladie, puis confirmée ensuite par l'auscultation du râle caverneux, si les bronches ont été détruites par la gangrène, et si les cavernes qui peuvent en être le résultat sont situées près la surface costale du poumon; le râle muqueux bronchique et trachéal, l'odeur de gangrène que répand l'air expiré, le jettage de matières grisâtres ou couleur lie-de-vin par les naseaux, l'adynamie, l'abaissement de température de la peau, la petitesse et la mollesse du pouls, sont les signes qui, réunis à ceux indi-

quant en même temps la pleurite, font reconnaître cette terminaison, toujours promptement mortelle (observations 5 et 6).

Signes diagnostics de la pleuro-pneumonite chronique. Si on entend par pleuro-pneumonite chronique l'existence simultanée de l'inflammation chronique du poumon et des plèvres, ces deux maladies se rencontreront selon nous très-rarement : nous n'avons par devers nous qu'une seule observation de ce genre (observation 7). Plus souvent la pleurite est consécutive à des produits morbides, tels que les tubercules, l'hépatisation grise ou blanche, qui existent depuis long-temps au sein du parenchyme pulmonaire ; et encore la pleurite ne se développe-t-elle que lorsqu'une inflammation aiguë vient se développer autour de ces mêmes produits morbides, ou que pendant leur ramollissement, les plèvres ont été détruites et que la matière ramollie s'est épanchée dans leurs sacs.

L'ancienneté de la maladie, la faiblesse de l'animal, sa maigreur, ou son état de marasme, le hérissément des poils, la sécheresse et l'adhérence de la peau aux tissus sous-jacens, une toux petite et quinteuse, grasse et accompagnée de jettage de matières blanchâtres grumeleuses par les naseaux, la matité et l'absence complète du bruit respiratoire dans quelques régions circonscrites du poumon, la résonance et la force de l'expansion pulmonaire dans d'autres, sont tous les signes qui indiquent l'existence d'une inflammation chronique du parenchyme, pulmonaire avec présence de productions morbides dans son sein. Si à ces si-

gnes se trouvent réunis le frottement, l'absence du bruit respiratoire et la matité dans la région inférieure du thorax, dans une égale étendue à droite et à gauche, l'infiltration du tissu cellulaire sous-sternal, la pâleur des muqueuses, la présence d'une grande quantité de salive écumeuse dans la bouche (bêtes à cornes), tous ces signes caractériseront la pneumonite chronique et la pleurite chronique avec épanchement (observations 7 et 8).

L'existence simultanée des cavernes et de l'hydrothorax est décelée par les râles caverneux et sibilant, muqueux, bronchique et trachéal; le jettage par les naseaux, après la toux, de matières blanchâtres, grumeleuses, quelquefois fétides. L'inflammation aiguë qui vient se développer sur l'inflammation chronique sera reconnue d'abord par les signes que nous avons indiqués plus haut, puis ensuite par le râle crépitant suivi de l'absence complète du bruit respiratoire et de la matité; l'auscultation du râle caverneux là où la matité et cette absence existaient sera le signe de la formation d'une caverne communiquant avec les bronches (observation 3). Enfin l'existence d'une résonnance plus forte que dans l'état normal dans toute l'étendue des parois thoraciques, un gargouillement qui se fera entendre aux deux régions inférieures du thorax, seront les deux signes, surtout le premier, qui indiqueront l'épanchement gazeux et l'épanchement liquide (observation 8).

Observation sur la carie de la cinquième arrière-dent molaire droite qui donnait passage aux alimens par la narine de ce côté.

Le 25 mars 1825, je fus demandé à l'hôtel de la poste de notre ville par un roulier, M. B....., qui me pria de passer dans une chambre à part et me raconta ce qui suit :

J'ai ici un cheval que j'ai acheté il y a à peu près cinq ans. Les premiers six mois que je m'en suis servi, il fut très-bien portant; mais étant arrivé chez moi, il tomba malade au bout de quinze jours. Je fis appeler le vétérinaire, homme instruit, qui, malgré tous ses soins qui durèrent à peu près trois mois, ne put l'empêcher de devenir morveux. Décidé à me remettre en route, je fis appeler ce vétérinaire, et me consultai avec lui pour savoir si je pourrais reprendre mon cheval, et s'il n'y avait aucune crainte à avoir pour mes autres chevaux. Il est à craindre, me répondit-il, qu'on n'arrête votre cheval et qu'on ne vous le fasse abattre; mais en ayant soin de lui essuyer les naseaux avant d'arriver, ou à vos passages dans les villes ou villages, on ne pourra s'en apercevoir : quant à vos autres chevaux, soyez tranquille : il est bien reconnu maintenant que la morve n'est point contagieuse. (Je ne sais si ce vétérinaire pourrrait démontrer d'une manière évidente que la morve ne soit point contagieuse). Enfin, de-

puis cette époque (quatre ans et demi), je voyage avec ce cheval qui jette continuellement, par la narine droite seulement; l'air qui en sort est d'une odeur infecte; et il faut croire qu'il y a quelques chancres en haut des naseaux, puisque, assez souvent, le manger lui revient par le nez, mais principalement la boisson. Depuis ce temps j'ai encore consulté, dans mes voyages, deux vétérinaires à différentes époques: tous deux m'ont affirmé que mon cheval était décidément morveux; mais le premier me conseilla de le faire abattre si je ne voulais voir un jour tous mes chevaux affectés de la morve; tandis que le second me conseilla tout le contraire, m'assurant que je n'avais rien à craindre de la contagion. Je crois cependant devoir bientôt me repentir d'avoir suivi les conseils de ce dernier, car déjà je m'aperçois qu'un de mes chevaux, qui n'est âgé que de six ans, commence à jeter, après avoir eu une toux très-forte qui a duré quatre jours. Je vous prie en conséquence de visiter tout mon attelage, et en même temps de m'indiquer quel parti j'ai à prendre au sujet du cheval dont je viens de vous entretenir.

Je lui demandai s'il lui serait possible de m'indiquer quels avaient été les symptômes remarqués sur ledit cheval lors de sa première affection: il y avait à peu près quatre ans et demi.

Voici sa réponse. « Ce n'est que quinze jours après mon arrivée, comme je vous l'ai déjà dit, qu'il tomba malade: je pensai que c'était une maladie de la tête, parce que les premiers jours il devint triste, perdit l'appétit, et que deux ou trois jours après, il lui vint une forte enflure sur toute la joue droite; et

même la gorge de ce côté en fut aussi atteinte. Il tenait continuellement la tête penchée du côté de l'enflure. Il resta ainsi pendant huit à dix jours, sans boire ni manger que ce qu'on lui faisait avaler de force; enfin, au bout de ce temps, l'appétit revint; il cessa de tenir sa tête penchée, et l'enflure diminua insensiblement; mais elle fut remplacée par une toux très-forte, qui n'a cessé qu'au bout de six semaines. C'est alors que la glande de l'auge s'engorgea et qu'il jeta pas sa narine droite. Je dois cependant vous faire observer que l'enflure de la joue, et un semblable état à celui que je viens de vous décrire, se sont fait remarquer au moins sept ou huit fois pendant les deux ans qui suivirent la première maladie. Je ne dois pas non plus vous laisser ignorer que le jetage par la narine n'est devenu verdâtre que lorsque les alimens sont revenus par cette ouverture, et que ce n'est aussi que depuis ce moment que l'air qui sort de la narine sent mauvais.

Après toutes ces informations, nous nous rendîmes à l'écurie, et là nous examinâmes le cheval dont il vient d'être fait mention.

Signalement. Cheval hongre, sous poil gris pommelé; taille de quatre pieds six pouces à peu près; âgé de huit ans.

Symptômes. Les ganglions intermaxillaires du côté droit étaient engorgés, gros comme une noix, durs et insensibles; il y avait écoulement, par la narine droite, d'une humeur jaune-verdâtre, mais peu abondante (le propriétaire m'a assuré qu'elle était encore quelquefois moindre). La colonne d'air qui sortait de cette ouverture était infecte; l'écartement de l'orifice de

cette narine laissait voir la pituitaire pâle, mais sans aucuns chancres. Je palpai la partie inférieure des joues en suivant à peu près le trajet des dents molaires, car déjà je présumais la carie de l'une ou de plusieurs de ces dents. Cet examen me fit reconnaître, aux environs des quatrième et cinquième, une espèce de grosseur dont il m'était impossible de déterminer la nature. Je pensai que l'exploration de l'intérieur de la bouche, à l'aide du tact, me fournirait des données plus certaines : pour y parvenir, sans danger de me blesser, je fis placer un anneau de fer qui écartait largement les deux mâchoires; alors j'introduisis mon bras droit par l'ouverture de l'anneau, et je parvins de cette manière, et après de longs tâtonnemens, à rencontrer la cavité externe de la dent cariée, que je jugeai être la cinquième molaire droite. J'expliquai au propriétaire pourquoi son cheval jetait par la narine droite, comment les alimens revenaient par cette narine, et la raison par laquelle l'air qui en sortait était infect. Je me décidai aussi à lui annoncer qu'il n'y avait point de guérison, mais que son cheval n'était nullement morveux.

Eh bien! me dit-il, comme il est déjà vieux et qu'il m'occasionne souvent des désagrémens dans les différentes auberges où je passe, je le laisse à votre disposition pour le faire abattre. Cet abattage eut lieu dans l'après-midi du même jour, car je voulais prouver la vérité de mon jugement, non-seulement au propriétaire et à l'aubergiste, mais encore à un autre vétérinaire qui avait été consulté en cachette, et qui n'était point de mon avis sur la non-existence de la morve.

L'ouverture nous laissa voir une carie creuse de la cinquième arrière-dent molaire droite. Cette carie avait traversé la dent dans toute sa longueur, pénétré dans les sinus maxillaires du même côté, et livré ainsi un passage aux alimens qui remplissaient encore ces cavités.

La pituitaire était généralement pâle, si ce n'est aux alentours de la partie détruite par la carie, où elle était rouge, ulcérée et à bords irrégulièrement découpés.

Observations sur les effets produits sur l'économie animale par l'alimentation avec des topinambours.

Par M. DEGORCE, vétérinaire.

Le topinambour (*helianthus tuberosus*) est une plante exotique apportée du Brésil et actuellement naturalisée en France et en grande partie dans les autres contrées de l'Europe; sa racine résiste mieux au froid que la pomme de terre (elle supporte quatorze degrés de froid au dessous de zéro). Elle est moins farineuse et cependant plus recherchée du gros bétail que cette dernière; elle est vivace et vient dans toutes sorte de terres. Donnée en trop grande quantité, elle est échauffante, amène quelquefois chez les bœufs et les moutons un état semblable à l'ivresse; elle les rend aussi parfois fourbus. Laisée dans l'eau pendant six ou douze heures, elle cause souvent des météorisations mortelles, surtout dans les moutons. Elle peut encore occasioner des boiteries

partielles assez semblables aux douleurs rhumatismales. Les observations suivantes viennent à l'appui de ce que j'ai dit plus haut.

Première observation. Le 16 février 1828, M. Marchais, propriétaire à La Rochefoucaud, me fait appeler pour voir ses brebis malades depuis le matin : je les trouve toutes couchées; elles sont tristes; le corps est chaud, la bouche chaude, les yeux rouges et demi-fermés. Je les fais sortir : elle ont peine à se tenir, elles marchent sur les genoux, les pieds sont chauds, les pulsations des artères latérales du canon sont fréquentes et dures.

Causes. Depuis deux jours elles ont été nourries exclusivement de topinambours.

Traitement. Eau blanche légèrement nitrée, pour boisson; les topinambours sont remplacés par le foin et les raves en petite quantité. Guérison complète après trois jours. On remet alors les brebis à leur nourriture habituelle par les topinambours, qui est de deux livres par jour.

Deuxième observation. Le 1^{er} mars 1829, je suis appelé par le sieur Bardon, propriétaire à Eryeux, pour voir un bœuf malade depuis le matin. Il n'a pas voulu manger. L'animal a peine à se tenir, il chancelle et semble prêt à tomber à chaque pas, il se heurte partout, comme s'il était privé de l'usage de la vue; la bouche est chaude, l'œil rouge et fixe, le pouls est dur et accéléré; la surface du corps, les cornes et les oreilles sont brûlantes.

Causes. L'animal est destiné à l'engrais; depuis quelques jours, on augmente la ration de topinam-

bours, de telle sorte que depuis deux jours on lui en a fait manger quatre hectolitres.

Traitement. Saignée de six livres, suppression complète des topinambours, eau blanche nitrée, lavemens émolliens : disparition de tous les symptômes au bout de vingt-quatre heures.

Troisième observation. Le 17 mars 1829, M. La-grange, propriétaire chez Pourré près La Rochefoucauld, me fait appeler pour voir un de ses bœufs. Le métayer, médecin du village, me dit qu'il craint beaucoup que son bœuf ne soit attaqué du *cru* (paralysie du train de derrière). L'animal a l'œil fatigué; la bouche est chaude, ainsi que les cornes et les oreilles; le pouls est accéléré sans être dur, les reins sont très-sensibles, l'animal boite beaucoup d'une jambe de derrière, sans cause apparente; et, en outre, le train de derrière est peu solide; les deux pieds sont également chauds.

Causes. L'animal a reçu depuis quelques jours un topinambours une augmentation de ration d'un hectolitre.

Traitement. Saignée de six livres, breuvage de décoction de graine de lin acidulée avec le vinaigre, application de son chaud sur les reins, lavemens émolliens, suppression des topinambours. Guérison au bout de deux jours.

Quatrième et dernière observation. Le 5 mars 1831, M. Fonroche, propriétaire à Montesart, me fait appeler pour donner mes soins à un de ses bœufs malades depuis la veille.

L'animal est chancelant, ses jambes sont comme engourdis et semblent avoir perdu leur force, de sorte

que le pied se replie sous le boulet à chaque pas que fait l'animal. Les yeux sont larmoyans, la bouche est chaude; la surface du corps et les pieds, particulièrement ceux de devant, sont pareillement chauds. Le pouls est plein et accéléré.

Causes. L'animal est très-gourmand, il s'est détaché la nuit, a mangé près de deux hectolitres de topinambours, dont il a depuis deux jours un hectolitre pour ration.

Traitement. Suppression des topinambours, saignée de six livres, boissons émollientes acidulées avec le vinaigre, frictions sèches sur les rayons inférieurs des membres. Guérison au bout de quatre jours.

Pour les effets produits par les topinambours macérés dans l'eau, je n'ai pu en recueillir aucun exemple, parce que nos propriétaires ne les lavent jamais. Je sais seulement que l'École possède quelques uns de ces faits.

Les topinambours produisent aussi quelquefois des constipations opiniâtres, du moins à ce que disent nos propriétaires. Une seule observation de ce genre ne me permet pas d'énoncer cette opinion; cependant si quelques autres venaient à l'appui, je pourrais vous en faire part.

et de devenir véritablement utile.

M. Goumier a réuni dans son mémoire ces deux conditions; il compare àabord les idées théoriques

VARIÉTÉS.

*Considérations sur l'usage alimentaire des végétaux
cuits pour les herbivores domestiques ;*

Par M. GROGNIER, professeur à l'École vétérinaire de Lyon.

Mémoire imprimé par ordre de la Société d'agriculture de cette
ville; analysé par M. Moiroud,

Les nombreux rapports qui existent entre la médecine des animaux et l'économie rurale, sont principalement fondés sur les préceptes et sur les applications de l'hygiène vétérinaire. Aussi, tout ce qui contribue à étendre et à perfectionner cette partie de notre art, intéresse-t-il directement l'agriculture et la prospérité des campagnes. Mais c'est moins en émettant une théorie nouvelle, ou en publiant des procédés encore inusités, que l'on acquiert des titres à la confiance et à la reconnaissance des cultivateurs, qu'en faisant connaître des pratiques dont l'expérience a déjà sanctionné les avantages, et en généralisant ainsi des connaissances qui n'étaient d'abord que le partage du petit nombre. Cependant, si à l'autorité de l'exemple on peut ajouter celle du raisonnement, on est encore bien plus sûr d'être écouté et de devenir véritablement utile.

M. Grogner a réuni dans son mémoire ces deux conditions; il combat d'abord les idées théoriques

qui pourraient faire repousser le mode d'alimentation qu'il préconise ; car, dit-il, ce n'est pas seulement des opinions grossières et ridicules, mais encore des préjugés scientifiques qui, étant répandus dans les campagnes, peuvent mettre obstacle à d'importantes améliorations. Parmi ces préjugés il signale l'idée de la nécessité de l'exercice musculaire pour le maintien de la santé du bétail, qui a fait repousser en quelques contrées la *stabulation* permanente et absolue, ainsi que celle qui représente les végétaux divisés, atténués, cuits et pulpeux, comme impropres à l'alimentation des ruminans, si ce n'est lorsqu'ils sont donnés en petite quantité et comme supplément léger à la nourriture ordinaire.

Fondé principalement sur l'idée que les alimens n'éprouvent dans cet état qu'une insalivation insuffisante, qu'ils se dérobent à la rumination, et que malgré cela ils sont d'une assimilation et d'une digestion tellement facile qu'ils amènent l'affaiblissement des organes digestifs par défaut d'exercice (1), ce système est combattu victorieusement par l'auteur qui, pour en faire ressortir le vide, rappelle en peu

(1) Le seul rapprochement des argumens que l'on a fait valoir pour soutenir le système dont il s'agit fait ressortir une contradiction manifeste. En effet, si la digestion des alimens pulpeux est si facile qu'on la suppose, pourquoi attacher tant d'importance à leur insalivation et à leur rumination ? D'un autre côté, si l'on admet que ces deux derniers phénomènes sont nécessaires pour favoriser l'accomplissement du premier, il faudra bien aussi admettre que leur imperfection rend la digestion plus ou moins laborieuse, et peut prévenir cette prétendue faiblesse que l'on semble redouter.

de mots la disposition de l'appareil gastrique chez les ruminans , son mode de vitalité et la manière dont il accomplit ses fonctions.

Tout en admettant l'utilité de l'insalivation , et se fondant sur le raisonnement et l'expérience, il pense que cette espèce d'imbibition peut avoir lieu dans la bouche sans mastication , et s'opérer même dans d'autres organes. « Si l'insalivation buccale , dit-il , provoquée par le broiement maxillaire , était indispensable , on ne pourrait expliquer l'énergie digestive des carnivores qui ne mâchent pas , et dont la sécrétion salivaire ne laisse pas que d'être fort considérable , comme le prouve le volume des glandes chargées chez eux de cette fonction. Pour eux , l'insalivation est gastrique : il en est de même des mammifères allaités. Quel est celui d'entre eux qui mâche le lait dont il se nourrit exclusivement ? Il n'en est aucun néanmoins chez lequel ne soient déjà développées des glandes salivaires , et qui par conséquent soit dépourvu de salive. Ce fluide arrive même dans la bouche du veau comme dans celle de l'agneau et de l'enfant à la mamelle. »

— « Ne pourrait-on pas , se demande plus loin M. Grogner , prolonger ce régime jusqu'à l'âge adulte , toute la vie ? que deviendraient alors et le rumen , et le réseau , et le feuillet réduits à l'inaction ? si , poussant beaucoup plus loin l'expérience , on tirait une race d'animaux ainsi modifiés , à quels résultats ne pourrait-on pas arriver ? qui peut assigner des bornes à la puissance de l'homme sur l'espèce comme sur l'individualité des animaux domestiques ? Il n'a sans doute pas atteint cette limite , l'illustre agronome an-

glais (Backwel) qui a pétri d'une main si ingénieuse les formes et les qualités d'un nombreux bétail. »
Après ces données spéculatives, il invoque les faits pour prouver, contrairement à l'opinion de certains auteurs, que l'acte de la rumination ne s'exerce pas seulement sur les substances alimentaires qui offrent beaucoup de consistance, mais encore sur celles qui sont réduites par la cuisson à l'état mou et pulpeux, comme les soupes et les buvées de diverses sortes, les résidus des distilleries et des sucreries.

Dans certains lieux, ce n'est pas seulement les tubercules, les racines et les substances farineuses que l'on traite de cette manière, mais encore les végétaux que l'on est dans l'usage de convertir en fourrage. Aux États-Unis, par exemple, on fait cuire à la vapeur le foin et la paille. Les vaches, alimentées ainsi presque exclusivement, fournissent en abondance un lait excellent.

Sans doute, les chevaux peuvent s'accommoder jusqu'à un certain point d'un semblable régime, et je n'ignore pas que dans quelques parties de la Flandre française on leur donne pour nourriture des soupes de fourrage, dont la pomme de terre est la base; mais cette espèce d'alimentation me paraît en général peu appropriée au tempérament et à la destination de ces animaux. Dans les lieux où ils font habituellement usage d'alimens très-aqueux, ils sont gros, lourds et sans énergie; partout au contraire où, sans négliger les autres soins de leur éducation, on les nourrit de substances sèches et riches en principes alibiles, ils ont les formes bien dessinées, les os compactes, les masses musculaires fermes et bien pronon-

cées, beaucoup de fond et de vigueur : témoin, les chevaux anglais. Avec des alimens succulens et d'une digestion facile, on produira aisément de la graisse ; mais c'est seulement avec ceux dont les matériaux nutritifs sont concentrés sous un petit volume, et qui contiennent peu de fluides aqueux que l'on peut espérer de donner à la fibre musculaire toute la puissance dont elle est susceptible.

On a vu toutefois des chevaux forts et vigoureux soumis à l'usage des racines cuites et des soupes de fourrage. L'auteur rapporte, d'après M. Lecoq qui a été employé pendant trois ans en qualité de vétérinaire, à la grande ferme de l'Épine, dans l'arrondissement d'Avesne, où il a vu commencer l'emploi des soupes de fourrage, que des chevaux de labour se sont maintenus forts et vigoureux, sous l'influence de cette nourriture cuite, et que des moutons atteints de cachexie ont été guéris par elle.

Sans s'engager dans aucun détail relativement à l'influence de l'eau et du calorique sur les substances végétales, il fait toutefois remarquer que les corps organiques, qu'ils soient ou non doués de vie, se métamorphosent aisément les uns dans les autres ; que ce qui contenait peu d'éléments capables d'assimilation peut en acquérir beaucoup, et que ce qui pouvait résister aux forces digestives peut devenir d'une digestion facile. Il croit même que des végétaux réputés impropres à l'alimentation peuvent devenir alimentaires par la cuisson ; que les plantes âcres et grossières des marécages, par exemple les fougères des forêts, les genets et les bruyères des sols arides sont susceptibles de devenir, par cette

préparation, d'une digestion et d'une assimilation faciles.

Après avoir rappelé les trois méthodes généralement suivies pour faire consommer par les bestiaux les produits de nos prairies et de nos pâturages : 1° celle où les animaux paissent en liberté sur des sols où la végétation est abandonnée à la nature, et où la faux ne passe jamais; 2° celle où l'herbe, devenue plus succulente par les travaux de l'homme, est en partie desséchée et emmagasinée pour servir de nourriture pendant la saison rigoureuse; et 3° celle, plus féconde, qui consiste à cultiver des fourrages avec les mêmes soins que des céréales ou des légumes, et à les faire consommer presque en totalité dans les étables; M. Grogner manifeste hautement le désir d'en voir adopter une quatrième qu'il regarde comme supérieure à toutes les autres : c'est celle qui fait le sujet de son mémoire. Il pense que cette grande révolution, qu'il aime à voir dans un avenir peu éloigné, sera favorisée par la surabondance des combustibles fossiles, par le perfectionnement des machines à vapeur.

« C'est ainsi, dit-il en terminant, que toutes les découvertes s'enchaînent dans les moyens d'augmenter la richesse publique et d'avancer la civilisation; comme tous les préjugés, toutes les erreurs conspirent pour maintenir l'espèce humaine dans l'enfance et la misère. »

Pénétrée de l'importance de ce sujet, la Société d'agriculture, histoire naturelle et autres arts utiles de Lyon, a laissé à l'auteur, en votant l'impression de son mémoire, la latitude d'y ajouter des notes.

Il a usé de cette autorisation pour reproduire des détails que, sans lui paraître inutiles, il lui était souvent arrivé de sacrifier, afin de ne pas entraver la marche de la discussion à laquelle il s'était livré.

A M. le RÉDACTEUR principal du Recueil de médecine vétérinaire.

Accueillez, je vous prie, ce début d'un jeune praticien qui veut garder l'anonyme, par prudence plutôt que par modestie. Et qu'importe mon nom? il n'augmenterait ni ne diminuerait le mérite des réflexions qu'un des *articles* de votre Journal m'a fait faire (cahier de janvier 1831).

I. La Société centrale d'agriculture délivre chaque année des prix aux vétérinaires dont les mémoires en sont jugés dignes. Peu de ces mémoires ont été publiés : ils ne sont connus que par un rapport qui se compose ordinairement du titre du mémoire, du nom de l'auteur et de l'énoncé de la récompense.

Je me suis souvent dit : « Si le mémoire ne peut supporter l'épreuve de la presse, pourquoi le décorer d'une distinction qui n'appartient qu'au mérite réel? et, dans le cas contraire, pourquoi priver les vétérinaires de tant de belles et bonnes choses? »

Vous avez annoncé que ces matériaux avaient été mis à votre disposition. C'est aux vétérinaires à confirmer le jugement porté par la Société, ou à en faire justice, quand vous leur faites connaître les mémoires, *ut supra*.

II. M. Prévost a obtenu une grande médaille d'ar-

gent pour un *mémoire sur la guérison du crapaud.*

Vous avez dit avec raison que « M. Prévost n'ap-
prend rien aux vétérinaires qui n'ait déjà été dit. »
Ce n'est donc pas pour le mérite de quelques aper-
çus nouveaux que la Société lui a décerné une mé-
daille. Mais, par compensation, il se trouve dans le
mémoire quelques erreurs et quelques invraisem-
blances.

1° Il n'est pas exact de dire que « de toutes les
maladies qui affectent le pied du cheval, il n'en est
point qui soit plus difficile à guérir. » Un crapaud
à un seul pied, s'il n'est pas ancien, est d'une gué-
rison si facile qu'on n'oserait s'en faire un mérite. Il
suffit quelquefois de l'usure par l'appui sur le sol; et
l'opération même, n'est pas au dessus du savoir d'un
maréchal.

2° Il n'est pas exact de dire que « les chevaux dont
les pieds sont *larges et plats*, ceux qui ont les *talons*
hauts et la fourchette petite...., soient généralement
prédisposés à contracter cette maladie. » Car, si ces
derniers y sont plus sujets, d'après leur conforma-
tion, les pieds larges et plats ayant les talons bas et
la fourchette charnue, doivent, par la raison con-
traire, y être peu sujets. Cette vérité a été connue
même de Garsault: « Les fics viennent presque tou-
jours dans les pieds fort élevés et creux, et qui ont
le talon large, et presque jamais aux pieds faibles,
minces et plats. » Pourquoi passer sous silence le
tempérament celluloso-lymphatique?

3° « C'est à tort qu'on divise le crapaud en local et
en constitutionnel, et surtout qu'on avance que ce

» dernier est incurable (1). Si la lésion n'est que *locale*, un traitement *local* suffit. Pourquoi donc tant de médicamens à l'intérieur ? *aunée, sel ammoniac, sel de nitre, muriate de chaux, oignons de scille, gentiane, antimoine, fleurs de soufre, kermès minéral, aloès, sel d'epsom*. Total, onze substances ; plus, des *sétons* au poitrail, aux fesses, et des ali-
mens *dépuratifs* ; et toute cette multitude de drogues continuée pendant quarante jours ; puis, purger le dix-septième ou dix-huitième jour, et encore le trente-sixième ou le quarantième, pour obtenir la guérison d'une lésion locale que l'instrument tranchant a fait disparaître !

4° « Les corps fibreux, filamenteux, qui se trouvent en très-grand nombre dans le *sabot* du cheval atteint de cette maladie, ont à l'intérieur des racines profondes. » Cela n'est pas exact. « A l'extérieur, c'est un faisceau de fibres, dont les filamens *déliés* cheminent en divergeant, et ressemblent aux *barbes d'une plume*. » L'inspection la plus superficielle détruit cette assertion.

Je passe sous silence, vu que je ne suis pas assez riche d'observations, les assertions diverses sur les altérations organiques de diverses parties du sabot ; mais « une masse de fibres jaunes et noires n'ayant aucune adhérence entre elles, » ne rend pas l'idée

(1) M. Hurlrel avait dit avant M. Prévost : « Le crapaud n'est pas toujours incurable. Une des raisons que l'on donne pour soutenir son incurabilité est la distinction théorique que l'on admet de cette affection en locale et en constitutionnelle ; cette distinction n'est peut-être qu'idéale. »

d'un faisceau en forme de houpe, de fibres de couleur blanc-grisâtre serrées entre elles, et sans adhérence à leur extrémité libre. C'est ainsi que se présente à l'œil nu l'aspect d'un crapaud bien caractérisé; et si M. Prévost a voulu parler de la portion de la fourchette altérée, mais non encore envahie par le crapaud, il est physiquement impossible que les fibres qui la composent n'aient aucune adhérence entre elles.

5° La posologie pourrait être plus rationnelle. Une once d'oignon de scille en poudre, divisée en vingt-quatre doses, pour huit jours, à un cheval, ressemble aux doses de la médecine homéopathique. Mais comment faire pour se conformer à l'ordonnance? M. Prévost recommande de « mélanger les substances et de donner 1 once dudit mélange dans deux poignées de son sec, une demi-heure avant chaque repas, pendant huit jours. » L'addition de toutes les quantités ne donne que 18 onces. Cependant, huit jours, à trois repas par jour, exigeraient 24 onces.

M. Prévost a probablement sous-entendu qu'il fallait faire préparer de nouveau les six poudres qui manqueront pour le septième et le huitième jour; mais l'usage n'autorise pas cette manière de formuler, qui pourrait être sujette à des inconvénients.

6° Pour un purgatif, 1 once $\frac{1}{4}$ d'aloës, et 2 onces de sel d'Epsom. « Mettez ces substances dans un vase, versez dessus une bouteille d'eau bouillante, remuez jusqu'à ce que le liquide soit tiède. » On demande si l'aloës se dissout bien dans l'eau, s'il est nécessaire que l'eau soit bouillante, et s'il n'y a pas à s'im-

patienter, en été, pour remuer depuis la température d'eau bouillante jusqu'à celle d'eau tiède ?

7° « Le crapaud est-il très-étendu ? la sole de corne est-elle séparée de celle de chair et de la paroi ?... on pare le pied jusqu'à la rosée. » Il est impossible de parer à la rosée un pied dont la sole de corne est séparée de celle de chair. Mais on comprend que ce que M. Prévost veut dire, vaut mieux que ce qu'il dit ; et de peur d'avoir l'air d'épiloguer, je passerai à des considérations d'un autre genre.

III. Pour conclusion on lit : « La manière de guérir les animaux affectés du crapaud dépend de peu de chose ; ce peu de chose a été trouvé ! » C'est du pansement avec compression qu'il s'agit. Je ne veux point diminuer le mérite de la découverte ; je crois que M. Prévost a été de bonne foi ; mais il faut pour cela que ce médecin-vétérinaire ait bien vite oublié ce qu'il a dû entendre enseigner et vu pratiquer à l'école de Lyon ; puis à celle d'Alfort, puisqu'il nous apprend avoir débuté en 1816.

« Nos écoles vétérinaires, » a dit Hurtrel d'Arboval qui ne leur doit cependant aucun brevet, « ont adopté un procédé plus simple, qui réduit l'opération à la section de la corne détachée ou soulevée, et ensuite à l'ablation des parties filandreuses, fongueuses. » C'est le procédé que M. Prévost décrit. On lit dans le vieux Solleysel : « Coupez tout le fic, et coupez tant que vous trouverez pourriture et méchante chair, puis couvrez tout ce que vous avez coupé de sel menu. »

Quant à la découverte de la compression comme moyen thérapeutique, le même Hurtrel a dit : « Une

» des plus grandes précautions à prendre consiste à
 » bien exercer la compression. » (Article *Crapaud*,
 p. 365 du *Dictionnaire vétérinaire*). Elle a même été
 regardée par les anciens comme suffisante pour ob-
 tenir la guérison sans opérer.

Permettez-moi, monsieur le Rédacteur, de ne pas
 partager votre opinion sur le mode de compression :

« Le moyen que propose et qu'a employé M. Pré-
 vost, avez-vous dit, pour faire servir le poids de
 » l'animal à la compression, nous paraît simple et
 » ingénieux. » Il me paraît peu rationnel, parce qu'il
 sera souvent illusoire et quelquefois dangereux. Je
 crois pouvoir le prouver jusqu'à évidence.

Cette pièce de bois, qui doit être fixée sur la face
 extérieure de la plaque de fer qui sert d'éclisse et qui
 doit remplir l'espace entre les branches du fer, agit
 quand le cheval s'appuie sur pied, en comprimant
 à la manière de ces cailloux qui s'enchâssent quel-
 quefois entre les branches du fer. Il doit en résulter
 que la douleur que le cheval éprouve en s'appuyant
 sur le pied opéré, est cause qu'il ne se portera que
 sur les trois autres jambes; et alors l'appareil reste
 sans compression. Quand, au contraire, la fatigue
 fera surmonter la douleur, la compression deviendra
 trop forte. Ainsi il y aura alternativement compré-
 sion brusque et nuisible, ou point de compression;
 et dans tous les cas, il est impossible de la graduer,
 ce qui est la *condition de son utilité*.

Dira-t-on que je n'oppose que des raisonnemens
 aux observations d'un praticien; que mes raisons,
 quoique spécieuses, ne peuvent prévaloir contre les
 résultats heureux qui sont des argumens invincibles?

Je réponds que ces succès ont été obtenus malgré le vice de l'appareil; et que M. Prévost ne dit point à quelle époque il a conçu cette *idée simple et ingénieuse*.

Il nous apprend qu'il a débuté par un succès, et que sa pratique lui a fourni quinze guérisons sur seize. Cela est très-satisfaisant. Il cite dix observations à l'appui; la cinquième est celle d'un crapaud *récent* au pied gauche *antérieur*, c'est-à-dire, un crapaud qui réunissait toutes les conditions favorables; on peut en conclure que les cinq autres succès passés sous silence, ne présentaient pas de grandes difficultés, et que leur guérison dépend moins du *peu de chose trouvé*, que du peu de gravité de l'affection.

Le huitième fait rapporté dans le mémoire est précieux: une jument âgée de douze ans, affectée depuis quatre ans de crapauds aux deux pieds postérieurs, avec commencement d'eaux aux jambes, dont le progrès décida le propriétaire à se défaire de l'animal, a été opérée des deux pieds à la fois, guérie facilement des eaux aux jambes, de sorte que trois mois après l'opération elle commença à être employée, et qu'après quatre mois et demi, la guérison fut complète.

M. Prévost n'aurait-il point été trompé par ceux qui lui ont fourni l'historique de cette jument? Il valait la peine de décrire ces crapauds vieux de quatre ans, car le lecteur s'en fait difficilement une idée. Si ce M. Baumont est le riche agent de change qui a long-temps habité Paris avec des élégans équipages, on a peine à croire qu'il ait pu garder quatre ans une telle paire de chevaux, à moins que l'attachement et

la pitié pour de vieux serviteurs n'en soient la cause ; mais la vente à un maître de poste fait disparaître cette présomption.

On peut regarder comme un tour de force de ce savant collègue et ami M. F..., d'avoir par des palliatifs conservé pendant quatre ans cet animal en état de service. Il faut espérer que M. F... voudra bien, si la chose est ainsi, apprendre à ses collègues le moyen qu'il a employé.

Les doutes se multiplient. 1° Ce savant est *humoriste*, puisqu'il attribuait la lésion à une *disposition humorale* ; 2° comment dès l'*invasion* a-t-il pu en porter ce pronostic ? Comment a-t-il pu dire que si l'humour était détournée des pieds, elle se porterait sur un organe plus essentiel à la vie ? C'est une vérité reconnue, c'est l'assentiment unanime de tous ceux qui ont écrit sur le crapaud, que cette affection, quand elle existe sur plusieurs pieds à la fois, semble passer d'un pied à un autre. Les métastases sur les organes essentiels à la vie, par suite de la suppression d'écoulemens chroniques, ne sont pas rares ; cependant l'observation n'autorisait guères cette crainte pour deux crapauds, et surtout deux crapauds au début. J'argumente d'après l'épithète donnée à ce vétérinaire, et je regarde comme plus vraisemblable le raisonnement suivant : « La prudence exige de » n'opérer les pieds que successivement ; en supposant » la guérison certaine, quatre mois de soins et de » nourriture absorberont plus que la valeur d'un vieux » animal ; la chance de non succès reste donc sans » compensation. Mieux vaut continuer d'en tirer ser- » vice pendant la belle saison ; et quand l'automne et

« les boues rendront le mal plus grave, l'animal sera
« compté hors de service. »

M. Prévost aura sans doute communiqué à son collègue et ami F... cet heureux et incroyable succès ; et il aurait dû le citer en témoignage ; car il ne suffit pas qu'une chose soit vraie pour être vraisemblable.

S'il arrivait que mes doutes pussent déplaire, ou paraître offensans, j'en appellerais à M. Prévost lui-même qui m'y a autorisé : « N'ayant dans mes écrits
« d'autre désir que d'être utile à la science, je rece-
« vrai toujours avec plaisir les remarques qu'on vou-
« dra bien me faire dans son intérêt. » (Lettre de M. Prévost, insérée au tome VII, p. 175, du *Recueil de médecine vétérinaire*, 1830.)

Au même.

Monsieur, j'ai besoin de me justifier auprès de vos lecteurs d'une usurpation que vous m'avez imputée (cahier de juin 1831, page 342) à l'égard d'une découverte que je me serais appropriée et qui appartient à mon confrère, M. Colas, vétérinaire à Paris. Je pense que vous ne vous refuserez pas à insérer cette justification dans votre plus prochain numéro.

Comme vous l'avez bien prévu, monsieur le rédacteur, je ne me suis pas offensé du reproche que vous m'avez adressé touchant le style du mémoire que j'ai rédigé sur les institutions médicales vétérinaires en France, parce que ce reproche tend uni-

quement à prouver que je suis un ignorant; mais je vous blâmerai fortement d'avoir dit : « Nous ne savons trop pourquoi M. Leblanc s'attribue dans le titre de cet article, le mérite d'une découverte qui appartient toute entière à M. Colas, son collègue, à Paris..... et M. Leblanc s'est modestement emparé de l'observation pour la publier sous son nom. » Le titre de l'article dont vous parlez est celui-ci : *Kyste dermoïde trouvé dans le crâne d'un cheval*. Je vous avoue qu'il fallait votre pénétration pour trouver dans ce titre seul, que je me suis attribué, comme vous le dites, le mérite d'une découverte qui appartient toute entière à un de mes collègues. Ce titre voulait tout simplement dire, selon moi, qu'il allait être question d'une kyste dermoïde trouvé dans le crâne d'un cheval. Vous me reprochez de m'être emparé de l'observation de M. Colas pour la publier sous mon nom. Je n'ai, certes, pas eu l'intention de m'attribuer le mérite de cette découverte, puisque j'ai dit, page 27 : « La science doit ce fait remarquable aux soins de M. Colas, vétérinaire à Paris. » Et si j'ai publié cette observation, c'est avec l'agrément de M. Colas, qui m'y a même fortement engagé en me disant qu'il n'avait pas le temps de la rédiger en raison de ses nombreuses occupations. Enfin, j'ai signé l'article par un double motif; d'abord, parce que les notions générales sur les kystes dermoïdes qui précèdent la description du fait, sont ma propriété toute entière; ensuite parce que la totalité de l'article a été rédigée par moi, et que je devais être responsable de mon style, qu'une autre personne n'aurait

sans doute pas été très-satisfaite de se voir attribuer. Je dois dire encore que M. Colas a lu l'article manuscrit et qu'il m'a fait promettre de lui en envoyer un exemplaire quand il serait imprimé, ce que je n'ai pas oublié de faire. J'ai donc déjà la consolation de dire que je suis tout-à-fait innocent aux yeux de la partie la plus intéressée.

J'ai l'honneur d'être, M. le rédacteur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, **LEBLANC.**

Paris, le 25 juillet 1831.

— *Kyste dermoïde trouvé dans le crâne d'un cheval; par M. Leblanc.* Tel est *textuellement* l'énoncé de l'article en question, que nous avons lu et que nous lisons encore, à la table des matières, n° de janvier 1831 du Journal théorique et pratique.

Que veut donc M. Leblanc dans sa réclamation? et comment expliquer cette assurance avec laquelle il nous taxe d'inexactitude? Il ne nous objectera pas, sans doute, que le *titre* qui se trouve à la table des matières est le résultat d'une erreur du libraire; car alors, de deux choses l'une; ou bien l'erreur du libraire résulte d'une inadvertance, et alors, depuis le mois de janvier, M. Leblanc aurait dû la signaler par un *errata*; ou bien le libraire a compris, comme tout le monde l'aurait fait, qu'un article signé pouvait et devait être attribué au signataire, et alors encore, la faute en est à M. Leblanc, qui n'est pas intelligible pour tout le monde. Nous laissons donc au bon sens de nos lecteurs à apprécier la justification de M. Leblanc sous ce rapport.

Mais, dit ce zootatre, les considérations générales sur les kystes dermoïdes qui commencent l'article étant ma propriété, et la rédaction toute entière étant de moi, n'était-ce point un double motif pour justifier ma signature? Sous le premier rapport, notre confrère aurait raison, si l'article eût été intitulé *considérations générales sur les kystes dermoïdes*, et que l'observation de M. Colas n'eût été qu'un fait à l'appui. Mais il n'en est point ainsi; et la partie principale et la plus intéressante de l'article étant, comme l'indique le titre, *le kyste dermoïde trouvé dans le crâne*, il eût été plus exact et plus juste de faire suivre l'énoncé de cette observation du nom de celui à qui elle appartient véritablement. Quant à la rédaction, comment M. Colas eût-il craint de se la voir attribuer, puisque M. Leblanc a soin de nous apprendre qu'il l'avait approuvée? Enfin, si M. Leblanc attachait une si haute importance à ce que personne n'ignorât qu'il était l'auteur des considérations générales, il pouvait satisfaire tout à la fois la justice et son amour-propre, en mettant, par exemple, en tête de l'article : *Observation d'un kyste dermoïde trouvé, etc., etc., par M. Colas, précédée de considérations générales, etc. par M. Leblanc*. De cette manière, ou de toute autre aussi simple, notre confrère eût fait la part de chacun; et nous n'eussions point eu à exprimer un blâme auquel il paraît si sensible.

L'ÉCRIVAIN

Le premier prix MM. Balthaz (Louis) de Maine-et-Loire; Saulnier (Jean-Pierre) de la Suisse.

Distribution des prix et diplômes à l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

La distribution des prix et diplômes à l'Ecole d'Alfort a eu lieu le 28 août dernier, sous la présidence de M. l'Inspecteur général des Ecoles vétérinaires de France. Après l'ouverture de la séance, M. Rigot, secrétaire du jury, a donné lecture d'une lettre dans laquelle M. le Ministre de l'agriculture et du commerce exprime ses regrets de ne pouvoir assister lui-même à cette cérémonie, et promet de venir très-incessamment visiter l'Ecole. M. Moiroud, rapporteur, chargé de donner lecture du compte rendu des travaux des professeurs pendant l'année scolaire, a fait suivre ce compte rendu de l'éloge de M. Victor Yvart, membre de l'Institut, ancien professeur d'économie rurale à l'Ecole d'Alfort, que la mort a frappé il y a quelques mois, dans sa soixante-troisième année.

M. le secrétaire du jury a ensuite donné connaissance du procès-verbal d'examen des élèves, et proclamé le nom de ceux qui ont obtenu des prix ou mérité leur diplôme. Sur quarante-sept élèves qui concouraient pour ce dernier, quarante-trois en ont été jugés dignes.

Les prix ont été décernés ainsi qu'il suit.

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

Premier prix. MM. Maillet (Louis), de Maine-et-Loire; Saulnier (Jean-Pierre), de la Suisse.

Deuxième prix. MM. Lemoine - Catel (Jean - Sylvain), des Vosges ; Maillard (Charles-François), de la Meurthe ; Thomassez (Jean-Baptiste-Basile), de la Côte-d'Or.

Premier accessit. M. Bastin (Jacques), du Puy-de-Dôme.

Deuxième accessit. M. Mignon (Jacques), du Loiret.

Mentions honorables. MM. Dropsy, du royaume des Pays-Bas ; Habert, de l'Yonne ; Joly, des Ardennes.

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Premier prix. MM. Mary (Pierre-Louis), de l'Oise ; Vilain (Frédéric-Antoine), de l'Oise.

Deuxième prix. MM. Leroy (Victor), de Seine-et-Marne ; Pouchain (Henri), de la Moselle.

Premier accessit. MM. Chopin (Marie-Benjamin), de la Marne ; Brunet (Jean - Michel), des Deux-Sèvres.

Deuxième accessit. M. Delafond (Augustin-Benjamin), de la Nièvre.

TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Premier prix. M. Vibet (François-Bon), de la Manche.

Deuxième prix. M. Fridel (Jacques - Louis), du Bas-Rhin.

Accessit. MM. Polvert (Jacques-Barthélemi), de la Vendée ; Hardouin (Pierre-Éloy), de la Vendée.

QUATRIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Premier prix. M. Chayne (Véron-Marin), du Gard.

Deuxième prix. M. Beugnot (Jean-François), de l'Yonne.

Accessit. MM. Lorton (Eugène-Prosper), de la Haute-Marne; Clavel (Eugène-Antoine), de Naples.

DESSIN.

PREMIÈRE DIVISION. Prix. M. Hatin del'Yonne.

Premier accessit. M. Delage, de la Charente.

Deuxième accessit. M. Puissant.

DEUXIÈME DIVISION. Prix. M. Habert, de l'Yonne.

Premier accessit. M. Petelard, de la Seine.

Deuxième accessit. M. Veret, de la Somme.

Le défaut d'espace nous force à renvoyer au prochain numéro la partie du compte rendu qui a trait à la clinique de l'École.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal théorique et pratique de médecine vétérinaire.

(Suite du numéro de mars.)

Deuxième article. (Paralysie du train postérieur, etc.) Le 14 janvier 1831, M. Mellart, avoué à Tetsel, étant en route avec son cheval, vieux et en bon état, entend une espèce de craquement sourd dans les reins du cheval, et n'y fait aucune attention; mais après une centaine de pas, le cheval com-

mença à fléchir de derrière au point que M. Mellart fut forcé de descendre et de le conduire à grande peine jusqu'à quatre lieues de là. Alors l'animal s'abattit, et ne put se relever. On fut obligé de le transporter sur des barres à une auberge voisine, où il fut visité par M. Herbelot, qui le fit relever et soutenir pour l'examiner. Train postérieur complètement immobile ; reins douloureux à la pression ; pouls large ; muqueuses violacées ; toux profonde et par accès entre lesquels il y a dyspnée, mouvemens de flanc accélérés. Il y a déjà plusieurs jours que la toux se fait entendre.

On pronostique un effort de reins et une pneumonie. (Saignée de huit livres ; boissons et lavemens émoulliens ; frictions irritantes sur les reins ; électuaire adoucissant ; couverture.)

Le 15, l'animal couché sur le côté gauche se soulève sur l'avant-main. Il a bien bu et bien mangé. Le pouls est comme la veille ; difficulté de respirer plus grande ; cornage ; l'auscultation accuse une pneumonite du côté gauche ; absence du mouvement et du sentiment dans tout le train postérieur. (Saignée de huit livres ; on vide le rectum ; la vessie ne contient rien.)

Le 16, même état de la respiration, de la sensibilité et du mouvement. Le malade est gai et fait de vains efforts pour se relever. On le lève et on le soutient pour le fouiller. La vessie est vide, et on retire du rectum beaucoup de crottins durs et coiffés. (Continuation des mêmes soins.)

Les 17 et 18, la gaité disparaît, l'appétit persiste ; le train postérieur est dans le même état ; la pneumonie fait des progrès ; un pus infect s'écoule par la narine gauche. L'état de l'animal étant jugé désespéré, on le sacrifie et on en fait l'ouverture immédiatement après la mort.

Thorax. Le poumon gauche passé à l'état d'hépatisation rouge est parsemé de petits tubercules ramollis et renferme de vastes vomiques remplies d'un pus blanc, fétide et communiquant avec les bronches.

Le lobe droit est sain. Rien de bien remarquable dans le cœur et les ganglions nerveux et lymphatiques du col et de la poitrine.

Abdomen. Rougeur et épaissement de la muqueuse gastro-intestinale. Mucosités abondantes coiffant les matières excrémentitielles. Muqueuse vésicale légèrement rouge; urine peu abondante et sédimenteuse.

Colonne dorso-lombaire. Tissu cellulaire sous-lombaire infiltré de sang noir; on remarque que les deux premières vertèbres de cette région sont séparées par des fragmens provenant de l'une d'elles. Le prolongement rachidien ne fut découvert que depuis les lombes jusqu'au sacrum. Au niveau de la première vertèbre lombaire il existe entre la dure-mère et l'arachnoïde un caillot noir, irrégulier, ne remplissant pas exactement la cavité rachidienne, et se prolongeant jusqu'à la quatrième vertèbre lombaire. La moelle épinière n'est point ramollie, bien que sensiblement déprimée dans les points où elle est enveloppée par le caillot. La paire de nerfs rachidiens qui passe entre les deux premières vertèbres lombaires est ramollie; son enveloppe est très-rouge, ainsi que les fibres musculaires qui entourent l'articulation; le tissu osseux environnant a lui-même une teinte rougeâtre. L'entorse (c'est plutôt une luxation incomplète) a eu lieu de bas en haut. La facette articulaire du corps de la première vertèbre lombaire, légèrement ankylosée avant l'accident, en avait été séparée en y laissant quelques fragmens. La désunion du corps de ces deux vertèbres avait dû être brusque et violente; car on trouva plusieurs esquilles provenant de chacune d'elles. Les meninges, bien que froissées lors et depuis l'accident, n'étaient point déchirées. Les plexus cruraux et les paires sacrées étaient dans leur état normal.

Troisième article. — Analyse d'un des articles du cahier de novembre du *Recueil*, par M. Leblanc.

Quatrième article. — *Traité du javart cartilagineux*, par M. Renault; analysé par M. Leblanc.

Nous ferons bientôt connaître nous-mêmes à nos lecteurs cet ouvrage, auquel M. Leblanc donne les plus grands éloges.

Nous ne pouvons nous empêcher en terminant, de payer un tribut d'hommages au zèle infatigable de M. Leblanc, dont l'interminable fécondité a suffi seule ou à peu près seule pour

alimenter les numéros de janvier, février et mars du *Journal théorique et pratique*. Encore un numéro comme les précédens, et force sera bien à M. Crépin de faire, comme son confrère M. Delaguette, un acte d'humilité en bonne forme, par lequel il devra reconnaître que si le *Journal théorique et pratique* présente quelque intérêt, c'est à M. Leblanc seul qu'on en doit des remerciemens.

Journal pratique.

(Numéro de mars 1831.)

Table des matières. — 1° Observation d'immobilité chez le cheval; par M. Dupuy; — 2° sur un ramollissement de la moelle épinière du cheval; par le même. — 3° Observation sur un cheval affecté de rage; par le même. — 4° Ablations de lipômes opérées sur des chiennes; par MM. Dupuy et Prince. — 5° Observation sur la morve chronique; par M. Loutour. — *Variétés.* 6° Education des vaches dans la commune de Brie; par Flandrin. — 7° Clinique de l'école de Toulouse, pendant les mois de décembre 1830 et janvier 1831.

1^{er} article. (Immobilité.) — Un cheval de 7 ans, atteint depuis 18 mois de l'immobilité, outre les caractères ordinaires à cet état maladif, présentait les symptômes suivans : quand on mettait les fourrages à terre, il en prenait une certaine quantité dans sa bouche, et se plaçait sur les genoux pour en exécuter la mastication, qui était très-lente et souvent interrompue. Quand il était attaché au râtelier et à la mangeoire, il se levait sur ses pieds de derrière en tirant si fortement sur les longes, qu'il lui arriva de les casser et de tomber à la renverse sur la nuque. Ce cheval avait le corps long, grêle et ensellé. Après 12 ou 15 minutes de trot soutenu, il ne voulait plus avancer, quelque moyen qu'on essayât pour l'y contraindre. Cet exercice dura quelques jours, au bout desquels l'animal perdit l'appétit, maigrit rapidement, et tomba dans une stupeur plus grande que jamais. Attribuant cet état à la fatigue, on le fit reposer; mais bientôt, quoique ce cheval

Tom. VIII. Août 1831.

32

habitât avec des chevaux sains, apparurent des symptômes de morve et de farcin qui s'aggravèrent avec tant de rapidité, que l'animal mourut un mois après. A l'ouverture, faite 12 heures après la mort, on trouva la muqueuse nasale épaissie, rouge lie-de-vin, ulcérée par places, et contenant dans quelques points des tubercules miliaires. La cloison cartilagineuse était ramollie; le sinus maxillaire gauche renfermait de la matière caséiforme, la narine droite était un peu moins altérée. Dans le crâne, on rencontra un peu de sérosité sanguinolente entre les circonvolutions du lobe gauche du cerveau; il y avait beaucoup d'une liqueur semblable dans les grands ventricules. Il y avait ramollissement de la substance du cerveau et de la moelle épinière, surtout à la région dorsale. M. Dupuy a fait la singulière remarque que les ganglions gutturaux du grand sympathique étaient moins gros qu'à l'ordinaire. Il y avait de la sérosité roussâtre épanchée dans le sac des plèvres; les poumons étaient le siège d'une hépatisation rouge, et remplis de tubercules crétaçés, durs et blancs. Quelques parties du poumon avaient subi un ramollissement gangréneux. Il y avait un demi-litre de sérosité rougeâtre dans le péricarde; le tissu du cœur était ramolli; il était aussi de couleur rouge lie-de-vin, ainsi que la membrane interne de ses quatre cavités et celles de l'aorte. Le système musculaire était pâle et ramolli.

Quelle que soit la cause de la mort du sujet de cette observation, il est évident pour nous qu'il était atteint de gangrène partielle du poumon et de morve dite *aiguë*. Or, s'il est bien reconnu aujourd'hui, 1° que dans cette dernière maladie, il y a altération avec appauvrissement du sang; 2° que quand le sang a épanché ce mode d'altération, les transsudations sanguinolentes dans les cavités séreuses, le ramollissement, la pâleur du système musculaire, la coloration des parois internes du cœur et des gros vaisseaux ont lieu peu de temps après la mort, surtout par les temps chauds et humides; comment se fait-il que M. Dupuy, dans cette dernière observation comme dans beaucoup d'autres, n'établisse aucune distinction entre les lésions caractéristiques de la maladie

qu'elles déterminent et les lésions qui sont purement cadavériques? Une pareille confusion ne peut être que très-préjudiciable à la science; et c'est parce qu'elle existe dans la plupart des écrits de M. Dupuy, que nous nous permettons de la signaler à son attention et à celle de ses lecteurs.

Cette observation, qui ne renferme rien de remarquable, selon nous, a paru intéressante à M. Dupuy, qu'elle ramène sur son terrain de prédilection. Elle prouve, d'une manière évidente, d'après lui, la contagion de la morve; et voici son raisonnement: la morve s'est développée sur ce cheval, et cependant il n'a communiqué en aucune manière avec des chevaux atteints de cette maladie; donc la morve n'est pas contagieuse. Un logicien, quelle qu'ait été d'ailleurs son opinion sur la contagion de la morve, aurait dit que ce fait prouvait tout simplement que la morve pouvait se développer sous d'autres influences que celles de la contagion, et nous nous serions rangés à son avis.

Deuxième article. (Ramollissement de la moelle épinière.)
 Encore par M. Dupuy. — Un cheval entier attelé à une voiture, étant tombé dans une rivière, présentait peu de temps après les symptômes suivans: (M. Dupuy ne dit pas où cet accident est arrivé, quand il est arrivé, dans quelle saison, et combien de temps après il fut examiné, etc.) peau du train postérieur insensible; station debout impossible; conservation des sens; respiration courte, bruyante et difficile; pouls fréquent, vite et serré; augmentation dans la force des battemens du cœur, érection constante dans les derniers temps de la maladie. Mort par suffocation au bout de peu de jours (on ne dit pas combien). — *Ouverture*: caillots sanguins dans les poumons; teinte rouge des cavités droites du cœur et des vaisseaux pulmonaires. Couleur livide des muscles dorsaux, lombaires et sacrés; décoloration et ramollissement de ceux du tibia et du fémur. État sain du cerveau et de ses enveloppes. Diffuence de la moelle dorso-lombaire avec injection de la substance grise et de la petite méninge. Ramollissement du cervelet; injection de ses membranes. Cette observation, qui, aussi, paraît intéressante à M. Dupuy, nous paraît, à nous, très-incomplète, outre

qu'elle n'apprend rien que de bien connu par les vétérinaires sur les symptômes et les effets du ramollissement de la moelle épinière.

Troisième article. (Rage sur le cheval.) Toujours par M. Dupuy. — Un cheval entier de quatorze ans avait perdu l'appétit depuis quelques jours, quand rentré à l'écurie après un petit voyage, on s'aperçut qu'il cherchait à mordre ses voisins. On le mit à part. Le lendemain, il se roulait avec fureur, en faisant entendre un cri plaintif particulier. Un breuvage purgatif ce jour, et deux saignées le lendemain, n'amènèrent aucun changement dans les accès. On lui avait placé quatre sêtons; il arracha ceux du poitrail; il ruait et se mordait l'épaule avec une sorte de frénésie. Comme il avait cassé ses longes, on barricada la porte de l'écurie. Il ne chercha point à mordre un domestique entré dans l'écurie pour lui porter à manger, et qui lui fit boire de suite *jusqu'à deux seaux d'eau blanche*. Cependant le propriétaire, ne voulant plus qu'on s'exposât à l'approcher, on lui versait à boire dans un seau par dessus la porte, et comme l'eau tombait d'une certaine hauteur, on remarqua que le bruit du liquide lui donnait des attaques violentes et terribles, et qu'alors il mordait avec fureur les corps qui se trouvaient à sa portée. Le quatrième jour de la maladie, il avait les yeux étincelans, secouait fréquemment la tête, écumait et se mordait le poitrail; quand un accès le prenait, il tombait en faisant entendre un cri de détresse et se relevait presque aussitôt. Mort au milieu des convulsions, dans la matinée du cinquième jour. — *Ouverture*: système musculaire général, ainsi que celui du cœur, décoloré, ramolli et ecchymosé. (Ce qui a lieu dans beaucoup de cas, lorsqu'avant de mourir l'animal s'est livré long-temps à de grands mouvemens); deux litres de sérosité dans le péricarde. Sérosité semblable à de la gelée de viande dans le tissu lamineux qui entoure le larynx. Glandes salivaires de couleur rouge, infiltrées de sérosité jaunâtre, ainsi que la muqueuse nasale; le reste de la muqueuse respiratoire est gorgé de sang et recouvert d'écume. Ramollissement de la moelle épinière à ses renflemens cervicaux et lombaires. On remarqua plus de rou-

geur qu'à l'ordinaire dans la substance grise encéphalique ; quelques points rougeâtres dans la substance blanche , et de la sérosité jaunâtre dans la duplication de la méninge rachidienne.

Nous ferons remarquer dans cette observation , que bien que le cheval ait eu horreur du bruit de l'eau , il a bu jusqu'à deux seaux de ce liquide en quelques instans. Nous observerons encore que M. Dupuy , ordinairement si minutieux dans ses relations d'autopsie , n'a pas dit que la vessie fût entièrement vide d'urine.

Enfin nous rappellerons que dans les trois observations dont nous venons de donner l'analyse et qui avaient pour sujets des maladies bien différentes, on a reconnu que la moelle épinière était *ramollie* ; que les muscles étaient décolorés et *ramollis* , que le cœur était *ramolli*. Qu'il y avait beaucoup de sérosité dans le péricarde ; qu'il y avait de la sérosité dans les duplicatures des méninges ; que la face interne des cavités du cœur et des gros vaisseaux était rouge , etc.... Nous pourrions retrouver , à peu de choses près , toutes ces altérations dans presque toutes les relations d'autopsies qu'a données M. Dupuy depuis la création de son journal. Nous croyons en avoir indiqué la cause un peu plus haut.

Quatrième article. (Ablation de lipômes). Par MM. Dupuy et Prince. — Une chienne braque, très-grasse, portait à la partie droite et un peu au dessous du vagin, une tumeur ovoïde plus grosse que le poing et s'étendant depuis l'anus jusqu'au dessous des ischions. Après s'être assuré que ce n'était point une hernie vésicale, on pratiqua sur la longueur une incision elliptique, on la disséqua avec soin, et elle fut enlevée, après ligature faite de deux vaisseaux principaux qui la pénétraient. Cette tumeur, qui pesait une livre, était toute graisseuse et dépourvue de kyste. On pansa la plaie avec des plumasseaux maintenus par une suture à bourdonnets ; mais les points de suture furent bientôt déchirés par la tuméfaction, (ne serait-ce pas plutôt par les dents de la chienne, ou par les frottemens de cette partie sur le sol ?) La plaie était rouge et douloureuse : on la laissa à l'air ; on fit des lotions émoullientes ;

la suppuration s'établit, la bête se lécha, et au bout de quinze jours elle était guérie.

— Une tumeur de même nature, existant depuis trois semaines entre l'anüs et la vulve et s'étendant jusque dans le bassin, fut enlevée sur une autre chienne de race doguine. La plaie était large et profonde, et on craignait d'avoir déchiré le péritoine. On ne mit rien dans la plaie et on fit la suture enchevillée sur ses bords. La chienne, triste et sans appétit le premier jour, a retrouvé sa gaité et son appétit vers le second jour. La suture fut ôtée et la cicatrice était parfaite cinquante heures après l'opération.

De ces deux faits, MM. Dupuy et Prince concluent que les pansemens compliqués sont inutiles ou même nuisibles sur les plaies, et qu'il est toujours préférable de chercher à obtenir la réunion par première intention. Nous croyons qu'une pareille proposition, exprimée d'une manière aussi générale, ne pourrait être soutenue dans toutes ses applications.

Cinquième article. (Observation sur la morve chronique); par M. Lautour. — Un cheval entier, de trente mois, acheté en Normandie, présente au bout de quelques jours des symptômes de *gourme*; l'acheteur n'y fait aucune attention et le laisse parmi les siens, qui en étaient aussi affectés. Mais avant le vingt-huitième jour (c'est le délai de la garantie en Normandie), le cheval, visité par un vétérinaire, est déclaré *morveux*. Le vendeur est condamné à reprendre son cheval et à répondre pendant un mois de tous les chevaux qui pourraient tomber morveux chez l'acheteur. M. Lautour, appelé par le vendeur pour constater l'état du cheval, reconnaît qu'il s'écoule par les deux naseaux une matière blanchâtre et gluante; la pituitaire est couverte de chancres; les ganglions de l'auge, notamment ceux du côté droit, sont volumineux; l'œil droit est larmoyant et chassieux; la conjonctive injectée, le pouls dur et accéléré. Le cheval a donc tous les symptômes de la morve; cependant M. Lautour entreprend de le traiter, et au bout de deux mois il le rend à son propriétaire parfaitement guéri. Son traitement a consisté en deux saignées au début, une de huit et l'autre de six livres; en injections d'eau froide d'abord, puis

d'eau de chaux dans les cavités nasales; deux sétons au poitrail ont été appliqués le dixième jour et un purgatif administré le dix-huitième jour de la maladie. Le trente-quatrième jour, on cautérisa toute la région antérieure de la cote (nous ne comprenons pas ce que veut dire par là M. Lantour), et le cheval fut mis à l'herbe.

Pendant ce temps, et avant l'expiration du temps pendant lequel le vendeur devait garantir de la morve sur les chevaux de l'acheteur, cette maladie se déclara sur un des chevaux de celui-ci, et le fait mourir au bout de dix jours. A l'ouverture, on trouve sur sa membrane nasale toutes les lésions qui caractérisent la morve aiguë, et dans les poumons, des lésions aiguës entées sur des altérations anciennes (un grand nombre de gros tubercules). Il y avait en outre dans les cavités pleurales beaucoup de sérosité dans laquelle nageaient des flocons albumineux.

Malgré l'opinion de M. Lantour, qui pensait que cette maladie pouvait bien s'être développée spontanément dans l'habitation très-mal saine de l'acheteur, chez lequel les écuries sont en outre beaucoup trop petites pour le nombre des chevaux; malgré que, en supposant que cette maladie fût le résultat de la contagion, on eût pu croire qu'elle avait été contractée dans des écuries fréquentées par des chevaux morveux, et où ce cheval séjournait quelquefois; malgré qu'on pût accuser l'acheteur de n'avoir rien fait pour prévenir la terminaison fâcheuse de la maladie; malgré qu'on pût regarder les lésions anciennes trouvées à l'ouverture, comme ayant exercé une puissante influence sur le développement de la morve aiguë, le vendeur fut obligé de payer le cheval, ses harnois, et les visites du vétérinaire qui l'avait traité.

La condamnation du vendeur, dans cette circonstance, prouve deux choses: 1^o la nécessité de se soustraire enfin à des usages condamnés par le Code et par les notions les plus simples de l'équité; 2^o l'extrême importance que devraient avoir des expériences faites en grand et avec les éléments nécessaires, sur la contagion de la morve encore environnée de tant d'obscurité pour les vétérinaires même les plus instruits.

16^e article (Education des vaches, etc. ; par Flandrin). — Cet article n'étant pas terminé, nous en donnerons l'analyse, s'il y a lieu, dans un prochain numéro.

7^e article. (Clinique de l'école de Toulouse pendant les mois de décembre 1830 et de janvier 1831.) — C'est un tableau numérique du nombre de chevaux, jumens, bœufs, vaches, etc., qui ont été visités et ouverts à l'école de Toulouse pendant deux mois. Il paraît qu'il n'y a point à cet établissement d'hôpitaux où les animaux puissent séjourner, car on ne dit pas qu'il y en ait en traitement dans l'école. S'il en est ainsi, c'est un grand malheur pour les élèves, qui manquent du principal moyen d'instruction pratique. Quoi qu'il en soit, nous remarquerons pour la deuxième fois combien cette école est loin d'atteindre le but dans lequel elle a été créée, puisqu'il résulte du tableau ci-dessus que dans l'espace de deux mois, il n'a été visité qu'un bœuf, une vache et pas de moutons; et c'est là une école fondée pour la médecine vétérinaire bovine et ovine !

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

Cystotomie pratiquée avec succès sur un cheval ;

Par CLICHY, médecin-vétérinaire à Janville (1).

Il me serait difficile de peindre mon embarras pendant le traitement du cheval qui va faire le sujet de cette observation, notamment jusqu'à l'époque où je reconnus la cause de la maladie : avant, je me perdais dans le vaste champ des conjectures, sans qu'il me fût possible de préciser d'une manière certaine, son véritable siège. Les calculs vésicaux sont assez rares dans nos grands animaux domestiques pour qu'on soit peu avancé dans leur symptomatologie ; moi surtout qui n'avais jamais eu l'occasion d'en observer. Et si, dans ce cas, on veut remonter aux précédens de la maladie, on verra qu'une double circonstance m'empêchait de penser qu'il existât un calcul vésical : aussi ne fut-ce que plusieurs mois après, que j'ai pu asseoir mon pronostic.

(1) En 1821, j'ai donné l'histoire de cette opération, dont mention seulement a été faite au procès-verbal de la séance publique tenue à l'École vétérinaire d'Alfort, le 28 octobre, à l'article *Correspondance*.

Signes commémoratifs. Dans les premiers jours de novembre 1820, M. Vassord, cultivateur à Ymonville (Eure-et-Loir), me fit conduire un cheval qu'il croyait atteint d'un effort de reins, parce que cet animal était tombé, il y a environ un mois, sous une voiture fortement chargée à laquelle il était en limon. Peu de temps après cet accident, on s'aperçut que le train postérieur était tellement vacillant, qu'il n'était plus possible à l'animal de tenir les limons; on y substitua, comme moins pénible, le service de la charrue: mais la faiblesse des reins et l'extrême difficulté dans la marche occasionèrent plusieurs chutes à l'animal pendant cet exercice. Quoi qu'il en soit, il continua de travailler, excepté quelques jours pendant lesquels on le laissait reposer. Bientôt la maladie ayant pris plus de gravité, les symptômes étant devenus plus aigus, les évacuations de l'urine plus difficiles au point de rendre tout service impossible, ce cheval fut soumis à mon examen. Le propriétaire me dit, en outre, qu'il croyait se rappeler que, peu de temps avant les chutes qu'il avait faites, l'animal paraissait gêné dans les mouvemens de derrière, et qu'étant en limon il éprouvait, contre son ordinaire, beaucoup plus de difficulté à reculer la voiture.

Signes diagnostics. Ce cheval, entier, âgé de sept ans, de la taille d'un mètre soixante-deux centimètres, était bien constitué et très-vigoureux. A sa gaîté et à la voracité de son appétit, on aurait été bien éloigné de penser qu'il existait chez lui une affection malade. Voici les symptômes que j'observai.

La locomotion s'exécutait avec la plus grande difficulté; cette espèce de gêne résidait essentiellement dans la région lombaire; car si on comprimait cette partie, la sensibilité était si vive, qu'aussitôt l'animal la fléchissait en contre-bas. Pendant la marche, il y avait un balancement de droite à gauche, et les extrémités postérieures s'entrepassaient l'une devant l'autre: dans cet exercice, il était de toute impossibilité de faire suivre au cheval une ligne droite, comme de l'arrêter à volonté; c'est ainsi que, dans ce dernier cas, on était obligé de le préparer à l'avance au temps d'arrêt. Pendant la marche l'urine sortait souvent par jet. Si dans le repos on voulait le faire tourner d'un côté ou de l'autre, on s'exposait à le faire tomber. Il éprouvait aussi beaucoup de difficulté pour se coucher; pour se relever la difficulté était encore plus grande. Le pouls était dur, petit et concentré; les flancs légèrement tendus. Je n'ai rien observé dans l'appareil digestif et respiratoire. L'animal urinait fréquemment, mais en petite quantité; d'autres fois cette liqueur tombait goutte à goutte: elle avait pour caractères physiques d'être claire, d'une odeur forte et d'une légère couleur jaune; laissée en repos, elle ne laissait déposer aucun précipité sédimenteux dans le fond du vase qui la contenait; le cheval avait beaucoup de peine à se camper, toutes les fois qu'il éprouvait la nécessité de l'évacuer; pendant son excrétion, il faisait de grands efforts sans cependant qu'il y eût apparence de douleur. Soupçonnant, d'après ces signes, que la vessie pouvait bien être le siège du mal, je cherchai à l'explorer. Je fis préalablement donner quelques la-

remens, et graissai convenablement ma main que j'introduisis dans le rectum : arrivé sur la poche urinaire, je reconnus que sa position était en avant du pubis et qu'elle était dans un état complet de plénitude. Il existait dans le rectum une grande chaleur, et l'animal témoigna beaucoup de douleur pendant mon examen ; d'où je conclus que ces parties étaient le siège d'une inflammation que j'attribuai au séjour de l'urine. Espérant soulager momentanément l'animal, j'essayai plusieurs fois à en provoquer l'évacuation, en soulevant et pressant le fond de la vessie vers le pubis. Ces manipulations occasionnant de trop vives douleurs, je dus les cesser.

Pronostic. Malgré l'incertitude du pronostic toutes les fois qu'il s'agit des maladies de ces organes, je crus reconnaître ici l'existence d'une rétention d'urine, causée ou par une paralysie générale de la vessie ou simplement de son col.

Causes. C'est dans le genre de nourriture que je crois trouver la cause de cette maladie. On sait qu'il existe dans la plupart des campagnes l'habitude vicieuse, lorsque les animaux travaillent peu, de leur supprimer, en tout ou en partie, la nourriture saine pour la remplacer par une autre qui est presque toujours nuisible à leur santé : ce fut ce qui arriva au sujet de cette observation. Cet animal fut séparé des autres chevaux à cause de sa glotonnerie, et on lui supprima brusquement le sainfoin qui fut remplacé par du foin peu battu, d'une espèce de pois connus dans nos environs sous le nom de *pois cornus*, et qui sont probablement la *gesse chiche* (*lathyrus cicera*), genre de plantes de la famille des lé-

gumineuses. Cette plante est généralement recherchée par les animaux, qui en sont très-avides. Elle ne vient le plus ordinairement qu'à sept à huit pouces de hauteur, donne beaucoup de gousses qui ne sont jamais bien battues. Si on soumet à l'analyse les graines qu'elles renferment, on y reconnaît une grande quantité d'extractif uni à du protoxide de potassium (acétate de potasse, terre foliée de tartre), à des résines, etc.; substances, qui, comme on le sait, ont des propriétés très-nuisibles à la santé, toutes fois qu'on en prolonge l'usage. Le cheval dont il est ici question en fut alimenté pendant cinq à six mois consécutifs (1).

Traitement. Afin de calmer à l'intérieur l'irrita-

(1) Ce végétal n'agit pas toujours de la même manière sur l'organisme, ce qui paraît dépendre de la manière dont il est administré, de sa prolongation et de la différence des tempéramens : mais toujours est-il qu'il est constamment pernicieux. C'est ainsi, que chez l'un il détermine une purgation continue; alors l'animal maigrit et succombe si on continue de le donner : chez d'autres, il augmente les propriétés vitales, et donne une espèce de vigueur qui n'existait pas auparavant; la nutrition s'accroît rapidement, et la maigreur est bientôt remplacée par un embonpoint qui arrive souvent à l'état d'obésité. Mais il est un moyen facile de reconnaître des animaux ainsi engraisés : chez eux, au lieu de présenter cette fermeté dans les muscles, cette couleur rose des membranes muqueuses, cette aptitude à un travail pénible, etc., on observe au contraire de la mollesse dans tout le système musculaire; les muqueuses paraissent épaissies par une légère infiltration, leur couleur peu vive offre souvent une teinte jaunâtre, et ces animaux supportent difficilement un exercice prolongé; ils s'y échauffent facilement : d'autres fois, ce sont des crevasses au

tion, je débutai par une saignée de trois kilogrammes (six livres) à la jugulaire; je prescrivis ensuite l'usage des boissons rafraîchissantes et mucilagineuses, des lavemens émolliens, des sachets d'avoine et de son cuits sur les reins. Ces moyens thérapeutiques furent continués pendant quatre à cinq jours sans apparence de mieux: j'y substituai ceux-ci:

Brevages. Soixante-quatre grammes (deux onces) par jour de poudre tonique dans un demi-litre de vin rouge.

Lavemens. Trois par jour, composés d'une infu-

pli des paturons, des eaux aux jambes, etc: enfin, j'ai vu le cornage, siffilage, ou halley se déclarer par son usage.

A l'appui de ce que je viens d'avancer, je pourrais citer plusieurs cultivateurs qui, en 1826, furent obligés de remplacer le sainfoin par des pois cornus, attendu la pénurie de cette première plante qui avait été ravagée par les mulotes l'année précédente. Qu'en est-il résulté? c'est que les animaux qui en avaient fait usage furent tous exclusivement atteints des maladies dont je viens de parler; ce qui prouve à l'évidence que cette nourriture avait joué un rôle principal dans leur développement.

Si cette plante est pernicieuse pour le cheval, elle l'est également pour les bêtes à laine. Donnée l'hiver à la bergerie, il en résulte souvent des météorismes presque aussi prompts que ceux produits aux champs par les trèfles. Les accidens sont les mêmes; car, si on néglige de donner promptement des secours, les animaux périssent. Je fus plusieurs fois témoin oculaire de ces accidens, qui arrivent le plus ordinairement aux bêtes les plus gourmandes du troupeau.

Les pertes journalières occasionées par cet aliment firent sentir aux cultivateurs l'inconvénient qu'il y avait à le donner aux bestiaux, et c'est avec raison qu'ils en négligent aujourd'hui la culture.

sion de plantes aromatiques, avec addition de trente-deux grammes (une once) d'alcool de cantharides (eau-de-vie vésicante) par litre de liquide.

Soins, régime. La nourriture malsaine que l'animal avait eue jusqu'alors fut remplacée par une autre de bonne qualité que j'avais soin de faire distribuer bien régulièrement.

Pour boisson, de l'eau blanchie avec partie égale de son et de farine de froment; on y joignait trente-deux grammes (une once) de nitrate de potasse (sel de nitre) par jour.

Le pansement de la main était fait deux fois le jour; le bouchonnement sur la colonne vertébrale était pratiqué fréquemment. L'animal, tenu à une douce chaleur, était promené quand le temps le permettait.

Après huit jours de ce traitement, l'animal urinait plus facilement; du reste il n'y avait pas d'amendement dans les autres symptômes. Le mieux dans l'évacuation des urines m'engagea à continuer les mêmes moyens thérapeutiques.

Dix jours plus tard, les symptômes avaient perdu de leur intensité; l'urine s'écoulait avec beaucoup plus de facilité; la marche était moins gênée, les reins plus souples, l'animal pouvait se coucher et se relever plus aisément.

Six jours après, comme il n'existait plus que de la faiblesse dans le train postérieur, et afin de terminer la cure, j'appliquai le feu en pointes très-profondes dans l'épaisseur des muscles de la région lombaire, et en raies sur le périnée et le raphé. Peu de temps après, le cheval étant en convalescence,

je le rendis au propriétaire , en lui recommandant de continuer le même régime et d'éviter les travaux pénibles. Ces soins furent suivis d'une parfaite guérison.

Ce ne fut que trois mois après que le cheval commença de nouveau à être tourmenté de temps en temps par de légères coliques , et à éprouver de la difficulté à uriner. Cependant vingt à vingt-cinq jours se passèrent sans qu'on y fit beaucoup d'attention, et l'animal continuait son service de la charrue ; mais bientôt, les symptômes ayant pris plus d'intensité, les tranchées étant plus rapprochées et l'évacuation de l'urine impossible , je fus de nouveau consulté.

Je trouvai l'animal étendu sur la litière , et se débattant beaucoup ; il ne tarda pas à se relever pour se coucher de nouveau : debout , il cherchait inutilement à uriner ; tous les efforts qu'il fit en ma présence pour y parvenir furent infructueux. Le ventre était considérablement météorisé ; le malade paraissait éprouver des douleurs profondes ; les yeux étaient hagards ; le pouls accéléré et dur , l'appétit nul. Cet état existait depuis deux jours.

Je pratiquai une saignée et fis donner quelques lavemens émoulliens. Ces premiers soins ayant un peu amendé les douleurs , je profitai de cette rémission pour solliciter la sortie de l'urine, dont j'obtins environ un verre. Elle avait une odeur forte , une couleur blanchâtre , était très-épaisse , et tenait en suspension une matière terreuse : on y observait aussi la présence d'un peu de sang.

Au calme succédèrent bientôt de nouvelles douleurs , que les mêmes moyens (excepté la saignée)

firent disparaître. La difficulté d'uriner, les souffrances que l'animal éprouvait à chaque excrétion, la petite quantité d'urine qui s'échappait à chaque effort, et la présence du sang, me firent pronostiquer l'existence d'un calcul vésical. Je m'étais assuré qu'il n'y avait aucun corps étranger dans la fosse naviculaire et dans l'urètre. Je fis part de mon opinion au propriétaire, en lui observant qu'il ne restait plus à employer qu'un seul moyen de succès duquel il m'était impossible de répondre; c'était l'opération de la taille. M. Vassord y consentit et mit le malade à ma disposition.

Après avoir disposé convenablement l'animal par une nouvelle saignée, les lavemens, la diète, je pratiquai l'opération le surlendemain, de la manière suivante.

Le cheval étant debout, et fixé d'une manière convenable, je fis gonfler l'urètre et y injectant une suffisante quantité d'eau tiède; et je pratiquai une ligature un peu en arrière de la tête du pénis, afin d'empêcher la sortie du liquide. Armé d'un bistouri convexe, je fis une incision de haut en bas sur le côté droit du contour que décrit le canal urétral contre l'arcade ischiale; j'introduisis dans cette ouverture, longue d'environ six centimètres (deux pouces), une sonde boutonnée et cannelée jusque dans la poche urinaire; je fis ensuite glisser le dos d'un bistouri droit dans la cannelure de cette sonde, et en deux temps, j'incisai la portion pelvienne de l'urètre et le col de la vessie. L'incision pratiquée, j'enfonçai doucement les tenettes dans l'intérieur du réservoir urinaire afin d'en saisir la pierre, pendant

que, d'un autre côté, ma main introduite dans le rectum, en rendait la préhension plus facile. La pierre chargée, je la retirai au dehors très-doucement en faisant exécuter à l'instrument de légers mouvemens latéraux dans l'intention d'éviter des solutions de continuité (1).

L'opération terminée, j'enlevai la ligature du pénis et fis conduire le cheval à l'écurie. Quoiqu'il ne parût nullement souffrir des suites de l'opération et qu'il cherchât même à manger, je pratiquai une saignée, et la diète fut observée pendant une huitaine de jours; les lavemens mucilagineux étaient administrés au nombre de deux à trois par jour.

Dix à douze jours après, le cheval, ayant recouvré toute sa gaité, fut successivement remis à sa nourriture habituelle. Quelques jours plus tard, je le rendis au cultivateur, parfaitement guéri, à l'exception de l'ouverture pratiquée sur l'urètre.

Cette plaie, que j'abandonnai à elle-même, donnait écoulement à l'urine. D'abord elle fut lotionnée avec un liquide émollient, et ensuite détergée avec un mélange d'huile d'olive et de vin rouge. Vers la fin, époque où la cicatrisation était déjà très-avancée, je fis usage d'onguent rosat jusqu'à parfaite guérison; après quoi l'animal reprit ses travaux qu'il continua comme par le passé.

Du calcul. Ce calcul, d'une odeur urineuse, d'une

(1) L'excellent mémoire sur les calculs vésicaux et sur l'opération de la taille dans le cheval, par M. Girard, peut être consulté avec avantage avant l'opération.

consistance mollassse, d'un blanc jaunâtre, avait le volume d'une noix. Partagé en deux, on observait au centre un corps dur de la grosseur d'un fort grain de plomb de chasse qui formait une espèce de noyau.

OEsophagotomie pratiquée sur un bœuf; cicatrisation, sans suture, de l'ouverture faite à l'œsophage;

Par M. MICHEL, vétérinaire à Vignory (Haute-Marne).

(Extrait des mémoires envoyés à la Société royale et centrale d'agriculture.)

Le 1^{er} octobre 1829, je fus appelé chez M. de Briancourt, pour donner mes soins à un bœuf, lequel avait avalé une grosse pomme qui s'était arrêtée dans l'œsophage. Il y avait quatre heures que cet accident était arrivé quand je vis le malade. La bouche était couverte d'une bave abondante et écumeuse, le ventre énormément météorisé, l'animal chancelant et si faible, que plusieurs personnes étaient occupées à le soutenir. Déjà même, dans la crainte de le voir mourir avant mon arrivée, on parlait de le sacrifier pour la boucherie. Je me hâtai de faire la ponction du rumen, d'abord pour prévenir l'asphyxie, et ensuite dans l'espérance que, en faisant cesser la résistance opposée par le gaz, je faciliterais la descente du corps étranger dans le rumen. Mon attente fut trompée sous ce dernier rapport, et je n'obtins de la ponction que la cessation de la météorisation. J'essayai de repousser la pomme avec une sonde flexible introduite par la bouche dans l'œsophage; ce moyen,

déjà essayé avant mon arrivée, n'eut aucun succès. Il me restait à mettre en usage l'œsophagotomie ; je la pratiquai de la manière suivante : Le bœuf restant debout, un aide fut placé à droite, chargé d'appuyer légèrement sur la tumeur pour la rendre plus saillante du côté gauche où je voulais opérer. Je fis, au dessus de la jugulaire et sur toute l'étendue antéro-postérieure de cette saillie, une incision qui traversa d'un seul coup la peau, le muscle sous-cutané trachélien, et le sous-scapulo-hyoïdien. Une seconde incision ouvrit l'œsophage, et la pomme fut facilement extraite à l'aide d'une érigne. Elle avait 8 pouces 9 lignes de circonférence. A peine fut-elle retirée, que le bœuf, qui jusque là, accablé sans doute par la douleur, était resté fort tranquille, se livra à des mouvemens tels qu'il me fut impossible de pratiquer une suture à l'œsophage, comme j'en avais l'intention. Je me bornai donc à une suture à bourdonnet que j'eus beaucoup de peine à faire aux lèvres de la plaie, et qui me servit à fixer une étoupe. Pendant les quatre jours qui suivirent, l'animal fut entièrement privé d'alimens solides ; il avait pour toute nourriture de l'eau de farine d'orge qu'on lui faisait prendre à petites gorgées. Les pansemens furent faits avec des plumasseaux secs, et la plaie lavée avec une décoction d'eau de mauve, dans le commencement. Il y eut peu de suppuration. On pansa ensuite et jusqu'à la fin avec de l'eau-de-vie camphrée et de la teinture d'aloës. Le cinquième jour après l'opération, on commença à donner à l'animal des feuilles de choux, de chicorée, de navets, etc. Les points de suture étant tombés

au bout de 12 jours, la plaie fut simplement recouverte avec de l'étope hachée. Trois semaines après l'opération, le bœuf pâturait avec les autres, mangeait impunément des fourrages secs et avait repris ses travaux.

Gastro-entérite compliquée de fièvre charbonneuse, observée sur un troupeau de cochons ;

Par M. LAPOUSSÉ jeune, vétérinaire à Agen (Lot-et-Garonne).

Madame veuve Durant, marchande d'amidon, habitante de cette ville, épouvantée par la perte qu'elle venait de faire, en trois jours, de six cochons, les plus beaux de son troupeau, et craignant que ceux qui lui restaient, au nombre de vingt-cinq, ne subissent le même sort, me fit appeler dans la matinée du 1^{er} juillet 1822, pour reconnaître la nature et le caractère de cette affection et mettre en usage les moyens nécessaires pour la combattre.

A mon arrivée, l'intendant me fit voir deux cochons de huit mois, moitié gras, morts depuis une heure sans avoir paru malades. Je procédai de suite à l'ouverture de ces deux nouvelles victimes, espérant trouver des altérations propres à former mon opinion sur le siège et la nature de cette affection, et conséquemment sur le genre de traitement à lui opposer.

Examinés à l'extérieur, ces cadavres étaient fortement ballonnés; la bouche, mi-ouverte, était rouge; il en était de même de la conjonctive: le dessous du

ventre, la face interne des membres étaient très-rouges et parsemés, notamment la première région, de taches noires dont quelques-unes avaient environ quatre pouces d'étendue. La tête et le thorax ne m'offrirent rien de particulier. Il n'en fut pas de même des viscères contenus dans l'abdomen. Le foie, d'un tiers plus gros qu'à l'ordinaire, était ecchymosé sur plusieurs points de sa face antérieure. La vésicule biliaire était resserrée, et contenait une petite quantité de bile épaisse et noire. L'épiploon, ainsi que la muqueuse de l'estomac et de tout l'intestin, étaient d'un rouge foncé et tachetés de points noirs dans presque toute leur étendue. Les matières alimentaires contenues dans le colon étaient desséchées. Le mésentère présentait aussi des traces d'une forte inflammation; et plusieurs de ses ganglions, ainsi que ceux de l'aîne et de l'aisselle, étaient infiltrés, noirs et charbonnés. Enfin, la vessie était aussi légèrement enflammée dans toute sa face interne, et offrait dans son fond des points noirs en assez grand nombre: l'urine qu'elle contenait était en petite quantité, de consistance huileuse et de couleur rouge.

Eclairé par ces lésions, je visitai un par un tous les cochons qui composaient le troupeau: sur vingt-trois qu'il y avait, j'en trouvai un de malade; il était dans un coin du toit, couché sur le côté droit. Je l'approchai, et essayai inutilement de le faire relever; il était très-accablé: Oreilles pendantes, très-chaudes; yeux saillans et hagards; conjonctives rouges et très-injectées; groin porté en avant; la bouche, entr'ouverte, laissait apercevoir la rougeur vive de sa muqueuse; respiration un peu gênée; légère oppression

dans les mouvemens des flancs qui étaient un peu tendus ; si on les comprimait légèrement , l'animal poussait des cris plaintifs, signes certains d'une grande douleur intestinale ; queue pendante, fixée entre les cuisses. Le pouls, exploré à l'artère coccygienne, était dur, petit et vite ; le dessous du ventre, la face interne des cuisses étaient un peu rouges ; température du corps très-élevée ; refus absolu de tous les alimens, solides ou liquides. Rapprochant ces symptômes des lésions observées sur les animaux que j'avais ouverts, je regardai ce malade comme affecté d'une phlegmasie suraiguë de la plupart des viscères abdominaux ; et je déclarai la maladie incurable, attendu l'impossibilité où se trouvait l'animal de pouvoir rien avaler sans être prêt à asphyxier. Cependant je le fis sortir de l'étable ; une saignée de deux verres et demi de sang fut pratiquée aux oreilles et à la queue ; et j'ordonnai des fumigations et fomentations émollientes souvent répétées sur tout le corps. Toutes les heures on administrait un lavement d'une décoction concentrée de mauve et de graine de lin. On essaya de lui faire avaler quelque peu de tisane composée d'une décoction d'orge, de laitue, d'oseille et de graine de lin ; on ne put y parvenir : on la laissa devant lui après l'avoir blanchie avec un peu de farine d'orge ; il n'y toucha point. Vers le soir on vit apparaître sous le ventre des taches noires semblables à celles observées sur les cadavres des animaux que j'avais ouverts ; les glandes inguinales et axillaires prirent un développement considérable ; et l'animal ne tarda pas à expirer.

Bien convaincu, par les renseignemens qui m'a-

vaient été donnés et par ce que je venais de voir moi-même, que tout traitement curatif était à peu près inutile contre une maladie aussi grave et qui frappait d'une mort si prompte les animaux qu'elle attaquait, je pensai que ce que j'avais de mieux à faire était de rechercher et de faire cesser les causes qui pouvaient lui donner naissance, et de mettre les animaux dans toutes les conditions hygiéniques les plus propres à prévenir son développement. En conséquence, je fis sortir tous les cochons pour visiter avec attention l'intérieur du toit qu'ils habitaient. A peine y fus-je entré, que je fus frappé d'une odeur acide très-pénétrante, émanant d'une assez grande quantité de son en fermentation qui depuis long-temps était accumulé entre les auges et le mur contre lequel elles étaient placées. Cette substance, naturellement indigeste et susceptible d'une fermentation putride, composant à peu près l'unique nourriture de ces animaux, peut être regardée, selon moi, comme une des causes occasionnelles de cette maladie. Le sol, où il y avait peu de fumier, était couvert par un plancher si mal entretenu, qu'il existait dans plusieurs endroits de son étendue, des trous assez profonds où séjournait et croupissait ensuite pendant long-temps l'eau du fumier sur lequel se couchaient ces animaux : de là, ainsi que du son fermenté, s'échappaient ces exhalaisons putrides qui altéraient l'air que respiraient les habitans du toit. L'embonpoint m'a paru prédisposer les animaux à cette maladie, puisqu'elle s'est déclarée sur ceux qui étaient les plus gras. A ces causes on peut ajouter la malpropreté, les fortes chaleurs qu'il faisait à cette époque, et le peu de

soin qu'on avait de faire baigner ces animaux. C'est pourquoi le traitement préservatif et prophylactique suivant me parut convenable.

Les cochons étant à jeun, je les saignai tous à l'artère coccygienne, et je tirai à chacun une pleine assiette ordinaire de sang. Je les tins pendant une huitaine à un régime diététique. Les trois premiers jours, ils eurent pour toute nourriture de l'eau blanche nitrée et le peu d'herbe qu'ils pouvaient ramasser en se promenant. Le quatrième, ils furent purgés avec une potion composée de jus de pruneaux, de séné et de sulfate de soude. Le 5, le purgatif avait produit un bon effet : ce même jour, je joignis au régime précédent un léger potage qu'on leur distribuait le matin et le soir, composé de citrouille, de mauves communes et d'oseille. On les promenait deux fois par jour, le matin de très-bonne heure et le soir; et avant de les rentrer, on les conduisait dans la Garonne pour les faire baigner. Ils furent purgés une seconde fois, le 8; et le 12, le toit fut réparé et soigneusement netoyé : il en fut de même des auges, avec recommandation de les tenir propres. Des fumigations avec des baies de genièvre furent faites deux fois le jour, au moment où les animaux étaient à la promenade. Le son, qui, comme je l'ai dit, formait la principale nourriture, fut donné de nouveau, mais à moitié dose et mêlé dans le commencement avec de la citrouille. Ces moyens simples suffirent pour arrêter les progrès d'une maladie qui menaçait de détruire en peu de temps tout le troupeau.

Ileus observé sur un cheval ;

Par M. LEVRAT, vétérinaire à Lausanne.

Cheval hongre, à tous crins, propre au trait, âgé d'environ douze ans, d'une taille moyenne, race suisse, tempérament éminemment sanguin ; appartenant à M. de Lessert-Villd, de Lausanne (1).

Renseignemens. Son conducteur me dit que la

(1) Nos lecteurs remarqueront, dans le cours de cet article, que M. Levrat a fait usage de l'*auscultation* comme moyen d'exploration de l'abdomen. Dans la lettre qui accompagne l'envoi de son observation, notre collaborateur nous assure que, depuis quelque temps, il a souvent occasion d'ausculter l'abdomen dans les cas de coliques, tant sur les chevaux que sur les ruminans, et qu'il a déjà acquis assez d'habitude de ce mode d'examen pour avoir, dans plus d'une circonstance, indiqué avec précision la portion d'intestin où siégeait l'obstacle au cours des matières, quand les coliques étaient déterminées par des cas semblables. Nous désirons bien sincèrement que M. Levrat continue à étudier et à perfectionner ce moyen d'exploration, que quelques vétérinaires ont déjà appliqué si heureusement à la poitrine. Cependant, nous ne nous dissimulons pas combien il est souvent difficile de l'employer dans le cas de coliques, à cause de l'agitation presque continue où se trouve le malade. En effet, ceux qui ont quelques fois ausculté savent combien le moindre mouvement de l'animal, le moindre frémissement de la peau, sont nuisibles à l'exacte appréciation des divers bruits qui ont lieu dans la cavité qu'on explore. Malgré ces difficultés qui rendront plus

veille, l'animal avait fait son service ordinaire du roulage; qu'il avait bien mangé foin et avoine, et avait bu comme à son ordinaire; que tous les soins lui avaient été donnés comme aux autres chevaux; que le matin, à six heures et demie, il avait tout à coup cessé de manger, qu'il avait eu des *ventrées*, et qu'on l'avait promené jusqu'à huit heures, moment où il me fut présenté.

Symptômes. L'animal étant debout éprouve, par intervalles, des douleurs de ventre qui se manifestent par une contraction des muscles abdominaux, et par un mouvement de côté que fait l'animal, comme s'il perdait l'équilibre; à l'écurie, il se couche avec précaution et doucement; il ne s'agite qu'à des intervalles assez éloignés, en rétractant brusquement ses membres contre l'abdomen; il se roule peu; les vaisseaux de la conjonctive sont injectés, ils ont une couleur vineuse; la respiration est accélérée, pénible; les mouvemens des flanes sont courts; la colonne de l'air expiré n'est ni forte ni chaude; les oreilles conservent leur chaleur naturelle; la bouche est un peu sèche, mais elle n'est point pâteuse: la langue est pâle; le pouls peu accéléré, régulier; l'artère pleine: l'animal reste long-temps couché sur le côté gauche; dans cette position, le ventre paraît un peu ballonné;

rare l'usage de l'auscultation dans le cas de coliques, nous engageons notre collaborateur à en continuer et varier autant que possible les applications, et à nous faire part des résultats; nous accueillerons avec reconnaissance des observations propres à éclairer le diagnostic, encore si obscur, des causes de coliques. (Note du Rédacteur.)

mais dès que l'animal est debout, le ventre ne paraît pas volumineux ; ses parois sont un peu dures. La pression de la main vers la partie moyenne de l'hypocondre droit détermine une grande douleur ; il n'en est pas de même du côté gauche et des autres régions de l'abdomen.

L'auscultation de l'abdomen n'indique aucun bruit intestinal.

Diagnostic. Indigestion.

Administration d'un breuvage composé d'infusion froide de camomille, et d'une demi-once d'éther ; lavemens d'eau tiède, d'huile d'olive et vinaigre ; bouchonnement ; promenade. Une demi-heure après l'administration de ces moyens, on ausculte l'abdomen, l'animal étant debout, puis lorsqu'il est couché ; mais on n'entend encore aucun bruit qui annonce le mouvement intestinal produit par le passage de l'éther dans les intestins ; il ne s'échappe aucun gaz par l'anus ; il n'y a aucune déjection de matières fécales, aucune évacuation d'urine.

J'administre un second breuvage semblable au premier, et des lavemens ; on bouchonne le ventre ; on promène l'animal. A dix heures il n'y a aucune amélioration dans l'état du cheval : je le fouille, et ne trouve point de crottins dans le rectum ; cette portion d'intestin n'a pas une température trop élevée : il y a un peu de météorisation ; l'auscultation de l'abdomen ne laisse entendre aucun bruit dans les intestins.

J'administre le tartre émétique à la dose de deux gros dans une bouteille d'eau tiède ; on continue quelques breuvages d'infusion de camomille, les la-

vemens d'eau salée et vinaigrée, le bouchonnement et la promenade au pas.

A onze heures le gonflement augmente; le pouls devient plus accéléré (cinquante-cinq pulsations par minute), il est plus concentré, et l'artère est plus molle; le bout des oreilles devient froid et mouillé, la respiration est plus pénible et les temps de l'inspiration et de l'expiration sont très-courts; la bouche est moins sèche, la langue moins pâle; mais le ventre se tuméfie et la faiblesse augmente; les yeux sont fixes; il n'y a aucune évacuation de gaz ni de matières fécales; l'auscultation ne fait entendre aucun bruit intestinal (1).

Diagnostic. Entortillement de quelque portion d'intestin. On continue les breuvages d'infusion de camomille légèrement émétisés, et les lavemens. On promène doucement l'animal; dès qu'il entre à l'écurie, il se couche sur le côté gauche, rarement sur le côté droit, où il paraît plus souffrant, et a plus de peine à respirer; il continue à s'agiter par intervalles assez éloignés et se tient couché très-long-

(1) Dans le cas de coliques, quelles qu'elles soient, j'ai remarqué, que si, après avoir administré deux ou trois breuvages d'éther sulfurique, l'auscultation n'accuse dans les intestins aucun bruit annonçant la circulation des matières qui y sont contenues, on peut présumer qu'il y a un obstacle qui s'y oppose, et cet obstacle peut être dû à un étranglement, à une invagination, à un entortillement, à une torsion, à une pelotte stercorale, à un calcul ou enfin à une rupture d'intestins. L'auscultation de l'abdomen est aussi très-utile dans le cas d'embarras du feuillet chez les ruminans.

temps, sans chercher à se relever, lors même qu'on veut l'y obliger. Cet état dure jusqu'à trois heures, où les symptômes deviennent plus alarmans : le pouls devient de plus en plus concentré, petit, accéléré et faible; les oreilles entièrement froides et mouillées; l'air expiré froid, la colonne d'air expiré très-faible; l'inspiration et l'expiration très-courtes; la bouche est humectée; la langue devient un peu rouge sur les bords, l'animal se couche et se relève plus souvent; lorsqu'il est couché, il fait des efforts expulsifs qui donnent lieu à la sortie de quelques gaz par l'anüs; mais ces gaz ne sont pas expulsés avec force, ils semblent provenir du rectum seulement.

Diagnostic. Étranglement d'une portion d'intestin.

Pronostic. Mort prochaine de l'animal.

Les forces diminuent de plus en plus; le gonflement augmente; le pouls devient très-acceléré et intermittent; l'animal reste debout une demi-heure; il est dans un état de stupeur: puis il se couche et ne s'agite que rarement et par des mouvemens brusques, comme s'il voulait se relever; la tête, les membres et l'air expiré sont froids; enfin à sept heures du soir, il se couche, se relève à chaque instant, témoigne de l'anxiété; et, à huit heures, il meurt sans se débattre.

L'autopsie, faite le lendemain à neuf heures du matin, démontra les lésions suivantes:

Les parois de l'abdomen étaient très-distendues; l'ouverture de cette cavité, faite avec soin, présenta toute la masse de l'intestin grêle gonflée par des gaz; la portion cœcale, longue d'environ 12 pouces, était tordue dans toute son étendue, comme une

corde très - serrée ; une partie de la portion flottante qui la précède , formait autour d'elle quatre circonvolutions , comme un tire-bouchon ; chaque circonvolution avait un pied de diamètre ; ces circonvolutions offraient des traces d'une inflammation gangréneuse (1). La muqueuse de la première portion de l'intestin grêle offrait quelques taches de phlogose occasionées probablement par l'action de l'émétique qui n'avait pu passer ; la portion tordue était blanche, parsemée de quelques taches d'un rouge violet à sa surface; le cœcum et le colonne présentaient aucune trace d'inflammation ; les matières qu'ils contenaient n'étaient pas dures. L'estomac renfermait une petite quantité d'alimens très-délayés dans des liquides.

(1) L'épaisseur, la couleur noire et la diffluence d'une portion plus ou moins étendue de la muqueuse intestinale est souvent prise par les vétérinaires pour des caractères de gangrène. Sans en faire une application aux lésions signalées par M. Levrat, nous dirons que ce qu'on regarde dans ces cas comme un état gangréneux, n'est autre chose qu'une infiltration sanguine plus ou moins épaisse du tissu muqueux, suite d'une congestion ou d'un apoplexie intestinales si fréquentes dans les chevaux. C'est, du moins, ce que nous ont démontré plus de cent autopsies d'animaux morts de coliques.

(Note du Rédacteur.)

Observation sur un anévrysme de l'oreillette droite du cœur, suivi de la rupture de ladite oreillette, sur un cheval;

par MM. RISS et MEYER, vétérinaires aux hussards de Chartres.

Comme l'a fait observer le professeur Gohier :

- » Dans la médecine vétérinaire, comme dans toute
- » les autres sciences, ce n'est que par l'étude des
- » faits particuliers qu'on arrive à la connaissance des
- » vérités générales : par conséquent, plus on réunit
- » de ces faits, plus on se fraie de chemin pour arriver à ce but.

» Persuadés que rien n'est petit en médecine, que rien n'est par conséquent à négliger, et que le moindre fait, le cas le plus commun peuvent quelquefois, par une réunion de circonstances qui se lient, devenir des foyers de lumière, nous avons cru remplir un devoir en faisant connaître l'observation suivante : nous ne connaissons qu'une seule observation, à peu de chose près semblable à celle-ci (voyez *Observation d'une rupture des deux oreillettes du cœur*, par M. Rodet : *Journal de médecine vétérinaire*, année 1826, page 101).

Tous les auteurs s'accordent à dire que nous ne possédons encore que peu d'observations sur les anévrysmes du cœur, affection qui se rencontre très-rarement dans les animaux domestiques; aussi est-il impossible, dans l'état actuel de la science, d'indiquer posi-

tivement les symptômes caractéristiques de ce genre de lésion pendant la vie de l'animal.

Le 5 février 1830, il nous fut présenté au pangsage de quatre heures de l'après-midi, un cheval du 1^{er} escadron, âgé de cinq ans, sous poil alezan doré, d'une assez mauvaise conformation; reçu pour le régiment sur la fin d'octobre 1830, en mauvais état, et resté tel depuis cette époque. Ce cheval, au rapport du maréchal-des-logis de semaine, n'avait pas mangé son foin de midi, et paraissait être gêné du train postérieur. Après l'avoir examiné attentivement, nous remarquâmes les symptômes suivans; l'animal était triste, la tête basse, les flancs retroussés: pendant la marche, qui était chancelante, l'animal tenait les extrémités postérieures très-écartées; le pouls était petit et vite. Nous ordonnâmes l'entrée de ce cheval aux infirmeries, avec ordre de lui donner à barboter et de le tenir à la diète; et nous attendîmes au lendemain pour ordonner un plan rationnel de traitement, étant loin de nous attendre à ce qui allait arriver.

Vers les six heures du soir (c'est-à-dire deux heures après l'entrée du cheval aux infirmeries), nous fûmes avertis par le garde d'écurie que le cheval dont il est ici question était tombé tout à coup, qu'il ne pouvait pas se relever et se plaignait beaucoup. Nous nous y rendîmes aussitôt; nous trouvâmes le cheval étendu sur la litière, ayant la respiration très-gênée, suffoquante, les flancs très-agités, les naseaux dilatés, les yeux en quelque sorte renversés dans leurs orbites; les membranes muqueuses apparentes

décolorées, le pouls petit, serré et inégal (*formicant*). La main appliquée contre la lésion précordiale gauche, ressentait de violens battemens de cœur; ces battemens étaient parfois si prononcés qu'ils s'entendaient très-distinctement; le corps était couvert de sueur.

Il resta dans cet état à peu près huit minutes; au bout de ce temps il parut beaucoup moins souffrir; les flancs devinrent moins agités, et la respiration plus calme: nous profitâmes de cette intermittence pour le faire relever; nous y parvînmes non sans peine et au moyen de beaucoup de bras. (Saignée de 10 livres, qui fut faite moitié debout moitié couché; car, peu de temps après le coup de flamme, l'animal tomba et ne put se relever; lavemens laxatifs.) Le sang était trouble, noir, en tout semblable à de la lie de vin; enfin, les symptômes reprirent une nouvelle intensité, et l'animal mourut à onze heures de la nuit.

L'autopsie cadavérique fut pratiquée le lendemain dès le matin.

Les cavités crânienne et abdominale ne présentèrent rien de particulier; tous les organes contenus dans la poitrine étaient parfaitement sains, à l'exception du cœur: le péricarde était énormément distendu par une grande quantité de sérosité sanguinolente et épaisse, dans laquelle nageaient des caillots de sang; la face interne de ce sac présentait généralement les traces d'une forte inflammation, le cœur avait son volume ordinaire; l'oreillette droite présentait une rupture longitudinale, dirigée de haut en bas, d'environ trois pouces, laquelle était inter-

rompue par une bride assez forte, ce qui constituait deux ouvertures très-distinctes : la cavité de l'oreillette renfermait un énorme caillot de sang en partie fibrineux, qui bouchait totalement la solution de continuité de ses parois. Nous sortîmes avec précaution tout le sang contenu dans les cavités du cœur; c'est alors que nous reconnûmes bien distinctement, en comparant les deux oreillettes, que la droite présentait une anévrysme (ou dilatation, au moins du double de sa capacité ordinaire, avec un tel amincissement de ses parois, que la partie perforée était amincie de manière à ne former qu'une espèce de membrane de l'épaisseur d'une feuille de papier. L'inspection des autres cavités du cœur ne nous présenta rien d'extraordinaire.

Il est bien évident que l'anévrysme de l'oreillette droite existait depuis long-temps sur le sujet de cette observation, à l'époque où il nous fut présenté. Mais ce qui n'est point aussi facile à décider, c'est de savoir si la rupture de cet anévrysme existait déjà à cette époque, ou si elle n'a eu lieu que par suite des chutes fréquentes qu'à faites l'animal depuis son entrée à l'infirmerie. Nous avouons que nous ne saurions nous prononcer à cet égard.

Quelques observations de guérison d'hydarthre des gaines synoviales par la ponction;

Par M. DARD, médecin-vétérinaire à Paris.

Depuis quelques années l'expérience a prouvé aux

vétérinaires que l'ouverture des tumeurs synoviales tendineuses, faite soit avec l'instrument tranchant, soit par l'emploi du cautère actuel, pouvait être souvent suivie de succès.

En 1826, M. Cros, vétérinaire à Milan, a adressé à la Société royale et centrale d'agriculture quelques observations de guérison de fortes mollettes, sur un jument de cinq ans, par l'ouverture des gaines synoviales avec l'instrument tranchant, suivie de l'application de résolutifs sur l'étendue de la gaine. La jument fut en état de travailler au bout d'un mois.

Dans la même année, M. Bruché, vétérinaire à Vitry-le-Français (Marne), a adressé également à cette Société quelques observations de tumeurs synoviales, et particulièrement de celles résultant de l'hydarthre de la gaine carpienne, ouvertes par le cautère actuel. Ce vétérinaire pénètre jusqu'au centre de la tumeur avec le cautère chauffé au blanc; puis, si elle est considérable, il la circonscrit de pointes de feu. La synovie s'écoule jusqu'à ce que l'engorgement résultant de la cautérisation ferme l'ouverture. Lorsque l'escharre est tombée, il panse avec la teinture d'aloès, et les étoupes sèches.

M. Bruché assure que la cautérisation ainsi employée guérit plus certainement, plus promptement et plus économiquement, que les topiques, irritans, fondans et les frictions vésicantes que l'on emploie si généralement, et trop souvent sans succès (1).

(1) Nous avons entendu dire à un professeur de l'école vétérinaire de Berlin que dans toute l'Allemagne la ponction des

A l'appui de ces faits qui tendent à prouver que la ponction et la cautérisation peuvent être rangées en première ligne pour obtenir la guérison des hydarthres des gaines synoviales tendineuses, nous ajouterons les faits suivans :

Premier fait. — Guérison d'un vessigon par la ponction simple.

M. Duperrois, cultivateur à Ecouville, me consulta chez lui, le 25 juin 1828, pour un de ses chevaux qui portait à la face interne du jarret droit une tumeur synoviale du volume d'un œuf d'oie. Un maréchal de la campagne avait inutilement employé des drogues inconnues et la cautérisation transcurrente. L'animal était à la charrue; j'allai le voir travailler: il boitait peu, mais il déviait sa jambe en dehors chaque fois qu'elle entrait en progression. Je proposai la ponction au propriétaire, comme moyen d'essai; il y consentit. Le pied de derrière gauche élevé au moyen d'une platte-longue, je ponctuai dans la partie la plus déclive de la grosseur, avec un bistouri droit armé, dans le dernier tiers de sa longueur: l'ouverture donna écoulement à deux verres de synovie mêlée à un peu de sang; l'incision pouvait avoir trois pouces de longueur. Après la sortie du liquide, la tumeur était disparue; la peau qui la recouvrait, n'étant plus tendue, offrait plusieurs plis. Je laissai saigner long-

mollettes et des vessigons, suivie de l'application d'une cautérisation inhérente ou transcurrente profonde, étaient les moyens curatifs généralement préférés; que lui-même les avait mis fréquemment en pratique et qu'il comptait de nombreux succès. (Note du Réd.)

temps. Je fis des lotions restrictives, et pansai avec des plumasseaux imbibés d'eau froide, que je plaçai de chaque côté de l'incision pour accoler immédiatement la peau sur les tissus sous-jacens; le tout fut maintenu par une bande roulée, assez fortement serrée autour du jarret. Saignée à la saphène, diète sévère.

Le 25, le cheval souffre beaucoup, la jambe est engorgée depuis le canon jusqu'au milieu de la cuisse; l'appareil enlevé, il s'écoule de la synovie coagulée, unie à une matière purulente. Même pansement.

Le 27, diminution de l'engorgement, suppuration louable, appui facile sur le membre: pansement avec une tente imbibée de teinture d'aloës, introduite dans la poche pour empêcher la cicatrisation de la plaie, lotions émollientes. Deux pansemens par jour.

Le 1^{er} juillet: le cheval souffre toujours beaucoup; même pansement deux fois par jour. La tente est retirée de l'ouverture à chaque pansement et introduite une seconde fois. Les mêmes pansemens furent continués encore jusqu'au 15 juillet, époque où je cessai de voir le cheval. Un maréchal fut chargé de continuer les pansemens, et la cure ne fut achevée que par les soins d'un de mes collègues, qui appliqua le feu sur le jarret après la cicatrisation de la plaie. Le 5 décembre, j'eus occasion de revoir le cheval et de m'assurer qu'il ne restait à la place du vessigon qu'une légère induration du tissu cellulaire sous-cutané, environnant la cicatrisation de la plaie.

Deuxième fait. — Un cheval de trait, appartenant à M. Varin, me fut présenté dans les premiers jours d'avril 1825. Il portait au genou gauche, du côté

externe et supérieurement, une tumeur synoviale de l'épaisseur des deux mains, et de neuf pouces de circonférence environ; elle était molle, fluctuante, un peu résistante vers son centre et sur le trajet du tendon du muscle cubito-prémétacarpien; l'animal boitait peu. J'ordonnai les frictions avec la teinture de cantharides, dans l'intention d'appeler l'irritation à la peau et de déterminer la résorption du liquide épanché. La cautérisation transcurrente fut pratiquée dans le même but; mais ces deux moyens ne produisirent pas l'effet qu'on en attendait, et la tumeur conserva son volume. Le propriétaire, ennuyé de ne retirer de son cheval que quelques jours de service, alternés avec un long repos, me demanda si par un moyen quelconque je ne pouvais obtenir la guérison; je proposai la ponction qui fut pratiquée le 20 mai suivant, l'animal étant debout. Plusieurs coups de lancette, disséminés çà et là dans la tumeur, donnèrent issue à de la synovie contenant quelques stries de sang. Le pansement fut fait avec plusieurs petites tentes enduites de cérat, et introduites dans les ouvertures faites avec la lancette pour empêcher la réunion immédiate des bords de la peau; des plumasseaux gradués furent placés tout autour du genou pour obtenir une compression exacte, faite à l'aide d'un bandage compressif. Repos absolu, régime blanc, saignée à la jugulaire pour prévenir la fièvre traumatique.

Le 25, enlèvement de l'appareil: les tentes sont sorties des plaies dont les bords se sont réunis par adhésion primitive. Je ponctuai de nouveau dans la partie supérieure de la tumeur et dans sa partie

déclive, afin de passer une mèche dans son intérieur, pour faciliter l'écoulement permanent de la synovie. Injection dans la poche d'une petite quantité d'eau vineuse, tiédie; appareil compressif comme la première fois.

Le 28, diminution de la tumeur; l'écoulement synovial est peu abondant: injections d'eau vineuse, conservation du séton, compression plus serrée.

Le 2 juin: claudication moins forte, simple roideur du membre, engorgement depuis le canon jusqu'au haut de l'avant-bras produit par le repos et la compression. Je retirai le séton, je fis communiquer les deux ouvertures en incisant la peau qui les séparait, parce que j'observai que sous la peau le travail de la cicatrisation s'opérait trop promptement: pansement avec la charpie de linge imbibée de teinture d'aloès, compression moins forte; légère promenade, nourriture plus substantielle.

Le 3, même pansement, mêmes prescriptions.

Le 5, l'animal s'était frotté pendant la nuit, et avait dérangé l'appareil: la plaie était rouge et excoriée. Bains émolliens; même pansement, réapplication du même bandage compressif.

Le 6, mieux. Pansement avec des étoupes enduites de cérat et d'alun calciné pour affaisser quelques gros bourgeons cellulo-vasculaires; la peau est unie aux tissus sous-jacens, la plaie résultant de l'incision est encore de deux pouces de long sur quatre ou cinq lignes de large. Légère compression pour maintenir les étoupes.

Le 7, je levai l'appareil: la plaie est vermeille et

unie, l'engorgement et la tumeur synoviale sont bien diminués. Jugeant toute médication inutile, je laissai la plaie exposée au contact de l'air. Le 20, la cicatrice était opérée, mais elle formait une induration grosse comme le petit doigt; l'animal fut mis au labour.

Le mois d'août suivant, la claudication avait cessé. L'induration formée par la cicatrice existait encore. J'appliquai un feu léger pour la faire disparaître.

Troisième fait. — Un cheval de petite taille, faisant le service des voitures de place à Paris, était sujet à boiter de la jambe postérieure droite, après plusieurs jours d'un travail pénible. La cause de la claudication résidait dans la distension de la capsule synoviale des tendons des muscles fémoro et tibio-phalangiens, par l'accumulation de la synovie (hydarthre des gaines métatarsiennes, mollettes chevillées).

Enhardi par les deux cures précédentes, je me décidai à faire la ponction de l'hydarthre de chaque côté des tendons, tout en faisant continuer les frictions irritantes qui faisaient disparaître momentanément la boiterie. Cette opération fut pratiquée au moins huit fois à différentes époques; et, à mon grand étonnement, les mollettes disparurent, ainsi que la claudication, au bout d'un mois: mais il resta à la place des tumeurs, une induration celluleuse qui disparut après l'application de quelques pointes de feu.

VARIÉTÉS.

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE
D'ALFORT, PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1831.***Chaire de clinique.*

§ I^{er}. Pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, il a été admis et traité dans les hôpitaux de l'École 498 animaux, savoir : 253 chevaux, 71 jumens, 3 ânes, 161 chiens, 7 chèvres, 1 porc, 1 chat et un perroquet.

Sur les 324 chevaux et jumens, 265 sont sortis guéris ou en voie de guérison; 37 sont morts; et 23, ayant été abandonnés pour cause de morve, ont été sacrifiés. 2 des 3 ânes ont été rendus en bonne santé à leurs propriétaires; le troisième était en voie de guérison.

Sur les 161 chiens, 137 sont sortis guéris; 28 sont morts; et 6, ayant été abandonnés, ont été sacrifiés.

Les 7 chèvres, le chat et le perroquet ont été guéris : le porc est mort.

Il n'est donc mort qu'un peu plus du neuvième des chevaux traités dans nos infirmeries. Or, si l'on considère que la plupart des animaux qui nous sont envoyés sont atteints de maladies graves; que beaucoup, déjà traités sans succès ou condamnés, ne sont conduits à l'École qu'en désespoir de cause; on ne pourra que s'applaudir des résultats obtenus des di.

vers traitemens mis en usage dans notre établissement.

864 animaux ont en outre été amenés à l'Ecole pour y être visités; sur chacun d'eux, le professeur ou le chef de service ont donné leur avis verbalement ou par écrit; et sur plusieurs, ils ont pratiqué des opérations chirurgicales. L'inoculation du troupeau de l'Ecole a permis aux élèves d'étudier le développement, la marche et la terminaison de la clavelée.

Enfin, les élèves de la quatrième année d'études ont été envoyés hors de l'Ecole pour y traiter des chevaux, vaches et moutons, toutes les fois que leur secours a été réclamé par les propriétaires des environs.

Chargé de la direction des hôpitaux, M. Renault a cherché à rendre profitables aux élèves ces élémens d'instruction pratique. Secondé par M. Delafond, il s'est surtout attaché à appeler leur attention sur celles des maladies qui sont les plus communes, et que par conséquent ils auront plus souvent à reconnaître et à combattre dans le cours de leur pratique. C'est ainsi que les affections de poitrine, celles du tube intestinal, les maladies ou blessures du pied, de la peau, etc., ont été l'objet de fréquentes leçons cliniques, soit à l'arrivée et pendant le séjour des animaux dans les infirmeries, soit à l'époque de leur sortie, soit à l'ouverture des cadavres quand la maladie se terminait par la mort. Ces leçons faites auprès des malades ont pu se graver d'autant plus profondément dans l'esprit des élèves, que, laissant de côté tous les symptômes généraux ou secondaires, le professeur s'est toujours borné, autant que l'état de la science l'a permis, à l'indication des caractères pathognomoniques de la maladie, de

ceux que l'on pouvait saisir au moment de la démonstration. D'un autre côté, et pour ne point habituer les élèves à des moyens de médication qu'ils ne pourraient employer chez eux, M. Renault s'est attaché, dans presque toutes ses prescriptions, à ne mettre en usage que des agens médicamenteux qui peuvent se trouver partout, ou qui, à valeur thérapeutique égale, sont les moins coûteux.

§ II. Le grand nombre de chevaux atteints de maladies de poitrine, qui ont été conduits cette année à nos hôpitaux, ont permis à M. Delafond de continuer ses recherches sur le diagnostic de ces maladies, et à M. Renault d'en faire l'application dans les leçons cliniques qu'il a faites aux élèves. Les ouvertures des animaux qui ont succombé à ces diverses affections, ont prouvé jusqu'à quel point de précision on pouvait arriver par le moyen de la *percussion* et surtout de l'*auscultation*, appliquées à la poitrine du cheval. En effet, non-seulement il est facile, par l'usage de ces moyens d'exploration, de distinguer entr'elles les *pneumonites*, les *pleurésies*, et même les *pleuro-pneumonites*, mais encore, il est possible de reconnaître exactement la présence et la hauteur du liquide dans les épanchemens pleuraux, et de diagnostiquer l'étendue et la nature des altérations du tissu pulmonaire dans les *pneumonites*. Plusieurs fois, dans le cours de cette année, on a circonscrit sur l'extérieur de la poitrine de quelques chevaux, et de leur vivant, des cavernes plus ou moins étendues qu'on supposait exister dans leur poumon; et, chaque fois, l'autopsie a démontré qu'on avait rencontré juste.

C'est donc un pas immense qu'a fait faire M. Delafond à la pathologie vétérinaire; puisqu'il est vrai

que, parmi les phlegmasies internes, celles des organes respiratoires renfermés dans la poitrine sont peut-être les plus fréquentes dans le cheval. Ces recherches et ces observations ont encore eu cela d'avantageux, qu'elles ont été faites sous les yeux des élèves, qui ont pu de bonne heure exercer leur oreille à ce mode précieux d'exploration.

§ III. Le genre de service des chevaux qui travaillent aux environs de Paris conduit toujours dans nos infirmeries beaucoup de ces animaux affectés de diverses maladies de pied. Plusieurs, atteints de javarts cartilagineux, de seimes, de piqûres de la sole et de la fourchette à des profondeurs variables, ont fourni des sujets d'observation à nos élèves, dans l'étude de ces importantes maladies. Bien que la plupart de ces animaux aient subi avant leur arrivée à l'Ecole des traitemens plus ou moins rationnels, tous ont, en général, été en état de travailler au bout d'un temps beaucoup plus court que celui qu'on assigne ordinairement à la guérison de ces maladies. Ces heureux résultats doivent être attribués suivant M. Renault, à l'attention scrupuleuse qu'il a toujours eue, dans les opérations qu'il pratique sur le pied, de ménager religieusement le bourrelet et le tissu feuilleté, et de s'abstenir, lors des pansemens, de ces fortes compressions tant recommandées dans quelques ouvrages. Rarement il a fallu plus de deux pansemens pour la guérison complète des seimes; et des javarts cartilagineux, déjà traités par les caustiques ou même incomplètement opérés avant l'arrivée des malades à l'Ecole, ont nécessité tout au plus quatre à cinq pansemens pour leur cure radicale.

§ IV. 23 chevaux présentant les symptômes dés-

ordonnés connus vulgairement sous le nom de *coliques*, ont été amenés aux hôpitaux et traités par les saignées et les frictions révulsives sur les membres : 17 sont sortis guéris. Sur les 6 qui ont succombé, 2 seulement offraient quelque espoir de guérison à leur arrivée : 2 autres étaient dans un état désespéré et n'ont été soumis à aucun traitement : et sur les 2 derniers, dont l'observation date de quelques jours, la mort a été causée par des lésions organiques très-anciennes contre lesquelles l'art était impuissant. L'un, en effet, a succombé à la rupture d'un anévrysme énorme de la division cœcale de l'artère grande mésentérique ; l'autre à l'étranglement d'une portion d'intestin grêle, engagée dans la poitrine par une déchirure ancienne, d'un pouce au plus de diamètre, pratiquée sur la partie charnue du diaphragme. Ce dernier cheval avait déjà présenté plusieurs fois des symptômes de coliques ; et ont remarqué, pendant la durée des dernières, que, depuis l'invasion jusqu'au moment de la mort, il reculait toujours quand il était debout, restait accroupi quand il était couché et ne se débattait pas. Ainsi donc, le traitement antiphlogistique et révulsif mis en usage, n'a réellement échoué que sur 2 chevaux ; et leur autopsie a démontré qu'il était le seul qui pût offrir quelque chance de succès, puisqu'on n'a trouvé pour toute lésion que du sang extravasé dans la muqueuse du cœcum et d'une partie du colon.

Depuis six ans que M. Renault s'est livré à la recherche des causes de coliques dans les chevaux, il en a ouvert un grand nombre, soit à l'école, soit et surtout au dehors de l'école ; et il s'est

convaincu que sur les 19/20^{m^es}, la maladie exprimée par les coliques, pour peu qu'elles soient violentes, est une congestion sanguine intestinale, quelquefois suivie d'hémorragie. Dans quelques cas, ces congestions sont provoquées par le séjour d'alimens mal digérés dans l'estomac ou le tube intestinal; dans d'autres plus rares, elles sont dues à la vive irritation produite soit par un étranglement, soit par une torsion de l'intestin; mais dans l'immense majorité, la cause ne peut être que présumée, les lésions seules sont certaines. Celles-ci consistent, quand il n'y a encore que congestion, dans l'engouement sanguin de la muqueuse de l'intestin grêle ou du gros intestin, dont la couleur rouge-foncé a souvent été prise pour de la gangrène. Quand il y a hémorragie dans le tissu même de la muqueuse, sa couleur est d'un brun noirâtre, et son épaisseur quelquefois telle qu'on l'a vue avoir près d'un pouce, et ressembler dans sa coupe à un caillot sanguin. D'autres fois, c'est dans le canal intestinal qu'a lieu l'hémorragie, et alors, on trouve les matières qu'il contient soit délayées, soit seulement colorées par un liquide sanguinolent, ou même par du sang pur.

Suivant M. Renault, l'hémorragie, dans ces circonstances, n'est jamais primitive; elle est toujours précédée de la congestion, et n'a lieu qu'au bout d'un temps variable, suivant l'état pléthorique du sujet, et le plus ou moins d'intensité d'action des causes qui ont provoqué la congestion.

Cette connaissance de la marche de cette maladie est de la plus haute importance: car, tant qu'il n'y a que congestion, le sang est encore contenu dans

ses vaisseaux qui ne sont que distendus , et il est possible d'obtenir la guérison. Mais aussitôt que l'hémorragie a commencé , soit par les pores des vaisseaux , soit par la déchirure de leurs parois , tout espoir est perdu ; la mort est imminente.

C'est guidé par ces considérations toutes puisées dans l'observation , que M. Renault a adopté pour principe thérapeutique que , quelle que soit la cause éloignée des coliques *violentes* , leur cause prochaine étant presque invariablement , sinon toujours , une congestion sanguine intestinale , et celle-ci pouvant instantanément devenir mortelle , il y avait indication d'avoir promptement recours à de larges et abondantes saignées , à des moyens dérivatifs puissans , pour désemplir le système circulatoire intestinal , réverser le sang vers la peau , et prévenir ainsi l'hémorragie. Plus les souffrances de l'animal sont aiguës , plus il faut se hâter ; un moment d'hésitation , un instant de retard peuvent alors devenir funestes ; car , une fois l'hémorragie commencée , la perte du malade est inévitable ; et les saignées , loin de la prévenir , ne servent que la rendre plus prochaine. De larges émissions sanguines sont si efficaces , quand elles sont pratiquées à temps , que maintes et maintes fois les élèves ont vu des chevaux tourmentés par les coliques les plus atroces , calmés instantanément par une saignée de 8 ou 10 livres , et présenter tous les caractères d'une santé parfaite au bout de quelques heures. D'autres fois , ce n'est qu'après une seconde ou une troisième saignées très-rapprochées que les coliques se sont apaisées. Nous pourrions citer plusieurs exemples de chevaux guéris en quelques heures par

ce traitement, et dont les coliques provenaient; d'après les propriétaires, de ce que peu d'instans auparavant ces animaux s'étaient délicotés et avaient mangé d'énormes quantités d'avoine ou de foin.

Cette méthode de traitement, toute rationnelle comme on le voit, était aussi celle qu'avait adoptée M. Vatel dans les dernières années qu'il dirigeait les hôpitaux de cette Ecole: les résultats suivans, recueillis à la clinique de ce professeur par M. Renault alors chef de service, ne seront point entendus ici sans quelque intérêt:

En 1827, 39 chevaux conduits à l'Ecole pour cause de coliques *violentes* ont été saignés; 31 sont sortis guéris; 3 ont succombé; les 5 autres, présentant tous les symptômes d'une mort prochaine, ne furent point traités. A l'ouverture de ces huit animaux, on trouva tous les caractères d'une hémorragie intestinale plus ou moins complète.

En 1828, les résultats furent encore plus heureux; car, sur 33 malades de coliques, 29 furent sauvés par ce traitement. L'expérience paraît donc avoir prononcé en sa faveur.

M. Renault regrette que les bornes d'un compte-rendu ne lui aient permis que des indications sommaires, toujours très-incomplètes, sur cette affection si commune, si grave, et pourtant jusqu'à présent si mal connue. Il se propose d'en faire l'objet d'un travail qu'il publiera prochainement.

§ V. On ne pouvait rester étranger, dans l'Ecole, aux expériences tentées par des vétérinaires sur l'efficacité du chlore contre la morve. Déjà, l'année dernière, M. Moiroud avait fait des essais qui ne répon-

dirent point aux espérances que quelques publications permettaient de concevoir. M. Renault a fait cette année de nombreuses et nouvelles tentatives avec ce médicament. Il a administré le chlore à 12 chevaux, morveux à des degrés plus ou moins avancés : aux uns, il l'a administré en fumigations dont il a varié la concentration, la durée et la fréquence ; aux autres, il l'a fait avaler à différentes doses, à l'état de combinaison avec la soude ou la chaux ; sur d'autres, les cholures de chaux ou de soude ont été injectés avec précaution dans les naseaux à des degrés variables de concentration ; quelques-uns, enfin, ont pris le chlore sous toutes ces formes à la fois : un seul, traité pendant trois semaines par les injections chlorurées, ayant paru guéri, a été rendu à son propriétaire : un mois après, ce même cheval a été ramené à l'École plus morveux que jamais.

Cependant, tous les chevaux présentant des symptômes de morve n'ont pas été traités infructueusement dans nos infirmeries. Plusieurs d'entre eux, qu'un jetage ancien par une seule narine et un engorgement des ganglions de l'auge du même côté faisaient regarder comme *très-suspects* de morve, ont été guéris et rendus à leurs propriétaires. Le traitement qui a paru le plus heureux dans ces circonstances, et qui avait déjà réussi plusieurs fois entre les mains de M. Moiroud, consiste dans des saignées de 2, 3 ou 4 livres au plus, répétées pendant quelque temps à deux ou trois jours d'intervalle ; des fumigations, émollientes d'abord, puis aromatiques et plus ou moins excitantes, suivant l'état de la membrane nasale et la nature du jetage. Sur quelques ani-

maux, des injections rendues astringentes par l'acétate de plomb ont paru produire de bons effets. Pendant tout ce temps, on faisait sur les ganglions des frictions de préparations mercurielles ou bien avec de la pommade d'iodure de potassium, et on les tenait chaudement. Les animaux étaient soumis à un bon régime et pansés avec soin.

Ces aperçus généraux sur les maladies les plus fréquentes, et que M. Renault a développés dans ses leçons cliniques, suffisent, nous le pensons, pour prouver qu'aujourd'hui, autant que jamais, l'étude pratique de la médecine vétérinaire est cultivée dans notre Ecole, et que celle-ci acquiert tous les jours de nouveaux titres à la confiance des nombreux propriétaires qui ont recours à elle pour le traitement de leurs animaux.

Une foule d'autres faits particuliers, que les limites de notre rapport nous font un devoir de passer ici sous silence, et qui ont été recueillis dans nos hôpitaux, ont été ou seront bientôt publiés dans le Recueil mensuel où sont déposées les observations des professeurs de cette Ecole.

Les services rendus par notre établissement ne se sont pas bornés à ses environs.

Une maladie ayant un caractère enzootique s'étant manifestée, vers le milieu de l'année dernière, sur les chevaux d'un des grands propriétaires du département de la Somme, M. Renault fut envoyé sur les lieux pour la reconnaître et la traiter. Lors de son arrivée, la maladie régnait depuis trois mois; et sur un total de 150 chevaux dont se composait l'écurie

à l'époque de son développement, 49 étaient morts, et 15 étaient malades. On ne savait que penser de la nature de cette affection, dans laquelle aucun organe ne paraissait plus souffrant ou plus altéré que les autres, durant la vie ou après la mort; beaucoup de malades mangeaient avec appétit jusqu'au dernier moment. Les divers traitemens essayés jusqu'alors ayant échoué, on avait dirigé toutes les recherches sur les causes du mal, pour le prévenir; on n'avait pas été plus heureux. Parmi les personnes consultées, les unes accusaient l'insalubrité de l'écurie, d'autres la mauvaise qualité de l'eau; quelques-uns croyaient à la contagion; les gens de la maison croyaient aux sorts: au milieu de toutes ces opinions, le propriétaire ne savait que croire, et était désespéré.

M. Renault s'occupa d'abord à étudier le caractère et la nature de cette désastreuse maladie. Sur les 15 chevaux malades lors de son arrivée, 8 ne présentant aucun espoir de guérison furent sacrifiés, et leur ouverture servit à éclairer ses recherches. En rapprochant les remarques qu'il fit sur les cadavres des symptômes et de certains caractères observés sur les malades, il lui fut démontré jusqu'à l'évidence, que l'altération primitive, la maladie essentielle était dans le sang qui, soit qu'il fût pris sur des animaux morts ou vivans, avait l'aspect de la lavure de chair, coulait sur les mains sans les rougir, ne se coagulait pas ou se prenait en une masse boueuse d'un gris sale, et ne contenait qu'une très-faible proportion de fibrine, comme il fut facile de le constater par l'analyse. Ces altérations étaient d'autant plus remarquables sur les animaux, qu'ils étaient malades

depuis plus long-temps. Il y avait si peu de cohésion entre les élémens organiques du sang, que, pendant la vie même de l'animal, des filamens fibrineux se séparaient de ce liquide partout où il était agité et éprouvait une légère collision. C'est ainsi que, sur plusieurs cadavres ouverts immédiatement après la mort, on trouva de petits paquets de fibrine pure flottant entre les brides qui fixent les valvules mitrales, ou arrêtés sur les colonnes charnues qui traversent le ventricule gauche du cœur. Sur un cheval qui est mort après quinze jours de maladie, M. Renault a trouvé une adhérence déjà assez résistante entre les parois du ventricule gauche et une des valvules mitrales; adhérence formée par une petite masse fibrineuse déposée, depuis plusieurs jours sans doute, sous ce repli membraneux. Si on ajoute à ces caractères, la pâleur et la flaccidité de tous les organes qui, comme les muscles rouges, sont essentiellement fibrineux; l'absence de toute trace d'inflammation aiguë ou chronique sur aucun organe, la promptitude avec laquelle les cadavres se putréfiaient, on ne doute plus que la maladie n'existât dans une altération du sang, caractérisée par la petite proportion de fibrine et de matière colorante dans ce liquide, ainsi que par la facile dissociation de ses élémens.

Ce qui vient encore l'appui de cette opinion, c'est la connaissance des causes de la maladie. En effet, depuis à peu près six mois, les chevaux étaient nourris avec des fourrages mis en meule pendant les pluies de l'année précédente, et par conséquent moisés et d'une odeur insupportable. L'avoine, bonne depuis un mois, avait aussi été auparavant de qua-

lité inférieure. Une autre cause puissamment débilante était venu s'ajouter à celle-là : plusieurs relais très-pénibles avaient été entrepris par le propriétaire au commencement de l'année, et malgré cet accroissement de service, le nombre des chevaux n'avait pas été augmenté. Mauvaise nourriture, augmentation de travail, en fallait-il davantage pour donner naissance à une maladie? Heureusement l'entreprise de relais avait cessé depuis quelques semaines. M. Renault n'eut donc qu'à s'occuper de la nourriture; il la fit changer entièrement, fit arroser les fourrages avec de l'eau salée, diminuer un peu le travail général pendant quelques jours; ceux des chevaux qui menaçaient de tomber malades, furent saignés une fois, soumis à un traitement tonique, et laissés quelques jours en repos et à un régime de plus en plus substantiel.

Depuis lors, la maladie s'arrêta; quelques chevaux seulement en furent atteints. Quant aux sept chevaux malades qu'on avait séparés pour les traiter, un seul mourut, les six autres guérirent, mais ne purent reprendre leurs travaux qu'après une convalescence très-longue.

M. Renault rédige en ce moment sur cette maladie un mémoire qu'il se propose de lire à l'Académie royale de médecine.

A M. le RÉDACTEUR principal du Recueil de médecine vétérinaire.

Genève, le 21 mai 1831.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint

la composition de bols anthelminthiques qui jouissent d'une grande réputation dans notre pays, et dont j'ai moi-même obtenu de bons résultats. Si vous jugez que leur publication puisse être agréable à quelques praticiens, je vous invite à leur donner une place dans un des numéros de votre estimable journal.

Bol anthelminthique pour le cheval.

℞ Pulv. Aloès succotrin	3j
Proto-chlorure de mercure (calomel).	3j
Semen-contrà	3j

Mélangez avec suffisante quantité de miel, faites selon l'art, bol n° 1, et administrez le matin à jeun.

Ce bol est connu chez nous sous le nom de *remède* le Royer Tingrey. Depuis plus de quinze années que cet estimable et habile pharmacien m'a communiqué sa composition, je n'ai eu qu'à me louer de l'emploi de ce *remède* pour détruire les vers intestinaux appartenant aux genres *ascaride*, *strongle* et *crinon*; seulement dans certaines circonstances, j'ai un peu modifié la dose des substances.

Bol anthelminthique pour l'espèce canine.

℞ Pulv. Gomme arabique	xxv.
Sirop	xxx.
Faites un mucila; ajoutez	
Huile de fougère	3j
Mêlez exactement, puis ajoutez	
Fougère en poudre	s. q.

Faites bol n° 1, et donnez le matin à jeun.

Ce bol est d'une efficacité bien reconnue contre les vers intestinaux appartenant au genre *tænia*, dont les chiens sont si souvent atteints.

Veillez agréer, etc.

PRÉVOT.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal théorique et pratique de médecine vétérinaire.

(Numéro d'avril.)

Table des matières. 1° Sur le choix et la conservation du cheval de guerre (troisième article). — 2° Mort d'une jument à la suite d'une blessure occasionée par la branche d'une fourche en bois, par M. Mire. — 3° Des blessures dans le cheval, par M. Crépin. — *Variétés.* 4° Rapport au roi sur les remotes. — 5° Séance publique de la Société royale d'agriculture. — 6° Analyse du *Recueil de médecine vétérinaire.*

Premier article. (Choix et conservation du cheval de guerre.) L'auteur de cet article en renvoyant la suite à un prochain numéro, nous n'en donnerons l'analyse que lorsqu'il sera entièrement terminé.

Deuxième article. (Jument morte d'une blessure.) Le 13 juin (on ne dit pas de quelle année), il fut présenté à M. Mire une jument, dans la croupe de laquelle une branche de fourche en bois, à pointe mousse, avait pénétré et s'était enfoncée à 14 pouces de profondeur dans l'épaisseur du muscle grand-iléotrochantérien. On ne savait comment cet instrument avait pu occasioner cette blessure, de laquelle le corps vulnérant fut retiré par le garde-écurie, sans que la bête parût beaucoup souffrir.

frir. La plaie, dont l'ouverture extérieure se trouvait un peu au dessous et à gauche de la commissure inférieure de la vulve, avait une direction oblique de bas en haut. M. Mire, après s'être assuré que le muscle seul était intéressé, et pensant que l'obliquité de la plaie faciliterait suffisamment l'écoulement du pus, se contenta d'en débrider l'ouverture à 3 pouces seulement de profondeur. (Cataplasme de farine de lin sur la croupe; lavemens émolliens; diète blanche.) — Le 14, peu de souffrance; appétit bon; tuméfaction, chaleur et douleur de la croupe; appui du membre facile. (Mêmes soins.) — Le 15, tristesse; artère tendue et dure; pus liquide et jaunâtre. (Saignée de 10 livres; injection dans la plaie de chlorure de soude étendu d'eau; du reste, mêmes soins.) — Le 16, diminution des souffrances; l'animal boit et cherche à manger; mauvaise odeur du pus; marche facile. (Même pansément, mêmes soins.) — Le 17, tristesse; appétit nul; appui du membre presque nul. (Même traitement que la veille.) — Le 18, pouls petit et serré; tristesse extrême; le pus a une odeur de gangrène; tuméfaction de l'anus et de la vulve. (Mêmes soins; plus, des breuvages antiputrides.) — Le 19, augmentation de l'abattement général et de l'engorgement des parties voisines de la blessure; odeur du pus insupportable. (Scarifications profondes; lotions et injections chlorurées; mêmes soins que la veille.) Mort dans l'après-midi, au milieu de grandes douleurs. — *Autopsie.* Rien de remarquable dans les cavités splanchniques, sinon une infiltration séreuse, jaunâtre et fétide du tissu cellulaire pelvien; les parties musculuses gangrénées sur le trajet du corps vulnérant qui avait pénétré jusqu'au sommet de la croupe.

M. Mire a soin de nous avertir en terminant que le but de cette observation est de prouver que bien des accidens sont dus à l'inattention et à l'insouciance des palefreniers et gardes d'écuries. Nous ne pensions pas qu'une vérité aussi journallement démontrée pût encore être douteuse pour des vétérinaires; l'insertion détaillée de l'observation de M. Mire, prouve que les rédacteurs du *Journal théorique et pratique* en ont jugé autrement.

Troisième article. (Des blessures dans le cheval.) M. Crépin, auteur de cet article, commence par établir que la *chirurgie*, bien que moins conjecturale que la *médecine* proprement dite, est loin cependant d'être aussi positive qu'on paraît le supposer ordinairement. Combien, en effet, dans la pratique ordinaire, n'arrive-t-il pas que des accidens qu'on avait lieu de croire sans gravité, se terminent d'une manière funeste, et *vice versa*! De là, cet état d'incertitude, de doute presque continuel, dans lesquels se trouve l'homme instruit qui s'est voué à l'étude de l'art de guérir. A l'appui de ces réflexions, M. Crépin rapporte les deux faits suivans :

Premier fait. En avril 1812, un cheval tomba sur l'extrémité d'un long morceau de bois qui pénétra du côté gauche du fourreau, traversa une partie des muscles de la cuisse, et vint sortir à la croupe, un peu en arrière et en dedans de la pointe de la hanche. A l'instant même ce morceau de bois fut arraché, non sans quelque violence, par le propriétaire du cheval, qui, voyant le sang couler à flots d'une aussi large blessure, parlait de l'envoyer à la voierie. M. Crépin fit conduire le cheval à son infirmerie, l'abattit, et put joindre ses mains en les introduisant, la gauche par l'entrée de la plaie, la droite par l'ouverture de la croupe. Il sentit de grands lambeaux dans l'intérieur; mais, quoique le sang coulât abondamment, il ne put reconnaître l'ouverture d'aucun vaisseau principal. Afin d'arrêter l'hémorragie, il nettoya la plaie de tous les éclats de bois qui y étaient restés, et introduisit par l'ouverture inférieure un gros cône de filasse entouré d'une serviette fine, et d'un volume tel, qu'il pût, en exerçant une légère compression, empêcher l'écoulement du sang. L'animal se releva, et ne régagna qu'avec peine son écurie, située à deux cents pas du lieu de l'opération. (Affusions d'eau froide sur la croupe; saignée, cinq heures après l'accident; lavemens fréquens; diète blanche.) — Le deuxième jour, tuméfaction considérable du fourreau, de la cuisse et de la hanche. On ôte quelques mèches au tampon trop serré par l'engorgement: les mouvemens, possibles seulement dans l'avant-main, sont très-bornés; respiration

laborieuse; pouls plein et fréquent. (Nouvelle saignée.) — Le troisième jour, le cône est remplacé par une mèche formée d'une vieille serviette enduite de cérat. (Lavemens; lotions émollientes; onction de populéum sur les parties voisines; continuation de la diète blanche.) — Depuis lors, la mèche fut changée tous les jours; et chaque fois on la diminuait de volume. La douleur, violente d'abord, était bien diminuée au bout de huit jours; et vers le quinzième jour, la tuméfaction avait presque entièrement disparu aux environs de la plaie; l'animal se déplaçait assez facilement. Au vingtième jour, il pouvait aller à la rivière, où il prenait chaque fois un bain de dix minutes. La plaie, presque fermée supérieurement, laissait écouler un pus abondant et grumelleux. A la fin du mois, la boiterie était à peine sensible; l'ouverture inférieure était seule ouverte, et le pus homogène. L'animal fut alors remis à son régime et à son travail ordinaire; cependant il resta encore pendant plus de trois mois une fistule profonde de 8 à 10 pouces sur quelques lignes de longueur, qui résista à l'emploi successif de la teinture d'aloès et de mirrhe, de l'eau de Goulard, d'Alibour, etc., et même à la cautérisation. On fut plus heureux en injectant de l'ammoniaque étendue dans 2 parties d'eau; car la suppuration avait cessé cinq jours après l'usage de ce moyen. Bientôt après il ne resta plus de cette effrayante blessure qu'une cicatrice déprimée et légèrement froncée.

Deuxième fait. 28 juin 1823. Un cheval prit un clou de rue, qui pénétra d'environ 4 lignes dans la partie molle du talon interne du pied postérieur gauche, et fut ôté presque sur-le-champ. La plaie saigna peu, et le cheval cessa de boiter. On jugea à propos, et par précaution seulement, de prescrire un repos de deux jours. Le 30, et jours suivans jusqu'au 3 juillet, le cheval fut monté. Le 4, au retour d'une promenade sur un terrain doux, il se mit à boiter légèrement. M. Crépin le vit. La pression du pouce sur la base de la fourchette, et le choc d'un caillou sur le sabot ne déterminaient aucun signe de douleur. (Cataplasmes émolliens.) — Le 5 au matin, l'animal est très-souffrant; respiration laborieuse, rougeur vive des mem-

branes apparentes ; pouls plein et vite ; sueur générale , etc...
 Corne du talon séparée de la peau ; la piqûre , inappréciable la veille , est large et profonde : il en découle une sanie fétide ; le canon est tuméfié jusqu'au jarret. (On pare le pied à fond ; on débride largement la plaie. Saignée copieuse à la couronne ; bain tiède d'une heure ; cataplasme opiacé ; lavemens.)
 Le soir , l'anxiété est extrême , et l'animal offre tous les symptômes d'une fièvre de réaction des plus intenses ; le membre , très-douloureux , est tuméfié depuis le pied jusqu'à l'aîne ; boursoufflement extraordinaire de la chair du talon , qui est noire et exhale une forte odeur de gangène. (Nouvelle saignée au cou.) Cependant la douleur est telle que l'animal sautille continuellement sur le pied sain ; à dix heures il se couche , se débat beaucoup , et meurt à onze heures. La mort de ce cheval à la suite d'un des plus légers accidens qui puissent arriver , et la guérison de l'autre après une blessure que l'on devait croire mortelle , justifient sans doute les réflexions qui précèdent ces deux observations ; mais elles ne justifient pas , selon nous , le titre de l'article : *Des blessures dans le cheval*. Nous ne croyons pas en effet que , en bonne logique , on puisse donner un titre aussi général à deux faits qui n'ont qu'une *spécialité* isolée et toute *exceptionnelle*. M. Crépin a trop d'expérience et de raison pour avoir voulu appliquer les inductions qui découlent des deux observations précédentes aux blessures du cheval considérées d'une manière générale.

Quatrième article. (Rapport sur les remontes , etc.) Nous avons fait connaître à nos lecteurs ce rapport et l'ordonnance royale qui l'accompagne , dans le numéro d'avril 1831 de notre Journal.

Cinquième article. (Société d'agriculture.) Voir notre numéro d'avril 1831.

Sixième article. (Analyse du numéro de novembre du Recueil.) Nous aurions beaucoup à dire à propos de cette analyse , sur les idées analytiques de M. Leblanc ; mais c'est une matière sur laquelle nous aurons occasion de revenir tres-pro-

chainement, en répondant à une note de son journal. Bientôt aussi, et dans un article proportionné à l'importance du sujet, nous examinerons quelques assertions bien légèrement émises par ce vétérinaire dans l'analyse qu'il fait d'un article de notre collaborateur M. Cailleux *sur la garantie et les vices rédhibitoires en Normandie.*

Numéro de mai 1831.

Table des matières. — 1° Paralyse causée par une hémorragie dans la substance du bulbe du prolongement rachidien (cheval); par M. Leblanc. — 2° Quelques réflexions sur la saignée; M. Crépïn. (2^e article). — *Variétés.* 3° Analyse des numéros de mai et juillet du *Journal pratique.*

Premier article. (Apoplexie du bulbe rachidien.) M. Bouley jeune a rappelé dans un mémoire publié dans notre Recueil, comment étaient disposées latéralement les deux colonnes symétriques de la moelle épinière; il a rappelé que chacune de ces colonnes était formée de deux cordons superposés: l'un, supérieur, qui préside à la sensibilité; l'autre, inférieur, qui préside aux mouvemens: telle est du moins l'opinion de MM. Bell et Magendier; il a rappelé comment, au niveau des pyramides inférieures les deux colonnes latérales s'envoyaient mutuellement des faisceaux dont l'entrecroisement, sensible dans le cheval, était très-apercevable dans l'homme. Il a dit quelle était l'opinion des physiologistes les plus recommandables sur les fonctions attribuées à la moelle épinière, considérée dans son ensemble, ou dans chacun de ses faisceaux pris isolément. Nous renvoyons donc à ce numéro de notre Journal, et surtout à la Physiologie de M. Magendie, et à l'ouvrage du docteur Calmeil sur l'organisation et les fonctions de la moelle épinière, ceux de nos lecteurs qui voudraient se rendre un compte exact des phénomènes observés dans l'exemple suivant que rapporte M. Leblanc:

— Le 18 avril 1831, ce vétérinaire fut consulté pour un

cheval hollandais de 6 ans et en très-bon état, qui depuis la veille avait perdu sa gaieté et son appétit ordinaires; il appuyait souvent sa tête contre le mur; on lui avait déjà fait une saignée de dix livres et on l'avait mis à la diète. Il le trouva dans l'état suivant: le front appuyé contre le mur, le nez et l'extrémité antérieure de l'encolure portés un peu à droite. On essaya de le faire changer de place: il chancela. La respiration et le pouls, bien que lents, étaient réguliers; la queue était flasque, le front chaud, la tête lourde. On voulut le faire reculer: on ne put y parvenir; il refusa également de tourner du côté gauche; on passa à droite et on tira sur la longe; alors la tête et l'encolure obéirent, mais les membres ne changèrent de place qu'après de nouvelles tractions; leur action était difficile et traînée, la marche chancelante; il tendait toujours à se diriger vers la droite. Après quelques pas, la respiration s'accéléra; le naseau droit était plus dilaté que le gauche; les deux lèvres, l'inférieure surtout, étaient inclinées à droite; l'oreille gauche était pendante, l'œil gauche dirigé un peu en dedans, la sensibilité de la peau à peu près égale partout. Abandonné à lui-même, le cheval suivait un trajet circulaire; les membres droits se mouvaient plus facilement que les gauches. (Saignée de 15 livres; ablutions d'eau froide long-temps continuées sur la tête; lavemens d'eau de son.) — Le soir même état. (Nouvelles saignées de 15 livres; mêmes soins.) — Le 19 au matin, diminution d'intensité des symptômes; un peu d'appétit; mouvemens plus faciles, mais sans détermination fixe; l'animal est très-impressionnable aux coups de fouet. Jugeant cette position désespérée, M. Leblanc consulta M. Bouley jeune, qui vit le cheval dans l'après-midi: la faiblesse et la lenteur du pouls étaient plus grande; sueurs froides partielles; respiration irrégulière; râle laryngé. La mort fut jugée inévitable. — A dix heures du soir, nouvelle consultation avec le docteur Trousseau: la peau est partout sensible aux diverses excitations; elle l'est moins cependant sur le côté gauche de la tête; la langue est sortie de la bouche et immobile; l'encolure recourbée à droite; l'œil droit très-

impressionnable : les membres fléchis se raidissent quand on frappe le cheval ; on ne peut les redresser que par de grands efforts, surtout ceux du côté droit ; et aussitôt qu'on cesse les tractions, ils fléchissent de nouveau.

— Mort le 27. *Ouverture* de la poitrine une heure après, on n'y trouve que quelques indurations rouges. Le crâne et la colonne vertébrale ne purent être ouverts que huit heures après. Injection des vaisseaux superficiels du cerveau et du cervelet plus forte à droite qu'à gauche (l'animal est mort sur le côté gauche.) Il y a peu de sérosité sous les méninges et dans les ventricules du cerveau. Plexus cérébraux très-injectés ; injection sablée de la substance cérébrale ; du reste, état normal. Il en est de même de la substance du cervelet : les plexus cérébelleux sont entourés d'un caillot sanguin appliqué, sans y adhérer, sur la face supérieure du mésocéphale, et plus épais à gauche qu'à droite. Rien de bien remarquable dans la substance du mésocéphale. A la partie centrale et muqueuse des trois éminences gauches du bulbe du prolongement rachidien, existe une cavité qui intéresse à la fois ces trois éminences ; elle a la capacité et la forme d'une petite noisette ; elle renferme un caillot de sang, mou, foncé, et sans adhérence, qui la remplit exactement : les parois de cette cavité, formées d'une couche de substance cérébrale, sont très-minces ; elles ont un demi-centimètre dans leur plus grande épaisseur, et sont infiltrées de sang. Le reste du bulbe et du prolongement rachidiens a conservé sa couleur et sa consistance ordinaires.

Cette apoplexie est la première que M. Leblanc a pu constater sur le cadavre ; cependant, en consultant sa mémoire qui paraît très-heureuse, M. Leblanc croit se rappeler trois faits qu'il raconte avec assez de détails, et dans lesquels, dit-il, l'identité des symptômes avec ceux observés dans les premiers jours de la maladie du cheval dont nous venons de parler, doit faire supposer l'identité de lésion. Ces observations datent de 1824, 1826 et 1829.

Deuxième article. (Sur la saignée.) Cet article est la conti-

nuation un peu tardive, ce nous semble, d'un premier publié dans le courant de l'année 1830. Comme on renvoie la suite à un autre numéro, nous attendrons (peut-être jusqu'en 1832) qu'il soit terminé pour en présenter l'analyse.

Le troisième article, sous le titre d'*Errata*, est consacré à la rectification d'une erreur de chiffre assez grave, qu'avait commise M. Leblanc dans l'énoncé des dépenses qu'occasionaient les écoles vétérinaires au gouvernement; erreur qu'avait fait remarquer M. Rodet, dans une critique du projet *zooïatrique* de M. Leblanc. Ce dernier répète dans cette note ce qu'il a déjà dit, ce que nous avons dit nous-même, et ce que diront tous les hommes de bon sens; que l'école de Toulouse, ayant plus spécialement été créée pour l'étude pratique de la médecine bovine et ovine, ne remplit, et n'approche même en aucune manière le but de sa création; qu'en conséquence elle est superflue, et coûteuse si son entretien nécessite l'augmentation du budget des Écoles; elle est superflue et nuisible, si, le budget des écoles n'ayant point été augmenté depuis son institution, on est obligé pour la soutenir de prendre sur les fonds déjà si insuffisants accordés à ses deux aînées, les écoles de Lyon et d'Alfort.

Quatrième article. Analyse, etc.

Omission dans le numéro d'août.

L'observation sur la carie de la cinquième dent molaire, qui se trouve sans nom d'auteur, nous a été communiquée par M. Riss.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS

Claudication intermittente des membres postérieurs , déterminée par l'oblitération des artères fémorales ;

Par BOULEY jeune, vétérinaire à Paris.

(Observation recueillie sur une jument morte des suites de cette affection (1).)

Les claudications s'observent fréquemment dans les chevaux, surtout chez ceux qu'on emploie aux services rapides et fatigans des grandes villes. Lorsque les maladies qui les déterminent sont apparentes, le pronostic est ordinairement aisé et les indications faciles à saisir ; mais il n'en est pas toujours ainsi : souvent, au contraire, les causes qui occasionent les boiteries sont tellement occultes, qu'il est même impossible au vétérinaire de les soupçonner et par conséquent de prescrire un traitement rationnel.

Le fait que je vais rapporter vient à l'appui de cette dernière assertion.

Le 31 mai dernier, une jument baie, âgée de six

(1) Cette observation a été communiquée à l'Accadémie royale de médecine, dans sa séance du 18 octobre 1831.

ans , propre au cabriolet , appartenant à M. Moreau , négociant , place Royale , n° 9 , et qui depuis huit mois faisait un service actif , tomba tout à coup boiteuse de l'extrémité postérieure droite , sans cause connue.

Appelé peu d'instans après l'accident , je ne remarquai dans l'étendue de l'extrémité malade ni engorgement , ni douleur. La bête ne boitait sensiblement qu'au trot ; et l'abaissement qu'éprouvaient les muscles de la croupe , au moment de l'appui sur le sol , indiquait que la claudication avait son siège dans les rayons supérieurs du membre. Je l'attribuai à une distension de quelques fibres musculaires , et je prescrivis le repos et des frictions d'alcool camphré.

Au bout de trois jours cette jument ne boitait plus. La considérant comme rétablie , je conseillai au propriétaire de la soumettre à son travail habituel. On ne l'attela que le 6 juin : elle marcha bien d'abord ; mais à peine eut-elle fait un quart de lieue , que la claudication se renouvela avec tant de violence qu'on fut obligé de dételer cette bête à l'instant même , afin d'éviter une chute qui paraissait imminente. Soutenue par plusieurs hommes , on la conduisit à mon infirmerie , où elle arriva dans un tel état d'anxiété qu'il lui était impossible de garder un seul instant la même position. Elle ne s'appuyait que très-difficilement sur le membre malade ; son corps était couvert de sueur , ses naseaux dilatés , ses yeux hagards , et son pouls plein , dur et accéléré ; en un mot , tout indiquait que cette bête était en proie aux plus vives douleurs.

L'extrémité malade explorée de nouveau avec la

plus scrupuleuse attention, ne me présenta aucune lésion sensible. Ne sachant à quoi attribuer la série de symptômes que j'observais, je me bornai à placer cette bête sur une bonne litière, et à lui pratiquer une saignée de quatre kilogrammes environ. Au bout d'une heure, à ma grande surprise, tous les signes maladifs disparurent, et la jument s'appuya sur le membre malade comme si elle n'eût jamais boité. Ce fut en vain que je cherchai à me rendre compte d'un tel changement; je ne pus y parvenir.

Le lendemain au matin, je fis sortir cette bête de l'écurie; elle marchait librement, sans témoigner la moindre douleur. Ne croyant pas à son rétablissement, et voulant d'ailleurs observer avec soin une claudication aussi extraordinaire, je fis exercer cette jument pendant dix minutes, au bout desquelles la boiterie reparut escortée de tous les symptômes observés la veille.

Les jours suivans, je répétai à plusieurs reprises cette épreuve, et toujours avec les mêmes résultats.

L'état de la malade ne s'améliorant pas, je me décidai, au bout de dix jours, à placer un séton sur l'articulation coxo-fémorale, que je soupçonnais toujours être le siège de la douleur. J'engageai en même temps le propriétaire à mettre cette bête en liberté dans une prairie, et à confier à la nature le soin de la rétablir. Mes conseils furent suivis, et le 18 la jument partit pour l'île Saint-Denis, distante de deux lieues de Paris. Elle n'y arriva qu'au bout de cinq heures et demie de marche et après avoir fait plusieurs chutes. Le lendemain, elle marchait aisément et ne donnait aucun signe de souffrance. Le 26 juillet, elle sortit

de la prairie, bien rétablie en apparence, et fit sans boiter le voyage de Saint-Denis à Paris. Le 4 août, c'est-à-dire huit jours après son retour, on essaya de se servir de cette bête, que l'on croyait guérie; mais une demi-heure de travail suffit pour donner naissance à de nouveaux accidens tout-à-fait semblables aux premiers, et qui, cette fois, ne disparurent qu'au bout de trois jours.

Un nouveau symptôme apparut le 10 août : la claudication, qui jusque là s'était bornée au membre droit, se manifesta tout à coup dans l'extrémité opposée, sans cause visible. Ce passage subit de la douleur d'un membre à l'autre me fit croire à une affection rhumatismale, et je conçus dès lors un espoir de guérison qui n'était nullement fondé.

A cette époque, désespérant du rétablissement de sa jument et ne pouvant d'ailleurs en tirer aucun service, le propriétaire se décida à la mettre en vente; mais attendu que la claudication était intermittente et par conséquent rédhitoire, il fit prévenir les acquéreurs qu'il la vendait sans aucune garantie. Une personne se présenta le 4 septembre, et acheta cette bête aux conditions qu'on lui imposait; mais elle ne voulut la payer qu'après l'avoir essayée quelques instans au cabriolet : on y consentit, quoique à regret. Au bout de cinq minutes, il fallut se hâter de dételer la jument. Cette fois, la douleur se manifesta en même temps et à peu près au même degré dans les deux membres; la bête marchait en s'accroupissant et témoignait les plus vives souffrances; ce n'est qu'en la soutenant et avec beaucoup de peine qu'on parvint à la ramener à son écurie, où elle tomba, à son arrivée, pour ne plus se relever.

Je visitai cette jument une demi-heure après ce nouvel accident. Je la trouvai étendue sur le côté gauche et dans un état fort alarmant. Elle faisait alors de violens et inutiles efforts pour se relever : les extrémités antérieures agissaient librement, mais il n'en était pas de même des postérieures; elles étaient froides, peu sensibles et presque sans mouvemens; en un mot, tous les signes d'une paraplégie commençante se manifestaient. Présument que ces symptômes étaient le résultat d'une congestion spinale, je m'empressai de pratiquer une forte saignée, que l'état du pouls me permit de répéter trois fois dans le courant de la journée; on fit des frictions sèches et spiritueuses sur les membres malades, et l'on administra une grande quantité de breuvages et de lavemens mucilagineux et calmans. Ces moyens n'amènèrent aucune amélioration. Le lendemain au matin, les symptômes observés la veille avaient acquis de l'intensité : les membres malades étaient sans mouvemens et très-froids; ils avaient perdu toute sensibilité; le pouls s'affaiblissait; une sueur générale inondait le corps; les pupilles étaient dilatées, et tout annonçait une fin prochaine. Deux sétons recouverts d'un fort vésicatoire furent mis aux fesses; ils ne produisirent aucun effet, et le soir la bête expira.

Autopsie 15 heures après la mort. Les organes contenus dans la cavité abdominale sont dans leur état et leur position naturels. Les poumons, surtout le droit, sont gorgés de sang et sains d'ailleurs; le cœur est volumineux et décoloré; ses cavités droites contiennent un peu de sang et sont très-rouges; cette coloration paraît être le résultat d'une imbibition;

les cavités gauches, presque vides, ont conservé leur couleur naturelle ; le péricarde contient environ trois verres d'un liquide de couleur citrine ; l'aorte postérieure renferme à son origine un caillot fibrineux et flottant de quatre à cinq pouces de long ; ses parois sont colorées dans les points seulement qui correspondent à cette matière fibrineuse. Le prolongement rachidien, examiné depuis le milieu de la région dorsale jusqu'au sacrum, n'a présenté aucune lésion bien sensible ; les vaisseaux de l'arachnoïde étaient seulement injectés et formaient une arborisation plus prononcée que dans l'état normal. Le cerveau, comme la moelle épinière, était dans son état à peu près naturel ; les grands ventricules et celui du cervelet contenaient un peu plus de sérosité qu'ils n'en renferment ordinairement.

Ainsi qu'on a dû le remarquer, il n'existait donc aucune lésion importante ni dans l'appareil nerveux, ni dans les viscères thoraciques et abdominaux. Quelle était donc la cause de la mort et des phénomènes morbides observés durant la vie ? je l'ignorais et je désespérais de la découvrir, lorsque je songeai à examiner avec soin les nerfs et les vaisseaux des membres postérieurs. Je commençai par l'extrémité droite qui avait été la première atteinte. Je fus frappé d'abord de la couleur que réfléchissaient les muscles de la partie moyenne et interne de la cuisse ; ils étaient pâles, décolorés et beaucoup plus consistans que dans l'état naturel : les ayant incisés longitudinalement, je remarquai qu'ils étaient profondément altérés, et que dans une étendue de vingt centimètres de long sur dix de large, ils formaient une masse presque

homogène, dans laquelle on retrouvait à peine la texture fibrillaire. Les nerfs de la face interne de la cuisse et la veine saphène n'offraient rien qui méritât d'être noté; mais il n'en était pas de même de l'artère fémorale : ce vaisseau, d'un volume triple de l'état naturel, présentait, dans le point correspondant à l'altération musculaire, une tumeur fusiforme d'une étendue de dix-huit centimètres environ. Cette tumeur était formée par un caillot fibrineux qui remplissait l'artère et l'obstruait complètement. Au moyen d'un tissu anormal, rougeâtre, ce caillot adhérait, à sa partie supérieure, d'une manière intime à la face interne du vaisseau; il avait aussi contracté de la même manière plusieurs autres adhérences dans sa portion moyenne, tandis qu'il était libre et flottant à son extrémité inférieure. Les ganglions lymphatiques de l'aîne offraient aussi une altération morbide bien sensible; ils étaient la plupart volumineux, grisâtres et indurés. Enfin le membre gauche, examiné avec le même soin, n'a offert aucune lésion musculaire; l'artère fémorale seule était malade : elle présentait une tumeur arrondie beaucoup moins volumineuse que celle de l'artère opposée, et, comme elle, formée d'une substance fibrineuse qui adhérait à la face interne du vaisseau et l'oblitérait entièrement dans une étendue de douze centimètres environ (1).

(1) M. Bouley aîné, mon frère, assistait à cette ouverture, et m'a aidé dans mes recherches nécropsiques. Le premier il a aperçu l'altération des muscles de la face interne de la cuisse droite; et cette remarque n'a pas peu contribué à me

Telles sont les lésions importantes que j'ai rencontrées dans les artères fémorales. Maintenant qu'elles sont connues, il sera facile, ce me semble, d'expliquer les singuliers symptômes que présentait la jument qui fait le sujet de cette observation. Lorsque cette bête était au repos, les nombreuses anastomoses qui existent, surtout entre les branches de la fémorale et celles de la sous-pubio-fémorale, suffisaient à l'entretien de la vie; mais aussitôt qu'on accélérât la circulation par la marche, ces anastomoses cessaient de fournir une suffisante quantité de sang, et les parties inférieures des membres, privées de ce stimulus, étaient bientôt frappées d'un engourdissement et d'une douleur profonde, qui faisaient naître tous les symptômes qu'on observait.

Je ne chercherai point à reconnaître les causes qui ont déterminé l'oblitération des artères fémorales chez cette jument; je me bornerai à signaler ce fait pathologique, que je crois unique en médecine vétérinaire; et je ferai seulement remarquer qu'il existait sans doute une diathèse particulière dans cette bête, puisque deux vaisseaux ont été frappés, à peu de distance, de la même altération.

Je terminerai cette observation par quelques considérations sur les oblitérations artérielles.

La médecine humaine possède déjà un assez grand nombre d'observations sur les oblitérations des artères, tandis que ces maladies sont presque incon-

faire découvrir la lésion essentielle, l'oblitération des artères fémorales.

nues dans nos animaux domestiques. Peut-être ne faut-il attribuer la rareté de ces faits en médecine vétérinaire qu'au peu de soins qu'autrefois on apportait généralement dans les autopsies.

L'oblitération des artères, dit M. Andral, n'est point toujours due à la même cause. « Ainsi, là où » l'artère ne présente plus de cavité, tantôt on ne » trouve autre chose qu'un simple cordon ligamen- » teux, pareil à celui que forme chez l'adulte l'artère » ombilicale; tantôt le point où l'artère est oblitérée » est occupé par des caillots fibrineux très-denses, » très-résistans, présentant des traces d'une organi- » sation plus ou moins avancée, adhérant intime- » ment aux parois de l'artère et se confondant avec » elles; tantôt enfin, l'oblitération résulte de l'ob- » struction complète de la cavité de l'artère par des » concrétions ossiformes (1). »

M. Rigot, chef des travaux anatomiques à l'école d'Alfort, a consigné dans un des comptes rendus de l'École, qui n'ont point été imprimés, un fait d'oblitération de première espèce. Chez un cheval destiné aux dissections, et qu'il avait injecté par l'artère crurale droite, il a trouvé la crurale opposée complètement obstruée et convertie en un cordon ligamenteux, blanchâtre et très-dense.

Nous sommes encore redevables à M. Rigot d'une observation très-curieuse qui, bien que recueillie sur un cheval affecté d'un anévrysme de l'aorte posté-

(1) Andral, *Précis d'anatomie pathologique*, tome II, première partie, page 572.

rière, à l'origine de l'artère grande mésentérique, offre cependant un exemple remarquable d'obstruction presque complète de l'aorte postérieure par un caillot fibrineux (1).

L'animal qui portait cet anévrysme a été traité par M. Rousseau, vétérinaire à Longjumeau. De légères coliques, survenues à des époques plus ou moins rapprochées, sans causes connues, et des *claudications spontanées*, avec engorgement alternatif des membres postérieurs, sont les seuls symptômes que ce vétérinaire ait remarqués sur ce cheval, qui mourut dans le marasme le plus complet. Il est à regretter que M. Rousseau ne nous ait pas donné une histoire plus détaillée d'une maladie aussi remarquable.

Le volume et la consistance du caillot qui remplissait le sac anévrysmal étaient tels, dit M. Rigot, « qu'ils ne permettaient qu'à une très-petite quantité de sang de passer dans les divisions artérielles mésentériques et les troncs pelvi-cruraux fournis par l'aorte en arrière de cette production organique. » Cette circonstance explique très-bien, selon lui : « 1° ces *claudications spontanées*, véritables engourdissements des membres postérieurs, déterminés par une gêne dans la circulation des vaisseaux de ces parties; 2° ce marasme survenu avant la mort, sous l'influence d'un défaut d'action du tube intestinal, occasioné par l'anéantissement presque complet de la circulation dans les vaisseaux mésentériques. »

Cette intéressante observation, que j'ai cru devoir

(1) *Recueil de médecine vétérinaire*, année 1829, page 471.

rappeler ici, bien que différente sous le rapport de l'altération organique qu'elle constate, présente avec celle que je viens d'exposer quelque analogie de symptômes. En effet, *des claudications spontanées et intermittentes*, déterminées par la gêne de la circulation, ont été les signes les plus remarquables qu'aient offerts les animaux qui font le sujet de ces observations. Ces deux faits, mais surtout celui que j'ai consigné, sont des exemples d'oblitérations artérielles de la seconde espèce.

Quant aux obstructions occasionées par des concrétions ossiformes, je n'en connais aucun exemple. Peut-être les vétérinaires qui ont été à même d'observer beaucoup de vaches atteintes de la pommelière en ont-ils rencontré. Il me semble que ces animaux, chez lesquels on trouve si souvent des concrétions calcaires, devraient y être plus sujets qu'aucun autre.

Tels sont, à ma connaissance, les seuls faits que nous possédions sur les oblitérations des artères dans nos animaux domestiques. Je désire que la publication de cette note détermine les vétérinaires à nous faire connaître les observations qu'ils ont recueillies sur ces maladies, qui, peut-être, ne sont pas aussi rares qu'on serait tenté de le croire si l'on n'en jugeait que d'après le nombre des faits publiés.

Hématémèse (vomissement de sang exhalé à la surface de la muqueuse gastrique) *observée sur un cheval*;

Par CLICHY, médecin-vétérinaire à Janville.

L'impossibilité ou du moins la rareté du vomissement dans le cheval, a fait croire jusqu'à présent que cet animal n'était point susceptible d'éprouver la maladie désignée en médecine humaine sous le nom d'*hématémèse*. Le fait suivant levera toute espèce de doute à cet égard, car ici le sang coulait abondamment par la bouche, et venait directement de l'estomac : ce qui m'autorise à penser ainsi, c'est qu'aucune lésion n'existait dans l'intérieur de la bouche, et que pendant l'hémorrhagie on voyait distinctement la colonne de sang franchir l'ouverture pharyngienne. Cependant les accès hémorrhagiques n'étaient annoncés par aucun signe précurseur; seulement, l'animal éprouvait quelques instans auparavant un peu d'anxiété, et le sang sortait de la bouche sans que l'animal en témoignât la plus légère douleur; une fois l'écoulement arrêté, la gaieté renaissait. Le cheval cherchait à manger pendant l'accès, tout aussi bien qu'après.

Le vomissement (1) de sang n'avait le plus ordi-

(1) Comme je viens de le dire, quoique je n'aie jamais observé pendant la durée de la maladie aucun symptôme de vomissement, j'emploierai souvent ce mot dans le cours de

nairement lieu, et n'était abondant, que lorsque l'animal mangeait, ou bien toutes les fois qu'on le tourmentait pour l'examiner ou lui administrer quelques médicamens. Pour dompter cet animal, qui était naturellement méchant et irritable, on était obligé de l'assujettir fortement, de le gêner : dans cette position, il devenait furieux, se débattait beaucoup pour se débarrasser, et c'était alors que le vomissement avait lieu. Cependant, j'ai quelquefois observé l'hématémèse hors les deux circonstances que je viens de signaler, c'est-à-dire, l'animal étant dans un repos absolu ; mais, dans ce cas, la perte du sang était moins considérable, attendu que ce vomissement était de courte durée. Je me bornerai, dans l'exposition de ce fait, à raconter ce que j'ai observé et ce que j'ai fait, sans me permettre de rien hasarder sur l'étiologie ni sur la nature de cette maladie sur laquelle on ne possède encore rien de bien positif.

Le 8 juin 1830, M. Pothault, cultivateur à Bouclard (Loiret), me présenta un cheval entier, âgé de six ans, taille d'un mètre soixante-douze centimètres, d'une constitution forte et sanguine, vigoureux, et dans un état moyen d'embonpoint. Depuis environ un mois et demi à deux mois, et plusieurs fois le jour, cet animal saigne par la bouche d'une manière si effrayante, qu'il est difficile de concevoir comment il a survécu si long-temps à ces pertes

cette observation, comme étant, il me semble, le seul propre à caractériser d'une manière positive la maladie dont je veux parler.

dont aucun traitement n'a pu jusque là arrêter les progrès.

Un premier examen ne me fit reconnaître aucun symptôme maladif; l'animal me paraissait gai et bien portant, excepté que le pouls était plus plein que dans l'état normal : l'intérieur de la bouche était sain; et j'avoue qu'il s'éleva quelques doutes dans mon esprit sur l'exactitude de ce qui venait de m'être dit. Mais ils ne furent pas de longue durée; car, après que le cheval eut mangé d'un bon appétit pendant environ quinze minutes, je le vis s'arrêter tout-à-coup, devenir triste; et quelques minutes après, il s'écoula par la bouche un sang rouge et liquide d'abord, ensuite mêlé avec du mucus et des alimens. Cette colonne de sang était aussi forte que celle fournie par une saignée à la jugulaire, et en peu de temps la mangeoire fut remplie par ce liquide. Pendant cette hémorrhagie, le cheval avait recommencé à manger avec le même appétit qu'auparavant. Je le fis détacher afin d'examiner de nouveau l'intérieur de la bouche au moyen d'un *speculum gutturis*; je n'aperçus aucune lésion, mais je vis bien distinctement que le sang qui coulait sortait directement de cette partie du pharynx qui constitue le détroit de l'arrière-bouche et qui communique dans l'œsophage. J'évalue à environ trois litres la quantité de sang qui fut perdue cette fois. Je fis manger un peu de son sec; on mit à l'animal une muselière, et le sang cessa bientôt de couler. Le vomissement ne reparut que le soir, après que l'animal eut mangé de nouveau pendant quelque temps : et il eût été probablement aussi abondant que la dernière fois, si

j'avais différé d'employer les mêmes moyens pour le faire cesser.

Le lendemain matin, avant que le cheval n'eût mangé, je voulus de nouveau examiner le fond de la bouche. Au moment où j'explorais avec attention cette cavité, le sang jaillit de l'intérieur du pharynx avec une telle impétuosité que j'en fus inondé. Comme les précédentes fois, il continua de sortir avec autant de force, et ne s'arrêta que lorsque l'animal fut remis en liberté; cet écoulement dura environ vingt minutes. Cette fois, la cause de l'hémorragie tenait évidemment à ce que j'ai dit plus haut : la force que l'on avait employée pour l'assujettir l'avait irrité et rendu furieux, Cet accident s'est souvent renouvelé sous l'influence de la même cause, pendant le cours du traitement. Ce même jour, et lorsque le vomissement fut arrêté, saignée de quatre kilogrammes aux veines sous-cutanées abdominales; lavemens émoulliens; frictions sèches sur tout le corps, notamment aux parois de l'abdomen; boissons mucilagineuses, diète.

Le 10, saignée de trois kilogrammes aux sous-cutanées abdominales; du reste, même traitement. Le vomissement se renouvelle avec la même intensité que les jours précédens.

Le 11, ventouses scarifiées sur la région épigastrique et vésicatoires aux fesses. Du reste mêmes soins. Renouvellement du vomissement.

Le 12, les vésicatoires ont déterminé une grande tuméfaction. On continue les lavemens émoulliens, mais on cesse les frictions sèches et les boissons mucilagineuses pour faire prendre au cheval, dans l'in-

tervalle de l'hémorragie et de trois heures en trois heures, cinq onces de la dissolution ci-après, dans quatre à cinq litres d'eau blanche :

Sulfate acide d'alumine calciné 1 part.

Eau commune 30 part.

Je fis continuer l'administration de cette dissolution ainsi que les autres soins jusqu'au 16 inclusivement, sans apercevoir de changement.

Le 17, j'observai un peu d'amendement; la durée du vomissement était plus courte et la colonne de sang était moins considérable. Même traitement.

Le 18, amélioration bien marquée : deux légères hémorrhagies. (Continuation de la dissolution.) Je fis augmenter la ration de sainfoin; on donna même un picotin d'avoine.

Le 19, plus d'hémorrhagie en mangeant; seulement, après avoir tourmenté, excité le cheval pendant huit à dix minutes, la salive était un peu rouge. (Même prescription.)

Les 20 et 21, cessation complète de l'hématémèse malgré les moyens employés plusieurs fois pour irriter l'animal. Les lavemens furent supprimés, et on ne donna plus que quinze onces de la dissolution par jour. Trois jours plus tard, je fis cesser le traitement, et le cheval fut remis graduellement à son régime ordinaire. Au bout de quelques jours il me parut guéri et je le rendis au propriétaire. Plusieurs mois après, j'eus occasion de voir M. Pothault; il me dit que l'hémorragie n'avait pas reparu, que ce cheval s'était toujours bien porté depuis qu'il était sorti de chez moi; que cependant l'ayant vendu

depuis peu il venait d'apprendre sa mort à la suite de coliques violentes.

Rapport à M. le Maréchal Ministre de la guerre, sur une maladie épizootique qui attaqua les chevaux du 7^e régiment de dragons en garnison à Épinal, en mai 1831 ;

Par M. MATHIEU, médecin-vétérinaire.

Monsieur le Ministre,

Une maladie, paraissant avoir un caractère épizootique, règne en ce moment sur les chevaux de remonte du 7^e régiment de dragons en garnison dans notre ville. La perte de cinq animaux à peu de jours d'intervalle, la violence et l'identité du mal dans ceux qui remplissaient l'infirmerie, durent exciter des craintes, et faire redoubler l'attention des chefs entièrement dévoués au bien du service.

Appelé par eux dans une si triste circonstance pour unir mes faibles lumières à celles de mon zélé confrère M. Prétot, vétérinaire en second (1), j'ai dû, M. le Ministre, par l'habitude que j'en ai toujours contractée lorsque j'ai reçu une mission spéciale, faire un rapport détaillé sur le résultat de ma visite. En ayant l'honneur de vous l'adresser, j'ai voulu non-

(1) M. Blondelle, vétérinaire en chef, était absent pour cause d'indisposition.

seulement exposer les motifs de ma conduite, mais encore mettre à même, si quelques faits d'utilité générale ressortaient de mon mince travail, d'en hâter l'application.

La maladie qui attaque les chevaux de remonte du 7^e régiment de dragons est une congestion de sang aux poumons : cette *apoplexie pulmonaire* s'annonce par les symptômes suivans : dégoût, anxiété, lever et coucher alternatifs; quelquefois position debout; tête basse, oreilles et extrémités froides, raideur et insensibilité des lombes, flancs très-retirés et cordés, mouvemens respiratoires petits et précipités, naseaux ouverts, mucus nasal parfois augmenté, pituitaire d'un rouge foncé ou bleuâtre; pouls accéléré, dur et à peine sensible, yeux ternes et chassieux, excréments et urine ordinaires. L'affection bien déterminée, l'animal reste debout : alors les symptômes ci-dessus accroissent d'intensité, la peau se glace, les mouvemens respiratoires se précipitent, les naseaux se dilatent spasmodiquement, le pouls s'éteint, la face se crispe, le malade frappe du pied et tombe pour mourir. Une hémorrhagie précède quelquefois cette fâcheuse terminaison qui arrive de la trentième à la quarantième heure de l'invasion.

Il y a généralement espoir de guérison, lorsque les reins deviennent sensibles, que le pouls se relève, que la respiration est moins prompte, que l'appétit renaît, et surtout que la queue se porte continuellement de droite à gauche.

Les lésions cadavériques sont en parfaite concordance avec les symptômes offerts par les malades. Je tracerai celles dont j'ai été témoin. Elles ont été re-

cueillies sur le cinquième cheval qui succomba ; car ce ne fut que de cette époque que l'on m'invita à me réunir à mon confrère pour combattre, s'il était possible, une affection qui menaçait d'être si meurtrière.

Autopsie. Maigreur, système musculaire décoloré. *Abdomen* : Estomac très-petit, contenant à peine un litre d'alimens très-délayés ; son sac droit légèrement rougeâtre. Intestins d'un blanc pâle ainsi que l'estomac, sains, et renfermant peu de matières excrémentitielles, foie blanchâtre, rien dans la vessie ni dans les reins. *Thorax* : Pas d'épanchement, plèvre saine, fluide roussâtre assez abondant dans le péricarde, cœur ramolli et décoloré, légères taches noires dans les ventricules et dans les oreillettes, lesquelles contiennent un sang noir à demi caillé. Poumons très-volumineux, pesans, sans tubercules ; le gauche, quoique gorgé par un sang noirâtre et spumeux, est mou, vésiculeux, et diffère peu de l'état habituel, le droit est complètement distendu par un sang dont les élémens sont séparés : la partie séreuse coagulée est épanchée dans le tissu cellulaire qui unit les bronches au parenchyme et dans celui de dessous la plèvre pulmonaire ; le cruor, qui est noir, comme brûlé, forme des échymoses çà et là dans le parenchyme qui est cassant ou hépatisé en de plus ou moins larges places. Ces lésions rendent le poumon lourd et d'une couleur marbrée. Bronches remplies entièrement par une écume rosée ; muqueuse aérienne saine. *Crâne* : Cerveau et ses membranes pâles, vaisseaux presque vides, liquide légèrement coloré et abondant dans les ventricules (sa quantité paraît suffisante pour

déterminer des symptômes comateux ou vertigineux, lesquels cependant ne se sont pas offerts sur le vivant). Les plexus choroïdes renferment dans leurs lames un dépôt d'une substance jaunâtre albumino-gélatineuse qui les épaissit sensiblement. *Cavités nasales*: Rien.

Les mêmes lésions avaient été observées par mon confrère sur les quatre chevaux morts précédemment. La décoloration des tissus du corps ne doit sans doute s'attribuer qu'aux abondantes saignées que l'on avait jugées indispensables pour arrêter un *coup de sang* dont la plus faible durée devenait mortelle. S'il n'en a pas été ainsi des poumons, c'est que leur *irritation* primitive n'a pu être déplacée, et que, n'y aurait-il eu que deux litres de sang dans le malade, ce liquide aurait encore été attiré vers ces organes. D'où provient actuellement cette affection, qui semble devoir prendre la marche d'une épizootie? et d'après les symptômes et les lésions cadavériques remarquables, quel sera le traitement rationnel à lui opposer?

La maladie attaque les poumons exclusivement, quoique le cerveau y soit encore bien intéressé; car je ne rapporte qu'à la rapidité de sa marche et à la température qui est froide depuis quinze jours, l'absence de symptômes cérébraux. Le sang, attiré vers les poumons, les pénètre: cet *engouement* persistant empêche l'air de parcourir les vésicules aériennes, d'où une hématoïse incomplète, la stase du sang noir et épais, et, partant, le défaut de stimulus au cœur, au cerveau, enfin la mort par *asphyxie* et sans que le viscère ait eu même le temps de *s'enflammer*.

Avant que de parler du traitement qui m'a paru

convenir pour arrêter cette affection , je relaterai les *causes* auxquelles je l'attribue , cette connaissance acquise motivant les traitemens curatif et préser-
vatif.

Causes. La maladie n'a attaqué jusqu'ici que les chevaux de remotes, ceux arrivés au corps depuis les fournitures faites par les marchands dans ces derniers mois. Si quelques chevaux anciens ont pu en être atteints, et même si un en a péri, ce résultat doit être considéré comme purement fortuit et occasioné sans doute par une sorte *d'infection* et non pas de contagion. Tous ces jeunes animaux, arrivant d'Allemagne, ont eu à supporter des marches longues à l'époque de la dentition et de la crise gourmeuse, par une saison froide et humide, si favorable aux affections pulmonaires. Aussi les toux, les jettages, les pneumonies, et, pour trancher par le mot générique, les *gourmes* ou leur suites, ont-elles été très-fréquentes cette année dans les convois de chevaux de remotes; lesquels chevaux ne les ont que trop *communiquées* aux autres animaux du régiment et même à ceux des particuliers. Élevés dans des pâturages gras ou avec une nourriture humectante pendant l'hiver (carottes, pommes de terre, navets), ils n'ont reçu jusqu'à l'époque de leur livraison que des alimens *échauffans* (avoine) dont on les a *bouffés* afin de les présenter avec avantage. Ce nouveau régime, administré à de jeunes sujets déjà trop desséchés et appauvris par la route, par la sortie des dents, par des flux, n'a pu que les disposer à des affections d'irritation. L'acclimatation et le *retour vers le printemps* ont aussi puissamment favorisé ces effets; et de plus, si l'on ajoute

que cette année les avoines sont substantielles et fortes, et que les foins sont secs, poudreux, décolorés et moisissés, le tableau sera complet, et jamais une plus grande somme de causes irritantes ne pourra être réunie.

Ce sera sans doute encore le lieu de dire ici que le choix des animaux ou que leur race a dû beaucoup influer sur ce triste résultat. Qu'on ne croie pas que ces chevaux d'outre-Rhin sortent du Hanovre, du Mecklenbourg, comme les fournisseurs se plaisent tant à le répéter; ils sont pour la plupart *allemands* dans toute la force du terme. Voyez plutôt ce corps élevé, ces extrémités grêles, ces pieds larges, ces jarrets plats, cette poitrine étroite, ces reins longs, ce dos ensellé, cette croupe en pupitre, ces hanches saillantes, cette arrière-main sous le centre de gravité, et comme soudée à un corps qui lui est étranger. Ne sont-ce pas là les formes caractéristiques de la *rosse allemande*?

Beaucoup d'individus ainsi conformés ne remplissent que trop aujourd'hui les cadres de notre cavalerie, et sont une cause toujours renaissante d'énormes dépenses pour le trésor. Inconvéniens doublement graves, et auxquels remédieront sans doute les sages dispositions de l'ordonnance rendue dernièrement sur les dépôts des remontes.

Maintenant l'on ne sera plus étonné si la maladie a attaqué de préférence les organes pulmonaires: les animaux étaient dans leurs *gourmes*, toujours si intenses dans les chevaux des contrées basses et humides du nord; la marche a augmenté la violence du jetage, la force de la toux, le nombre et la

grandeur des abcès ; d'où la maigreur des individus et leur débilité. Pour d'autres, le flux a été supprimé et leur état permanent de malaise a dû se terminer par une maladie douloureuse ou de consommation. Qu'importe sous quelle face on considère ces terribles influences ? les organes pulmonaires ont été presque exclusivement en jeu ; c'est aussi sur eux que la *souffrance* ou l'irritation appelle le sang qui devrait se distribuer dans des proportions normales aux viscères sécréteurs et à tous les tissus. Quelle est la nature de cette cause irritative ? bornons-nous à l'indiquer, sans avoir la folle prétention de chercher à l'expliquer (1).

Traitement. Les chevaux qui éprouvèrent l'apoplexie dans ce régiment étaient *tous* défaits, *maigres* et jeunes. J'ai pensé qu'il était d'une absolue nécessité de n'enlever le sang qu'avec *ménagement* ; c'est-à-dire que, si la saignée était *toujours indiquée* et comme

(1) Je ne pense pas que l'on doive regarder comme cause de cette maladie le passage de la Moselle effectué par les chevaux du régiment lors des promenades militaires : les animaux ne suaient pas ; ils avaient fait deux lieues, et s'étaient mis en marche incontinent. Au surplus, il y avait peu de jeunes chevaux. En narrateur fidèle j'ai dû cependant ne pas omettre cette circonstance, qui ne peut diminuer en rien l'empressement avec lequel on doit s'adonner à la sage et prudente résolution, prise dernièrement par M. le ministre de la guerre, d'obliger les corps de cavalerie à de fréquents et grands exercices militaires. Les exercices forment le cavalier, brisent le cheval à la fatigue, l'accoutument au harnais et à l'équipement : effets avantageux qui ne forceront plus de laisser autant d'animaux en arrière ou dans les infirmeries, lors des premières journées de marche.

indispensable, il fallait la pratiquer *modérément*, et seulement pour éviter la mort par asphyxie. Aussitôt que la respiration est moins gênée, que la suffocation a disparu, que le pouls s'est relevé, fermez la veine. En épargnant cette *chair coulante*, comme l'appelle si énergiquement Bordeu, on conserve les moyens d'obtenir une révulsion efficace; et le cœur ainsi que le cerveau peuvent encore réagir sur l'organisation. D'abondantes saignées paraissent promptement soulager; mais au moment où l'on chante victoire, une syncope (1) ou un prolapsus général met instantanément un terme à la vie. Ce résultat surprendra peu; car, avant que le sujet ne tombe malade, tous les tissus avaient en partage une *certaine quantité* de sang, laquelle était nécessaire à leur entretien et à leurs fonctions. Ce sang, ou mieux cet *excitant vital*, peut-être représenté par proportions: ainsi nous dirons que l'organisme en *exigeait* deux pour telle partie, quatre pour telle autre, six, sept pour tel viscère, etc.; en dessous de cette somme, il y a *maladie*; et si cette quantité manque, il y a *mort*. Actuellement, si par une cause quelconque (physique ou vitale) le sang, qui n'a pu *augmenter*, se porte instantanément sur les poumons, ce ne doit être qu'au préjudice de celui

(1) La syncope arrive fréquemment, dans ces sortes d'affections, après une saignée même *médiocre* (ce qui ne se voit presque jamais dans les autres maladies), comme j'en ai été souvent le témoin lors d'une *pneumonie épizootique* qui a régné sur les chevaux du régiment cuirassier-dauphin (n. 3), et qui a fait périr plusieurs animaux, quand le corps tenait garnison à Epinal en 1821.

des autres régions de l'économie. En saignant, on soulage évidemment l'organe où il y a afflux et dont l'engouement continué (il n'y a pas même encore d'inflammation) terminerait les jours : mais si, dans le but de faire avorter l'inflammation, l'évacuation sanguine, *qui est générale*, est considérable, nul doute que, pour deux parties de *forces* qu'on a voulu abattre dans les poumons, on ne détruise *la vie* dans les tissus qui n'avaient que comme deux de sang normalement réparti, et qu'on n'affaiblisse de moitié ceux qui en avaient comme quatre.

Quel sera alors l'empire de la révulsion, qui doit être si salubre, lorsqu'on la transportera sur des organes débiles et sans vie?

J'ai dit, comme j'entendais dans des individus malades depuis long-temps, amaigris, jeunes et *inacclimatés*, l'emploi de la saignée dans la congestion sanguine pulmonaire. Les mêmes principes s'appliquent à celles du cœur, du cerveau et des autres viscères. Dans le début, la soustraction du sang doit *s'arrêter* au mieux marqué, pour le céder de suite à la dérivation ou révulsion cutanée, cellulaire ou intestinale. On ne reviendra à une seconde saignée que dans le cas d'un *nouvel accès* dont la violence ferait indubitablement succomber le malade, mais que l'on s'efforcera toujours de réverser; car, *ce ne peut être que par cette voie* que l'affection pourra se déplacer, et que le sang ménagé amènera la guérison plus *prompte* et plus *parfaite*, au lieu d'une de ces longues convalescences qui n'ont pour fin que la morve, le farcin, l'hydropisie et la consommation,

conséquences nécessaire d'abondantes pertes sanguines (1).

La saignée terminée, on placera de suite deux ou trois sétons animés avec de l'huile volatile de térébenthine au poitrail; ils seront réexcités s'ils ne prennent pas, et on en passera même plusieurs autres de chaque côté de la poitrine. J'en ai souvent mis sept avec le plus grand succès (trois au poitrail et deux à chaque face costale) dans l'apoplexie pulmonaire, ou sur des chevaux que l'on avait jugés *pris de chaleur*, sans cependant qu'ils aient quitté l'écurie. Immédiatement après, si la colonne vertébrale est raide, comme il arrive fréquemment, on fera une forte friction le long de cette partie (des reins) avec de l'huile volatile de térébenthine pure, et même quelquefois ammoniacée. Si les sétons réexcités ne déterminaient pas d'*engorgement*, tout espoir n'est pas encore perdu: car combien de chevaux j'ai souvent sauvés, avec un *vésicatoire* d'un pied carré

(1) Le sang se régénérant assez vite, je n'entends pas qu'il faille être si réservé de le répandre sur des animaux en bon état ou au moins en chair. C'est ici que le médecin doit être *éclectique* et user *sobrement* de tout. Je ferai encore un aveu: quoique employant la *saignée* dans presque toutes les affections internes, afin de calmer la *fièvre* et de favoriser l'action de l'*aiguillon dérivateur*, je n'hésiterai point à dire que, s'il ne m'était permis, pour traiter les maladies, d'avoir recours qu'à une de ces deux voies, la *saignée* ou la *purgation*, je ne balancerais pas à préférer la dernière. Dans ce cas, je n'agirais que sur un *produit de sécrétion*, loin de *modifier tout l'organisme* en le privant d'une plus ou moins grande quantité de fluide vital éminemment nutritif et réparateur.

mis sous le ventre en arrière du passage des sangs (1).

Intérieurement, l'on administrera le sous-hydro-sulfate de deutocide d'antimoine (kermès minéral) à la dose d'une demi-once par jour, dans suffisante quantité de miel; diète; barbotage de son farineux avec une poignée de *sel de cuisine* chaque fois: eau salée sur les fourrages secs; ou mieux, quelques poignées d'herbe avec le foin et la paille et quelques tranches de carottes pendant l'hiver.

Le sel (2) et le vert, en relevant sensiblement l'appétit, communiquent au sang des vertus particulières qui tiennent du merveilleux.

(1) Je suis exclusivement ce mode qui ne laisse aucune trace, et facilite par sa situation un plus grand afflux.

(2) Rien d'admirable et de *naturel* comme l'usage du sel: les chevaux en éprouvent un si pressant besoin, que leur *instinct* leur fait rechercher les particules salées dans la terre, contre les murs, dans les poils, dans les harnais, etc. Ils lèchent ces substances ou les dévorent. Dans la maladie actuelle, comme dans beaucoup d'autres, ils préfèrent leur paille de litière toute pénétrée d'urine ou d'excrémens au foin. Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'attrait qu'ont les *ruminans* pour le sel. Toutefois l'état devrait bien dans sa sagesse s'efforcer de venir au secours de l'agriculture et du commerce des animaux, en diminuant la taxe sur un produit si *nécessaire* et si abondant en France. Le sel devrait entrer dans la ration du cheval de guerre, d'autant plus qu'il est exposé à de grandes fatigues, et à être nourri avec des alimens avariés et indigestes.

Depuis que le sel est administré aux chevaux du quartier (la dose est d'une à trois onces par jour pour chaque cheval malade), les animaux reviennent à vue d'œil, et reprennent la vie avec l'appétit.

Les chevaux qui sans être malades paraissent disposés à le devenir (ce que l'on apercevra à la maigreur, aux flancs cordés et tirés, à la respiration accélérée, à la colonne vertébrale raide, au dégoût, à l'anxiété), seront saignés modérément et recevront un ou plusieurs sétons au poitrail. Tous seront soumis à un barbotage *salé*, et l'on mélangera au fourrage *sec* quelques poignées de *vert*.

Les autres chevaux de la remonte subiront le même régime, et porteront *tous* au moins un seton au poitrail, lequel pourra produire un point d'*irritation révulsive*.

L'état sain de l'estomac et des intestins permettra la dérivation par cette voie, toujours si efficace. C'est dans ce sens que j'explique les bons effets du kermès, comme encore des purgatifs à dose modérée.

Pour peu qu'un état comateux survienne, on appliquera des sétons à l'encolure, ou un vésicatoire sur les reins.

Tels sont, monsieur le Ministre, les traitemens curatif et préservatif que j'ai cru devoir prescrire contre une affection qui avait fait naître de vives inquiétudes, et que m'ont dictés l'examen des animaux malades, l'observation cadavérique et l'expérience acquise dans une longue pratique. On s'est empressé de les suivre; et des résultats avantageux paraissent les couronner, puisque aucun cheval n'est mort depuis; que ceux tombés malades ont été promptement soulagés, et que l'entrée à l'infirmerie est moins fréquente. Ces détails pourront être utiles à des vétérinaires qui se trouveraient dans les mêmes

circonstances, et ouvrir le champ à une critique profitable.

Amputation circulaire dans l'articulation du boulet gauche d'une jument. (Guérison au bout de trente-cinq jours) (1) ;

Par M. MAURETTE, ex-vétérinaire au dépôt d'étalons de Grenoble.

L'amputation d'un membre locomoteur, dans un des grands quadrupèdes dont s'occupe la médecine vétérinaire, peut, dans quelques cas maladifs, sauver la vie du malade. Cet avantage immédiat est incontestable; mais les suites de cette amputation, dans les circonstances les plus favorables, sont toujours [fâcheuses, en ce sens que l'animal est privé de rendre les services réels auxquels il est destiné.

Sous ce dernier point de vue, l'opération dont il s'agit semble *à priori* ne devoir offrir aucun résultat utile. Cependant il est des circonstances particu-

(1) La chirurgie vétérinaire possède déjà quelques exemples d'amputations des membres faites avec succès sur des animaux domestiques de l'espèce bovine et ovine; nous-mêmes nous avons fréquemment amputé des membres de chiens à différentes hauteurs, et presque toujours avec succès; mais l'exemple rapporté par M. Mauvette est le seul que nous sachions qui ait été publié sur l'amputation d'une partie d'un membre dans le cheval. Ce fait et son heureuse réussite nous paraissent, sous ce rapport, présenter beaucoup d'intérêt.

(Note du Rédacteur.)

lières où la prolongation temporaire de la vie, sans aucune aptitude de l'animal au travail, est encore un résultat avantageux. C'est ainsi, par exemple, qu'un étalon de grand prix peut encore faire la monte; qu'une jument pleine d'un étalon de race précieuse, peut mettre au jour et compléter l'allaitement de son poulain. L'observation que je soumetts à mes confrères se rapporte à ce dernier cas.

Dans le mois de février 1825, je fus appelé par M. Courbière (de Samaton, département du Gers), pour donner des soins à une jument de trait âgée de neuf ans, sous poil bai, de la taille de quatre pieds huit pouces, pleine d'environ huit mois, d'un embonpoint encore passable, et paraissant jouir d'une bonne constitution.

Depuis une quinzaine de jours, cette jument s'était enfoncé un clou vers la pointe de la fourchette du pied antérieur gauche. Le maréchal de l'endroit lui avait donné les premiers soins.

Je la trouvai souffrante et ayant perdu l'appétit depuis la veille. Ayant levé l'appareil placé sur le pied, pour m'assurer de l'état de la piqûre, je reconnus que l'inflammation s'était propagée à la plupart des tissus contenus dans le sabot, avait envahi les gaines tendineuses des tendons fléchisseurs et les membranes synoviales des deux derniers os phalangiens; une suppuration abondante s'en était suivie, et le sabot entièrement décollé se détacha sans effort. Le tendon du muscle profond (tibio-phalangien) était en partie détruit dans le lieu de ses adhérences avec le dernier phalangien; le ligament capsulaire offrait une large ouverture qui permettait de voir

distinctement les surfaces articulaires écartées l'une de l'autre d'environ un centimètre. Ne pouvant espérer la guérison de pareils désordres, je conseillai le sacrifice de la jument.

Ce conseil, entièrement dans l'intérêt du propriétaire, ne parut pas le satisfaire; il désirait conserver la vie de sa jument, au moins jusqu'à l'époque de la mise bas, et profiter d'un poulain sur lequel il fondait des espérances. Il me demanda s'il n'existait aucun moyen de parvenir à ce but.

Après avoir mûrement réfléchi, je restai convaincu que le seul parti qui m'offrait quelques chances de succès était l'amputation du boulet dans l'article. M. Courbière ayant adhéré à la proposition que je lui en fis, je commençai par lotionner les plaies avec l'eau-de-vie étendue d'eau et mêlée de quelques gouttes d'essence de térébenthine. Elles furent ensuite saupoudrées avec de la poussière de charbon de bois. Un appareil convenable fut placé, et je remis au lendemain de pratiquer l'amputation, afin de préparer tous les moyens dont je pouvais avoir besoin.

Procédé opératoire. La jument abattue et bien fixée comme pour les opérations du pied, je fis une incision circulaire un peu au dessus du tiers supérieur du paturon; je disséquai la peau jusqu'au centre de l'articulation du boulet, et là, au moyen de la feuille de sauge double qui s'accommodait mieux au contour des saillies osseuses, j'opérai la séparation des deux os. L'incision circulaire, pratiquée à la distance que j'ai indiquée de l'articulation du boulet, me ménagea plus d'un demi-pouce de

tégument qui me servit à recouvrir une partie de la plaie que j'avais faite.

La plaie lavée avec l'eau fraîche aiguisée d'eau-de-vie, et l'appareil placé, je ne desserrai la ligature que j'avais employée pour arrêter le cours du sang, qu'après que la jument fut relevée et remise à sa place; l'hémorrhagie qui en résulta ne fut que d'environ trois litres de sang au plus, et s'arrêta d'elle-même.

La plaie fut ensuite pansée comme une plaie simple qui suppure, et au bout de trente-cinq jours elle fut complètement cicatrisée. Peu de jours après l'opération, la jument recouvra l'appétit et l'embonpoint qu'elle avait avant d'être malade.

Dans le courant du mois d'avril suivant, elle mit bas un poulain très-maigre qui fut tourmenté de coliques violentes tout le jour de sa naissance, mais qui par la suite prospéra à souhait.

Une bottine dont la base était en liège, d'une épaisseur à peu près pareille à la hauteur de la partie retranchée du membre, fut adaptée au moignon; elle facilita si bien la marche de la part du membre mutilé, que la jument fit trois fortes lieues en moins de six heures. Ce trajet est celui qui existe de l'habitation du sieur Courbière, au village de Puymaurin situé dans le département de la Haute-Garonne; et c'est là que cette jument fut sacrifiée, après avoir nourri son poulain pendant tout le temps nécessaire à l'allaitement.

VARIÉTÉS.

Considérations sur l'hygiène vétérinaire, par M. GROGNIER. (Extrait du compte rendu des travaux de l'École royale vétérinaire de Lyon, année 1831.)

Dévoiler une maladie cachée sous des symptômes vagues et obscurs, remonter à ses causes, en prévoir l'issue, influencer heureusement sur son cours et sa terminaison, c'est toujours un triomphe et souvent un grand bienfait; mais ce n'est pas la médecine toute entière.

Il est des maladies, chez les animaux surtout, dont la nature se dérobe aux yeux les plus exercés; il en est dont la marche est si rapide qu'aucun remède ne peut les atteindre; il en est enfin dont la cure, fût-elle certaine, ne doit pas être tentée; le traitement en serait trop long et trop dispendieux, et, les animaux étant des propriétés, leur vie et leur mort sont subordonnées aux chiffres de l'économie.

Les maladies qu'il n'est pas possible, celles qu'il n'est pas permis de guérir, peuvent être prévenues: il suffit d'écarter et quelquefois même d'atténuer les causes qui les produisent. Cette conduite est convenable, même à l'égard des maladies dont la guérison est la plus facile et la moins dispendieuse. L'animal qui n'a jamais été malade est moins sujet à le devenir que celui qui a été guéri: il est en gé-

néral plus productif et d'un meilleur service, et il exige des soins moins attentifs.

Indiquer les moyens conservateurs de la santé est le propre de l'hygiène; et si cette partie de la médecine est moins difficile et moins brillante, elle est plus utile que la thérapeutique.

Presque toutes les maladies des animaux domestiques sont causées par l'incurie, l'intérêt mal entendu, surtout l'ignorance de leurs maîtres. C'est aux vétérinaires à les éclairer; c'est à eux à montrer dans les vices de construction la mauvaise tenue des étables, la source féconde d'un grand nombre de maladies que la stupidité attribue à des enchantemens, à des maléfices, à des sorts.

Combien de maladies foudroyantes ou chroniques résultent d'une alimentation insuffisante ou surabondante, ou de mauvaise qualité, ou dispensée sans ordre et sans mesure!

Combien d'autres affections ont leur origine dans des pâturages arides ou marécageux, étiolés, ou abondans en plantes insalubres! Les vétérinaires ne doivent pas se lasser de signaler ces causes et d'indiquer les moyens de les éviter; il en est de même de celles qui résultent des vicissitudes, des intempéries de l'air, des effluves qui en corrompent la pureté. Les vétérinaires démontreront que c'est par un intérêt bien mal entendu que l'on demande aux animaux trop de labeur ou trop de produits, surtout dans des circonstances ou des conditions défavorables; ils feront voir qu'en s'abandonnant à ces calculs absurdes, on excéderait, on écraserait des animaux, on affaiblirait ou exténuerait les autres.

On détermine ici la fourbure, là la pommelière; et toujours on imite l'insensé de la fable qui tua la poule pondeuse des œufs d'or.

Les animaux domestiques étant notre patrimoine, ce n'est pas pour eux, je le sais, mais pour nous que nous les entretenons; leur hygiène n'est pas, comme celle de notre espèce, l'art absolu de conserver la santé. Nous aurions le droit de les rendre malades comme de les tuer, lorsque leur mort est plus profitable que leur vie. En nourrissant surabondamment les vaches laitières, nous les forçons à produire, aux dépens de leur vigueur, une surabondance de lait. En alimentant les moutons à laine précieuse avec une grande parcimonie, on les jette dans la maigreur, tout en affinant leur toison; et les bêtes engraisées contractent toutes un véritable caractère pathologique, avant d'être envoyées à la boucherie. Mais il doit être toujours renfermé dans les limites de la raison particulière et dans celles de l'intérêt général; et lorsque l'abus de ce droit est le fruit de l'ignorance, c'est par des instructions et des conseils que l'on peut les faire cesser.

C'est avec raison que l'on a comparé les animaux domestiques à des machines industrielles à la faveur desquelles nous fabriquons de la viande, du lait, de la laine et des engrais. Employons ces machines, mais gardons-nous bien d'en user inconsidérément les ressorts et de les détraquer. Par dessus tout, n'oublions pas que ces machines sont vivantes et animées, qu'elles ressentent le plaisir et la douleur, qu'elles sont susceptibles d'aimer et de haïr, que sur elles comme sur notre espèce les pas-

sions influent sur la santé et peuvent s'exalter au point de donner la mort. Le cheval généreux s'exécède et meurt pour mieux obéir; le chien fidèle expire sur le tombeau de son maître; le bœuf, privé de son compagnon de travail, tombe dans la tristesse et refuse les alimens; la vache à qui l'on enlève brusquement son petit, cesse de ruminer et de donner du lait.

C'est à l'hygiène à prévenir, à faire cesser la plupart des accidens de ce genre; le gouvernement moral des animaux domestiques est de son ressort; c'est en suivant ses préceptes qu'avec facilité on dompte le taureau, que l'on dresse le cheval, on instruit le chien. Elle conseille les moyens de douceur, j'ai presque dit de persuasion, plutôt que les châtimens: les traitemens barbares, que trop souvent on exerce sur les animaux, tantôt les dégradent et les avilissent, tantôt les rendent furieux et méchans; ils diminuent leur force, éteignent leur vigueur, les disposent aux maladies, abrègent leur existence. Le spectacle de cette brutalité n'est pas sans influence sur la moralité publique.

L'hygiène, qui préside en quelque sorte à l'éducation individuelle des animaux, est loin d'être étrangère à ce que j'appellerai l'éducation des espèces, c'est-à-dire, la création, le perfectionnement, le maintien des races précieuses. L'hygiène vétérinaire, en effet, est tout à la fois l'art de conserver la santé des animaux, et celui de les modifier pour nos besoins, notre bien-être et nos jouissances. Les règles de l'hygiène doivent être appliquées à l'élève des chevaux, l'éducation des bêtes à laine, l'entretien

du gros bétail; elles doivent l'être encore au gouvernement des volatiles dans les basses cours, à celui des insectes fileurs dans les coconnières, des insectes plus admirables encore dans les ruches à miel.

Que de services ne peuvent pas rendre les vétérinaires, en dirigeant l'exercice de leur art vers des objets qui intéressent si vivement la prospérité nationale! La pénurie et la chétivité du bétail de la France accusent son économie rurale et vétérinaire; une immense et ruineuse importation de chevaux de troupes a été rendu nécessaire par les besoins du moment. Nous achetons encore de l'étranger des bœufs, des moutons et d'énormes masses de produit de ces animaux; cependant nous pourrions produire en ce genre au delà de tous nos besoins, au dessus de tout notre luxe, et, par l'excédant, rendre l'Europe tributaire de la fécondité de notre sol et de la puissance de notre industrie.

Nous entrons, il faut l'espérer du moins, dans la voie de toutes les améliorations sociales. L'une des moins importantes n'est pas celle que je viens de signaler, et c'est à l'hygiène vétérinaire à en indiquer, à en diriger les moyens; soit que le gouvernement prenne l'initiative en formant des haras, des vacheries, des bergeries, soit qu'il s'en rapporte à l'industrie particulière, se bornant à répandre avec munificence, surtout avec discernement, les encouragemens et les récompenses. La science du vétérinaire doit être utilisée, et c'est en partie pour l'avoir laissée presque stérile que de si minces résultats sont sortis jusqu'à ce jour des haras du gouvernement.

Si, fondés sur d'autres bases, ces établissemens

sont conservés, la médecine vétérinaire ne s'y bornera plus sans doute à traiter des maladies; elle étendra encore ses attributions sur tout le régime hygiénique, tant de l'espèce que des individus. Une plus grande latitude est demandée pour les vétérinaires d'armée : ils en useraient pour faire cesser tant de causes d'insalubrité qu'ils sont réduits à dénoncer souvent d'une voix timide et rarement écoutée.

Les vétérinaires civils de leur côté sont appelés à être les conseils de l'autorité administrative pour tout ce qui conserve l'état sanitaire des troupeaux. C'est à eux à fournir des instructions sur les causes des enzooties et les moyens de les faire disparaître; et, si l'un de ces grands fléaux qui désolent les campagnes était imminent ou avait éclaté; si l'on reconnaissait l'impuissance ou même le danger de tout moyen thérapeutique, c'est bien alors que les vétérinaires peuvent rendre d'éminens services. C'est à eux que sera confiée l'exécution des véritables mesures répressives du fléau dévastateur; ils auront à signaler l'épizootie, son origine, sa marche, ses voies funestes de communication, son caractère; ils l'auront distinguée nettement des maladies avec lesquelles on peut la confondre; ils dirigeront les moyens prophylactiques; ils conseilleront, au besoin, des mesures administratives, dont l'exécution toujours fâcheuse ne peut être légitimée que par l'impérieuse nécessité. L'un de ces moyens les plus efficaces, et souvent le seul, est le sacrifice d'animaux, je ne dis pas malades, mais suspects. Ce n'est pas toujours dans toutes les périodes de l'épi-

zootie qu'il convient de recourir à cette extrémité. Qui pourra signaler le cas où l'on peut s'en abstenir, ceux où elle est indispensable, urgente, sinon le vétérinaire instruit? qui pourra déclarer que la maladie, ayant en vieillissant changé de caractère, n'est plus au dessus des efforts de l'art? qui pourra la caractériser purement sporadique? qui pourra fixer le moment où doivent cesser les moyens de rigueur? Certes, considérés sous ce point de vue purement hygiénique, les vétérinaires seront autrement utiles que s'ils se bornaient à déployer l'appareil de la thérapeutique la plus savante.

Agens nécessaires de l'administration pour tout ce qui concerne l'hygiène publique, les vétérinaires sont rarement appelés à exercer l'hygiène privée; mais il n'en sera pas de même à l'avenir. De grands établissemens agricoles sont formés tous les jours. Bientôt on sentira l'importance et l'utilité des associations agronomiques formées sur le modèle des associations de l'industrie: là serait réuni un grand nombre d'animaux domestiques, tantôt moyens principaux, tantôt produit le plus précieux de l'exploitation, tantôt la constituant tout entière; là sera reconnu nécessaire le service journalier des vétérinaires, non pas seulement pour traiter quelques maladies, mais pour gouverner les étables, les écuries, surveiller les labours, diriger les recrutemens ou la reproduction des troupeaux. Bientôt se propageront ces usages de quelques contrées du midi et de l'ouest où les vétérinaires soignent par abonnement la santé des animaux dans les fermes, et, comme les propriétaires, sont intéressés à écarter les causes des maladies.

Que ce ne soit pas seulement pour guérir, mais encore pour empêcher de tomber malades, que les vétérinaires soient appelés; et alors on recourra plus souvent à eux, même pour la pratique médicale; ils auront plus de rapports avec les cultivateurs dont ils seront les conseils. C'est à leurs lumières, à leur loyauté que l'on aura recours dans les cas d'expertise, d'appréciation, de partage de cheptel, de contestation dans l'administration et le commerce des animaux.

Alors disparaîtront successivement cette nuée de grossiers charlatans, empiriques, maiges, sorciers, qui inspirent aux cultivateurs une malheureuse confiance, tout en excitant les justes réclamations des vétérinaires instruits.

Analyse de l'humeur qui découle des cavités nasales des chevaux atteints de la maladie appelée vulgairement morve; par M. LASSAIGNE.

1° Cette humeur ramène au bleu un papier de tournesol rougi par un acide; ce qui annonce qu'elle contient un alcali libre.

2° Délayée dans l'eau, elle ne se dissout qu'en partie; ce liquide acquiert alors les propriétés de mousser, comme une faible dissolution de blanc d'œuf, de précipiter en flocons blanc-jaunâtres par l'infusion de noix de galle, d'être troublé par l'addition de quelques gouttes d'acide nitrique, et de former, au bout d'un certain temps, un précipité

blanc floconneux; enfin, lorsqu'on l'expose à l'action de la chaleur, elle se trouble totalement et dépose des flocons blancs qui ont tous les caractères de l'albumine coagulée.

3° La liqueur d'où l'albumine a été séparée, évaporée à une douce chaleur, ne laisse qu'un léger résidu jaunâtre d'une saveur très-salée, et qui a promptement rétabli la couleur du tournesol rougi par un acide. Ce résidu, brûlé dans un creuset de platine, a fourni un charbon qui a donné par les lavages à l'eau chaude une liqueur alcaline précipitant abondamment le nitrate d'argent en flocons blancs, pour la plus grande partie insolubles dans l'acide nitrique pur, mais très-solubles dans l'ammoniaque. La dissolution de platine n'y a formé aucun précipité, d'où l'on peut conclure que ce résidu de l'évaporation était formé de sous-carbonate de soude et de chlorure de sodium.

4° La partie de cette humeur, insoluble dans l'eau, était sous forme de flocons blancs demi-transparens.

Desséchée au soleil, elle est devenue d'un jaune verdâtre et a acquis de la transparence.

Projetée sur les charbons ardents, elle s'est boursoufflée, a noirci en répandant une fumée d'une odeur de corne brûlée.

Traitée par l'alcool bouillant, elle ne s'est pas dissoute. Ce liquide évaporé n'a laissé aucun résidu.

L'eau bouillante n'en a pas opéré la dissolution : elle l'a seulement gonflée, en lui rendant sa blancheur et sa demi-transparence.

Les résultats que cette matière a présentés avec d'autres réactifs auxquels elle a été soumise, tendent à me la faire regarder comme du *mucus*.

5° Cette matière muqueuse, brûlée dans un creuset de platine, a produit un charbon très-léger, difficile à incinérer, et qui n'a laissé qu'un résidu inappréciable formé de phosphate de chaux.

Il résulte de ces expériences que cette humeur est composée

- 1° D'albumine;
- 2° De mucus;
- 3° De sous-carbonate de soude;
- 4° De chlorure de sodium;
- 5° D'une trace de phosphate de chaux;
- 6° D'eau qui en fait la plus grande partie.

La présence de l'albumine, en assez grande proportion dans cette humeur, la rapproche un peu du pus; car, dans l'état normal, elle n'est formée que d'eau, de mucus et des sels énoncés ci-dessus.

De la distribution des prix à l'Ecole, et de la retraite de l'ancien directeur.

Lorsque, en visitant un établissement, en rendant compte d'une cérémonie quelconque, tout, au dire du critique, a été au plus mal, que le blâme est exclusif, on peut être sûr de l'exagération du blâme, de la partialité des opinions. Les lecteurs les plus bénévoles, ceux même qui sont les plus distraits, n'y ajoutent pas toujours foi.

Comme cependant, publiées avec le ton de l'assurance, ou répétées, certaines erreurs peuvent finir par passer pour véri-

tés, c'est un devoir que de s'attacher à réfuter celles au moins qui ont quelque importance.

D'après un article anonyme que les rédacteurs du *Journal théorique et pratique* viennent de publier, tout a été digne de pitié dans la distribution des prix et des diplômes faite dernièrement aux élèves d'Alfort. — Le ministre, par son absence, témoignait du peu d'intérêt porté à l'établissement; la salle était à peine décorée; les draperies, tapis, fauteuils grandement économisés; les chaises même économisées; de la musique, il n'y en avait point; d'abcès, d'ulcères fétides on a longuement parlé; de considérations d'un genre plus noble, d'un intérêt moins spécial, on n'a pas dit un mot. — L'éloge de M. Victor Yvart, ancien professeur d'économie rurale, a été d'un ennui désespérant. — Par le compte rendu on apprend, dit-on, que l'école a secouru plus de 400 chevaux, vaches, chiens et chats; que M. Renault a publié, sur l'une des cinq ou six espèces de javart, un Traité en 208 pages, M. Rigot un *petit traité* de botanique, M. Moiroud un *fort traité* de matière médicale.

Tels sont, au dire du *Journal théorique et pratique*, les accessoires et le principal de la cérémonie. L'on ajoute que des prix ainsi donnés ne peuvent guère être considérés que comme une bonne aubaine, un cadeau sans conséquence, une trouvaille enfin. — Nos lecteurs ne s'attendent pas sans doute à ce que, reprenant chaque partie de cette critique, il faille prouver que la salle était suffisamment ornée, les chaises en nombre suffisant, etc., etc.; il y a d'autres points dont il est possible de parler, et encore faut-il être bref. On accuse M. Renault, le professeur qui a fourni la note de clinique, d'avoir longuement parlé des abcès et des ulcères fétides trouvés pendant l'année, et il n'en est rien; l'article *Clinique* publié dans notre dernier numéro prouve que, en négligeant des détails qui peuvent, dans une séance publique, être passés sous silence, M. Renault s'est borné à quelques considérations générales sur un petit nombre de maladies.

Après avoir assuré que des prix donnés à la sourdine constituent une *trouvaille*, un cadeau sans conséquence, on prétend

que les récompenses doivent être données par acclamation, comme si les acclamations avaient manqué aux vainqueurs. Et cependant, il a été facile de s'en convaincre, les applaudissemens de leurs camarades n'ont pas manqué à la plupart des lauréats. — Nulle part le rapporteur n'a mentionné les 208 pages du traité de M. Renault; nulle part il n'a dit que l'ouvrage de M. Rigot était *petit*, le livre de M. Moiroud bien *fort*. Rapportées avec le ton du blâme, ces assertions prouvent seulement que ces ouvrages ont été trouvés ou trop courts ou trop longs, et mieux vaudrait l'annoncer franchement. — Nulle part non plus le rapporteur ne s'est borné à annoncer que l'école avait secouru plus de 400 chevaux, vaches, chiens, chats. Il y a erreur; comme on peut s'en convaincre par ce qui a été publié dans le dernier numéro du recueil. En comparant le nombre des chevaux et autres animaux reçus dans les infirmeries, ceux qui ont été visités et traités dans l'établissement, ceux qui l'ont été hors de l'école avec les chiffres semblables consignés dans les procès-verbaux rédigés depuis 20 ans, à des époques où les hôpitaux étaient sous la direction particulière de MM. Girard, Vatel, Barthélemy aîné, etc.; il est facile de se convaincre que ce nombre n'a pas diminué; et cependant les renseignemens donnés par le *Journal théorique et pratique* doivent ou le faire croire ou le laisser supposer. Nous devons opposer à ces restrictions la vérité tout entière, faire en sorte que des assertions inexactes ne deviennent pas de l'histoire, et espérer que des écuries plus saines, des soins assidus donnés aux malades compenseront pour l'école d'Alfort l'inconvénient de sa situation à deux lieues de Paris.

Quel a été le but de cette critique qui vient d'être en partie réfutée, qui ne devait pas l'être dans tous ses points? je le laisse à dire à chacun de mes lecteurs.

Je ne me charge pas d'indiquer davantage le caractère d'un autre article signé de MM. Crépin, Delaguette et Leblanc, qui laisserait à penser que M. Girard, en but à l'animosité générale, a été dans l'obligation de donner sa démission, triste récompense de plus de trente années de professorat.

Encore un mot sur ce dernier article; car, soit qu'on le consi-

dère comme pouvant faire suite au premier, soit qu'il y paraisse tout-à-fait étranger, on me permettra d'en finir pour revenir au plus tôt, dans un journal vétérinaire, à ce qui devrait exclusivement s'y trouver.

Si notre volonté, nos désirs pouvaient quelque chose sur des faits accomplis, disent MM. C., D., L., le besoin d'aller se reposer de ses longs travaux aurait engagé M. Girard à prendre sa retraite; mais la vérité, et la vérité tout entière, ajoutent-ils, est qu'il n'en est pas ainsi. — Formes acerbes, brusqueries, défiance, c'était le caractère de M. Girard; la désaffection, la crainte, un sentiment encore moins flatteur, c'était ce qu'il inspirait aux élèves. Ceux-ci le lui firent bien voir après les derniers événemens politiques, et M. G. se retira d'un poste qui n'était plus tenable.

De ces deux versions, comme je l'ai dit, MM. C., D., L. adoptent la dernière. — Rien d'abord ne les forçait à s'expliquer, tout même devait les engager à se taire; la publicité ne conduisant à aucun résultat utile, ni rapproché ni éloigné; aussi est-il difficile de les comprendre: leur volonté, leur désir est que la première hypothèse soit vraie; la seconde, à leur grand regret, c'est la vérité et rien de plus; mais cette seconde version, il était de toute inutilité de la publier; cela devait leur répugner, au contraire: et ces messieurs l'impriment tout au long, la tournent, la retournent, la font voir sous toutes les faces! Il y a donc là quelque chose d'inexplicable.

La vérité cependant n'est pas dans l'assertion de ces messieurs; quelques élèves, en petit nombre, manquèrent, il est vrai, à M. G., qui ne les connut jamais. La désaffection ne fut pas générale: c'était une émeute de pension; M. G. ne voulut pas la supporter, et, maître d'une fortune honorablement acquise, à l'âge de 60 ans, M. G. quitta une place qu'avant cet événement il n'avait pas l'intention de garder long-temps et qui ne fut jamais pour lui une sinécure. Il prit sa retraite; on ne la lui donna pas.

Je le dirai à mon tour: « voilà la vérité, et rien de plus; » tout en regrettant d'agiter des questions toutes personnelles, ou tenant au moins autant à la vie privée qu'à la vie publi-

que, et que des gens qui savent se respecter cherchent à ne pas traiter.

Enfin, c'est la dernière réflexion que je me permets : lorsque Girard fils lut, en 1824, l'éloge de Flandrin, il rapporta cette circonstance de sa vie : « Des jeunes gens *égarés* lui ayant manqué de respect pendant plusieurs leçons, Flandrin résolut de s'éloigner, entreprit l'exploitation d'une ferme à quelques lieues de la capitale, et ne reparut que très-rarement à Alfort. » Flandrin, comme M. Girard, avait puissamment contribué aux progrès de la médecine vétérinaire ; il avait cherché à rendre la profession de vétérinaire plus utile à son pays, plus honorable et avantageuse à ceux qui l'exerçaient. On remarque encore une singulière coïncidence entre l'époque de la vie de Flandrin, que Girard fils eut soin de rappeler, et ce qui vient d'arriver à M. Girard père ; à cette exception qu'alors aucun vétérinaire ne tenta d'égarer l'opinion publique sur le caractère privé de Flandrin dans un article de journal, d'où l'utilité, la vérité et la convenance auraient à la fois été bannies.]

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal théorique et pratique de médecine vétérinaire.

(Numéro de juillet.)

Table des Matières. 1°. Notice sur le bronchocèle, par M. C. Prevost. — 2°. De l'amputation du pénis du cheval, par M. D***. — 3°. Dilatation des quatre cavités du cœur du cheval, par M. Leblanc. — 4°. Observations diverses, par M. Jacob. — *Variétés.* 5. De la coupe longitudinale du cheval, par M. Bracy-Clark. — 6°. Analyse du Recueil.

Premier article. — M. Prevost, que sa pratique a mis à même d'observer souvent l'engorgement des glandes thyroïdes (goître, bronchocèle, trachéocèle, thyroïdite), résume dans cette notice ses idées sur les causes, la marche et le traitement de cette maladie dans les animaux domestiques. Suivant ce prati-

chien, elle est fréquente dans les chiens, rare dans les chevaux et les bœufs. Le goître s'annonce par un engorgement, de forme le plus souvent ronde ou ovale, des glandes thyroïdes, sans douleur, chaleur ni changement de couleur de la peau. Sa marche est lente; arrivé à un certain accroissement, il est stationnaire. Son volume varie ordinairement depuis celui d'un œuf de poule jusqu'à celui du poing. Si la tumeur est mobile, elle est molle; *et vice versa*. Le goître congénial est généralement dur et immobile; et alors il s'accompagne de gêne de la respiration, de salivation écumeuse, de raideur de l'encolure, de déglutition difficile, etc. Les chevaux n'en paraissent jamais incommodés.

M. Prévost est disposé à croire que, parmi les chiens de même que dans l'espèce humaine, les femelles sont plus fréquemment affectées du goître que les mâles, et que les chiens de grosse race y sont moins sujets que les autres.

La résolution est la terminaison la plus ordinaire et la plus favorable. La suppuration est possible; mais M. Prévost n'en a point encore d'exemple. Il n'en connaît pas bien les causes; il ignore si la qualité des eaux, le régime, ou l'hérédité influent sur son développement; ce qu'il a observé, c'est que les chiens provenant de père et mère très-gras en sont souvent atteints.

On peut toujours espérer la guérison du goître. Elle est plus prompte quand il est récent, mobile et mou; *et vice versa*. Elle est difficile et souvent impossible, quand il est congénial, dur, et qu'il s'étend de la gorge au poitrail.

Les divers moyens curatifs essayés avant les préparations d'iode ont été le plus généralement infructueux. Ce n'est que depuis l'emploi de ce dernier médicament qu'on a traité le goître avec succès, d'abord sur l'homme, et ensuite en médecine vétérinaire. De nombreux exemples attestent ses heureux effets.

Trois préparations iodurées sont ordinairement employées : 1^o la teinture d'iode; 2^o la solution d'hydriodate de potasse; 3^o la pommade d'hydriodate de potasse. Voici comment M. Prévost les compose et les administre :

1°. *Teinture d'iode.*

℞ Iode, 2 scrup. $\frac{1}{2}$.
Alcool, 1 once.

Donnez trois fois par jour, une heure avant le repas, à un chien de moyenne taille, trois gouttes de cette teinture dans une cuillerée à café d'eau sucrée. On peut donner 48 gouttes et plus dans les vingt-quatre heures. Pour les grands animaux, on commence par 20 gouttes, et on peut aller jusqu'à deux gros par jour sans inconvénient.

2°. *Solution d'hydriodate de potasse.*

℥ Iodure de potassium, 30 grains.
Eau de fontaine, 1 once.

Frictionnez la tumeur chaque matin avec un gros de cette solution, en arrivant par gradation jusqu'à une once pour le chien. Pour les grands animaux, on commence par 2 gros, et on pousse graduellement la dose jusqu'à 2 onces et plus. On administre aussi cette solution à l'intérieur, en débutant par 1 grain dans une petite cuillerée d'eau jusqu'à 1 scrupule, pour le chien; et commençant par $\frac{1}{2}$ grains, et poussant jusqu'à 1 gros par jour pour les grands animaux.

3°. *Pommade d'hydriodate de potasse.*

℞ Iodure de potassium, 1 gros.
Axonge, 1 once.

Pour le chien, onctionnez le goître chaque matin avec un scrupule et demi de pommade, et enveloppez avec de la flanelle. On peut aller jusqu'à une demi-once par jour. — Pour les grands animaux, depuis 1 gros jusqu'à 1 once et plus.

La teinture et la solution sont les formes qu'on devra préférer, parce qu'elles n'ont pas, comme la pommade, l'inconvénient de salir les meubles des appartemens que peuvent fréquenter les chiens.

M. Prevost avait déjà publié, dans le *Journal pratique*, année 1827, quatre observations de goîtres traités et guéris par la pommade d'hydriodate de potasse. Depuis cette époque, il

a eu occasion d'employer la solution et la pommade sur treize chiens, deux chevaux et une vache affectés de bronchocèle : sept de ces animaux ont parfaitement guéri ; sur six, la tumeur a diminué de plus de moitié ; sur les trois autres, la médication n'a produit que peu d'effet.

A l'appui des données générales qui précèdent, sont rapportés trois nouveaux faits, desquels il résulte :

1°. Que, sur une chienne, deux goîtres ont été complètement guéris après l'extirpation d'une des glandes, des onctions de pommade d'hydriodate de potasse pendant trente-sept jours sur diverses parties du corps, et l'administration de solution de la même substance pendant quarante-trois jours. Durant le cours de ces deux traitemens, l'animal ne parut nullement affecté par l'iode ; son appétit fut toujours vorace ; on observa seulement une faible diminution dans son poids.

2°. Qu'une vieille chienne atteinte de deux goîtres volumineux, flasques et mobiles, prit de la solution précédente pendant trente-six jours, en commençant par un demi-grain jusqu'à 4 scrupules. Les goîtres disparurent entièrement.

3°. Qu'un monton, qui n'était pas malade, fut soumis par expérience à l'administration de la solution d'hydriodate de potasse. Il en a pris depuis 1 grain jusqu'à 1 gros dissous dans 1 once d'eau, sans paraître affecté le moins du monde par une aussi énorme dose.

Deuxième article (Amputation du pénis). Tous nos lecteurs connaissent le procédé conseillé par M. Huzard pour pratiquer l'amputation du pénis au moyen de la ligature et d'une sonde creuse boutonnée introduite dans le canal de l'urèthre. Ils ont lu les détails de cette opération dans les Instructions vétérinaires ; elle a d'ailleurs été reproduite par M. Barthélemy jeune, en 1828, dans un article du *Recueil*, où ce vétérinaire a fait insérer une observation sur l'amputation du pénis. Nous pouvons donc nous dispenser de reproduire ici l'analyse de ces deux faits. Nous rappellerons seulement que, dans l'observation de M. Huzard comme dans celle de M. Barthélemy, une sonde creuse a été introduite dans le canal de l'urèthre et a dû y être maintenue jusqu'à l'entière cicatrisation des bords

coupés de l'urèthre, qui ne s'est opérée que très-difficilement. M. Huzard avait obtenu la chute de la portion malade du pénis par la ligature; M. Barthélemy jeune en fit l'ablation à l'aide du bistouri, par une section simple. Afin d'éviter la perte considérable de sang qui suit l'emploi de ce dernier moyen et se renouvelle à chaque émission d'urine, MM. Moiroud et Delafond imaginèrent de faire l'amputation du pénis par râclément, de manière à ce que la coupe de la portion restante du pénis représentât un cône dont la pointe fût formée par l'urèthre. Cette opération fut pratiquée aux hôpitaux de l'école d'Alfort le 18 juillet 1829, et précédée aussi de l'introduction d'une sonde creuse qui resta dix-huit jours en place. Il n'y eut point d'hémorragie; et le 4 août le cheval quitta les hôpitaux de l'école, urinant facilement.

A ces trois observations, M. Delaguetta ajoute les suivantes: 1°. Le 28 mai 1828, M. Noirot, vétérinaire à l'ex-compagnie de Luxembourg, ayant à pratiquer l'amputation du pénis sur un cheval dont l'extrémité de cet organe ne pouvait rentrer dans le fourreau et restait flottante hors de cette cavité, fit cette opération par le procédé indiqué par M. Huzard (la ligature précédée de l'introduction d'une sonde creuse boutonée). — Le 8 juin, 11 jours après l'opération, le bout du pénis est très-gros et violacé; on place une seconde ligature au dessus de la première. — Le 11, tristesse, pouls fort, incontinence d'urine, mortification complète du bout du pénis; on en fait l'ablation, en maintenant toutefois le tube en place. (Saignée, sachet sur les reins, lavemens émolliens.) — Le 13, gaieté, appétit, cessation de l'incontinence. — Le 17, la canule s'étant détachée depuis quelques jours, l'orifice urétral s'était rétréci; il fallut le dilater et replacer la canule. — Le 20, toute la plaie paraît bien cicatrisée; on supprime la canule. — Le 23, on est forcé de la replacer, et elle reste jusqu'au 18 juillet, époque où elle est de nouveau supprimée. — Le 28 juillet, nouvelle difficulté d'uriner; il faut faire une incision cruciale au bout du pénis pour retrouver l'urèthre et replacer la canule. Désespérant de la guérison s'il n'obtenait une cicatrice calleuse de l'orifice de l'urèthre, M. Noirot y parvint en cau-

térisant de temps à autre cet orifice avec le nitrate d'argent fondu.

2°. En 1802, on conduit à M. Delaguette un cheval dont l'extrémité du pénis est couverte de chancres et de verrues. Ce vétérinaire prépare une canule, abat le cheval, et se disposait à faire l'opération par ligature, quand il reconnut que le volume et l'induration squirrheuse du corps du pénis ne permettaient pas d'en obtenir la chute par ce moyen. L'amputation de la partie malade fut pratiquée à l'aide du bistouri par excision simple. — Il y eut peu d'hémorragie, ce qui n'empêcha pas que, par prudence, on introduisit dans le fourreau des étoupes imbibées d'eau fortement vinaigrée. Elles n'y restèrent que peu de temps. On donna pendant fort long-temps de l'eau blanche nitrée pour provoquer de fréquentes émissions d'urine, moyen que M. Delaguette regarde comme devant s'opposer au rétrécissement de l'urèthre. La cicatrice s'opéra sans accidens (on ne dit pas au bout de combien de temps), et le cheval urine depuis facilement, quoiqu'en partie dans son fourreau.

3°. Ce fut tout récemment que M. Delaguette eut occasion de pratiquer cette opération pour la deuxième fois, sur un vieux cheval hongre dont l'extrémité du pénis était couverte de chancres et de végétations, mais non indurée. Il amputa par une incision oblique de derrière en avant et de haut en bas, environ 5 pouces de cet organe. L'hémorragie ne fut pas forte immédiatement après l'opération; mais elle se renouvelait à chaque émission d'urine, avec un abondance que n'empêchaient pas de simples injections d'eau froide. L'introduction dans le fourreau d'étoupes imprégnées d'eau vinaigrée l'arrêta et en prévint la réapparition. (Diète, eau blanche nitrée.) Ce régime fut suivi pendant quelque temps: et trois mois après l'opération l'animal urinait facilement et par jet, tantôt hors de son fourreau, tantôt en dedans.

M. Ménet, vétérinaire à Poissy, a dit à M. Delaguette qu'ayant eu plusieurs fois l'occasion de faire l'amputation du pénis, il l'avait toujours faite par ce procédé et sans accidens consécutifs.

Le même mode opératoire a été suivi d'une hémorragie très-forte, entre les mains de M. Pagnier.

De tous ces faits, M. Delaguette conclut que l'amputation du pénis est une opération *peu dangereuse*, et que l'oblitération de l'orifice urétral, accident le plus à craindre, peut être plus facilement évitée par l'excision simple suivie de l'administration des diurétiques, que par l'introduction d'une sonde qui, par sa présence, irrite les bords de la plaie et l'intérieur du canal, et en provoque l'inflammation et le rétrécissement.

Nous ne pensons pas, nous, malgré l'assertion de M. Delaguette, que l'amputation du pénis soit une opération *peu dangereuse*, quel que soit le procédé qu'on mette en usage. Quant à la question de savoir si les émissions fréquentes d'urine, que provoquent les boissons nitrées, peuvent empêcher plus efficacement que la sonde le rétrécissement de l'urèthre, nous laissons à l'expérience à la décider. Nous observerons seulement que pendant les premiers jours qui suivent l'opération, il peut y avoir de graves inconvénients à ce que l'animal urine trop souvent, puisque l'hémorragie se renouvelle à chaque émission urinaire et qu'elle est assez difficile à arrêter, surtout dans les chevaux entiers.

Nous ferons, en terminant, une observation que nous adressons à la conscience de M. Delaguette. Que dirait ce vétérinaire, si, mettant de côté tous les égards que l'on se doit entre confrères, nous nous croyions le droit de prendre ou faire prendre note des observations qu'il recueille, et de les publier *sans son autorisation*? Il se plaindrait, et très-amèrement sans doute, de notre indécatesse; il nous accuserait de manquer aux convenances les plus vulgaires: et il aurait raison. M. Leblanc, que nous avons blâmé dernièrement d'avoir publié, sous son nom, une observation appartenant à M. Colas, alléguait, pour se justifier, l'*autorisation* que lui en avait donnée ce vétérinaire. Comment M. Delaguette s'excusera-t-il d'avoir fait imprimer, à l'insu et au grand étonnement de MM. Moiroud et Delafond, et sans même les nommer, une observation qui n'appartenait qu'à eux seuls et qu'ils se réservaient de publier eux-mêmes?

Troisième article (Dilatation des 4 cavités du cœur). En mai 1851, M. Leblanc fut consulté sur un cheval de 5 ans, affecté d'un œdème au scrotum qu'on attribuait au repos. Quelques

jours après, l'infiltration s'était étendue jusqu'à l'ombilic, malgré l'exercice que M. Leblanc avait ordonné *tout simplement*. Pendant les jours qui suivirent, l'œdème diminua; puis tout à coup (du 4 au 5 juin) s'étendit à tout le ventre. L'appétit n'était plus aussi grand. (Scarifications, par lesquelles s'écoula beaucoup de sérosité; promenade.) Depuis cette époque jusqu'au 12 juin l'œdème diminua; la sérosité continua à couler abondamment; et, au dire du palefrenier, le cheval buvait bien, mais mangeait de moins en moins. — Le 12 juin, le cheval est dans l'état suivant: au repos, mouvemens respiratoires lents et peu étendus, pouls faible et lent, oreilles et membres froids, muqueuses pâles, air expiré peu chaud. Après quelques minutes d'une marche chancelante, pouls et respiration accélérés, mouvemens du cœur à peine sensibles; aucun bruit appréciable à l'auscultation dans la région du cœur, sinon un murmure respiratoire *assez faible* à la partie supérieure de la poitrine. Le cheval a beaucoup maigri et mange peu.

Que conclure de symptômes aussi vagues? Nous avouons naïvement que nous eussions été fort embarrassés. M. Leblanc ne le fut pas: il *pronostiqua* (un autre eût *diagnostiqué*) une lésion grave d'un des principaux vaisseaux sanguins, ou du cœur, ou du foie. Il *pronostiqua* également un épanchement dans la poitrine. Honneur à la sagacité de M. Leblanc!!! — Le 13, il y a du mieux; mais, de même que la veille, on n'ordonne aucun traitement pour combattre la maladie *ou du gros vaisseau, ou du cœur, ou du foie*, et l'épanchement thoracique. — Les 14 et 15, même état. — Le 16, respiration difficile et appréciable seulement à la partie supérieure de la poitrine; infiltration du membre postérieur droit. L'animal appète beaucoup les boissons et mange peu. (Aucun traitement, aucune prescription.) — Les 17 et 18, gêne plus grande de la respiration; l'animal a peine à se tenir debout. — Le 19, il tombe; la respiration est très-difficile; le pouls à peine sensible, inégal et très-irrégulier; sueur froide; œdème presque entièrement disparu; plaies scarifiées à peine humides. On parvient à grande peine à faire relever l'animal en le soutenant; râle sibilant sec aux parties supérieures de la poitrine; fluctuation dans la cavité abdominale. Le soir l'animal meurt, mal-

gré la cautérisation des plaies, une onction vésicatoire sous le ventre et la poitrine, et trois bouteilles de vin rouge.

Autopsie, 16 heures après la mort (la température est chaude et humide). Muscles décolorés; beaucoup de liquide rosé dans l'abdomen; estomac et intestins presque vides et exsangues. Le foie ne présente aucune lésion bien remarquable; seulement il renferme peu de sang. — Le peu de sang que contiennent les gros vaisseaux de l'abdomen est très-fluide; il en est de même de celui renfermé dans la rate, dont la surface ridée indique, suivant M. Leblanc, que ce viscère a contenu pendant quelque temps beaucoup de ce liquide. — Les reins sont déformés, petits, à surface inégale et anfractueuse, à aspect livide; leur tissu est très-mou et se coupe difficilement; il n'a pas beaucoup d'odeur. M. Leblanc attribue cet état des reins non pas à la putréfaction, mais au peu de sang qu'ils contenaient avant la mort. — Les sacs pleuraux renferment, aux deux tiers de leur capacité, de la sérosité limpide et rosée. Le tissu des poumons est sain. — Le péricarde est très-distendu par beaucoup de sérosité rougeâtre qu'il contient. — Le cœur, qui paraît énorme, est mou et décoloré; les parois des ventricules sont flasques et affaissées, ainsi que celles de l'oreillette gauche: celles de l'oreillette droite sont bombées et très-distendues; elles ne cèdent guère à la pression. L'intérieur des cavités gauches de ce viscère ainsi que de l'aorte n'offre à remarquer que leur très-grande capacité produite par l'amincissement extrême de leurs parois: elles ne renferment qu'un peu de sang noir et très-liquide, et un petit caillot fibrineux, mou, s'étendant jusque dans les veines pulmonaires. Rien à la partie inférieure du ventricule droit. A sa partie supérieure existait une masse fibrineuse qui bouchait presque complètement l'ouverture auriculo-ventriculaire, remplissait presque entièrement l'oreillette droite, et en bas s'étendait jusque dans l'artère pulmonaire. Cette masse, exactement moulée sur les régions du cœur qu'elle occupait; et traversée par des brides qui la fixaient en quelque sorte, fermait presque entièrement l'ouverture auriculo-ventriculaire et s'enfonçait sous les valvules où elle paraissait plus anciennement formée. Les couches fibrineuses qui constituaient ce caillot étaient d'autant plus denses

et moins colorées qu'on les examinait plus intérieurement. Il a paru à M. Leblanc que les couches centrales, dont l'aspect était blanc, et qui avaient le plus de consistance, avaient dû être formées avant la mort, et gêner considérablement le passage du sang des veines caves dans le poumon à travers les cavités droites. Il attribue la formation de cette masse à la lenteur que la dilatation des cavités et l'amincissement de leurs parois ont dû apporter dans la circulation. De pareils caillots, dont la formation a évidemment précédé la mort, se trouvent souvent dans les veines du scrotum, les veines mammaires, dans celles de la membrane nasale, etc. L'article de M. Bouley jeune qui commence ce numéro de notre journal est un exemple remarquable de la formation d'un semblable caillot fibrineux dans les artères.

Encore une remarque avant de quitter cet article. Il a été dit dans notre journal, par M. Delafond, qu'entre autres symptômes pathognomoniques de l'épanchement pleural, se distinguaient l'absence du murmure respiratoire à la partie inférieure de la poitrine, et le *râle grave* à la partie supérieure. Maintes et maintes fois nous avons eu l'occasion de nous convaincre de la justesse de cette observation. Et cependant, voici venir M. Leblanc qui, sans même avoir employé la percussion, pronostique un épanchement dans la poitrine, après n'avoir reconnu par l'auscultation qu'un murmure respiratoire *assez faible* à la partie supérieure de cette cavité; et l'ouverture a prouvé que M. Leblanc ne s'était pas trompé. En vérité, ce *zootâtre* a autre chose que la *science*, il a l'*instinct du pronostic!*

Quatrième article (Observations diverses par M. Jacob).
1°. *Engorgement du foie, suite d'un choc.* Un cheval de dix ans se heurte fortement le côté droit du thorax contre un arbre. Il se rend avec peine à l'écurie où il avale une bouteille de vin chaud. Fièvre intense pendant la nuit; le lendemain 5 mai, forte saignée, topiques émolliens, diète. — Le 6, nouvelle saignée. Jusqu'au 14 l'animal va bien; il reste encore un peu de douleur sur le point contus. — Le 15 elle augmente; les symptômes fébriles se déclarent; conjonctives ictériques; respiration lente et pénible. — On diagnostique un engorgement inflammatoire du foie (saignée de trois livres; lavemens et

boissons émolliens). — Les 16 et 17 un peu de mieux; côté droit toujours douloureux; pouls plein et tendu. (Saignée de deux livres, même prescription). — Le 18, manifestation d'appétit; il n'y a plus de fièvre; le côté est cependant toujours douloureux. (Ventouses scarifiées sur ce point; cataplasmes adoucissans; frictions irritantes sur les membres: à l'intérieur, 2 gros d'émétique par jour; alimentation avec des carottes.) Diminution de douleur. — Le 24, vésicatoire volant qui ne produit pas d'effet. Le 28, séton sur la région douloureuse; la suppuration amène une diminution progressive de la douleur. Pilules aloëtiques administrées de temps à autre. Vers la fin de juin, le cheval n'éprouve plus de douleur et est en état de reprendre un léger travail.

2° *Tumeur encéphaloïde du grand lobe du foie.* Le 6 mai, on présente à M. Jacob une jument d'un tempérament lymphatique, qui avait fait une chute du côté droit sur un tas de pierres, seize jours auparavant; depuis cette époque elle avait toujours été souffrante, et on l'avait inutilement traitée par les irritans à l'intérieur. Elle est d'une maigreur et d'une faiblesse extrêmes; muqueuses apparentes ictériques; ventre gonflé, douleurs vives à la pression sur l'hypocondre droit; peau sèche, urines rouges; pouls petit, fréquent, irrégulier. Ces symptômes augmentent tous les jours d'intensité; une diarrhée colliquative se déclare, et la bête meurt le 23. — *Autopsie.* L'abdomen renferme plusieurs litres de sérosité citrine d'une nature inflammatoire. Foie doublé de volume; son grand lobe est envahi par de la matière encéphaloïde qu'on trouve, à divers points de son épaisseur, à l'état de crudité ou de ramollissement pulpeux; on y trouve aussi des tubercules.

(*La suite au prochain numéro.*)

A VENDRE. Un établissement de *médecin vétérinaire*, avec atelier de *maréchalerie* très-bien achalandé, situé dans un des plus riches quartiers de Paris. S'adresser pour les renseignemens à M. PETIT-JEAN, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 51, à Paris.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS

EXTRAIT du compte rendu des travaux de l'École royale vétérinaire de Lyon pendant l'année scolaire 1831.

CHAIRE DE CLINIQUE.

Etat des animaux reçus en pension dans les hôpitaux de l'École royale vétérinaire de Lyon, du 1^{er} août 1830 au 1^{er} août 1831.

ESPÈCES.	Guéris ou sortis en voie de guérison.	Morts ou sacrifiés.	Morts aux hôpitaux.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Chevaux.	290	62	8	360	Sur 62 chevaux morts, le vertige en a enlevé 13, le faicin 4, et 13 sont morts ou ont été sacrifiés morveux.
Anes.	13	0	0	13	
Mulets.	14	2	0	16	
Vaches.	2	0	0	2	
Chiens.	220	74	11	314	Sur 74 chiens morts, 31 ont succombé à la rage.
Chats.	14	5	0	19	
Chèvres.	2	0	0	2	
Mouton.	1	0	0	1	
Gazelle.	0	0	1	1	
	565	143	20	728	

Le nombre des animaux présentés à la visite de l'École et emmenés immédiatement après la consultation du professeur ou la pratique d'une opération, s'élève beaucoup au dessus du nombre de malades traités dans les infirmeries et peut être évalué sans exagération à 2000. Deux cents animaux environ ont été visités par les élèves envoyés par l'école sur la demande des propriétaires.

Tome VIII. Novembre 1831.

41

1°. La température variable , les pluies fréquentes de la fin de l'année que nous venons de passer et du commencement de celle-ci, ont fait déclarer beaucoup de phlegmasies de la muqueuse des voies respiratoires , tant dans le cheval que dans le chien.

Dans cette dernière espèce, la maladie qui attaque les jeunes animaux et consiste en une phlegmasie simultanée de la muqueuse du tube alimentaire et des voies pulmonaires, a frappé plus particulièrement cette dernière muqueuse. Elle a résisté aux moyens ordinaires et fait périr un grand nombre des animaux qui en ont été atteints.

Dans les monodactyles, sur environ cinquante malades affectés de phlegmasie de la muqueuse des voies respiratoires, ces maladies ont siégé sur le commencement de la muqueuse dont il s'agit. La laryngite s'est fréquemment compliquée de coryza ou rhinite, de trachéite et de bronchite.

Sous cette dernière forme, un symptôme accidentel s'est plusieurs fois présenté. C'est une respiration bruyante, une sorte de ronflement très-fort et tenace, qui acquérait une plus grande intensité pendant que le malade prenait son repas. Chez tous les animaux atteints de cette maladie, la gorge était douloureuse; le plus petit nombre offrait une forte tuméfaction de la gorge; quelques-uns éprouvaient de la douleur si on leur comprimait la trachée artère; tous toussaient plus ou moins, et peu de mucus s'écoulait par les naseaux. La muqueuse de l'estomac participait fort peu à cet état morbide, du moins cela semble prouvé par l'état satisfaisant de l'appétit.

On a toutefois traité ces affections avec succès par les moyens thérapeutiques ordinaires. Les embrocations d'huile opiacée chaude sur les parties douloureuses de la gorge ou de la trachée artère ont paru soulager promptement. On avait soin de tenir ces parties couvertes d'une peau d'agneau avec sa laine.

Le symptôme qui a persisté le plus long-temps est le bruit de la respiration. La saignée à la jugulaire dans les premiers temps, le cataplasme de farine de graines de lin délayée dans la décoction de têtes de pavot appliqué sur la gorge; les sinapismes et les sétons loin du siège du mal et à titre d'irritans révulsifs, n'ont le plus souvent apporté, pendant les dix ou douze premiers jours, aucun changement avantageux. On a eu recours ensuite aux sétons sur les faces de l'encolure et enfin au vésicatoire sous la gorge.

Dans un de ces animaux, vers le treizième jour de la maladie, il s'écoula par les naseaux, à l'époque de la suppuration du vésicatoire, une quantité considérable de matière puriforme blanche passablement liée, un peu fétide. A compter de ce moment, le bruit guttural s'affaiblit; le lendemain il ne se faisait entendre que quand le malade mangeait du foin. Il était à peine apercevable pendant ce dernier acte, deux jours après, lorsque ce cheval fut retiré de nos infirmeries. Pourtant, tout faible qu'était alors ce bruit respiratoire, il a persisté jusqu'au 8 août et n'a cédé définitivement qu'à l'emploi d'un purgatif aloétique.

Cette laryngo-bronchite s'étant manifestée dans

un cheval atteint de farcin, le même traitement échoua complètement: on eut recours, vu l'impuissance des autres moyens, à l'opération de la trachéotomie, afin de mettre le larynx dans le repos le plus complet; le bruit cessa presque entièrement sur-le-champ, et ce mieux se continua pendant cinq ou six jours; mais il redevenait ce qu'il était auparavant, chaque fois que le tube se déplaçait. Enfin, environ un mois et demi après le commencement de la maladie, lorsque l'on voulut supprimer le tube, le bruit respiratoire devint aussi fort qu'avant l'opération.

Ce cheval maigrissant tous les jours, quoique son appétit fût bon, on conseilla au propriétaire d'en faire l'abandon, et on le sacrifia, avec l'espoir de pouvoir saisir les lésions d'où dépendait ce symptôme. L'on trouva quelques ulcères ressemblant à ceux du farcin sur la muqueuse trachéale, non loin des bronches; il en existait de semblables autour du point où la ponction de la trachée-artère avait été pratiquée; mais le larynx fut la partie sur laquelle cette ulcération avait fait le plus de progrès; la glotte offrait un vaste ulcère qui s'étendait jusqu'à la base de l'épiglotte; la muqueuse se trouvait épaissie et carcinomateuse. Ce fait établit l'existence de la phthisie laryngée dans les animaux.

2°. Parmi les phlegmasies des viscères de la poitrine, que nous avons observées dans les chiens, la suivante doit occuper une place dans ce compte rendu. Un chien dogue de forte taille, d'une constitution robuste, très-docile à son maître, mais ayant une grande propension à se battre avec les animaux de

son espèce, fut conduit dans nos infirmeries le 22 mars : on nous apprit qu'il était souffrant depuis plusieurs jours ; son appétit était presque nul ; il avait maigri : sa respiration était difficile, courte et accélérée, les espaces intercostaux larges, l'haleine fétide, un peu de mucus s'écoulait par les naseaux, les yeux étaient chassieux, le pouls fréquent, mou et petit, la température du corps abaissée, la peau sèche, sale, et le poil terne, les urines rares, et déjà le dessous de la poitrine et les pattes commençaient à s'œdématier ; en un mot il offrait tous les signes de l'hydro-pleurite. Ce chien de garde couchait dans un magasin froid et humide.

L'on établit un séton ; des sinapismes furent placés sur différentes parties du corps ; on administra des boissons mucilagineuses dans lesquelles l'on fit entrer une demi-once de digitale pourprée et trois gros de nitre par jour. On le nourrissait avec du lait coupé par l'eau d'orge ; le ventre était tenu libre par des lavemens. Les deux ou trois premiers jours il parut éprouver des douleurs de poitrine plus fortes, et l'on diminua de moitié la dose de digitale. Malgré ce traitement, la maladie faisait des progrès, l'enflure augmentait ainsi que la difficulté de respirer, et les urines étaient toujours rares. On se décida alors à pratiquer la ponction de la poitrine, et l'on en retira environ un litre de sérosité tellement colorée en rouge qu'on l'aurait prise pour du sang. L'ouverture resta béante ; on la couvrit seulement d'un bandage, de sorte que la sérosité put encore s'écouler.

A compter de ce jour la respiration devint plus facile, l'appétit se réveilla, les urines coulèrent, l'œdé-

matie diminua et la gaieté revint. Le 26 avril il ne restait à ce chien que de la maigreur; mais alors aussi des douleurs aiguës et du gonflement se montrèrent au genou gauche; les douleurs et l'enflure avaient presque disparu le 12 mai. Le 13 le même état rhumatismal se manifesta au genou droit, toutefois avec moins de douleur. Le maître retira son chien de nos hôpitaux, quoique boitant encore. Petit à petit le rhumatisme se dissipa, l'appétit resta bon, les forces revinrent, la voix était forte comme avant, l'embonpoint seulement ne se montra pas. Le 11 juillet on nous le ramena, manifestant quelques-uns des symptômes de la maladie dite rage-mue, et il périt le quatrième jour. Nous eûmes ainsi l'occasion de vérifier l'état des viscères contenus dans la poitrine. Dans le point des parois du thorax où la ponction fut pratiquée, la plèvre pulmonaire adhérait à la plèvre costale par une production de consistance ligamenteuse, blanche, échancrée sur ses bords, ayant aux deux points adhérens une largeur de deux pouces à deux pouces et demi. Au point de l'attache, sur le poumon de cette production ligamenteuse, on observait, dans l'étendue de quelques pouces, une induration grisâtre. Le poumon de l'autre côté avait sa couleur naturelle, était crépitant; mais sa face costale présenta quatre masses tuberculeuses d'un cerneau, moins colorées et de même consistance que le reste de la substance pulmonaire. Ces masses incisées offrirent une espèce de coque dont les parois homogènes avaient environ deux lignes d'épaisseur; elles étaient creuses intérieurement, renfermaient une petite quantité de pus

blanc, visqueux, et chacune communiquait avec le tuyau bronchique correspondant.

Ces lésions se rapprochaient plus du kyste que du tubercule. La muqueuse du tube digestif renfermait du mucus grisâtre et offrait des traces évidentes d'une inflammation peu aiguë. Les autres viscères étaient sains.

3°. Les vieux chevaux sont, comme l'homme avancé en âge, sujets à des embarras intestinaux : plusieurs périssent avec de vives coliques et le ballonnement du ventre. La ponction du cœcum que l'on pratique en pareil cas dans l'intention de favoriser la sortie des gaz qui distendent le tube intestinal et causent les vives douleurs inséparables de cet état, est rarement suivie de la guérison. Dans les cas les plus heureux que les praticiens aient observés, des collections purulentes se sont formées entre les couches musculaires qui constituent les parois du ventre : mais leur évacuation par la contre-ouverture est fort difficile à établir ; ce pus fuse entre les couches musculaires, s'étend au loin, quelquefois même dans l'aîne et le scrotum, et cause des ravages qui, lors même que la péritonite et l'entérite que l'instrument a fait naître ou aggraver, ne s'y joignent pas, entraînent à eux seuls la mort.

Soupçonnant que la tige du trois-quarts que l'on emploie ordinairement pour cette opération, est une des causes principales d'insuccès, nous avons, dans un sujet, tenté de donner une issue aux gaz qui distendent l'intestin avec un trois-quarts de la même longueur que l'autre, et dont la tige est beaucoup plus mince. Avec cet instrument, malgré que nous ayons

ponctué à deux reprises le même cheval, il a guéri sans que les accidens consécutifs précités se soient manifestés.

Nous recommandons donc aux vétérinaires de se servir en pareil cas du trois-quarts le plus mince possible, avec lequel l'on parvient tout aussi bien à donner issue au gaz intestinal; peut-être obtiendront-ils, comme nous, dans les circonstances favorables, le même succès.

4°. Sur trois chevaux, dont deux traités dans nos infirmeries et le troisième à la poste aux chevaux, on a observé des palpitations du cœur de la plus grande force. Non-seulement ces palpitations étaient apercevables par un fort ébranlement du corps et une espèce de translation de ce dernier dans le sens de sa longueur, mais encore par un bruit que l'on ne pouvait méconnaître.

Ces palpitations semblaient être dues, dans deux de ces chevaux, à une névrose, et constituer à elles seules toute la maladie; car, à l'exception de ce trouble de la circulation, les autres fonctions de l'économie s'exécutaient comme en santé. Dans le troisième on distinguait facilement le trouble concomitant de la digestion; la bouche était pâteuse, chaude, la langue enduite de mucus grisâtre, l'appétit nul et les forces musculaires déprimées.

Le trouble dont il s'agit n'a duré qu'une huitaine de jours; il s'est affaibli graduellement dans les deux premiers sujets. Dans le dernier les mouvemens du cœur, qui avaient diminué d'une manière très-remarquable vers le quatrième jour, se montrèrent ensuite avec plus d'intensité qu'au commencement, et l'on fut forcé de reprendre de nouveau le traitement.

Ce traitement a consisté dans la saignée générale faite à la jugulaire proportionnellement à la force du sujet, à son âge et à l'intensité des palpitations, en des irritans révulsifs sur la peau, tels que sétons et sinapismes, et des antispasmodiques à l'intérieur, l'administration chaque jour de deux onces de racine de valériane, d'une once de digitale pourprée en poudre incorporée dans cinq ou six onces de miel : il a suffi pour remédier à cet état morbide. On a eu soin de ne pas cesser brusquement l'emploi de cet électuaire dès que les battemens du cœur avaient cessé; seulement on en diminuait graduellement la dose; l'on fournissait au malade, dont le ventre était tenu libre, des boissons abondantes d'orge ou de guimauve. L'on supprima pendant les premiers jours les alimens solides que l'on permit ensuite par petites quantités à la fois, en les augmentant progressivement.

5°. Trois chevaux et une jument pleine d'à peu près trois mois, âgés de quatre à vingt ans, ont péri dans nos infirmeries du tétanos; deux en août, un en septembre 1830, le troisième en avril 1831. Le premier au bout de deux jours, le second de cinq, le troisième de six, et le dernier de onze jours.

Si nous n'avons pas eu le bonheur de les guérir, il nous a été permis d'étudier les diverses parties de leur organisation, de rechercher les lésions que laisse après elle cette terrible affection.

Dans ces quatre sujets, les sinus de la dure-mère, les vaisseaux superficiels du cerveau et ceux des plexus choroïdes étaient plus ou moins injectés; de la sérosité plus abondante que dans l'état sain se

trouvait dans les grands ventricules du cerveau, et dans l'un de ces sujets, en même temps, à la surface cérébrale. La consistance de la substance du cerveau et de la moelle de l'épine parut plus ferme dans deux de ces sujets; elle se pointillait en rouge après les incisions. Dans les autres cette consistance ne différait pas de l'état de santé. L'arachnoïde cérébrale dans l'un et l'arachnoïde spinale de la région lombaire dans l'autre, offraient une coloration en rouge bien saillante qu'une macération de douze heures dans l'eau froide fit disparaître. Dans un de ces cadavres la moelle épinière a offert une teinte plombée et un peu de ramollissement; mais avant la mort une infiltration du tissu cellulaire des cuisses et des fesses, avec l'aspect de la gangrène, s'était manifestée. L'arachnoïde spinale renfermait plus de sérosité que dans l'état sain chez deux sujets; dans l'un d'eux seulement sa teinte était louche. Enfin les nerfs rachidiens, à leur départ, n'ont offert, dans ces quatre cadavres, aucune trace d'altération; l'ouverture fut faite moins de dix heures après la mort.

Quant aux viscères des deux autres cavités splanchniques, les lésions qu'ils ont offertes sont variables: la muqueuse gastro-intestinale était d'un rouge peu vif dans deux sujets et paraissait saine dans les deux autres. Dans tous les quatre les matières contenues dans le gros intestin étaient sèches, dures et noirâtres. Les reins se trouvaient ramollis et plus gros que dans l'état normal, le poumon semé de tubercules du volume d'une aveline, la plupart ramollis, dans le troisième; et le péritoine était d'une rougeur intense sur les parois inférieures de l'abdomen, le cœur pâle et mou, dans le quatrième.

6° Une observation faite il y a quelques années nous avait fait soupçonner la possibilité de la rupture d'un des points de la portion charnue du diaphragme, après la mort, résultant de la forte distension de la cavité abdominale, par suite du développement des gaz intestinaux. Deux observations recueillies dans le cours de cette année paraissent mettre la première hors de doute.

Un cheval de carrosse étant attelé, alla heurter l'une des parois de sa poitrine contre le timon d'une voiture qui se trouvait dans la remise. Deux côtes furent fracturées, les artères intercostales ouvertes, un épanchement de sang s'ensuivit dans le sac de la plèvre correspondant, et la mort environ douze heures après. Ce cheval ne manifesta, après l'accident et jusqu'à sa mort, aucun des symptômes qui appartiennent à la rupture accidentelle du diaphragme. Il vécut douze ou quinze heures; son cadavre fut ouvert après le même espace de temps. Le ventre était extrêmement ballonné; la rupture du diaphragme avait lieu à la partie supérieure droite, non loin des piliers; elle était très-irrégulière et avait environ quatre pouces d'étendue, la courbure diaphragmatique du colon la fermait hermétiquement, les fibres du muscle étaient éraillées et formaient des masses écartées inégales, la couleur des environs de la solution de continuité était, comme tout le reste de ce muscle, d'une teinte de chair morte, ses bords n'offraient aucune tuméfaction, aucune strie de sang ne les entachait, pas une goutte de ce liquide n'était répandue dans l'abdomen.

Un châtreur de chevaux, héritier de ce talent de

son aïeul et de son père, et qui s'est établi une réputation d'habileté dans la pratique de cette opération, à Mezieux près Lyon (département de l'Isère), vit périr subitement, après l'ablation du premier testicule, un jeune cheval qu'il châtrait. Dans le but de se mettre à l'abri des poursuites judiciaires du propriétaire de l'animal, cet homme vint demander des élèves du cours pratique, lesquels se rendirent sur les lieux, procédèrent à l'ouverture du cadavre dont l'abdomen était excessivement ballonné, environ douze heures après sa mort, et trouvèrent l'estomac rupturé vers sa petite courbure, le diaphragme déchiré dans sa partie charnue, à droite. La dernière solution de continuité n'avait donné lieu à aucun saignement, ses bords n'offraient aucune tuméfaction, les fibres déchirées étaient irrégulières, partagées en masses inégales, leur couleur était la même que celle des parties environnantes.

Ces derniers cas de rupture du diaphragme, parfaitement semblables sous les rapports anatomiques à celle qui survient après la mort, par suite de l'insufflation de l'intestin, nous paraissent se recommander à l'observation sévère des vétérinaires appelés à faire des nécroscopies judiciaires, et doivent les rendre circonspects dans le jugement qu'ils auront à porter sur les causes de la mort. Quoique nous soyons persuadés qu'ils sont le résultat du développement excessif du tube intestinal par l'expansion du gaz qui y est contenu, et un effet cadavérique, notre conviction intime ne sera établie définitivement qu'après l'examen de nouveaux faits de même nature, et le jugement fondé sur la pratique des vétérinaires instruits

et observateurs qui voudront bien s'occuper de ces faits sans prévention, dans l'intérêt de la science.

7°. Dix-huit monodactyles ont été traités de l'affection vulgairement appelée vertige; dans ce nombre se trouvent seize chevaux hongres et deux jumens. Six étaient âgés de dix à quinze ans, et douze de quatre à dix ans. Cinq de ces animaux seulement ont été guéris. La durée de la maladie dans ceux qui ont succombé a été de douze heures à quatre jours. Le séjour dans nos infirmeries de ceux qui ont guéri et n'ont point éprouvé de rechute, est de six à douze jours.

L'époque de l'apparition de cette affection a varié, et n'a semblé coïncider avec telle saison ni avec telle température, comme on peut le voir par le tableau ci-après.

Tableau des chevaux morts ou guéris de vertige.

ANNÉES.	MOIS.	SEXE.	AGE.	GUÉRISON.	MORT.	DURÉE.	SERVICE.	TOTAL.
1830.	20 août.	mâle.	0	0	1	10 jou.	trait.	1
	23 id.	id.	9 ans.	1	0	7	selle.	1
	28 id.	id.	9	0	1	18 heu.	trait.	1
	12 sept.	femel.	12 à 15	0	1	50		1
	8 oct.	mâle.	13	0	1	48	trait.	1
	18 id.	id.	15	0	1	24 à 30	id.	1
	30 id.	id.	15	0	1	24	id.	1
	1 ^{er} nov.	id.	15	1	0	8 jou.	id.	1
	12 id.	id.	7	0	1	36 heu.	id.	1
	14 janv.	id.	11	1	0	6 jou.	id.	1
1831.	2 avril.	id.	4	1	0	6	id.	1
	28 id.	id.	13	0	1	24 heu.	id.	1
	15 mai.	id.	16	0	1	15	ballage.	1
	3 juin.	id.	16	0	1	3 jou.	id.	1
	11 id.	id.	9	0	1	4	trait.	1
	17 id.	femel.	6	0	1	3		1
	27 id.	id.	0	1	0	12	trait.	1
21 juill.	mâle.	10	0	1	3	cariole.	1	
				5	13			18

Cependant, quoique la différence soit peu remarquable sous ce rapport, l'on peut s'assurer que c'est pendant le printemps et l'automne que l'on observe le plus d'animaux atteints de cette maladie, et dans la dernière de ces saisons, c'est le mois de juin spécialement.

Si, partant de ces données, nous voulons tenir compte des circonstances atmosphériques et hygiéniques, comme pouvant donner naissance au ver-

tige, nous verrons, pendant les deux premières saisons, prédominer, en automne, l'influence humide et froide, et au printemps, la chaleur humide. Mais en ce qui concerne cette dernière saison, nous aurons encore à signaler deux autres influences qui peuvent concourir avec la précédente au développement de cette maladie, lui servir de cause occasionnelle. Ces influences sont : le travail actif que l'on exige des animaux au printemps, et l'usage des fourrages nouveaux qu'on leur fournit en abondance. L'une de ces causes excitantes exerçant son action sur les forces musculaires locomotrices, l'autre sur les organes digestifs; de ces deux foyers d'excitation doit sans aucun doute partir le trouble qui retentira bientôt après sur le système cérébral.

Les recherches faites dans les cadavres des animaux qui ont succombé à cette maladie nous ont fourni les remarques suivantes : dans neuf d'entre eux, ce qui fait juste la moitié, l'estomac était fortement engoué d'alimens indigérés, parmi lesquels le son et l'avoine paraissaient prédominer. Dans l'autre moitié, la muqueuse du viscère offrait de la rougeur dans le sac droit; cette rougeur était dans le plus grand nombre des cadavres de couleur plombée, et le mucus sécrété, assez abondant. Dans un sujet seulement on observa plusieurs érosions fort étendues de la portion de muqueuse gastrique recouverte de l'épithélium épais qui fait suite à l'œsophage; des taches violacées se firent apercevoir dans un autre.

Presque tous les cadavres de ces animaux ont offert des traces d'une inflammation aiguë, et plus

souvent chronique, de la muqueuse intestinale. Deux fois l'hydro-péritonite a eu lieu, et une seule fois une véritable hémorragie de la séreuse abdominale.

Dans tous les sujets, sans exception, les sinus et les vaisseaux superficiels du cerveau étaient fortement gorgés de sang. Dans les trois quarts environ il y avait épanchement dans les grands ventricules; et près de la moitié de ces cadavres offraient une infiltration d'albumine concrète dans le plexus choroïde. La substance cérébrale n'a paru avoir acquis un commencement de ramollissement que chez deux animaux, dans les points correspondans aux tubercules quadrijumeaux.

A l'égard du traitement qui a été suivi, l'on pense bien qu'il a dû varier suivant les conditions du malade, les circonstances de la maladie et l'état de l'atmosphère. Dans les chevaux âgés, exténués par le travail, chez lesquels les forces musculaires étaient presque anéanties et l'irritabilité nerveuse excessivement développée, on a dû être réservé sur l'emploi des saignées générales; on s'est borné à des dégorgemens sanguins opérés aux artères coccygiennes, aux veines saphènes ou aux thoraciques. L'on a fait usage des sinapismes loin de la tête. Lorsque l'on a soupçonné l'engouement de l'estomac, on a eu recours aux lavemens stimulans, et l'huile de ricin a été administrée à titre d'évacuant.

Par les temps froids, quand la peau était d'une froideur glaciale, les forces générales refoulées vers le centre, on a peu saigné. On s'est attaché à rappeler la chaleur à la peau par des frictions sèches, des

fumigations stimulantes, des sinapismes, des ouvertures; l'on a combiné les évacuans avec antispasmodiques.

- Enfin, par des temps plus chauds, quand le sujet s'est présenté d'un bon âge, avec de l'embonpoint et de la force, quand les symptômes cérébraux ont succédé aux irritations gastriques, gastro-intestinales ou gastro-hépatiques, on a pu recourir à de plus abondantes évacuations sanguines. L'on n'a pas craint après d'appliquer plusieurs sétons, premièrement aux fesses, puis au poitrail, ensuite sur la face de l'encolure. L'on a soumis le malade aux applications d'eau froide sur la tête, par l'intermédiaire d'une forte éponge ou d'une masse d'étoupes; aux boisons émoullientes et aux nombreux lavemens de la même nature; et il faut convenir que, malgré les modifications d'un traitement qui nous paraît rationnel, nous ne sommes parvenus à sauver qu'un peu moins du tiers de nos malades.

8°. Trente-un chiens atteints de maladie connue sous le nom de rage, soit sous la forme dite rage *mue*, soit sous celle appelée rage maligne, nous ont été confiés cette année. Les mois pendant lesquels on a reçu le plus de ces animaux sont ceux de décembre, de mars et de juillet; ce dernier mois en a produit le plus grand nombre.

Cependant cette coïncidence de la rage avec le plus haut degré de chaleur atmosphérique à Lyon n'est pas constante; nous avons souvent vu le printemps et l'automne être les époques du plus fréquent développement de cette maladie. Ainsi, comme pour le vertige, nous trouvons au nombre des causes de

la rage la chaleur et le froid humide, comme causes prédisposantes, et les variations subites de la température comme causes occasionnelles. Aussi les muqueuses des voies digestives et respiratoires sont-elles toujours le siège de l'irritation, laquelle trouble ensuite les fonctions cérébrales, quand celles-ci toutefois ne commencent pas la série des désordres qui constituent cette maladie.

Si l'estomac est souvent engoué par des alimens non digérés, dans les chevaux atteints du vertige dit *abdominal*, nous trouvons tout aussi souvent dans ce viscère, chez le chien atteint de rage, des matières non digestibles que l'animal a prises ou dévorées pendant ses souffrances. Ainsi nous voyons, à l'égard de ces deux affections, les causes agir plus particulièrement sur la surface cutanée et gastrique, et dans la dernière, de plus, sur la surface pulmonaire; car les troubles du cerveau dans les deux cas, nous paraissent le plus souvent consécutifs à ceux du tissu muqueux.

Quoi qu'il en soit de ces observations, il reste malheureusement établi que la thérapeutique ne possède aucune puissance sur cette épouvantable maladie. Toutes les tentatives de guérison faites jusqu'à ce jour sont restées sans succès satisfaisant; et, à cet égard, quoique nous n'ayons à présenter que deux ou trois essais du moyen proposé par monsieur le docteur Chardon (l'immersion dans l'eau jusqu'à commencement d'asphyxie), nous sommes tentés de le placer avec les mille autres moyens que l'on a préconisés pour la guérison de la rage.

Cependant, ce que l'art n'a pas encore fait, la

nature l'opère quelquefois à l'égard de cette forme de la rage dite *mue*. C'est pour la seconde fois que nous avons vu cet état maladif guérir spontanément. Le chien observé cette année entra le 17 juillet dans nos infirmeries. Il appartenait à cette race dite bulldog anglais, de moyenne taille. Depuis trois jours l'appétit était perdu, le timbre de la voix avait éprouvé l'altération particulière à cette maladie; la gueule était entr'ouverte, et il s'en écoulait de la bave ayant un peu de fétidité; le regard était menaçant, et pourtant l'animal n'avait pas une grande propension à mordre. Le train postérieur était affaibli d'une manière remarquable et la constipation portée à un haut point (1). On se borna à lui faire prendre de l'eau coupée par de la décoction d'orge; le lendemain on put, avec les précautions d'usage, lui donner des lavemens, qui entraînent des matières comme ovilaires, dures, d'une couleur rouge-brun et fétides. Trois jours se passèrent sans que ce chien ait changé de position; il se blottit dans un coin de sa loge, la tête appuyée sur le sol; on le déplaça plusieurs fois en se servant de sa chaîne, pour s'assurer si son train postérieur était paralysé; son regard resta sombre et menaçant. Le 21, près de cinq jours après son entrée, il commença à lever la tête, mangea avec avidité de la soupe, et surtout des morceaux de viande qu'on lui présenta. Le lendemain il agita sa queue en signe de caresses à l'élève qui le

(1) Cette forme de maladie se rapporte à celle que quelques auteurs ont désignée sous le nom de *rage taciturne*.

soignait ; il prit une position plus naturelle ; à compter de ce moment jusqu'au 25 sa force et sa gaieté revinrent ; il fut rendu à son maître , qui l'a surveillé attentivement , et n'a aperçu depuis lors aucun signe de maladie. Les fractures sont des accidens plus fréquens dans l'espèce de chiens que dans aucune autre espèce. Chez ces animaux , le traitement offre beaucoup plus de chances favorables que dans les grands monodactyles , et les suites fâcheuses sont incomparablement moins nombreuses.

9°. Nous ne croyons pas exagérer en portant le nombre des fractures que nous avons réduites dans les chiens et les chats à cinquante. Tous les animaux ne restent pas dans nos infirmeries ; la plupart sont apportés , pansés à l'école , emportés ensuite par leurs propriétaires et ramenés , soit pour remanier l'appareil , soit pour le retirer définitivement.

Le nombre des chiens au dessous d'un an offrant des fractures , comparé à celui de ces animaux qui ont atteint un âge plus avancé , est au moins comme trois à un. Dans les plus jeunes , ces fractures reconnaissent pour cause des chutes d'un point un peu élevé , comme chaise ou table. Il n'est pas rare de ne trouver dans ces sujets qu'un simple décollement de l'épiphyse articulaire. Ces fractures ont presque toutes leur siège sur les second et troisième rayons des extrémités , c'est-à-dire le fémur et le tibia, l'humérus et le cubitus ; au dessous des carpes et des tarses , les fractures sont rares. Il s'est présenté une fois cette année celle des os coxaux ; les pubis avaient éprouvé une sorte d'écrasement : les extrémités postérieures du chien étaient sans mouvement , le réc-

tum et la vessie participaient à cet état. Après la guérison, qui eut lieu en soixante-seize jours, on s'assura d'un rétrécissement notable de la croupe, les membres postérieurs étaient plus rapprochés qu'avant l'accident; l'un d'eux se trouvait porté en avant d'une manière sensible, et l'ischion du côté opposé dépassait l'autre en arrière d'environ deux pouces.

Les lombes de ce chien étaient douloureuses lors de son entrée dans nos infirmeries; on fit usage à plusieurs reprises des sangsues; l'on couvrit la partie d'un cataplasme de farine de graines de lin; on se servit ensuite d'huile camphrée et opiacée dont on faisait des embrocations; plus tard on passa aux frictions stimulantes, et l'on finit par l'application du moxa.

Le plus grand nombre des fractures des chiens et des chats étant transversales et sans déplacement des fragmens, la réduction en est facile; mais il n'en est pas ainsi de la contention. L'appareil se compose d'attelles en carton appliquées sur des plumasseaux mollets, imbibés d'eau-de-vie camphrée, et d'une bande roulée dont on a grand soin de coudre toutes les circonvolutions. Il est rare qu'un de ces appareils reste en place sans se déranger, pendant les quinze ou vingt jours nécessaires pour la formation d'un cal assez consistant; il devient indispensable de le lever, si l'on s'aperçoit que la partie exhale une odeur fétide.

Lorsque l'indocilité du chien ou sa propension à ronger son bandage ne nous permettent pas de le laisser en place un espace de temps suffisant, nous nous

bornons alors à produire, au moyen des frictions irritantes, un engorgement inflammatoire dans les parties molles qui entourent les fragmens de l'os ; nous abandonnons le traitement aux soins de la nature, et la guérison s'opère tout aussi bien, quoique souvent un peu plus tard.

10°. Nos élèves sont journellement appelés, dans les campagnes des environs de Lyon, pour aider le part chez les vaches ; nous pouvons assurer, sans crainte d'être démentis, qu'ils rendent sous ce rapport de grands services aux agriculteurs. Si leurs tentatives ne sont pas plus souvent couronnées de succès, les gens de campagne ne doivent, dans le plus grand nombre des cas, attribuer ces revers et les pertes qu'ils éprouvent qu'à la confiance aveugle qu'ils accordent aux hommes sans lumières et sans talens, qu'ils font appeler au commencement des parts difficiles.

Dans nos infirmeries nous donnons, toutes les années, des soins à un bon nombre de chiennes et de chattes dont l'accouchement ne s'opère qu'avec difficulté. L'on conçoit dès lors que ces femelles ne sont confiées à nos soins que fort tard, alors que les forces sont épuisées, souvent les petits morts, la partie altérée et l'utérus enflammé. Nous avons obtenu cette année quelques effets satisfaisans de l'emploi du seigle ergoté, à la dose d'un demi-gros, puis d'un gros, lorsque la matrice se trouvait seulement dans cet état d'inertie qui suit les efforts d'expulsion prolongés et sans résultats. L'on comprendra que cette substance médicamenteuse ne devra pas agir avec la même efficacité, si la métrite existe ; dans ce

cas le remède ne fait qu'aggraver l'état de la femelle, et la conduire plus promptement à la mort.

Observations sur quelques fractures des os dans les monodactyles ;

Par M. LEVRAT.

On ne croit plus aujourd'hui en médecine vétérinaire que les fractures des os du cheval soient incurables ; le temps et la raison ont fait justice des ridicules idées qu'on avait jadis sur cette matière. Les vétérinaires savent tous qu'une fracture est réductible et offre des chances de guérison, lorsqu'elle a pour siège un os peu mobile, accessible aux manipulations de l'opérateur et à la pression de l'appareil, lors surtout que les fragmens n'ont point été déplacés. Mais il me semble que quelques auteurs modernes ont commis une erreur en conseillant, vu l'incertitude, la longueur et les frais du traitement, de ne tenter la guérison que sur les chevaux d'une grande valeur ou de race fine et distinguée. En effet (et je parle ici des fractures des os des membres), il est bien rare, quelque heureuse que soit la cure, que l'animal se redresse entièrement : il reste toujours plus ou moins boiteux, plus ou moins faible, du membre sur lequel le cal s'est opéré ; quelquefois même il y a une légère déformation. Dans cet état, il est bien difficile que l'animal puisse être monté ou courir à la voiture, sans boiter sensiblement : tels sont pourtant les services auxquels sont ordinaire-

ment employés les chevaux de race fine et d'une grande valeur. Ils y seront donc, sinon tout-à-fait impropres, du moins très-désagréables, même après un traitement heureux. C'est dire qu'ils ne pourront plus convenir aux personnes généralement riches qui les possèdent, et sont la plupart très-jalouses des belles qualités de leurs chevaux. Une ressource reste pourtant encore, c'est de les employer à la reproduction.

Pour le service de gros trait, au contraire, pour le service au pas, à la voiture ou à la charrue, il importe beaucoup moins qu'un cheval boite un peu, pourvu qu'il travaille. Sur ces sortes d'animaux, une légère tare n'est point non plus un défaut essentiel; aussi doit-on moins hésiter à tenter la guérison de leurs fractures, quand elle est probable, que sur les chevaux de luxe; car, je le répète, ils perdent beaucoup moins de leur valeur. Les observations suivantes, ajoutées à celles déjà publiées par des vétérinaires instruits, prouveront que la cure des fractures est moins difficile qu'on ne l'a cru pendant trop long-temps, et que les frais de traitement peuvent être beaucoup moins grands qu'on ne se l'était imaginé.

Premier fait. Fracture du coxal à l'ischium, près la cavité cotyloïde.

En 1818, une jument de race anglaise propre à la selle, alzane, âgée de huit ans, appartenant à un étranger, se fracture l'os du coxal du côté droit à la base de l'ischium, près de la cavité cotyloïde. Cette fracture eut lieu à la suite d'une course où la bête franchit un large fossé. La claudication qu'elle dé-

termine est telle, que la pince du pied touche à peine le sol, pour peu que le mouvement soit rapide; lorsque le mouvement est lent, le pied pose encore assez à-plomb; mais le membre se meut avec difficulté pour se porter en avant; en appliquant la main droite sur la partie fracturée, qui ne présentait point d'enflure, et en saisissant avec la main gauche la pointe de la fesse, j'imprimai un mouvement à l'ischium, qui me permit de juger facilement de la fracture, de son siège, et de reconnaître que les abouts fracturés n'étaient point déplacés.

J'ordonnai le repos pendant trois semaines, puis je permis qu'on laissât la jument libre dans l'écurie. Au bout de deux mois elle fut montée au pas pour faire des promenades; au troisième mois elle fut en état de faire les courses les plus fortes sans boiter: l'année suivante elle fut vendue pour le haras de M. le baron de Staël, à Coppet, où elle fait de bons poulains (1).

Deuxième fait. Fracture du premier phalangien (l'os du paturon).

Ces fractures ne sont pas rares: j'ai eu occasion de voir cet os fracturé sur quatre chevaux.

Sur deux de ces chevaux, la fracture présentait plusieurs pièces, et ils furent abattus en raison du peu de qualités de ces animaux; les deux autres furent guéris.

(1) Il est probable qu'avant de consacrer cette jument à la reproduction, on s'est assuré que le calus résultant de la fracture était, sinon entièrement disparu, du moins assez effacé pour ne point gêner ou empêcher la mise bas.

(Note du Rédacteur.)

Les deux premiers s'étaient fracturé cet os en faisant des sauts de gaité sur le plus beau chemin possible.

Les fractures de l'os du paturon se reconnaissent au défaut d'appui du pied du membre fracturé, dont la pince touche à peine le sol; le pied est en l'air. Lorsqu'on saisit le sabot d'une main, que l'autre ceint le paturon, et que l'on exécute un mouvement de semi-rotation avec la main qui tient le sabot, on entend un bruissement occasioné par le frottement des surfaces des abouts fracturés.

A l'ouverture des chevaux qui furent abattus pour ces fractures, je fis l'examen de l'os fracturé: chez l'un la fracture était oblique et elle s'étendait à peu près d'une extrémité de l'os à l'autre; la pièce supérieure présentait trois fissures verticales.

La fracture sur l'autre cheval était transversale, très-irrégulière, au quart supérieur de l'os: cette partie offrait deux esquilles de la grosseur de l'ongle de l'homme, qui tenaient à l'extrémité supérieure de l'os à sa face postérieure et interne.

Troisième fait. Fracture du premier phalangien. Guérison obtenue sans suspendre le cheval (1).

Le 8 juin 1829, je fus appelé par M. Rouget, au-bergiste à Ouchy, près de Lausanne, pour visiter un

(1) Les comptes rendus des travaux des écoles et les journaux vétérinaires renferment plusieurs exemples de guérisons de fractures aux phalangiens, qui se sont opérées sans que les animaux aient été suspendus. On ne doit en général suspendre les chevaux que le plus rarement possible, et lorsqu'il y a nécessité absolue. (Note du Rédacteur.)

cheval qui lui appartenait , et qui s'était emporté à une descente , étant attelé seul à une voiture légère.

Ce cheval propre au carrosse , de race du Holstein, sous poil bai cerise, et âgé de huit ans , était placé dans sa loge à l'écurie lorsque je le vis; il paraissait souffrant , était agité , l'extrémité gauche postérieure était rétractée, et le pied en l'air. Je palpai le membre dans toute son étendue; je reconnus que la région du paturon était douloureuse au toucher; mais on n'observait aucune enflure; j'imprimai à cette partie des mouvemens en tous sens , et il me fut impossible de reconnaître la fracture; je ne fis que la soupçonner. Pensant qu'elle n'était point complète, je dus me borner à saigner l'animal, à prescrire le régime diététique pendant quelques jours, et je fis fomentier le paturon avec l'eau de Goulard , pour prévenir l'engorgement.

Trois jours après je visitai de nouveau le cheval, je fis l'examen de la partie malade, et je reconnus facilement la fracture de l'os du paturon. Je jugeai que cette fracture était oblique , et en raison de ce qu'il n'était point survenu d'enflure, je fis des lotions d'eau d'arquebusade sur toute la partie inférieure du membre , je plaçai dans le paturon une bande de forte toile qui faisait plusieurs tours; j'en plaçai une seconde au dessous du boulet pour appuyer les tendons fléchisseurs , j'ordonnai de lotionner le boulet plusieurs fois par jour avec de l'eau d'arquebusade, et je recommandai de ne point laisser coucher l'animal. Il ne fut pas suspendu. Pendant environ trois semaines il eut le pied en l'air. Au bout de ce temps

il essayait de temps en temps de poser la pince du pied sur la litière. Six semaines après l'accident il commençait à s'appuyer ; et peu de jours après il fut en état d'aller au lac , à cinquante pas de son écurie, où il prenait un pédiluve tous les jours d'une heure de temps. Enfin, au troisième mois, il fut monté, et en état de faire un service régulier au pas ; mais il est à observer qu'il boite encore un peu au trot, et qu'il est probable que cette claudication persistera long-temps.

Quatrième fait. Guérison de la fracture de l'os du paturon, sans que le cheval ait été suspendu.

Le 4 août 1829, je fus appelé pour visiter un cheval de gros trait bai cerise et hors d'âge, appartenant au sieur Delamisinne, charretier de ville à Lausanne, qui m'apprit que ce cheval étant attelé à un char chargé de bois, le serroir (garde-roue) s'était cassé à une petite descente, que le cheval, en reculant très-fort, avait cassé la chaînette de reculement, et que la roue lui avait atteint le pied droit postérieur, ce qui fut cause de la fracture de l'os du paturon.

Je fis l'examen du cheval, et je vis en effet que l'extrémité droite postérieure était dans un état de flexion, le pied en l'air, l'appui impossible ; je palpai le paturon ; le plus léger mouvement me fit reconnaître une fracture complète du premier phalangien, que je jugeai être transversale, et avoir son siège au tiers inférieur de cet os.

L'animal ne pouvant pas appuyer son pied sur le sol, je dus songer au moyen de le faire marcher jusque dans une écurie la plus voisine qu'on pût

trouver; il importait surtout de favoriser l'appui de ce pied sur le sol, sinon pour que l'animal pût s'appuyer, du moins pour lui permettre de simuler le mouvement d'appui et de marcher en sautant. A cet effet, je fixai une forte bande de toile dans le paturon et une autre au dessus du boulet, pour offrir deux brides aux tendons extenseurs et fléchisseurs de cette région, afin de modérer le mouvement des abouts fracturés : de cette manière l'animal put arriver dans l'écurie qui lui était destinée, où il fut placé sur une bonne litière et attaché à deux longes. Il ne fut point suspendu.

Je placai sur la région où la fracture avait eu lieu trois attelles enveloppées d'étoupes, savoir : une à la face antérieure, et les deux autres latéralement, je les fixai, d'abord par une couche de poix noire fondue que je mis sous les attelles, et ensuite par plusieurs tours de bande de forte toile; je laissai la bande que j'avais placée au dessous du boulet, j'ordonnai le régime diététique pendant les cinq jours qui suivirent l'accident, et je fis une saignée de six livres. L'appareil resta ainsi pendant un mois. Au bout de ce temps l'animal essayait déjà de poser le pied à terre; je desserrai les bandes sans déranger les attelles, je fis des lotions d'eau de Labarague, et je replaçai les bandes comme auparavant : tous les cinq ou six jours on le pansait ainsi. Au bout de six semaines, il fut en état de s'appuyer pour se remuer de place. Enfin, au bout de sept semaines l'appareil fut enlevé, et le cheval fut en état de marcher pour être conduit à une grande distance dans son ancienne écurie, où on le laissa libre pendant

trois semaines par excès de précaution. Depuis ce temps l'animal a fait tous les jours un service soutenu au gros char, en ville, sur le pavé; et, quoiqu'il boite un peu au trot, il n'en rend pas moins le même service qu'auparavant.

De l'immobilité dans un cheval, déterminée par l'existence de deux protubérances osseuses à la paroi frontale de la cavité crânienne;

Par M. RENAULT.

Une opinion ancienne et qui ne compte plus qu'un petit nombre de partisans, attribuait l'immobilité à une altération du prolongement rachidien ou de ses enveloppes, et notamment à une hydropisie rachidienne. Quelques autopsies faites avec soin firent penser à Chabert que c'était plutôt à une hydropisie cérébrale qu'était dû l'ensemble des symptômes connu sous le nom d'immobilité. Les recherches qu'on a faites depuis ont confirmé les idées de Chabert; et l'on s'accorde généralement aujourd'hui à regarder le cerveau comme plus spécialement lésé dans cette affection. Le fait suivant, en donnant plus de consistance à cette opinion, me semble surtout intéressant sous un autre rapport: c'est qu'il tend à prouver que c'est plutôt à la pression exercée par le liquide dans le cas d'hydropisie cérébrale, qu'on doit attribuer les symptômes d'immobilité, qu'à la cause qui a donné naissance à cette hydropisie. En effet, dans le cas que nous allons rapporter, nous n'avons pu, malgré toute notre attention, découvrir la moindre altération organique dans la substance du cerveau;

un fait seul était constant, c'est que cet organe était comprimé dans sa partie antérieure par deux saillies des lames crâniennes.

Cheval entier, de dix à onze ans, propre au trait, d'une forte constitution; appartenant à un carrier de Charenton, conduit aux hôpitaux de l'école le 5 septembre 1831.

Renseignemens. Il y a trois ans que ce propriétaire a acheté ce cheval, et il n'a eu qu'à se louer de son travail pendant la première année. Au bout de ce temps, cet animal jusque là très-vigoureux, a commencé à perdre son énergie; son appétit, toujours bon, n'était plus satisfait avec la même avidité; il était plus long à faire son repas; la voix ne suffisait plus pour le faire avancer, il fallait que le fouet se fit sentir; plusieurs fois même on le surprit à l'écurie dans un état de somnolence, dont il ne sortait qu'après avoir été excité de la main par ceux qui l'approchaient. Cet état augmenta progressivement, quoique avec une extrême lenteur, jusqu'au commencement de juillet 1831. A cette époque, l'animal eut un accès de vertige qui dura deux jours et se dissipa par l'usage d'une saignée et de deux breuvages aloétiques. Depuis lors il est faible, nonchallant, le travail le plus léger le fatigue; à l'écurie, il est triste, abattu, dans un état complet de somnolence; il mange très-peu et difficilement, aussi a-t-il beaucoup maigri. A la voiture il tire faiblement, chancèle, et tomberait infailliblement, s'il n'était soutenu par les traits des autres chevaux. Du reste le propriétaire ne peut donner aucun éclaircissement sur la cause probable de la maladie. L'animal n'a

fait, à sa connaissance, aucune chute, n'a reçu aucun coup sur la tête; n'a éprouvé aucune variation dans sa nourriture ni dans le travail auquel il a été soumis.

Examiné attentivement lors de son arrivée à l'école, ce cheval présente des symptômes suivans: A l'écurie il a la tête basse, tantôt pendante jusqu'à terre; tantôt appuyée sur le bord ou au fond de la mangeoire; la respiration un peu profonde s'exécute du reste très-régulièrement; il n'y a pas non plus de changement dans la vitesse du pouls qui n'est remarquable que par son irrégularité; la pupille est dilatée, et la vue tellement obtuse que l'animal ne fait aucun mouvement pour soustraire l'œil à l'action du doigt ou de tout autre corps qu'on dirige sur lui. Si on lui présente de l'avoine, il en prend avidement pleine sa bouche, la mâche lentement, en perd la moitié, et n'en prend de nouveau qu'au bout de quelques minutes. Il en est de même du foin ou de la paille qu'on met dans son râtelier: il en saisit une bouchée, la tourne long-temps dans sa bouche, s'arrête une ou deux minutes, la retourne encore, s'arrête de nouveau et finit par l'avalier ou la laisser tomber; ou bien, comme s'il ne sentait pas que sa bouche est encore pleine, il porte la tête au râtelier pour y reprendre du fourrage. Il lui arrive souvent de lever la tête, de l'approcher du râtelier, de l'y tenir quelque temps appuyée, et de la baisser sans rien prendre. Quelquefois, mais rarement, il pousse au mur, ou plutôt il y repose son front sans appuyer.

Si on le fait marcher, ses pas sont incertains,

chancelans , il butte à chaque instant et tomberait , s'il n'était arrêté et soutenu. L'incertitude de sa marche , pendant laquelle il semble sonder en quelque sorte le terrain , l'attention qu'il a de lever très-haut les membres antérieurs pendant la progression , et enfin les coups qu'il se donne contre tous les corps qui se trouvent à sa rencontre , lui donnent tous les airs d'un cheval aveugle.

De même que tous les chevaux *immobiles*, il garde long-temps la position qu'on donne à telle ou telle partie de son corps. Porte-t-on la tête à droite ou à gauche , croise-t-on les membres antérieurs ou postérieurs , écarte-t-on un membre de sa ligne d'aplomb , soit en avant , soit en dehors , soit en arrière , il reste dans ces positions jusqu'à ce que la fatigue ou une excitation quelconque les lui fasse quitter. Il est remarquable pourtant que l'action de reculer , bien que difficile à effectuer , s'exécute encore , et que l'élévation de la tête ne paraît pas occasionner plus de gêne à l'animal , ce qui s'observe dans les cas d'immobilité.

Trouvant dans ces symptômes la plus grande similitude , sinon une analogie parfaite , avec ceux assignés par MM. Lessona et Levrat aux hydropisies membraneuses ou ventriculaires du cerveau , je n'hésitai pas à diagnostiquer l'une de ces deux affections. Dans tous les cas , je regardai la position de l'animal comme désespérée , et j'engageai le propriétaire , homme peu fortuné , à ne pas faire pour son cheval de dépenses très-probablement inutiles. Il se rendit à mon avis et abandonna son cheval à l'école , où il

fut observé quelques jours par les élèves et soumis au traitement suivant :

Le 8 septembre au matin, administration de deux onces d'aloès incorporé dans du miel, lavemens aloétiques, boisson blanche, diète.

Le 10, le médicament n'a produit aucun effet. On l'administre de nouveau à la même dose, et quelques heures après on fait prendre au cheval huit onces de sirop de nerprun. (Continuation de la diète et des boissons blanches, pansemens de la main fréquens.)

Le 11 au matin, les crottins sont plus mous; et dans la soirée, des déjections copieuses et liquides annoncent une purgation complète.

Le 12, des vésicatoires sont appliqués sur les joues et sur le front : ils prennent bien, et on entretient leur action par de nouvelles applications vésicantes.

Deux jours après, on laisse sécher celui du front et on en place un de chaque côté de la nuque.

Cependant l'animal ne paraît éprouver aucun mieux; loin de là, les symptômes s'aggravent et deviennent plus alarmans : l'animal ne mange plus; à l'état d'abattement et de somnolence ont succédé des mouvemens nerveux, vagues, convulsifs et désordonnés; le malade se couche souvent, se relève avec peine, frappe sa tête avec force contre les murs latéraux et le mur de fond; sa respiration devient gênée, accélérée, bruyante, l'artère tendue, le pouls vibrant, les muqueuses très-rouges; enfin l'animal tombe, essaie en vain de se relever, reste long-temps couché en s'agitant beaucoup, et meurt au milieu des convulsions les plus violentes.

Autopsie. Les appareils digestif, respiratoire, urinaire et circulatoire ne présentent rien de remarquable, si ce n'est quelques bandes d'un rouge obscur disséminées çà et là sur la muqueuse de l'intestin grêle, et plusieurs ecchymoses dans le ventricule gauche du cœur (1).

Je fais découvrir le cerveau et le prolongement rachidien; et, à ma grande surprise, je ne trouve dans ces deux masses nerveuses aucune altération sensible, non plus qu'entre leurs enveloppes, qui paraissent parfaitement saines. Il n'y avait dans les ventricules cérébraux qu'une quantité très-ordinaire de sérosité claire et limpide. Ne pouvant concevoir que des symptômes aussi évidens de compression cérébrale eussent existé sans cause appréciable, j'allais me retirer, persuadé que le liquide qui avait distendu les ventricules ou les enveloppes du cerveau s'était échappé inaperçu à travers les chairs,

(1) Rien n'est plus commun que ces rougeurs plus ou moins ternes et irrégulièrement disposées sur la muqueuse intestinale, dans les chevaux qui ont été soumis à une longue diète avant leur mort. Et cependant, j'ai quelquefois vu des vétérinaires noter ces lésions dans de pareilles circonstances, et regarder l'entérite comme primitive et essentielle, dans des cas où très-certainement elle n'était que la conséquence d'un long jeûne de l'animal, ou de l'irritation plus ou moins vive produite par des médicamens excitans qui avaient été administrés.

J'ai déjà eu occasion de dire, et je répète aujourd'hui, que sur tous les chevaux qui, avant de mourir, se sont livrés à des mouvemens violens un peu prolongés, on trouve sous la séreuse des ventricules du cœur, et notamment du ventricule gauche, des ecchymoses de nombre et d'étendue variables.

Lors de la séparation de la tête d'avec l'encolure qu'on avait faite en mon absence, quand il me revint dans la mémoire que je n'avais pas examiné les parois antérieures et supérieures du crâne. Je me les fis représenter, et leur examen me prouva que, si je m'étais trompé en diagnostiquant une hydroisie cérébrale, j'avais du moins rencontré juste en attribuant les symptômes à une compression exercée sur la masse encéphalique. En effet, il existait à la partie antérieure interne du crâne, un peu au-dessus des lames criblées de l'ethmoïde et de chaque côté de la crête longitudinale, deux éminences longitudinales, représentant, par leur forme et leur volume, la moitié d'un œuf de pigeon; ces deux saillies étaient formées par la lame interne et anfractueuse qui sépare l'intérieur du crâne des sinus frontaux, et paraissaient avoir été déterminées par l'accumulation dans ces sinus d'un liquide clair, filant, et comme glaireux, qui les remplissait. La lame osseuse qui constituait ces éminences était si mince à leur sommet, qu'elle était transparente et qu'il m'a suffi d'une légère pression avec le doigt pour la briser. La membrane des sinus avait son épaisseur et sa couleur normales. Je regrette de n'avoir pas connu l'existence de ces éminences lors de l'examen du cerveau dans son entier; j'aurais sans doute aperçu l'impression qu'elles ont dû laisser sur la partie de cet organe à laquelle elles correspondaient. Quoiqu'il en soit, elles me paraissent être seules évidemment la cause de la maladie; et leur développement, qui a dû être lent et progressif, explique suffisamment la lenteur qu'a mise la maladie à se dévelop-

per, et l'augmentation toujours croissante de son intensité.

Observations sur la vaccine, recueillies sur deux vaches ;

Par M. RISS.

Malgré les observations recueillies sur la vaccine ou variole des vaches depuis son introduction en France, il est évident, comme l'a dit Gohier, que la vaccine n'est pas encore pour nous une maladie bien connue, par la raison qu'elle est très-rare en France; mais il n'en est pas de même de ses effets sur l'homme qu'elle préserve de la petite vérole, lorsqu'elle lui a été inoculée : cette question ne laisse plus actuellement aucun doute, même à ceux qui furent ses plus grands détracteurs.

Je m'abstiendrai d'entrer dans de plus longs détails sur ce sujet, d'autant plus que je ne pourrais que répéter ce que plusieurs auteurs en ont déjà dit, et plus particulièrement M. Hurltel d'Arboval (*Dict. de Méd. et de Chirurg. vétér.*), que j'aurai plusieurs fois occasion de citer dans le cours de cette observation. Je passerai rapidement aussi sur la description de la maladie; je me bornerai à donner connaissance de ses effets contagieux.

Le 9 juin 1829 je fus invité par M. Thomann, armurier, demeurant à Neuf-Brisach, département du Haut-Rhin, à me transporter chez lui pour donner mes soins à deux de ses vaches.

A mon arrivée, il me fut présenté deux vaches de

la grosse espèce, toutes deux sous poil alezan, dont l'une était âgée de 3 ans, et l'autre de 9 à 10 ans. Au rapport de la propriétaire, qui habituellement les soignait, ce n'était que depuis environ 7 à 8 jours, qu'elle s'était aperçu que la plus jeune de ses vaches avait perdu de sa gaité et de son appétit ordinaires; qu'en outre elle donnait bien moins de lait que précédemment, et qu'elle se défendait toutes les fois qu'on voulait la traire, ce qu'elle n'avait jamais fait, et ce qui était dû sans doute à la souffrance que cette opération paraissait lui faire éprouver; enfin, quelques jours après, la seconde vache montra absolument les mêmes symptômes remarqués sur la première; et au bout de 3 ou 4 jours de cet état, on fut fort étonné de voir les mamelles de la génisse couvertes d'un grand nombre de boutons qui saignaient toutes les fois qu'on la trayait. A compter de ce moment, le lait devint tellement clair qu'il était comme de l'eau. Quelques jours après, de semblables boutons, et en aussi grand nombre, se développèrent sur l'autre vache.

Après avoir obtenu tous ces renseignemens, j'examinai attentivement ces deux bêtes, qui, bien que dans un état satisfaisant d'embonpoint, paraissaient très-tristes et portaient la tête basse; l'habitude du corps était très-chaude, ainsi que la bouche, les cornes et les oreilles; le bout du nez cependant conservait encore son humidité naturelle; le pouls était accéléré, les urines de couleur sanguinolente; diarrhée de matières noirâtres; les mamelles, mais plus particulièrement les mamelons de ces deux vaches, étaient couverts d'un grand nombre de boutons rou-

geâtres, aplatis et creux dans leur centre, circonscrits d'une auréole inflammatoire.

Les 10 et 11, peu de changement dans la nature et le caractère inflammatoire des boutons; mêmes symptômes généraux.

Du 12 au 15, les boutons manifestèrent une tendance vers la suppuration, c'est-à-dire qu'ils se remplirent d'une matière d'une blancheur terne apparente à travers la mince pellicule qui la recouvrait; mêmes symptômes généraux.

Du 16 au 19, les pustules passèrent insensiblement à l'état de dessiccation, et la chute des croûtes qui tombèrent successivement, laissait à la place de chacune d'elles une cicatrice sur la mamelle, plus ou moins grande selon le diamètre de la pustule qui avait existé. Enfin ce n'est guère que le 24 qu'on peut dire que tous les symptômes de l'affection qui vient de nous occuper avaient disparu.

Voici le régime auquel ces deux vaches ont été soumises pendant tout le temps qu'a duré la maladie.

Moitié de leur nourriture ordinaire; eau blanchie avec de la farine d'orge, légèrement nitrée, lotions sur les mamelles d'une décoction émolliente, suivie d'une onction de populéum. Tant qu'a duré la période inflammatoire des boutons, l'écurie fut tenue chaude et très-propre.

On n'est pas encore bien sûr, dit M. Hurtrel d'Arboval, de la manière dont la vaccine vient aux vaches. Jenner a pensé qu'elle vient de l'inoculation, sur l'homme ou sur la vache, de la matière que fournit la maladie des chevaux appelée *eaux aux*

» *jambes* ; mais nous avons fait voir qu'elle n'est pas
» la seule origine du *cowpox*, puisque celle-ci a été
» observée sur des vaches qui n'avaient point eu de
» communication avec les chevaux, et qui n'avaient
» point été traitées par des personnes dont les mains
» fussent chargées de la matière dont il s'agit. Qu'en
» outre plusieurs auteurs ont inoculé le *grease* (eaux
» aux jambes) aux mamelles de certain nombre de
» vaches, sans qu'il en soit résulté le moindre travail
» vaccinal. » D'où nous devons conclure que jusqu'ici
cette étiologie n'est pas encore bien prouvée.

Ce que je viens de rapporter est démontré par l'observation recueillie sur les deux vaches dont il vient d'être mention, puisque ni l'un ni l'autre de ces deux animaux n'ont jamais habité ou communiqué avec des chevaux: et que, d'un autre côté, ces deux vaches ne sortent jamais pour aller à la pâture avec les autres bestiaux de la commune. Je fis néanmoins des recherches, pour m'assurer s'il existait parmi les vaches du troupeau de la commune quelques bêtes affectées de la variole; mes recherches furent infructueuses.

Cependant il n'y a point de doute, et c'est ce que l'expérience a confirmé, que la vaccine ou variole des vaches ne soit contagieuse par contact immédiat, ou par inoculation de la vache à la vache et de celle-ci à l'homme; je vais en rapporter un exemple: mais avant je ferai observer que Hurtrel d'Arboval rapporte « que l'inoculation de la vaccine sur l'espèce
» humaine ne produit pas toujours d'heureux résultats, et qu'elle donne quelquefois lieu à des boutons
» dits de *fausse vaccine*, et de plus que ce mauvais pro-

» duit de l'inoculation vaccinale ne préserve pas de
» la petite vérole ; il peut se développer aussi bien
» chez les individus qui ont déjà eu la variole que
» chez les autres. »

L'observation dont il est ici question nous a mis à même de rencontrer un fait qui paraît avoir beaucoup d'analogie avec ce qui vient d'être rapporté.

On doit se rappeler qu'au commencement de cet article j'ai dit que la propriétaire soignait habituellement elle-même ses vaches, et que par conséquent elle avait toujours continué à les traire comme je l'avais recommandé. Madame Thomann fut fort étonnée, du 12 au 13, de voir se développer sur ses mains et sur ses bras, un nombre considérable de très-petits boutons pointus et très-rouges, qui lui occasionèrent une vive démangeaison les 3 et 4 premiers jours de leur sortie, et au bout de ce temps disparurent insensiblement, à l'exception cependant de trois grosses pustules, dont une placée à la face interne du poignet gauche, et les deux autres à la main droite.

Je dois dire que ces trois pustules offraient un tout autre caractère que celles dont il vient d'être fait mention : d'abord elles étaient beaucoup plus grosses (un petit pois) et aplaties, circonscrites d'une auréole inflammatoire, sans offrir de démangeaison. Quelques jours après leur sortie elles se remplirent de pus d'un blanc jaunâtre ; enfin elles se déprimèrent peu à peu et se desséchèrent : puis, la chute de la croûte de chacun de ces trois boutons laissa une cicatrice creuse, plus ou moins large, semblable à celles de la petite vérole.

Cependant, et je ne dois pas oublier de le faire

observer, madame Thomann avait eu la petite vérole : il n'y avait point de doute à cet égard , car sa figure était encore couverte des cicatrices que laissent quelquefois après elles les pustules de cette maladie.

Or, je le demande, d'après ces faits, n'y a-t-il pas lieu de croire que tous ces petits boutons sur les mains et sur les bras de la propriétaire n'étaient, comme le fait remarquer M. Hurtrel d'Arboval, qu'un mauvais produit vaccinal, que l'on nomme *fausse vaccine*.

Remarques sur la composition de la poudre diurétique fondante de M. Lebas ;

Par le même.

Déjà un assez grand nombre de vétérinaires ont obtenu d'heureux résultats de l'emploi de la *poudre diurétique fondante* de M. Lebas contre plusieurs maladies, et plus particulièrement contre le farcin; je ne rapporterai point toutes les circonstances dans lesquelles j'ai eu occasion moi-même de l'administrer avec succès. Mon but ici n'est que de donner la formule de cette poudre, ou du moins de celle qu'un grand nombre de mes collègues emploient; car j'avoue franchement que j'ignore si cette composition qui m'a été donnée par un vétérinaire de mes amis, est bien exactement la même que celle qui est vendue dans la pharmacie vétérinaire de M. Lebas. Dans le cas contraire, cela aurait toujours un but réel: ce serait de faire connaître aux vétérinaires un médicament ayant les mêmes propriétés.

Mais qu'il me soit permis de dire, à cette occasion, que M. Lebas n'a pas été conséquent à ce qu'il avait avancé à la fin de la préface de sa Pharmacie vétérinaire (seconde édition), dans laquelle il dit : « Je n'ai point perdu de vue le double objet que je m'étais proposé, de faire un livre qui pût servir de guide aux praticiens, de base à l'instruction des élèves, et utile aux propriétaires. »

A la vérité on ne peut se dissimuler le service que M. Lebas a rendu à la science, en publiant sa pharmacie vétérinaire. Mais, je le demande, est-ce servir de guide aux praticiens que de leur faire, comme l'a dit M. Roupp (*Recueil de med. vétér.* année 1826), un mystère de la composition de la poudre diurétique fondante (ainsi que de la pommade contre la gale des moutons), qui nécessairement doit être connue du vétérinaire qui veut l'employer, s'il veut en augmenter ou diminuer la dose, selon le besoin. Il est évident que dans ce cas M. Lebas a mieux servi ses intérêts privés que l'instruction des élèves ou l'utilité des propriétaires.

Déjà, avant moi, M. Roupp, vétérinaire, (ouvrage cité plus haut) a annoncé que cette poudre, en parlant de celle de M. Lebas, était composée de l'oignon de scille, de bois sudorifiques, de garance et de sel de nitre : on a regardé cette analyse comme n'étant pas exacte. Voici la recette dont il est ici question :

Formule de la poudre diurétique fondante.

℥ Véritable bol d'Arménie.	} āā ℥ vj.
Colophane	
Safran de mars.	} āā ℥ ij.
Scille rouge.	
Garance bien robée	℥ ij.
Écorce de sassafras.	℥ j.
Nitrate de potasse	℥ ij. β.

Nota. — Les substances ci-dessus pulvérisées séparément et passées au travers d'un tamis de crin un peu serré, seront mélangées ensemble et divisées par doses d'une once à deux onces pour l'usage.

Cette poudre doit être conservée dans un lieu sec.

Vues et questions sur l'emploi de la feuille des pins pour la nourriture des moutons; par M. VILMORIN (le Cultivateur) noy. 1831. — Extrait et remarques,

M. Vilmorin vient de publier, sur l'emploi de la feuille de certains arbres résineux pour la nourriture des moutons, des observations qui, présentées sans conclusions suffisamment certaines, n'en doivent pas moins intéresser les personnes s'occupant d'économie rurale et d'hygiène vétérinaire: il devient ainsi convenable de les soumettre aux lecteurs du *Recueil de Médecine vétérinaire*, et de les discuter.

La feuille des arbres résineux, et particulièrement celle des pins, est-elle, dit M. Vilmorin, ainsi que tendent à l'établir plusieurs autorités recommanda-

bles, un préservatif assuré contre la pourriture ou cachexie aqueuse des bêtes à laine ?

Jusqu'à quel point, soit qu'elle possède ou non cette propriété, peut-on la considérer comme une bonne nourriture pour ces animaux ? Pourrait-on en faire, sans inconvénient, la base ou l'une des bases de leur affouragement pendant l'hiver ?

Il a été dit à M. Vilmorin, malheureusement par quelqu'un qui ne le savait que très-confusément et qui n'a pu donner d'indications précises, qu'un propriétaire en Sologne semait des pièces de pins maritimes exprès pour la nourriture de ses moutons.

Un troupeau s'étant introduit dans une pinière de trois ans, et en ayant détruit plus d'un demi-arpent, l'auteur se convainquit lui-même que les moutons non-seulement mangent les feuilles de pins, mais encore en sont très-avides.

M. Vilmorin a également donné à la bergerie des feuillards de pin maritime à des moutons sains et à d'autres atteints de la pourriture ; les uns et les autres les mangeaient parfaitement, quelques-uns même les dévoraient : après les feuilles, ils s'attachaient à l'écorce et à la pousse de l'année, dont ils ne laissaient que la partie tout-à-fait ligneuse.

D'un autre côté, les renseignemens sur ce genre de nourriture ne manquent pas entièrement : M. De Lamarre en a dit quelque chose dans la dernière édition de son Traité de la culture du pin. Il a notamment cité, d'après un agronome distingué (feu M. Juge de Saint-Martin), un fait très-marquant duquel il résulte que, dans une année de disette de

fouillage, un métayer de M. Juge ayant nourri son troupeau avec des feuilles de pin maritime, ce troupeau fut conservé, tandis que ceux du voisinage périrent de la pourriture. M. Delamarre appuie ce fait des opinions énoncées dans le même sens par M. Huzard, Bosc et Datty.

M. Vilmorin conclut de ces faits et de ces opinions, que, si les questions qu'il s'est posées ne peuvent pas encore être résolues, il existe des motifs suffisans pour s'en occuper sérieusement. Il s'adresse à cet effet aux amateurs d'agriculture qui possèdent des semis de pins. Nous nous adressons, de notre côté, aux vétérinaires qui pourront trouver l'occasion de faire essayer un nouvel aliment encore peu connu, et surtout d'en apprécier l'effet comme préservatifs de la pourriture des moutons.

Nous conseillons ces essais, au risque de les voir mal accueillis par plusieurs de nos confrères.

Personne ne contestera, en effet, la disposition peu favorable dans laquelle se trouve un vétérinaire pour prescrire l'emploi d'un aliment qui contient des élémens résineux, si par avance il est persuadé que les causes de la pourriture doivent déterminer une *gastro-entérite* ou une *fièvre intermittente*. A quoi bon conseiller la feuille de pin, puisque dans le premier cas elle peut et elle doit même surexciter le canal alimentaire, et que dans le second elle ne neutralisera pas les miasmes *fébrifères*.

L'on ne dira pas non plus que ces essais ne soient tentés avec plus d'espérance et suivis avec plus de persévérance par un homme persuadé qu'une nourriture

trop peu abondante, des alimens trop aqueux, une atmosphère chargée d'humidité, occasionent souvent la pourriture, en diminuant, en altérant la masse du sang, et rendant cette humeur moins plastique, etc. Comme alors il n'y a pas de phénomènes d'irritation, tous les préservatifs doivent consister dans l'augmentation des alimens, et des alimens excitans en particulier, capables de corriger l'effet d'une nourriture trop aqueuse.

La feuille de pin semble, dans cette hypothèse, tout naturellement indiquée. Elle peut corriger l'influence fâcheuse des pâturages trop humides, peu sapides, peu nourrissans, qui de nuisibles qu'ils étaient peuvent ainsi devenir utiles, pourvu que les deux genres de nourriture opposés dans leurs effets soient donnés dans des rapports convenables. Il ne suffit plus, dans cette hypothèse, que de reconnaître pour ainsi dire la meilleure combinaison; tandis que, dans les hypothèses opposées, l'influence utile d'une nourriture excitante est loin d'être aussi bien expliquée. Mais ces théories nouvelles, il n'est pas hors de propos de le dire, ne sont pas généralement reconnues; la conviction des vétérinaires qui veulent le faire prévaloir n'a pas encore passé dans l'esprit de chacun, et il est même permis de se demander si cette conviction est ferme chez ceux-là qui devraient la posséder le mieux?

En considérant la pourriture comme due à une gastro-entérite, M. Hurltel d'Arboval ne semble-t-il pas hésiter lorsqu'il reconnaît que l'irritation gastro-intestinale a échappé à toutes les recherches, est peu intense et de courte durée; lorsqu'il avoue que cette

irritation ne doit pas être combattue par la saignée, que l'eau nitrée à la température tiède (prescription au moins très-difficile, si elle n'est pas impossible à exécuter) doit servir à abreuver les moutons. — Tant d'hésitation de la part d'un auteur très-partisan des gastro-entérites est remarquable. — La conduite de M. Dupuy ne l'est pas moins. — Il s'agit maintenant de l'analogie qu'on dit exister entre la pourriture et les fièvres intermittentes.

Selon M. de Gasparin, la pourriture du mouton serait une fièvre occasionnée par les miasmes des marais, une fièvre de mauvais air, comme disent les habitans de Rome; et selon M. Dupuy, cette fièvre serait intermittente, et le quinquina en deviendrait le remède certain; ce qui serait facilement reconnu si ce professeur l'avait expérimenté. Mais M. Dupuy, qui, par économie, préconise l'injection du sulfate de quinine dans les veines; qui écrivait à l'occasion d'un troupeau sorti d'un pays mal sain et habitant une localité plus salubre; M. Dupuy se garde d'essayer son remède, quoique l'occasion fût belle. Quand on prive ainsi son raisonnement d'une preuve indispensable, quand, après avoir dit qu'une maladie est curable et indiqué le remède, on laisse périr les animaux par centaines, cela a droit d'étonner; quand, en un mot, on paraît, au moment de l'action, désertir sa propre cause, cela jette de la perturbation dans l'esprit des lecteurs, aussi nous pardonnera-t-on d'avancer que ces idées nouvelles sur la pourriture du mouton, n'étant pas suffisamment prouvées, ne doivent pas arrêter les vétérinaires dans l'essai de la feuille du pin.

Des exemples nombreux ne manquent pas d'ailleurs pour démontrer que la pourriture dépend de l'abstinence qu'éprouvent dans les bergeries les moutons qu'on lâche tout affamés sur des terres humides. Une note de M. Vilmorin peut être rapportée ici textuellement pour corroborer cette opinion : « Quoique la mauvaise nature des herbes et des pâturages soit la cause immédiate de la pourriture, le manque de nourriture en hiver en est, en réalité, la cause la plus influente : la nécessité d'envoyer les troupeaux aux champs toute l'année et par tous les temps, pour empêcher qu'ils ne meurent de faim, les expose infailliblement à contracter le germe de la maladie. Que l'on ait de bon fourrage à leur donner à la bergerie, le pâturage, même sur des terres ou des gâtines malsaines, ne devient plus qu'un accessoire utile, de mortel qu'il était auparavant ; le troupeau de M. Mallet de Chilly, en Sologne, celui de Rambouillet, et plusieurs autres encore en offrent la preuve incontestable. » Il faut donc un supplément de nourriture sèche. Le pin, comme on le pense bien, n'est pas conseillé pour les pays riches, tels que la Beauce et la Brie ; mais il pourrait fournir une nourriture bien précieuse dans d'autres localités, dans les landes de la Bretagne, du Berry, et dans la Sologne, que M. Vilmorin cite particulièrement, parce qu'il la connaît mieux. Le pin maritime y est déjà fort multiplié ; on le sème ordinairement très-épais : à l'âge de cinq, six ou sept ans (il vaudrait mieux dès trois ans) on est obligé de l'éclaircir, et vers ce temps aussi on commence à élaguer ses branches inférieures. Ces premiers produits n'ont

presque partout qu'une faible valeur, ou même n'en ont pas du tout dans certaines localités; ils en acquerraient une effective très - considérable par leur application à la nourriture des moutons. La ressource qu'ils offriraient serait d'ailleurs d'une abondance extrême; car les éclaircies et les élagages d'une pinède bien garnie, fournissent des masses considérables de jeunes arbres et de branches feuillées. Enfin, aucun fourrage ne présenterait autant de facilités pour la récolte et n'occasionerait aussi peu de frais: point de fanage, point de besoin de greniers; une masse toujours prête et sur pied, où l'on irait prendre à son gré la provision du jour ou celle de la semaine, exigeant au plus une place sous un hangar pour la préserver de la neige et de la pluie, et quelque peu de travail de la serpe pour débiter en rameaux les tiges et les branches trop fortes ou trop garnies. Voilà, d'après des détails que nous empruntons à M. Vilmorin, bien des avantages à faire valoir aux yeux des propriétaires qui, sans toute cette bonne fortune, gagneraient encore le plus souvent à semer en pins des terrains incultes ou peu productifs. Les vétérinaires sont dans la position de provoquer ces améliorations par les avis qu'ils sont appelés à donner; et il y a lieu d'espérer que ceux-là même qui se disent physiologistes penseront que les irritations prétendues du tube intestinal n'empêchent pas d'essayer un aliment excitant et résineux, et que dans le mouton, animal tellement apathique qu'il semble souvent, quand il éprouve certaines maladies aiguës, les cacher à tous les regards, un peu d'empirisme, pour cette fois-là seulement, n'est pas tout-à-fait hors de saison.

Nourriture des vaches laitières à Londres. — Usage du malt. Sa conservation. Sa ration, etc. — Il existe à Londres un grand nombre de laiteries ; mais les principaux établissemens de ce genre sont les deux laiteries d'Illington et celle dite Métropolitaine. Ces laiteries ont depuis quatre cents jusqu'à sept cents vaches. Dans celle dirigée par M. Rhodes, les vaches ne quittent jamais l'étable ; dans les autres elles sortent une fois par jour pour boire, quoiqu'elles soient continuellement pourvues d'eau claire. On maintient les étables dans un état constant de propreté, et des ouvertures situées dans le toit établissent une ventilation continue qui renouvelle et assainit l'air. (1)

(1) Rien de plus convenable pour assainir les logemens des bestiaux que ces ouvertures percées dans leur partie supérieure, et qu'il faut seulement isoler avec soin du grenier placé ordinairement au-dessus des écuries, vacheries, etc. ; elles laissent échapper l'air vicié, humide, chaud et le plus raréfié ; elles déterminent le renouvellement de l'atmosphère dans laquelle vivent les animaux ; elles seraient bien plus utiles encore dans les écuries que dans les vacheries, non pas cependant que leur effet puisse être expliqué par une théorie que vient tout récemment de publier M. Delaguette. L'air *expiré* ne se partage pas, comme le dit ce vétérinaire, en deux parties, l'azote qui gagnerait les parties supérieures des logemens des bestiaux, et l'acide carbonique qui descendrait dans les parties basses. L'air expiré, quoi qu'en dise encore M. Delaguette, contient de l'oxygène. Il y a dans ces deux opinions deux hérésies, l'une physique, l'autre physiologique, qui, si elles faisaient école, devraient changer considérablement l'application des moyens de l'hygiène.

La principale nourriture des animaux consiste en malt tel qu'il sort des brasseries. Comme la distillation de la bière a lieu surtout en automne et au printemps, c'est à ces époques qu'on fait des provisions nécessaires pour le reste de l'année. Pour conserver ainsi le malt, on le dépose dans des fosses construites en briques et en ciment, qui ont depuis 12 jusqu'à 20 pieds de profondeur, 12 à 16 pieds de large, et une longueur arbitraire. A mesure qu'on dépose le malt, des hommes le foulent avec force; quand la fosse est remplie, on termine la charge en forme de voûte, sur laquelle on jette de 6 à 9 pouces de terre ou de boue, pour la garantir de la gelée en hiver, de la chaleur en été.

Une vache consommant environ trente-six litres de ce grain par jour, rien n'est plus facile que de calculer la provision nécessaire. Le malt est chaud, exhalant beaucoup de vapeurs, et en état de fermentation quand on le dépose dans les fosses. Il peut servir pendant plusieurs années; et quoiqu'il contracte un goût légèrement sûr, il n'est pas alors mangé avec moins d'avidité par les animaux que lorsqu'il est frais. On le garde même ordinairement deux ou trois ans dans ces établissemens; et une fosse ouverte après neuf ans de séjour, a fourni une nourriture également salubre. On donne aussi quelquefois aux vaches les résidus des distilleries, mais seulement à celles qui tendent à devenir grasses. Généralement on mélange du sel à leur nourriture, à raison de 2 onces par vache et par jour; il faut toutefois ne pas forcer la dose de sel, de peur de développer en elles la chaleur. On réveille aussi leur appétit en alter-

nant avec quelques alimens en vert ou des racines, et en hiver avec du foin sec. (*British. far. Mag. Fév.*).

VARIÉTÉS.

Programme du concours qui sera ouvert, le 1^{er} avril 1852, à l'École vétérinaire d'Alfort, pour la Chaire de clinique (1), chirurgie, maréchallerie et jurisprudence commerciale vétérinaires, vacante à cette École.

EXERCICES THÉORIQUES.

- 1^{re} Séance, sur l'anatomie et la physiologie;
 - 2^e — sur l'histoire naturelle des animaux domestiques, sur le choix, l'élevé et l'hygiène de ces animaux;
 - 3^e — sur la maréchallerie;
 - 4^e — sur la physique appliquée, sur la chimie, la pharmacie vétérinaire, la botanique et la matière médicale;
 - 5^e — sur les maladies et les opérations chirurgicales;
-

(1) Quoique le mot *clinique* s'applique exclusivement, à cause de son étymologie, à la médecine de l'homme, il est employé depuis long-temps par les vétérinaires; et chacun d'eux comprendra plus facilement, que si l'on faisait usage d'une autre dénomination.

- 6^e Séance, sur la pathologie interne et la clinique ;
7^e — sur la jurisprudence commerciale vétérinaire.

EXERCICES PRATIQUES.

- 8^e Séance, rédaction d'un procès-verbal, d'un rapport ou d'un mémoire relatif à la jurisprudence commerciale ou à l'hygiène publique ;
9^e — sur la ferrure et les opérations chirurgicales ;
10^e — argumentations sur les parties de la médecine vétérinaire qui se rapportent à la chaire mise au concours.

Les concurrens seront tenus de se faire inscrire, avant le 1^{er} avril 1832, à la Direction de l'École vétérinaire d'Alfort.

- Ils devront être Français ou naturalisés Français.
Ils seront tenus de produire le titre de capacité qu'ils auront obtenu dans l'une des Écoles royales vétérinaires d'Alfort ou de Lyon.

Programme du Concours qui sera ouvert le 25 mars 1832, à l'École royale vétérinaire d'Alfort, pour la place de Chef de service du cours de physique, chimie et pharmacie, vacante à cette École.

EXERCICES THÉORIQUES.

- 1^{re} Séance. Sur les élémens de la physique, de la chimie et de la pharmacie.
2^e — Sur l'application des connaissances

physiques et chimiques à la physiologie, à l'hygiène et à la pathologie vétérinaires.

3^e Séance Réponse écrite à une question de médecine vétérinaire légale, se rattachant à l'étude de la chimie et de la pharmacie.

EXERCICES PRATIQUES.

4^e Séance. Sur la physique, la chimie et la pharmacie.

5^e — Sur la chirurgie vétérinaire.

Les concurrents seront tenus de se faire inscrire avant le 25 mars 1832, à la direction de l'École vétérinaire d'Alfort.

Ils devront être Français ou naturalisés Français.

Ils seront tenus de produire le titre de capacité qu'ils auront obtenu dans l'une des Écoles royales vétérinaires.

JOURNAUX VÉTÉRINAIRES.

Journal pratique.

On lisait en tête du numéro de janvier 1831 :

« Le rédacteur principal a pris toutes les mesures convenables » pour répondre à l'accueil favorable du public. On lui fournira » bientôt l'occasion d'ouvrir quatre à cinq cents animaux par » an. Cette circonstance offrira une foule d'observations curieuses qui viendront enrichir son recueil. Il ne négligera » aucun des faits utiles répandus dans les ouvrages tant anciens

que modernes ; enfin il publiera les expériences sur les effets des médicamens et des poisons qui ont lieu chaque jour, pour servir à l'instruction des élèves de l'école de Toulouse. Que de motifs de sécurité et de garantie pour ceux qui s'abonneront au journal ! »

Mais *l'homme propose et Dieu dispose*, a dit un vieil adage. Cinq mois s'étaient à peine écoulés depuis la publication de ce prospectus, que nous avons cessé de recevoir le *Journal pratique* ; et après l'avoir long-temps attendu, nous avons lu l'avis suivant sur la couverture du numéro d'août du *Journal théorique et pratique* : « Des motifs que nous ferons connaître ont empêché M. Dupuy de continuer la publication de son journal arrêté au cinquième numéro de cette année. Désormais MM. ses abonnés recevront en échange le *Journal théorique et pratique* ! »

Que s'est-il donc passé depuis le 1^{er} janvier 1831 qui ait pu forcer M. Dupuy à rompre ses engagements avec ses lecteurs ? Assurément ce n'est ni le zèle ni le talent qui lui ont manqué ! ce ne peut être non plus les matériaux ; le prospectus parlait de mines si fécondes ! Serait-ce le temps ? nous ne pouvons le penser, quand nous avons vu depuis trois ans M. Dupuy alimenter presque seul son journal, au milieu de toutes les occupations, de tous les embarras que devaient lui susciter l'institution de sa naissante école. Or, si ces occupations n'ont pu le distraire alors de ses travaux scientifiques, comment l'arrêteraient-elles aujourd'hui qu'elles sont sans doute beaucoup moindres, grâce au mouvement régulier qui a dû être imprimé à toutes les parties de l'établissement qu'il dirige ? Ne trouvant aucun motif plausible à la résolution si inattendue de M. Dupuy, nous attendrons pour les communiquer à nos lecteurs, les explications qu'ont promises à ce sujet MM. du *Journal théorique et pratique*, si tant est qu'ils ne jugent pas plus à propos d'oublier leur promesse.

Ainsi, nouvel exemple de l'instabilité des choses d'ici-bas, le *Journal pratique* n'existe plus ; il vient de s'éteindre au milieu de tous les élémens d'une longue durée ! ainsi, M. Dupuy, qui, pendant plus de six ans, avait dirigé sans contrôle la ré-

daction de ce journal qu'il avait créé, vient de quitter son rôle de rédacteur absolu pour se résigner à prendre celui plus modeste de collaborateur au Journal *théorique et pratique*; à ce journal, dont sa confiance trompée avait naguère accueilli l'apparition par une accusation publique d'infidélité contre ses rédacteurs. Est-ce générosité de sa part? est-ce une reconnaissance tacite de l'injustice de son accusation? Quoi qu'il en soit de toutes ces bizarreries, nous sommes heureux d'annoncer que la médecine vétérinaire ne sera veuve que du Journal *pratique*, dont les principaux collaborateurs continueront à enrichir la science du fruit de leurs méditations. Pour nous, n'ayant plus à analyser qu'un seul journal, nous pourrons donner à cette analyse des soins et des détails encore plus grands que ceux que nous leur avons donnés jusqu'à présent : c'est dire qu'elles seront aussi complètes que possible.

Nous ne voulons point rechercher si M. Dupuy a fait tout ce qu'il fallait faire pour justifier le titre de *pratique* qu'il avait donné à son journal; nous ne voulons pas lui demander non plus ce qu'il a fait des *suites* d'articles qui n'ont point encore paru, et qui laisseront nécessairement ces nombreux articles plus ou moins incomplets : ce sont là des faits accomplis, et auxquels nos observations ne pourraient apporter aucun remède. Mais il est une réclamation plus instante, en ce qu'elle touche à des intérêts matériels, et sur laquelle nous appelons des explications de la part de M. Dupuy.

Plusieurs personnes s'étaient abonnées au Journal *pratique* seulement; ce journal cessant de paraître au milieu de l'année, elles recevront en échange le Journal *théorique et pratique* : voilà ce qu'a décidé M. Dupuy. Si elles le trouvent bon, rien de mieux. Mais il est des vétérinaires qui, comme nous, n'étaient pas seulement abonnés au Journal *pratique*, ils le sont aussi au Journal *théorique et pratique* dont ils reçoivent et doivent recevoir les numéros, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année. Or l'éditeur de l'ex-Journal *pratique* croit-il satisfaire à ses engagements, en envoyant à ces derniers un journal qu'ils reçoivent déjà, et dont un second exemplaire, quel qu'en soit le mérite, est pour eux de la plus complète inu-

tilité? Nous provoquons à ce sujet une explication que la délicatesse de M. Dupuy ne nous fera sans doute pas attendre.

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

Journal théorique et pratique de médecine vétérinaire.

(Suite du numéro de juillet.)

3 *Urticaire intermittente.* Le 5 juin, un cheval de huit ans, présenté à M. Jacob, a le corps et les membres parsemés de plaques irrégulières, d'une couleur pâle, dont beaucoup sont entourées d'une auréole rouge; il y a prurit. La peau est chaude, tuméfiée et humide sur ces points; fièvre. (Boissons et layemens adoucissans.) — Le 6, plus de tumeur, plus de fièvre. — Le 7, saignée de trois livres; mêmes boissons. — Le 8, retour de l'éruption et de la fièvre. (Saignée de deux livres). Il n'y a plus rien le soir. — Le 9, pas de nouvelle éruption; mais l'animal est accablé, faible, et boit difficilement. (Deux gros d'émétique et deux onces de seconde écorce de saule dans le miel). — Le 10, nouvelle éruption. (Même médication.) — Le 11 et le 12 (Mêmes moyens.) L'éruption ne reparait plus. — Le 14, l'animal est convalescent.

Deux ans plus tard, M. Jacob observe la même maladie, un peu moins générale, sur une jument chez laquelle l'éruption fut précédée de quelques jours de fièvre et de douleurs dans les membres. Chez cette bête il y eut cinq accès avec un jour ou deux d'apyrexie. Les petites saignées et les boissons adoucissantes dans le commencement, et, plus tard, la décoction d'écorce de saule émétisée à l'intérieur, et les couvertures de laine firent disparaître la maladie.

Cinquième article (Coupe longitudinale du cheval, par Bracy-Clark). — C'est l'analyse, faite par M. Delaguette, d'un ouvrage de M. Bracy-Clark, qu'il assure être fort estimé en Angleterre. Si l'ouvrage anglais ne contient en vérités nouvelles, que celles consignées dans l'analyse qu'en présente M. Delaguette, toute l'admiration qu'il inspire à nos voisins d'outre-mer doit se reporter sur Bourgelat; car tout ce que nous avons lu dans cette analyse se trouve développé d'une manière admirable par le

fondateur de nos écoles, dans la partie de son traité sur l'extérieur du cheval où il se livre à de si hautes et si lumineuses considérations sur le mécanisme de la conformation du cheval dans ses rapports avec la possibilité des mouvemens. Nous ne comprenons donc ni le titre ni le but de l'article de M. Delaguette.

Numéro d'août 1831.

Table des matières. — 1° Affection charbonneuse; par M. E***, vétérinaire. — 2° Des scrofules dans les bœufs et les porcs; par M. T. P. T. — 3° Sur la castration; par M. D***... — 4° Art de saisir et de dompter les animaux domestiques; par M. Godine jeune.

Premier article (Affection charbonneuse). — Le 5 juillet 1829, un cheval entier, de neuf ans, a subitement les membres postérieurs engorgés, sans cause connue. — Le 6, cet engorgement s'étend au scrotum et au fourreau. — Le 7, le cheval est saigné et on lui passe des sétons, qu'il fallut retirer à cause de la tumeur énorme qui s'y développa et s'étendait jusque sous le ventre. Alors l'animal est faible, le pouls vite et petit; il n'y a plus d'engorgement aux membres postérieurs. (Scarifications desquelles il s'écoule huit litres de sang; lotions avec du chlorure de chaux très-étendu; breuvages adoucissans et acidulés.) — Le 8, augmentation de l'engorgement du poitrail; pouls plus fort. (On cautérise les scarifications de la veille; lotions acidulées sous le ventre; administration de 12 onces d'acétate d'ammoniaque et de 4 onces de quinquina dans deux breuvages mucilagineux; gargarismes acidulés.) Vers le soir, la langue se tuméfie et devient violacée. (Scarifications lotionnées avec le chlorure de chaux étendu.) — Le 9, il y a engorgement du bout du nez et des lèvres. (On scarifie et cautérise; lotions acidulées sous le ventre.) Des lambeaux de la muqueuse linguale se détachent; l'animal a de la peine à ouvrir la bouche et n'avale que très-difficilement. Augmentation rapide de l'engorgement du nez qui nécessite la trachéotomie. — Le 10, peu de changemens. (Mêmes soins.) — Le 11, diminution sensible des parties tuméfiées; urine chargée; pas d'excrémens solides. (Mêmes soins; on pense avec du chlorure de soude presque pur. —

Le 12, le bout du nez est bien dégorgé ; gâité, appétit. Il se détache encore quelques lambeaux de la muqueuse buccale ; plus de tuméfaction aux organes génitaux ; très-peu au poitrail. Excrémens liquides et infects mêlés à des portions de la muqueuse. (Même traitement ; lavemens émolliens.) — Le 13, on ôte le tube ; le mieux continue. (Même traitement.) — Le 14, il n'y a plus d'engorgement ; toutes les plaies suppurent bien ; excrémens mêlés de sang. (Même traitement.) — Le 15, même état ; toujours du sang dans les excrémens. (4 onces d'huile de ricin dans une décoction mucilagineuse.) — Le 16, légères coliques, qui n'ont pas de suite. — Le 17, continuation du mieux ; il n'y a plus de sang dans les excrémens. (8 onces d'huile de ricin). A la fin du mois le cheval est en pleine convalescence.

Nous cherchons en vain ce qui, dans cette observation, a pu engager son auteur à la publier, et MM. les rédacteurs à l'insérer dans leur journal. Ce que nous trouvons de remarquable, c'est qu'on ait administré en deux fois, 12 onces d'huile de ricin à un cheval qui rend des excrémens teints de sang et dont la muqueuse intestinale tombe en lambeaux.

Second article. (Des scrofules dans les bœufs et porcs.) — Cet article est la traduction d'un passage d'un ouvrage italien de Toggia père, sur les maladies des animaux. On y désigne sous le nom de *scrofules* des tumeurs froides et indolentes des glandes lymphatiques du cou et de l'auge des bœufs et porcs. Ces tumeurs augmentent insensiblement, se développent sous forme de chapelet, sont inégales, bosselées et de dureté différente sur une même glande. Avec le temps leur adhérence augmente ainsi que leur dureté, qui peut égaler celle du marbre et les faire ressembler à des concrétions osseuses. Ces tumeurs ne suppurent ni ne se résolvent jamais ; elles deviennent au contraire squirrheuses ; et, avec le temps, elles finissent par subir le ramollissement cancéreux.

L'hérédité peut donner naissance à ces scrofules, qui reconnaissent ordinairement pour causes l'air humide des pâturages marécageux, des alimens grossiers et des habitations malsaines. Cette maladie n'est nullement contagieuse ; elle

n'attaque jamais les animaux qu'après le sevrage. On est rarement appelé pour la traiter, puisqu'elle n'empêche pas les animaux qu'elle affecte de boire, manger et de s'engraisser.

Dans le cas pourtant où on voudrait en tenter la guérison, on devrait extirper complètement la glande malade et détruire ce qui pourrait en rester avec le cautère actuel. Les caustiques ne doivent pas être employés. Des bains d'eau courante (dans la belle saison), un exercice modéré, une température douce, la propreté dans les habitations favoriseront les bons effets du traitement, qui sera encore secondé par l'administration à l'intérieur de breuvages toniques, avec la gentiane, la bistorte, les préparations martiales, la décoction de saponaire, de pariétaire, de pimprenelle, etc., qu'on donnera chaque matin à jeun. Si l'animal en vaut la peine, on fera bien de le nourrir avec les carottes, les raves, les betteraves, et de lui faire boire, si on en a à sa disposition, des eaux minérales ferrugineuses. Quand on veut tenter la résolution sans extirper les tumeurs, on peut espérer cette terminaison par le moyen de cataplasmes de racine de brione et d'aristoloche ronde, de feuilles de tabac, de menthe poivrée, qu'on fait cuire dans deux parties d'eau et une de vin. Parmi les topiques officinaux, on vante les emplâtres de Vigo, de ciguë, de savon, etc., qu'on applique sur la partie, après en avoir coupé les poils. L'huile camphrée a paru aussi produire de bons effets. Mais en général on doit peu compter sur l'effet de ces topiques, qui ne font ordinairement que diminuer momentanément la tumeur, qui, plus tard, reprend son premier volume.

Les empiriques emploient contre ces scrofules les cautères potentiels, et notamment l'arsenic qu'ils introduisent dans le centre de la tumeur, après l'avoir ouverte avec un fer chaud. Ce moyen, rarement efficace, a pour résultat ordinaire une plaie ulcéreuse qui force à vendre l'animal au boucher.

Nous nous abstenons de toute réflexion sur cette note; l'auteur, M. T. P. T., avance lui-même en la terminant qu'elle ne fait que reproduire des idées surannées tant sur les théories médicales que sur le traitement des scrofules. M. T. P. T. a raison, et nous ne concevons pas que, malgré cet avertissement,

cet article ait trouvé place dans le journal *Théorique Pratique*.

Troisième article. (Sur la castration.)—Après avoir lu avec attention ce troisième article, qui remplit dix pages du numéro d'août, nous nous sommes demandé ce qu'il pouvait apprendre aux vétérinaires qui ne leur ait été mille et mille fois répété, et qui ne soit imprimé dans tous les ouvrages modernes qui ont traité de la castration. Ce n'est, d'un bout à l'autre, et à peu de chose près, qu'une répétition incomplète, confuse, obscure et surtout très-incorrecte de ce qui se trouve fort au long et bien plus clairement expliqué dans le dictionnaire de M. Darboval.

La castration, dit M. D. (Delaguette, sans doute), fait éprouver des pertes fréquentes aux remontes de cavalerie (nous pensons bien qu'elle en fait peu éprouver dans l'infanterie). Trois causes principales influent sur ces pertes : l'état atmosphérique, l'état de santé de l'animal au moment de l'opération et le peu d'habileté de l'opérateur. Trois conditions sont nécessaires pour que l'opération soit bien faite, quel que soit le procédé : 1^o « Qu'elle soit faite *le plus promptement possible* ; » 2^o qu'on ne tire pas le cordon ; 3^o que la compression des casseaux placés au dessus de l'épididyme soit assez forte pour établir *une ligne de démarcation* entre les parties à conserver et celles qui doivent tomber. L'oubli de l'une ou l'autre de ces conditions donne lieu à l'inflammation du cordon et successivement *aux organes* contenus dans la cavité de l'abdomen, aux champignons, etc. » Nous savions bien qu'il était utile que la castration, de même que toute autre opération, fût faite le plus promptement possible ; mais nous ignorions que l'omission de cette condition (*le plus promptement possible*) dût nécessairement donner lieu à l'inflammation du cordon : nous ne savons pas ce qu'entend M. Delaguette par ces mots, *donner lieu aux organes* contenus dans l'abdomen : nous ne concevons pas bien non plus qu'il suffise, pour prévenir tout accident, que les casseaux aient établi *une ligne de démarcation* entre les parties à conserver et celles qui doivent tomber.

En parlant de la castration à *testicules couverts*, M. Delaguette dit que ce procédé donne moins lieu à la *contraction* du cor-

don. Nous pensons, nous, que par cette méthode, l'aponévrose terminale du crémaster (membrane érythroïde), se trouvant comprise avec le cordon entre les deux branches du casseau, les *contractions* de ce muscle doivent entraîner le cordon avec elles, chaque fois qu'elles ont lieu, ce qui n'arrive pas dans le procédé à *testicules découverts*, où le cordon reste tout-à-fait étranger aux effets de la contraction du crémaster. Nous pensons aussi, malgré l'assertion contraire de M. Delaguette, qu'il n'y a pas plus d'effusion de sang par l'une que par l'autre méthode, quand elles sont exécutées comme elles doivent l'être.

« L'état atmosphérique et celui de santé dans lequel se trouvent les animaux soumis à cette opération, sont les causes qui font périr le plus de chevaux de la castration. » Si on ne savait pas d'avance que c'est la température *froide et humide* de l'atmosphère, le *mauvais* état de santé des animaux, qui donnent lieu aux accidens dont il est question, on pourrait aussi bien croire, à la manière dont s'exprime M. Delaguette, que ce sont les conditions opposées qui les déterminent.

Un fait qui mérite de fixer l'attention, parce qu'il est moins connu, c'est que, quelque froide ou chaude que soit la température lors de l'opération, celle-ci n'aura pas de suite fâcheuse s'il n'y a pas de variation atmosphérique avant la guérison. C'est du moins ce que l'expérience semble avoir démontré à M. Delaguette. Ce vétérinaire a aussi remarqué que, quand les chevaux qu'on châtre ont les poumons, le foie ou d'autres organes abdominaux malades, la castration *ressuscite* la maladie. C'est pour cette raison, dit-il, que les vétérinaires des grandes villes ont moins de succès dans la castration que les châtreurs des campagnes : les chevaux qu'ils ont à opérer ont presque toujours quelque affection chronique des poumons. *Ils ont encore l'inconvénient* de ne pouvoir leur faire faire un exercice convenable.

C'est aussi à cette circonstance que M. Delaguette attribue les pertes fréquentes qu'ont faites les régimens dont les chevaux étaient châtrés par les vétérinaires, à leur arrivée au corps, au moment où la dentition, les fatigues de la route, le changement de climat et de régime développaient diverses

maladies. Il propose, pour éviter ces accidens, ou bien d'attendre un certain laps de temps après l'arrivée des chevaux au régiment, ou bien (à cause de l'embarras qu'y peuvent causer les chevaux entiers) de les opérer avant leur départ, aussitôt après qu'ils sont reçus.

Considérant les accidens qui résultent si fréquemment de la castration pratiquée par les méthodes ordinaires, M. Delaguette examine successivement quelques-uns des procédés connus ou conseillés, tels que ceux *par le feu*, *la section simple du cordon*, *l'arrachement*, *le fouettage* et *la ligature*. Il ne dit rien de neuf sur ces divers modes opératoires; seulement, en parlant du *fouettage*, il nous apprend que les accidens dont cette opération a presque toujours été suivie sur le cheval doivent être attribués à l'absence d'une compression exacte, *principale condition essentielle* pour éviter l'inflammation et la gangrène.

M. Delaguette serait porté à donner la préférence à la ligature, bien qu'il ne l'ait mise en usage qu'une seule fois sur un cheval sain. Il se fonde sur le succès qu'il a obtenu de ce moyen de compression, dans diverses circonstances où le cordon testiculaire malade était tellement engorgé qu'il y avait impossibilité d'employer le casseau.

« Une preuve, dit-il, que dans la castration par ligature les accidens qui en ont été la suite sont dus à la mauvaise manière dont elle est faite, c'est que les vétérinaires qui ont eu l'occasion d'opérer souvent des champignons auront été obligés, comme je l'ai été moi-même, d'employer la ligature lorsque le cordon présente un volume considérable qui s'oppose à l'emploi du casseau. » Voilà une preuve qui ne nous paraît rien moins que concluante.

Sur le cheval sain que M. Delaguette opéra par la ligature, la chute des testicules n'eut lieu que le septième jour, « terme plus long, dit-il, que dans les cas où j'avais opéré sur des cordons plus ou moins volumineux. »

Et cet article, écrit tout au loag du même style que les extraits que nous avons cités, est échappé à la plume de l'un de MM. les *rédacteurs-gérans-trimestriels* du Journal théorique et pratique. (La suite au prochain numéro.)

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS.

Observations recueillies au dépôt de remonte de Caen.

Par M. CAILLEUX, vétérinaire à Caen.

Les chevaux achetés par le dépôt de remonte de Caen pour le service de la cavalerie, séjournent plus ou moins de temps dans les écuries de l'établissement; ils ne quittent le dépôt pour rejoindre leurs corps respectifs, que lorsqu'ils sont assez nombreux pour former un détachement; les entiers subissent la castration dès le moment d'achat; les jumens sont placées isolément. Les uns et les autres payent ordinairement un tribut maladif avant leur départ: les catarrhes, les angines, les inflammations intestinales, celles des organes pulmonaires sont les maladies les plus habituelles, par cela seul qu'elles affectent de préférence les jeunes animaux, plus impressionnables aux causes qui les produisent. Mon emploi de vétérinaire à l'un des dépôts placés au centre de l'élève des chevaux, m'ayant facilité les moyens de donner constamment mes soins à ces jeunes animaux, j'ai cru devoir recueillir quelques observations pratiques relatives aux causes déterminantes de ces maladies, et indiquer les moyens préservatifs ou curatifs qui m'ont réussi dans leur traitement.

1° *Catarrhes.* La transition subite qu'éprouvent les chevaux en quittant les écuries chaudes des fermiers pour habiter celles du dépôt où la température n'est

Tome VIII. *Décembre* 1831.

45

plus la même, est une des causes des affections catarrhales qui se développent chez presque tous, depuis l'automne jusqu'au printemps, époque de nos principaux achats. Ces inflammations, désignées généralement sous le nom de *gourmes*, sont d'autant plus intenses, que la saison est plus froide, et que les animaux ont été privés de tout exercice pendant leur engrais; les promenades au dehors, jugées indispensables pour assurer le succès de la castration, exposent les jeunes chevaux à l'impression d'un air froid qui contribue encore au développement de ces maladies.

Les symptômes caractéristiques de ces inflammations sont presque toujours les mêmes: diminution d'appétit, pesanteur de tête, rougeur des muqueuses du nez et des yeux, jetage abondant par les narines; souvent engorgement de l'auge avec collection purulente; quelquefois aussi formation d'abcès volumineux sur d'autres parties du corps. Mais, bien que ces symptômes soient à peu près univoques chez les individus malades, ils mettent plus ou moins de temps à parcourir leurs périodes: chez les uns, la maladie se termine en huit ou dix jours; chez d'autres, elle dure plusieurs semaines. Les chevaux achetés hongres, par exemple, se rétablissent promptement; mais les entiers qui réclament un exercice journalier après la castration, et qui, pour cette raison, ne peuvent toujours être à l'écurie, sont plus long-temps à guérir: chez eux les tumeurs de l'auge ne s'abcèdent que difficilement; encore est-on obligé de les percer très-profondément.

Les chevaux affectés de catarrhes sont logés à l'infirmerie, et y sont toujours en grand nombre; ils

y sont tenus chaudement, placés sur une bonne litière et mis au régime; des boissons tièdes, farineuses et miellées leur sont données trois fois par jour; la paille en petite quantité est toujours mélangée au sainfoin; les électuaires adoucissans, les fumigations émollientes, les onctions et les peaux d'agneau sur les tumeurs, les lavemens, la saignée, les sétons même font partie du traitement, suivant la gravité de la maladie. Les accidens sont rares; nous n'avons eu à déplorer que l'amaigrissement survenu chez les malades, et auquel nous n'avons pu remédier avec la ration qui leur était distribuée.

2° *Angines*. Dans le nombre des chevaux placés à l'infirmerie comme atteints d'affections catarrhales, il en est quelques-uns chez lesquels les symptômes inflammatoires ne se bornant pas aux muqueuses du nez, la phlegmasie se continuait au pharynx ou au larynx, ensemble ou séparément, ainsi qu'aux autres parties voisines, et constituait les angines gutturales et laryngées. Pendant les mois de janvier, février et mars de l'année 1829, ces maladies ont été très-communes et presque enzootiques; la dernière surtout était le mieux caractérisée. Les chevaux récemment castrés en ont été dangereusement atteints; plusieurs d'entre eux ont subi l'opération de la trachéotomie, et n'ont recouvré la santé que par ce moyen, devenu indispensable pour prévenir la suffocation.

En recherchant les causes d'une maladie jusqu'alors peu commune sur les chevaux du dépôt, j'ai pensé qu'elles prenaient leur source dans les variations atmosphériques survenues pendant les premiers mois de l'année; les chevaux conduits en plein air, par un temps froid et constamment plu-

vieux, étaient journellement exposés à des refroidissemens ou arrêts de transpiration souvent répétés et toujours nuisibles; et cela, faute d'emplacement pour les promener à couvert.

Ces inflammations de l'arrière-bouche et du larynx étaient caractérisées par un dégoût subit des alimens, tristesse, écoulement abondant de salive, difficulté de respirer, agitation des flancs, chaleur excessive de la bouche, rougeur des membranes muqueuses; presque toujours l'animal jetait par les narines une matière blanche et épaisse; gonflement des parotides et de la gorge, avec douleur extrême au toucher; pouls plein, quoique lent; la maladie faisant des progrès, le râlement se déclarait et occasionait bientôt un bruit qu'on entendait de très-loin et qui faisait craindre la suffocation.

Le traitement variait suivant la marche et l'intensité de la maladie: une prompte et copieuse saignée, pratiquée dès le début et presque toujours répétée, procurait à la plupart un mieux sensible; ceux chez lesquels la gêne de la respiration occasionait un bruit semblable au cornage, réclamaient l'application d'un vésicatoire. Ce moyen m'a toujours parfaitement réussi: il consiste à raser les poils sous la gorge et les parotides, et à enduire ces parties d'une couche d'onguent vésicatoire fortement animé avec les poudres d'euphorbe et de cantharides; quelques heures après cette onction, il survient un engorgement assez considérable avec apparition de petites ampoules remplies de sérosité; c'est alors qu'il convient de supprimer le vésicatoire, c'est-à-dire d'enlever l'onguent vésicant, pour le remplacer par le suppuratif. Il n'est personne au dépôt de remonte

qui n'atteste l'efficacité de ce moyen et la promptitude avec laquelle il fait cesser le râlement : l'animal cherche bientôt à manger et paraît moins triste ; deux ou trois jours après la première application, on onctionne les parties avec le populéum. Un des hommes employé au dépôt, qui, en pareille circonstance, m'avait vu recourir à ce moyen, l'a employé quelquefois en mon absence et a toujours réussi. Je n'ai presque jamais vu, en pareil cas, d'abcès se former sous l'auge. L'engorgement occasioné par le vésicatoire disparaît toujours assez promptement.

Les chevaux affectés d'angines sont soumis aux autres soins particuliers que réclame ce genre de maladie : ainsi les boissons tièdes, lorsque les malades peuvent avaler, les électuaires adoucissants, les bains de vapeur, les lavemens, etc., font partie du traitement ordinaire.

Dans quelques cas particuliers où la difficulté de respirer faisait craindre la suffocation, je pratiquais sans retard la trachéotomie, sans pour cela négliger l'application du vésicatoire et des autres moyens indiqués. Pour faire cette opération, j'incise de bas en haut, vers le tiers supérieur de l'encolure, deux des anneaux cartilagineux de la trachée-artère, sans opérer aucune ablation ; j'introduis ensuite le tube en écartant les bords de la plaie, et le fixe avec des rubans par dessus la crinière. Le tube métallique est en zinc ; il est aplati d'un côté à l'autre pour éviter le trop d'écartement de la plaie. C'est parce qu'il ne doit rester ainsi que trois ou quatre jours, époque où la suffocation n'est plus à craindre, que je préfère inciser les cerceaux, sans les endommager autrement ; la plaie est ensuite bien plus tôt guérie. J'évite

aussi par ce moyen la formation d'excroissances charnues qui se développent presque toujours par la cicatrisation, lorsqu'on a extrait une portion des cartilages, et qui peuvent occasioner le cornage par le rétrécissement du canal aérien. J'ai un fait de ce genre dans ma pratique : une jument que j'avais ainsi opérée est restée corneuse au plus haut degré : la difficulté de respirer devint telle, qu'elle ne pouvait vivre sans un tube permanent, placé au dessous du point obstrué. Elle vécut ainsi quelque temps, et fut trouvée morte un matin, le tube s'étant échappé de la plaie.

5° *Inflammations des organes digestifs.* Plusieurs chevaux du dépôt de remonte ont été affectés d'entérites ; les plus *en état*, ceux dont l'embonpoint était excessif, ont offert les symptômes les plus alarmans ; quelques-uns même ont succombé. Les causes bien connues de ces inflammations intestinales consistent dans le genre de nourriture adopté par quelques fermiers qui veulent se défaire promptement de leurs chevaux. Placés dans des écuries excessivement chaudes et bien couverts, ces animaux sont nourris à discrétion avec des alimens très-substantiels, le blé bouilli, l'avoine, les pommes de terre cuites, la farine d'orge en barbotage, et d'excellent sainfoin nommé vulgairement *petite grainé*, leur procurent en fort peu de temps un embonpoint considérable qui aide beaucoup à la vente et contribue à l'augmentation du prix ; cette augmentation indemnise le cultivateur des frais de nourriture occasionés pour l'engrais.

Tous les chevaux de la plaine destinés à être conduits à la foire du premier lundi de Carême, sont

également très-gras lors de la vente, et paraissent cependant exempts de ces maladies; mais les cultivateurs connaissant d'avance cette foire, et n'ayant plus besoin de leurs chevaux après les travaux d'automne, mettent beaucoup plus de temps à les engraisser: le terme ordinaire est habituellement de cent jours; au commencement de l'engrais les chevaux sont peu nourris; on leur fait une saignée copieuse; et, en augmentant progressivement ensuite la nourriture, on prévient des accidens ultérieurs.

Les chevaux affectés d'entérite perdent subitement l'appétit; il y a prostration des forces, petitesse du pouls, sans accélération, l'œil est triste, les conjonctives peu colorées; le malade tient la tête très-basse; les excréments, recouverts d'un enduit muqueux et blanchâtre, ne sont expulsés qu'avec difficulté; les flancs sont douloureux au toucher. La maladie faisant des progrès, l'abattement continue, la respiration devient pénible par la pression du diaphragme sur les intestins, l'inspiration est alors très-courte, les oreilles et extrémités deviennent froides, le pouls s'affaiblit insensiblement en augmentant de vitesse, la diarrhée survient quelquefois; mais rarement, le malade se couche, regarde son ventre et se plaint beaucoup. Lorsque le traitement ne procure aucun soulagement dans l'état maladif, l'animal succombe ordinairement le troisième ou le quatrième jour.

L'ouverture de deux chevaux morts d'entérite a fait reconnaître l'inflammation des petits et gros intestins dans presque toute leur étendue; quelques portions noirâtres décelaient même un état gangréneux; la muqueuse était enduite d'une matière

blanchâtre et glaireuse ; les muscles abdominaux recouverts d'une couche de graisse très-épaisse ; l'estomac était bien moins enflammé ; les autres organes digestifs n'offraient rien de particulier.

En réfléchissant aux phénomènes observés à l'autopsie de ces chevaux, ne pouvait-on pas conclure qu'ils étaient morts des suites d'une inflammation aiguë ? Les symptômes reconnus pendant l'état maladif prouvent cependant le contraire. Mais pourquoi la maladie a-t-elle eu une aussi courte durée ? Dans les inflammations chroniques de ce genre, vulgairement appelées *gras-fondure*, les animaux sont généralement long-temps malades ; et, s'ils périssent, c'est toujours dans un état voisin du marasme. Comment se fait-il aussi que des alimens de bonne qualité puissent occasioner une inflammation lente, par cela seul qu'ils sont donnés en grande quantité ? ne devraient-ils pas plutôt développer une phlegmasie aiguë ? On ne peut raisonnablement attribuer la cause de l'apparition de cette maladie au changement de nourriture. La ration militaire formant à peu près le tiers de celle que ces chevaux avaient chez les fermiers, devait, ce me semble, convenir à leur état maladif, en les mettant par cela même à la diète. Il m'a paru difficile de résoudre ces différentes questions (1).

(1) Nous ne pouvons partager ici l'opinion et les doutes du praticien distingué dont nous publions le mémoire. Nous voyons dans les symptômes qu'il a décrits, dans la marche rapide de la maladie, et le peu de lésions qui ont été indiquées, tous les caractères d'une entérite aiguë. Quant aux causes qui l'ont produite, sans vouloir rien hasarder dans l'espèce, nous dirons, qu'en général, une phlegmasie intestinale peut être

Le traitement des chevaux affectés d'entérite chronique a réussi chez presque tous. Dès l'apparition des premiers symptômes, une petite saignée était pratiquée; les malades, placés dans un local très-chaud, étaient fréquemment bouchonnés et bien couverts, de manière à exciter une transpiration abondante et presque toujours salutaire; le miel et la gomme arabique, auxquels on ajoutait une faible dose de quinquina, étaient administrés intérieurement d'heure en heure; matin et soir on donnait deux lavemens émolliens. Dès le lendemain de ce traitement, les malades paraissaient plus gais et cherchaient à manger. La saignée était rarement répétée: privation de tout aliment, continuation d'électuaires; vers le troisième jour, boisson tiède, farineuse, miellée et nitrée, trois et quatre fois par jour: œil plus vif, poulx plus fort et mieux réglé, crottins non coiffés, mieux sensible; les jours suivans, alimens solides en petite quantité, régime pendant quelque temps encore: guérison.

Tel est le traitement qui a été employé sur un grand nombre de chevaux de quatre ans, affectés subitement de cette maladie; ceux nouvellement castrés n'en furent pas exempts: chez eux, la maladie mit plus de temps à parcourir ses périodes; la convalescence fut longue, et l'amaigrissement plus apparent.

4° *Inflammations des organes respiratoires thoraciques.*

La maladie connue sous le nom de péripneumonie

aussi occasionée par une transition brusque d'une nourriture abondante et substantielle, à une nourriture qui l'est beaucoup moins. (Note du Rédacteur.)

est assez commune annuellement sur les chevaux achetés pour la troupe : elle n'offre rien de particulier ; elle est seulement plus intense chez quelques jumens qui sortent de l'herbe à l'arrière-saison, et dont l'embonpoint est excessif. Les mortalités sont très-rares ; mais la longue durée de la maladie chez ces dernières les conduit au marasme le plus complet. Ces jumens restent tout l'hiver au dépôt pour être mises au vert en liberté dès les premières herbes ; elles ne tardent pas alors à reprendre leur embonpoint et leur vigueur, et paraissent jouir d'une parfaite santé.

Dans le nombre des chevaux et jumens affectés de cette maladie, quatre sont devenus corneurs ou poussifs pendant leur séjour à la prairie. Un cheval et une jument de grosse cavalerie, devenus corneurs à un faible degré, ont été jugés susceptibles de faire encore un très-bon service. Un cheval de chasseur et une jument de dragon, chez lesquels la pousse s'est développée à un haut degré, ont été réformés au dépôt.

Il résulte de ce qui précède, qu'un séjour de cinq années au dépôt de remonte m'ayant mis à même de recueillir les observations relatées dans ce mémoire, j'ai cru devoir m'attacher à prévenir les causes des nombreuses maladies qui attaquent les jeunes chevaux dès leur entrée dans nos écuries ; les bienfaits que nous ressentons déjà des mesures adoptées depuis quelques mois, sont une preuve suffisante de l'efficacité de ces moyens. Les écuries du dépôt sont occupées par un assez grand nombre de chevaux (180 environ) ; les entiers arrivent journellement. Les chevaux hongres, castrés depuis plus ou moins

de temps , sont séparés des jumens ; presque tous sont en parfaite santé , sous bon poil , ont conservé leur embonpoint , et n'ont éprouvé que quelque indisposition légère depuis leur achat.

Le système adopté aujourd'hui pour les achats , consiste à parcourir journellement les campagnes pour traiter directement avec les éleveurs : là , nous achetons les chevaux dans l'état où ils se trouvent ; nous fixons les époques de livraisons en recommandant aux vendeurs de ne point trop engraisser leurs chevaux ; nous les engageons surtout à ne faire usage que des alimens ordinaires , c'est-à-dire , l'avoine et le foin. Les chevaux pris dans cet état sont bien moins exposés aux maladies , souffrent moins de la castration , et s'accoutument plus aisément à la ration militaire. L'excellent ouvrage de M. Huzard fils , sur les haras , nous a fourni , à l'article *remontes pour la cavalerie* , les renseignemens les plus avantageux pour notre opération ; le gouvernement et les éleveurs gagnent également à ce nouveau système : les éleveurs profitent seuls du bénéfice de la vente , et ne sont plus à la merci des intermédiaires ; les régimens ne recevront plus certains chevaux médiocres qu'on était forcé d'accepter des marchands pour obtenir d'eux ceux bien supérieurs , dont le prix assez élevé ne leur procurait aucun bénéfice.

La livraison des chevaux a lieu deux fois par semaine. Nous choisissons les jours de marché comme les plus convenables pour l'intérêt des cultivateurs , qui , presque tous , se rendent à la ville pour leurs affaires. Bien que les chevaux soient définitivement achetés , nous nous réservons l'examen des yeux et le trot sur le pavé. Au fur et à mesure que les che-

vaux sont acceptés et signalés , on les place dans des écuries dont la température est à peu près la même que celle d'où ils sortent , c'est-à-dire qu'on les tient chaudement : dès le lendemain de cette livraison , les chevaux sont examinés et essayés pour les vices rédhibitoires ; on les met au régime du barbotage , et on pratique la castration.

J'ai fait précédemment connaître le manuel de cette opération ; je ne reviendrai pas sur ce sujet : j'indiquerai seulement ici quelques changemens apportés dans le régime et les promenades des chevaux castrés , et qui ont été couronnés des plus heureux résultats. La nourriture des chevaux chez les fermiers étant toujours beaucoup plus abondante que celle qu'ils reçoivent au dépôt , j'ai réfléchi que cette diminution était pour eux un régime , et qu'il devenait inutile de les priver de foin , comme on le faisait précédemment , pour les soumettre exclusivement à la paille et au barbotage ; en conséquence , je fais donner à chacun d'eux les huit ou dix livres de foin qui forment la ration journalière , conjointement avec dix livres de paille : l'avoine seule est remplacée par le son et la farine d'orge ; vers le quatrième jour , je fais donner un peu d'avoine une fois par jour indépendamment du barbotage à l'eau tiède ; les alimens sont donnés par petite quantité , mais souvent , afin d'occuper constamment l'animal ; le sainfoin est toujours mêlé pour un quart avec le petit foin. J'ai remarqué que les promenades n'étaient réellement bien nécessaires que les trois ou quatre premiers jours qui suivent l'opération : après cette époque , les chevaux ne sortent plus que tous les deux jours , bien couverts et lorsqu'il fait beau , car la pluie , la neige

et le grand froid sont extrêmement nuisibles à la sup-
puration des plaies. Les chevaux qui sont restés plu-
sieurs jours à l'écurie n'ont nullement souffert ;
quelques-uns dont le fourreau était très-engorgé, et
pour lesquels on croyait l'exercice indispensable,
sont parfaitement guéris au moyen de quelques sca-
rifications dans cette partie. Tous les chevaux ache-
tés depuis l'automne dernier ont été gouvernés de
cette manière et jouissent d'une bonne santé ; ils ont
conservé le brillant de leur poil, et ont pris plus d'em-
bonpoint qu'ils n'en avaient à leur arrivée au dépôt
de remonte. Les chevaux achetés hongres et les ju-
meus sont soumis au même régime : ils boivent à
l'écurie, sont tenus toujours chaudement, et ne
sortent que tous les trois ou quatre jours.

Une décision ministérielle ayant ordonné qu'à l'a-
venir le sainfoin serait distribué pour un quart sur la
totalité des rations de petit foin prises au magasin,
nous avons la facilité d'opérer un mélange qui donne
une nourriture agréable et profitable aux chevaux.
Cette sage mesure s'oppose à leur amaigrissement
en excitant leur appétit, et prévient la perte d'une
partie de la ration qu'ils rebutaient avant l'emploi de
ce moyen.

En terminant ces observations, je ne crois pas
inutile de consigner ici que, pendant les grands
froids que nous venons d'éprouver, j'ai castré impu-
nément quarante-quatre chevaux sans éprouver le
moindre accident ; ces chevaux sont en parfaite santé
et hors des dangers qui suivent cette opération (1).

(1) Cette observation a déjà été faite par M. Delaguette.
(Voir notre numéro de novembre dernier, *Analyses*, pag. 635.)

et les yeux sont extrêmement nuisibles à la vue.
 L'amaurose est une affection des yeux qui se caractérise par une diminution ou une extinction de la vue.
 Elle est souvent accompagnée de douleurs et de larmes.
 Elle peut être causée par une inflammation de la rétine, ou par une altération du nerf optique.

Différens cas suivis ou accompagnés d'amaurose.

(goutte seréine);
 Par M. RISS.

(Extrait des mémoires envoyés à la Société royale et centrale
 d'agriculture.)

L'amaurose, dit M. Samson, peut être *idiopathique*, c'est-à-dire, dépendre uniquement d'une lésion de la rétine; *symptomatique*, c'est-à-dire, dépendre uniquement d'une altération du nerf optique ou de la partie du cerveau chargée de la perception lumineuse; ou *sympathique*, c'est-à-dire, dépendre de lésions d'organes qui n'ont aucune liaison de continuité avec l'appareil de la vision.

Je ne chercherai point à expliquer la liaison de ces différentes lésions avec les désordres fonctionnels qu'elles produisent; ce que je me propose ici, c'est de faire connaître quelques observations que j'ai pu recueillir sur ce sujet, et que je crois propres à fournir des matériaux importants à l'histoire de l'amaurose.

1^o INDIGESTION VERTIGINÉUSE, SUIVIE D'AMAUROSE.
 Première observation. 22 septembre 1824. Cheval hongre de neuf à dix ans, dans un état satisfaisant d'embonpoint, appartenant à M. B. B., meunier à Saint-Mihiel. — Ce cheval toussant beaucoup depuis quelque temps, on avait conseillé au propriétaire de lui faire manger un quart de boisseau d'orge

cuite, donné chaque matin, le plus chaud possible. Cette nourriture indisposa légèrement l'animal le premier jour qu'il en mangea; mais, le second jour, le domestique en ayant donné un demi-boisseau, le cheval qui était très-vorace le dévora en peu de temps. Une heure après il était triste, et avait des frissons auxquels succédèrent de violentes coliques. C'est alors qu'on m'envoya chercher.

A mon arrivée, le matin, tout le corps était couvert de sueur, les oreilles et les extrémités froides; l'animal se roulait convulsivement, se relevait, retombait comme une masse; allongeait l'encolure; le pouls était petit et à peine sensible, etc. (Breuvage purgatif composé d'une once d'aloès, un gros d'émétique et une livre de miel dissous dans trois bouteilles d'eau tiède, en deux doses; lavemens d'eau tiède légèrement salée; bouchonnement sous le ventre.)

Vers les quatre à cinq heures du soir, les coliques, qui avaient continué presque sans relâche, se calmèrent; le pouls se releva, et la nuit se passa assez tranquillement, mais sans évacuation.

Le 23, il n'y avait plus de coliques; mais le cheval avait le bout du nez au fond de la mangeoire, le front contre le mur, et poussait avec force, quoique sans convulsions; la peau était brûlante, notamment vers la tête, la respiration gênée, le pouls plein et embarrassé; il y avait perte de l'ouïe et de la vue. (Saignée de huit livres à la jugulaire, application de compresses rafraîchissantes sur la tête; mêmes lavemens. Renouvellement de la saignée à deux heures de l'après-midi et à huit heures du soir.)

Le 24 au matin, mieux sensible; il y avait eu pendant la nuit de copieuses éjections d'urine et d'excréments demi-liquides; pouls moins plein, diminution de la température de la peau. (Continuation des compresses réfrigérantes; mêmes lavemens.)

Jusqu'au 2 janvier les symptômes allèrent en diminuant d'intensité; et à cette époque, on eût pu regarder le cheval comme complètement guéri, s'il eût recouvré la vue; mais ses pupilles étaient dilatées, et ne se resserraient plus sous l'influence d'une lumière vive et brusque, bien que l'œil fût parfaitement transparent: en un mot, il y avait une véritable amaurose. Aussitôt que je m'aperçus de cet état, j'appliquai deux vésicatoires sur le plat des joues et ordonnai des boissons laxatives. Au bout de huit jours, les vésicatoires furent remplacés par des sétons à l'encolure, et les breuvages laxatifs continués. Vers le treizième jour de ce traitement, la vue commença à renaître: elle était complètement revenue le vingtième.

Deuxième observation. 8 septembre 1825. Cheval de sept ans propre au trait, appartenant à M. Henri, propriétaire à la Croix (Meuse).

Cet animal, exclusivement nourri depuis quelque temps avec du trèfle sec et de la luzerne, en avait mangé depuis huit jours en plus grande quantité qu'à l'ordinaire. A mon arrivée, il présentait tous les symptômes qui caractérisaient une indigestion vertigineuse sur le sujet de la précédente observation. Les mêmes moyens employés pour combattre cette maladie furent suivis de résultats semblables. Le 20 il était regardé comme guéri; mais le 22, en le sortant

pour le promener, on s'aperçut qu'il avait perdu la vue, bien que les yeux ne parussent aucunement malades. Ayant été appelé pour ce cas, qui paraissait tout-à-fait extraordinaire, je n'eus pas de peine à reconnaître une amaurose. Je mis en usage les moyens qui m'avaient si bien réussi sur le sujet de la précédente observation. Mais, cette fois, je fus moins heureux; et, malgré tout ce que je pus faire, le cheval *resta aveugle* (1).

2° AMAUROSE survenue à la suite d'une hémorragie par l'artère grande testiculaire, après la castration. —

22 mai 1824, trois heures de l'après-midi. Poulain de trois ans et demi, de taille moyenne, et d'une bonne constitution, appartenant à M. B...., propriétaire à Brasseite (Meuse).

Vers les huit à neuf heures du matin, ce cheval avait subi l'opération de la castration par le feu, que lui avait pratiquée un châtreur ambulante. A onze heures, le propriétaire s'aperçut qu'il s'écoulait des incisions faites au scrotum quelques gouttes de sang dont la quantité augmenta à chaque instant, à tel point, qu'à mon arrivée j'en vis une grande quantité à la place qu'occupait le poulain. L'écoulement continuait toujours; l'animal était faible, chancelant, la respiration accélérée, les mouvemens du flanc saccadés; le pouls était petit, à peine sensible, les yeux fixes, les paupières immobiles.

(1) Voir deux exemples semblables dans le tome 2 des *Mémoires de Gohier*; et l'observation de M. Bouley jeune, dans le numéro de décembre du tome 1^{er} du *Recueil*.

Je fis aussitôt abattre le malade, qu'on fixa comme pour l'opération de la castration; je cherchai à retrouver le cordon, que je parvins, non sans beaucoup de difficultés, à saisir et à lier. Je tamponnai ensuite, pour plus de sûreté, avec une étoupe que je maintins à l'aide de points de suture implantés dans le scrotum. (L'hémorragie n'avait lieu que par le côté droit.) Quand l'animal fut relevé, on lui fit avaler un peu de vin chaud sucré, pour soutenir ses forces épuisées; il fut bien couvert et mis à un régime analeptique.

Au bout de quelque temps, la plaie du scrotum était bien cicatrisée, et le poulain avait retrouvé son appétit et sa vigueur; mais il avait perdu la vue: une amaurose existait qui résista à tous les traitemens qu'on mit en usage (1).

3^o AMAUROSE occasionnée par la suppression du lait. — 15 septembre 1824. — Jument de huit ans, appartenant à M. Bra..., propriétaire à la Croix. (Meuse).

Cette jument, qui nourrissait un poulain de trois semaines, partit en course un matin à huit heures, et ne rentra que vers les quatre heures de l'après-midi. Comme elle avait été poussée un peu fort pendant la route et qu'elle était en nage, on la mit à l'écurie, où on la fit bien couvrir, se réservant de la faire

(1) Fromage rapporte, dans sa *Correspondance*, un exemple semblable. On lit aussi, dans les *Mémoires de Gohier*, qu'un cheval de six ans perdit la vue à la suite d'une hémorragie survenue après l'extirpation d'un champignon du cordon testiculaire.

boire quand elle aurait moins chaud. Mais quelques instans après, cette bête, dont les mamelles étaient gorgées de lait, s'échappa et alla boire elle-même au ruisseau d'un moulin où elle s'abreuvait ordinairement. Revenue à l'écurie, elle éprouva des frissons, puis de légères coliques qui durèrent peu de temps.

Le lendemain matin, les mamelles étaient grosses, dures et sensibles; il existait sous le ventre un engorgement qui s'étendait des mamelles au poitrail: la bête avait l'air triste, la tête basse, et ne mangeait pas. On chercha à la traire; mais le lait ne sortait qu'avec difficulté, et avait la couleur et la consistance du pus. Les personnes qui soignaient cette bête firent sur l'engorgement des lotions émoullientes, lui administrèrent des lavemens de décoction de mauve, et la soumirent au régime de la paille et de l'eau blanche. Vers les quatre heures de l'après-midi, la malade était plus gaie et cherchait à manger; le pis, toujours dur, était moins sensible; l'engorgement était diminué; mais on s'aperçut alors que la vue était singulièrement obscure, malgré la netteté apparente des yeux.

Le surlendemain, il n'y avait plus d'enflure sous le ventre; les mamelles n'étaient plus dures ni douloureuses; mais elles étaient flasques et ne donnaient plus de lait. La vue était complètement perdue. C'est alors que je fus appelé par le propriétaire. Les mamelles flétries, et ne renfermant plus qu'un peu de liquide séreux, forcèrent à sévrer le poulain. Quant aux yeux, ils étaient affectés d'une amaurose contre laquelle tous les secours de l'art restèrent infructueux.

4^o AMAUROSE survenue à la suite d'une attaque d'apoplexie. — 26 mars 1825. — Poulain de deux ans, chargé d'embonpoint, appartenant à M. T... d'Heudicourt (Meuse).

A mon arrivée, à neuf heures du matin, je trouvais ce poulain étendu presque sans mouvement sur le côté droit, position qu'il avait depuis environ quatre heures, sans pouvoir se relever : respiration difficile, naseaux dilatés, pituitaire d'un rouge foncé, gorgée de sang ; des traces de sang autour des ailes du nez attestaient qu'il avait eu une hémorragie nasale peu de temps auparavant. Il y avait un grand battement de flancs ; toute l'habitude du corps était très-chaude ; il y avait des sueurs partielles sur les flancs, l'encolure et les yeux ; ceux-ci étaient fixes, la pupille dilatée, les paupières immobiles, la vue et l'ouïe complètement perdues ; le pouls était plein et dur.

Le propriétaire m'apprit que vingt-quatre heures à peu près avant mon arrivée, l'animal avait commencé à perdre l'appétit, portait la tête basse sous la mangeoire, et était tombé dans un état de somnolence qui s'était graduellement accru : les flancs étaient agités, la température du corps augmentée, les yeux de plus en plus rouges et injectés ; qu'enfin il était tombé sur la litière, comme s'il eût été frappé par la foudre, et avait saigné quelque temps par les deux naseaux.

A ces symptômes et ces renseignemens, je ne pus méconnaître une violente congestion cérébrale, et peut-être une apoplexie. (Saignée de quatre livres environ à l'artère temporale ; amputation de deux

nœuds de la queue, que je laissai beaucoup saigner, douches d'eau froide vinaigrée sur le sommet de la tête; breuvages purgatifs avec, aloès demi-once, émétique deux gros, miel une livre, le tout dissous dans deux bouteilles d'eau, et administré tiède en deux doses, à une heure d'intervalle; lavemens d'eau tiède légèrement salée; bouchonnemens fréquens, couverture).

A une heure de l'après-midi, il y avait eu des évacuations alvines; l'animal avait soulevé la tête à plusieurs reprises de dessus la litière; il y avait un peu de mieux. (Saignée de six livres à la jugulaire; même traitement).

A six heures, le mieux est plus sensible; il y avait encore eu plusieurs évacuations liquides; l'animal pouvait se tenir sur son ventre pendant assez longtemps; il y avait moins de dureté dans le pouls.

Le 27, j'appris que les déjections alvines de matières liquides avaient continué pendant la nuit. Le malade était relevé et se tenait droit; mais il portait la tête basse. La respiration était moins gênée, l'artère plus souple, le flanc presque calme. Cependant les yeux et les paupières étaient toujours dans le même état; les humeurs du globe étaient légèrement troubles. (Continuation de douches froides, breuvages et lavemens purgatifs, boissons blanches nitrées; plus, deux sétons aux fesses.)

Ce traitement, prolongé encore pendant quelques jours, eut des résultats heureux: le poulain recouvra sa santé et sa vigueur; mais l'amaurose persista, et tout fut inutile pour la combattre.

5° AMAUROSE temporaire pendant la gestation.—Pre-

mière observation. — 28 avril 1829. — Jument de neuf ans, d'une bonne constitution, dans un état de gestation très-avancée, appartenant à M. Herb...

On me fit demander pour examiner sa vue, qui paraissait perdue depuis quelque temps, bien que ses yeux aient conservé leur transparence et leur éclat ordinaires. Je reconnus une amaurose bien caractérisée. (Un vésicatoire à chaque joue, dont la suppuration fut entretenue jusqu'au 10 mai; lotions fréquentes sur les yeux avec une infusion de fleurs de sureau blanchie par l'extrait de saturne.)

Ces moyens n'ayant produit aucune amélioration, et la mise bas étant très-prochaine, je conseillai au propriétaire de suspendre tout traitement jusqu'à la parturition, après laquelle nous essaierions d'autres moyens curatifs : il y consentit.

La bête pouлина le 21 mai, et je ne la revis que le 30. A ma grande surprise, elle avait la vue très-bonne; le propriétaire m'assura que dès le lendemain de la mise bas on avait pu se convaincre que ce sens lui était totalement revenu.

Deuxième observation. — 11 juin 1825. — Jument de sept ans, pleine et presque à terme, appartenant à M. P****.

Ce propriétaire me dit que depuis cinq à six jours cette bête, qui avait toujours eu la vue très-bonne, n'y voyait plus du tout, sans pour cela avoir aux yeux de mal apparent. Elle était affectée d'amaurose. Me rappelant la jument qui fait le sujet de l'observation précédente, je crus inutile de prescrire aucun traitement, et je conseillai au propriétaire

d'attendre, avant de rien mettre en usage, que la jument ait fait son poulain.

Le part eut lieu le 18 juin, et le 20 cette bête voyait aussi clair qu'avant qu'on se fût aperçu de l'amaurose.

Bons effets des préparations narcotiques dans le cas de diarrhée et de dyssenterie;

Par M. HENAUULT.

Première observation. — Cheval entier, de petite taille, âgé de douze ans, d'une constitution faible et d'un tempérament lymphatique, appartenant à M. Gagon, propriétaire à Saint-Mandé; entré aux hôpitaux de l'école le 20 novembre 1831.

Vers le 15 octobre dernier, ce cheval avait été amené à la consultation de l'école. Le propriétaire se plaignait de ce que, depuis deux mois environ, ce cheval était affecté d'une diarrhée claire et presque continuelle qui le faisait beaucoup maigrir, et lui ôtait tellement ses forces, qu'il ne pouvait suffire au plus léger travail sans être en sueur et hors d'haleine; que cependant il conservait l'appétit et mangeait beaucoup. Les muqueuses apparentes n'étaient pas sensiblement colorées; le poulx était mou et faible, le ventre non sensible. On prescrivit la décoction d'écorce de chêne associée aux ferrugineux en breuvages et lavemens, et on recommanda de donner des fourrages de bonne qualité, peu à la fois et souvent, de les arroser avec de l'eau légèrement salée,

et de remplacer l'avoine par des féveroles concassées.

Le malade fut de nouveau présenté à la visite dans les premiers jours de novembre. La diarrhée ne s'était aucunement amendée sous l'influence du traitement et du régime précités : la maigreur et la faiblesse étaient plus grandes ; cependant l'appétit se conservait. Pouls petit et serré, muqueuses apparentes injectées, bouche chaude, ventre sensible à la pression, épreintes fréquentes.

On prescrivit, pour *traitement*, une saignée de six livres, des breuvages mucilagineux miellés, un sachet émollient sur les reins, et des lavemens de même nature (deux par jour) : et, pour *régime* quotidien, une demi-botte de foin, un quart d'avoine cuite, deux bottes de carottes, et des boissons blanches. L'animal devait rester à l'écurie, être bien couvert, et bouchonné plusieurs fois par jour.

Le 20 novembre, ce cheval est conduit pour la troisième fois à l'école, où le propriétaire se décide à le laisser en pension. La diarrhée qui existe depuis trois mois est toujours la même ; l'animal faible et maigre, le ventre très-douloureux, le pouls faible, lent et profond, les muqueuses apparentes pâles, l'appétit bon. — *Prescription* : breuvage composé d'une décoction d'une once et demie de racine de bistorte, à laquelle on ajoute deux gros d'extrait aqueux d'opium ; deux lavemens par jour composés chacun d'une décoction de dix têtes de pavot. — *Régime* : Deux quarts d'avoine, un quart de foin et une botte de paille ; boissons salées blanchies avec un quart de farine d'orge.

Le 21, les excréments ont déjà plus de consistance ;

le pouls est toujours faible, les muqueuses pâles et le ventre sensible : appétit bon. (Même prescription que la veille, à cela près qu'on remplace la bistorte par deux onces de sulfate de fer. Même régime). Le soir on remarque plus d'élévation et de force dans le pouls, qui est revenu à son rythme normal (trente à trente-cinq pulsations). Les muqueuses ont presque repris leur couleur naturelle. Pendant la nuit il s'est manifesté une sueur abondante sur toute la surface du corps : les excréments, déjà solides, ont repris la forme de crottins.

Le 22, les sueurs continuent au point qu'elles ont mouillé plusieurs couvertures ; il y a de légères épreintes accompagnées de ténésme ; le ventre n'est cependant plus aussi douloureux. (Cessation des breuvages, fréquens bouchonnemens pour entretenir la sueur, double couverture, deux lavemens émolliens. *Régime* : trois bottes de carottes par jour, un quart d'avoine cuite, un quart de foin, mêmes boissons.) On remarque dans le courant de la journée que les excréments rendus ont la même forme et la même consistance que dans l'état normal ; seulement, à la suite de leur expulsion, il s'écoule encore par l'anus une petite quantité d'un liquide séreux semblable à celui qui constituait les déjections diarrhéiques.

Le 23, administration d'un électuaire tonique composé d'une once d'extrait et de deux onces de poudre de gentiane incorporés dans du miel ; deux lavemens de décoction de têtes de pavot : on ajoute un quart de foin à la ration ; on ne fait plus cuire l'avoine. Continuation des bouchonnemens et des

couvertures de laine, pour entretenir la sueur qui est toujours aussi abondante.

Le 24, le mieux continue. (Même prescription et même régime que la veille : on supprime les lavemens).

Le 25, les sueurs ont cessé, le pouls, les membranes muqueuses et les excréments sont comme dans l'état de santé, le ventre n'est plus douloureux, l'appétit est toujours bon. On cesse toute médication; on remet le cheval à sa ration ordinaire, et il reste dans les hôpitaux jusqu'au 28, époque où il est rendu à son propriétaire.

Ce cheval était surveillé par l'élève Chenu.

Deuxième observation. Chien de chasse de taille moyenne, âgé de dix-huit mois, appartenant à M. Bonjour, barrière de Reully, entré aux hôpitaux de l'école le 2 novembre 1831, pour y être traité d'une dysenterie.

Il y a quelques jours que, au rapport du propriétaire, cet animal, ayant très-chaud, avait bu une grande quantité d'eau de puits extrêmement froide. Dès le lendemain son appétit avait notablement diminué, et les défécations, d'abord difficiles, étaient devenues successivement pénibles, très-douloureuses et presque impossibles.

Examiné à son arrivée à l'école, ce chien présente les symptômes suivans : Il est faible et très-abattu ; il marche en écartant les membres postérieurs ; le pouls est petit et serré, la langue chargée d'un enduit blanchâtre, la conjonctive rouge écarlate ; les extrémités sont froides, le frisson est presque continu, l'appétit nul, l'anxiété extrême. Les matières

fécales, dont l'expulsion cause au malade de vives souffrances, sont liquides et sanguinolentes; il y a de fréquentes épreintes. (Diète sévère, lait coupé gommé et miellé; deux demi-bains de vingt minutes chacun, et quatre lavemens émolliens par jour.)

Ce traitement, continué jusqu'au 6, n'a produit aucun effet: les excréments, toujours liquides et sanguinolens, sont très-fétides, abondans et lancés au loin par les déjections. Même état général. (Continuation des boissons adoucissantes, laxatives; quatre lavemens composés chacun d'une décoction de deux têtes de pavot.)

Les 7 et 8, même traitement. On remarque déjà plus de consistance dans les matières fécales qui ne sont plus que légèrement teintes par le sang; les excréments sont moins douloureux, la marche plus facile.

Le 10, les excréments ont leur consistance et leur couleur normales, et sont rendus sans difficulté; on cesse les lavemens de décoction de têtes de pavot.

Le 12, l'animal était à sa ration ordinaire; et, le 13, il fut rendu parfaitement guéri à son propriétaire.

Ce chien était surveillé par l'élève Macque.

Expériences tentées à l'école de Lyon sur la transmissibilité de la morve, d'une jument à son poulain, par hérédité ou par cohabitation.

Trois jumens morveuses abandonnées à l'école par le 10^e régiment de chasseurs, ont été livrées à

l'étalon dans le double but de constater, 1° si le poulain d'une mère morveuse présentait quelque affection semblable au moment de la naissance; 2° si le jeune animal, nourri par sa mère malade, ne contractait pas la morve par sa cohabitation et ses rapports continuels avec elle.

Première expérience. La première de ces jumens (la Dorine), âgée de treize ans, avait été abandonnée le 25 septembre 1829, et soumise, comme les deux autres, aux expériences sur le chlorure de soude dont il a été rendu compte l'année dernière; elle fut saillie à plusieurs reprises pendant le mois de juin, et sacrifiée quelques mois plus tard, lorsqu'on pût s'assurer de la vacuité de l'utérus.

Deuxième expérience. La deuxième (la Chazette), âgée de douze ans, entrée à l'école le 29 avril 1830, fut saillie le 4 et le 12 juin. Pendant la gestation, on continua de la soumettre aux expériences sur le chlorure de soude. Elle fut plus tard amenée à un grand degré de maigreur par l'administration du proto-chlorure de mercure, parce que cette substance, mal lavée, contenait beaucoup de sublimé corrosif. On en cessa à temps l'administration, et la bête reprit promptement ses forces et un embonpoint médiocre qu'elle conserva jusqu'au moment du part, qui eut lieu sans difficulté le 12 mai 1831. Le poulain, au moment de la naissance, était parfaitement sain; une constipation assez forte le tourmenta le premier et le deuxième jours de sa naissance; mais elle céda facilement à quelques lavemens émolliens. Vers le dixième jour de sa naissance, on remarqua par les deux narines un écoulement

assez abondant d'un mucus de consistance moyenne et légèrement transparent ; la pituitaire présentait alors une injection assez forte, mais aucune trace d'ulcération ; les ganglions de l'auge n'éprouvèrent aucun engorgement. Cet état persista pendant cinq à six jours, et le jétage se représenta à plusieurs reprises, tantôt par une seule narine, tantôt par les deux à la fois, jusque vers l'âge de cinq semaines. Depuis ce moment l'écoulement n'a pas reparu ; et le poulain, âgé aujourd'hui de trois mois, ne présente aucune trace de maladie, quoique la mère jette toujours, moins cependant depuis qu'elle allaite, et qu'on ne lui ait pas nettoyé les naseaux depuis qu'elle a pouliné.

Troisième expérience. La troisième jument (la Clémence), âgée de six ans, entrée aux infirmeries le même jour que la précédente, fut saillie les 4, 5 et 7 juin, et soumise aussi aux expériences sur le chlorure de soude. La morve fit chez elle de rapides progrès : la cloison nasale se couvrit de nombreux et larges ulcères, et se trouva perforée deux mois après son entrée à l'école ; l'engorgement de toutes les parties intérieures des narines occasiona un ronflement presque continuel. Bientôt il se développa du farcin aux rayons supérieurs du membre antérieur gauche ; l'extrême irritabilité de l'animal s'opposant à l'exécution régulière des pansemens, l'éruption farcineuse augmenta rapidement et s'étendit bientôt à toute la face inférieure de l'abdomen jusqu'aux mamelles, qui se couvrirent d'ulcères comme toute la surface affectée ; le pus séreux des boutons exhalait une odeur tellement infecte, qu'on pouvait à

peine rester dans l'écurie. La tête, l'encolure, les parois costales, la croupe, se couvrirent en même temps d'une éruption dartreuse, qui occasionait la chute des poils, et la production de couches d'écailles épidermoïdes promptement renouvelées lorsqu'on les enlevait. Cet état ne fit qu'empirer jusqu'au 19 juin, époque à laquelle l'accouchement eut lieu sans que les mamelles eussent présenté l'engorgement laiteux qui le précède généralement. Le part fut laborieux. Les forces de la mère, quoique augmentées par quelques excitans, ne purent l'effectuer; et l'on fut obligé d'extraire, vers quatre heures de l'après-midi, le poulain déjà mort, qui provoquait les efforts de la mère depuis neuf heures du matin. Le jeune sujet était parfaitement sain et en bon état, malgré la maigreur de la jument; et sa mort ne pouvait être attribuée qu'au travail de l'accouchement.

La jument fut sacrifiée le lendemain. La pituitaire était couverte d'ulcères entremêlés de petits tubercules; le poumon contenait aussi un grand nombre de tubercules, les uns en suppuration, les autres à l'état de crudité; le tissu cellulaire sous-cutané des parois inférieures de l'abdomen était infiltré, et formait une couche de quatre travers de doigt d'épaisseur. L'ouverture du poulain, faite avec le plus grand soin, montra tous les organes dans leur état naturel.

L'étalon qui avait sailli les trois jumens était âgé de cinq ans, en bon état, et rendu aveugle par l'ophtalmie intermittente qui avait laissé à sa suite une double hydrophthalmie.

Ces deux observations, si elles étaient appuyées par

de nouvelles expériences, établiraient une preuve contre la transmission de la morve et du farcin par hérédité, au moins du côté de la mère; et l'expérience n° 2 pourrait, après une durée suffisante, fournir un fait en faveur de l'opinion de ceux qui nient la contagion de ces maladies par cohabitation.

— *Note du rédacteur.* A l'appui des expériences qui précédent, nous croyons utile de transcrire ici le passage suivant, extrait des *Elémens d'hygiène vétérinaire*, par M. Godine jeune.

« En octobre 1813, M. Moutonnet, artiste vétérinaire distingué, à Bourneville, près la Ferté-Milon, nous a fourni des détails importans sur deux expériences qui lui sont personnelles. Chargé de la direction du haras du général Harville, il a fait couvrir une jument saine par un étalon morveux : la jument et sa production, conservées pendant quatre ans, n'ont offert aucune disposition à la morve. Non content de ce premier résultat (M. Moutonnet cherchait à déterminer si cette maladie est héréditaire), il a fait une contre-épreuve plus décisive encore : Une jument morveuse, couverte par le même étalon, a donné une production superbe, qui a été allaitée par sa mère, nourrie ensuite avec elle, et conservée pendant cinq années sans aucun germe apparent de morve, »

Cependant le fait suivant, publié par M. Liégard dans le tome 2 du *Journal pratique*, numéro de janvier 1827, accuse, sous le rapport de l'hérédité de la morve, un résultat différent :

Le 5 mars 1826, une jument de huit ans, mor-

veuse depuis un mois (jetage grisâtre et adhérent au naseau gauche, engorgement des ganglions et inflammation de la pituitaire du même côté), mit bas un poulain qui, soigneusement examiné, ne présentait aucun signe morbide.

A dater de ce moment, les symptômes morveux de la mère augmentèrent d'intensité, et le 8 du même mois elle fut séparée des autres chevaux morveux, et placée seule dans une petite écurie avec son poulain.

Le 12, beaucoup de tubercules déjà volumineux existent sur la pituitaire gauche de la jument; le poulain commence à jeter du côté droit, et une petite glande sans sensibilité ni adhérence existe du même côté; un petit tubercule se remarque à la partie inférieure de la narine correspondante, et de petits boutons farcineux s'observent sur le trajet de la jugulaire droite.

Le 13, augmentation de la gravité des lésions morveuses sur la jument. Le poulain jette des deux côtés, mais plus spécialement du côté droit, une matière adhérente à l'orifice de la narine: tubercule plus volumineux que la veille; même état de la glande.

Le 14, le poulain jette davantage du côté droit; le tubercule se ramollit; d'autres plus petits se développent à son voisinage.

Le 15, le tubercule est abcédé; ceux qui l'entourent se ramollissent; flux toujours abondant.

Le 16, la respiration est difficile, l'ulcère tuberculeux s'agrandit; le poulain jette par les deux naseaux.

Le 17, les petits tubercules secondairement déve-

loppés sont abcédés ; petite glande du côté gauche ; plusieurs boutons farcineux à la lèvre supérieure et sur la croupe , surtout du côté droit.

Le 18 , apparition de beaucoup de nouveaux tubercules ; gonflement de la pituitaire ; jetage très-visqueux ; augmentation de la glande ; respiration laborieuse.

Le 19 , un large ulcère a remplacé tous les tubercules ; flux abondant par les deux naseaux de matière sanguinolente ; respiration de plus en plus laborieuse à cause de l'engorgement toujours croissant de la pituitaire ; mort par asphyxie.

L'ouverture de ce poulain ne fit reconnaître aucune lésion dans les cavités splanchniques ; mais on reconnut sur la muqueuse nasale , qui était très-rouge , un grand nombre de tubercules abcédés et de larges et profondes ulcérations du côté droit.

M. Liégard pense que la morve dont est mort évidemment ce poulain , doit être attribuée à l'hérédité plutôt qu'à la cohabitation de ce petit animal avec sa mère ; et il se fonde sur l'expérience suivante :

Après la mort de ce poulain , un autre poulain de même âge , fort et parfaitement sain , fut présenté le 21 mars à la jument morveuse dont il vient d'être question , et adopté par elle. On recommanda expressément de panser le petit animal avec les mêmes effets qui servaient à la mère , et de ne l'éponger que lorsque l'éponge sortant des naseaux sera couverte de mucus morveux. Jusqu'au 4 avril , rien de notable ; le poulain tette beaucoup et paraît très-vigoureux.

Le 5 , un engorgement et des boutons farcineux

se développent à la vulve, au pourtour de l'anüs et sur la muqueuse du vagin de la mère. Jusqu'au 16 ces boutons se ramollissent, s'ouvrent, deviennent ulcéreux et laissent écouler une matière ichoreuse fétide. Le 26, les parties affectées de farcin sont guéries (on n'a employé que des soins de propreté). Le poulain prend un développement très-rapide et jouit d'une brillante santé.

Le 27, introduction avec le doigt, dans les narines du poulain, d'une grande quantité de virus morveux pris sur un cheval dont la cloison nasale est rongée par des chancres.

Jusqu'au 10 mai, rien de remarquable sur le poulain, qui se porte à merveille. — A cette époque, la jument a une hémorragie par la narine gauche; elle maigrit à vue d'œil.

Le 17, la jument et le poulain sont placés dans une écurie occupée par six chevaux morveux, et soumis au régime vert. Le poulain, qui est libre, va alternativement d'un cheval à l'autre, est presque toujours couvert de mucus, et cependant n'offre rien de particulier jusqu'au 23.

Le 24, on reconnaît sous l'auge, du côté droit, une glande peu volumineuse, roulant et non sensible; cette glande, que M. Liégard attribua à l'usage brusque du vert que le poulain mangeait avec avidité, avait disparu le 30.

Le 1^{er} juin, nouvelle introduction dans les naseaux du poulain de mucus provenant du flux morveux de chevaux qui devaient être abattus: le 15, cette inoculation n'a produit aucun effet sensible. On en fait une nouvelle avec du virus recueilli sur un cheval

condamné pour cause de morve et de farcin : elle ne produit non plus aucun résultat.

Le 20, les ulcères morveux de la jument ont fait des progrès; les épistaxis se sont souvent renouvelés; l'écoulement nasal et l'air expiré sont fétides. — Le poulain tette moins et commence à manger du fourrage et de l'avoine.

Jusqu'au 5 octobre, époque où la jument fut abattue, le poulain a encore été soumis à de fréquentes expériences : plusieurs fois on a introduit dans ses naseaux du mucus provenant de chevaux qu'on allait sacrifier pour cause de morve; jamais on ne parvint à faire développer aucun symptôme de cette maladie sur le jeune animal, qui vécut jusqu'à ce moment au milieu d'un foyer continu d'infection, conserva toujours une brillante santé, et fut vendu à un propriétaire qui le garde pour son service.

VARIÉTÉS.

Quelques remarques sur l'emploi du sel dans la nourriture des animaux domestiques.

Il y a peu d'agriculteurs, peu de vétérinaires instruits qui ne reconnaissent combien le sel marin est utile aux animaux domestiques, combien il serait avantageux à l'agriculture que le prix de cette denrée pût être assez bas pour qu'elle entrât dans le régime ordinaire de tous les bestiaux. Beaucoup de personnes, dans l'état actuel des choses, croient même encore économique de saler les alimens des chevaux, bœufs et

moutons. Ce n'est donc pas sans étonnement qu'on lit dans le *Spectateur militaire* et dans le *Journal des haras* (novembre 1851) « qu'on accroît le mal, produit par les mauvais fourrages, lorsqu'on les asperge d'eau salée; que ce moyen excitant active violemment les organes digestifs, et provoque dangereusement la surabondance des sucs gastriques, et qu'ainsi les prescriptions de ce genre, que se permettent certains vétérinaires, peuvent souvent faire suspecter leur bonne foi. »

Pour être aussi tranchant, il faudrait être assuré, trois fois assuré de ne pas se tromper; et encore devrait-on supposer, chez ceux que l'on accuse, autre chose que de l'indélicatesse; car il vaut mieux, lorsqu'on le peut, admettre l'ignorance et l'erreur que la mauvaise foi. Quelques développemens peuvent suffire cependant pour démontrer que, si l'avantage de saler les mauvais fourrages paraît parfois douteux, il existe aussi beaucoup de foins qu'on ne peut pas regarder comme bons, et auxquels il est incontestablement très-utile de mélanger, dans des proportions convenables, un peu de sel marin. Cela nous conduira d'ailleurs à voir si le sel ne pourrait pas être employé pour que les fourrages ne se gâtent pas, et prévenir un mal qui ne peut plus être réparé, à beaucoup près complètement.

Il n'y a pas de doute d'abord que les mauvais fourrages, qui ne sont ni *moisis* ni *rouillés*, mais qui sont peu sapides et peu nourrissans, soit parce qu'ils ont été récoltés sur des terres marécageuses, soit parce qu'ils ont été fauchés trop tard, à une époque où, par la formation des graines, les tiges

sont devenues jaunes, dures et ligneuses ; soit encore parce que, à l'époque de la récolte, ils ont été lavés, décolorés et dépouillés de quelques-uns de leurs principes par l'action successive des pluies et du soleil ; il n'y a pas de doute, disons-nous, que ces fourrages ne soient améliorés par leur mélange avec un peu de sel. Pour ceux-là, la question est jugée : leur saveur devient plus agréable aux bestiaux, la mastication et l'insalivation se font mieux ; le canal digestif, les glandes qui viennent y aboutir sont convenablement excités. L'expérience prouve enfin que ces alimens salés artificiellement, de même que les plantes qui croissent sur des terrains imprégnés de sel marin (le foin de pré salé), conviennent aux animaux, nourrissent bien, contribuent à entretenir la vigueur et la santé.

L'avantage de saler les mauvais fourrages peut seulement paraître douteux, quand il s'agit de faire consommer des pailles rouillées, ainsi que des foins rouillés et poudreux : mais alors il faut se rendre compte de l'état où se trouvent réduits ces fourrages. La rouille qui dans les années humides, sur les terres qui ne sont pas suffisamment égouttées, attaque surtout les céréales et les graminées vivaces ; la moisissure qui se développe dans les foins mal récoltés ou mal conservés, rouille et moisissure que l'on regarde généralement comme formées de petits champignons, ne diminuent pas seulement la qualité nutritive des pailles et des foins, elles leur communiquent aussi des propriétés nuisibles. En végétant aux dépens du fourrage elles l'appauvrissent, et par leur présence elles le rendent irritant et délé-

tère, capable de déterminer des maladies différentes, selon les tempéramens, mais qui semblent commencer, comme l'a prouvé le professeur Gohier, par une irritation du canal intestinal. Moins on donne de ce fourrage, moins on produit de mal; c'est alors vraiment qu'il peut être permis, lorsqu'on n'a pas d'autres alimens, de diminuer autant que possible la ration, afin d'en faire manger les parties les moins mauvaises. L'on a conseillé, dans ces circonstances, de secouer soigneusement, de battre légèrement les pailles rouillées, les foins poudreux, pour les séparer des matières délétères, des poisons qui les recouvrent et les pénètrent, et de les asperger d'eau salée pour développer les principes nutritifs qui leur restent. La dose de sel qui a été indiquée dans un avis publié en 1816, à l'occasion de la fréquence des altérations des fourrages dans cette année pluvieuse, est de : une livre dissoute dans cinq à six seaux d'eau, par quintal de foin; un peu plus d'une once et demie de sel pour dix livres de foin. Ainsi préparés, les fourrages poudreux, moisissus ou rouillés ne sont certainement pas plus nuisibles qu'avant leur aspersion avec de l'eau salée. Jamais on n'a supposé qu'on ajoutait, par cette opération, à l'irritation, à l'inflammation que déterminent le foin pourri, parce qu'on ne peut confondre l'excitation toute naturelle produite par un condiment que tous les animaux recherchent, et l'effet irritant déterminé par des substances que tous les animaux refusent; parce que d'ailleurs l'on a vu qu'il fallait, autant qu'on le pouvait, battre et secouer le fourrage, pour le débarrasser de la moisissure ou des taches de rouille. Mais

nous ne dissimulons pas qu'au total un pareil aliment ne devient jamais salubre. C'est à cause de cela, sans doute, que l'avantage du sel devient problématique aux yeux de certaines personnes, qui regardent le muriate de soude comme ajoutant au mal, au lieu de le diminuer. Nous sommes convenus qu'on ne pouvait assainir ces foins poudreux; que si on se décide à les saler, on peut s'exposer à faire attribuer à l'effet du sel ce qui ne doit être attribué qu'à l'irritation déterminée par le fourrage lui-même. Nous ajoutons que, pour prévenir la moisissure du foin, le sel est bien autrement efficace que pour la corriger. Il suffit de l'employer après la récolte du foin, au moment où on l'entasse. Les exemples suivants, recueillis dans des localités différentes, pourront déterminer quelques cultivateurs à saler le foin dans des circonstances où l'on peut craindre qu'il ne moisisse. Nous les rapporterons dans leurs détails.

« Avant la fenaison, dit M. Kausler, ministre protestant à Oberroth, j'ai grand soin de transporter le foin, restant de l'année précédente, dans un endroit séparé, et de couvrir tout le plancher resté libre d'une couche de paille hachée; puis, dès que la première voiture de foin nouvellement récolté, et que je suppose représenter une quantité de vingt ou de vingt-cinq quintaux, est déchargée et mise en place, je répands sur ce tas trois livres et demie à quatre livres de sel gemme, ou trois livres de sel de cuisine; j'en sème la même quantité sur chaque voiture qui est successivement déchargée. »

M. Kausler agit toujours de même: que le foin soit parfaitement sec ou mal séché, cela ne lui importe

pas ; aussi ne proposons-nous pas sa pratique pour exemple , tant à cause de ce qu'elle n'est pas modifiée selon l'état du foin , que parce que la dose de sel nous semble trop faible.

Sir John Sinclair nous donne , dans son *Code d'agriculture* , des prescriptions plus utiles. Mêler du sel au foin en même temps qu'on élève les meules est , d'après l'auteur anglais , une pratique usitée dans les comtés de Derby et d'York. Le sel , principalement lorsqu'on l'applique à la seconde récolte du trèfle ou à une récolte qui a reçu beaucoup de pluie , arrête la fermentation et empêche la moisissure. Si on mêle de la paille avec le foin , on prévient encore plus efficacement l'échauffement de la meule , parce que la paille absorbe l'humidité. Le bétail à cornes mange non-seulement le foin ainsi salé , mais même la paille qui y est mêlée , avec plus d'avidité que le meilleur foin non salé , et il profite aussi bien. La quantité qu'on recommande est (un peck de sel gemme pour un ton de foin) quinze litres pour mille kilog. Au moyen de ce procédé , on a vu des foins , qui avaient été inondés , être préférés par les bêtes à cornes au meilleur foin qui n'avait pas été salé.

Flandrin nous a transmis les détails de la pratique de M. Hell quant à la salaison du fourrage , et il s'exprime ainsi : M. Hell fait entasser son foin et son regain de la manière suivante : On fait sécher le sel sur le feu , et on le réduit en poudre très-fine dans un mortier de fer. A mesure qu'on engrange le foin , on fait répandre une demi-livre de sel préparé comme on vient de l'indiquer dans un quintal de foin environ , et une livre dans un quintal de regain ; on en

saupoudre le foin à mesure qu'on l'entasse. — Dans les années où le fourrage a souffert pendant qu'on l'a récolté, le sel semé ainsi qu'il est dit, empêche certainement qu'il ne se gâte : nous croyons qu'il est alors convenable d'en augmenter et même d'en doubler la quantité. Il est prouvé par l'expérience que douze livres de ce foin nourrissent mieux que quinze livres de tout autre ; il n'est pas douteux qu'il ne forme un aliment beaucoup plus sain.

Flandrin dit encore qu'il y a une économie considérable à mêler de la paille au foin au moment où se fait le mélange proposé. Alors la paille s'imbibe des sucs du foin ; elle en acquiert les qualités. On recommande surtout le mélange de la paille avec le regain , car celui-ci est plus tendre et il fournit plus de sucs.

C'est à la salaison du fourrage que M. Hell attribue l'avantage de n'avoir jamais eu de bête malade pendant trente ans qu'il a suivi cette pratique. Nous avons vu que sir John Sinclair insistait sur la bonne qualité du fourrage salé au moment où en l'entasse ; M. Kausler, qui a été cité le premier, est aussi de l'avis que le foin préparé d'après cette méthode est plus nourrissant et plus sain. Aucun de ces agronomes ne craint, et avec raison, l'action irritante du sel donné dans d'aussi faibles proportions ; et il est probable que la plupart de nos lecteurs partageront leur opinion ; et que des notes et réflexions qui viennent de leur être soumises , et qu'il aurait peut-être fallu étendre ou présenter autrement , on peut tirer ces conclusions :

Le sel marin doit entrer autant que le permet son

prix dans la nourriture ordinaire des bestiaux. Il rend plus profitables et d'une digestion plus facile des alimens qui, par une cause quelconque, n'ont pas acquis beaucoup de qualités nutritives, ou ont perdu une partie de ces qualités. S'il ne peut être regardé comme capable de rendre salubres des foins poudreux ou rouillés, il n'est pas déraisonnable de l'essayer dans ces circonstances.

Il est beaucoup plus convenable, lorsqu'on craint la moisissure du foin, d'employer le sel au moment de l'entassement et d'augmenter sa dose en proportion de l'excès d'humidité qu'on suppose exister après le fannage. Il convient aussi alors de mêler le foin avec la paille.

Mélanges différens pour la nourriture des chevaux.

Un vétérinaire anglais, M. Henry Sally, vient de faire connaître la méthode qu'il a depuis dix-sept ans mise en pratique, et qui lui a constamment donné des résultats satisfaisans. Les animaux ainsi traités sont dans un excellent état de santé, très-vigoureux et fort propres à résister à la fatigue. Le bâtiment qui renferme les chevaux se compose d'une écurie et d'un grenier au-dessus. Le râtelier est supprimé; la mangeoire est divisée par compartimens de dix à douze pouces pour chaque cheval; chaque compartiment communique avec le grenier par un entonnoir à l'aide duquel on fait descendre la ration plusieurs fois par jour et par petites parties. C'est dans le grenier que sont placés la machine à

hacher le foin et la paille et celle à concasser ou à moudre le grain. A côté de l'extrémité supérieure de chaque entonnoir se trouve un baquet dans lequel on opère le mélange des diverses substances qui entrent dans la ration. Voici, en livres anglaises (0 kilog. 4,531), quatre manières différentes de composer cette ration, suivant le prix, la quantité et les espèces dont on est approvisionné; bien entendu qu'on peut substituer une substance à l'autre; mais il est très-important de les peser.

	1		2		3		4	
	liv.	o.	liv.	o.	liv.	o.	liv.	o.
Grains concassés ou moulus de froment, orge, avoine, fèves ou pois des années précédentes.	5	0	5	0	10	0	5	0
Grains nouveaux.	6	0	0	0	0	0	0	0
Son fin ou méteil grossier.	0	0	0	0	0	0	7	0
Pommes de terre bouillies et écrasées.	5	0	5	0	0	0	0	0
Foin haché.	7	0	8	0	10	0	8	0
Paille hachée.	7	0	10	0	10	0	8	0
Tourteau en grain.	0	0	2	0	0	0	2	0
	36	0	30	0	30	0	30	0
Sel.	0	2	0	2	0	2	0	2

(Journal des Haras.)

Traité du javart cartilagineux; par M. RENBLT, professeur adjoint à l'école vétérinaire d'Alfort. Un vol. in-8, de 211 pages, avec planches. 1851. Chez Béchet jeune.

Parmi les maladies qui attaquent les animaux domestiques, il en est peu qui doivent attirer davantage l'attention des vétérinaires que le javart cartilagineux. — Le cheval, l'âne, le mulet, animaux les plus précieux, en sont seuls atteints. Le

javart cartilagineux attaque plus communément les chevaux qui travaillent dans les villes ou sur le pavé, et qui ont ordinairement beaucoup de valeur : il peut, lorsqu'il n'est pas bien traité, être très-long à guérir, et même causer la perte de l'animal. Voilà de fort bonnes raisons pour qu'il doive être étudié sous tous ses rapports, et pour qu'une monographie faite avec méthode, où l'attention ne se trouve pas détournée par des digressions inopportunes, soit bien propre à intéresser les vétérinaires, si, comme celle de M. Renault, elle contient tout ce qu'on doit dire et rien de plus.

L'anatomie chirurgicale des parties malades et de celles qui peuvent ou doivent être coupées, contuses ou brûlées dans les différentes opérations que nécessite le javart, la description de la carie des fibrocartilages de l'os du pied, les causes de cette carie, le diagnostic et le pronostic de la maladie, enfin les divers traitemens qui ont été proposés ou essayés pour la guérir, forment autant de chapitres qu'on aurait voulu voir rappelés dans une table des matières; omission dont un analyste, et sans contredit tous ceux qui voudraient faire des recherches, sentent l'importance.

En raisonnant chacune des parties de son travail, et le comparant aux ouvrages les plus modernes, l'auteur cite souvent avec éloge le *Traité du pied* de M. Girard; et quelquefois, avec blâme ou censure, le Dictionnaire de M. d'Arboval. De ces discussions, il en est sans doute quelques-unes qui ne sont pas jugées en dernier ressort; mais il en est d'autres aussi qui sont dans un cas opposé. L'article *javart* de la deuxième édition du *Traité du pied*, de

vient ainsi l'ouvrage avec lequel la monographie de M. Renault s'accorde le plus souvent.

En rapportant les opinions des auteurs autres que MM. Girard et d'Arboval, M. Renault a rendu son livre historique. Toutes les observations utiles y étant rappelées, il peut suppléer à des publications éparses, qui ne frappent bien que lorsqu'elles sont rapprochées avec discernement, et que l'on se garde d'en déduire aucune conclusion forcée. — Dans ses recherches bibliographiques, M. Renault n'a pas remonté jusqu'aux temps anciens, et en cela il a fait preuve d'un sage esprit; car l'art vétérinaire est moderne. Solleysel, Lafosse, sont les plus vieux maréchaux qu'il a consultés utilement, pour s'attacher d'une manière exclusive à démontrer comment une maladie grave peut être prévenue, comment elle peut être guérie.

Sous ce dernier rapport, trois modes de traitement, la cautérisation de la carie par le feu, la cautérisation par des caustiques, l'extirpation complète du cartilage par l'instrument tranchant, sont principalement étudiés, décrits et mis en parallèle; indépendamment de l'application des moyens antiphlogistiques, qu'il est parfois possible d'essayer dans le commencement de la maladie. — Chaque traitement présente des avantages relatifs. La cautérisation par le feu offre des chances de succès, lorsque, attaquant le point le plus vivant du cartilage, celui où il bourgeonne le plus, la carie se fait observer vers le talon, et que la fistule est peu profonde. — Ce mode opératoire ou le suivant, est de toute nécessité, quand le malade doit continuer un

voyage , comme cela se fait souvent remarquer dans la pratique vétérinaire militaire.

L'emploi des caustiques conduit M. Renault à faire connaître la différence très-grande existant dans les conseils donnés par Solleysel et M. Girard , et l'es-pèce de confusion admise par M. d'Arboval entre ces deux méthodes. Huit exemples de guérison recueillis à l'école d'Alfort par M. Vatel, ou empruntés à MM. Prevost de Genève et Rossignol de Paris , démontrent que le sublimé corrosif, appliqué selon les avis de M. Girard, présente aussi des chances de succès. M. Renault croit cependant, et il a raison, qu'il ne faut pas persévérer long-temps dans l'emploi du feu ou des caustiques, parce que le bourrelet et le tissu feuilleté se désorganisent sous leur influence, et que la guérison devient souvent, sinon impossible, du moins beaucoup plus difficile.

Dans le plus grand nombre des cas de javart, on aura tout d'abord recours à l'extirpation du cartilage, opération conseillée par Lafosse père, et qui suppose *toujours* l'enlèvement préalable d'une certaine partie de la paroi; je dis *toujours*, parce que M. Renault démontre facilement combien sont défectueuses et même impossibles à bien exécuter, deux modes opératoires conscellés par MM. Huzard fils et Pagnier, par lesquels ces vétérinaires prétendent arriver à l'extirpation du cartilage sans enlever la paroi qui en cache à peu près les deux tiers. — Il n'y a pas de doute que le quartier ne doive être enlevé dans tous les cas, qu'il soit soulevé ou non par le pus; il faut seulement, quand l'opération est jugée nécessaire, savoir ne pas hésiter, ne pas la retarder; et

quand elle est faite , ne pas trop comprimer le tissu podophylleux par l'appareil qui le recouvre , rendre la compression égale , et ne pas multiplier inutilement les pansemens. Or ces dernières prescriptions sont liées les unes aux autres : c'est justement parce que la compression n'est pas plus forte qu'elle ne doit l'être , que le premier pansement peut être reculé jusqu'à ce que le tissu podophylleux soit recouvert d'une exsudation cornée : et la compression peut être légère , si le tissu podophylleux encore sain ne présente aucune exubérance vasculaire, aucune plaie ulcéreuse à réprimer ou contenir ; de là la nécessité de ne pas retarder l'opération.

Dans aucun autre ouvrage que celui de M. d'Arboval , le pansement , au moins aussi utile à bien connaître que l'opération elle-même , n'avait occupé autant de place , lorsque M. Renault crut devoir l'étudier : il est d'avis qu'on ne peut pas faire cicatriser par *première intention* la plaie produite par l'excision du cartilage , qu'il est utile de placer une plus ou moins grande épaisseur d'étoupes sous le bourrelet , qu'il est bon d'imbibber les premières couches d'étoupades ; trois principes opposés à ceux de l'auteur du Dictionnaire de médecine vétérinaire.

Nulle part la carie du cartilage n'a été décrite comme elle l'est dans le Traité du javart ; nulle part également , on n'a autant insisté d'une manière fort juste sur les fonctions du bourrelet et du tissu podophylleux , quant à la sécrétion de la corne ; sur la nécessité de ménager ces deux matrices de la corne et d'en apprécier l'altération ; dans aucun livre enfin le javart cartilagineux n'a été étudié avec autant de

précision dans sa marche ordinaire, et dans les complications qu'elle présente depuis le moment où le cartilage commence à se carier jusqu'à la guérison.

La monographie dont on vient de tracer l'esquisse incomplète est en un mot destinée à remplacer tout ce qui a été dit jusqu'à présent sur le javart cartilagineux : elle contient en outre des idées neuves, et toutes pratiques ; elle entre dans des détails qui pourraient paraître minutieux à des amateurs, mais elle est destinée aux hommes du métier, et ceux-ci ne les jugeront certainement pas de cette manière.

EXTRAITS ANALYTIQUES *des journaux vétérinaires.*

Journal théorique et pratique de médecine vétérinaire.

(Suite du numéro d'août.)

Quatrième article. « L'art d'approcher, de saisir, de dompter » les animaux domestiques, *ars domandi animalia, seu de animalibus domandis*, est un article neuf dans la médecine vétérinaire, dit M. Godine jeune, auteur de cette note ; et » pourtant, c'est un sujet également intéressant pour la conservation de l'animal, et la sûreté de l'homme qui lui donne des » soins ; c'est donc sous ce double rapport que je traiterai cet » article. » Saivent vingt pages que M. Godine aurait pu réduire à sept ou huit, en mettant des bornes à sa prolixité ordinaire, qui, outre qu'elle est fatigante, nuit plutôt qu'elle ne sert à l'intelligence de ses idées. Entrons dans quelques détails sur ce mémoire, où il est successivement question du cheval, du bœuf et du mouton.

1°. *Cheval.* Avant d'aborder un cheval, il faut d'un coup d'œil faire une étude rapide de son caractère, dont la phy-

sionomie et ses attitudes sont ordinairement la fidèle expression. Un cheval est doux quand ses yeux, ses attitudes, ses mouvemens offrent l'image de la tranquillité; on peut l'approcher sans défiance. Il faut s'en défier, au contraire, quand ses yeux sont hagards, menaçans, que ses oreilles s'inclinent en arrière, qu'il tourne la croupe vers celui qui l'approche, ou qu'il allonge l'encolure en ouvrant une *bouche menaçante*.

Avant d'aborder un cheval à l'écurie, on le prévient de la voix; s'il obéit, si sa physionomie est douce, on arrive à lui en se dirigeant vers l'épaule gauche, et tandis que d'une main on saisit le licol, de l'autre on lui met une bride ou filet (ce qui ne doit pas être bien facile), et on le sort. En général, la confiance du vétérinaire auprès du cheval doit se régler sur celle des personnes qui soignent ce cheval habituellement. Si, d'après les attitudes et la physionomie de l'animal, on a lieu de le croire méchant, on l'aborde de côté en se portant rapidement à son épaule gauche, et en même temps que la main gauche tient le licol près de la barbe, la droite est appuyée sur l'épaule, le bras tendu, et le corps incliné de manière à éloigner le corps et les jambes de l'atteinte des pieds de l'animal. Pendant ce temps, on couvre les yeux de l'animal avec des lunettes ou une couverture, une bride ou bridon, et s'il est méchant, des morailles ou tord-nez. S'il est difficile à maîtriser, on se sert avec avantage du caveçon à deux longues. Après quoi on le flatte de la main, on l'étourdit en le faisant tourner plusieurs fois sur lui-même, et, avant qu'il ne soit remis, on lui met les liens qui doivent le fixer ou l'empêcher plus efficacement de se défendre. C'est ainsi qu'on est parvenu à ferrer des chevaux contre lesquels avaient échoué tous les moyens de contrainte et de violence.

Pour sortir le cheval de l'écurie, on doit l'avoir garni d'une bride ou bridon ou lui avoir passé la longe sur les barres. Le conducteur se tient près de l'épaule gauche, tient la longe ou les rênes à pleine main en arrière et près du menton, et a le bras tendu. Et si l'animal cherche à ruer de son côté, il tire la tête à lui et un peu en bas, de manière à reporter la croupe du côté droit. C'est pourquoi l'exa-

minateur d'un cheval un peu méchant tenu en main par un conducteur, doit, autant que possible, se placer à gauche du cheval; ou, s'il est à droite, se tenir hors de la portée des ruades qui ont toujours lieu de ce côté, soit que l'animal se trouve en repos, soit qu'il trotte ou galope.

Si, après avoir approché un cheval dans l'écurie ou près d'un mur, on s'aperçoit qu'il cherche à vous serrer contre le mur ou la mangeoire, on le saisit au licol et on tire la tête fortement à soi, en même temps qu'on fait l'arc avec son corps. L'abri qu'en pareil cas quelques personnes cherchent dans l'auge ou le râtelier, ne les garantit pas des coups de dents ou des pieds antérieurs de l'animal. (Avis à M. Damoiseau.)

Quand un cheval fougueux est échappé, il faut le saisir par la bride, ou, s'il n'en a pas, par le licol, ce qui est plus difficile : dans ce dernier cas, on le saisit en même temps par le toupet ou par une oreille; et, s'il vous échappe, gare à vous! car, non seulement il vous passe sur le corps, mais encore il *commet une infinité de désordres, compromet la sûreté publique, etc., etc.*; et tout blessé et meurtri que vous êtes, vous voilà aux prises avec la police correctionnelle : demandez plutôt à M. Godine. Or, si un pareil cheval avec sa selle peut commettre de semblables désordres, ce sera bien pis s'il est attelé à une voiture, où les obstacles qu'on met à sa fuite ne font que l'enflammer, à ce qu'on assure. Heureux alors le possesseur de l'animal forcené, s'il se trouve sur sa route un de ces hommes courageux et agiles, comme M. Godine en a vu, qui arrêtent les chevaux furieux et les terrassent sur-le-champ, en leur saisissant la lèvre inférieure d'une main, l'oreille de l'autre, et leur tordant brusquement la tête sur l'encolure. Vous vous extasiez, lecteur, devant de pareils faits? eh bien! M. Godine a vu plus fort que cela! Ecoutez plutôt : « Paris a un exemple » assez récent de l'empire qu'un homme vigoureux et rempli » d'audace exerce sur le cheval le plus fort; témoin ce Russe, » qui, pour faire la castration à un cheval énergique, *saisit les » cuisses et les jarrets de l'animal qu'il maintient avec vigueur » dans ses bras nerveux, et, par un mouvement aussi rapide que » cruel, lui arrache les testicules avec ses dents qui lui servent et » de bistouri et d'instrument de torsion et d'arrachement...* »

Tenir entre ses bras les deux cuisses d'un cheval, c'est déjà bien fort; dans cette fatigante position, allonger la tête et la renverser sous les organes génitaux, c'est encore plus fort; mais couper le scrotum avec ses dents, saisir *dans sa bouche*, *dans une bouche humaine*, les testicules d'un cheval, les couper, les arracher avec ses dents, c'est par trop fort! C'est à se demander si de pareilles histoires ont été écrites pour l'almanach de *Mathieu Lansberg!* Mais, revenons à notre cheval échappé.

Les cris de la multitude (il paraît qu'il y a affluence) effraient le cheval; il faut donc faire *taire* et *retirer* la foule, et calmer l'animal en lui montrant des alimens délicats, et l'engager dans un lieu sans issue (cour, cul-de-sac, etc.), d'où il ne puisse se dégager. Et par quels moyens l'engager dans ces lieux?...

M. Godine observe qu'il ne faut pas confondre les accès de gaîté d'un animal en liberté avec l'emportement d'un cheval méchant. On laisse le premier caracoler quelques instans, puis on lui présente des alimens qu'il appète; et, pendant qu'il vient les prendre, on cherche, mais avec précaution, sans brusquerie, à lui mettre le licol ou la bride. On doit cependant toujours être sur ses gardes; car il arrive quelquefois qu'avant d'être bridé l'animal s'échappe par un bond, et on pourrait être atteint d'une ruade qu'il lance souvent en *faisant volte-face*. (Faire *volte-face*, c'est se retourner *vers* celui qui vous poursuit; ce n'est donc pas lui tourner le derrière.)

Quand on veut conduire un cheval vicieux, on doit toujours être sur ses gardes, lui couvrir les yeux, lui mettre tord-nez et morailles, si cela est nécessaire; et comme il ne suffit pas d'un seul homme pour le contenir, on lui met un caveçon à deux langes, et deux hommes vigoureux le conduisent. S'il cherche à mordre, on lui met la muserolle. Les deux cordes du caveçon doivent toujours être tendues, et les deux conducteurs à hauteur de l'épaule. Mais est-il bien facile de mettre lunettes, tord-nez, muserolles, etc., à un cheval assez méchant pour nécessiter toutes ces précautions?...

Quoique M. Godine soit partisan des moyens de douceur, il admet que certains chevaux qui ont été confiés à des personnes

timides, et qui connaissent leurs moyens de défense, ont besoin, pour être ramenés à l'obéissance, d'être traités avec dureté pendant quelques jours. Il cite avec éloge l'exemple d'un écuyer que nous n'oserions donner comme modèle, qui avait au bout de la poignée de sa cravache une boule de plomb faisant office de pommeau; chaque fois que l'animal qu'il voulait dompter faisait une défense, il lui en appliquait un coup tellement fort sur la nuque, que l'animal restait anéanti sous le coup. Après cette correction, il le flattait et finissait par le rendre traitable. M. Godine assure que deux étalons de l'ancien haras d'Alfort, *le Désiré* et *le Réserve*, furent domptés de cette manière par cet écuyer. Un moyen bien connu de dompter les chevaux qui ne sont que fougueux, c'est de les faire courir jusqu'à épuisement dans les terres labourées.

Le grand art; avant d'essayer aucun moyen de dompter un cheval, consiste à bien distinguer si c'est par défaut d'éducation, méchanceté naturelle ou impuissance que cet animal se refuse à ce qu'on lui demande. On conçoit que dans ce dernier cas, tous les moyens devraient nécessairement échouer.

M. Godine suppose qu'on ait pu faire entrer dans une cour ou jardin le cheval échappé et furieux dont il parlait tout à l'heure, et qu'on n'ait pu réussir à l'approcher par aucun moyen de douceur. « Alors, dit-il, pour arrêter les désordres, on lui lance, soit au cou, soit aux jambes, une corde à nœud coulant, ou on l'empêtre avec des panneaux ou des filets *robustes*. » Mais pour cela il faut l'approcher, et M. Godine le suppose inabordable. « Et à ce moment des hommes *cachés* se jettent sur l'animal » (il y a dans le milieu du jardin ou de la cour une cachette qui se trouve à point, et auprès de laquelle précisément l'animal se laisse empêtrer), l'attachent, lui couvrent la vue, le musèlent, etc. »

De pareilles choses peuvent paraître praticables dans le silence du cabinet; mais nous ne pensons pas qu'il en soit ainsi dans l'exécution.

Pour des chevaux trop indociles, la castration peut être essayée comme moyen extrême; elle réussit souvent. M. Godine n'est point partisan des saignées ni des substances stupéfiantes,

dont l'effet, dit-il, n'est que momentané et peut d'ailleurs porter atteinte à la santé de l'animal. Il y avait une autre raison à alléguer, ce me semble, contre ces moyens; c'est l'impossibilité de les administrer à des animaux intraitables. M. Godine n'approuve pas non plus l'usage de la diète et des privations; c'est pourtant un moyen qui réussit à bien des écuyers qui l'emploient avec discernement. Enfin, quand tout a été infructueux pour réduire un animal, on évite, en le sacrifiant, tous les malheurs qu'il pourrait occasioner.

Mulet. — Le mulet demande à être traité avec douceur; il conserve le souvenir des mauvais traitemens, et attend longtemps l'occasion de s'en venger, ce qu'il fait avec un calcul qui le rend plus dangereux, parce qu'on s'en défie moins. M. Godine croit les mulets sensibles à la punition que leur infligent les Provençaux, qui, quand ils ont fait une faute, leur ôtent leurs grelots et les attachent derrière la voiture au passage des villes. Nous pensons qu'il y a peu de personnes sensées qui partagent la croyance de M. Godine.

Bœuf. — Voici ce que M. Godine nous apprend pour aborder et dompter les animaux de l'espèce bovine. Le bœuf rue de côté et attaque avec les cornes. Dans les foires, on empêche ces animaux de faire usage de ce dernier moyen, en leur attachant à la base des cornes une corde qui est fixée au fouet de la queue qu'elle maintient presque tendue sur le dos. — Il n'y a pas de danger à aborder un bœuf par derrière, puisque avec les pieds postérieurs il ne peut frapper que de côté. — Pour lui tenir la tête, on saisit une corne de la main gauche, tandis que la main droite, passant entre les deux cornes, saisit les deux narines qu'elle relève. — Le bœuf attelé au joug est facilement maîtrisé. — Quand un bœuf est très-méchant, on lui tient les yeux constamment couverts avec une planchette ou un coussin mobile, qui s'attachent à la base des cornes et tombent sur le front. — Les Africains domptent et dirigent leurs bœufs au moyen d'un anneau en fer qui traverse la cloison médiane des naseaux et le muffle. Si M. Godine était mieux informé, il saurait que ce moyen est aussi employé en France, et notamment à la ferme expérimentale de Grignon. — En Es-

pagné, un homme armé d'un couteau combat corps à corps un taureau furieux : après l'avoir irrité au dernier point, il le terrasse et l'immole en vainqueur. Excellent moyen de le dompter ! — Les races bovines sans cornes sont moins dangereuses. Remarque très-judicieuse ! — La vue du sang, le drap écarlate, le bourdonnement des insectes ailés excitent la fureur du bœuf. Il est donc prudent d'éloigner ces causes d'agitation. — Quand un bœuf échappé menace la sûreté publique, on l'arrête tout court en lui coupant la corde du jarret.

Mouton. — M. Godine ne fait que répéter brièvement ce qui se trouve dans l'ouvrage de Daubanton, sur la manière de saisir et de fixer les animaux de cette espèce.

En résumé, tout ce que M. Godine a dit de praticable dans cet article, est connu de tous les vétérinaires et enseigné depuis long-temps dans nos écoles. Pour le reste, nous n'en avons entretenu nos lecteurs que pour leur prouver jusqu'où peut aller l'imagination, quand elle se laisse entraîner à ses écarts.

Pétition relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, adressée à la chambre des députés, par M. Tardieu, et renvoyée à M. le ministre de la guerre.

Séance de la chambre des députés. — Rapport des pétitions.

M. Chasles, rapporteur. — (*Moniteur du lundi 26 décembre 1831.*)

« Le sieur Tardieu, médecin vétérinaire du 15^{me} régiment de chasseurs, adresse un mémoire à la chambre sur la situation des vétérinaires.

L'auteur, après avoir démontré l'utilité de la médecine vétérinaire, et tracé l'histoire de cet art chez les anciens et chez les modernes, déplore l'état précaire des élèves sortis de nos écoles avec une instruction très-étendue.

Dans les campagnes, dit-il, ils sont assimilés aux empiriques; ils ont à lutter contre des charlatans; ils se dégoûtent, et renoncent à leur état: l'art vétérinaire reste aux mains des ignorans, au détriment de l'agriculture.

La situation des vétérinaires n'est pas moins déplorable dans l'armée: ils ont le grade et la retraite de maréchal-des-logis; ils sont subordonnés à tous les officiers d'un grade supérieur.

Ils ne peuvent correspondre avec les chefs du corps que par l'intermédiaire d'un officier chargé de la surveillance des chevaux, tout-à-fait étranger à l'hippiatrique.

Les chevaux de la cavalerie française sont, dit-il, réputés les plus mauvais chevaux de l'Europe. Les pertes annuelles en chevaux sont énormes; des épizooties fréquentes et de longue durée condamnent les régimens à l'inaction. Souvent les intendans prescrivent des mesures nuisibles à la salubrité publique. Tout cela vient de ce que, vu l'infériorité du grade du vétérinaire, on ne le consulte jamais; et que s'il se hasarde à donner des conseils qu'on ne lui demande pas, ces conseils sont mal reçus ou n'arrivent au colonel que par intermédiaire, commentés et défigurés. Si ses observations déplaisent, on lui inflige les peines de la discipline militaire.

Le traitement des vétérinaires est modique, l'avancement nul, la retraite insuffisante pour satisfaire aux premiers besoins de la vie.

Les vétérinaires sont beaucoup mieux traités à l'étranger.

Tel est le résumé du mémoire adressé par M. Tardieu à la chambre. Pour remédier à ces graves inconvéniens, l'auteur propose que les vétérinaires de l'armée soient, comme les corps dont l'instruction a pour base l'étude des sciences exactes, organisés en corps spécial, régi et commandé par des chefs de leur art, sous la direction du ministère en temps de paix, du général en chef en temps de guerre;

Qu'une commission consultative soit instituée près le ministère, et partagée en deux comités, l'un chargé de la partie hygiénique, l'autre des remotes et réformes.

Les membres de cette commission auraient le grade et les fonctions d'inspecteur.

Dans les dépôts de remonte, les vétérinaires auraient le grade de capitaine, comme ils en ont le traitement.

Dans les régimens, le premier vétérinaire aurait le grade de capitaine, comme en Angleterre, en Allemagne et en Russie.

Enfin les deuxième et troisième vétérinaires, placés sous les ordres du premier, auraient le grade de lieutenant et sous-lieutenant.

Votre commission a considéré qu'en ce qui concerne l'état des vétérinaires dans les campagnes, les abus signalés par le pétitionnaire ne sont que trop réels, et que la préférence donnée souvent aux empiriques cause le plus grand préjudice aux agriculteurs; mais le seul moyen d'atténuer et de faire disparaître entièrement ces abus, c'est de propager l'instruction. — A mesure que les habitans des campagnes s'éclaireront, ils apprendront à se défier des charlatans; ils sauront discerner le vrai mérite, et confieront le soin de leurs bestiaux aux vétérinaires les plus instruits. Il faut donc attendre du temps le remède au mal que signale la pétition.

En ce qui concerne la situation des vétérinaires de l'armée, la commission, considérant qu'il peut être utile d'examiner attentivement les idées émises par le pétitionnaire, nous propose de renvoyer sa pétition au ministre de la guerre. (*Adopté.*) »

(Le défaut d'espace nous oblige à renvoyer à un prochain numéro les réflexions que suggèrent la demande de M. Tardieu et la détermination de la chambre.)

A VENDRE.

Un établissement de médecin vétérinaire, avec atelier de maréchalerie très-bien achalandé, situé dans un des plus riches quartiers de Paris. S'adresser pour les renseignemens à M. PETIT-JEAN, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 31, à Paris.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME HUITIÈME.

Mémoires et observations.

Nouvelle manière d'abattre et de fixer les grands quadrupèdes domestiques, par M. Rohard.	Pag. 5
Observations sur le traitement du crapaud du cheval, par M. Prevost.	14
Examen d'un article ayant pour titre: <i>Réflexions sur l'opération de la névrotomie</i> , par MM. Dupuy et Prince; par M. Renault.	35
Sur les inconvéniens du croisement des étalons de grande taille avec des jumens moins élevées (Extrait d'un mémoire de M. Levrat).	48
Recherches sur le diagnostic des maladies des plèvres (2 ^e et dernier article), par M. Delafond.	65
Sur l'application des corps gras après la cautérisation transcurrente, par M. Renault.	90
Plusieurs exemples de guérison des hernies ombilicales par la suture entortillée et les casseaux, par M. Thibeaudeau.	94
Nouveau bandage pour les fractures, avec déviation latérale de l'os maxillaire, par M. Cros.	98
Observation sur une plaie pénétrante de l'articulation des os métatarsiens, avec épanchement de synovie, par M. E. Gérard.	101

Observations sur quelques affections chroniques du cerveau et de ses enveloppes, qui occasionent l'hydrocéphale, par M. Levrat.	121
De l'emploi des chlorures d'oxyde dans la météorisation des herbivores domestiques, par M. Charlot.	143
Part contre nature. — Embryotomie. — Instrument nouveau pour cette opération, par M. Thibeau.	152
Encore de la cautérisation transcurrente, par M. Favre.	155
Exportation et importation des chevaux français et étrangers pendant l'année 1830.	165
Mémoire sur l'évulsion des dents du cheval, par M. Delafond.	181
De la castration dans le cheval, par M. Cailleux.	197
Observations sur la jurisprudence commerciale vétérinaire, par M. Bernard.	237
Perforation spontanée du ventricule droit du cœur, par M. Gaultet.	258
Observation de paraplégie sur le cheval, par M. Vatel.	252
Quelques exemples d'arachnoïdite aiguë dans le cheval, par M. Renault.	293
Observations sur l'ablation d'une portion de l'épiploon, par M. Riss.	322
Quelques faits pratiques de médecine et de chirurgie vétérinaires, par M. Saussol.	329
Déplacement du muscle ischio-tibial externe dans une vache; réduction par une enchevêtrement accidentelle, par M. Sorillion fils.	336
Nouvelles preuves en faveur de la contagion du piétin, par le même.	337
Recherches sur le diagnostic de la pleuro-pneumonie, par M. Delafond.	349 et 405
Observations sur la fièvre intermittente, à type quotidien, dans le cheval, par M. Clichy.	372
Etat de la vessie chez quelques animaux morts de la rage, par M. Renault.	384
Fic périodique à la tête du membre, observé sur un cheval, par M. Saussol.	388
Observation sur la carie de la 5 ^e dent molaire droite, qui donnait passage aux alimens par la narine de ce côté, par M. Riss.	422
Observations sur les effets produits sur l'économie animale par l'alimentation avec des topinambours, par M. Degorce.	426
Cystotomie pratiquée avec succès sur un cheval, par M. Clichy.	461
Oesophagotomie pratiquée sur un bœuf; cicatrisation, sans suture, de l'ouverture faite à l'oesophage, par M. Michel.	471

Gastro-entérite compliquée de fièvre charbonneuse, observée sur un troupeau de cochons, par M. Lapoussée jeune.	473
Héus observé sur un cheval, par M. Levrat.	478
Anévrysme de l'oreillette droite du cœur, suivi de la rupture de cette cavité, par MM. Riss et Mayer.	484
Quelques observations de guérison d'hydarthre des gaines synoviales par la ponction, par M. Dard.	487
Claudication intermittente des membres postérieurs, déterminée par l'oblitération des artères fémorales, par M. Bouley jeune.	517
Hématémèse observée dans un cheval, par M. Clichy.	528
Rapport sur une épizootie qui attaqua les chevaux du 7 ^e régiment de dragons en garnison à Epinal, par M. Mathieu.	533
Amputation circulaire dans l'articulation du boulet gauche d'un jument, par M. Maurette.	545
Extrait du compte rendu des travaux de l'école royale vétérinaire de Lyon (clinique) pendant l'année scolaire 1831.	573
Observations sur quelques fractures des os dans les monodactyles, par M. Levrat.	595
De l'immobilité dans un cheval, déterminée par l'existence de deux protubérances osseuses à la paroi frontale de la cavité crânienne, par M. Renault.	602
Observations sur la vaccine, recueillies sur deux vaches, par M. Riss.	609
Remarques sur la composition de la poudre diurétique fondante de M. Lebas, par le même.	614
Vues et questions sur l'emploi de la feuille des pins pour la nourriture des moutons, par M. Vilmerin.	616
Nourriture des vaches laitières à Londres.	623
Observations recueillies au dépôt de remonte de Caen, par M. Cailleux.	637
Différens cas suivis et accompagnés d'amaurose (goutte sercine); par M. Riss.	650

Variétés.

Ordonnance du préfet de police concernant les chevaux et autres animaux vicieux ou atteints de maladies contagieuses.	104
Traité élémentaire de matière médicale ou de pharmacologie vétérinaire, suivi d'un formulaire pharmaceutique, par M. Mourou, analysé par M. Bernard.	167
Ordonnance du roi sur les remontes.	207
Rapport du ministre de la guerre.	220
Extrait de la séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture, avril 1831.	226
Le veuve de sorts.	274
Réflexions sur l'ordonnance de police du 17 février 1831 (suprà, page 104).	480
Mémoires de la Société vétérinaire des départemens du Calvados et de la Manche.	287
Habitude vicieuse contractée par une vache, constatée par M. Sorillon.	340
Considérations sur l'usage alimentaire des végétaux cuits pour les herbivores domestiques, par M. Grogner.	430
Lettre au rédacteur principal du Recueil.	436
Lettre de M. Leblanc, au même.	444
Distribution des prix et diplômes à l'école vétérinaire d'Alfort.	448
Extrait du compte rendu des travaux de l'école d'Alfort (clinique) pendant l'année scolaire 1831.	494
Lettre à M. le rédacteur du Recueil.	506
Considérations sur l'hygiène vétérinaire, par M. Grogner.	549
Analyse de l'humeur qui découle des cavités nasales des chevaux morveux, par M. Lassaigue.	556
De la distribution des prix de l'école d'Alfort et de la retraite de l'ancien directeur.	558
Programme du concours qui sera ouvert le 1 ^{er} avril 1832, à l'école vétérinaire d'Alfort, pour la chaire de clinique, jurisprudence commerciale, etc.	625

Programme du concours qui sera ouvert le 25 mars 1832, à la même école, pour la place de chef de service du cours de pharmacie, chimie et physique.	626
Annnonce de la cessation du Journal pratique.	627
Quelques remarques sur l'emploi du sel dans la nourriture des animaux domestiques.	674
Mélanges différens pour la nourriture des chevaux.	678
Traité du javart cartilagineux, par M. Renault (analyse).	679
Pétition relative à l'exercice de la médecine vétérinaire.	690

Extraits analytiques des journaux vétérinaires.

JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

Mémoire, par M. Bénard, sur une maladie qui a régné en 1826, dans quelques communes du canton de Vesvres.	57
Coma profond consécutif à une entérite, observé sur un cheval.	62
Mémoire et observations sur les hernies.	63
Observations sur les rémontes.	177
Extrait d'une analyse faite par M. Leblanc.	179
Kyste dermoïde trouvé dans le crâne d'un cheval.	342
Observations sur les tumeurs blanches des articulations.	343
Intus-susception intestinale observée sur un cheval.	345
Emploi de la pomme de terre cuite à la nourriture des chevaux.	346
Institutions médicales vétérinaires en France.	<i>Id.</i>
Nouveau tube à trachéotomie.	390
Emploi du chlore contre la morve.	393
Paraplégie, suite d'entorse des deux premières vertèbres lombaires.	450
Blessure profonde sur la croupe, suivie de mort.	508
Des blessures dans le cheval.	510
Apoplexie du bulbe rachidien.	513
Notice sur le bronchocèle.	562
Amputation du pénis.	565

Dilatation des quatre cavités du cœur.	568
Observations diverses.	571
Urticaire intermittente.	630
Coupe longitudinale du cheval.	<i>Id.</i>
Affection charbonneuse.	632
Des scrofules dans les bœufs et porcs.	632
Sur la castration.	634
Manière de dompter les animaux domestiques.	684

JOURNAL PRATIQUE.

Effet des cantharides sur l'économie du cheval.	108
Note sur la clavelisation d'un troupeau.	110
Un mot sur l'accouplement de l'âne avec la jument.	112
Expériences sur l'administration de la digitale pourprée.	<i>Id.</i>
Sur l'inflammation de la membrane interne du rumen.	117
Recherches d'anatomie et de physiologie pathologiques.	222
Infiltration tuberculeuse du poumon du bœuf.	228
Sur l'éléphantiasis des bœufs.	229
Vomissement contre nature, sur un cheval.	231
Expériences sur l'administration du camphre.	234
Injection de l'acide oxalique dans les plèvres.	282
Effets de l'eau et de l'air froids sur l'économie du bœuf.	284
Sur la composition des fausses membranes de la plèvre.	286
Note sur l'avoine d'hiver.	<i>Id.</i>
Ver dans l'œil d'un cheval.	<i>Id.</i>
Immobilité sur un cheval.	453
Ramollissement de la moelle épinière sur un cheval.	455
Rage sur le cheval.	456
Ablation des lipômes sur des chiennes.	457
Observation sur la morve chronique.	458

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

